This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

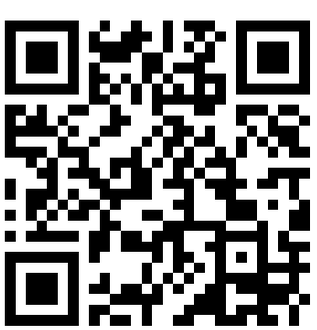

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KAIS.KÖN.HOF BIBLIOTHEK
66.332-D

92. B. 28.

Digitized by Google

ÖNB
+Z297741608

Digitized by Google

Digitized by Google

Vol. II. SEPTEMBRE 1867—1870. N° 1—10.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

DU MIDI DE LA FRANCE

RECUEIL

DE NOTES, MÉMOIRES, DOCUMENTS RELATIFS AUX MONUMENTS DE L'HISTOIRE ET DES BEAUX-ARTS

DANS LES PAYS DE LANGUE D'OC

Paraissant par Livraisons mensuelles illustrées de nombreux Dessins

Directeur, Bruno DUSAN

ON SOUSCRIT

A TOULOUSE, AU BUREAU DE LA *REVUE*, RUE DE LA PLEAU, 10,

Et chez EDOUARD PRIVAT, libraire, rue des Tourneurs, 45 (hôtel Sipière).

A MARSEILLE, chez BOY, libraire. — A MONTPELLIER, chez SEGUIN, libraire.

—

1867—1870.

66332-D.

Digitized by Google

La présente livraison est la première du 2e volume de la Revue.

Les personnes dont l'intention ne serait pas de se réabonner sont instamment priées de refuser cette livraison, ou d'avertir de leur refus d'une manière quelconque.

L'acceptation de cette livraison sera considérée comme une demande d'abonnement. Tout refus postérieur sera considéré comme non avenu; et le prix de l'abonnement rigoureusement exigé.

Un mandat à vue sera fourni, sauf avis contraire, sur les personnes qui n'auraient pas fait parvenir le prix de leur abonnement après la distribution de la 2e livraison.

Digitized by Google

STATUETTE EN JAIS

Trouvée dans une caverne du Larzac (Aveyron).

La gravure ci-jointe représente cette statuette, mutilée très anciennement; nous l'avons figurée de grandeur deux fois égale à celle de l'original et sous quatre aspects différents, afin que le lecteur pût mieux étudier par lui-même l'objet d'un débat qui ne manque pas d'intérêt au point de vue scientifique.

M. le comte de Sambucy-Luzençon voit, dans ce petit monument, une représentation de l'*homme des cavernes*, du contemporain, par conséquent, de plusieurs espèces disparues de notre sol..... Il devait développer cette opinion dans un article destiné spécialement à la *Revue*. Pour satisfaire aux exigences de la mise en pages, il a fourni à la hâte, sur ce sujet, une note insérée dans les *Mémoires de la Société Archéologique du Midi*. D'accord avec lui, c'est cette note qu'à cette heure il nous paraît suffisant de reproduire.

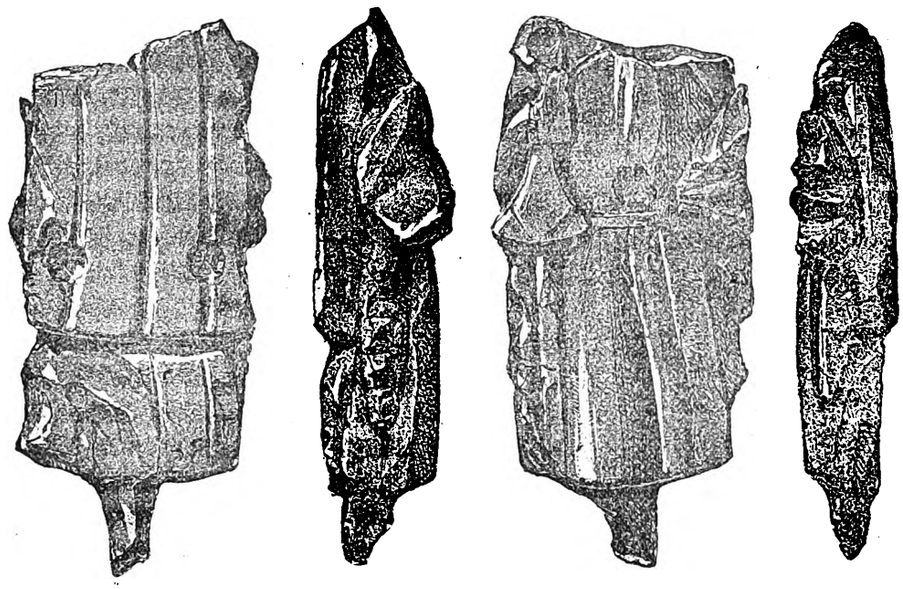

« On sait que dans les cavernes réputées *antéhistoriques*, les vestiges de l'industrie humaine ne sont pas rares, et que l'on y rencontre souvent en abondance des couteaux, des haches en silex, des pointes de flèches en os, des poteries grossières à base quartzo-granuleuse, etc., etc. L'art primitif lui-même, quoique dans une proportion bien moindre, y fournit son contingent par la reproduction de certains animaux plus ou moins reconnaissables, soit sur des ardoises, soit sur des bois de *renne* ou de *cerf*, soit sur des plaques d'ivoire fossile, etc..... Mais ce que l'on ne connaissait pas encore, ce qui manquait absolument à ces âges reculés, aux débris et aux gisements qui les caractérisent, c'était la reproduction de l'image de l'homme, de l'homme leur contemporain..... Cette lacune semble commencer à disparaître, et la lumière se fait peu à peu au fond de ces ténébreux réduits; car voici venir l'*homme des cavernes*... en effigie!

C'est dans une caverne, en effet, et dans une caverne *exclusivement* garnie d'objets de l'*âge de la pierre*, que ce personnage a été découvert, aux environs de la ville de Saint-Affrique, à Saint-Jean-d'Alcas, par un archéologue distingué, M. Albert Ancessy, qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur...

Jusqu'ici, la vue de certains poinçons, de certaines aiguilles en os ou en arêtes de poisson, certaines entailles longitudinales sur des os de renne, nous avaient fait admettre, chez le prétendu homme primitif, le tatouage, la couture de peaux de bêtes au moyen de tendons en guise de fil, — toutes les pauvretés d'une existence véritablement sauvage et tout à fait rudimentaire.

Il ne semblerait pas toutefois qu'il en ait été rigoureusement ainsi, si nous tenons compte de l'accoutrement de notre personnage, accoutrement qui constitue un costume aussi confortable qu'élégant.

Il suffit de le voir, en effet, avec sa tunique serrée par une ceinture autour de la taille, avec une arme pendant au côté droit, avec une sorte de besace ou de bourse à la main et avec un manteau sur ses épaules. Mais ce costume, n'est-ce pas le costume même du Gaulois, tel qu'il a été si souvent décrit, et notamment par Strabon? Ne reconnaissez-vous pas

Digitized by Google

la *tunique*, la *ceinture*, et sur tout cela, la saie rayée, le sagum virgatum ou sagula?

..... Il me semble que ce petit homme noir — nouvel Épiménide sortant de sa caverne après un sommeil, non pas de cinquante années, mais bien peut-être de deux ou trois mille ans — nous dit encore quelque chose. Quant à moi, je crois l'entendre murmurer à mon oreille ces mots : « J'appartiens aux temps historiques... et ne suis pas aussi vieux qu'on pourrait le croire... »

Cette conclusion peut sembler opposée aux prémisses posées par l'auteur. Si la statuette appartient aux temps historiques, comment serait-elle contemporaine de l'homme des cavernes? M. de Sambucy-Luzençon est un adversaire de la thèse de la haute antiquité de l'homme; pour lui, la race qui habita les cavernes a vécu à un âge qui doit être compris dans les temps historiques, et la découverte de la statuette de M. Ancessy lui paraît confirmer sa théorie. Du reste, il complète sa note par les lignes suivantes :

« La grotte où a été trouvé le monument qui nous occupe était exclusivement remplie d'objets de l'âge de la pierre; et cette observation est des plus importantes, car si elle avait contenu des objets d'une autre nature ou d'un âge différent, on aurait pu croire à une superposition de vestiges de l'industrie humaine, ou à des prises de possession successives du même lieu, ou à des remaniements du sol plus ou moins réitérés, et dès lors la statuette dont il s'agit n'aurait plus eu de signification et restait à peu près sans valeur...

Il est bien vrai que parmi tous ces objets de l'âge de la pierre renfermés dans cette grotte, se trouvait une petite boule de verre ou de cristal, recouverte d'ornements émaillés et disposés en spirale; mais ce genre d'ornements ou d'amulettes se retrouve aussi dans les tumuli-dolmens du Morbihan, et l'on sait que (abstraction faite des nuances pour des époques encore imparfaitement classées et peu solidement définies) les *tumuli* sont rangés au nombre des monuments de l'âge de la pierre, et par conséquent appartiennent aux âges dits *antéhistoriques*.

Enfin, si la statuette de jais n'était pas la reproduction d'un vieux Gaulois, ne pourrait-elle pas être celle du Mercure phénicien? C'est une nouvelle question que je pose... »

C^te^ F. DE SAMBUCY-LUZENÇON.

NOTE SUR LA GROTTE SÉPULCRALE DE SAINT-JEAN-D'ALCAS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AFFRIQUE (AVEYRON).

La grotte de Saint-Jean-d'Alcas, dans laquelle M. Albert Ancessy a trouvé la statuette en jais dont M. de Sambucy a fait l'objet de l'article précédent, a été signalée en 1838 à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, par M. l'abbé Ravaille, et en 1864, à l'Institut, par M. Cazalis de Fondouce (1). Elle est située à 300 mètres du village de Saint-Jean-d'Alcas, dans le flanc méridional d'un petit mamelon. C'est une de ces crevasses naturelles que l'on trouve fréquemment sur le versant des plateaux calcaires; elle forme une espèce d'ellipse de 20 pieds au plus dans sa longueur et de 15 à 16 dans sa largeur; sa hauteur atteint 10 pieds au centre. Elle s'ouvre vers le haut sur le sud-sud-est. L'ouverture primitive a été considérablement agrandie par les explorateurs.

Le nommé Combes, auquel elle appartient, la découvrit, vers 1830, en enlevant, pour les utiliser au village, deux grandes dalles posées en croix qui fermaient complétement l'entrée.

C'était une crypte funéraire contenant une grande quantité d'ossements humains, non brûlés, mêlés à quelques débris d'espèces animales de l'époque actuelle et parmi lesquels étaient de nombreux objets recueillis par M. l'abbé Ravaille, MM. Cazalis de Fondouce, Ancessy père et fils et moi.

Je signalerai rapidement la nature de ces précieux débris : un vase en poterie grossière pleine de grains calcaires qui servaient à lier l'argile mal cuite; — des pointes de flèches en silex de toutes grandeurs, souvent délicieusement taillées et barbelées, semblables à celles que l'on a retrouvées dans les plus anciens *tumuli* du Danemark, dans les cités lacustres de l'âge de la pierre, dans le camp retranché de Gergovia, et enfin dans les dolmens du sud-ouest de la France; — des poignards ou pointes de lances magnifiques également en silex; — trois ou quatre haches en pierre polie, fort petites; — une

(1) M. Cazalis de Fondouce a, depuis cette époque, réuni un grand nombre de documents sur la grotte de Saint-Jean. Son savant et consciencieux Mémoire, encore inédit, lui a valu à l'Académie des sciences de Toulouse une médaille de vermeil.

Digitized by Google

grande quantité de petits disques ou annelets, en général parfaitement ronds, mais affectant aussi des formes plus ou moins irrégulières ; — d'autres perles se présentent sous la forme de cylindres renflés quelquefois sur le milieu de leur longueur et aux extrémités.

Les matières le plus communément employées sont le calcaire, l'ardoise, l'os et le *jais*. Parmi les autres ornements en jais, je noterai seulement un petit triangle équilatéral de 0,025 millimètres de hauteur sur 0,002 d'épaisseur, percé de deux trous dans deux angles, et deux pendeloques ayant à peu près la forme d'ardillons de boucles.

Plusieurs petites boules en quartz parfaitement polies et percées d'un petit trou fort régulier, des globules en verre de la grosseur d'un petit peson de fuseau. Les deux que possède le musée de Rodez sont de couleur bleu pâle et très sensiblement poreux. Le nôtre est en verre incolore ; mais vu en masse, il affecte une teinte sombre sur laquelle se détache en relief un filet d'émail rouge en spirale (1).

Les mêmes ornements en pierre signalés plus haut se trouvent aussi en métal dans la grotte. Les petits annelets ayant composé des colliers variés adhéraient souvent ensemble, preuve du peu de remaniement qu'a subi l'ossuaire. Nous y avons trouvé une perle longue renflée au centre ; elle est en bronze fondu (étain et cuivre) et semblable à celle que nous avons trouvée dans le dolmen de Boussac. L'identité des objets trouvés dans la grotte avec ceux que j'ai pu recueillir dans les dolmens est incontestable. Le silex est travaillé au même degré de perfection. Les ornements en ardoise, calcaire et jais, semblent avoir fait partie des mêmes parures. Enfin, dans les deux gisements, nous avons rencontré des objets en métal. A Saint-Jean-d'Alcas, comme dans nos dolmens, nous avons retrouvé les vestiges de la même population qui a vu la fin de l'âge de la pierre et l'aurore du métal. Il résulte de mes analyses que ce métal est du bronze, du cuivre avec une assez forte proportion d'étain. Or, pour trouver la supériorité de l'alliage, il fallait avoir travaillé le cuivre seul. Le peuple des dolmens ne connaissait pas le métal avant d'arriver dans le Sud-Ouest, quand il était encore dans le Poitou, par exemple. Puis tout à coup le bronze apparaît dans les deux tiers de nos tombeaux. On peut tirer de ce fait deux conclusions : ou le peuple des dolmens est arrivé au milieu de populations plus avancées que lui dans la civilisation et se met vite à leur niveau, ou bien, au contraire, à l'époque où l'industrie de la pierre taillée et polie était dans le sud de la Gaule à l'apogée de son éclat, il y avait ailleurs, en Orient, ou peut-être même en Europe, un peuple ou plusieurs sortis, depuis un certain temps, de l'état sauvage, ayant inventé le cuivre, découvert l'étain, fabriqué le bronze, et dont les produits arrivaient jusque dans l'Aveyron, le Lot, la Lozère, le Tarn-et-Garonne...

Dans ce cas, et de même que nos voyageurs actuels livrent aux Océaniens, par exemple, des verroteries grossières, des objets de quincaillerie faits pour cet usage, les voyageurs de ces époques reculées auraient procuré aux peuplades peu civilisées des objets fort simples et dans le goût de ces sauvages, tels que des annelets, des perles, mais aussi des ornements plus compliqués comme ces plaques percées de petits trous que l'on retrouve également en Amérique dans les *tumuli* de l'Ohio, dans les tombeaux de Babylone, dans la grotte de Lombrive (Ariége) ; comme ces bracelets ornés de dessins caractéristiques de l'âge du bronze, comme ces épées et ces poignards identiques à ceux des cités lacustres et des terramares. D'un autre côté, les globules de verre trouvés à Saint-Jean attestent, eux aussi, un art fort avancé, et des recherches entreprises dans plusieurs contrées ayant prouvé que le verre avait été inventé à l'époque du premier âge du fer, on doit les regarder comme des objets d'importation étrangère.

J'écarte, on le voit, l'idée de remaniement. Je sais que dans ces fouilles on ne peut être sûr de rien ; que le tassement des terres, l'infiltration des eaux de pluie permettent aux choses nouvelles de se faufiler trop aisément au devant des choses anciennes ; mais l'état de fermeture de la grotte était, en 1830, tel que l'avaient laissé les parents ou amis des défunts. Elle ne contenait aucun objet de fer, aucune médaille, et si l'on voulait affirmer le remaniement pour les globules de verre, le bronze, si répandu sous formes caractéristiques dans la grotte et dans les tombeaux du voisinage, affirmerait encore ces relations du peuple des dolmens avec des contemporains plus ou moins rapprochés, mais à coup sûr déjà fort avancés dans la civilisation.

J'ai dit plus haut que le jais était une matière fort employée à cette époque ; j'ajouterai que les objets en jais sont en général fabriqués avec plus de soin que ceux qui sont en substances plus vulgaires.

Je ne vois donc aucune raison pour ne pas admettre que la statuette de M. de Sambucy ne soit pas contemporaine des silex et des haches en pierre, au contraire ; mais ce serait, à ma connaissance, la seule représentation de l'homme trouvé dans les dolmens. On sait que le sentiment artistique, si développé chez la race qui vivait avec le renne et de laquelle nous avons des sculptures et des dessins nombreux, représentant les animaux et même l'homme, avait disparu avec elle ; les hommes de l'âge de la pierre polie ne savent plus dessiner les choses de la nature. Les seuls dessins que savait ou que voulait faire le

(1) Mon ami Victor Arcessy et moi nous avons envoyé à l'Exposition universelle, galerie de l'Histoire du travail, un carton renfermant les plus beaux objets trouvés par nous dans la grotte de Saint-Jean-d'Alcas et dans les dolmens de l'Aveyron.

Digitized by Google

peuple des dolmens, qu'il a gravés sur ses monuments, forment des lignes bizarres et contournées qui rappellent assez bien le tatouage des sauvages ; sur les parures, sur les poteries, nous voyons des lignes droites ou courbes, des ronds concentriques, des triangles, jamais de représentations animales ou végétales. — Cette abstention est étonnante dans l'âge du bronze dont les hommes de Saint-Jean-d'Alcas voyaient l'aurore, et qui par parenthèse ne fut pas bien long pour eux. Etait-ce une prescription religieuse ? Je ne sais ; seulement de l'ensemble des faits que je connais je conclurai volontiers que la statuette en question, comme le bronze, comme le verre, est venue de l'étranger. — Elle peut être plus récente que la majorité des objets de l'ossuaire ; mais à coup sûr elle n'a pas été faite par les sauvages qui reposaient dans la grotte sépulcrale. Que de plus habiles tâchent de la faire parler. Malgré les mutilations qu'elle a souffertes, elle nous garde sans doute de précieuses révélations.

P.-E. CARTAILHAC.

TRIPTYQUE EN IVOIRE, TRANSFORMÉ EN TABERNACLE

ÉGLISE DE SAINT-SULPICE-DE-LA-POINTE (TARN).

Il existe quelquefois au fond des modestes sanctuaires de nos campagnes, des œuvres d'art qui ne dépareraient pas les plus magnifiques cathédrales ; il me semble très intéressant pour l'histoire du moyen-âge de l'étudier aussi dans ses productions partielles qui, par leur nombre et souvent par le mérite de leur exécution, attestent l'habileté, la prodigieuse fécondité des artistes de cette époque. C'est ainsi que l'église de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, église remarquable du reste dans plusieurs de ses parties sous le rapport architectural, possède un très beau spécimen de sculpture religieuse gothique.

Sur l'autel insignifiant d'une de ses chapelles, se trouve un tabernacle qui, vu à distance, est loin de séduire les yeux par son encadrement renaissance en plâtre doré ; mais il porte sur ses faces antérieures trois tablettes en ivoire dont les dentelures délicates et les sculptures pleines de vie et d'expression ne peuvent laisser indifférent le visiteur assez bien inspiré pour les examiner de près.

Les trois tablettes sont divisées chacune en deux compartiments, encadrés dans des ogives trilobées et surmontées de leur galbe. Chacun de ces compartiments contient un des principaux actes de la Naissance et de la Passion de Jésus-Christ. Ainsi dans les inférieurs se trouvent figurées l'Adoration des Mages, la Présentation au temple ; au milieu, c'est la Vierge couronnée et offrant aux adorations des anges son divin Enfant, autant qu'on peut en juger après les mutilations qu'a subies cette partie. Dans la partie supérieure, nous voyons d'abord le Sauveur chargé de sa croix et traîné par des soldats porteurs des instruments du supplice ; le compartiment du milieu représente la scène du Crucifiement ; au pied de la croix se groupent un soldat et le bourreau qui vient de percer le flanc du Christ avec sa lance, dont on aperçoit encore un tronçon dans sa main ; puis la Mère du Sauveur et l'apôtre saint Jean, dont les traits présentent une expression admirable de tristesse ; au-dessus des bras de la croix apparaissent deux anges portant peut-être autrefois le soleil et la lune dans leurs mains, comme on le voit dans plusieurs représentations de ce sujet par les artistes du moyen-âge ; enfin, dans le compartiment de droite est figurée la Descente de croix, où le Christ est reçu dans les bras du disciple, tandis qu'un des acteurs de ce drame arrache avec des tenailles les clous des pieds du Sauveur.

Toutes ces figures sont remarquables par la naïveté et la vérité du geste et de l'expression ; les draperies et tous les détails sont traités avec une grâce et une simplicité charmantes. Si certains corps pèchent un peu contre les lois exactes du dessin, le Christ étendu sur la croix, par exemple, ces légers défauts sont amplement rachetés par la finesse de l'exécution et surtout par le sentiment religieux que l'artiste a su faire respirer dans son œuvre ; c'est cela surtout qui fait le caractère distinctif des sculptures du moyen-âge ; la foi vive qui régnait dans le cœur des artistes de cette époque guidait leur main et leur faisait produire des ouvrages religieux que l'art moderne, malgré toute sa perfection, essaierait en vain de surpasser.

Ces tablettes, que la disposition de leurs personnages et l'ornementation de leurs ogives me feraient attribuer à un artiste du XV^e^ siècle, proviennent de la chapelle d'une ancienne abbaye de religieuses de Cîteaux, fondée à Saint-Sulpice au XIII^e^ siècle et détruite par la Révolution. Toutes les richesses

Digitized by Google

Digitized by Google

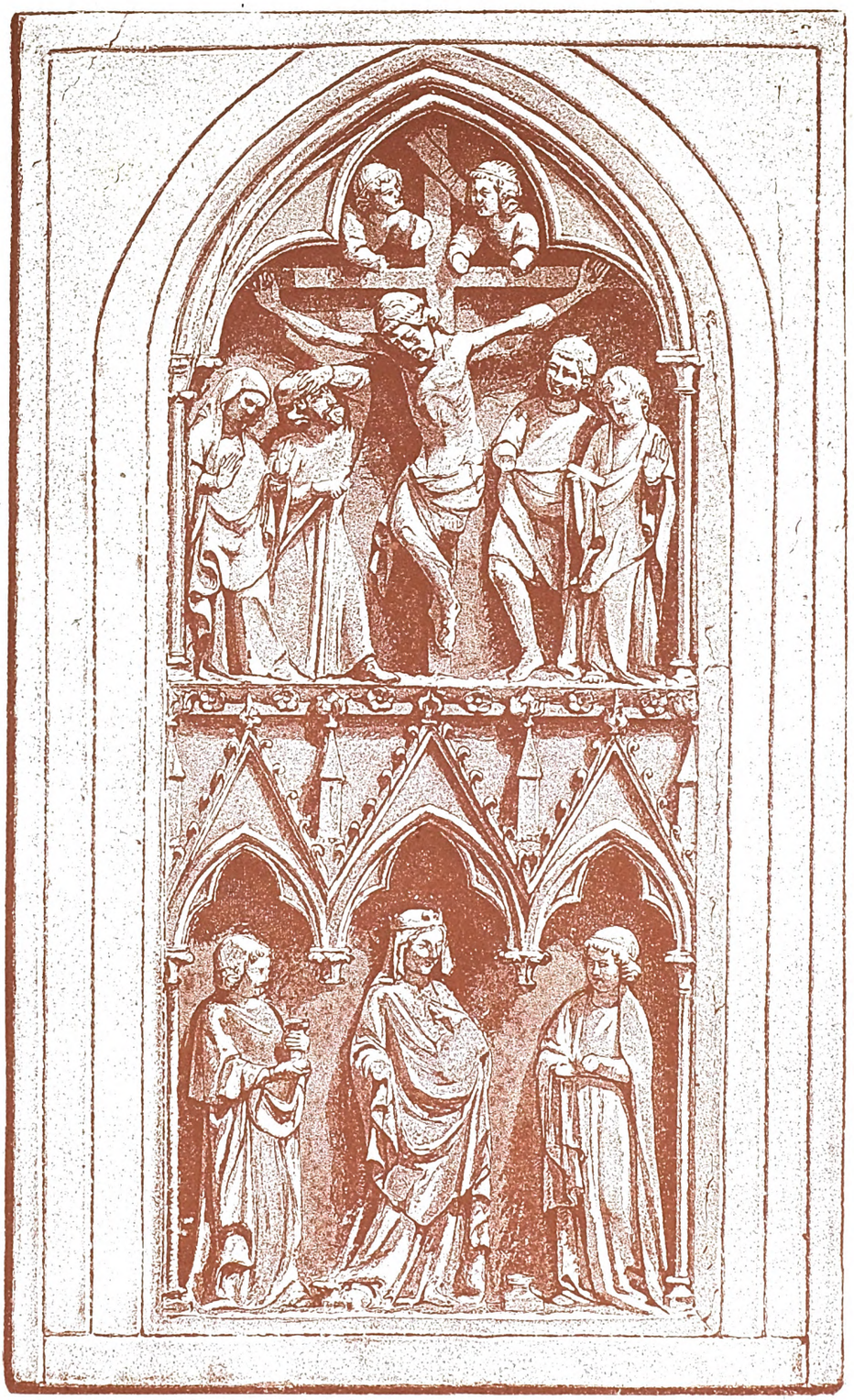

ANCIEN TRIPTYQUE TRANSFORMÉ EN TABERNACLE

(Eglise de Saint-Sulpice.)

Digitized by Google

ANCIEN TRIPTYQUE TRANSFORMÉ EN TABERNACLE

(Eglise de Saint-Sulpice.)

Digitized by Google

Digitized by Google

de ce puissant monastère furent alors dispersées ; un heureux hasard voulut que ce morceau de sculpture fût sauvé de la destruction et retrouvé, il y a quelques années, au fond d'un grenier par M. le curé de Saint-Sulpice. Ce dernier a eu le bon esprit de refuser plusieurs offres de collectionneurs de Paris et de vouloir conserver à son église l'un de ses plus beaux ornements. Du reste, il est facile de voir que ces tablettes n'étaient pas placées autrefois sur les faces d'un tabernacle, comme elles le sont aujourd'hui ; je croirais plutôt que, réunies au moyen de charnières, elles formaient l'ornement d'autel connu sous le nom de triptyque.

A. DU BOURG.

BIBLIOGRAPHIE.

ANALYSE DU DERNIER BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BORDEAUX.

Progrès et influence des corporations durant l'empire romain, par M. BELIN DE LAUNAY.

Chercher quelles influences le rétablissement progressif et l'organisation systématique des corporations, durant l'empire romain, ont exercées sur les modifications de la société, principalement dans l'occident de l'Europe, tel est le sujet que l'auteur de ce Mémoire s'est proposé de traiter.

..... Des raisons politiques avaient amené la République et Jules-César à prendre des mesures qui restreignaient les associations, les colléges et les corporations. Le dictateur avait dissout tous les colléges, hormis ceux dont la constitution était antique. Parmi ces derniers se trouvaient nécessairement ceux qui remontaient à l'origine de Rome et dont la fondation était attribuée à Numa, c'est-à-dire les colléges religieux, d'abord, puis certaines corporations, comme celles des musiciens, des ouvriers travaillant l'or, le bois, la pierre, l'airain, le cuivre, le fer, l'argile, le cuir, etc... Il avait aussi laissé subsister les associations que la volonté d'assurer aux vainqueurs les fruits de leurs victoires et les besoins de la République avaient fait créer pour le commerce de terre et de mer, pour l'exploitation des mines, des carrières et des salines, et surtout pour la levée et la translation des impôts dont chaque province était redevable, en argent ou en denrées, afin d'approvisionner la *ville et les armées*.

Favoriser par tous les moyens la ville conquérante aux dépens des vaincus, faire de toute sa population une sorte d'aristocratie plébéienne, à deux degrés, nourrie par les provinces conquises et surtout pourvoir de cette même façon à l'entretien des armées nécessaires au maintien d'un pareil système, telle avait été toute l'économie politique des gouvernants romains : les associations, les colléges, les corporations en étaient les développements nécessaires. En principe, de telles institutions pouvaient servir les projets du dictateur, mais elles pouvaient aussi assurer la vitalité des institutions républicaines et dissimuler des associations constituant un pouvoir dans l'Etat.

César, en maintenant les corporations officielles nécessaires et inoffensives, voulut se prémunir contre des associations d'un autre ordre... L'introduction de théories politiques et philosophiques toutes nouvelles, le prosélytisme de cultes non reconnus par l'Etat, devenaient d'ailleurs dangereux pour le maintien des constitutions anciennes... Après César, Auguste prit habilement prétexte d'illégalités diverses pour supprimer, restreindre ou officiellliser toutes les associations.

L'autocratie impériale nivelait adroitement ; elle tourna au profit de son autorité la passion qu'inspirait aux Romains leurs assemblées et leurs fêtes de quartiers... La restauration de ces sodalités en l'an VIII de Jésus-Christ fut le point de départ de l'institution des augustales dans les provinces.

L'abolition des comices, en 27 après Jésus-Christ, la défense des cérémonies extérieures et des cultes égyptiens ou juifs, l'expulsion de Rome ordonnée contre tous les sectateurs de ces religions ou d'autres semblables, sont le complément des restrictions imposées aux corporations par les Césars successeurs d'Auguste.

A mesure que le pouvoir se concentre dans la main des empereurs, les entraves, les persécutions même viennent témoigner des craintes que leur inspirent les associations populaires... Claude prohibe les banquets en commun ; il permet à peine des réunions mensuelles ayant pour but de recueillir les cotisations mensuelles pour former des fonds communs de

Digitized by Google

funérailles... Néron aggrave encore ces prohibitions... Peut-être n'y eut-il alors de conservées que les associations nécessaires à l'annone romaine, les sociétés funéraires et les colléges de la religion de l'Etat. Ceux-ci, l'empereur les surveille ; il veut en faire partie et prend sur ses monnaies le titre de *prêtre élu dans tous les colléges*.

Mais en dehors de ces associations officielles, en dehors du contrôle impérial, les cultes proscrits formaient nécessairement des hétairies ou des fraternités secrètes, et plusieurs associations avaient dû accepter le déguisement de sociétés funéraires.

Sous Dioclétien commence une réaction remarquable ; il fonde, en faveur des lettrés et des artistes, les colléges de Minerve et de Jupiter Capitolin, et rétablit même les festins.

N'était-ce pas une tentative habile de lutter contre ces associations secrètes qui tendaient au renversement des associations officielles de l'empire ?

Quoi qu'il en soit, hors de Rome, ces associations inspiraient assez de craintes pour que Trajan refusât de laisser Pline instituer à Nicomédie un corps de cent cinquante ouvriers tous choisis et dont les services ne seraient requis qu'à l'occasion des incendies... Le christianisme avait fait de tels progrès en Orient, que l'empereur redoutait d'organiser un corps officiel secrètement imbu des doctrines nouvelles. Il fondait cependant à Rome le corps des boulangers pour assurer le service perpétuel de l'annone ; mais là le pouvoir central espérait exercer une surveillance suffisamment rassurante.

Avec Adrien, la réaction s'accentue encore. Imbu des idées orientales, cet empereur développe cette influence de l'Orient que les premiers Césars, héritiers du système républicain, s'étaient jalousement efforcés d'écarter de l'empire : ils avaient été les *conservateurs* des vieilles croyances et des institutions anciennes et avaient ainsi pu se dire les sauveurs de la société romaine ; Adrien entra, non sans habileté, dans le courant des idées nouvelles, et comme la source en était l'Orient, ce fut à l'Orient qu'il emprunta ses projets de reconstitution de l'empire.

Ses réformes eurent un caractère essentiellement démocratique, en ce sens qu'il combattit le privilége, qu'il astreignit les riches aux charges et aux fonctions publiques... Une lettre de lui au consul Servianus (134 de Jésus-Christ) témoigne de ses sentiments à l'égard des obligations sociales : il a visité la laborieuse Alexandrie, et la comparant à Rome la fainéante, il dit : « Dans cette ville riche et féconde, on ne rencontre pas un oisif ; chacun y exerce un métier; on y a de l'occupation déterminée, même pour les aveugles, même pour ceux que la goutte empêche d'employer leurs pieds et leurs mains... »

De telles expressions indiquent suffisamment les tendances de l'empereur Adrien ; il semble trouver l'idéal de l'organisation sociale dans ces antiques formes de la société égyptienne.

Quelle admirable organisation, en effet, que celle d'une société où tout est prévu, réglementé, coordonné; où l'individu, dans quelle condition qu'il vienne au monde, a sa destinée immuablement fixée du berceau jusqu'aux funérailles; où tout être humain gravite invariablement dans une sphère déterminée dont les évolutions concourent fatalement à l'harmonie générale de l'ensemble social !... Belle organisation, en effet, où se révèle l'influence des astronomes et des géomètres législateurs des races orientales, dans laquelle tout est symétrie, harmonie, accord du nombre, mais où l'être humain n'est plus qu'un chiffre et une chose !

Tel fut cependant, au fond, le système qu'Adrien semble avoir tenté d'étendre à tout l'empire... Il fonda la hiérarchie palatine, il enrégimenta les métiers; les travailleurs des métaux, de la pierre, du bois et de l'argile ; les ingénieurs, les architectes et leurs aides ; il les organisa à l'instar des légions, du moins pour le service particulier de ses vastes entreprises. Il organisa les emplois de l'Etat et de l'administration, ainsi que ceux de l'armée, à peu près comme ils l'ont été après Constantin...

La révolution sociale commencée par lui est continuée par ses successeurs... Il avait voulu faire triompher ce qu'on appellerait aujourd'hui les doctrines utilitaires... Les colléges, par exemple, étant institués en vue de l'utilité publique ; les membres qui en faisaient partie n'en eurent plus les immunités que s'ils y travaillaient réellement, que s'ils étaient en état de rendre des services effectifs.

Obéissant aux mêmes vues, Antonin poursuivait impitoyablement la fainéantise et retranchait les salaires aux oisifs, ne connaissant rien de plus cruel, disait-il, que de voir la République grugée par des hommes qui ne lui produisaient rien.

Ainsi, l'*utilité* de chaque individu, sa *production* au point de vue social, telle fut la grande préoccupation du césarisme après sa victoire définitive... Pour favoriser et développer la production individuelle, il emprunta à l'Orient des formes d'organisation sociale longtemps repoussées. Alexandre-Sévère acheva la révolution commencée par Adrien. Tous les métiers, même ceux des détaillants, marchands de vin, de légumes ou de chaussures, il les organisa en corporations et leur donna des règlements, ainsi que des avocats et des juges, en sorte que le césarisme produisit des institutions analogues à celles que propose certain libéralisme moderne.

Il arriva un moment où les municipes et les cités de l'Occident se trouvèrent remplacées par une nation de plus en plus

Digitized by Google

ressemblant à celles qui, depuis un temps immémorial, existaient en Asie. Pour cette nation, il n'y eut plus d'autre noblesse que celle des charges, ce qui s'est reproduit et conservé dans le *Tchin* de la Russie. Les réformes dues à Dioclétien et à Constantin Ier achevèrent cette organisation de l'empire selon la forme orientale.

D'autre part, elles commencent une période qui se termine à peine avec Louis-le-Débonnaire, car l'édit de Kierzy-sur-Oise, en 877, n'en est que le développement normal, la conclusion logique.

Quand le césarisme se sentit assez fort pour réduire à la condition des autres parties de l'empire l'Italie, jusqu'alors privilegiée d'immunités de conscription et d'impôts, et qu'en même temps les besoins d'un Etat démesurément agrandi exigèrent de nouvelles mesures financières, le gouvernement impérial voulut s'assurer des revenus fixes, systématiquement assis selon une forme identique à celle de l'organisation par corporations. Les règlements de celle-ci s'étendant à tous les citoyens, le principe de la classification n'était pas nouveau pour des esprits accoutumés déjà à une sorte de système de castes.

A l'égard de l'impôt, on divisa les habitants de l'empire en six classes : 1° les privilégiés, faisant les frais des *éditions* questoriennes et prétoriennes, des jeux publics, payant la collation de la glèbe, chargés des fonctions de la milice palatine, des sénats et des curies municipales ; 2° les négociants, acquittant l'or lustral, les douanes et les octrois ; 3° les possesseurs fonciers ou curiaux, payant l'annone et l'or coronnaire, et fournissant la prestation des chevaux et des conscrits, qu'ils transportaient en partie ; 4° les incorporés, ayant la fonction des industries ; 5° les colons, qui cultivaient les champs comme les bûcherons aménageaient les forêts ; 6° enfin les esclaves de tout genre.

Comme les corporations, ces classes civiles étaient dépendantes de la possession foncière et devenues héréditaires. On peut affirmer des cinq premières ce que le Code Justinien dit des colons : « Libres ou ingénues par l'origine, elles sont les esclaves de la terre, pour laquelle elles naissent, » ou ce que Majorien, en exprimant plus nettement la pensée du gouvernement, écrira des curiaux : « Ce sont les esclaves de l'Etat. »

Personne ne peut se soustraire à cette classification ; tous les oisifs sont rangés dans l'une de ces classes, suivant leur fortune immobilière ou mobilière, et y demeurent astreints jusques dans leur postérité.

Ainsi, à partir de ce moment, la fonction, quelle qu'elle soit, est attachée au sol, elle est obligatoirement héréditaire pour le possesseur de la terre, et sur elle seule portent les dispositions du fisc. N'est-ce point déjà la forme féodale ?

Mais si dans la féodalité la fonction est attachée au sol, ce n'est plus la fonction civile instituée par l'empire, ou plutôt cette fonction civile se confond avec la fonction de la guerre, et c'est là une différence profonde entre le système du césarisme et le système féodal.

M. Belin de Launay recherche les causes de cette différence... Après avoir constaté l'appauvrissement progressif du trésor impérial et des forces productives de l'Etat, dû au système de corruption par les jouissances matérielles et l'oisiveté que les Césars pratiquèrent à l'égard des fainéants dont se composait le peuple-roi, l'auteur explique le vaste développement donné aux corporations par le désir et la nécessité de faire concourir à la production les oisifs et les pauvres de Rome et de l'Italie. L'immunité du service militaire, dont jouirent ceux-ci à partir de Trajan, il la signale comme ayant préparé entre le peuple et l'armée une séparation dont les résultats se confondirent avec ceux du système des corporations.

Lorsque, dans le but de créer des revenus plus considérables, tous les citoyens de l'empire indistinctement furent divisés en classes dont chacune alimentait telle ou telle branche du fisc, l'immunité d'impôts maintenue en faveur de la fonction de la guerre sembla devoir être une cause de diminution des revenus publics ; ceux auxquels l'Etat avait imposé des charges héréditaires auraient pu s'y soustraire en se réfugiant dans les camps ; en conséquence, les hommes chargés des fonctions civiles, les sénateurs eux-mêmes, furent exclus des armées. Dès lors les troupes ne se recrutaient plus parmi les citoyens ; les esclaves furent d'abord admis au service militaire, et pour les y attirer, on les déclara ingénus par le seul fait de leur admission ; mais bientôt cette ressource fut insuffisante, et les barbares devinrent la principale force des armées romaines... En 379, Théodose avait pris quarante mille Goths à sa solde... Peu de temps après, cette nation composa l'armée orientale de l'empire, tandis que l'occidentale était formée de Germains.

« Alors l'édit de Gallien donne ses pleines conséquences. Attendu que les sénateurs ont été exclus de l'armée, les grades militaires et les premiers honneurs de l'Etat ont passé aux mains des barbares. Les cours impériales se remplissent de leurs rois, dont plusieurs sont bientôt consuls et même tuteurs de l'Etat. »

On peut dire qu'en ce moment le principe des corporations avait complétement porté son fruit ; il avait mené à la création de classes analogues aux castes orientales ; dans cette organisation des populations de l'empire, la caste militaire avait été oubliée ; les barbares la constituèrent. Le peuple romain était une agrégation de castes civiles de citoyens n'ayant plus le droit de porter les armes, restant attachés à la glèbe et à la

Digitized by Google

fonction, travaillant pour payer les deux milices, celle du palais, nécessaire à l'empereur, et celle de l'armée, nécessaire à la défense de l'empire. Les soldats de ces armées, barbares d'origine, d'idées, de coutumes, exclus des fonctions civiles, n'ayant d'autre mission que de défendre les classes civiles, en vinrent bientôt à défendre uniquement les avantages que leur procurait l'empire. Leur intérêt fut de conserver cette fiscalité si odieuse aux habitants, qu'elle leur faisait désirer la ruine de la centralisation romaine. Les frontières de l'empire enfermèrent donc deux populations juxtaposées, mais non confondues et que tout séparait... La population civile eut d'abord dans le chef de l'empire son protecteur naturel ; mais lorsque les chefs militaires entrèrent en rivalité avec les empereurs, en raison même des services qu'ils leur rendaient, ceux-ci ne tardèrent à n'être regardés que comme les chefs civils d'une population incapable de se défendre ; les chefs barbares s'habituèrent à se regarder comme les véritables chefs de l'empire ; ils réservèrent à leurs soldats le service militaire qui assurait la prédominance... « Quand Théodoric-le-Grand, au commencement du VIe siècle, dépouilla Odoacre du titre de roi d'Italie, il déclara officiellement que le service civil appartenait aux Romains et le militaire aux Goths. C'était simplement constater un état social déjà invétéré. »

Voilà où avait mené le système dont le premier objet avait été l'exploitation des nations conquises au profit des habitants d'une cité conquérante.

« Ainsi, quelques corporations primitivement instituées pour les besoins de Rome ; les sociétés de publicains, réservant aux Romains les bénéfices des formules imposées à la province ; les sodalités, d'abord probibées, puis permises ; la fondation de nombreux colléges d'ouvriers et de négociants, utiles au service ou à la splendeur de l'empire et protégés par le privilége ; l'organisation des habitants, devenus tous citoyens, en classes qui, après avoir reçu les règlements propres aux corporations, ressemblent à la caste égyptienne, où la fonction, qu'elle fut administrative, agricole ou industrielle, était héréditairement imposée aux possesseurs de la terre et versait ses revenus dans le fisc. Toutes ces évolutions successives avaient, chacune pour sa part, contribué à former une espèce de polype qui, en absorbant l'individu, en lui enlevant la propriété de ses biens et le libre exercice de ses facultés, avait ruiné la société romaine en fait de produits et d'hommes, et l'avait livrée, comme une proie sans défense, aux barbares chargés de la fonction de la guerre. »

La fiction trop prolongée de le suprématie des empereurs de Byzance cesse par l'action de l'Eglise romaine. Le Pape appelle en Italie les Francs ; pour mettre fin sans retour aux prétentions de Constantinople, il rétablit un empereur d'Occident. Ce fut Charlemagne. Le titre impérial se rattacha ainsi à la terre d'Italie, car de plus en plus la fonction s'incrustait au sol.

« Voyez les progrès de ce fait : les deuxièmes Flaviens avaient déclaré que les héritiers de terres possédées par des incorporés, des municipaux ou des sénateurs, rempliraient exactement les mêmes fonctions que leurs prédécesseurs. Donc, l'édit de Kierzy-sur-Oise, en 877, ordonnant l'hérédité des charges féodales, fut surtout la conclusion d'une révolution commencée depuis cinq cents ans, mais qui plongeait ses racines dans des faits remontant jusqu'aux origines de Rome. »

« Voilà comment la corporation ouvrière issue du mauvais système économique de la république et de l'empire, et devenue, sous les Flaviens du IVe siècle, le type des diverses classes civiles et l'origine principale de la ruine de la société romaine, a été une des causes fondamentales de la forme sociale qui exista durant le moyen-âge. »

Telle est la conclusion formulée par M. Belin de Launay... Elle découle aisément de l'étude que nous avons essayé d'analyser assez pour en bien préciser la physionomie, et dont nous regrettons de ne pouvoir faire connaître toute la substantielle valeur. Si exacte, si consciensement trouvée que nous paraisse cette conclusion, peut-être l'auteur, qu'il nous soit permis de le dire, a-t-il un peu brièvement exposé l'action que la société chrétienne nous semble avoir exercé sur les causes dont il constate le résultat, avec une grande profondeur d'idées et une lucidité remarquable.

Les grands jours du dernier duc de Guyenne, par M. Brives-Cazes.

En vertu de la concession de la Guyenne faite par Louis XI à son frère Charles, « *comme partage et appanage*, » malgré l'opposition du Parlement de Paris, cette province avait reconquis, vers 1469, son ancienne autonomie, détachée qu'elle était encore de la couronne de France, comme elle l'avait été jadis de la couronne d'Angletere en faveur du Prince-Noir.

Ce n'était pas l'Aquitaine d'autrefois, il est vrai ; Louis XI l'avait réduite, pour la circonstance, aux trois sénéchaussées de Bordeaux, de Bazas et des Landes, avec la Saintonge et l'Aunis en plus.

Comme conséquence de cette concession, le Parlement royal de Bordeaux, ne pouvant plus siéger dans des terres apanagées, avait été transféré à Poitiers.

Il avait fallu pourvoir d'urgence à l'administration de la justice... A l'aide d'éléments divers, indiqués avec beaucoup

Digitized by Google

de sagacité dans le travail de M. Brives-Cazes, le duc Charles constitua dans son apanage une cour de justice destinée à remplacer le Parlement... Il lui donna le nom de *Grands jours de Guyenne*, dénomination qui rappelait d'anciennes institutions locales, puisque déjà, sous l'administration du Prince-Noir, de 1362 à 1372, une cour dite des Grands jours de Guyenne avait maintenu les anciennes franchises de Bordeaux contre les entreprises des officiers du roi d'Angleterre.

Telle fut l'origine de cette cour, dont M. Brives-Cazes a tenté d'esquisser l'existence et le fonctionnement.

A l'aide d'un document précieux, le registre du conseil de cette cour, qu'il a découvert parmi les registres du Parlement, il nous la montre courageusement fidèle à sa mission, suivant vis-à-vis des seigneurs du pays la conduite ferme et sévère adoptée par le Parlement dès les premiers jours de sa création, rigueur qui est un signe des temps et qui semble une revanche prise par les représentants du droit antique sur les privilégiés du système féodal. Il nous la montre, autre signe des temps, domptant même le haut clergé, suffisant, en un mot, à sa mission par l'énergie et l'activité de ses membres... Cette activité, cette énergie justifiaient les expressions d'un conseiller contemporain, Jean Dalesme, parlant des « *sudores aulici*, » qualifiant l'existence des conseillers de « *splendidam miseriem* » et déclarant avec le président Boyer : « *Apud aulicos, nihil esse otii ad litteras...* »

De complicité avec le pouvoir royal, ces hauts caractères et ces natures vaillantes qui composaient alors les corps de la magistrature préparaient, dans un avenir prochain, le triomphe du tiers-état.

La cour des Grands jours de Guyenne fait fière figure au sein de cette période de grandeur et de luttes... « On ne la vit pas reculer devant les Foix, les Talleyrand, les Gontault, les Angevin, les Montpezat, les de Lille et autres, et certes, sous un prince aussi faible, aussi entouré d'intrigues et de courtisans faméliques que le fut le duc Charles, il y avait quelque mérite à ne pas faiblir. » — En de pareils magistrats, Louis XI avait des auxiliaires redoutables à la féodalité et dignes de lui tenir tête bien autrement que ne le furent leurs successeurs, transformés en robins anoblis.

..... A la mort du duc Charles, Louis XI s'empresse de ressaisir cette province de Guyenne, qu'il regrettait ; le Parlement est rappelé de Poitiers à Bordeaux, et la cour des *Grands jours*, dont le roi de France pouvait redouter les résistances patriotiques, cesse de fonctionner...

L'étude considérable publiée par M. Brives-Cazes jette une vive lumière sur les mœurs judiciaires de l'époque, en faisant mieux connaître l'existence et les actes d'une institution éclose de la reconstitution éphémère de l'autonomie aquitanique.

ANALYSE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Fragments historiques concernant la ville de Buzet. — Description de son église, par M. l'abbé Aug. Massol.

Au moyen-âge, Buzet était le lieu de passage le plus ordinaire de l'Albigeois au Toulousain, dans la région où l'Agoût se réunit au Tarn : là, au-dessous du point de jonction des deux cours d'eau, un pont reliait les deux rives, privées à une grande distance de toute autre communication de ce genre...

En 1235, le comte de Toulouse, Raymond VII, convaincu de l'utilité de fortifier ce passage, acheta de Pilfort de Rabastens une portion de terrain sur lequel il assit un château-fort commandant le pont.

Aux habitants du lieu, il donna ou reconnut des immunités, franchises, libertés et usages, et conclut avec eux ce pacte auquel l'histoire de Buzet doit une physionomie particulière... « Nous promettons et jurons, les deux mains appuyées sur l'Evangile, que le château de Buzet, avec ses dépendances, restera toujours en notre pouvoir et domination, ne sera jamais vendu, donné en gage ou en fief ; que nous ne ferons aucun échange avec qui que ce soit, ni en partie ni en son entier, à moins que nous ne permutions, donnions ou échangions tout notre comté de Toulouse, etc... »

Cette clause constitua un droit d'inaliénabilité auquel il ne fut dérogé qu'en 1771 par Louis XV, qui concéda le château au comte de Clarac.

Buzet, poste important comme tête de pont, reçut des fortifications considérables et joua un certain rôle militaire... Pendant les guerres du XIVe siècle, son enceinte servit de refuge aux populations du voisinage, qui s'y trouvèrent en sûreté, grâce à des circonstances au sujet desquelles M. l'abbé Massol écrit ceci :

« On descendit les réfugiés dans un souterrain, cavité formée d'abord pour l'enlèvement des sables employés à la construction du château, des tours et de l'église. Le déblai fut ensuite continué régulièrement pour fournir de la terre et des matériaux aux murailles d'enceinte et des maisons. On creusa dans le tuf, on allongea les galeries, on fit un vaste

Digitized by Google

souterrain ; il serpentait sous les rues tortueuses de la petite ville, la contournait entièrement, et, se repliant sur lui-même, longeait la rivière du Tarn, après avoir mis en communication entre eux tous les points de défense. »

Nous ignorons si M. l'abbé Massol décrit ces vastes souterrains, refuge d'une population entière, d'après des documents ou des traditions, ou bien s'il les décrit après les avoir visités pour en constater l'existence et l'état actuel.

Les berges du Tarn et de l'Agoût présentent, en un grand nombre de points, des groupes de souterrains qui paraissent dater d'une époque très reculée et dont quelques-uns ont été retouchés en des temps postérieurs... La plupart de ces souterrains constituent les habitations troglodytiques décrites par MM. Devals, Rossignol, Grellet-Balguerie, etc. Peut-être les souterrains de Buzet ne sont-ils pas autre chose que des habitations de ce genre, agrandies et modifiées selon les exigences d'une destination nouvelle. Que M. l'abbé Massol veuille bien nous permettre de lui signaler ce rapprochement dont il lui appartient de vérifier le plus ou moins de valeur... Du reste, les souterrains de Buzet occupent une assez grande place dans l'histoire de cette localité pour qu'il soit intéressant d'en faire le sujet d'une étude spéciale. L'auteur du Mémoire nous les montre, après les guerres du XIVe siècle, utilisés par les catholiques lors du coup de main tenté par les religionnaires en 1563, et plus tard, servant de refuge au comte de Clarac et aux siens en 1791.

Le château de Buzet (c'est-à-dire la forteresse), dont il ne reste que d'informes débris, a sa légende sombre, son histoire mystérieuse.

Là fut enfermée, et peut-être inhumée, s'il faut en croire la relation du secrétaire du comte d'Armagnac, Jeanne, fille de Gaston IV, comte de Foix, mariée en 1468 à Jean V, comte d'Armagnac, assassiné dans Lectoure par ordre de Louis XI... Après avoir raconté la mort du comte, égorgé aux côtés de Jeanne, le 14 mai 1476, le chroniqueur ajoute : « Le sénéchal de Toulouse se chargea de la comtesse, qui était enceinte, et la fit conduire au château de Buzet, dans le Toulousain. Au mois d'août suivant, quelques gens apostés lui ayant demandé si elle était enceinte, on la força de prendre un breuvage qui la fit avorter d'un enfant mâle. » Bonnal ajoute que les auteurs de ce crime étaient des seigneurs qui désiraient non-seulement la mort du comte d'Armagnac, mais encore l'extinction de sa race.

Contrairement à l'opinion accréditée, M. l'abbé Massol admet que la maison d'Armagnac s'est perpétuée par un enfant légitime de Jean V qui aurait survécu à ses auteurs et continué la lignée d'Armagnac. L'auteur conteste, en outre, le fait de l'empoisonnement de Jeanne d'Armagnac, résultant d'une tentative d'avortement ; il signale enfin certaines présomptions tendant à établir que Jeanne a été inhumée à Buzet avec un jeune enfant issu d'elle.

Son Mémoire est complété par une description parfaitement entendue et très bien faite de l'église du lieu, assez bel édifice de transition, bâti en briques, où le plein-cintre se marie à l'ogive, et qui emprunte un grand air de ses massifs accessoires de fortifications.

Saint-Sulpice-de-la-Pointe, par M. Antoine du Bourg.

En amont de Buzet, entre un profond ravin qui sert de lit au ruisseau de *la Planquette* et l'Agoût, principal affluent du Tarn, dans lequel il se perd à quelques cents mètres plus loin, se trouve le village de Saint-Sulpice. C'était autrefois une terre du domaine des comtes de Toulouse qui, au XIIe siècle, en firent donation à l'abbaye d'Aurillac. Au siècle suivant, un abbé l'inféoda à un seigneur de la maison d'Alaman. Les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient cependant un fief à Saint-Sulpice, puisque ceux-ci le vendirent à Alphonse de Poitiers, devenu comte de Toulouse, qui s'empressa d'y construire une bastide ; il l'inféoda, paraît-il, à Sicard d'Alaman, déjà seigneur en partie de Saint-Sulpice...

Après avoir établi ainsi les origines de cette localité, M. Du Bourg retrace les principaux faits de ses annales ; il montre cette baronie passant aux Lautrec, aux Jourdain de l'Isle, aux Comminges, à Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, puis à Gaston Phébus, comte de Foix... Celui-ci perd sa baronie par suite de rébellion ; elle est donnée à la femme de son ennemi, le duc de Berry (1392)... Jeanne de Boulogne, duchesse de Berry, habita Saint-Sulpice ; elle y fit fabriquer de la fausse monnaie, sans doute pour amener le succès de ses conspirations avec le roi de Portugal. Une confiscation ordonnée par Charles VI fait rentrer la baronie de Saint-Sulpice dans le domaine royal, d'où elle sort bientôt pour passer à Charles d'Albret, comte de Dreux.

Ce n'est pas ici le lieu de suivre l'auteur dans les consciencieuses recherches par lesquelles il établit la série des divers seigneurs de Saint-Sulpice jusqu'à la Révolution... Mais nous lui emprunterons en partie la description de l'église de ce lieu, curieuse par ses fortifications...

La façade de cet édifice, qui en est d'ailleurs la partie intéressante, est un grand mur de brique percé d'un portail à colonnettes et pris entre deux tours carrées ; il constitue une véritable courtine munie d'une galerie saillante qui met les deux tours en communication et permet de battre le pied du mur ; en retrait de la galerie le mur s'ajoure de quatre grandes baies

Digitized by Google

dans le vide desquelles sont suspendues les cloches; au-dessus de leurs cintres, au sommet du mur, une seconde galerie règne au niveau des plateformes des tours, munies d'un parapet crénelé posé en saillie sur les consoles et les arcatures de faux machicoulis. Deux étages de faux machicoulis se superposent entre le portail et la galerie saillante, dont ils accusent l'encorbellement; ils deviennent ainsi un motif d'ornementation sur une surface complétement nue... Ce type de façade se retrouve très fréquemment dans le Toulousain.

A l'intérieur, une seule nef ogivale d'environ douze mètres sur trente-six, divisée en quatre travées : abside circulaire, à six retombées d'arcs qui viennent se reposer sur des faisceaux de trois colonnettes en saillie. — Arcs de la nef élancés; nervures cordiformes (tores avec une arête mousse). — Chapelles de divers styles. Au dehors, douze contreforts à ressorts d'une structure massive...

M. Du Bourg date la façade de cette église du XIIIe siècle; l'intérieur lui paraît moins ancien...

Son étude sur Saint-Sulpice est complétée par une description de ce qu'on appelle les souterrains du château.

« Creusés, dit-il, dans une marne très résistante et soutenus de distance en distance par de solides arceaux, ces couloirs voûtés, de deux mètres de haut sur trois mètres de large, n'ont éprouvé aucun éboulement. Se croisant perpendiculairement, ils s'étendent dans toutes les directions sur un développement très considérable. J'ai vainement cherché quelques vestiges de communication entre ces couloirs et le château; j'en ai conclu qu'ils servaient plutôt de magasins pour les provisions que de souterrains proprement dits. Ce qui m'a confirmé dans cette opinion, c'est qu'à l'extrémité de chacun des couloirs se trouve une chambre rectangulaire qui devait servir de dépôt. — Du reste, je ne pense pas qu'on doive prendre ces souterrains pour une habitation troglodytique... »

L'auteur termine son Mémoire par l'indication d'un camp romain, situé à 500 mètres de Saint-Sulpice, au confluent du Tarn et de l'Agoût, à cet angle aigu qui justifie le nom de Saint-Sulpice-de-la-Pointe.

Cette position commandait deux riches vallées et la route de Toulouse qui franchissait le Tarn en cet endroit. Les retranchements de ce camp ont été utilisés à diverses époques; une motte s'élève au milieu, qui porta un donjon au moyen-âge, et que M. Du Bourg n'est pas éloigné de croire un tumulus...

Ainsi, un camp romain et peut-être gaulois, le château de Buzet et celui de Saint-Sulpice ont, à diverses époques, gardé le confluent du Tarn et de l'Agoût.

Antiquités du Sahara algérien, par M. le docteur ARMIEUX.

Ce Mémoire est un extrait de notes de voyage recueillies par l'auteur pendant les loisirs d'une excursion à la suite d'une colonne expéditionnaire de l'armée d'Afrique...

M. Armieux pense que les Romains n'étendirent pas leurs conquêtes au delà du *Tell* et qu'ils ne dépassèrent pas les grands lacs salés, ou *Chott* de Ptolémée et de l'itinéraire d'Antonin... Ce que les anciens savaient, par les explorations des côtes orientales de la Lybie et par le fameux périple d'Hannon, c'est qu'un vaste désert de quatre cents lieues, occupant le centre de l'Afrique, séparait les régions septentrionales des terres australes... Nous n'en savons guère plus aujourd'hui.

Une des entreprises d'exploration les plus hardies qu'aient tentées les Romains dans cette région paraît être l'expédition de *Julius Maternus* qui, parti à la tête de légions, de *Leptis magna*, dans la Tripolitaine, parvint, après quatre mois de marche, jusque sous le 5e degré, au point central des trois lacs d'où sortent les deux bras du Nil blanc et du Nil bleu...

Les Romains connaissaient les habitants de ces déserts sous les noms de Gétules et de Garamantes. — Les Gétules étaient aussi appelés Troglodytes; on supposait qu'ils vivaient dans des grottes ou dans des trous creusés dans la terre... A l'est des Troglodytes, les Garamantes habitaient le centre de la Lybie (Sahara de Tunis et de Tripoli).

Le Sahara, d'après les auteurs Grecs et Romains, était infesté de serpents venimeux; les rivières fourmillaient d'hippopotames et de crocodiles; les montagnes étaient remplies de bêtes féroces et d'éléphants.

Tel est le résumé des connaissances des anciens sur le Sahara et ses habitants... Quels sont les monuments de leur époque qui subsistent encore aujourd'hui?

A la limite du Tell et du Sahara, il existe de nombreuses ruines romaines; la plupart des postes français établis sur cette ligne sont bâtis sur l'emplacement d'anciens forts romains...

Au delà du Tell, dans la région du Sahara et des Oasis, M. Armieux n'a point vu de ruines romaines; il n'y en existe point, du moins dans la partie parcourue pendant quatre mois par l'expédition.

En revanche, on rencontre dans le Sahara des monuments d'origine numide, que M. Armieux assimile à d'autres constructions existant dans le Tell et qu'on regarde généralement comme les tombeaux des anciens rois de Numidie.

Sur les hauts plateaux du Sahara se trouvent quelques monuments analogues que l'auteur décrit ainsi :

« Sur une élévation à l'aspect du midi, s'élèvent six pyramides bien conservées, reposant sur une base carrée en

Digitized by Google

maçonnerie, supportée elle-même par un large soubassement en terre. La pyramide a la forme d'un cône dont l'arête est légèrement courbe. Ce cône a environ un mètre de diamètre à sa base et trois mètres de hauteur : il devait être surmonté d'un monolithe plus ou moins élevé. Le cube de maçonnerie a environ trois mètres de côté sur deux de hauteur ; le terrassement a quarante ou cinquante pas de longueur. »

M. Armieux trouve à ces monuments la plus grande analogie avec les Nur-hags de Sardaigne, dont l'origine est phénicienne et la destination évidemment funéraire...

Son attention s'est principalement portée sur un autre genre de monuments qu'il a rencontrés dans le Sahara ; ce sont de vastes dessins tracés sur les rochers du désert. Il a dessiné et fait reproduire dans son Mémoire les images de ce genre qui existent à Tyout, dans la région des Oasis, vers le 32° 50' de longitude Nord et le 2° 20' de latitude Ouest... C'est une page gigantesque gravée au trait sur un bloc de grès ferrugineux de cent pieds de long sur trente pieds de hauteur.

« Il est impossible d'y méconnaître les divers types d'animaux qu'on a voulu figurer. Le bœuf, le chien, la chèvre, le lion, l'antilope, l'autruche, l'éléphant, le rhinocéros, le lièvre, la vipère sont fidèlement représentés... Les hommes sont nus ; leur bras est armé de l'arc et des flèches... Les sujets sont ordinairement obscènes.

» On ne voit ni le cheval, ni l'âne, ni le mulet, ni le mouton, ni le chameau ; mais l'on reconnaît parfaitement l'éléphant, qui a disparu depuis longtemps de ces régions, ce qui pourrait servir à mettre une date au bas de ces rochers... »

L'auteur pense que cette date ne peut qu'être antérieure à l'invasion arabe, la loi de Mahomet interdisant la représentation de la figure humaine... Du reste, les habitants actuels du pays ne donnent aucun renseignement, traditionnel ou autre, sur ces dessins, dont ils ignorent l'origine.

« L'aspect de ces derniers inspire une foule de pensées et de suppositions... Est-ce là un fait isolé? Est-ce le produit de l'intelligence ou de l'adresse d'un seul, ou bien était-ce un art répandu et enseigné dans ces contrées ou venu de plus loin? L'auteur s'est-il inspiré de la nature seule, ou bien avait-il voyagé et vu en Egypte ou ailleurs des images semblables? Sont-ce là les premiers pas d'un art dans l'enfance ou les derniers vestiges d'une civilisation perdue? Cependant, malgré la naïveté du dessin, on ne saurait voir là une tentative hasardée. Pour arriver à cette perfection, tout incomplète qu'elle paraisse, il a fallu des brouillons, des essais, des tâtonnements dont nous voyons le résultat définitif. »

M. Armieux développe quelques suppositions ingénieuses au sujet des questions et des réflexions ainsi formulées... Il avoue de bonne grâce qu'il n'aboutit qu'à des incertitudes ; son Mémoire n'en est pas moins curieux par le sujet et par les aperçus que développe l'auteur.

Recherches sur la numismatique des Atacins, par M. Buzairies.

L'auteur établit qu'une peuplade gauloise porta le nom d'Atacins et qu'elle habitait les bords de l'Aude... Il croit qu'elle avait une ville principale du nom d'Atace, se basant sur un passage d'Eusèbe, à propos de Varron, le poète gaulois, qu'il fait naître quatre-vingt-deux ans avant Jésus-Christ, dans le bourg Atace. *P.-T. Varro vico Atace, in provincia Narbonensi, nascitur.*

M. Buzairies combat l'opinion de ceux qui placent *Atace* soit à Narbonne, soit à Carcassonne. Pour lui, *Atace* est aujourd'hui Limoux.

L'auteur appuie son opinion de considérations topographiques et paléographiques ; le territoire de Limoux, qui paraît avoir été le plus anciennement habité, porte, dit-il, le nom de *Tax* dans les chartes latines...

Enfin, la numismatique lui fournit de nouvelles inductions : il attribue certaines monnaies ibériennes où quelques savants ont lu les légendes ATACUM ou ATTA, écrites en caractères ibériens, il les attribue aux Atacins, mais aux Atacins primitifs, c'est-à-dire aux Atacins d'Ibérie ; certains rapprochements conduisent M. Buzairies à supposer que les Atacins de l'Aude sont une colonie ibérienne... Il fait remarquer, à l'appui de son opinion, que les mêmes noms de lieu se retrouvent sur les deux versants des Pyrénées.

Le vieux Périgueux, par MM. J. de Verneilh et L. Gaucherel.

Peu d'œuvres offrent l'intérêt artistique que présente ce livre, dont nous croyons être des premiers à parler, car il est imprimé d'hier.

Le texte, si intéressant qu'il soit, n'est ici que l'accessoire du dessin, et l'art y triomphe de façon à faire oublier la science : c'est plutôt un album qu'un livre.

MM. de Verneilh et Gaucherel sont des maîtres en ce noble genre de l'eau-forte, qui se prête si docilement à la traduction artistique, où si librement l'artiste se peut livrer à cette verve de l'exécution qui suffirait à rendre intéressant le plus banal sujet. Chez eux, le vif sentiment du pittoresque s'allie à la conscience de l'exactitude scrupuleuse, si nécessaire en archéologie, et de l'alliance de ces heureux dons résulte pré-

Digitized by Google

cisément la singulière valeur des splendides planches qu'ils ont consacrées à l'illustration du vieux Périgueux.

Quand le monument se profile en lignes harmonieuses ou bizarres et charmantes d'imprévu, l'archéologue qu'il y a en chacun des deux auteurs les retrace amoureusement, tout attentif à saisir le rhythme du contour, et sa gravure est belle de sa seule vérité. Mais si le monument n'a pas de valeur pour les yeux, s'il n'a de prix qu'à titre de document, l'archéologue le copie d'abord, l'artiste vient après qui jette une ombre sur un plan, accroche un rayon de lumière à une saillie, déroule un nuage comme une grande tenture au-dessus d'un vieux mur informe : de ce pan de muraille, d'un bloc de pierre usé, il parvient à faire un portail fidèle comme une photographie, mais qu'anime la mystérieuse magie de l'art, l'immortel triomphateur contre lequel ne prévaudront jamais les merveilles héliographiques.

Que le plus habile et le mieux outillé des photographes braque le meilleur de ses objectifs sur cette vieille tour de Vésone, par exemple, la douairière des monuments de Périgueux : il n'obtiendra qu'une stupide copie de cet immense cylindre éventré, sans ornements, sans mouvement de lignes, maussadement planté dans un terrain tout plat et qui est uniquement un jalon archéologique sans intérêt pour la vue.

M. de Verneilh, l'artiste et l'archéologue, a fait d'après ce modèle une planche où le jeu de la lumière et de l'ombre, l'entrain du faire sollicitent et enchantent le regard, autant que l'exactitude des lignes satisfait l'esprit... Et ces vues de l'étonnant clocher de Saint-Front, de la tour Matafère, de ces vieilles maisons! Tout cela est vrai, baigné d'air, égayé d'arbres sensibles au vent, animé de personnages aux poses hardiment saisies; tout cela est exécuté légèrement, finement, d'un faire facile, gras, plein de souplesse et bien autrement amusant à l'œil, séduisant à l'esprit, que ne le seraient les fac-simile donnés par l'objectif...

Ajoutons que ces belles planches sont admirablement imprimées; nous voudrions pouvoir en faire honneur à la province; c'est un regret pour nous que cette œuvre, exécutée en province et pour la province, n'ait pu être complétée qu'à Paris. Malheureusement, on gâche si bien l'impression artistique dans nos régions que, bien à contre-cœur, on doit féliciter MM. de Verneilh et Gaucherel de n'avoir pas exposé leurs superbes eaux-fortes aux déshonneurs d'un mauvais tirage.

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE.

TABLE DES ARTICLES D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE CONTENUS DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, créée en 1837, publie des *Mémoires* qui, d'abord, ont formé un volume à peu près annuellement. Plus tard, la Société ayant publié à ses frais cinq volumes de « Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, » par M. de Barrau, elle a interrompu la publication de ses Mémoires; elle la reprend actuellement, et un nouveau volume vient de paraître. De plus, la Société a fait imprimer un recueil des procès-verbaux de ses séances, depuis son origine; elle se propose de continuer cette publication.

Volume Ier. — 1837-1838.

Considérations sur l'histoire locale (archéologie, paléographie, histoire du pays en général, histoire des individus, par H. de Barrau.

Histoire de Villefranche. — Monuments religieux de cette ville, abbaye de Loc-Dieu, par Guirondet.

Jean d'Estaing à Cassagnes-Bégonhès, par E. Branche.

Protestation des consuls de Cassagnes-Bégonhès contre Jean Bastard de Châlons, par le même.

Le Prévôt et le Chapitre de Belmont, par l'abbé Ravailhe.

Collégiale de Belmont, par le même.

Notice sur la ville de Nant, par le même.

Notice sur Combe-Roumal, par le même.

Notice historique sur la maison d'Arpajon, par le bon de Gaujal.

Statistique historique des établissements de bienfaisance dans le département de l'Aveyron, par H. de Barrau.

Documents relatifs à l'histoire du Rouergue. — Lettre du roi Henri III à Jean de Glandier, seigneur de Balzac; lettre de la reine Marguerite, avec notes, par H. de Barrau.

Rôle en idiome vulgaire de la revue passée à Rodez, le 3 de janvier 1386, par Guillemot de Solatges, capitaine-général de la guerre contre les Anglais, en Guienne et en Languedoc, par le baron de Gaujal.

Chartreuse de Villefranche, par Boissonnade.

Eglise de Belmont, par le même.

Analyse du Mémoire de M. de Gaujal sur les antiquités du Larzac, par J. Duval.

Digitized by Google

Recherches nouvelles sur le camp romain des Césarines, par Calvet.

Quelques antiquités du canton de Sévérac (squelettes de Villeplaine). — Figurines trouvées sur le Puech-de-Buzeins. — Monnaies inconnues découvertes à Coursac et à Altès. — Poteries de terre. — Traces de camps anciens. — Cibournies ou dolmens. — Eglise de Saint-Grégoire. — Anciens volcans au Puech-de-la-Garde, par Lescure.

Briques antiques. — Peyrebrune. — Traces d'anciens combats, ancienne ville à Miramont. — Idole trouvée à Taurines, par H. de Barrau.

Mémoire sur les dolmens et les anciens tombeaux, par le même.

Notice sur quelques dolmens, par l'abbé Cabaniols.

Tableaux des églises de Rodez, par Valentini.

Volume II. — 1839-1840.

Etude historique sur l'ancienne abbaye de Bonnecombe. — Ancien manuscrit sur la peste de 1628, précédé de quelques notes sur les maladies contagieuses qui ont, à diverses époques, ravagé le Rouergue, par H. de Barrau.

Siége du château de Balsac, chronique de 1660, par Eugène de Barrau.

Note sur un tombeau découvert à Rodez, place de la Magdeleine, en avril 1839, par Boissonnade.

Notice historique sur la poésie des troubadours dans le Rouergue aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. — Notice historique sur l'évêché d'Arsat, par Victor de Bonald.

Notice sur quelques anciennes monnaies de Rodez découvertes près la ville de Caussade, par Chaudruc de Crazannes (baron de).

Article statistique sur le canton de Saint-Cernin, par Foulquier-Lavergne.

D'une ville gauloise appelée Carentomag, située dans le pays des Ruthènes, par Gaujal (baron de).

Notice sur Saint-Izaire, par Geraud.

Description de l'église de Conques. — Description de l'église de Perse, par Prosper Mérimée.

Lettre autographe de François, duc de Guise, communiquée par M. Milhet. — Notice sur la maison d'Arpajon, par Monestier.

Mémoire sur la chambre sépulcrale découverte à Saint-Jean-d'Alcas, arrondissement de Saint-Affrique. — Notice sur l'église et le château de Roquetaillade.

Volume III. — 1841-1842.

Relation du siége de Saint-Affrique par le prince de Condé, en 1628, par Jules Duval.

Importance de l'Egypte sous le rapport du commerce, de la communication des peuples et de leur civilisation, par le lieutenant-général Tarayre.

Antiquités du Lot, rapport sur des fouilles faites aux Cadourques, mairie de Cahors, en 1839, par Calvet.

Documents inédits sur l'histoire du Rouergue.

Des anciennes armures défensives des Gaulois, Romains, etc.

Inscriptions de l'église de Perse.

Inscriptions du tombeau de la chapelle de Cantobre, cathédrale de Rodez.

Inscription romane trouvée dans une maison de Rodez.

Inscriptions d'une pierre tumulaire de l'église de Saint-Amans-de-Salmiech.

Inscriptions date de la construction du clocher de Comps-Lagrandville.

Inscriptions d'une pierre trouvée dans les ruines de l'ermitage de Saint-Guiral.

Inscriptions anciennes des murs de la ville de Rodez.

Tombeau de Bozouls.

Tombeau gallo-romain, à Rodez.

Tombeau du Commandeur, à Martrin.

Tombeau d'un chevalier, extrait de l'ancienne église des Jacobins de Rodez.

Tombeau de Lavergne, dans le Sévéragerais.

Tombeau de la chapelle des fonts baptismaux dans la cathédrale de Rodez.

Urne cinéraire en verre.

Eglise Saint-Austremoine, près Salles-la-Source.

Eglise de Combret, canton de Saint-Sernin.

Eglise de Loc-Dieu, par H. de Barrau.

De la découverte d'un aquéduc romain à Rodez, par Boissonnade.

Rapport sur les médailles du Musée de Rodez, par le même.

Entrée à Rodez de Pierre de Castelnau, évêque de Rodez. — Entrée de Raymond d'Aigrefeuille, évêque de Rodez, par l'abbé Cabaniols.

Notes sur l'église de Ceignac, par H. de Barrau.

Histoire de la bête du Gévaudan.

Lettres sur la poésie patoise, par Daudé de Lavalette.

Volume IV. — 1842-1843.

Mémoire sur l'abbaye et l'évêché de Vabres, par le D^r^ Geraud.

De la Rabdomancie, par Lescure.

Essai statistique sur Creissels, par le D^r^ Pougens.

Monuments religieux du Rouergue, par H. de Barrau.

Introduction.

Eglises romanes : Conques, Perse, Lévignac, le Cambon, Aubrac, Sainte-Eulalie-d'Ol, Bonneval, Vinnac, Bozouls,

Digitized by Google

Roddelle, Moret, Saint-Austremoine, Salles-la-Source, Sévérac, Saint-Dalmazi, Lavergne, Lapanouse, Saint-Grégoire, Canac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Vimenet, Castelnau-de-Levezou, Verrière, Monjaux, Saint-Agnan, le Poujol, Nant, Syvanès, Cabanès, Saint-Martial, Loc-Dieu, Balaguier, Notre-Dame-de-Joie, Saint-Martin-de-Bouillac, Aubin, Souyri, Pierrefiche, Verlac, Solsac, Vezouillac, Saint-Amans-de-Scoudournac, Saint-Amans-du-Ram, Cruéjouls, Canet, Plaisance, Villeneuve-la-Crémade.

Crypte de Roussenac.

Figure symbolique sur la porte de l'église de Coupiac.

Aperçu historique sur l'ancienne abbaye de Conques-Sainte-Foi.

Cathédrale de Rodez. — Palais épiscopal. — Eglise de Saint-Amans-de-Rodez. — Autres églises de Rodez.

Croix du père Bridaine.

Légendes de sainte Procule.

Monuments funéraires de quelques églises : Saint-Félix, près Rodez, Clairvaux, le Salvage, Trébos, souterrain de Céoz, Bonnecombe, Carcenac, Comiac, Camboulas, Canet, Grammond, Castelmary, le Calvaire, Saint-Côme, Livignac, Roquelaure, Cabrespine, Coubisou, Prades-d'Aubrac, les Sept-Ermites, Huganac, Bergonhoux, Saint-Léons, Salles-Curan, Saint-Jean-le-Frech, Peyre, abbaye de l'Arpajonie, Belmont, Saint-Affrique, Vabres, Brousse, Notre-Dame-d'Orient, Combret, Saint-Sernin, Nonenque.

Eglises de Villefranche : Saint-Grat, Rieupeyroux, Najac, Bournazel, Lescure, Rouquayrol, Cransac, Notre-Dame-d'Aynès, Mur-de-Barrez, Saint-Geniez, Moyrazez, Foncourrieu, Levezou, Roquetaillade, Rebourguil.

Mais plantés devant les églises, ou des arbres considérés comme symboles religieux et politiques.

Chronologie et armoiries des évêques de Rodez.

Note bibliographique où sont indiqués les principaux ouvrages qui contiennent des documents sur l'histoire religieuse et civile du pays, par H. de Barrau.

Bertrand de Cardaillac, par Léon Lacabane.

Archéologie.

Monuments celtiques. — Menhir ou Peulvan. — Dolmen.

Cippes. — Tombeaux antiques. — Camp romain. — Puy-de-Jou.

Anciennes armes de la ville de Rodez, par H. de Barrau.

(*A continuer.*)

B. DUSAN.

CHRONIQUE.

L'album du vieux Périgueux fait connaître des monuments encore debout ; mais il ne reproduit pas les nombreux, les précieux débris que maint heureux hasard doit ramener à la surface du sol qui a porté l'antique Vésone... N'y trouve-t-on aucune œuvre de l'art gallo-romain ? Aucune statue, ou bien aucun autel, aucune inscription ?

Telle est la préoccupation qui vient naturellement obséder l'esprit lorsqu'on visite ces ruines et ces monuments du vieux Périgueux...

Dédaignerait-on ces débris ? La ville n'a-t-elle pas l'hospitalité d'un Musée à leur donner ?

Si l'on consulte les Annuaires et les passants, on apprend qu'il existe un Musée archéologique à Périgueux ; on se met en devoir de visiter ce Musée.

Dans une étroite ruelle, en contre-bas de terrasses et de jardins, une bonne femme moitié percluse, toussant et geignant, ouvre une porte donnant sur un vestibule obscur ; une grande salle qui a des airs de cave se présente, encombrée de pierres ; quelques vitrines se perdent dans ce dédale et cet entassement... C'est le Musée... On entre... Une humidité froide vous pénètre ; l'âcre senteur de la moisissure vous saisit à la gorge ; le regard s'égare sur les grandes traînées vertes dont une végétation microscopique tapisse les murs et sous laquelle l'eau suinte de toutes parts ; cette mousse des caves envahit les pierres et les marbres, et recouvre même en entier certaines inscriptions qu'elle rend illisibles en désagrégeant la pierre...

Malgré l'influence étrange et le malaise qu'on éprouve, on admire çà et là de splendides fragments antiques, de curieuses sculptures, des cippes, des stèles, des inscriptions, une superbe cheminée gothique ; dans les vitrines, de beaux silex travaillés ;... parmi tout cela, des échantillons d'histoire naturelle, des curiosités... Et l'on s'indigne que tant de richesses soient si honteusement livrées à une destruction lente mais certaine dans cette cave qu'on appelle le Musée !... Cette installation est provisoire, assure-t-on, mais provisoire depuis vingt ans ! La gardienne du Musée a eu le temps de devenir infirme et asthmatique dans cette humidité ; deux heures d'étude dans ce local équivalent à un bon de maladie... Il est vrai que M. le conservateur du Musée est un médecin habile et qu'il pourrait guérir au besoin ceux qui se seraient oubliés dans son Musée à lire son excellent catalogue... Mais cette compensation ne satisferait personne, pas même le savant docteur Galy, qui déplore à coup sûr cet état de choses, auquel son zèle ne peut rien et dont le maintien prolongé assurerait la détérioration irrémédiable de l'importante collection appartenant à la ville de Périgueux.

B. DUSAN.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE.

Monsieur le Directeur,

Si vous le voulez bien, nous nous occuperons, aujourd'hui, des peintres verriers, des véritables artistes s'entend, et non des industriels plus ou moins futés, dont les réclames cyniques s'étalent dans les journaux, entre la moutarde blanche de Didier, la Révaslescière Du Barry et les pois Le Perdriel.

S'il est un art qui puisse, à bon escient, revendiquer une origine sacerdotale, c'est assurément celui des peintres verriers. Lorsque la religion triomphante s'élança vers les cieux, avec les flèches des cathédrales gothiques, la peinture sur verre devint la grâce décorative du catholicisme et l'épanouissement de ses splendeurs hiératiques.

Les vitraux rayonnèrent et flamboyèrent dans les églises depuis le XI^e^ jusqu'au XVI^e^ siècle. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ négligèrent cet art brillant, qui ne convenait pas à leur architecture rectiligne et glaciale. On l'a remis en honneur dans ces dernières années, où il a été, pour ainsi dire, sécularisé ; aussi l'applique-t-on actuellement tout autant à la décoration des monuments civils qu'à celle des édifices religieux.

Un art dépend toujours d'une science et souvent d'une industrie. La partie industrielle, dans la peinture sur verre, doit être rigoureusement asservie à l'élément artistique. Je crois qu'à cet égard, la critique devrait tenir compte de la qualité et non de la quantité dans la production, car la quantité, presque toujours médiocre sinon exécrable, tend à perpétuer le mauvais goût, déjà si envahissant et si difficile à extirper des masses, naturellement prédisposées à s'éprendre des produits d'Epinal ou des bibelots de Nuremberg.

MM. Rigaud et Châlons, dont je tiens à vous parler aujourd'hui, sont de véritables maîtres verriers dans l'acception la plus élevée du mot.

A la dernière exposition de Toulouse, le jury de la section des beaux-arts, reconnaissant une supériorité marquée dans les verrières de M. Rigaud, lui décerna la première médaille d'or. Tout le monde se souvient de la remarquable exposition qui valut cette récompense exceptionnelle au jeune et modeste artiste qui n'a jamais sollicité le clairon de la réclame. Elle se composait de la *Vierge de François I^er^*, dont l'encadrement était d'un goût exquis ; d'un *saint Nicolas* et de deux médaillons représentant, l'un, une tête de nègre, l'autre, une blonde châtelaine.

Les procédés d'exécution de M. Rigaud sont remplis d'attrait et de charme. L'émail employé par lui donne à ses verrières la suavité de ton et le modelé de la peinture à l'huile.

On m'a montré, dans une chapelle de la basilique Saint-Sernin, au-dessus du tabernacle, un vitrail de cet artiste représentant la Bergère de Pibrac, la sainte populaire de la dernière promotion.

M. Rigaud a pris pour sujet l'aumône fleurie, miracle de Germaine Cousin, renouvelé de sainte Elisabeth de Hongrie et de sainte Rose de Lima.

L'ordonnance du vitrail est romane, mais l'exécution ne l'est pas. C'est la première qualité de cette œuvre, qui est ornée d'un couronnement et d'un soubassement historiés et d'une bordure de lis et de violettes, emblèmes de la pureté et de la modestie. La sainte est debout, les mains jointes, dans une attitude extatique. L'acariâtre marâtre, prête à frapper, demeure stupéfaite à la vue du miracle des fleurs, tandis qu'un mendiant agenouillé implore la charité de l'humble Bergère. La tête de la sainte, sur laquelle toute la lumière se trouve concentrée comme dans les apothéoses, est d'un effet mystique très saisissant.

Cette remarquable verrière se trouve malheureusement cachée, en grande partie, par un grand crucifix byzantin en cuivre repoussé et doré, qu'il serait aisé de placer dans un endroit plus favorable. Il y aurait avantage pour cette curiosité byzantine et pour l'importante verrière de M. Rigaud.

Les deux fenêtres latérales de la chapelle sont aussi décorées de deux autres vitraux du même artiste. Ce sont des mosaïques d'un style roman très pur, au milieu desquelles s'épanouissent, dans l'une, le blason du Pape, dans l'autre celui de l'archevêque de Toulouse.

M. Châlons est également un maître verrier aussi consciencieux qu'intelligent, dont les vitraux représentant *Tolosa*, *sainte Marie l'Egyptienne*, *sainte Isabelle et saint Ferdinand*, sous les traits de la reine et du roi d'Espagne, firent sensation à la dernière exposition de Toulouse, où leur auteur obtint une médaille d'or. J'apprends sans surprise que M. Châlons vient d'obtenir encore une récompense à l'Exposition universelle de Paris, où M. Rigaud n'avait rien envoyé.

Je ne veux pas usurper plus longtemps dans vos colonnes une place qui peut être plus fructueusement occupée, mais je dois vous dire, en terminant, qu'avec MM. Rigaud et Châlons, Toulouse n'a rien à envier à Metz, qui s'enorgueillit si justement du talent de M. Maréchal.

L. B. DU V.

Digitized by Google

NOTES SUR QUELQUES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS LES MONTAGNES D'AUBRAC (LOZÈRE).

Oppidum. — Cité lacustre. — Station romaine d'*Ad Silanum*. — Castrum gallo-romain. — Ruines diverses. — Voie romaine d'Agrippa et voie gallo-romaine bordée de tombeaux antiques, par le Dr Pr.....

PREMIER ARTICLE.

Notions préliminaires sur l'Aubrac et sur les antiquités que ses solitudes nous ont conservées.

Les montagnes d'Aubrac séparent aujourd'hui le département de la Lozère de ceux de l'Aveyron et du Cantal, comme elles séparaient, avant la Révolution, le Gévaudan du Rouergue et de l'Auvergne. Dans l'antiquité, elles servaient encore de frontière au Pagus Gabalicus, du côté des Ruthènes, mais non peut-etre du côté des Arvernes, dont les Gabales dépendaient (1) et dont les frontières pourraient bien avoir subi certaines variations de ce côté (2).

C'est un immense plateau basaltique s'étendant depuis Trélans, les Hermaux, les Salses (Lozère), jusqu'à la Guiole et Lachalm (Aveyron), sur une longueur de 40 à 50 kilomètres, avec une largeur moyenne de 12 à 15. Ces mesures ne représentent d'ailleurs que l'étendue du plateau central inhabité aujourd'hui comme depuis des siècles, ou habité seulement par quelques bergers pendant quatre ou cinq mois de l'année, et dont les sommets atteignent une hauteur de près de 1,500 mètres d'élévation au-dessus du niveau de la mer (le mont Mailhebiau, le plus élevé de l'Aubrac, a 1,475 mètres d'élévation).

De nombreux ruisseaux prennent naissance sur ces montagnes, où ils forment la rivière de Bès, qui, réunie à la Trueyre, est un des affluents les plus considérables du Lot et y entretiennent, durant trois ou quatre mois de l'année, une riche végétation, malgré le froid qui, sur ces hauteurs, est assez intense pour produire des gelées fréquentes dans tous les mois de l'année. On y observe quatre lacs qui paraissent s'être formés dans d'anciens cratères de volcans et dont l'histoire fera plus tard l'objet de deux chapitres séparés. Ce sont les lacs de Bord, de Saint-Andéol et les deux lacs des Salhiens.

Des botanistes célèbres ont souvent visité ces montagnes et admiré la richesse de leur flore. L'immortel de Candolle avait lu dans un vieil auteur que la *Cineraria siberica* se trouvait sur l'Aubrac. Il fit un long voyage pour venir l'y chercher, et j'ai entendu souvent, avec émotion, le vénérable baron de Framond, qui l'accompagnait dans ses explorations, répéter les cris d'enthousiasme que poussa le savant quand il aperçut

(1) César nous apprend que les Gabales dépendaient des Arvernes : « *Parem numerum Arvernis, adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis*, etc., *qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt.* » (*De bello Gallico*, lib. 7, cap. LXXV.)

(2) Dans les XIIe et XIIIe siècles, d'après des titres inédits que j'ai compulsés, quatre des huit baronies de l'ancien Gévaudan s'étendaient dans la haute Auvergne, bien au delà des limites de l'évêché de Mende, dans les derniers siècles, et des frontières actuelles du département de la Lozère : c'étaient les baronies de Canillac, de Peyre, d'Apchier et de Mercœur.

Les barons de Canillac étaient hauts seigneurs de Saint-Urcise et des paroisses environnantes : Jabrun, la Trinitat, etc... Cette extension de la puissance des Canillac dans le diocèse de Clermont fut due au mariage de Déodat de Canillac avec Meller, fille et héritière de Pons de Saint-Urcise, qui du reste paraissait être seigneur gévaudanais, au moins pour une grande partie de ses possessions. (Actes par lesquels Déodat de Canillac et Meller, son épouse, confirment les donations faites au couvent d'Aubrac, par Pons de Saint-Urcise, père de ladite Meller. — 6 *Idus Julii* 1241-1245.)

La baronie d'Apchier, dont le château-fort était à Montaleyrac (Montaleyrac, qui portait le nom de ville, n'est plus qu'une ruine), s'étendait bien au delà de la Bès, qui forme les limites actuelles du département de la Lozère, entre la Trueyre et la baronie de Peyre. (Hommages de Peyre.) La paroisse de Montaleyrac, plus tard transportée à Fournels, existait encore en 1519. (Assiète et despartition faicte en la ville de Marvejols, le 8 avril 1519, par messire Jehan Desvaux, juge d'Uzes, et Pons Dressolles, baillif du Gévaudan, d'une somme de 3,400 livres, octroyée au roi nostre sire en la ville du Puy. Dans cette assiète, la paroisse de Montaleyrac est imposée pour 9 livres 1 sol 5 deniers.)

La plus grande partie de la baronie de Mercœur était dans l'Auvergne. Les barons de ce nom ne possédaient guère que le Malzieu et Sauges, dans le Gévaudan.

Les puissants Astorg de Peyre étaient hauts seigneurs des villes de Chandesaïgues, Alpuech, Lachalm, le Lieutadès, etc... Les seigneurs de Mirmont reconnaissaient tenir des Astorg toutes leurs possessions; devaient les aider dans leurs guerres contre tous les hommes du monde; leur rendre leurs châteaux; n'en point élever de nouveaux sans leur permission, etc... (Hommage de Hérail de Mirmont à Astorg de Peyre, 8 des Kal. d'octobre 1290, et hommages postérieurs.)

Les seigneurs de Couffours et d'Auriac, dont les fiefs sont dans le département du Cantal, faisaient les mêmes hommages à Astorg de Peyre.

Digitized by Google

la plante qu'il cherchait sur une île flottante du lac de Bord. Mon regretté professeur, le célèbre botaniste Achille Richard, me témoignait, un an avant sa mort, le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir faire encore une exploration sur ces montagnes si riches en plantes alpestres et en végétaux de toute sorte : « C'est, me disait-il, un de mes regrets », à une époque où il se sentait déjà frappé mortellement et penché sur la tombe.

Il y avait autrefois, sur l'Aubrac, une célèbre abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1120, dont les doms ou abbés, seigneurs des montagnes, prêtaient foi et hommage aux Astorg de Peyre qui leur avaient donné, dès le XIIe siècle, la plus grande partie de ces immenses pâturages. Je n'ai pu trouver dans les titres que j'ai étudiés la date exacte de cette donation, qui remonte évidemment au XIIe siècle, car, en 1236, Astorg de Peyre, fils d'Alamande, « *ratifie les donations pour aumônes faites par son aïeul et par son père* à la maison Sainte-Marie d'Albrac, de tout ce qu'ils avaient sur les montagnes, depuis l'eau appelée Bès jusqu'audit hôpital (1). »

L'abbaye Sainte-Marie d'Aubrac, ou d'Albrac, avait des Pères et des Frères pour le service du couvent et de l'hôpital, des dames de qualité pour laver les pieds des pèlerins, et des chevaliers pour escorter les voyageurs dans les solitudes des montagnes. C'était un Saint-Bernard au centre de la France. La Révolution expulsa les moines et ruina l'antique abbaye, dont le vieux donjon sert aujourd'hui d'auberge !!! Depuis quelques années, un certain nombre d'habitants des environs vont s'y reposer pendant les fortes chaleurs de l'été, toujours très modérées à Aubrac, et essaient d'y établir, d'ailleurs sans aucune direction médicale, un de ces établissements de cure de petit lait qui sont si courus en Allemagne, mais à peu près inconnus en France, et qui serait un bienfait pour notre pays, si une direction intelligente présidait à son installation.

Ces montagnes étaient autrefois, mais à une époque extrêmement reculée, couvertes d'une immense forêt de chênes, de fayards, d'aliziers, etc., etc. La forêt s'est reculée peu à peu et elle se rétrécit tous les jours. Les vieillards l'ont vue diminuer peut-être de moitié, et aujourd'hui elle ne couvre plus que le flanc méridional des montagnes, d'où le gros gibier a définitivement disparu depuis longtemps, mais qui sert encore de refuge à des loups de la plus grosse espèce, se nourrissant, l'été, aux dépens des nombreux troupeaux qui couvrent les pâturages des environs, et allant, pendant les nuits d'hiver, chercher leur maigre nourriture dans les bourgades les plus rapprochées. Il paraît que le sanglier s'y rencontrait encore, lui aussi, de loin en loin, au commencement de ce siècle ; mais il a complétement disparu, comme le chevreuil et le cerf, qu'on n'y voit plus depuis bien longtemps. Cependant, les peuplades sans nom de l'âge de la pierre connurent ces divers animaux dont on trouve les débris pêle-mêle avec les haches, les couteaux et les flèches en silex dans les tumulus dont le pays est rempli. Il est probable que les immenses tourbières de l'Aubrac donneraient lieu, sous ce rapport, à de précieuses découvertes ; mais c'est là un sol vierge qui n'a appelé jusqu'ici l'attention d'aucun observateur.

Le sommet des montagnes et leur flanc occidental ont vu leurs arbres disparaître (1) pour faire place à des pâturages du premier ordre, où le voyageur n'aperçoit plus un buisson dans des espaces immenses ; et cependant, dans les marais, sur les bords des ruisseaux, etc., on trouve encore couchés dans le sol des chênes colossaux, des aulnes, des bouleaux, etc., dont les branches seules sont pourries. D'ailleurs, le bois repousserait partout avec la plus grande facilité, s'il était mis à l'abri de la dent des herbivores, mais le nouveau propriétaire d'un terrain qui l'enrichit aujourd'hui, tous les ans, en trois ou quatre mois, ne sentira pas de longtemps encore le besoin de créer des ressources pour le chauffage de ses petits-fils : La forêt communale d'Aubrac durera bien autant que lui !

Avant la Révolution, ces immenses et riches pâturages appartenaient à l'hôpital d'Aubrac. A cette époque, les moines disparurent et leurs terres furent vendues à vil prix (2) comme propriétés nationales ; mais on respecta les anciennes divisions qui partageaient l'Aubrac en terroirs ou *montagnes* (3) d'une étendue variable, mais dont plusieurs avaient jusqu'à 1,000 et même 1,200 hectares de superficie. Chaque terroir fit un lot ; et, jusqu'à ces derniers temps, les acqué-

(1) Notum sit omnibus hanc scripturam audientibus quod ego Austorgius de Petra, filius Alamandæ quondam confiteor et in veritate cognosco *avum meum et A. Patrem meum quondam* pro salute animarum suarum et parentum suorum donasse pro elemosina et in perpetuum concessisse domui d'Albrac, etc... omnia jura quæcumque habebant et habere poterant et debebant in *montanis d'Albrac* ultra aquam quæ appellatur Bes versus hospitale domus supra dictæ, excepto allodio et jure mansi del derroc quod sibi integre retinuerunt in strata et pedagiis et aliis omnibus pertinentibus ad eosdem, etc., etc.

(1) Le déboisement de ce qui forme aujourd'hui les pâturages des montagnes, remonte à des époques très reculées et inconnues. Je démontrerai plus loin que dès le XIIIe siècle, les montagnes étaient exploitées à peu près comme aujourd'hui ; toutefois, on y observait encore quelques bouquets d'arbres, ainsi aux Sailhens, à Montorzier, etc., qui devaient être utiles, surtout pour abriter des troupeaux pendant les mauvais jours du printemps et de l'automne, et qui n'ont disparu que depuis la Révolution.

(2) Telle parcelle qui, quelques années après la Révolution, valait une quinzaine de mille livres de rentes, sans qu'on y eût fait ni amélioration, ni changement, avait été vendu révolutionnairement pour le prix d'une vache et d'une paire de taureaux payés en assignats.

(3) *Territoria* seu *montana* (hommages et titres divers). Pour l'origine de cette division en *terroirs* ou *montagnes*, voir page 22.

Digitized by Google

reurs des montagnes se conformèrent au mode d'exploitation suivi depuis des siècles par leurs devanciers. Ils y envoyèrent leurs propres troupeaux ou des animaux étrangers pacager pendant trois ou quatre mois de la belle saison, sous la conduite de quelques bergers, n'éprouvant le besoin d'autre construction que celle d'un *mazuc* ou *buron*, mauvaise hutte, enfouie à moitié dans la terre, pour servir à la confection du fromage et à la préparation du frugal repas des pasteurs.

Le 13 octobre de chaque année (jour de la Saint-Géraud), les troupeaux descendaient de la montagne, et pendant huit mois, jusqu'à la fin de mai ou au commencement de juin, c'était le désert couvert quelquefois de plusieurs mètres de neige (1), où le voyageur n'osait plus s'aventurer souvent pendant plusieurs semaines consécutives, depuis le jour où le moine carillonneur de l'hôpital avait cessé d'agiter la grande *cloche des perdus*, de peur de périr dans la tourmente ou sous la dent des bêtes féroces (2).

Et cependant, ces montagnes, si désertes au commencement du XIXe siècle, furent jadis très peuplées. Les nombreuses traces d'habitation qu'on trouve dans tous les terroirs et jusque sur les plus hautes cimes de l'Aubrac, comme à Cazalets et aux Trapps;... les ruines considérables qui couvrent le sol et que l'herbe cache à moitié, souvent agglomérées en villages importants, prouvent surabondamment, qu'à une époque plus ou moins reculée, leur population fut nombreuse. Dans les terroirs ou montagnes de Montorzier, de Salles, de la Vaysse, de Bord, des Rabiols, de Saliens, etc., et dans vingt autres lieux, on constate les débris d'antiques bourgades dont plusieurs furent considérables.

D'ailleurs, dans certains de ces villages, quelques maisons sont encore debout et presque entières, le temps n'ayant pu détruire que la toiture et les bois de l'intérieur.

D'un autre côté, l'architecture de ces constructions, leur exiguïté, leur forme, l'absence de cheminées et de fenêtres, etc., tout en elles prouve assez qu'elles ne purent servir qu'à des populations primitives, n'ayant disposé que de ressources extrêmement bornées pour l'édification de leurs demeures dans lesquelles l'usage du fer n'a joué aucun rôle. Jamais le ciseau ou le marteau du maçon n'a touché aucune des pierres de ces murailles, aucun de ces superbes prismes basaltiques que la nature semble du reste avoir taillés tout exprès, pour les constructions d'un peuple enfant. Aucun gond ne fut jamais fixé aux pierres brutes qui forment les côtés de l'entrée. Aucun trou n'y a été disposé pour recevoir le pène d'une serrure ou l'extrémité d'un verrou. L'ardoise, la tuile, la brique paraissent avoir été tout aussi inconnues à leurs anciens habitants que le ciment, le mortier et même l'argile... Et cependant les épaisses murailles qu'ils ont élevées, sans autre ciment que la terre de bruyère du sol, bravent les siècles par leur solidité, et ne redoutent que la main de l'homme qui, seule, peut les détruire comme jadis elle les éleva.

La première fois que j'allai visiter les vieilles ruines admirablement conservées d'un village appelé *Lou Bartas dé Mountourzié*, auquel me rattachait un de ces souvenirs de la première enfance qu'on n'oublie jamais, je fus frappé, par dessus tout, d'un fait dont on ne comprendrait peut-être pas l'importance ailleurs, mais qui devait vivement impressionner un enfant des montagnes, et qui a été la cause de mes recherches postérieures, et par suite de mes découvertes : Cet antique village avait été bâti au milieu de roches énormes, sur le flanc d'une colline, *mais sur le flanc qui regardait l'est, le nord et le nord-est*... et non seulement les moissons étaient à cette exposition, mais encore l'unique porte de ces étroites demeures s'ouvrait le plus souvent dans cette direction, c'est-à-dire dans une direction où, même en été, les troupeaux grelotent de froid dès que la bise souffle, et où en hiver il fait des jours si terribles que les hommes les plus intrépides, rompus au climat de la montagne par leur existence entière, ne feraient pas dix pas hors de leurs demeures.

Quelques jours après, ayant eu occasion d'aller à Salles-Basses, je vis encore là les ruines d'un autre village considérable, et qui était orienté de la même manière. Plus tard, je constatai le même fait sur l'emplacement des antiques bourgades de Bord, de Rabiols, etc.

Il y avait dont là une loi générale dont je voulus rechercher la cause : il fallait évidemment des raisons bien fortes, des raisons d'une nature au moins exceptionnelle, pour déterminer des êtres humains à choisir une pareille exposition, et il était évident que ce n'était pas dans un but de défense, ce but suprême qui portait les hommes du moyen-âge à se bâtir des nids d'aigle, à délaisser les vallées fertiles et les riches plaines pour les sommets les plus escarpés; car, sur l'Aubrac, on eût trouvé à chaque pas, exposés au midi, des emplacements au moins aussi sûrs. D'ailleurs, ces villages n'étaient pas des places de guerre; c'étaient tout simplement des agglomérations d'habitations, sans ordre d'aucune sorte, tantôt serrées les unes contre les autres, tantôt éparses, sans que rien parût indiquer que leurs habitants se fussent préoccupés de leur sécurité. Une seule chose paraissait évidente, c'est qu'ils

(1) César avait trouvé 6 pieds de neige dans cette partie des Cévennes qui traverse le pays des Gabales. Dans les vallées de l'Aubrac, nivelées par la tourmente avec les collines supérieures, pendant des mois entiers, on en trouverait souvent 6 mètres.

(2) La *cloche des perdus*, respectée par la Révolution, a été rapportée à à Aubrac en 1842. Cette cloche porte une inscription dans laquelle on lit les mots : « Errantes. revoca » Le moine carillonneur la sonnait tous les soirs, pendant deux heures, pour guider les voyageurs égarés dans la forêt ou dans la solitude des montagnes.

Digitized by Google

avaient choisi des endroits où la pierre fût commune, et où ils eussent sous la main les énormes matériaux employés quelquefois à leurs cyclopéennes constructions ; mais là encore n'était pas la cause du choix d'un pareil emplacement, car les bancs de pierre sont nombreux à toutes les expositions, sur ce sol où les volcans primitifs ont épanché leurs produits dans tous les sens.

Je m'étais assis sur une vieille ruine, pour tâcher de trouver la clef de cette énigme. L'air était d'une pureté remarquable, et j'admirais le vaste panorama qui s'étendait devant moi..... *A l'occident et au midi* la vue était limitée par les crêtes de l'Aubrac ; mais, *au levant et au nord*, le regard plongeait dans des espaces immenses, sur le pays des Arvernes comme sur celui des Gabales, et n'était arrêté que par le Mont-Dore, le plomb du Cantal, la Margeride et les Cévennes. Un feu qui donnait, dans le lointain, une épaisse fumée dans la direction de la Margeride, fixa par hasard mon attention, et, par une de ces associations d'idées qui sont si fréquentes dans la rêverie, il me sembla que je pouvais bien avoir trouvé une solution à mon problème. Je crus me rappeler avoir lu quelque part que les Celtes avaient un système de télégraphie aérienne, qui consistait à allumer de grands feux sur les hauteurs pour faire connaître, de tribu à tribu, les événements heureux ou malheureux qui pouvaient intéresser la patrie commune..... Et, sur cette vague réminiscence, qui pouvait n'avoir aucun fondement ni aucune application dans le cas actuel, je me demandai si je ne serais pas sur les ruines d'un village fondé par les vieux Gabales. En admettant un moment cette pensée comme vraie, je pouvais tout expliquer : et la forme primitive de ces constructions, et l'exposition des villages, et la direction de l'ouverture des maisons, car le guerrier celte, vigilant comme tous les sauvages, pouvait par là découvrir, d'un simple coup d'œil pendant la nuit, et dans ses moments d'insomnie ou à son réveil, le moindre feu qui couronnerait une des hauteurs de l'horizon.

Les pensées que la vue d'un feu éloigné avait éveillées en moi, devaient m'amener à d'autres réflexions au milieu des curieuses ruines sur lesquelles je me trouvais. Un entrepreneur de bâtiments, que j'avais conduit avec moi pour avoir son opinion sur ces constructions, un de ces hommes qui ne sont pas des savants, mais dont l'intelligence peut quelquefois deviner et devancer la science, s'était écrié plusieurs fois, confondu devant de pareilles ruines : « Mais ce sont là des » demeures de sauvages, et ces sauvages n'étaient pas des » hommes ordinaires, c'étaient des géants !..... »

Il me paraissait d'ailleurs évident que, dans ces immenses prairies vierges, que la faux a respectées comme la charrue, où jusqu'à ces derniers temps de nouvelles constructions ne s'étaient pas élevées depuis des siècles, la moindre ruine est destinée à se conserver éternellement, car sur ces collines, doucement ondulées et couvertes d'une végétation touffue, les pluies les plus torrentielles et les énormes masses d'eau produites par la fonte des neiges, se divisent en milliers de ruisseaux d'une limpidité égale à celle de l'eau de roche, et qui n'ont jamais pu produire ni une ravine, ni un atterrissement quelconque.

Du reste, j'avais, sur place, la preuve que les solitudes de l'Aubrac peuvent conserver, d'une manière indéfinie, les monuments anciens. On sait que la voie romaine d'Agrippa, allant de Lyon à Toulouse par Gabalum et Ségodunum, traverse l'Aubrac, où elle est connue sous le nom de *Cami dé César* (1); et j'avais souvent été frappé de la manière dont elle s'y est conservée. C'est à ce point que dans certaines sections, comme aux Places-Basses, aux Salhiens, à Seignourset surtout, on croirait voir une route de construction relativement récente, mais dans laquelle la circulation est insuffisante ou momentanément interrompue, et cela seulement parce que l'herbe pousse dans l'interstice des pavés.

D'un autre côté, les anciens itinéraires font mention d'un lieu appelé *ad Silanum*, situé sur cette même voie, à XVIII de Gabalum et à XXIV de Ségodunum. Je m'étais souvent dit qu'*ad Silanum* devait évidemment se trouver sur l'Aubrac, c'est-à-dire sur cette partie de son parcours, où la voie romaine est presque intacte (2).

Les savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc* ont pensé que *ad Silanum* devait se trouver dans les environs de Trélans, et cette assertion qui, à première vue, paraît erronée (car Trélans est au moins à 15 kil. de la voie romaine), peut parfaitement s'expliquer, et n'est pas aussi éloignée de la vérité qu'on pourrait le croire *à priori*.

M. de Gaujal avait placé *ad Silanum* dans le lac Saint-Andéol ; d'autres auteurs lui ont donné une situation non moins excentrique, et M. Ignon, après avoir réfuté toutes ces opinions, avait fini par déclarer que *ad Silanum* restait encore à trouver...

(1) Diverses notices, sur cette voie, disent qu'elle porte, sur l'Aubrac, le nom de *Cami-Roumio*. Je suis né sur la montagne, et je puis attester n'avoir jamais entendu ce nom ; bien plus, les nombreux montagnards que j'ai consultés à ce sujet, m'ont tous certifié qu'ils ne le connaissaient pas plus que moi. Le seul nom usité sur l'Aubrac est celui de *Cami dé César*.

(2) Connaissant la distance *approximative* de Gabalum à Segodunum, et les chiffres XVIII et XXIV, ou leur somme XLII, la plus simple règle de proportion m'avait démontré qu'*ad Silanum* devait se trouver sur l'Aubrac, entre le pont de Marchastel et le bois d'Aubrac, c'est-à-dire sur une section de la voie romaine, presque intacte, au milieu des épais gazons de la montagne. La distance de Javols au bois d'Aubrac ou même plus loin, aux Enfruts, etc., pourrait être mesurée exactement à quelques centaines de mètres près..... Et, en admettant une erreur possible même de 7 à 8 kil. entre ce dernier village et Rodez, on trouve encore qu'*ad Silanum* doit être sur l'Aubrac.

Digitized by Google

Né et élevé sur ces montagnes, j'avais été souvent préoccupé de la situation de l'antique *ad Silanum*, mais sans trop espérer de pouvoir retrouver son emplacement. A la vue des nombreuses ruines que je venais de découvrir, et sous l'influence des réflexions qu'elles m'avaient inspirées, je ne doutai plus que les débris de cette station romaine ne fussent aussi à nu quelque part sur le sol de l'Aubrac. Je fis donc quelques excursions sur les montagnes, dans la pensée d'y interroger les hommes qui, par profession ou autrement, y ont passé la vie, comme *Cantalés* (chef des bergers), chasseur, trapeur ou taupier, etc., pensant pouvoir arriver ainsi à recueillir quelques renseignements utiles.

Mais je m'aperçus bientôt que les explorations directes, dans ces déserts, souvent inconnus des bergers eux-mêmes, n'amèneraient à un résultat que par l'effet du plus grand des hasards, et j'eus l'heureuse idée d'essayer d'un autre ordre de recherches.

J'avais entre les mains un grand nombre de documents anciens, pour la plupart aussi inconnus que le lieu que je cherchais : c'étaient divers actes concernant la donation des montagnes au couvent d'Aubrac dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles ; les hommages des *Doms* d'Aubrac à leurs bienfaiteurs, les puissants Astorg de Peyre ; de nombreux règlements imposés par ces seigneurs aux *Doms* pour la police des troupeaux, les maladies des bestiaux, les bêtes d'épave, les drois de pêche à Bès et aux lacs, etc., etc. A l'aide de ces documents, je pensai que je pourrais peut-être découvrir quelques faits intéressants pour l'histoire des montagnes ;... que dans les actes des époques les plus reculées, certains noms anciens se seraient conservés ; et que je pourrai trouver, dans la nomenclature des confronts par exemple, quelque indice rappelant *ad Silanum*, son nom, ses ruines ou son territoire.....

Mes espérances ne furent pas déçues, et je retirai de mes recherches, au milieu d'une foule de notions intéressantes, les renseignements suivants :

1° Au moment de la fondation du célèbre hôpital de Sainte-Marie d'Albrac, les montagnes étaient aussi désertes, plus désertes même qu'aujourd'hui (1).

2° Dès le XIII^e^ siècle, et probablement longtemps auparavant, l'Aubrac était, comme aujourd'hui, composé de vastes pâturages, divisé en territoires qui portaient déjà le nom de *montagnes* (1) et exploité, comme de nos jours, par les troupeaux du couvent ou de ses fermiers, et par des troupeaux étrangers appelés de Grop, de Crop, etc., et amenés de divers cantons du midi. (Hommages aux seigneurs de Peyre. — Transactions avec les Aldebert de Marchastel, pour les bêtes d'épave, la police des animaux malades, etc. — Lettre de Reginald de Jermola (2), sénéchal du Rouergue.)

(1) Relation de la fondation d'Aubrac énoncée dans la bulle donnée par le pape Innocent III à Etienne, domp d'Albrac et à ses frères : « Scientes, carissimi, quod habitatio illa erat locus *horroris et vastæ solitudinis*, terribilis, » silvestris, tenebrosus et inhabitabilis, ubi cibus nullus, aliive fructus ad » usum hominis prope locum a duobus leucis vel tribus nunquam crescere » potuit, et ibi sunt definitiones adimissiones et bornæ et publicæ stratæ de » tribus episcopatibus Ruthenensis, Mimathensis Claromontensis *quæ appellatur Albrac.* »

Une inscription, gravée sur la porte d'entrée de l'antique abbaye, était ainsi conçue : « In loco horroris et *vastæ* solitudinis. »

(1) Donations diverses à l'hôpital. — Donation d'Astorg de Peyre, confirmée par son petit-fils en 1236 : « ..... Pro elemosina dono cedo et concedo » in perpetuum, hospitali d'Albrac, etc... Usum herbarum et aquarum et » omnium pascuorum meorum, etc., in territoriis et mandamentis castrorum » de Marchastello et de Petra..... Item quod sine aliqua pactione, etc..... » eisdem herbis et pascuis atque aquis, cum armentis et equiis dicti hospita- » lis et pastorum suorum uti possitis, morando et pascendo libere pacifice et » quiete, etc., etc...

Transaction entre le seigneur de Canillac et le Dom d'Aubrac (1246) : « Notum sit omnibus, etc. Quod super controversia, etc., et super discordia » finium seu bolarum et terminorum *de pascuis Montanhæ del Greseilhs* et » circa, etc... »

Transaction de l'année 1250 entre le Commandeur de la Maison du temple et le Dom d'Aubrac ; cette convention limite les pâturages des montagnes par des confronts qui sont encore les mêmes aujourd'hui : « Noverint uni- » versi, etc..... Quod cum controversiæ et discordia verterentur vel verti spe- » rarentur inter religiosos viros, etc..... Super omnibus et singulis contro- » versiis et discordiis et petitionibus quas dictæ partes aliquo modo » habebant..... super possessionibus terris et pascuis quæ sunt inter termi- » nos infrà scriptos. » *Videlicet interdictum hospitale, et Nabinals, et Marcastel, et Hermals et stratam qua itur de Maroïol versus Marcastel.* . . . . . Nos vero arbitri auditis rationibus utriusque partis, etc....., dictum nostrum laudum seu arbitrium, etc... protulimus in hunc modum : Ita videlicet quod dictus dompnus et successores sui..... habeant et possideant.. *Omnia pascua et possessiones et terras tam in vestitu quam in heremo* integre et sine diminutione quæ sunt ab aquâ quæ vocatur Bès et a malo passu qui est ibi de propre et a via qua itur adicto malo passu usque ad locum qui vocatur duæ sorores (c'est un rocher dont il sera fait mention plus tard) et ab ipso loco duorum sororum descendendo directæ usque in rivo d'Apio versus Faltre directo aspectu per laudam ibi positam *prout limitatum est per lapides per nos impositos usque ad dictum hospitale.*

Ces limites restèrent les mêmes jusqu'à la Révolution, entre l'hôpital d'Aubrac et les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers des Templiers, et c'est là l'origine de ces pierres plantées, portant gravée en relief la croix de Malte, qu'on trouve sur l'Aubrac, dans la direction des limites ci-dessus.

(2) Transaction entre Aldebert de Marchastel et le Dom d'Aubrac, pour les bêtes d'épave (6 avril 1356) : « Item arbitrando et ordinando eodem modo » pronuntiamus quod animalia quæcumque oberantia sive d'esparge vulgariter » appellata, quorum quidem ignorantia reperta seu in futurum reperienda... » in grege tamen seu gregibus vel tropellis propriis dicti hospitalis et dona- » torum suorum et etiam in gregibus seu tropellis animalium quorum cumque » extraneorum vulgariter vocatorum *del Crop* sive de la Cabana hospitalis, » seu quorum cumque aliorum territoriorum et herbatgiorum, quæ animalia » recipiuntur et restituentur ad certum numerum perdictum dompnum seu » gentes dicti hospitalis, sint et pertineant totaliter ipsi dompno et hospitali » prædicto, etc .. »

Lettre de Reginald de Jermola, sénéchal du Rouergue (du mercredi après la Conception de la Vierge 1331) : « Reginaldus de Jermola miles Domini

Digitized by Google

3° Chaque montagne était le terroir d'un antique village *plus ou moins désert ;* je dis *plus ou moins* désert, car je démontrerai, plus tard, que quelques rares villages ont conservé quelques habitants jusqu'à des temps assez rapprochés de nous (Mêmes titres. — Hommages aux seigneurs de Peyre, de Canillac et au roi de France (1).

4° Il y eut sur l'Aubrac, à des époques très reculées, et avant la fondation de l'abbaye de ce nom, deux églises ou chapelles, dont l'une était située à Plagnes et l'autre non loin du lac Saint-Andéol.

Grégoire de Tours, cité par les savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, nous rend compte de la fondation de l'église du lac dont j'ai vu les fondations dans mon enfance, comme M. Ignon (1) et divers auteurs ; et l'église, bienheureuse foi de las Plagnes, fut donnée à l'hôpital d'Aubrac en 1219, par Aldebert de Peyre (2). Cette dernière église ne paraît n'avoir jamais eu qu'une faible importance ; je ne sais même si elle fut jamais le siége d'une paroisse. Dans tous les cas, un hommage du dom d'Aubrac au roi de France, en 1261, prouve qu'elle ne l'était plus à cette époque (3), et en 1288, une bulle du pape Nicolas IV ne l'appelle que la chapelle de Plagnes (4).

5° Tous les hommages des doms d'Aubrac, toutes leurs transactions avec les Astorg de Peyre, les Marquès de Canillac, etc., prouvent qu'au XIII^e^ siècle, comme aujourd'hui, les terroirs ou montagnes du nord-ouest de l'Aubrac, le Bouyssou, les Moussous, Ginestouse, etc., dépendaient de la paroisse de Nasbinats ; tous les terroirs du sud-est, Sogne-Clause, Malhabuo, Contecogul, etc., dépendaient principalement de l'église de Trélans ; enfin, les nombreux et immenses terroirs du centre : la Vaysse, Bord, Sales, Montorzier, qui dépendent aujourd'hui de la paroisse Saint-Pierre de Marchastel, appartenaient à une paroisse dédiée à Saint-Andéol (5).

La découverte, par des titres nombreux et authentiques,

nostri Francorum regis, ejusque senescallus Ruthenensis, universis officiariis, etc., etc. Salutem, procuratore hospitalis pauperum Beatæ Mariæ de Altobraco, ordinis sancti Augustini, Ruthenensis diocæsis, intelleximus conquerente, quod cum ipsum hospitale adducat, et adducere consueverit ab antiquis per se et suos fratres, grangerios et familiares, plures et diversos greges diversorum animalium, armalinorum et equorum, ac aliorum minutorum *de Caturcinio*, anno quolibet in montanis dicti hospitalis, tempore æstivali, et deinde reducere et descendere de dictis montanis, in dicto Caturcinio tempore hyemali. «

(Datum Villafranchæ, die mercurii, etc... Anno Domini 1331).

(1) Hommage du Dom au roi de France : « ..... It tenet adicto nostro rege » et pro indiviso cum domino de Canillac quidquid habet dictum hospitale in » manso del Nogardel et *mansos sive territoria* de Malhabuou et de Canto- » cogul qui sunt contigui et confruntantur *cum territorio de la Vaysseta* et « de Sagna-Clausa, etc... »

Des titres antérieurs semblent indiquer que la montagne de Maillebiau du moins, était encore habitée au commencement du XIII^e^ siècle. Je me contenterai de citer le passage suivant de l'hommage du Dom d'Aubrac au roi de France, en 1261 :

« ..... It. *mansum* appellatum Mailhabuo et *territorium* de Chantocogul qui *mausus* et *territorium* sunt conticui, etc... »

Dans l'hommage du Dom à Astorg de Peyre, en 1266, on trouve après l'énumération des montagnes, les phrases : « Et est sciendum quod in » proximi dictis territoriis seu mausis..... quos mausos et territoria debet » recognoscere, etc. »

Le 15 des Kalendes d'août 1288, le pape Nicolas IV, confirmant les religieux d'Aubrac dans la jouissance de tous leurs droits, énumère toutes leurs possessions ; et on ne constate, dans cette énumération, que deux lieux habités sur l'Aubrac : les granges des Salhens et de Plagnes qui, du reste, ont toujours été habitées sans interruption jusqu'à nos jours : « Grangiam del saens cum decimus *piscationibus* (*a*) pratis *sylvis* pascuis et omnibus pertinentiis suis. Delas Plagnas et de Salellas grangias, cum terris (les Salelles, situées hors de l'Aubrac, et Plagnes, à l'extrémité des montagnes, ont des terres cultivées) possessionibus, pratis, nemoribus pascuis et cæteris pertinentiis earumdem..... »

(*a*) On remarquera les mots *piscationibus* et *sylvis* au sujet de la *grange* des Salhens. La montagne des Salhens renferme deux lacs, et le mot *piscationibus* ne peut se rapporter à la rivière de Bès, qui passe un peu plus loin, et dont la pêche faisait d'ailleurs l'objet de transactions particulières avec le seigneur de Peyre.

Cette même montagne conserve encore aujourd'hui un petit bois, un des rares bouquets d'arbres qu'on aperçoive sur l'Aubrac. Les besoins des *grangiers* ont été probablement la cause de cette exception.

(1) Voir *Bull. de la Société d'Agricult., Sciences et Arts* du département de la Lozère, années 1839-40.

(2) « Noscant præsentes et futuri quod ego Guillelmus de Petra Mimatensis » episcopi in Jerosolimitanam peregrinationem profecti vicarius intelligens » venerabilem fratrem nostrum Aldebertum de Petrâ rectorem ecclesiæ de » Campaniaco, Ruthenensis diocesis, utilitati ejusdem ecclesiæ consulentem » concessisse canonice domui et fratribus hospitalis d'Albrac *ecclesiam beatæ* » fidis de las Plagnas, cum pertinentiis suis, quæ est in nostro Mimatensi » diocesi. Laudo et confirmo eandem concessionem, etc. »

(3) It. confitemur et recognoscimus nos et dictum hospitale tenere a domino rege mansum appellatum Lermet et mansum *de la Merchandaria et mansum de Clapairet* et duas partes alterius mansi qui est in tenemento mansi de Montfelguos, et mansos de Lautardes et de Ransedas et *de las Planias* et de Combafelgosa qui omnes Mansi sunt in tenemento Castri de Nogareto *et in parrochia sancti Andreæ de Trellans*. Et confrontantur mansus de Merchaderia, etc... Et mansus de las Planias cum manso de Clapairet et manso ecclesiæ de las Planias de Clapairet, etc... Item mansum appellatum Malhabuo, et territorium de Contocogul qui mansus et territorium sunt contigui...

(4) « ..... Ecclesiam Sanctæ-Mariæ-de-Nabinals et ecclesiam de la Faya » necnon et *capellam* de las Plagnias, etc... »

(5) Hommage du dom d'Aubrac à Ast. de Peyre, 6 des nones de juillet 1266 : « In nomine Domini anno Incarnationis ejusdem, millesimo ducentessimo sexagesimo sexto, indictione octava, Ludovico rege Francorum regnante... O episcopo Mimatensi existentibus, sexta nonas Julii, noscant præsentes et futuri quod nos Durantus dompnus hospitalis de Altobraco nomini dicti hospitalis cum concensu expresso conventus dicti hospitalis recognoscimus vobis domino Astorgio de Petra, nos tenere debere nomine ipsius hospitalis et ipsum hospitale sub dominio vestro, mansos et possessiones mansorum inferius nominatorum videlicet mansus del Forns (suivent les noms d'un grand nombre de villages encore aujourd'hui habités et dépendant des paroisses de la Fage-Montivernoux, de Brion, de Recoules et de Nasbinals)... Item mansum Montayredes qui est in parrochia de Nabinals. *Item la Vayssa in parrochia*

Digitized by Google

d'une paroisse Saint-Andéol, embrassant presque toute l'étendue des montagnes, me parut destinée à avoir une importance considérable pour les recherches auxquelles je me livrais. Au premier moment, je ne songeai même pas à douter que cette paroisse n'eût eu son centre dans l'antique église dont j'avais vu démolir les fondations sur la montagne appelée encore de Saint-Andéol. D'aussi loin qu'il m'en souvienne, j'avais entendu bien des récits merveilleux sur cette église, car la tradition en a gravé, d'une manière ineffaçable, le souvenir dans la mémoire de habitants des montagnes, qui, aujourd'hui encore, croient fermement que les cloches de l'antique église sont au fond du lac et qu'elles sont mises en branle par les temps d'orage, pendant les terribles ouragans de ces hautes régions, au moment où le cortége infernal du sabbat et de la magie passe dans les airs, emporté sur un nuage diabolique.

On reconnaît du reste à ces traditions, comme à bien d'autres dont je parlerai plus tard, le souvenir de cette tempête qui, d'après Grégoire de Tours (1), venait clore les fêtes antiques du lac.

Une paroisse de Saint-Andéol établie, et son siége *supposé au centre des montagnes*, il fallait bien admettre aussi que ces montagnes étaient peuplées à l'époque où existait cette paroisse. Dès lors, je dus chercher quelle avait été l'importance de leur population et à quelle époque cette population avait disparu.

Or, je connaissais le nombre de terroirs ou d'antiques villages qui dépendaient jadis de la paroisse Saint-Andéol. D'après divers titres du milieu du XIIIe siècle, la paroisse Saint-Andéol, comprenait : 1° la Vaysse, Campils, les Sailhens, Saint-Andéol, la Bessieyre, Montméjan, les Salles, Cazalets, Montorzier, Montorzet, Chammejane, la Garde, Bord, Rabiols, Rabielets, la Ticule : territoires ou montagnes dont les noms n'ont pas changé; 2° Ville-Vieilhe, las Fouillouses (Trés-Fouillouses, Trés-Fonts, etc.), la Chabasse, lou Bousquet, Catalesses, Pontillac, etc., territoires dont le nom s'est métamorphosé ou a disparu, soit par la réunion de deux terroirs primitifs en un seul, soit par diverses causes qu'il ne serait pas toujours possible d'expliquer. Je ne tardai pas à constater, comme le faisaient soupçonner, du reste, divers actes, hommages, transactions, etc., que chacun de ces terroirs renfermait les ruines d'un et quelquefois de deux villages plus ou moins considérables, ainsi Montorzier, etc... Or, en comptant les maisons de tous ces villages réunis, et en supposant une population moyenne de trois ou quatre personnes par maison, estimation assurément bien faible, on pouvait se faire approximativement une idée de la population que tous ces terroirs réunis avaient pu avoir *à un moment donné;* et cette population dut être considérable. Bord avait une centaine de maisons; Salles, près de soixante; les villages de Montorzier, la Vaysse, etc., chacun une quarantaine.

D'un autre côté, les dimensions de l'église de la montagne nous sont connues; et ce bâtiment, qui n'était qu'une petite chapelle, ne pouvait guère contenir que cent cinquante personnes au maximum.

Il y avait donc disproportion énorme, absolue, entre le chiffre possible de la populario des montagnes et les proportions de l'église, et il me sembla permis d'en tirer cette première conclusion : c'est que l'Aubrac était, à peu près comme aujourd'hui, un désert le jour où fut fondée l'église du mont Hélanus. Du reste, le passage de Grégoire de Tours le laisse supposer, car les adorateurs du lac venaient comme de nos jours de loin, apportant avec eux leurs provisions, etc. (1).

D'un autre côté, les murailles de l'antique église avaient été bâties avec de superbes pierres de taille réunies par du ciment devenu plus dur que la pierre elle-même. Je savais que des briques et de la maçonnerie également cimentées avaient été observées près d'une fontaine des environs (2), tandis que dans tous les villages ruinés que je connaissais sur les montagnes, aucune construction, pas même celles que je me croyais autorisé à regarder comme d'antiques citadelles ou la demeure des chefs, ne renfermait de pierres taillées. Je n'observais partout que des murailles formées de pierres brutes, sans autre mortier que la terre de bruyère du sol.

Il me parut dès lors qu'il y avait, entre l'époque de la construction de ces villages et celle de l'édification de l'église, au moins le passage de la civilisation romaine.

On observe, sur le sol de l'antique chapelle de Saint-Andéol, le piédestal d'une croix, le signe du christianisme si répandu encore aujourd'hui comme aux XIIIe et XIVe siècles dans l'an-

sancti Andioli. It. Campils et Salhens. It. lo Bosquet, et Sanchandiol (a) *et la Besseyra in eadem parochia. It. lo Translussou et la Cabassa et Monmeja, e Salas. Item Cazaletz et Villa Vieilha et la Treffolhosa. It. Montorset Pontilhac et la Tenta. It. Chatmejana, Scarcabessa, et la Garda et Vors et Rabils et Rabilets,* et est sciendum quod in proxime dictis territoriis seu mansis, etc. »

(1) Greg. Tur. Lib. de Glor. Beat. Conf. cap. II.

(a) Santhandiol, ou Saint-Andéol dans d'autres titres de la même époque.

L'hommage ci-dessus m'apprenait qu'il y avait eu une paroisse de Saint-Andéol, et j'ai dit que l'esprit tout imbu des traditions de la montagne, je ne doutais pas dès l'abord que cette paroisse n'eût eu son siége près du lac, appelé aujourd'hui de Saint-Andéol, dans la montagne de ce nom, et dans l'église fondée par l'évêque Evanthin.

Mais avec cette hypothèse je ne comprenais pas pourquoi le dom aurait cru devoir indiquer que le lieu de St-Andéol appartenait à la paroisse du même nom. — Ce petit fait, qui me donna beaucoup à penser, est un de ceux qui m'amenèrent à découvrir que la paroisse de Saint-Andéol n'avait son siége qu'à Marchastel.

(1) Veniebant autem cum plaustris potam cibumque defferentes, etc. (Greg. T. lib. de Gl. Beat. Conf. caput II.)

(2) Bull. de la Société d'Agr. de Mende, année 1842. M. de Gaujal, etc.

Digitized by Google

cienne terre de Peyre, où on trouve des croix mentionnées dans beaucoup de confronts. Or, le piédestal trouvé dans la montagne Saint-Andéol est encore le seul vestige de croix qu'il m'ait été donné d'apercevoir sur les nombreuses ruines répandues dans l'Aubrac.

Ces faits et les conclusions que je devais naturellement en tirer avaient une trop haute signification pour ne pas me pousser à faire de nouvelles recherches. Je revis donc aux Archives impériales tous les titres qui concernaient Aubrac ; je relus tous les actes qui traitaient des relations des doms avec les Astorg de Peyre, et bientôt il devint évident pour moi : 1° que l'église de la montagne n'existait plus au XIIIe siècle, et probablement depuis longtemps; 2° qu'à cette époque la paroisse de Marchastel était consacrée à Saint-Andéol, qui est encore aujourd'hui le deuxième patron de cette église.

Les titres sur lesquels on peut s'appuyer pour prouver que l'église du lac ou de Saint-Hilaire n'existait plus au XIIIe siècle sont nombreux : je me contenterai de citer les bulles des papes et les hommages des doms.

En 1288, le pape Innocent IV, confirmant les religieux d'Aubrac dans leurs priviléges, énumère *toutes les églises*, *les chapelles*, les hospices, les villages, les granges, etc., qui dépendent de l'abbaye d'Aubrac et ne dit pas un seul mot de l'église, ni du terroir de Saint-Andéol (1).

L'hommage du dom au roi de France, en 1261, et les documents traitant des relations des doms avec leurs suzerains les barons de Peyre, sont tout aussi muets sur l'église de la montagne; et un document de l'année 1250 prouve que les pâturages qui avaient entouré l'antique église, et qui forment aujourd'hui la montagne de Saint-Andéol, *appartenaient à la paroisse de ce nom* (Saint-Andéol de Marchastel), et les chevaliers du temple en disputaient la possession aux hospitaliers d'Aubrac.

« Super questione vero quæ vertebatur inter dictas partes, » super *possessionibus et pascuis* parrochiæ sancti Andeoli, » cum plene nobis non liqueret, nihil ad præsens duximes » terminandum. »

Il paraît probable qu'une transaction ou qu'un réglement subséquent dut attribuer ces pâturages à l'ordre du temple, car, aujourd'hui encore, on voit autour de la montagne de Saint-Andéol, ces pierres plantées, portant en relief la croix de Malte, qu'on trouve sur l'Aubrac autour des autres propriétés des chevaliers de Saint-Jean . . . . . .

. . . . . .

Après les nombreuses citations historiques qui m'ont paru utiles pour faire comprendre et l'antiquité des ruines que j'avais observées, et les causes qui les avaient protégées contre la destruction dans les prairies vierges de l'Aubrac, on comprendra facilement que j'ai cru possible de retrouver au moins l'emplacement de la station romaine d'*ad Silanum*, si je le cherchais logiquement, et que j'ai eu l'ambition de tenter cette petite entreprise, dans laquelle avaient cependant échoué des auteurs célèbres.

Pour cela, je repris mes courses dans l'Aubrac, pendant que je continuai à chercher, dans une foule de documents inédits, tous les renseignements, toutes les phrases, *tous les mots* qui pouvaient jeter quelque lumière sur cette question.

En procédant ainsi, j'arrivai à deux sortes de résultats complémentaires l'un de l'autre, et qui étendirent singulièrement le champ de mes recherches.

Et d'abord, sur le sol, je découvris, près du lac de Bord, un magnifique Oppidum, dans lequel on voit encore un grand nombre de maisons à peu près entières, et dont la description fera l'objet d'un article séparé. En même temps, je m'assurai de la présence d'une grande quantité de débris de cité lacustre au fond du lac Saint-Andéol. Les habitants du pays qui avaient hanté les bords de ce lac comme bergers, pêcheurs ou autrement, et surtout les anciens de la montagne, me répétèrent sur tous les tons qu'à diverses époques on en avait sorti des poutres équarries; peut-être un toit ou une cabane entière, un *naw* grossier, ou mieux un canot, etc... Enfant, j'avais souvent vu se renouveler, sur ses bords, les pratiques que Grégoire de Tours avait cru à jamais éteintes à la fin du VIe siècle; et, malgré les sourires d'incrédulité des savants, j'étais resté persuadé, avec mes compatriotes, mais sans oser aller aussi loin qu'eux (car ils ont toujours eu une foi inébranlable dans *la ville du lac*), qu'il y avait quelque chose d'inexpliqué au-dessous de ces eaux transparentes, dans cette vase tourbeuse, qui avait donné de tout temps des bois plus ou moins travaillés (1).

(1) La bulle énumère d'abord toutes les terres, biens, vignes, etc., de l'abbaye dans le diocèse de Rodez, puis elle continue ainsi :

« In diocesi Mimatensi, *ecclesiam Sanctæ-Mariæ de Nabinals, et ecclesiam* » *de la Faya, necnon et capellam de las Plagnas cum decimis.* Hospi- » tale d'Alluc cum terris, etc. Hospitale d'Achirac, ac de Marologio hospitale » cum capellania, decimis terris, etc. »

Une autre bulle de l'année 1245 est tout aussi muette sur l'église de la montagne Saint-Andéol, laquelle appartenait évidemment à l'abbaye, puisque Astorg de Peyre avait donné aux doms *toutes les terres situées entre la Bès et l'hôpital.*

(1) Dès le milieu de l'année 1865, j'adressai, pour prendre date, un pli cacheté à l'Institut sur cette découverte et sur toutes celles dont il est parlé dans cet article, afin d'avoir le temps de compléter mes recherches; et, dans la séance du 2 août 1866 de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, il a été lu, en mon nom, sur les mêmes questions, un Mémoire, dont la savante Société a bien voulu voter l'insertion dans ses Bulletins.

Digitized by Google

L'apparition du livre de Fréd. Troyon fut un trait de lumière pour moi; et, peu de temps après, j'avais l'honneur de correspondre, à ce sujet, avec le savant auteur des *Cités lacustres,* qui m'écrivait, le 19 février 1866, en me parlant de ses dernières recherches : « Je ne doute pas que » votre lac ne possède de restes pareils. »

En second lieu, dans les documents écrits, j'acquérais la preuve que l'Aubrac était déjà un désert depuis de longs siècles, contrôlant ainsi *à posteriori* l'antiquité de mes découvertes. De plus, je trouvais certains noms, comme ceux de *Villa-Vetus, Villa-Vieilla, Strata-Vetus illa quæ dicitur de la Boleyra,* etc., qui m'inspiraient une grande confiance dans mes recherches, et ouvraient un nouvel horizon devant moi.

Les deux mots de *Villa-Vieilla, Villa-Vetus,* formant un nom de lieu, le seul nom en langue romaine que j'eusse rencontré parmi tous les noms d'origine barbare des terroirs de l'Aubrac, éveillaient en moi, chaque fois que je les retrouvais sous les yeux, de nouvelles réflexions.

J'avais l'intuition, peut-être sans trop raisonner mon pressentiment, que le nom de *Ville-Vieille,* ou simplement de *la Ville* dans d'autres titres, indiquait l'ancienne station romaine. Mais il restait à déterminer la situation du lieu qui avait porté ce nom; et cette détermination ne fut rien moins que facile, car aucun confront n'était marqué dans les nombreux documents que j'avais compulsés.

Il est vrai que la voie romaine me traçait une ligne dont je ne devais pas trop m'écarter. Toutefois, comme le nom de *Ville-Vieille* ou de *la Ville* ne se rattachait à aucun souvenir direct ou indirect des montagnards, et n'appartenait à aucune partie des vastes territoires de l'Aubrac, le lieu, territoire, bourgade, ville, etc., qui l'avait porté, fut très difficile à déterminer.

Cependant *Ville-Vieille,* nommée toujours avec la *Tréfouillouse* ou les *Trois-Fonts* et *Cazalets*, me paraissait ne devoir pas être éloignée de cette dernière montagne ; et devait, par suite, se trouver près des plus hautes cimes de l'Aubrac, sur les limites des départements de la Lozère et de l'Aveyron, ou « non loin des frontières du Gévaudan et du Rouergue, » pour employer les expressions des savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc,* car la montagne de Cazalets est exactement dans ces conditions.

Mais le nom de la *Tréfouillouse* ou de la *Fouillouze,* pouvant convenir à deux terroirs opposés, à la montagne des *Trois-Fonts,* située au sud-est de Cazalets, ou à celle de *Fontenilles*, située au nord-ouest, je dus faire plus d'une course dans ces parages avant d'arriver à un résultat définitif; et je restais indécis sur l'endroit où je devais commencer mes fouilles, lorsque dans un voyage à Paris je consultai, aux Archives de l'Empire, divers actes que je n'avais pas encore vus; et, dans une transaction de l'an 1250, entre Hugues, comte de Rodez, et le dom d'Aubrac, je lus le passage suivant :

« Videlicet quod terræ secundum quod protenditur strata-
» vetus illa quæ dicitur *de la Boleyra,* usque al peyro de *Ca-*
» *saletz*, et peyrone de Casaletz usque in sommitatem montis
» prout protenditur crista montis *Villæ Veteris*, et à crista
» dictæ Villæ Veteris usque al castar de la Bossa et plana
» Sambuci et plana Bosse et plana del *Pendoulin* sunt hospi-
» talis prædicti, etc. »

Pour quiconque connaît bien l'Aubrac, ce passage est encore aujourd'hui assez clair, quoique remontant à plus de six cents ans ; et la situation de Ville-Vieille était enfin déterminée entre Casaletz, le *Pendouli* et Fontenilles.

J'avais d'un autre côté exploré attentivement la voie romaine, et dans tout son parcours entre Malbouzon et la forêt d'Aubrac, je n'avais trouvé de vestiges de constructions antiques qu'en un point, situé du reste à peu près exactement au centre de l'espace qui sépare le Pendouli, Cazalets et Fontenilles, c'est-à-dire sur le point où la lecture du document précédent m'indiquait Ville-Vieille..... De plus, les vestiges que j'avais étudiés là étaient ceux de deux ou trois vastes constructions, qui, par leur situation, leur aspect extérieur, leurs grandes dimensions, etc., tranchaient d'une façon absolue avec toutes les autres ruines de l'Aubrac; et qui, par suite, m'avaient paru, dès le premier instant, avoir pu appartenir à une hôtellerie antique, à une *mansio*, à une *mutatio*, ou au logement des gardiens préposés à la surveillance comme à l'entretien de la voie, dans ces déserts si propices aux attaques de toute sorte, dans ces vastes solitudes devenues, au moyen-âge, la retraite de bandes de voleurs qui furent la cause de la création des chevaliers d'Aubrac (1). . . . . .

. . . . . .

J'avais exploré l'Aubrac dans tous les sens et je connaissais tous les lieux qui avaient eu, sur la montagne, un nom aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. La situation de *Ville-Vieille* une fois établie, *Ad Silanum* fut bien découvert, le jour où avec

(1) Il y eut longtemps, à l'hôpital d'Aubrac, des chevaliers pour escorter les voyageurs dans les solitudes des montagnes. Du reste, le passage suivant, extrait du *Génie du christianisme*, résumera, mieux que je ne saurais le faire, l'histoire de la fondation et du personnel de cet hôpital célèbre :

« Sur une rude et haute montagne du Rouergue, couverte de neiges et de
» brouillards pendant huit mois de l'année, on aperçoit un monastère bâti vers
» l'an 1120, par Alard, vicomte de Flandre. Ce seigneur, revenant d'un pèle-
» rinage, fut attaqué dans ce lieu par des voleurs ; il fit vœu, s'il se sauvait de
» leurs mains, de fonder dans ce désert un hôpital pour les voyageurs et de
» chasser les brigands de la montagne. Etant échappé au péril, il fut fidèle à
» ses engagements, et l'hôpital d'Albrac ou d'Aubrac s'éleva, *in loco horroris*
» *et vastæ solitudinis*, comme le porte l'acte de fondation. Alard y établit
» des prêtres pour le service de l'église, des chevaliers hospitaliers pour escor-
» ter les voyageurs, et des dames de qualité pour laver les pieds des pèlerins,
» faire leurs lits et prendre soin de leurs vêtements »

Digitized by Google

cienne terre de Peyre, où on trouve des croix mentionnées dans beaucoup de confronts. Or, le piédestal trouvé dans la montagne Saint-Andéol est encore le seul vestige de croix qu'il m'ait été donné d'apercevoir sur les nombreuses ruines répandues dans l'Aubrac.

Ces faits et les conclusions que je devais naturellement en tirer avaient une trop haute signification pour ne pas me pousser à faire de nouvelles recherches. Je revis donc aux Archives impériales tous les titres qui concernaient Aubrac ; je relus tous les actes qui traitaient des relations des doms avec les Astorg de Peyre, et bientôt il devint évident pour moi : 1° que l'église de la montagne n'existait plus au XIIIe siècle, et probablement depuis longtemps; 2° qu'à cette époque la paroisse de Marchastel était consacrée à Saint-Andéol, qui est encore aujourd'hui le deuxième patron de cette église.

Les titres sur lesquels on peut s'appuyer pour prouver que l'église du lac ou de Saint-Hilaire n'existait plus au XIIIe siècle sont nombreux : je me contenterai de citer les bulles des papes et les hommages des doms.

En 1288, le pape Innocent IV, confirmant les religieux d'Aubrac dans leurs priviléges, énumère *toutes les églises*, *les chapelles*, les hospices, les villages, les granges, etc., qui dépendent de l'abbaye d'Aubrac et ne dit pas un seul mot de l'église, ni du terroir de Saint-Andéol (1).

L'hommage du dom au roi de France, en 1261, et les documents traitant des relations des doms avec leurs suzerains les barons de Peyre, sont tout aussi muets sur l'église de la montagne; et un document de l'année 1250 prouve que les pâturages qui avaient entouré l'antique église, et qui forment aujourd'hui la montagne de Saint-Andéol, *appartenaient à la paroisse de ce nom* (Saint-Andéol de Marchastel), et les chevaliers du temple en disputaient la possession aux hospitaliers d'Aubrac.

« Super questione vero quæ vertebatur inter dictas partes, » super *possessionibus et pascuis* parrochiæ sancti Andeoli, » cum plene nobis non liqueret, nihil ad præsens duximes » terminandum. »

Il paraît probable qu'une transaction ou qu'un réglement subséquent dut attribuer ces pâturages à l'ordre du temple, car, aujourd'hui encore, on voit autour de la montagne de Saint-Andéol, ces pierres plantées, portant en relief la croix de Malte, qu'on trouve sur l'Aubrac autour des autres propriétés des chevaliers de Saint-Jean . . . . . .

. . . . . .

Après les nombreuses citations historiques qui m'ont paru utiles pour faire comprendre et l'antiquité des ruines que j'avais observées, et les causes qui les avaient protégées contre la destruction dans les prairies vierges de l'Aubrac, on comprendra facilement que j'ai cru possible de retrouver au moins l'emplacement de la station romaine d'*ad Silanum*, si je le cherchais logiquement, et que j'ai eu l'ambition de tenter cette petite entreprise, dans laquelle avaient cependant échoué des auteurs célèbres.

Pour cela, je repris mes courses dans l'Aubrac, pendant que je continuai à chercher, dans une foule de documents inédits, tous les renseignements, toutes les phrases, *tous les mots* qui pouvaient jeter quelque lumière sur cette question.

En procédant ainsi, j'arrivai à deux sortes de résultats complémentaires l'un de l'autre, et qui étendirent singulièrement le champ de mes recherches.

Et d'abord, sur le sol, je découvris, près du lac de Bord, un magnifique Oppidum, dans lequel on voit encore un grand nombre de maisons à peu près entières, et dont la description fera l'objet d'un article séparé. En même temps, je m'assurai de la présence d'une grande quantité de débris de cité lacustre au fond du lac Saint-Andéol. Les habitants du pays qui avaient hanté les bords de ce lac comme bergers, pêcheurs ou autrement, et surtout les anciens de la montagne, me répétèrent sur tous les tons qu'à diverses époques on en avait sorti des poutres équarries; peut-être un toit ou une cabane entière, un *naw* grossier, ou mieux un canot, etc... Enfant, j'avais souvent vu se renouveler, sur ses bords, les pratiques que Grégoire de Tours avait cru à jamais éteintes à la fin du VIe siècle; et, malgré les sourires d'incrédulité des savants, j'étais resté persuadé, avec mes compatriotes, mais sans oser aller aussi loin qu'eux (car ils ont toujours eu une foi inébranlable dans *la ville du lac*), qu'il y avait quelque chose d'inexpliqué au-dessous de ces eaux transparentes, dans cette vase tourbeuse, qui avait donné de tout temps des bois plus ou moins travaillés (1).

(1) La bulle énumère d'abord toutes les terres, biens, vignes, etc., de l'abbaye dans le diocèse de Rodez, puis elle continue ainsi :

« In diocesi Mimatensi, *ecclesiam Sanctæ-Mariæ de Nabinals, et ecclesiam* » *de la Faya, necnon et capellam de las Plagnas cum decimis.* Hospi- » tale d'Alluc cum terris, etc. Hospitale d'Achirac, ac de Marologio hospitale » cum capellania, decimis terris, etc. »

Une autre bulle de l'année 1245 est tout aussi muette sur l'église de la montagne Saint-Andéol, laquelle appartenait évidemment à l'abbaye, puisque Astorg de Peyre avait donné aux doms *toutes les terres situées entre la Bès et l'hôpital.*

(1) Dès le milieu de l'année 1865, j'adressai, pour prendre date, un pli cacheté à l'Institut sur cette découverte et sur toutes celles dont il est parlé dans cet article, afin d'avoir le temps de compléter mes recherches; et, dans la séance du 2 août 1866 de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Lozère, il a été lu, en mon nom, sur les mêmes questions, un Mémoire, dont la savante Société a bien voulu voter l'insertion dans ses Bulletins.

Digitized by Google

L'apparition du livre de Fréd. Troyon fut un trait de lumière pour moi; et, peu de temps après, j'avais l'honneur de correspondre, à ce sujet, avec le savant auteur des *Cités lacustres*, qui m'écrivait, le 19 février 1866, en me parlant de ses dernières recherches : « Je ne doute pas que » votre lac ne possède de restes pareils. »

En second lieu, dans les documents écrits, j'acquérais la preuve que l'Aubrac était déjà un désert depuis de longs siècles, contrôlant ainsi *à posteriori* l'antiquité de mes découvertes. De plus, je trouvais certains noms, comme ceux de *Villa-Vetus, Villa-Vieilla, Strata-Vetus illa quæ dicitur de la Boleyra*, etc., qui m'inspiraient une grande confiance dans mes recherches, et ouvraient un nouvel horizon devant moi.

Les deux mots de *Villa-Vieilla, Villa-Vetus*, formant un nom de lieu, le seul nom en langue romaine que j'eusse rencontré parmi tous les noms d'origine barbare des terroirs de l'Aubrac, éveillaient en moi, chaque fois que je les retrouvais sous les yeux, de nouvelles réflexions.

J'avais l'intuition, peut-être sans trop raisonner mon pressentiment, que le nom de *Ville-Vieille*, ou simplement de *la Ville* dans d'autres titres, indiquait l'ancienne station romaine. Mais il restait à déterminer la situation du lieu qui avait porté ce nom; et cette détermination ne fut rien moins que facile, car aucun confront n'était marqué dans les nombreux documents que j'avais compulsés.

Il est vrai que la voie romaine me traçait une ligne dont je ne devais pas trop m'écarter. Toutefois, comme le nom de *Ville-Vieille* ou de *la Ville* ne se rattachait à aucun souvenir direct ou indirect des montagnards, et n'appartenait à aucune partie des vastes territoires de l'Aubrac, le lieu, territoire, bourgade, ville, etc., qui l'avait porté, fut très difficile à déterminer.

Cependant *Ville-Vieille*, nommée toujours avec la *Tréfouillouse* ou les *Trois-Fonts* et *Cazalets*, me paraissait ne devoir pas être éloignée de cette dernière montagne; et devait, par suite, se trouver près des plus hautes cimes de l'Aubrac, sur les limites des départements de la Lozère et de l'Aveyron, ou « non loin des frontières du Gévaudan et du Rouergue, » pour employer les expressions des savants auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, car la montagne de Cazalets est exactement dans ces conditions.

Mais le nom de la *Tréfouillouse* ou de la *Fouillouze*, pouvant convenir à deux terroirs opposés, à la montagne des *Trois-Fonts*, située au sud-est de Cazalets, ou à celle de *Fontenilles*, située au nord-ouest, je dus faire plus d'une course dans ces parages avant d'arriver à un résultat définitif; et je restais indécis sur l'endroit où je devais commencer mes fouilles, lorsque dans un voyage à Paris je consultai, aux Archives de l'Empire, divers actes que je n'avais pas encore vus; et, dans une transaction de l'an 1250, entre Hugues, comte de Rodez, et le dom d'Aubrac, je lus le passage suivant :

« Videlicet quod terræ secundum quod protenditur strata-
» vetus illa quæ dicitur *de la Boleyra*, usque al peyro de *Ca-*
» *saletz*, et peyrone de Casaletz usque in sommitatem montis
» prout protenditur crista montis *Villæ Veteris*, et à crista
» dictæ Villæ Veteris usque al castar de la Bossa et plana
» Sambuci et plana Bosse et plana del *Pendoulin* sunt hospi-
» talis prædicti, etc. »

Pour quiconque connaît bien l'Aubrac, ce passage est encore aujourd'hui assez clair, quoique remontant à plus de six cents ans; et la situation de Ville-Vieille était enfin déterminée entre Casaletz, le *Pendouli* et Fontenilles.

J'avais d'un autre côté exploré attentivement la voie romaine, et dans tout son parcours entre Malbouzon et la forêt d'Aubrac, je n'avais trouvé de vestiges de constructions antiques qu'en un point, situé du reste à peu près exactement au centre de l'espace qui sépare le Pendouli, Cazalets et Fontenilles, c'est-à-dire sur le point où la lecture du document précédent m'indiquait Ville-Vieille..... De plus, les vestiges que j'avais étudiés là étaient ceux de deux ou trois vastes constructions, qui, par leur situation, leur aspect extérieur, leurs grandes dimensions, etc., tranchaient d'une façon absolue avec toutes les autres ruines de l'Aubrac; et qui, par suite, m'avaient paru, dès le premier instant, avoir pu appartenir à une hôtellerie antique, à une *mansio*, à une *mutatio*, ou au logement des gardiens préposés à la surveillance comme à l'entretien de la voie, dans ces déserts si propices aux attaques de toute sorte, dans ces vastes solitudes devenues, au moyen-âge, la retraite de bandes de voleurs qui furent la cause de la création des chevaliers d'Aubrac (1). . . . . .

. . . . . .

J'avais exploré l'Aubrac dans tous les sens et je connaissais tous les lieux qui avaient eu, sur la montagne, un nom aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. La situation de *Ville-Vieille* une fois établie, *Ad Silanum* fut bien découvert, le jour où avec

(1) Il y eut longtemps, à l'hôpital d'Aubrac, des chevaliers pour escorter les voyageurs dans les solitudes des montagnes. Du reste, le passage suivant, extrait du *Génie du christianisme*, résumera, mieux que que je ne saurais le faire, l'histoire de la fondation et du personnel de cet hôpital célèbre :

« Sur une rude et haute montagne du Rouergue, couverte de neiges et de
» brouillards pendant huit mois de l'année, on aperçoit un monastère bâti vers
» l'an 1120, par Alard, vicomte de Flandre. Ce seigneur, revenant d'un pèle-
» rinage, fut attaqué dans ce lieu par des voleurs; il fit vœu, s'il se sauvait de
» leurs mains, de fonder dans ce désert un hôpital pour les voyageurs et de
» chasser les brigands de la montagne. Etant échappé au péril, il fut fidèle à
» ses engagements, et l'hôpital d'Albrac ou d'Aubrac s'éleva, *in loco horroris*
» *et vastæ solitudinis*, comme le porte l'acte de fondation. Alard y établit
» des prêtres pour le service de l'église, des chevaliers hospitaliers pour escor-
» ter les voyageurs, et des dames de qualité pour laver les pieds des pèlerins,
» faire leurs lits et prendre soin de leurs vêtements »

Digitized by Google

mon ami M. l'abbé Boissonade nous eûmes mis au jour les débris de l'antique occupation romaine. Et, au milieu des diverses observations que j'avais pu faire dans mes recherches, la découverte d'*Ad Silanum* ne me parut pas la plus intéressante de celles que j'avais entrevues sur l'Aubrac, quoiqu'il puisse y avoir un certain intérêt à connaître tous les lieux historiques de notre pays, surtout au moment de la publication de grands travaux sur l'*Histoire des Gaules*. . . . . .

. . . . . .

Le passage latin d'un acte de 1250, qui m'avait fait déterminer la situation de Ville-Vieille, contenait quelques mots qui fixèrent longuement mon attention : « *Strata-Vetus illa quæ dicitur de la Boleyra* » de la *Boleyna* dans d'autres titres...

Je trouvai là, *sur l'Aubrac*, une voie de la *Bouleyre*, et cette voie ne paraissait pas être la voie romaine d'Agrippa (1).

Or, au moment où je lisais ces mots pour la première fois, j'étais très préoccupé de divers tronçons de bien vieille voie que j'avais découverts à sept ou huit lieues de la voie d'Agrippa, dans une direction qui fait un angle presque droit avec cette voie et sur une petite chaîne de montagnes appelée *la Bolène* ou *Boulène*, et située entre Mende et Marvejols.

Cette nouvelle voie, que j'appellerai provisoirement la *voie de la Boulène*, pour la distinguer de la voie romaine de l'Aubrac, que je ne désignerai que sous le nom de *voie d'Agrippa*, était, non loin de Grèses, bordée de tumulus, souvent géminés, et dont certains ont près de 20 mètres de diamètre. J'avais déjà fouillé une quinzaine de ces tombeaux et constaté que plusieurs étaient gallo-romains.

En retrouvant le mot de la *Boleyna* sur l'Aubrac, je résolus de chercher les rapports qui pouvaient exister entre la voie d'Agrippa et la voie de la Boulène, et je constatai :

1° Que la voie de la Boulène, venant de l'est, dans la direction du Randonnat et du Vivarais, aboutissait en droite ligne à Grèses, l'antique *Castram-Gredonense*, d'où elle semblerait gagner Chirac;

2° Que, dans tous les cas, en la continuant par la pensée jusqu'à Chirac (Chirac n'est guère, je pense, qu'à 6 ou 7 kil. de Grèses), elle se continuait en droite ligne avec une autre antique voie qui, partant de Chirac, se dirige vers *Casaletz* par la Dévèse, le Massibert, etc. (Du haut de la montagne de Grèses, on se rend parfaitement compte de ce fait.)

J'avais déjà précédemment, dans des études sur la baronie de Peyre, constaté l'existence de la voie montant de Chirac vers l'Aubrac : au moyen âge, elle portait le nom d'*Estrade-de-la-Cham-Longue*, et séparait la seigneurie de Muret de la baronie de Canillac.

Or, en étudiant ce nouveau tronçon de voie, je trouvai encore plusieurs tumulus sur ses bords; et tous ceux que j'ai fouillés contenaient des poteries romaines.

Il y a donc là une voie antique, qui, passant sur l'Aubrac, tout près d'*Ad Silanum* (je n'ai pu encore la suivre jusque-là, mais je sais que sa direction conduit fort exactement en ce point) descend au *Castrum-Gredonense*, en traversant par Chirac, et semble se diriger vers le Vivarais.

Serait-ce là l'antique voie que suivit l'armée de Crocus, qui, repoussé devant Grèses, alla détruire la capitale des Helviens?

On savait bien que les voies romaines étaient bordées de tombeaux : j'ignore si on a, jusqu'ici, rien vu de pareil sur les voies d'origine celtique. Je n'ai pu, d'ailleurs, fouiller qu'une petite partie des tombeaux qui bordent l'estrade de la Boulène; et parmi ceux que j'ai fouillés, si certains paraissent purement gaulois, d'autres sont assurément gallo-romains et des deux premiers siècles de notre ère. Mon excellent ami, M. l'abbé Boissonnade, a, de son côté, fouillé sur les causses du Massegros de nombreux tumulus placés aussi en ligne droite, sur une assez grande étendue; et ces tumulus étaient de l'âge de la pierre... Est-ce que la même cause aurait présidé, là aussi, à la distribution des tombeaux, et que la coutume gauloise aurait été aussi ancienne ou plus ancienne même que la coutume romaine?

La découverte d'une voie gallo-romaine allant à Grèses, la vue de nombreux tombeaux bordant cette voie aux environs de ce lieu historique, me donnèrent une haute idée de l'antiquité *du Castrum-Gredonense*, et je gravis la montagne escarpée où la tradition et l'histoire le placent, et qui n'avait appelé jusqu'ici l'attention d'aucun observateur. J'y ai fait récemment des recherches, qui m'ont déjà donné de fort beaux résultats, et dont je rendrai compte dans le cours de ces articles; en même temps que je publierai, d'après des documents originaux, quelques renseignements sur l'histoire de cet antique boulevard du salut des Gabales. . . . . .

. . . . . .

Au pied des montagnes d'Aubrac, du côté de Volmanières, de Trélans, des Hermaux (Lozère) et de Biourals (Aveyron), le terrain est généralement schisteux; et on constate, dans une infinité de lieux, et même dans une gorge de la forêt d'Aubrac, au milieu de nombreuses ruines, dans un lieu appelé *Lou Martinet*, l'existence de vieilles galeries, de vieux fours, des amas de scories, etc., etc., qui prouvent, qu'à une époque plus ou moins reculée, on a exploité les innom-

(1) Depuis cette époque, et dans le courant de cet été, mon excellent ami M. l'abbé Boissonade, qui est allé étudier la voie d'Agrippa dans l'ancien Velay, m'a écrit qu'il avait constaté que dans ce pays, la voie romaine portait les noms de *Vio Bolena*, *la Bolene*, etc.

Une carte, qui sera jointe à ces notes, fera comprendre la direction de cette voie comme aussi la situation des divers lieux cités dans cet article.

Digitized by Google

brables filons de galène argentifère, qu'on aperçoit partout, dans le lit des ruisseaux, sur le flanc des montagnes, etc., etc. Or, certaines galeries portent le nom de *Cavo de las fados* (cave des fées)... les fours sont *Lous peyros de las fados* (les chaudrons des fées... Après tout ce que j'ai dit, ces noms me paraissent, eux aussi, avoir leur valeur : n'est-il pas probable qu'il y eût là, jadis, de ces travaux de mines qui faisaient dire à Strabon : Εχουσιν αργυρια οι Γαβαλεις · Παρα τοις Ρουτηνοις αργυρια (Les Gabales et les Ruthènes sont riches en mines d'argent).

En lisant les hommages des Doms, j'avais été frappé par divers noms qui me parurent plus ou moins *barbares*, ainsi par exemple les noms de *Trapp*; et, dans tous les cas, n'appartenant point aux langues classiques. D'un autre côté, en voyant combien peu de changements les six derniers siècles ont amené dans nos montagnes; et en réfléchissant sur le langage rude des Cantalés (chefs de bergers), que j'avais entendu toute mon enfance, je m'étais demandé si la langue celtique n'avait pas laissé de profondes racines dans la contrée; et ces réflexions m'amenèrent à faire quelques études philologiques sur la langue des montagnards. Je ne saurais dire si les populations primitives, que les savants regardent comme les aborigènes de la Gaule, et qui auraient été refoulées au sud, vers le xv^e^ siècle avant notre ère, ont laissé sur l'Aubrac quelques racines de leur langue *Escaldunac*, quoique le radical *esc* se retrouve ici, comme dans l'Aquitaine, assez souvent dans les noms de lieux : *Escudeyras*, *Escudeyretas*, etc... Mais il me serait extrêmement facile de démontrer que, sur l'Aubrac, presque tous les noms de lieux sont celtiques; que la plupart des mots ordinaires y sont aussi celtiques, du celte le plus pur, et où on reconnaît les racines sanscrites et même la plupart de celles qu'on a retrouvées de la langue de ces Aryas, regardés comme les ancêtres des Européens. Sur l'Aubrac, comme dans l'Iran moderne et comme chez les Aryas, une auge est un *naw*. Nos bergers appellent l'eau l'*aig*, un puisard naturel est un *aven*, le bouleau un *bez*, l'aulne un *vergn*.

Malgré le froid de la montagne, les habitants, hommes, femmes, enfants, vieillards, tout le monde va nu-pieds, presque dans tous les temps. L'homme y porte *uno brajo* ou *brago*, comme appelaient cette partie du vêtement ses ancêtres d'il y a deux mille ans. Il mesure ses routes par le temps, et une heure de marche fait une *lègue* (1). Le mot *Albrac* est lui-même un mot celtique des plus purs, composé de deux racines, *All*, élevé, et *braca*, montagne (agger). Ce sont là les racines d'une foule de noms de lieux ou de peuples chez les vieux Gaulois : Allobroges ou *All brog*, habitants des hautes terres (en Gaélique, *All brog*, signifie encore aujourd'hui *hauts lieux*); — Albani, les Ecossais, qui se donnent encore à eux-mêmes le nom d'*Albanach*; — Albion, île élevée, de *All* et de *inis*, île, etc., etc. Les étymologistes ont dit jusqu'ici que Albrac venait de *Alto-braco*, haute barraque, parce que le célèbre hôpital d'Aubrac était une hôtellerie où le voyageur et le pèlerin trouvaient toujours le vivre et le couvert. Mais je ne sache pas que *Braco* soit un mot latin; et d'ailleurs, *Alto-braco*, comme nom d'Aubrac, ne se trouve guère dans les titres anciens que depuis le xiii^e^ siècle; antérieurement, dans tout le xii^e^ siècle, l'hôpital et les montagnes portent presque toujours les noms d'Albrac, d'Albraco (Al-braco) d'Albraca. Enfin nous voyons dans la règle que Pierre, évêque de Rodez, donna aux frères du célèbre hôpital, une trentaine d'années après sa fondation, en 1162, que le nom d'Aubrac préexistait à la fondation du couvent : « Dompno et fratribus hospitalis » quod situm est in *Albraco*. »(Au Dom et aux frères de l'hôpital qui est situé sur l'Aubrac). On ne dirait pas autrement aujourd'hui (1). C'est ainsi qu'en étudiant les noms des lieux de notre pays au flambeau de la philologie moderne, on arrivera à sortir de bien de contre-sens et de non-sens qui ont trop souvent guidé les étymologistes.

J'ai dit que j'avais fouillé un certain nombre de tombeaux sur la voie de la Boulène, tant sur la chaîne de ce nom qu'entre Chirac et le Massibert.

Je n'ai pu m'occuper des recherches de cette nature sur l'Aubrac, où M. Ignon avait cependant, il y a quelques années, signalé un dolmen, au lieu appelé la *Palo del Trapp* (2). On ne peut tout faire à la fois, dans certaines positions, et cependant les tombeaux celtiques n'ont certainement pas encore dévoilé tous les secrets qu'ils renferment, comme nous le prouvait assez récemment l'ouverture d'un dolmen découvert par M. l'abbé Boissonade, et que nous avons fouillé ensemble, au centre d'un espace entouré d'antiques murailles, où on devrait peut-être voir un antique Oppidum pour la défense.

Ce dolmen, véritable charnier, contenait les débris de plus de soixante cadavres, comme j'ai pu m'en assurer en comptant les humérus, dont l'extrémité inférieure a été trouvée presque toujours admirablement conservée dans tous les tombeaux que j'ai fouillés. Or, l'étude de ces nombreux ossements,

(1) Λευγη, μετρον τι Γαλατικις (Hesych).

(1) Confirmation de Donation faite par le légat du Pape au Dom (1180) : « Dilecto in Christo filio Petro, magistro Dompno hospitalis d'*Albrac*. »
Donation par Pierre, évêque de Rodez, des villages (1162) : « Stephano, » procuratoris hospitalis d'*Albrac*. »
Exemption accordée à l'hôpital d'Aubrac, par le roi d'Aragon (1185) : « Ildefonsus rex Aragonum, etc, deo et Dompno hospitalis d'*Albraco*. »
Donation du comte et de l'évêque de Rodez (1199) : « Ugo episcopus Ruthenæ et Willelmas comes Ruthènis, nos per nos et per omnes successores, etc... concedimus deo hospitali d'*Albrac*. »

(2) Il y a sur l'Aubrac deux ou trois montagnes portant ce nom de *Trapp*, qui appartient, si je me trompe, aux langues du Nord. Ce fait me paraît digne d'être noté.

Digitized by Google

m'a démontré ce fait important : qu'à l'époque des dolmens, les populations de nos montagnes étaient très variables quant à la taille; en effet, j'ai trouvé là les squelettes des hommes les plus grands, mêlés avec ceux d'individus très petits. Ce tombeau ne contenait, d'ailleurs, que des flèches en silex, des grains de collier en pierre calcaire et en jais, avec quelques fragments de la poterie la plus grossière, et peut-être une pierre de fronde (1).

D'un autre côté, les auteurs anciens nous ont dit que les Celtes étaient de grande taille, tandis que les Aborigènes de la Gaule, ces Ibères que les Celtes envahisseurs auraient refoulés au midi, avaient une petite stature. L'étude du dolmen dont je viens de parler ne semblerait-elle pas prouver que chez les Gabales, du moins, les deux populations s'étaient fusionnées sur le même sol, comme plus tard les Francs devaient se fusionner avec les Gallo-Romains.

Un radius, éminemment rachitique, montrait chez nos ancêtres l'ancienneté de certaines de nos maladies, et deux côtes du côté droit, qui après avoir été cassées s'étaient parfaitement resoudées, démontrent qu'on guérit très bien de cette lésion sans chirurgien. Mais, du reste, la chirurgie, art manuel, est aussi ancienne que le monde : l'homme a dû toujours chercher à se soulager, au moins des maux extérieurs ; nous voyons dans Homère, qu'au siége de Troie, le grand-prêtre Calchas est aussi le suprême médecin qui prie les dieux d'éloigner la peste du camp d'Agamemnon, tandis que déjà la chirurgie est un art; Machaon et Podalire, fils d'Esculape, pansent les plaies et les recouvrent de plantes amères! (Les amers sont des astringents qui arrêtent l'écoulement du sang).

Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les faits qu'il m'a été donné lieu d'observer sur l'Aubrac. C'est ainsi qu'autour de l'Oppidum dont j'ai parlé précédemment, on ne trouve que deux ou trois petites pièces de terre qui aient été entourées de murailles primitives, et qui auraient bien pu être des enclos communs à tous les habitants de la cité : quelque chose d'analogue au Corral des Mexicains... Il en est de même dans tous les villages situés sur l'Aubrac. Ne semble-t-il pas, d'après cela, qu'on eût pu dire de ces populations ce que dit César des Germains : « Agriculturæ non student; majorque pars victûs » eorum in lacte, caseo, carne consistit. *Neque quisquam* » *agri modum certum aut fines habet proprios.* » Du reste, le berger de l'Aubrac vit encore aujourd'hui principalement de lait et de viande; et les immenses communaux de Nasbinals et des villages qui touchent aux montagnes, ne sont la propriété personnelle d'aucun individu.

. . . . . .

Jusqu'à ces dernières années, les écrivains qui s'occupaient de l'histoire de cette Gaule que Strabon entrevoyait avoir été préparée par une providence tutélaire, pour devenir un jour le lieu le plus florissant du monde, devaient se borner à commencer leurs récits sérieux au moment de la conquête romaine. Le hardi conquérant qui se vante d'avoir exterminé un million de nos ancêtres sur les champs de bataille, César, qui fut aussi un incomparable écrivain, est le premier, et presque le seul auteur de l'antiquité, qui nous ait donné des renseignements détaillés, non-seulement sur les mœurs, la religion, la constitution politique, etc., etc., mais encore sur les places fortes, les villes ouvertes, les villages et jusque sur les maisons de plaisance (les *sesama*) des vieux Gaulois, à l'époque de la grande lutte de l'indépendance nationale; mais les Commentaires prouvent surabondamment que les nombreuses tribus qui couvraient la Gaule, et qui, malgré les vices de leur constitution politique, surent lutter pendant dix ans, avec des alternatives de succès et de revers, contre les maîtres du monde, avaient de longs siècles de civilisation à raconter. Or, c'est sur ces temps reculés que nous avons été jusqu'ici si peu ou à peu près nullement renseignés. La numismatique, la philologie, l'anatomie comparée, font des efforts prodigieux, depuis quelques années, pour combler ce vide, et sont arrivées à des résultats remarquables ; mais que de lacunes encore à remplir ; et à cela, du reste, rien d'étonnant, car il faut refaire *à posteriori*, et lambeaux par lambeaux, cette histoire, sur laquelle l'antiquité ne nous a presque rien transmis. Aussi, pour atteindre ce but, rien n'est à négliger : « Quelques » débris, étudiés avec sagacité, en apprennent quelquefois » davantage sur les mœurs, la vie intime et l'histoire vraie » des générations disparues, que des volumes entiers, des » mots retrouvés (1) » ou des phrases glanées çà et là dans les divers auteurs. Le sauvage de l'Amérique lit sur l'herbe de la prairie, sur le sable des rivières et sur la mousse de la forêt, le nombre et l'espèce de pièces de gibier, d'amis ou d'ennemis qui ont foulé ses territoires de chasse, ou qui ont marché sur le sol de la tribu; détermine leur âge, leurs allures, et quelquefois jusqu'à leurs intentions. Ne sommes-nous pas aussi intelligents que les Delawares et les Pawnis des grands lacs ?... Les taureaux ailés de Nimroud ont fait revivre cette histoire d'Assyrie, qui semblait si reculée; et les ruines exhumées de Pompéi ont étalé à nos yeux une image de la société

(1) Nous avons encore trouvé dans ce dolmen, mais au-dessus de la couche ossifère, entre cette couche et un tas de pierres entassé successivement dans le tombeau, deux aiguilles ou poinçons en bronze. Ces objets sont-ils de la même époque que le dolmen ? Ce dolmen est dans le calcaire; et la pierre, qui me paraît avoir pu être une *pierre de fronde*, est un fragment de basalte de la grosseur d'un œuf, et assez régulièrement arrondi. J'en ai, d'ailleurs, trouvé de toutes pareilles dans la terre noire des fossés de l'antique Castrum-Gredonense, au milieu de haches et de couteaux de silex, etc..., comme je le dirai plus tard.

(1) Voir un article remarquable de M. El. Reclus, sur les cités lacustres (*Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1862).

Digitized by Google

romaine, autrement fidèle et palpable que celle qu'on s'en fait généralement, même à l'aide des grands écrivains du siècle d'Auguste. Les savants de la Suisse, les Troyon, les Uhlmann, les Schwab, les Keller, etc., ont commencé à exhumer l'histoire de l'antique Helvétie. J'ignore si rien d'aussi complet a été fait jusqu'ici pour la Gaule, car on ne peut guère espérer de retrouver les débris de la primitive civilisation, là où elle fut la plus brillante, dans les plaines riches et fertiles, sur les bords des grands fleuves, etc. « Aux primitives » cités détruites, ont succédé tant d'autres cités plus riches » et plus populeuses; le sol a été si souvent tourné et re- » tourné; les ruines ont été si souvent amoncelées sur les » ruines antérieures, que tous les débris anciens ont été ré- » duits en poussière (1). » Dès lors on comprend que ce n'est que dans les contrées arides, dans les forêts ou dans les bruyères vierges, sur un sol qui ne pouvait convenir qu'aux chasseurs ou aux bergers, qu'on trouvera les vestiges des Galls et des Kimris, parce que là le pays est devenu désert, le jour où le gros gibier a définitivement disparu, et où les populations ont senti le besoin de chercher dans l'agriculture de nouvelles ressources pour leur alimentation.

Tandis que les provinces riches de la France n'ont guère que des souvenirs de l'époque celtique, l'antique Armorique étale fièrement ses rangées de menhirs, ses dolmens et ses tumulus. Mais le Gévaudan, l'ancien Pagus Gabalicus, n'a pas à être jaloux; il est au moins aussi riche que la Bretagne et le Poitou en souvenirs du passé, et ses monuments sont vierges, non-seulement de dévastation, mais encore et surtout de toute exploration, ce qui est quelquefois le pire des dévastations. Je ne sache pas qu'on eût jusqu'ici signalé de cité lacustre à l'occident du Jura, et que l'on connût, dans notre patrie, beaucoup d'autres maisons gauloises que celles de Toull-Sainte-Croix, dans la Creuse... Nos montagnes (je dis nos montagnes, car je connais sur la Margeride des ruines pareilles à celles de l'Aubrac) sont sous ce rapport plus riches peut-être que la France entière. La solitude de l'Aubrac, qui lui valut, il y a sept siècles, le surnom de *lieu d'horreur et de vaste solitude*, nous a conservé les demeures de générations dont nous sommes les descendants directs, sans mélange d'aucun sang étranger. Car, ni les vétérans romains qui venaient fonder des colonies agricoles en Gaule, ni les quelques milliers de compagnons de Clovis ou de Théodoric, n'auraient voulu de la possession du pays des Gabales, s'ils avaient dû aller s'établir dans la demeure des vieux habitants de l'Aubrac, les Gabales par excellence, puisque le mot Gabale signifie habitant des hautes terres. C'eût été un exil non moins terrible que l'exil moderne de la Sibérie, et non une récompense à donner à des vainqueurs. Les armées du peuple-roi devaient se hâter de traverser ces froides montagnes sur leur large voie, qui fut avant tout une voie stratégique, s'en rapportant probablement, pour l'administration du pays, au gouverneur de Gabalum et peut-être à un commandant du fort de Marchastel (*Martis castellum?*) qui a bien pu protéger, sur la voie de César, les convois des armées romaines, avant de devenir une citadelle de la maison de Peyre. Les Visigoths, campés dans la Gaule méridionale, ne firent que quelques apparitions dans le Gévaudan, et les Francs n'y furent guère connus, au moins dans certains cantons, que vers le commencement du XIIIe siècle, après que le roi d'Aragon eut fait l'abandon de ses droits au roi de France.

J'espère que l'Aubrac ne sera plus seulement intéressant pour le Lozérien, par cette race bovine qui fait la gloire de nos concours régionaux. Il aura pour les descendants des Gabales un intérêt bien plus grand, en leur montrant, écrits sur le sol, dans la terre et dans l'eau, bien des enseignements sur l'histoire de leurs pères; car, non-seulement les bois équarris, mais même les prismes bruts de basalte peuvent avoir eux aussi un langage éloquent, quand ils ont été disposés par la main de l'homme : c'est une écriture qui en vaudra bien une autre, quand nous saurons bien la lire. A son étude, nous apprendrons que la race bovine d'Aubrac a les vertus et les défauts que lui ont donnés trente ou quarante siècles d'existence sous un ciel particulier; qu'il ne lui en faut pas trop vouloir, si elle est assez réfractaire à *l'entraînement*, et si elle est lente à se développer; car, sur l'Aubrac, hommes et bêtes se développent lentement; mais cela n'exclut pas les qualités solides qui font la force et la beauté. Ces montagnards de l'Aubrac, encore quelque peu sauvages, et jusqu'ici réfractaires, comme les vieux Bretons, à la civilisation moderne et au recrutement, sont des hercules de 25 à 30 ans, braves comme ce dieu antique, « grands, élancés, à la taille bien prise, au » teint frais et coloré; mais, rusés, méfiants, vindicatifs, con- » fédérés contre l'étranger; emportés comme les vieux Gau- » lois, ils terminent trop souvent leurs différends par le bâton, » la hache ou le couteau, » pour employer les expressions de M. Girou de Bazaseingues. (Mém. statistiques sur les montagnes d'Aubrac.) Or, à 20 ans, ces mêmes hommes étaient des enfants imberbes, chétifs, malingres, souvent rachitiques, n'ayant pas la taille réglementaire aux conseils de révision.

Je disais, dès le début de cet article, qu'au commencement du XIXe siècle, les montagnes d'Aubrac n'étaient habitées que par quelques bergers, se contentant d'une mauvaise masure pour leur habitation passagère; qu'aucun mur de clôture ne séparait les montagnes, comme jadis les anciens terroirs; et cet état de choses aurait laissé durer éternellement les ruines sur lesquelles j'ai essayé, depuis deux ou trois ans, d'appeler

(1) El. Reclus (*Revue des Deux-Mondes*, article cité).

Digitized by Google

l'attention. Mais aujourd'hui les temps sont bien changés ; le grand mouvement commercial qui a envahi la France entière a retenti dans les solitudes de l'Aubrac. Les propriétaires de ces pâturages, qui produisent des quantités considérables de fromage et d'animaux de boucherie ou de travail, ont vu, en quelques années, leurs propriétés comme leurs revenus doubler et tripler de valeur. Je connais telle montagne qui s'affermait 1,200 fr. en 1832, et qui aujourd'hui s'afferme de 8 à 9,000 fr... Dès lors, chacun a senti le besoin de faire des prés fermés par des murailles, et d'entourer sa montagne de murs de clôture de plusieurs kilomètres de longueur. De solides et vastes constructions s'élèvent de tous côtés pour loger les bestiaux pendant l'hiver, et pour emmagasiner les fourrages récoltés dans des prairies immenses, créées d'hier... Que nous sommes loin du temps où il n'y avait sur l'Aubrac que les deux granges des Salliens et de Plagnes !!! Des maisons de campagne, avec tout le confort de la civilisation, commencent même à s'élever sur quelques points... Mais tout cela ne se fait qu'au détriment des ruines du passé : quand un mur de clôture coupe la voie romaine, on la dépave à droite et à gauche sur une étendue plus ou moins considérable, pour en employer les pavés ; qu'il passe près d'un village abandonné, on en porte les pierres au loin. Le fermier de Bord me racontait, il y a trois ou quatre ans, avoir démoli, dans l'ancien oppidum de cette montagne, assez de maisons pour faire un mur de clôture de 2 kilomètres de longueur. C'est ainsi qu'à Salles-Basses, dans la propriété d'un de nos plus célèbres éleveurs, dont le nom a retenti dans tous les concours des diverses régions du sud de la France, une grande maison de campagne et d'immenses écuries se sont récemment élevées avec les débris de l'ancien village de Salles, où l'on comptait au moins une soixantaine de constructions, dont les fondations sont encore visibles.

Encore quelques années, et les ruines des anciens Gaulois, là aussi, auront disparu : l'heure de leur effacement est déjà marquée. Le moment est donc venu de les étudier ; bientôt il serait trop tard, et la science aurait peut-être manqué pour toujours l'occasion de faire, dans cette partie de la France, des études devenues impossibles dans presque toute l'étendue du sol de l'Empire.

Malheureusement, je suis rarement libre, et l'Aubrac n'est pas toujours abordable, même pendant les trois ou quatre mois de la belle saison. Plus d'une fois, il m'est arrivé, après m'être mis en route avec le beau temps, de rencontrer sur la montagne le brouillard, la pluie ou la tempête, et d'être forcé de rentrer au logis, sans avoir pu rien voir. Et cependant mes occupations ne me permettent d'aller passer une journée sur la montagne qu'à la condition de ravir deux nuits à mon repos, une pour aller et l'autre pour revenir ; et je dis cela uniquement pour qu'on soit un peu indulgent pour des recherches encore très incomplètes sur certains points et presque nulles sur d'autres, quoiqu'elles remontent déjà à quatre ou cinq ans.

Personne ne sentira autant que je le sens moi-même, avec la connaissance que j'ai des lieux, tout ce qu'il reste à faire pour rendre mes trouvailles véritablement utiles à la science. Aussi n'avais-je point l'intention de les livrer encore à la publicité ; mais l'arrivée récente de quelques intrépides explorateurs, et en particulier de l'honorable M. Dusan, sur l'Aubrac, me fait changer d'avis, en me laissant espérer des compagnons et des émules. Puissé-je, en leur disant ce que j'ai vu, les décider à venir achever, contrôler ou infirmer ce que je n'ai pu qu'ébaucher, et leur rendre leurs recherches un peu plus faciles, en plantant quelques jalons dans ces vastes pâturages, où j'ai erré longtemps à l'aventure...

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE.

TABLE DES ARTICLES D'HISTOIRE OU D'ARCHÉOLOGIE CONTENUS DANS LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE L'AVEYRON.

(Suite.)

Volume V. — 1844-1845.

L'ancien Hôpital d'Aubrac, — l'abbé Bousquet.

Eglises romanes du canton de Peyreleau, — l'abbé Bousquet.

Mort de Raymond VII, comte de Toulouse, épisode historique tiré des annales de Milhau. — P.-F. Cabantous.

Château de Castelnau-Bretenoux. — F.-A. Calvet.

Notice historique sur le Puech de Buscins, canton de Sévérac, — l'abbé Bousquet.

L'abbaye de Valmagne, — Alfred Cabanis.

Proverbes patois, — Considérations préliminaires sur le patois du Rouergue, — Jules Duval.

Notice historique sur le collége de Rodez, — B. Lunet.

Digitized by Google

Volume VI. — 1846-1847.

Etudes historiques sur la ville de Saint-Geniez-d'Olt, — l'abbé Bousquet.

Histoire et statistique de la vallée du Tarn, arrondissement de Millau.

Partie septentrionale.

Compeyre, Aguessac. — Pailhas et ses environs.

Quésaguet, le Pallier et Rivière. — Environs de Rivière, Villeneuve, Fontaneilles, Lugagnac et Suége.

Le Bourg-les-Salles et Peyrelade. — Boyne, Mostuéjous, Liancous.

Notice historique sur la maison de Mostuéjouls.

Biographie des hommes illustres ou éminents de Mostuéjouls.

Le Tindoul ou l'Abenq de Courinos. — Le Rozier. — Caplue. Peyreleau. — Pinet, Caylus, la Cresse et Paulhe.

Légende et traditions populaires.

Nouveau supplément à l'histoire de la vallée du Tarn, — Argeliez.

Armorial du Rouergue, — P.-F. Cabantous.

Volume VII. — 1848-49-50.

Tableau chronologique et biographique des cardinaux, archevêques et évêques originaires de l'ancienne province du Rouergue du Ve au XIXe siècle.

Notice sur la famille de Frayssinous, — L'abbé Bousquet.

Volume VIII. — 1851-58.

Rapport sur l'amphithéâtre romain de Rodez et sur l'aquéduc romain ayant conduit des eaux potables dans cette ville, — Lunet.

Ephémérides (autobiographie de Monteil). — Notes sur les Ephémérides, — Herbert.

Examen critique d'un ouvrage publié par M. l'abbé Souiry, sous le titre *d'Etudes historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin, évêque de Nole*, — Herbert.

Etymologie anglaise du patois de Rodez, — A. Clémens.

Volume IX. — 1866.

Anciennes abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Rouergue, Silvanés, Beaulieu, Loc-Dieu, Bonneval, Bonnecombe, — l'abbé Bousquet.

Les Monuments celtiques de l'Aveyron, — Valadier.

La Villa d'Argentelle, — l'abbé Cérès.

Note sur un fragment de stèle et sur deux autels antiques trouvés près de Millau, — Valadier.

Notice sur le château et la chapelle de Gozon. — J. de Gissac.

Monographie de l'église Notre-Dame, de Villefranche de Rouergue, — L. Guirondet

Visite du Congrès archéologique de France à la cathédrale de Rodez, — l'abbé Alibert de Saint-Paul.

Notes sur les principaux monuments de Rodez, sur les dégradations qu'ils ont subies ou qu'on voudrait leur faire subir, — l'abbé Alibert.

Mémoire sur l'aquéduc romain qui conduit les eaux de Vors à Rodez, — Lunet.

Documents sur l'histoire des hôpitaux et des institutions charitables ayant existé ou existant au Rouergue en 1790, — Viallet.

Notice archéologique sur l'église de Perse, — Henri Affre.

Visite au Musée lapidaire formé à l'évêché de Rodez, — l'abbé Le Petit.

Rapport sur l'exposition d'objets anciens faite à Rodez, à l'occasion du Congrès archéologique de France, — le marquis de Castelnau d'Essenault.

Visite aux monuments d'architecture civile et militaire de la ville de Rodez, — Trapaud de Colombe.

L'Eglise abbatiale de Conques, — de Castelnau d'Essenault et Trapaud de Colombe.

Portes de l'église paroissiale de Saint-Côme, — d'Armagnac.

Mémoire sur les Etats du Rouergue, — L. Guirondet.

Conférences sur l'histoire de Rodez dans les temps anciens, — Lunet.

Uxellodum.

Id. 2e Mémoire, — L. Guirondet.

De l'existence de l'idole de Ruth chez les anciens Ruthènes, — l'abbé Noel.

Du culte des pierres.

Essai sur les monuments druidiques, celtiques, gaulois, etc., du Rouergue, — l'abbé Cabaniols.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

AU DIRECTEUR.

Monsieur et cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser le calque d'un ornement en bronze qui devait, je crois, faire partie du collier d'un cheval de luxe (*monile lunatum*).

Cet ornement, dont les deux faces sont identiques, et sur lequel on remarque encore deux trous de suspension, a été découvert il y a quelques jours, avec des médailles très frustes du haut Empire, en plaçant les nouveaux tuyaux de conduite des eaux de la ville, à Pech-Madame, près de la commune de Moussan, à 4 kilomètres de Narbonne. Il fait maintenant partie des collections du Musée.

Veuillez agréer, etc.

TOURNAL,
Secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

M. Trutat, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, a récemment terminé un voyage, dans le Midi, d'explorations scientifiques dont les résultats seront d'un haut intérêt pour la science paléontologique et pour la connaissance des temps primitifs de l'homme.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Concours pour le prix Ourgaud.

Pour répondre à la généreuse pensée qui a porté M. le docteur Ourgaud, de Pamiers, à fonder, dans le sein de la Société archéologique du midi de la France, un prix biennal et perpétuel de 400 fr., la Société met au concours, pour l'année 1868, la question suivante :

« Déterminer, d'après l'étude des caractères architectoni-
» ques et à l'aide de documents écrits, les diverses influences
» dont on retrouve la trace sur les monuments construits
» dans les trois pays de Foix, de Comminges et de Toulouse,
» pendant les x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles. »

Le prix accordé au meilleur Mémoire qui répondra à cette question, sera une médaille d'or de 400 francs. Ce prix sera décerné en séance publique, au jour et au lieu que la Société fixera ultérieurement.

En outre, en vertu d'une délibération prise le 12 juin 1866, un autre prix, consistant en une médaille de vermeil, sera accordé au meilleur Mémoire adressé à la Société sur des matières archéologiques. Pour ce second prix, le choix du sujet est laissé à la liberté des concurrents.

Tous les Mémoires devront être adressés, sous pli cacheté et non signés, à M. le secrétaire général, au siége de la Société (Musée de Toulouse), par l'intermédiaire d'un correspondant.

Chaque Mémoire doit porter, avec son titre, une épigraphe qui sera transcrite sur le registre du concours, ainsi que le nom et le domicile du correspondant de l'auteur.

Tous les ouvrages devront être remis, au plus tard, le 15 mars 1868, terme de rigueur.

L'administration de la Revue a l'honneur de prévenir MM. les Abonnés que le retard apporté dans l'apparition des livraisons a pour cause l'absence prolongée du Directeur qui, depuis le mois d'avril, a entrepris un voyage d'excursions archéologiques.

Il poursuit des recherches, des fouilles et des constatations nécessitées par l'importance des travaux d'ensemble qu'il prépare ou de ceux qu'il doit à une active collaboration.

Les lecteurs de la Revue verront sans doute, dans ses laborieuses et pénibles investigations, une nouvelle preuve de son désir de donner à la publication qu'il dirige un intérêt sérieux et une utilité réelle. Ils auront les prémices d'une moisson assez riche peut-être, pour qu'ils veuillent bien excuser l'irrégularité du service d'un recueil spécialement consacré aux questions nouvelles, dont l'étude exige le plus souvent des retards imprévus.

C'est ainsi que l'article consacré par M. le D^r^ Prunières au pays d'Aubrac coûte encore à l'auteur des fouilles rendues plus pénibles par les rigueurs de l'hiver, de même que ce sujet a nécessité de la part de M. Dusan des excursions à travers les neiges des solitudes de cette région.

(*Les prochaines livraisons renfermeront le nombre habituel de feuilles et de gravures.*)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes sur la maison de Barcelone. — Jacme Ier le Conquérant (1), roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et les monuments inédits, — par M. Ch. de Tourtoulon. (2 vol. in-8°; Gras, éditeur; Montpellier, 1863-1867.)

Si quelqu'un songeait enfin à combler une regrettable lacune en écrivant l'histoire de la France du Midi; si, mettant à profit les travaux des historiens du Languedoc, de la Provence et, en particulier, le monument impérissable auquel le bénédictin D. Vaissete a attaché son nom, on voulait rechercher sous les événements les causes qui les ont produits, tenir compte de l'état intellectuel et moral de nos vieilles populations méridionales, de leurs tendances, de leurs aspirations; décrire les origines, le développement, les transformations et l'extinction de leurs nationalités, on se trouverait, durant une longue période, en présence de la maison de Barcelone, qui a disputé aux comtes de Toulouse l'honneur de dominer le mouvement national de nos provinces.

Placés, par la situation géographique de leurs domaines respectifs, dans une position intermédiaire entre la France et l'Espagne, les comtes de Barcelone voyaient deux rôles bien différents s'offrir simultanément à leur ambition : d'un côté des Pyrénées, le vœu national les obligeait à reconquérir pied à pied sur l'islamisme la terre espagnole, séparée violemment du monde chrétien; de l'autre, leur propre intérêt les engageait à opposer une résistance énergique aux envahissements de la France du nord, et à sauvegarder les institutions et la civilisation méridionales.

Privé de l'unité d'impulsion et de centre qui lui était nécessaire pour constituer un tout homogène et vivace, le Midi devait succomber. La maison de Toulouse, qui n'avait de raison d'être que comme tête de la nationalité qu'elle représentait, devait finir avec la cause à laquelle elle était étroitement liée; sa rivale, la maison de Barcelone, après une suprême tentative pour sauver sa prépondérance au nord des Pyrénées, tourna toute son activité vers la Péninsule et abdiqua son rôle de maison française pour travailler à son agrandissement comme dynastie espagnole.

Cette abdication, c'est Jacme Ier qui la signa, avec le traité de Corbeil, en 1258.

Ce n'était pas l'abdication d'une dynastie, c'était celle d'une race, ou du moins d'une nationalité, que ce traité consacrait; c'était la suprématie de la nation d'outre-Loire, c'était l'unité française qu'il assurait. Les circonstances faisaient de Jacme d'Aragon le dernier représentant de la cause méridionale; après la dépossession de la maison de Toulouse, il eût pu continuer contre l'élément français cette lutte où avait succombé son père, le vaincu de Muret, et peut-être le triomphe définitif de la race française a-t-il été le résultat de la diversion que les populations sarrasines maintenaient permanente contre la maison de Barcelone, de complicité avec les rois castillans, plus encore que le résultat de la chute de la dynastie toulousaine.

Ainsi, pour nous, Français du Midi, à qui les historiens du Nord viennent raconter en détail la vie des rois de Paris, lorsque nos véritables princes trônaient à Toulouse ou à Barcelone et que la Loire était une barrière, tandis qu'*il n'y avait plus de Pyrénées;* pour nous, habitants du Languedoc, du Roussillon, de la Provence, le règne de Jacme marque une époque capitale dans notre histoire et devient le complément indispensable de celui de saint Louis.

C'est à l'étude de ce règne que M. C. de Tourtoulon a consacré deux volumes, sans prévoir qu'un critique lui reprocherait d'avoir donné trop d'importance à une *biographie*.

Singulier reproche, vraiment, et que l'avant-propos placé par l'auteur en tête de son premier volume eût dû lui épargner! M. de Tourtoulon avoue avoir trouvé un tel plaisir à tenter la reconstitution, avec sa couleur historique, du règne d'un souverain presque oublié en deçà des Pyrénées, quoique resté très populaire en Espagne, que l'abréger lui eut semblé décolorer son œuvre... Là où il ne voyait d'abord qu'une étude

(1) Quelques critiques français ont fait un grief à l'auteur d'avoir adopté pour le nom de son héros une forme inusitée, en écrivant Jacme pour Jacques. L'un d'eux, tout en acceptant une orthographe non française, conteste l'exactitude de l'appellation Jacme; il serait plus correct, d'après lui, d'écrire Jaime, ou mieux encore Iago. M. de Tourtoulon s'en est tenu, avec juste raison ce semble, à la forme autrefois usitée dans nos pays même, et que l'on retrouve dans nos chartes et nos inscriptions en langue vulgaire. On peut citer, entre autres, la grande inscription peinte à la voûte de l'église de Rabastens (Tarn) : ANNO : DOMINI : M : CCC : X : VIII : LE : ARCHIAVESQVE : DE : SANT JACME : SENHET : AQVESTA : GLEIA, etc. (L'archevêque de Saint-*Jacme* consacra cette église, etc.) Il s'agit d'un archevêque de Saint-Jacques de Compostelle, comme l'a prouvé M. de Toulouse-Lautrec. *Jacmé* est, à coup sûr, le nom que les populations du Midi donnaient au fils de Pierre d'Aragon... En substituant l'*e* muet à l'*é* sonore du méridional, M. de Tourtoulon a suffisamment sacrifié au génie de la langue officielle d'aujourd'hui.

Digitized by Google

historique intéressant Montpellier, il a découvert des horizons inattendus dont la grandeur l'a porté à se proposer, moins d'écrire l'histoire d'un règne, que de peindre une grande individualité et une grande époque.

N'est-ce point là une façon de comprendre l'histoire vraiment juste, vraiment féconde et posant le véritable but de l'étude du passé? Au point de vue du sens historique, qu'importe l'homme dans le souverain?... Nous savons que l'homme est toujours l'homme, dans le roi comme dans le bouvier... En eux-mêmes, ni les exploits, ni les amours, ni les grandeurs, ni les faiblesses de Jacme ne me paraissent plus dignes d'être racontés que ceux de n'importe quel de ses sujets, et s'ils ont leur nécessaire action sur quelques événements du temps, ils changent peu de chose aux résultantes générales du milieu.

Celles-ci se combinent pourtant avec celles de la personnalité; il y aurait erreur à méconnaître cet élément considérable, et ce serait nier l'évidente influence de l'individu réagissant sur le milieu... Sans chercher si l'individualité est le produit nécessaire de celui-ci, à tel point que l'une disparaissant, l'autre se transforme nécessairement; sans chercher si, au contraire, l'individualité fait son milieu, je reconnais que celui-ci a son expression suprême, son point culminant en quelque individualité, et les isoler l'un de l'autre me paraît irrationnel en histoire, autant qu'il le serait dans les sciences physiques d'isoler l'atome, la monade et les causes qui la sollicitent.

Voilà pourquoi j'aurais trouvé très incomplète et sans utilité l'œuvre de M. de Tourtoulon, s'il s'était borné à faire la biographie de son héros; dans ce cas, l'œuvre était déjà presque faite d'ailleurs, puisque Jacme a laissé comme des mémoires de sa vie. Son historien a voulu que « tout en trouvant dans son livre la suite non interrompue des événements, nécessaire pour se former une idée d'ensemble du règne du *Conquistador*, on apprît à y connaître l'homme dans sa vie et dans ses rapports avec ceux qui l'entouraient, le souverain dans sa politique intérieure et dans ses relations avec la France. Pour compléter le tableau, pour ne pas séparer l'homme de son temps et le souverain de son peuple, il a mis en relief tous les détails qui peuvent faire connaître le milieu intellectuel, moral et matériel dans lequel son héros a vécu. Aussi a-t-il parfois insisté beaucoup plus sur un simple détail qui lui semblait ajouter un trait à la peinture de la société méridionale du XIIIe siècle, que sur un grand acte de politique extérieure dont le résultat n'a eu d'influence sensible ni sur la France, ni sur les Etats du roi d'Aragon. »

Ce sont là les expressions de l'auteur, et le livre les justifie.

Dès les premières pages s'accentue la préoccupation de présenter plus que l'histoire d'un homme; consacrées à une étude sur les nationalités du midi de la France, elles renferment un résumé d'idées générales largement conçues et préparent le lecteur à l'intelligence du rôle que la maison de Barcelone fut appelée à remplir jusqu'au moment où l'Aquitaine, la Gothie et la Provence, « ces trois filles de la civilisation romaine, » oubliant trop tard leurs anciennes rivalités, unirent vainement leurs efforts contre l'invasion franke du XIIIe siècle et perdirent à jamais leur existence nationale.

A ce moment, la race des comtes de la marche d'Espagne, née à la vie de l'histoire en même temps que la féodalité sur ce sol de la Gothie où les institutions romaines venaient tempérer les mœurs féodales, est encore puissamment implantée au nord des Pyrénées.

Les populations de ces contrées tournent encore leurs espoirs vers elle, de préférence aux monarques d'outre-Loire.

C'est ainsi qu'après la mort de leur seigneur naturel, Pierre de Guillem, les « hommes riches » de Montpellier, voyant que leur seigneurie était restée aux mains d'une femme, « eurent leur conseil et virent qu'il serait bon qu'ils donnassent mari à la dame. Et ils pensaient qu'il serait bon qu'ils parlassent au roi d'Aragon, en Pere (Pierre) qui était leur voisin et marchait avec eux, et, s'il la voulait prendre, il vaudrait mieux qu'il l'eût et plus grand honneur leur serait. De là, ils préparèrent leurs messagers et les envoyèrent au roi d'Aragon; et (ceux-ci) parlèrent avec lui et lui donnèrent à entendre que Montpellier était noble lieu et était tête de son royaume, et que là il pourrait tenir tête à ses ennemis. Et le roi écouta leurs paroles et alla avec eux à Montpellier, et prit la dame pour épouse. »

Ce mariage fut conclu au nom de deux intérêts politiques : celui qu'avaient les bourgeois de Montpellier à se choisir un patron intéressé à les défendre et à les attacher à sa cause par maintes concessions, et celui qu'avait le roi d'Aragon à acquérir « un noble lieu, tête de son royaume. » Ces deux intérêts se confondaient essentiellement avec ceux de la nationalité méridionale. Aussi lorsque de l'union de Marie de Guillem et de Pierre II d'Aragon naquit à Montpellier, le 2 février 1208 l'enfant qui devait être Jacme le Conquérant, les populations saluèrent en lui le futur roi de la majeure partie de la Gaule méditerranéenne et de l'Aragon.

Trois ans plus tard, en 1211, celui qui devait détruire à jamais leurs espérances, Simon de Montfort, se faisait livrer cet enfant comme garantie de l'accord en vertu duquel sa fille devait être un jour la femme de Jacme...

En 1213, Pierre II d'Aragon perdait la vie à la bataille de Muret... Avec lui, la nationalité méridionale voyait s'évanouir son unité naissante et sa force... L'unique héritier des Etats d'Aragon, de Catalogne et de Montpellier était un enfant que Montfort retenait prisonnier dans les murs de Carcassonne... L'Aragon et la Catalogne réclament le jeune roi, qui ne recou-

Digitized by Google

vre sa liberté que sur un ordre impérieux du Pape à Simon de Montfort. Jacme ne sera plus le représentant de la Gaule du Midi ; celle-ci a succombé pour toujours, et dès lors son histoire se relie plus directement à celle de la France qu'à celle des provinces aragonaises, quoique la maison de Barcelone ait encore des possessions sur le sol français.....

A ce moment et par la rationnalité des faits, l'intérêt du livre de M. de Tourtoulon se concentre sur Jacme et l'Aragon ; de judicieux préliminaires ont développé les causes générales, et l'auteur entre plus intimement dans son sujet. Il s'y montre chroniqueur patient, sincère, complet ; il interroge la légende, les documents et dégage cependant les idées philosophiques du détail des faits ou du choc des événements, quelque précipitée que soit l'action dans les trente premières années de la vie de Jacme, période à laquelle correspond le premier volume de l'ouvrage.....

Par une analogie de hasard, très harmonique à mon sens, plusieurs années se sont écoulées entre la publication de ce premier volume et celle du second... Le récit de la période agitée, domaine naturel de la chronique, a concordé avec les années de première sève de l'auteur, tandis qu'il a fait son deuxième volume à un âge où l'esprit plus libre en son essor, l'âme plus en puissance d'elle-même, voient plus profondément dans des horizons plus vastes.

On le sent au souffle plus puissant qui anime l'œuvre, à l'absence de préoccupations accessoires qui se retrouvent dans le premier volume, telles que le travail consacré à prouver que toutes les dynasties actuelles de l'Europe, ou leurs héritiers présomptifs, descendent de Jacme Ier d'Aragon ; on le sent à la tendance plus accusée chez l'historien à se mouvoir en des conceptions plus générales et plus hautes.

L'auteur lui-même, en tête de ce deuxième volume, exprime cette direction plus hardie de son esprit : « Dans l'histoire des pays d'Aragon, comme dans celle de l'Europe entière au XIIIe siècle, il est une étude plus fructueuse que celle des faits, c'est celle des idées qui s'élaborent durant cette époque féconde... Au temps de saint Louis et de Jacme Ier, le choc des armées a moins d'importance que le choc des principes... Cette dernière lutte offre partout à peu près les mêmes caractères ; mais nulle part elle ne se présente avec la physionomie saisissante que lui donnent, dans les États de la maison de Barcelone, les vieilles traditions de liberté du pays de Sobrarbe, la diversité des mœurs des peuples soumis au sceptre aragonais, le génie essentiellement pratique et conciliant du souverain... Il n'est pas une seule des grandes idées qui ont agité le XIIIe siècle qui ne vienne s'offrir à nos regards durant les soixante-huit années de la vie du *Conquistador*. La lumière jetée sur ce point se reflète sur l'ensemble du tableau et éclaire l'histoire de la civilisation européenne. »

On le voit, l'auteur a compris le règne de Jacme de façon à pouvoir en révéler la véritable importance, plus grande que ne le ferait supposer l'étendue des possessions de ce roi... L'étude des codes des États aragonais lui a montré le *Conquistador* se transformant peu à peu. Le soldat, le chevalier couronné des chroniques et des histoires est devenu pour lui « un souverain aux idées larges et progressives... » Et dans son deuxième volume, moins riche en faits que le premier, il a cherché, développé, discuté puissamment ces idées, en sorte que cette portion de l'ouvrage devient la plus instructive, ce me semble, et surtout la plus neuve, parce que la majeure part en est consacrée à l'étude du mouvement législatif du XIIIe siècle et de toutes les questions qui gravitent dans cette sphère.

Je n'aborderai pas de plus près l'analyse du livre de M. de Tourtoulon ; il me suffit d'en avoir indiqué le sens. Devant une œuvre profondément consciencieuse, notre rôle, à nous qui voudrions seconder les penseurs, ne doit pas être de nous ériger en dispensateurs de l'éloge et du blâme. J'ai peut-être une mesure à mon usage, mais j'estime que chacun doit se servir de la sienne. C'est pourquoi je crois de mon devoir de m'abstenir et de me borner seulement à rendre la physionomie des œuvres que j'ai à faire connaître.

La conclusion par laquelle M. de Tourtoulon termine son livre me paraît rendre, en peu de mots, la figure du héros qu'il a choisi et accuser nettement le but de l'historien, ses convictions, sa manière ; lui en emprunter quelques extraits me semble le plus sûr moyen d'obéir à mes instincts d'analyse impersonnelle. . . . . .

« Le roi Jacme Ier conquit trois royaumes, gagna trente batailles rangées, fonda plus de deux mille églises ; il fut vaillant, pieux, « de gentille apparence, » généreux, miséricordieux et magnifique... Tel est le portrait que les historiens se sont transmis de siècle en siècle, et auquel le *Conquistador* a dû sa renommée dans un temps où un grand souverain devait être avant tout un chevalier accompli. Mais cet ensemble de qualités n'est pas ce qui mérite le plus l'admiration de notre époque. A nos yeux, c'est peu pour un roi du XIIIe siècle que d'avoir brillé au premier rang des hommes de guerre, c'est beaucoup que de compter parmi les hommes d'État, les réformateurs et les bienfaiteurs des peuples ; d'avoir pressenti les transformations nécessaires de la société et de les avoir secondées plus efficacement peut-être qu'aucun autre souverain de son temps.

» Une phrase de son codicille explique la vie entière de ce prince : « Dieu aime les rois qui aiment leur peuple. » Toute la politique de ce grand règne est dans ces belles et simples paroles... Telle est la clef de la conduite du souverain, abstraction faite des erreurs et des faiblesses de l'homme...

Digitized by Google

» Les idées qui ont inspiré à Jacme ses conquêtes et ses réformes ne lui appartiennent pas en propre ; elles sont un produit de l'état social du XIIIe siècle. Mais à l'œuvre de rénovation qui s'accomplit, les uns apportent leur haine du passé et leur désir du changement ; les autres, l'espoir d'un profit personnel ; quelques-uns seulement, l'amour du bien, le dévouement à l'humanité. Parmi ces derniers dominent les nobles figures de saint Louis, de saint Ferdinand, d'Alfonse X et de Jacme Ier.

» A côté de Louis, de Ferdinand et d'Alfonse, Jacme a une place à part. Malheureusement pour lui, il n'est pas saint ; heureusement pour ses sujets, il n'est pas savant : il est roi, il n'est que roi, mais il l'est dans la plus belle acception de ce mot, *rex;* il est celui qui dirige son peuple dans les voies de la justice et de la civilisation. Jacme est par excellence l'homme de l'action, de l'action intelligente, noble, dévouée, se proposant un but élevé ; s'il lui manque des vertus privées, il a au plus haut degré ce que l'on a appelé les vertus du métier, et, par-dessus tout, un sens pratique poussé jusqu'au génie.

. . . . . .

» Quelle que soit la diversité de leurs caractères, ces grands rois, auxquels revient la gloire d'avoir dirigé le mouvement réformateur de leur temps, se prêtent un mutuel appui en réunissant leurs efforts pour le triomphe des mêmes principes, et le peuple a vu dans le dévouement au bien public de ces quatre princes les meilleures preuves de la légitimité de la cause qu'ils patronent. La popularité des hommes a fait la popularité des idées.

» Parmi ces idées, il en est d'éternellement vraies ; il en est d'autres qui auraient dû servir uniquement de moyen de transition, et qui, élevées à la hauteur d'un principe, ont fait rétrograder les sociétés, bien loin de contribuer à leur progrès ; car, par rapport aux institutions politiques et judiciaires, l'époque des *Etablissements*, des *Partidas* et des *Furs* est certainement plus près de nous que celles qui lui ont succédé.

. . . . . .

» Lorsqu'on voit au XIIIe siècle, en Aragon et dans quelques autres pays, la nation affirmer sa souveraineté, voter l'impôt, participer au gouvernement et à l'administration de la justice, les libertés communales se développer, la résistance aux abus du pouvoir s'organiser légalement ; lorsque, en face de ces restes des anciennes institutions, on voit la royauté pressentir et favoriser l'avènement de l'égalité civile, dégager la propriété des entraves féodales, donner des garanties de bonne justice, de sécurité individuelle et publique, se rendre accessible aux petits comme aux grands, prêter l'oreille aux conseils et aux plaintes, permettre aux poètes politiques le blâme aussi bien que la louange, faire même quelques pas dans la voie de la tolérance religieuse, ne semble-t-il pas que le moment approche où le bon sens des peuples et des souverains, se gardant à la fois des périls de la licence féodale ou populaire et de ceux de l'absolutisme, va fusionner les idées justes sorties de deux sources opposées et s'élever à la compréhension plus nette de principes encore mal déterminés? Ne croit-on pas apercevoir déjà les premières lueurs du jour qui, cinq cents ans plus tard, doit éclairer le monde, et n'est-on pas étonné, par exemple, en descendant le cours de notre histoire, qu'il ait fallu tant de siècles de grandeurs, de misères, de despotisme et de révolutions, pour que la France de saint Louis devînt la France de 1789?....

» La monarchie absolue a eu sa raison d'être et son utilité. Pareille au balancier qui, écrasant le métal sous son poids, lui donne une forme, un nom, une valeur, elle a créé les unités nationales, leur a imprimé leur physionomie et souvent même leur nom ; mais elle a fait chèrement payer ses services et ses splendeurs.

» ..... S'ils étaient sortis de leur tombe après un long sommeil, ces glorieux chefs d'une grande école : Louis IX, le génie de la vertu ; Alfonse X, le génie de la science ; Jacme Ier, le génie de l'action, ils auraient sans doute regretté d'avoir tiré du vieil arsenal romain l'arme à deux tranchants de l'absolutisme, en voyant les peuples livrés en pâture à l'ambition de quelques hommes, la justice embarrassée dans les replis d'une procédure tortueuse et inique, le pouvoir royal trônant sur les ruines de la liberté.....

» Mais les grands principes de vérité et de justice ne périssent point..... »

Un livre qui finit ainsi porte son certificat d'origine... Il est peut-être, intentionnellement, destiné à servir une cause ; mais, à coup sûr, il sert un principe, parce qu'il est l'œuvre d'un esprit droit, préoccupé de vérité ; ce principe, plusieurs le proclament sous des noms divers, qui ne semblent pas soupçonner l'identité des noms nouveaux et des noms anciens dont ils veulent l'appeler, et qui seuls les divisent en groupes ennemis : en cet enseignement est la véritable portée de l'ouvrage.....

B. DUSAN.

Il m'a paru intéressant de connaître le jugement des écrivains d'outre-mont sur un ouvrage consacré à l'histoire d'un de leurs rois... Des comptes-rendus de ce livre, publiés en Espagne, je n'ai pu me procurer que celui du *Diario* de Barcelone et d'*El Imparcial* de Saragosse. Leur appréciation m'a paru justement bienveillante, trahissant un certain épanouissement d'orgueil national et s'élevant à quelque hauteur de vues...

El Diario, de Barcelona. — 14 novembre 1867.

... No se ha limitado el historiador de D. Jaime á accodalar materiales, ni á esponerlos con la claridad y el orden que siempre seran propios del escritor *cuï lecta potenter erit res;* sino

Digitized by Google

que los ha beneficiado con aquella perspicacia historica que, sin apartarse de la rigurosa narracion de los hecos, deduce su valor y su sentido y se aprovecha de todos los datos é indicios para apreciar los hombres, los sucesos y los tiempes. Animado del amor á su asunto y dotado de las cualidades de estilo, de que ya pueden haberse formado idea nuestros lectores, nos ofrece un cuadro atractivo y viviente y una lectura tan amena como instructiva. Por otra parte, dejando al historiador la responsabilidad de algunas de sus opiniones en materias tan delicadas como importantes, no puede menos de estimarse en igual grado al hombre que al escritor; la conviccion religiosa, el amor á la libertad legal y al bien publico, el respeto á la tradicion no reñido con el espiritu de mejora y de prudente reforma, animan y avaloran todas las paginas de su obra.....

M. Mila y Fontanals.

El Imparcial, de Saragosse. — 13 décembre 1863.

..... Recomendamos, pues, á los buenos Aragoneses la lectura de ese libro, que aunque escrito en idioma francés, puede y debe considerarse, por la materia sobre que versa y por espiritu de imparcialidad y justicia que en él domina, como una ilustracion de nuestros anales, como una joya de nuostra historia provincial.....

Pascual Savall y Dronda.

L'Imprimerie à Toulouse au XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècle, par le D^r^ Desbarreaux-Bernard. (*Mém. de la Société archéologique du midi de la France*, tome IX, 2^e^ livraison.)

Par ce temps d'études faciles, où les vocations archéologiques s'improvisent comme bien d'autres, le rapprochement de certains noms et de certains travaux offre quelquefois tout l'attrait d'un spectacle inattendu; mais si la curiosité peut être aiguisée par ces sortes de surprises, à coup sûr la confiance n'en est point accrue. Au contraire, l'esprit se trouve à l'aise et dans une excellente disposition à la foi, quand l'autorité de l'écrivain s'impose, pour ainsi dire, par une longue et complète expérience de son sujet.

En abordant une publication bibliographique du D^r^ Desbarreaux-Bernard, quelque profane que l'on veuille s'avouer en ces délicates matières, on s'attend d'avance à des résultats sérieux et précis. On sait quelle merveilleuse préparation l'éminent bibliophile a donné à ses études en réunissant, à grand peine, ce musée de livres rares dont il est si justement fier. Tous ceux qui ont eu l'heureux privilége de visiter cette collection ont admiré la sûreté de goût, la tendresse minutieuse, la fidélité de passion que révèle aux yeux les moins exercés une pareille réunion de trésors. Dans ce commerce assidu des livres, qui fait le charme et la préoccupation de sa vie, le D^r^ Desbarreaux-Bernard s'est familiarisé avec tous les aspects de sa science favorite. Il connaît dans leur intimité la plus mystérieuse toutes ces productions charmantes que l'art des typographes du XV^e^ siècle a fait éclore, comme une floraison nouvelle, dans le monde éveillé et rajeuni de la Renaissance. A mille détails insaisissables pour un regard moins pénétrant, il discerne les origines communes et les parentés lointaines, il questionne les interlignes, les allures des caractères; il écoute ces « voix du papier » dont il parle avec un sentiment si vrai et dont il est habile à interpréter les oracles; les pontuseaux, les filigranes, tous les éléments d'information même les plus légers, acquièrent de l'importance par la vertu de cette analyse éclairée, et prennent rang, comme pièces indispensables, dans ce grand procès scientifique dont il poursuit l'instruction avec tant de persévérance et de bonheur.

Mais ces joies de collectionneur deviendraient des joies égoïstes et laisseraient d'impardonnables regrets, si tant d'érudition, tant de recherches patientes, tant de rapprochements ingénieux et de conclusions inattendues ne devaient pas recevoir quelque jour une expression définitive. M. Desbarreaux-Bernard a publié déjà, nos lecteurs le savent, nombre de travaux de détail fort recherchés sur diverses questions de bibliographie. En commençant aujourd'hui, comme l'annonce la première partie de son Mémoire, une histoire d'ensemble de l'imprimerie à Toulouse, il réunira bien des traits épars et dégagera de ses précédentes études toutes les conclusions importantes.

Ce dut être une grande révolution, dans la vieille Université méridionale, que l'arrivée des premiers livres sortis de la presse. Je retrouvais récemment, dans le livre des métiers de Toulouse, un écho affaibli mais encore intéressant de cette émotion. « Il y avoit pieça en ceste ville de Tholose, écrivaient en 1478 les enlumineurs de manuscrits aux Capitouls, nombre de docteurs et autres seigneurs qui faisoient escripre livres *scribentium manu*, moyennant l'escripture desquels livres les enlumineurs estoient entretenuz et passoient leur temps; mais à présent, comme vous, mesdits seigneurs, en estes et pouvez estre informez, plus ne se fait escripre de livres en ceste ville de Tholose et ès autres villes du royaume, si non au molle et par impresseure... » Quelques lignes plus loin, les malheurenx enlumineurs, frustrés de leur gagne-pain, se plaignent avec amertume des marchands de livres étrangers. Ils accusent surtout « deux stationnaires qui sont en la très vénérable et saincte Université, relieurs de leur office, et ont charge de vendre et faire vendre toutes sortes de livres qui de hors pays sont amenés, comme d'Allemaigne, Rome, Venise

Digitized by Google

Paris, Lyon et d'autres bonnes villes. » Les pauvres hères implorent l'aide des Capitouls en leur déclarant que « chacun doit vivre de son office, » et, suivant l'esprit du temps, croient trouver un remède à leur détresse en sollicitant des prohibitions municipales, comme s'il eût été au pouvoir d'une magistrature quelconque, même de l'omnipotence capitulaire, d'arrêter en son développement une aussi grave transformation.

Quel dommage que ces bons enlumineurs qui ont désigné nominativement un des « stationnaires » de l'Université (il s'appelait Guyot Brisson) aient été aussi sobres de détails sur les ouvriers qui, à Toulouse même, écrivaient des livres « au molle et par impresseure ! » La question des incunables douteux se trouverait alors tranchée d'un seul coup. Mais le hasard n'a pas de ces libéralités envers les chercheurs. Ce n'est que lentement et pièce à pièce que l'histoire laisse déchirer les feuilles sibyllines du passé.

Pour pénétrer ces ténèbres, M. Desbarreaux-Bernard affectionne avec raison un procédé d'investigation dont il expose et recommande les avantages dans son avant-propos. Guidé par son expérience, il s'étudie à former pour ainsi dire des groupes géographiques d'imprimeurs, réunissant autour de quelques types qui portent des signatures et des dates certaines, tous les livres que des analogies de caractères permettent d'en rapprocher.

Par ce moyen, il réussit, comme il l'explique fort bien lui-même, à « suivre pas à pas les progrès de l'imprimerie dans les principales villes du royaume. » Analysant ses livres en leurs moindres détails, comme l'amateur de peinture fait d'un vieux tableau, il reconnaît chez chaque typographe « un faire tout particulier, ou mieux encore, si le mot ne paraît pas trop ambitieux, une manière qui leur était propre, » et il espère ainsi, « sans grande difficulté, leur restituer cette part de leurs œuvres qu'ils négligeaient si souvent de signer et de dater. »

Ce sera là, en effet, la véritable méthode qui fera peu à peu disparaître des catalogues les généralités hypothétiques trop fidèlement reproduites par les bibliographes.

D'après les conclusions de M. le Dr Desbarreaux-Bernard, le premier livre connu imprimé à Toulouse daterait du mois de juillet 1476, deux ans avant la requête des enlumineurs, et déjà avant ce premier essor de production locale, le colportage de livres aurait suffi à détrôner subitement l'art antique des calligraphes. Cette date étant admise, Toulouse occuperait le cinquième rang parmi les villes de France qui ont imprimé au xve siècle, villes qui se succèdent dans l'ordre suivant : Strasbourg, en 1465 (?) ; — Paris, en 1470 ; — Lyon, en 1473 ; — Angers, en 1476.

Les typographes dont l'auteur retrouve et décrit les œuvres comme imprimées à Toulouse, dans le courant du xve siècle, sont d'abord les ouvriers de Fust et Schoiffer, mais sous forme conjecturale ; puis, avec certitude, Jean Parix, Estévan Clébat ou Cléblat, Henry Mayer et Jean de Guerlins.

Le premier de ces imprimeurs doit à M. Desbarreaux-Bernard d'être rentré en possession d'une partie de son œuvre, dont on l'avait longtemps et très injustement dépouillé. Trop classique et trop ami de la périphrase, comme la plupart de ses contemporains, l'auteur du *Boetius* avait signé un de ses livres par quelques hexamètres assez peu limpides, où son nom se trouvait enchevêtré de la manière suivante :

Nempe sub ingenia Teutonicus arte Joannes.

Les bibliographes, qui ont quelquefois des distractions comme les épigraphistes, ne se demandèrent pas si Joannes Teutonicus et Joannes Parix de Almania étaient vraiment deux personnalités distinctes, et inscrivirent bravement sous le nom de Jean Teutonicus quelques-uns des premiers livres imprimés à Toulouse. M. Desbarreaux-Bernard réussit à démontrer que cette épithète littéraire, empruntée aux habitudes du beau langage, avait été maladroitement prise au sérieux, et il restitue à Jean Parix la gloire d'avoir, l'un des premiers, introduit l'imprimerie à Toulouse.

Le nom du même imprimeur et celui d'Henri Mayer ont fourni à l'auteur l'occasion de rappeler, mais avec un surcroît de preuves et d'arguments, l'ardente polémique antérieurement soutenue par lui relativement à la question des deux *Tolosa*. Grâce à des recherches nouvelles, à des communications venues d'Espagne et d'une grande importance dans le débat, M. Desbarreaux-Bernard, qui a toujours été un champion très fidèle et très courageux de *Tolosa de Francia*, a refoulé dans leurs derniers retranchements et contraint à demander merci les défenseurs trop longtemps obstinés de *Tolosa de Guipuscoa*. C'est un service dont nous souhaitons bien sincèrement que la cité de la Garonne comprenne le prix.

L'espace nous manque pour signaler, ne fût-ce qu'en passant, tout ce que renferme de petites découvertes inédites, d'aperçus ingénieux, la nouvelle publication de M. Desbarreaux-Bernard. Ces travaux de détail se relisent toujours avec plaisir et profit, mais ne s'analysent pas.

C'est un engagement de plus que le savant bibliophile vient de prendre envers son public. S'il nous est permis de terminer en exprimant un désir, nous engageons l'auteur, après avoir achevé le catalogue raisonné d'impressions toulousaines dont il vient de publier la première partie, à dégager ensuite les idées principales de son travail, à les réunir sous une forme moins austère et à constituer ainsi, comme lui seul est en état de le faire, l'histoire définitive de l'imprimerie à Toulouse.

ERNEST ROSCHACH.

Digitized by Google

Les Douanes et les Octrois chez les Romains, par M. Gustave Humbert, ancien sous-préfet, secrétaire perpétuel de l'Académie de Législation, professeur à la Faculté de Droit. — Toulouse.

Il y a des ouvrages dont l'analyse est singulièrement difficile ; lorsque l'auteur a condensé lui-même en quelques pages, sur une matière importante, le fruit de ses immenses lectures et de ses savantes investigations, il faut être bien téméraire pour oser donner une idée forcément incomplète de son œuvre consciencieuse. Mais je m'adresse, et c'est ce qui me rassure, à des lecteurs archéologues qui, mieux que d'autres, ont conservé cette habitude, des hommes d'autrefois, de considérer un compte-rendu comme une simple indication bibliographique, comme un appel, une invitation pressante à lire un bon livre.

Après avoir indiqué sommairement à quel point l'histoire financière de Rome mérite d'attirer l'attention des jurisconsultes, des historiens et des économistes, M. Humbert passe en revue les différents auteurs qui, à l'aide des documents imparfaits que nous a laissés l'antiquité, ont pu retrouver les principaux linéaments de cette histoire, sur laquelle il reste à faire, en France, une vaste synthèse.

M. Humbert « a voulu seulement offrir, dans un ordre particulier, une esquisse de l'état actuel de la science sur un point de détail, c'est-à-dire sur les douanes chez les Romains. »

L'expression *portorium* (de *Portus*) désignait principalement tout ce que nous appelons les douanes et l'octroi. Les *portoria*, nommés aussi *vectigalia*, étaient de véritables impôts indirects (terrestres et maritimes), perçus à l'aide d'un tarif et sans rôle nominatif, dont le recouvrement était confié, par voie d'adjudication, à des fermiers généraux, *publicani*.

Dans l'époque ancienne du Droit romain, la taxe sur les bestiaux envoyés aux pâturages publics forma, sous les rois, la principale ressource du trésor ; le mot *pascua* désignait même toute espèce de revenus publics.

Après l'expulsion des rois, le Sénat abolit cette taxe odieuse au peuple, tous les *portoria*, ne laissant même peser, croit-on, l'impôt direct que sur les citoyens en état de le porter. Plus tard, il fut nécessaire de rouvrir cette source de recettes.

Pendant la République, les *portoria* étaient des taxes payables à l'entrée ou à la sortie de certains ports, perçues en argent d'après un tarif, fixé par les consuls jadis, puis par les censeurs et approuvé par le Sénat, et, à l'occasion de certains faits de circulation des marchandises, ils n'étaient organisés qu'en vue d'un but purement fiscal. La politique protectioniste n'apparaît pas dans le budget quinquennal tracé par les censeurs.

Quand l'agriculture italienne a succombé, dès le VIe siècle de Rome, cette déchéance a suivi la destruction de la classe moyenne, sous l'influence des guerres éternelles et surtout de la substitution du travail servile à celui des colons et des petits propriétaires. L'abus des lois frumentaires, distribuant du blé à prix réduit ou même gratuitement aux trois cent mille prolétaires de Rome, activa la ruine de l'agriculture italienne, en donnant aux dépens du producteur une prime corruptrice à l'oisiveté de cette tourbe d'affranchis.

Chez les anciens, le droit de participer au vote de l'impôt, cette prérogative aujourd'hui regardée comme caractéristique d'un peuple libre, n'avait jamais été revendiquée par les citoyens. Mais il ne faut pas oublier que les Romains étaient appelés à voter la déclaration d'une guerre, et les frais de guerre étaient à peu près la seule dépense importante qui forçât l'Etat de recourir au *tributum ex censu*.

L'impôt des douanes ne reparut qu'à une époque déjà avancée de la République. Il fonctionnait, à Ostie, longtemps avant l'année 555 de Rome, année où, d'après Tite-Live, les péages de Capoue, de Pouzzoles et du port de Castro furent affermés par les censeurs. Quant aux villes municipales, elles gardèrent sans doute des ressources particulières et des *portoria* pour leurs dépenses communales. L'impôt des douanes, environ deux siècles après son rétablissement, fut supprimé dans toute l'étendue de l'Italie, en 693 de Rome. Mais César, après avoir vidé le trésor pour récompenser ses partisans, fut obligé de le remettre en vigueur, à la frontière, sur les marchandises étrangères. Les mêmes causes forcèrent les seconds triumvirs à réorganiser complétement les *portoria*.

Sauf quelques *civitates federatæ* ou même *liberæ*, ou *liberi populi*, qui conservèrent le droit d'établir des douanes à leurs frontières, les provinces, *prædium populi romani*, subissaient le régime fiscal des pays conquis, aggravé même au profit de l'*ærarium*. La plupart des marchandises de quelque valeur, destinées à la vente, *res venales*, étaient soumises au *portorium* dans les provinces romaines.

L'impôt des douanes porté sur les *Tabulæ censoriæ* était adjugé publiquement aux enchères ; on nommait *societas publicanorum* ou *vectigalis*, la société de spéculateurs qui prenait à ferme le recouvrement des impôts. Elle formait une personne morale, *universitas*, autorisée par l'Etat. Elle se continuait de droit, malgré la mort d'un des commanditaires, entre les survivants.

Quant à l'octroi proprement dit, il était inconnu à Rome, dont les dépenses municipales se confondaient pendant la République avec celles de l'Etat. Quelques villes le possédaient certainement, et le plus souvent alors les Romains et les alliés du nom Latin étaient exempts de péages sur terre et sur mer.

Sous l'empire romain, le système des douanes, mieux organisé, dut venir puissamment en aide aux empereurs, dont le trésor était épuisé par des charges sans cesse croissantes.

Digitized by Google

L'impôt paraît avoir frappé à l'entrée ou à la sortie des ports et des villes de commerce, à la frontière de l'empire, toutes les *res venales*. La généralité même de cette règle et l'unité du tarif prouvent que les financiers romains ne se proposaient nullement de favoriser l'industrie ou le commerce romain, chose d'ailleurs à peu près impossible ou bien inutile. Le Sénat, c'est-à-dire l'empereur, qui le dirigeait à son gré, déterminait le tarif ; Auguste, croit-on, l'éleva au huitième de la valeur vénale des marchandises, et ce taux se conserva jusqu'à Justinien. A ce sujet, M. Humbert s'attache à distinguer le *portorium* d'autres *vectigalia* analogues afin de dégager parfaitement des textes et des monuments la preuve que le taux moyen des droits de douane était bien celui-là.

En 811, Néron, pour contenter la masse des consommateurs et spécialement la plèbe de sa capitale, proposa au Sénat de supprimer tous les impôts indirects. Le Sénat loua sa générosité, mais lui fit remarquer que c'était marcher vers la suppression des ressources indispensables à la puissance de l'empire. L'empereur rendit alors un édit qui, par de sages mesures, réprimait surtout l'avidité des publicains. En même temps, pour favoriser le négoce libre des blés, il fut décidé que les navires des marchands ne seraient point assujettis au *tributum ex censu*. Supprimés un instant par Pertinax, les *vectigalia* reparurent bientôt, et Marcien, qui vivait au temps de Caracalla et d'Alexandre Sévère, est l'auteur d'un traité spécial sur les dénonciations faites au fisc et contenant un extrait fort précieux des *leges censoriæ*, inséré par Tribonien au Digeste. Enfin on a pu reconnaître que certains objets étaient exempts de droits, ou prohibés, ou qu'ils étaient l'objet de monopoles.

Lorsque l'Italie entière eut conquis la *civitas romana*, Rome cessant d'être une nation, devint la capitale du monde romain ; elle eut alors un trésor distinct de l'*ærarium* et du *fiscus*, et les produits d'un droit d'octroi sur certaines marchandises furent une des ressources principales de cette caisse.

Plusieurs cités de l'empire continuèrent aussi à posséder des octrois votés par décrets des curies, sauf approbation spéciale de l'empereur, sur le rapport du président de la province. Sous Théodose et Valentinien, le tiers des *vectigalia publica* fut même réservé pour les besoins de la cité qui les faisait percevoir. Le fisc impérial gardait encore, on le voit, la part du lion. Mais en écrasant les *curiales* sous le poids de leur responsabilité solidaire de l'impôt, et surtout en détruisant l'autonomie municipale pour y substituer une centralisation exagérée, le bas empire avait détruit la vie dans l'unité constitutive de l'Etat romain tout entier.

Cependant, durant les trois premiers siècles, l'empire, en dépit du tarif du Portorium avait joui d'une remarquable prospérité commerciale. Mais ces ressources immenses ne purent sauver les finances, et la prospérité du commerce ne put préserver l'empire de la décadence. Elle se produisit surtout au bas empire, « tant il est vrai que l'abaissement des forces morales, l'oubli des vertus d'un peuple libre, joint au mépris du travail et à la soif des jouissances purement matérielles, amènent invariablement la déperdition de la richesse et l'anéantissement d'une nation. »

Le Portorium continua jusqu'au bas empire d'être soumis au système des adjudications à des *publicani*, tous les cinq ans d'abord et plus tard tous les trois ans. M. Humbert entre ici dans des détails les plus intéressants sur les adjudications, les sociétés de *publicains*, le mode de perception, et enfin les contraventions aux lois censoriales ou douanières. Le défaut de déclaration des marchandises sujettes aux droits, fût-il dû à l'ignorance du débiteur, constituait la contravention, *commissum*. Le placement sur un navire de marchandises prohibées, la fabrication d'objets sujets à un monopole, la vente à l'ennemi de pierres à aiguiser, de fer, de blé ou de sel, entraînaient le *commissum*. L'action était prescrite au bout de cinq ans ; mais la demande formée dans ce délai empêchait la déchéance. Il ne faut pas confondre les actions accordées par l'édit contre les publicains et les poursuites dirigées contre les fraudeurs en vertu de la *lex censoria ;* les premières paraissent avoir été régies par le droit commun. Les réclamations pour *commissum* étaient régies par le droit administratif. Il est difficile de savoir quel était le tribunal compétent pour statuer sur les contraventions dans les premiers temps de l'empire. Sous l'empereur Claude, les procès élevés en province relativement à des *res fisci* furent attribués aux *procuratores Cæsaris* ou *rationales* de la province par un sénatus-consulte. Pour les procès nés à Rome, Néron institua un préteur spécial.

Enfin, il appartenait à l'empereur seul d'accorder des remises soit des peines, soit des droits exigibles.

L'excès du despotisme et les invasions du bas empire mirent fin à l'ère brillante de prospérité matérielle en détruisant la sécurité et la liberté de transaction. De plus, les entraves des monopoles et des prohibitions mettaient obstacle à la formation et à la libre circulation des produits de toute nature, et par conséquent aux perceptions douanières, et l'impôt des douanes demeura comme un vestige gênant de l'ancienne prospérité commerciale, *détruite, comme toute autre source de prospérité, par les détestables institutions de l'empire*, suivant les justes expressions de M. Baudi de Vesme.

« Si, ajoute M. Humbert en terminant, si la plus haute et » la plus incontestable mission du pouvoir social consiste à » maintenir la justice, en assurant à chacun le libre dévelop- » pement de ses facultés et le respect de sa propriété, l'Etat » qui manque à ce devoir primordial subit les conséquences » fatalement attachées à l'oubli de sa fonction providentielle. » Il est condamné à voir s'éteindre misérablement la vie et la

Digitized by Google

» richesse au sein des peuples, et avec elles les ressour-
» ces indispensables à l'existence même du gouvernement;
» en semant la tyrannie, il a recueilli la ruine. »

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que l'histoire donne à tous d'irréfutables leçons et que personne n'en profite!

EMILE CARTAILHAC,

ERRATUM. — Page 34, au lieu de : *Pierre de Guillem*, lisez : *Guillem VIII.*

NOTE SUR LA DESTINATION USUELLE DE CERTAINS MONUMENTS DE LA HAUTE-LOIRE

(MESURES TOURNANTES?)

En divers lieux de l'ancien Velay il existe des pierres taillées dont la destination ancienne est encore une énigme pour l'archéologie locale... La première que j'ai vue gît parmi des fragments antiques et les débris plus récents épars sur le plateau fortifié constituant le château de Polignac. Façonnée en forme de croix (voir le n° 2 de la pl.) à branches égales, elle me parut n'être qu'une sorte de clef de voûte, et j'attribuai les cavités pratiquées à l'extrémité de chacun des bras à quelque appropriation domestique d'une pierre hors d'emploi.

Mais un monument analogue est conservé dans les collections du beau musée de la ville du Puy. Cette circonstance attira mon attention; et je dus consulter l'érudit dont le zèle a déjà résolu tant de problèmes de l'archéologie vellave : M. Aymart n'avait pas encore eu l'occasion de s'occuper de celui-là; il voulut bien m'indiquer le seul auteur qui ait jusqu'à présent signalé ces pierres inconnues, c'est Mangon de La Lande.

Dans ses *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire* (Saint-Quentin, 1826, page 162), se trouve le passage suivant :

« Longtemps j'ai hésité à donner une idée de trois monuments singuliers. Semblables l'un à l'autre, à très peu de chose près, ils paraissent avoir été destinés à un même usage. Le travail en est beau et porte le cachet antique. Leur conservation est entière, mais je n'ai pas deviné à quoi ils ont pu servir; d'autres n'ont pas été plus heureux que moi. Chacun de ces monuments est d'un seul bloc et travaillé de même sur les deux faces. Deux sont en grès blanc, et un troisième est en granit gris, à grain fin, micacé de noir. La première de ces pierres est à Saint-Paulien, gisante dans la cour de M. de Solilhac; la seconde est sur le plateau du rocher de Polignac, renversée par terre à la porte de la ferme; la troisième est dans le jardin de M. Jules Bertrand, près la porte de Vienne, au Puy.

» Voici la description de cette dernière qui porte un caractère plus marqué et qui est plus ornée que les deux autres, ayant néanmoins avec elles une parfaite analogie : la forme de ces monuments est celle d'une croix dont les croisillons sont égaux entre eux et dont les quatre extrémités sont creusées et polies avec beaucoup de soin, comme de petites écuelles. Les croisillons en sont taillés octogonalement. Les vases creusés dans la partie supérieure de ces croisillons ont des becs bien déterminés qui se correspondent, dans le même sens, d'un vase à l'autre; au centre de la pierre, des deux côtés, se trouve un pivot qui servait sans doute à la tenir suspendue et à lui donner un mouvement de rotation, ce qu'annoncent les becs des vases pratiqués de manière à verser du même côté une liqueur quelconque. Son ornement consiste en huit pommes de pin détachées et supportées par des verges ou baguettes, dont quatre de chaque côté, et ces baguettes partent d'un cercle formant le centre, au milieu duquel est le tourillon en fer.

» La hauteur de la pierre est de seize pouces. Son épaisseur, d'un centre à l'autre, est de douze pouces et demi. Le diamètre de l'ouverture des vases est de sept pouces et demi. Leur profondeur a quatre pouces et plus.

» Je n'ai décrit ce monument que dans l'espoir qu'on pourra un jour en déterminer la primitive destination... »

La pierre ainsi décrite par Mangon de La Lande est celle qui figure aujourd'hui au musée du Puy (pl. n° 3). Celle qu'il a vue à Polignac s'y trouve encore (n° 2). Les neiges ne m'ont pas permis de visiter celle de Saint-Paulien; mais, sur l'indication de M. Aymart, j'en ai trouvé une au village de Ceyssac (n° 1), et sur un renseignement fourni par M. Baudouin, j'en ai pu étudier une quatrième tout près de la ville du Puy, au domaine du Petit-Versailles, appartenant à M. Calemard de Lafayette (n° 4)... Il en existe d'autres sur divers points du département de la Haute-Loire, si j'en crois les dires de plusieurs personnes consultées à ce sujet : elles n'ont jamais été l'objet d'un examen attentif, et je ne possède d'au-

6

Digitized by Google

tres termes de comparaison que ceux que peuvent fournir les quatre pierres du Puy, de Polignac, de Ceyssac et du Petit-Versailles. Peut-être une opinion résultant d'observations faites sur ces quatre monuments sera-t-elle reconnue complétement erronnée après l'examen d'un plus grand nombre ; je devrai donc la formuler sous réserve d'erreur...

Les tourillons puissants de deux de ces pierres et les traces qu'en offrent les deux autres sont un indice certain qu'elles étaient toutes posées de manière à pouvoir tourner sur ces tourillons comme sur un axe. Les petites rigoles ou les becs pratiqués au bord de chacune des quatre coupes creusées dans le bloc n'ont pu avoir d'autre utilité que de favoriser l'écoulement d'un liquide ; on se rend aisément compte du jeu de ces sortes de machines, et l'on comprend combien il serait facile, en leur faisant décrire un quart de révolution, de faire écouler le liquide versé dans la cavité supérieure du croisillon amené dans la position verticale.

La disposition singulière que présentent ces pierres semble donc avoir eu pour but de faciliter, dans de certaines conditions, l'écoulement d'une substance liquide.

Quelles conditions spéciales à remplir ont-elles pu motiver une disposition pareille?... L'imagination s'égare volontiers en d'étranges rêveries... Cette forme de croix donnée à la pierre de Polignac et à celle du musée, ces pommes de pin sculptées sur cette dernière peuvent d'abord faire entrevoir une intention mystique, et j'aurais volontiers reconnu en ces monuments des instruments de quelque culte où les pratiques du druidisme se seraient combinées avec les rites du polythéisme gallo-romain...

Mais pourquoi les mêmes formes et les mêmes symboles ne se reproduiraient-ils pas sur chacun d'eux?...

Une tradition, la seule que j'aie pu recueillir, affirme que la pierre de Polignac était destinée à servir de mortier pour l'extraction du suc des herbes médicinales, et que chacune des cavités qu'elle offre était consacrée à la préparation d'un élixir ou d'un vulnéraire spécial... Plusieurs habitants du pays croient à l'exactitude de cette tradition et voient autant de mortiers quadruples dans chacune de ces pierres... Le mouvement de rotation et les becs ou rigoles d'écoulement auraient eu pour but de permettre de décanter aisément les sucs exprimés par le pilon... Une telle destination pourrait, à la rigueur, s'accorder avec le choix du type cruciforme et du symbole de la pomme de pin, attributs de Cybèle, qui a été considérée parfois comme dispensatrice de la santé... On se figurerait volontiers les adeptes des sciences occultes de l'antiquité ou du moyen âge préparant les philtres magiques dans ces mortiers dont les formes symboliques eussent, à leurs yeux, possédé une influence secrète sur les résultats de leurs manipulations...

Mais la forme cubique de la pierre de Ceyssac prouve l'inexactitude de telles hypothèses... Elle oblige à constater seulement qu'en taillant ces pierres, on s'est inspiré surtout de conditions d'équilibre et de mouvement régulier de rotation...

Cette observation ne prouve pas cependant que ces cavités n'aient pu servir de mortiers... Il existe de vrais mortiers de pharmacie, en bronze et très lourds, munis de tourillons qu'on utilisait comme poignées pour manœuvrer ces pesantes masses, et sur lesquels parfois on les faisait osciller. On me signale, à Perpignan, de véritables mortiers de marbre montés sur des tourillons, comme les pierres à quatre cavités de la Haute-Loire.

Certains détails, entre autres leur fond presque plat et leur peu de profondeur, me font hésiter à croire que celles-ci aient eu une pareille destination et me portent à y voir des *mesures de capacité pour les liquides*, peut-être aussi pour des solides à l'état très divisé, tels que le blé et autres grains (1).

De prime abord, cette hypothèse semble inadmissible, attendu qu'il existe des différences très notables dans la capacité des cavités pratiquées dans ces pierres, de quelque façon qu'on les compare entre elles.

Un tableau comparatif fera ressortir ces dissemblances.

	1 Capacité	2 Capacité	3 Capacité	4 Capacité
Ceyssac.	5 litres	5 litres	2 litres 1/2	2 litres
Polignac	7 «	7 «	7 «	7 «
Le Puy.	3 «	3 «	3 «	3 «
Petit-Versailles.	7 «	3 « 1/2	6 «	3 «

Mais si l'examen de ces chiffres fait connaître des différence considérables, il permet de saisir certains rapports très importants dans la question.

Les quatre cavités de la pierre de Polignac sont d'une capacité uniforme de sept litres : cette même capacité se retrouve très exactement dans l'une de celles de la pierre conservée au Petit-Versailles, et ce n'est point accidentellement que l'ouvrier l'a obtenue ; il suffit de regarder la coupe, selon l'axe, de cette pierre pour reconnaître, à la façon dont cette cavité est creusée profondément, l'intention de lui donner une capacité déterminée.

Il est à remarquer que la cavité 2 de cette pierre contient exactement trois litres et demi, juste la moitié de la mesure 1.

En outre, la cavité 3 contient six litres, et la 4e trois seulement, encore une moitié.

Or, cette capacité de trois litres est justement celle des

(1) Je ferai remarquer, incidemment, qu'on ne connaît guère de mesures pour les liquides, en pierre...

Digitized by Google

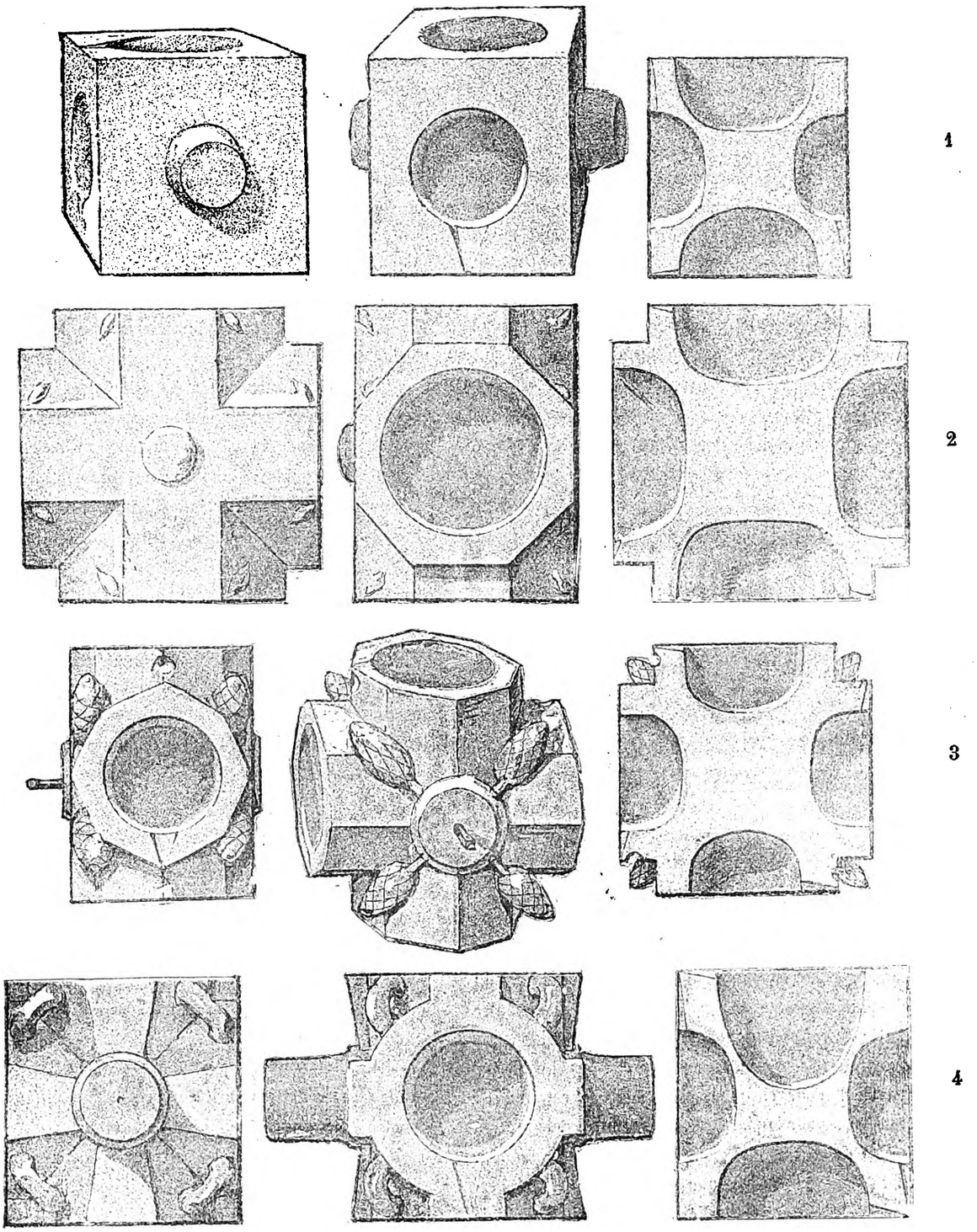

1

2

3

4

FACES, PROFILS ET COUPES, AU DIXIÈME, DES MESURES TOURNANTES DU VELAY.

Digitized by Google

quatre trous de la pierre conservée au musée du Puy, sauf une très légère différence en moins pour l'un d'eux.

Enfin, la pierre de Ceyssac a deux cavités de cinq litres chacune, une troisième de deux et demi, exactement la moitié, et une quatrième de deux litres seulement, dont la capacité combinée avec celle de cinq litres, donne juste les sept litres de la pierre de Polignac et de celle du Petit-Versailles.

Peut-on admettre que de pareils rapports soient dûs au hasard? Evidemment non... Ils pourraient, il est vrai, être le résultat, pour ainsi dire géométrique, de l'emploi par l'ouvrier d'une mesure usuelle de longueur telle que le pied ou l'empan et leurs multiples. Il est certain que des mortiers taillés sur des dimensions conformes à un étalon quelconque auraient nécessairement des analogies de capacité. Dans la question, d'après l'examen des dimensions des cavités, on ne saurait conclure à l'emploi d'une mesure de longueur ayant dû établir des analogies de ce genre.

Ici encore un tableau comparatif est nécessaire pour établir les rapports de ces dimensions.

Tableau des capacités et des dimensions des diverses cavités des quatre pierres. (Les dimensions relevées en centimètres sont évaluées en pouces.)

	Capacité	Diamètre	Profondeur	
1	5 litres.	0m 240 ou 8 p. 1/2 environ	0m 115	4 p. env.
	id.	id.	0m 120	
	2 l. 1/2	0m 200 ou 7 pouces id.	0m 113	
	2 litres.	0m 195 ou 7 id. id.	0m 086	3 p. »
2	7 litres. (Les 4 cavités sont pareilles).	0m 288 ou 10 pouces environ	0m 133	4 1/2 »
3	3 litres. (Les 4 cavités sont pareilles, sauf une légère différence en moins pour une seule).	0m 195 ou 7 pouces environ	0m 113	4 p. »
4	7 litres.	0m 260 ou 9 pouces environ	0m 197	7 p. env.
	3 l. 1/2	0m 225 ou 8 id. id.	0m 116	4 p. »
	6 litres.	0m 260 ou 9 id. id.	0m 128	4 1/2 »
	3 id.	0m 225 ou 8 id. id.	0m 086	3 p. »

D'après ce tableau comparatif, il est aisé de reconnaître : 1° que les cavités de capacités pareilles n'ont été creusées ni sur un diamètre commun, ni sur une profondeur uniforme ; 2° que, de plus, les capacités égales à la moitié d'une autre ne résultent pas de dimensions en rapports identiques de proportions avec celles de cette capacité double et que ces rapports varient pour chaque pierre. Ainsi la capacité de trois litres est, pour la pierre du musée du Puy, le produit d'un diamètre de 0m,1955 (7 pouces), et d'une profondeur de 0m,1130 (4 pouces), tandis que cette même capacité est donnée pour la pierre du Petit-Versailles par un diamètre de 0m,2250 (8 pouces), une profondeur de 0m,0860 (3 pouces).

N'est-il pas, toutefois, évident que les ouvriers qui les ont taillées n'opéraient pas sans des données bien précises de cubage? Difficilement on pourrait admettre qu'ils n'ont trouvé ces rapports formels de capacités que par hasard ou même par tâtonnements, quoiqu'ils aient pu, au besoin, déterminer l'exactitude rigoureuse de ces rapports par des retouches à la courbe des parois et du fond des cavités.

Cette exactitude de rapports et de combinaisons eût-elle été nécessaire s'il ne se fût agi que de creuser des mortiers? On n'en peut concevoir l'utilité qu'en attribuant à ces cavités la destination toute spéciale de *mesures*.

On objectera que dans ce cas il y aurait des identités parfaites de capacités, sinon de dimensions, entre ces *mesures*...

L'étude de l'ancienne métrologie du Velay donnerait la solution immédiate du problème... J'ai évité de m'y livrer afin de faire subir à ma théorie une épreuve concluante, celle du résultat de recherches poursuivies par les érudits de la Haute-Loire.

La diversité des capacités de ces pierres, que je considère comme des mesures, ne peut aucunement être une objection. On sait que, malgré la réforme tentée par Charlemagne, l'uniformité des poids et mesures ne se maintint pas dans nos régions; déjà, sous Charles-le-Chauve, chaque grand feudataire y avait apporté des modifications plus ou moins considérables. Ces altérations, résultat de causes peu connues, mais au nombre desquelles il faut compter la persistance du système gaulois parallèlement au système romain, se multiplièrent tellement que, de village à village, les mêmes mesures changeaient de nom et de valeur et se subdivisaient d'une manière différente. De plus, le nom restant le même, la valeur changeait selon la nature des liquides ou des solides à mesurer...

Dans le Toulousain, on faisait généralement usage, pour les liquides, de mesures diverses nommées la velte, le péga, la pinte, le pot ou la juste.

La valeur de la velte variait entre ces chiffres extrêmes : 6 litres 336, — 7 l. 60, — 7 l. 92; le péga, entre : 3 litres 168, — 3 l. 782; la pinte, pot ou juste, entre : 1 litre 526, — 2 l. 345, — 4 l. 157.

La capacité du boisseau, employé pour le mesurage des grains, variait en plus de trente endroits de 2 litres 192 à 3 l., — 4 l. 370, — 5 l., — 6 l. 103, — 7 l. 947.

De plus, le boisseau usité pour l'avoine différait de celui dont on se servait pour les autres grains.

De cette diversité de chiffres pour le Toulousain, il semble rationnel de conclure à une diversité pareille pour le Velay. Par conséquent, la dissemblance des capacités des pierres tournantes de ce pays ne prouve pas que celles-ci n'aient été des instruments de mesurage.

Le rapport existant entre la valeur de ces mesures supposées et celle de la velte, du péga, du boisseau et autres mesu-

Digitized by Google

res employées dans le sud du Languedoc est une preuve à l'appui d'une telle destination.

Une autre preuve me semble fournie par cette particularité que, sur la pierre du Petit-Versailles, les rigoles ménagées pour l'écoulement se correspondent deux à deux, de façon que la mesure de 7 litres est reliée à celle de 3 l. 1/2, celle de 6 litres à la mesure de 3 litres. Or, la valeur de 7 litres se retrouve à Polignac, celle de 3 au Puy, en sorte qu'il semble que la pierre du Petit-Versailles réunit les deux mesures de Polignac et du Puy, autrefois les deux centres administratifs de la région, si toutefois cette dualité n'indique pas plutôt une double destination relative aux substances à mesurer (1).

(1) La capacité de chacune des cavités de la pierre de Polignac est égale à 7 litres...; prises deux à deux, elles donnent 14. Leur total est 28, soit le résultat d'un tour complet ou 1 × 4. Deux révolutions produiraient 56, et 112 serait le produit de quatre tours, soit encore 1 × 4.

Or, chacun de ces totaux se trouve correspondre à des mesures que la métrologie de notre région désignait sous des noms divers; c'étaient, pour les liquides :

Un péga		= env.	3 lit.
Une velte	= 2 pégas	= »	7 »
Un barral	= 4 veltes ou 8 pégas	= »	28 »
Un double barral ou pipot	= 8 veltes ou 16 pégas	= »	56 »
Une charge	= 16 veltes ou 32 pégas	= »	112 »

Pour les solides :

Un boisseau	= 2 demi-boisseaux	= env.	3 lit.
Une mesure	= 4 boisseaux	= »	7 »
Une pugnère	= 2 mes. ou 8 boisseaux	= »	28 »
Un demi-setier	= 2 pug. ou 16 boiss.	= »	56 »
Un setier ou sac	= 4 pug. ou 32 boiss.	= »	112 »

(On ne doit pas oublier que la valeur de ces mesures variait beaucoup, selon les localités).

Le résultat d'une révolution de la pierre de Polignac aurait correspondu à un *barral* ou à une *mesure*, unités d'un usage habituel encore aujourd'hui; quatre révolutions auraient donné la *charge* ou le *setier*.

Le total des capacités de la pierre de Ceyssac est de 14 l. 1/2, de celle du Puy, 12 l., de celle du Petit-Versailles, 19 l. 1/2.

Ces différences peuvent s'expliquer, dans le sens de mon hypothèse, par des particularités dans les pratiques du mesurage, et par des diversités de destination. L'analogue du total résultant d'un tour entier de la mesure conservée à Polignac, aurait pu être obtenu par deux révolutions de celle du Puy, et, pour les deux autres, par des modes de manœuvre que semblent indiquer le soin qu'a eu l'ouvrier de donner une forme prismatique et non exactement cubique à la pierre de Ceyssac, et surtout par la manière dont sont tracées les rigoles sur celle du Petit-Versailles.

Ainsi, par des combinaisons que l'on peut déduire de ces rapports de proportions, un seul instrument de mesurage aurait donné les unités premières et les unités supérieures.

La disposition que présentaient ces mesures me paraît inspirée par un motif de manœuvre facile; le mouvement de rotation qu'on pouvait leur imprimer facilitait et abrégeait l'opération du mesurage. Les anses de la pierre du Petit-Versailles en rendaient l'usage plus commode encore; les pommes de pin de celle du musée du Puy offraient le même avantage par leur forte saillie; peut-être aussi étaient-elles une indication de la nature du liquide auquel elle était destinée et qui eût été le vin, les branches et les pommes du pin servaient d'enseigne aux débits de ce liquide... La pierre de Polignac offre de petites saillies, sorte d'ornement très fruste, qui n'avait peut-être d'autre utilité que de retenir un lien au moyen duquel on manœuvrait aisément cette masse sans plonger la main dans le creux une fois rempli, à moins qu'elles n'indiquent une mesure destinée au grain, à l'avoine spécialement; la petite rigole ou goutlière des autres pierres n'est guère apparente sur celle-ci...

La non uniformité des dimensions linéaires de ces mesures est un résultat nécessaire de leur valeur de capacité, et peut-être en est-elle précisément la cause.

Les mesures linéraires anciennes n'étaient pas uniformes; la valeur de la toise, de la canne et de leurs multiples, le pied, l'empan, le pouce n'était pas la même dans les diverses régions du Languedoc.

A plusieurs reprises, les dimensions linéaires des mesures de capacité furent réglementées; j'en trouve un exemple dans une sentence rendue par le prévôt des marchands de Paris, fixant les dimensions du boisseau et de ses divisions... Je ne connais pas de document analogue pour nos régions, mais il est évident qu'une pareille réglementation devait exister, et l'on conçoit que selon la valeur donnée à la mesure linéaire adoptée pour la confection des mesures de capacité, la valeur de celles-ci variait beaucoup, malgré une uniformité nominale tout apparente (1)...

La solution proposée dans ces pages subira le contrôle des érudits de la Haute-Loire; c'est à eux qu'il appartient d'élucider et de vider la question; et ce soin revient de droit au savant M. Aymart, qui voudra bien, je l'espère, faire connaître son opinion à nos lecteurs. Alors, seulement, leurs doutes seront résolus.

B. DUSAN.

(1) La valeur du pouce adopté pour les calculs donnés plus haut est celle du pouce en usage dans le Toulousain, qui était la huitième partie de l'empan. Cette valeur est égale à 0m 0281.

Digitized by Google

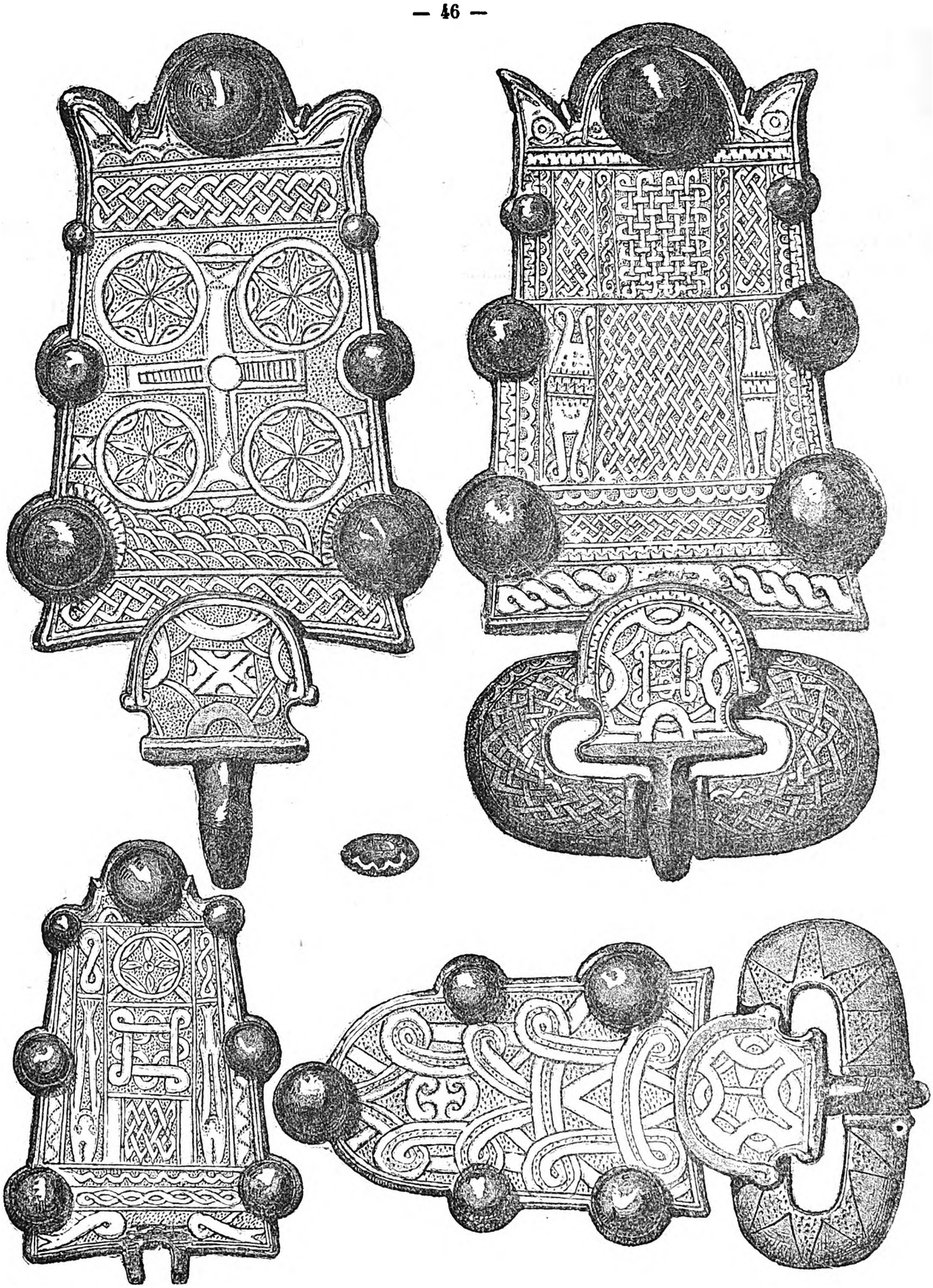

BOUCLES TROUVÉES A GIBEL (Grandeur nature).

Digitized by Google

BOUCLES MÉROVINGIENNES (VISIGOTHIQUES?)

TROUVÉES A GIBEL (HAUTE-GARONNE).

Des travaux de culture exécutés sur un champ du domaine de M. le baron Du Périer, entre Monestrol et Gibel, au lieu de Loubier, ont amené la découverte du grain de collier et des quatre boucles que reproduit notre dessin.

Ce grain est en émail noir, incrusté de blanc. Les boucles sont fondues en bronze, étamées du côté apparent; avant l'étamage, les ornements en ont été gravés en creux, au burin probablement, sauf le pointillé qui paraît obtenu par percussion à l'aide d'une pointe légèrement arrondie, d'une sorte de repoussoir. Ce pointillé forme comme un fonds mat, légèrement champlevé, sur lequel ressortent en bruni les parties lisses. Les traits et les points sont tantôt profonds et gras, tantôt ils effleurent à peine le métal, selon une entente habile de l'effet à produire.

Les bossettes ou têtes de clous, à peu près hémisphériques, dont la forte saillie donne de l'accent au relief uniforme de cette ornementation, ont été fondues à part et rivées dans des trous ménagés exprès, au coulage; elles ne constituent qu'un ornement; c'est par des appendices fondus avec les plaques des boucles et en faisant partie, que celles-ci étaient fixées au baudrier ou au ceinturon, dans le cuir ou le tissu desquels ils pénétraient. L'épaisseur des plaques est renforcée, en-dessous, de deux nervures longitudinales. Les dimensions et surtout le défaut de courbure de deux de ces boucles, indiquent qu'elles n'ont pu servir qu'à fixer le baudrier sur la poitrine; les deux autres, plus petites, sont légèrement arquées, de façon à s'adapter à la place qu'occupe le ceinturon autour du corps.

Il a été recueilli, sur divers points, un assez grand nombre de ces objets et dans des circonstances assez significatives pour que la destination en soit bien connue. Quant à l'origine des boucles de Gibel, l'ornementation en est conçue dans un goût assez tranché pour permettre de la déterminer par voie de comparaison.

Un œil exercé y reconnaîtra les caractères d'une ornementation étrangère aux races latines, tout en y retrouvant une analogie singulière avec certains motifs, que le haut moyen âge a prodigués, en divers pays et chez des races diverses, sur des monuments variés. C'est la donnée propre à ce qu'on a appelé l'art mérovingien.

L'équipement du guerrier barbare, tel que les hasards des fouilles nous le font connaître chaque jour, permet de constater que les envahisseurs de la Gaule avaient apporté avec eux un art et une industrie dont les produits présentent un cachet qui les distingue essentiellement de ceux de l'art romain, même dégénéré...

On a admis que l'art antique s'est tranformé, durant une période vaguement déterminée, sous des influences byzantines, ou directement orientales. On a vu dans l'art roman une dégénérescence directe des traditions grecques, italiques ou gallo-italiques... C'est négliger un élément important, que de ne pas rechercher en ces évolutions de l'art les traces du génie artistique particulier aux Francs, aux Burgondes, aux Goths, à ces races qui, tout en devenant elles-mêmes les subjuguées des arts des vaincus, n'en dûrent pas moins imposer aux artistes, aux ouvriers latins qu'elles employaient, quelque chose de leurs instincts et de leurs élémentaires traditions artistiques, empruntées à des sources lointaines...

On peut dire avec vérité que, sous la domination des barbares, les productions de l'architecture et de la sculpture furent encore des œuvres latines ou grecques, exécutées selon les traditions anciennes... Ce n'est donc pas en ces œuvres que put se traduire nettement le goût des races conquérantes; ce goût, ce sentiment qui leur était particulier, paraît s'être manifesté avec plus d'indépendance et d'originalité en des productions plus en rapport avec leurs mœurs que les œuvres d'art proprement dites.

Elles n'ont pas eu la compréhension de l'art, à prendre ce mot dans son acception élevée... En tout ce qui est haute conception, étude, science, grand art, ces races ne pouvaient que copier avec plus ou moins de bonheur, et l'invention créatrice leur était interdite par leur inexpérience, autant peut-être que par leur inaptitude.

Mais, en tout ce qui est détail, patience d'exécution, goût naturel, art à la façon du sauvage ou de l'enfant, elles pouvaient donner carrière à leur fantaisie, et c'est en cela seulement qu'elles modifièrent profondément les données antiques, parce qu'elles purent les combiner avec celles qu'elles possédaient déjà.

Les monuments de cette influence sont, au principe, rares,

Digitized by Google

peu authentiques et peut-être d'une originalité trop entravée par des inspirations diverses, si on veut l'étudier dans les œuvres de la sculpture.

Mais, à vouloir surprendre la physionomie caractéristique et franchement originale de l'art des barbares, on ne saurait la chercher en des documents plus complets, où elle s'accentue plus nettement, qu'en ces œuvres qui étaient nécessairement le fonds de sa production, les armes et tous les accessoires du costume guerrier.

Avant de posséder ou d'employer des architectes et des sculpteurs, ces races nomades et adonnées à la guerre, avaient des fondeurs, des ciseleurs, des ouvriers et des artistes nationaux, qui épuisaient dans une fabrication spéciale leurs connaissances industrielles et leur compréhension instinctive de la forme.

Que leurs productions se soient ressenties d'enseignements étrangers, que par l'importation d'abord, et plus tard directement, l'industrie des populations latines en ait modifié le caractère, on ne saurait le contester... Il est même probable que, dès leur établissement définitif sur le sol de l'empire, les barbares ont eu largement recours à la fabrication locale, mais ils ont conservé leurs artisans nationaux, et l'industrie spéciale de ceux-ci est demeurée en honneur parmi eux... Si, longtemps encore, des mains latines ou grecques continuèrent à peu près seules à tenir le compas et le ciseau, des Barbares manièrent le marteau, le burin, les instruments de l'industrie nationale dont ils continuèrent les traditions. Comme ces traditions constituaient l'art national des vainqueurs, elles durent être adoptées par les dépositaires même de l'enseignement artistique des ateliers latins; ils les appliquèrent bientôt dans leurs œuvres, en sorte que l'art ancien en reçut cette modification profonde, dont on a longtemps méconnu la véritable origine, faute peut-être d'en avoir étudié les véritables monuments...

On les confond encore sous une attribution générale un peu vague; par des comparaisons, on arrivera sans doute à constater des gradations, des nuances qui permettront de mieux préciser et d'établir dans la filiation de l'art du moyen âge la part exacte de ses divers éléments...

C'est ainsi qu'en étudiant un certain nombre de ces boucles mérovingiennes trouvées en différents lieux, surtout la curieuse série retirée des sépultures de Charnay (Côte-d'Or), on reconnaît entre ces objets et les boucles de Gibel, des similitudes de formes et de fabrication, qui ne vont pas cependant jusques à une ressemblance absolue; dans leur ornementation, on constate des dissemblances suffisantes pour n'y pas voir l'œuvre des mêmes ouvriers artistes, quoique tous procèdent d'après des inspirations communes.

L'ornementation des boucles mérovingiennes, de celles de Charnay spécialement, emprunte des motifs à la nature animée; on y voit des palmettes, des rinceaux, des ébauches d'animaux, parfois la représentation de l'homme. D'autres fois, des formes géométriques, diversement agencées, y constituent une décoration d'un grand goût, qui devient souvent hachée, minutieusement patiente, mais conservant, du moins à Charnay, une allure où se trahit plus de caprice que dans celle des boucles de Gibel, dans lesquelles s'accentue une application plus voulue, plus systématique de combinaisons géométriques moins tourmentées. Des deux parts, on retrouve ces entrelacs compliqués dont hérita le moyen âge. Mais, sur les boucles de Gibel, s'accuse plus de simplicité savante; la règle a joué un rôle dans l'exécution des frettés : le tracé de ces cercles concentriques et des fleurons qu'ils encadrent révèle l'usage familier du compas et décèle peut-être des habitudes de précision moins évidentes dans l'ornementation des monuments de Charnay... Ces habitudes, propres aux peuples constructeurs, rappelleraient peut-être les aptitudes de la race gothique, plutôt que celles des Franks.

On sait que les Visigoths restaurèrent les monuments romains, et qu'ils en élevèrent eux-mêmes... La croix, cantonnée de quatre fleurons, d'une des boucles de Gibel, est conforme à un type fréquent sur les productions visigothiques. Ce serait peut-être un indice de plus, un motif d'attribuer à ces objets une telle origine, et d'y voir des spécimens de l'art visigothique, où sont mêlés des souvenirs d'un autre art, oves torsades; des symboles anciens, tels que le serpent scandinave; des symboles nouveaux, tels que la croix et le poisson des chrétiens, et des inspirations qui se retrouveront bientôt dans les œuvres sarrazines.

B. DUSAN.

Digitized by Google

CHANDELIER ÉMAILLÉ DU XIII[e] SIECLE, AUX ARMES D'ALPHONSE DE POITIERS

M. Baldairoux, marchand de curiosités à Toulouse, a récemment trouvé, parmi le vieux cuivre qu'un fondeur de cloches allait jeter au creuset, un chandelier qu'il s'empressa d'acquérir...

C'est une épave qui rappelle la vieille autonomie méridionale; sauf quelques rares sceaux et peut-être quelques carreaux émaillés, il n'existe guère, dans nos régions, de monument où le blason résume aussi complétement la dernière page de notre histoire particulière...

Sur un pied triangulaire, d'où s'élance une tige en cuivre doré, ornée d'imbrications au trait et de nœuds très saillants, qui s'épanouissait en un large fleuron formant bobêche, trois écussons s'encadrent dans des enroulements de rinceaux empruntés à une flore idéale.

L'un de ces blasons présente la croix de Toulouse, avec ses douze points, se détachant du fond de gueules; sur l'autre, trois fleurs de lis d'or, posées 2 et 1, chargent un champ d'azur; le troisième est parti de ces mêmes pièces et de deux châteaux.

Les fleurs royales et la croix de Toulouse, reproduites isolément à côté de ce dernier écusson, permettent d'y reconnaître les armes de France, parties de Castille...

Pour qui entend le langage emblématique du blason, la réunion de ces armoiries équivaut à un nom et à une date. La croix de nos comtes n'a été accolée aux armes royales qu'en des circonstances bien connues; ce fut lorsqu'un fils de France, Alphonse de Poitiers, par suite de son mariage avec la fille de Raymond VII, dernier comte de la maison de Toulouse, acquit les possessions de cette dynastie... Il était fils de Blanche de Castille; à ce titre, il pouvait unir les lis de France aux châteaux castillans. C'est donc à ce prince ou à sa femme que doit être attribué le chandelier ainsi armorié, soit qu'il ait été destiné au service du palais comtal ou de quelque institution publique, soit qu'il ait été offert en don à quelque établissement religieux. Cette dernière supposition semble justifiée par la provenance de ce débris, si toutefois on peut avoir quelque confiance aux assertions des pourvoyeurs habituels des fonderies...

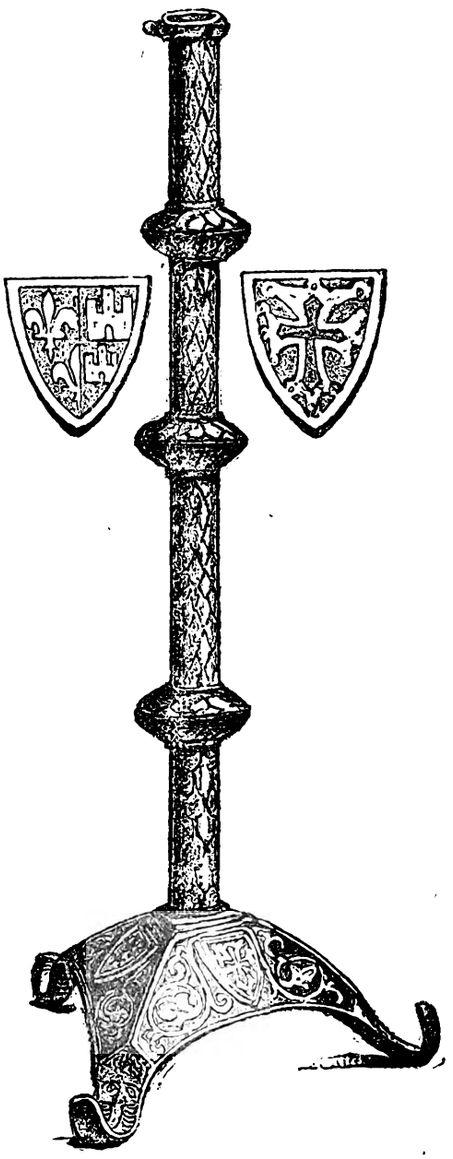

Hauteur 0[m] 35 c.

La présence de l'écusson aux armes de France et de Castille pourrait indiquer pour date de ce petit meuble le moment où Blanche prit possession du comté de Toulouse et l'administra en l'absence de son fils; mais il n'y faut voir qu'une nécessité de symétrie imposée par la forme triangulaire du support, motif qui, sans doute aussi, a obligé l'émailleur à faire deux écussons distincts des armes de Toulouse et de celles de France. Il s'est d'ailleurs conformé à un usage dont les preuves sont positives.

Dans leur *Histoire de Languedoc*, les Bénédictins ont reproduit deux sceaux appartenant l'un à Jeanne de Toulouse, l'autre à Alphonse de Poitiers. Sur le premier, Jeanne est représentée ayant, à dextre, un château et une fleur de lis, à senestre, un lis et un château; une autre fleur de lis coupe la légende : SIGILLUM. IOHANNE. COMITISSE. PICTAVENSIS.

Au contre-sceau, la croix de Toulouse et cette légende : S. IOHANNE. COMITISSE. TOLOSANE.

Dans le champ de l'autre sceau, est l'image d'Alphonse, l'épée haute, monté sur un cheval au caparaçon fleurdelisé;

Digitized by Google

autour on lit : S. ALFONSVS... ES...OLOSE. Le contre-sceau n'offre qu'une croix de Toulouse.

Le rapprochement de ces deux sceaux et des écussons du chandelier qui nous occupe suffirait à établir l'origine de cet objet parce qu'il explique leur sens héraldique...

Ce serait peut-être une erreur que de conclure toujours à une origine spéciale de la présence de certaines armoiries sur les produits de l'art industriel du moyen âge. Les fleurs de lis, par exemple, comme la croix de Toulouse dans nos régions, ont pu souvent entrer comme simples motifs d'ornementation dans des sujets habituellement répétés en fabrique.

Ici, toutefois, l'intention héraldique est trop nettement accusée pour qu'il soit permis de douter de l'attribution particulière de ce chandelier, et de n'y pas voir le résultat d'une commande comtale faite à quelque émailleur.

Je laisse à de plus habiles le soin de déterminer si l'industrie toulousaine eut l'honneur et le profit de cette commande, ou bien si ce fut quelque autre ville, Limoges, par exemple...

Des maîtres émailleurs ont-ils jamais exercé leur état à Toulouse? au XIIIe siècle du moins? Faute de documents, cette question m'est insoluble...

Il n'est guère probable qu'un centre intellectuel et artistique comme l'était alors la ville des comtes n'ait pas renfermé des ateliers d'émailleurs, alors que des villes moins importantes, telles que le Puy, paraissent en avoir possédé.

D'où que provienne notre pièce émaillée, l'ensemble n'en manque pas d'élégance; il reproduit un type qu'on a longtemps imité, en fer, dans nos contrées... Le pied a été fondu, puis ciselé et champlevé; dans le creux a été coulé un émail d'un bleu un peu froid qui forme le fond général... Quoique d'une valeur secondaire comme exécution, cet objet est assez intéressant comme document historique pour éveiller le regret de ne pas le voir figurer dans un musée de nos souverains.

B. DUSAN.

LA VÉNUS DE MARTRES

AU DIRECTEUR...,

Vous me faites l'honneur de me demander mon avis sur le beau marbre de notre Musée, connu sous le nom de Tête de Vénus de Martres, et vous me chargez d'expliquer le peu d'effet qu'a produit à Paris ce chef-d'œuvre, classé dans le catalogue de l'Exposition sous cette simple rubrique : Celtes-Gallo-Romains, marbre et pierre, n° 905. Tête de Vénus les cheveux retenus par des bandelettes, marbre blanc. Trouvée à Toulouse, Musée de Toulouse.

Je vais essayer de répondre à vos difficiles questions avec la franchise que donnent la bonne foi et la conviction, à défaut de science et de talent. Il reste évident que ces idées, tout à fait personnelles, ne peuvent engager que moi-même.

S'il est de nos jours une chose triste à constater, c'est la profonde dépravation du goût artistique dans le peuple.

Je ne demande pas que toutes les sculptures, toutes les statues que l'industrialisme est forcé de produire pour nos riches économes, descendent du Parthénon; pas plus que je n'espère que tous nos monuments, toutes nos constructions, seront dirigées par des Ictinus ou des Callicrates. Ce serait être par trop exigeant. Les temps sont changés.

Jadis l'art, aimé de tous, compris par tous, vivait pour tous, et il était aimé, compris et vivant, parce qu'alors il était simplement réel (ce qui est loin de vouloir dire réaliste), et surtout parce qu'il était libre.

Maintenant, l'art n'est plus le pain quotidien, la chose nécessaire : il est le superflu de ceux qui ne font connaissance avec lui, et ne se font présenter à lui que leur fortune faite. Souvent, il n'est pas même un plaisir, la chose qui illumine et égaie, il est une enseigne, une décoration.

De là, l'antagonisme entre les Mécènes improvisés et les artistes.

Mais ce que difficilement je cherche à m'expliquer, c'est la dégradation du goût chez les hommes, qui font de la beauté la pensée, l'étude constante de leur vie, et pour lesquels la correction et la pureté antiques sont la compensation des mièvreries chargées et des lourdeurs léchées de notre époque.

Qui donc prendra l'héritage de nos maîtres, encore chauds dans leur tombe, David et Pradier, Delacroix et Ingres? Qui représentera leur force ou leur grâce, leur pureté ou leur fiévreuse vigueur?

Et la responsabilité, la faute entière de notre décadence ne retombe-t-elle pas sur ceux qui prétendent seuls gouverner, diriger l'esprit, le goût public, et qui, n'ayant pas le

Digitized by Google

sentiment du style et de la vraie grandeur, se laissent si souvent séduire par la richesse de mauvais goût, le luxe exorbitant, les ornements ruineux et les embellissements insensés ?

De là l'antagonisme entre les artistes et les gouvernants.

Les uns s'étonnent que l'art, qu'ils parquent dans la copie de l'homme ou des modèles légués par l'antiquité, n'arrive qu'à de pâles et incorrectes contre-épreuves ; les autres, forcés de vivre, suivent les mœurs et les tendances imposées à l'époque; ils s'indignent de ne pouvoir être ni individuels, ni nationaux, et se sentent avilis de commandes faites aux plus patronés, sans que le talent soit estimé ni compris. Ils sont révoltés du succès de ces travaux qui séduisent, par leur futilité et leur libertinage énervant, les nations désœuvrées.

Ils voient l'art amollir et corrompre. Est-ce là son but?

Mais ils sont forcés de suivre le goût public, et ce goût, jugez-le par ces productions déshabillées et déshonnêtes, véritable atteinte à la morale publique, que vous rencontrerez partout, aux théâtres et aux vitrines de nos marchands, dans la salle des Marbres et aux murs de nos expositions.

Ainsi vont à la dérive tous les instruments de civilisation.

Honneur à ces hommes dont je citais les noms tout à l'heure, ambitieux de gloire, avides de rénovation, sachant qu'on ne refait jamais, et que reproduire le passé c'est retourner à ce passé, alors que Dieu a dit l'homme « marche. » Ils furent des révolutionnaires, ils travaillèrent au développement progressif obligatoire. Honneur à eux !

L'art est stationnaire aujourd'hui; je me trompe, il est flétri, avec privilége.

Ainsi s'expliquent pour moi et le mauvais petit coin trop bas accordé à notre Vénus, et le petit nombre d'admirateurs choisis qui ont su la découvrir, et le style d'inventaire du catalogue de l'immense bazar de 1867...

Arrivons à la tête elle-même.

Le catalogue, si bien refait de notre Musée, nous apprend que ce beau marbre fut trouvé vers 1827, à Martres-Tolosanes, par M. Dumège, savant qui fut notre ami, et auquel on doit pardonner quelques erreurs en faveur des nombreux services qu'il a rendus aux arts et à l'archéologie dans notre Midi.

Je copie : 52. Tête de déesse, marbre grec.

Tête de grande nature, avec le cou et le haut de la poitrine; lésion légère à l'extrémité du nez et à un sourcil. Les cheveux, légèrement ondulés, sont retenus par une bandelette, et réunis en arrière par un nœud très élégant. « Cette figure, antérieure comme style et comme ajustement à la Vénus de Médicis, se rapproche des belles déesses d'Arles et de Milo. C'est certainement une des plus belles qui existent. » Clarac, Mus. 11, 1re partie, p. 588.

Les catalogues de 1828 et de 1835 donnent à cette figure le nom de Vénus. On en pourrait aussi bien faire une Diane. Il semble même que la beauté fière du visage et l'énergique développement des muscles du cou justifient plutôt cette dernière attribution, et trahissent la chaste déesse, habituée à courir les bois et à respirer à pleins poumons les brises fortifiantes des montagnes.

Est-ce donc une tête de Vénus ou de Diane? ne serait-ce pas une Niobide?

Que n'a-t-on pas écrit sur l'art grec, et de combien d'erreurs le public n'est-il pas nourri ! Que de discussions sur l'ordre et le rang à donner aux figures grecques! Que de raisons pour obtenir la première place à l'Apollon, au Torse, à l'Illinus, au Thésée, au Laocoon, aux diverses Vénus, à la Minerve, à la Diane! Chacune de ses figures eut ses ardents défenseurs, et chacun des défenseurs, un public qui trouve facile et commode de prendre les idées toutes faites.

De ces débats surgissent quelques vérités.

En Grèce fut l'art vrai ; là étaient son génie et son instinct et ses règles exactes, sa nudité était sainte. Tout cela est vrai et dit partout, mais partout aussi vous trouverez cette conséquence : « Toute œuvre grecque n'a nul besoin de titre ; du premier coup-d'œil, vous découvrirez l'idée du sujet, la pensée que l'artiste a voulu représenter, traduire. »

Quelquefois, ô littérateurs, votre imagination vous emporte trop loin.

Pouvez-vous me dire si cet admirable type de la beauté féminine dans son entier développement, dans sa pleine effusion, que nous reconnaissons tous pour le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, la Vénus de Milo, est bien réellement une Vénus? Ne pourrait-elle pas être une Victoire couronnant un guerrier ? ou peut-être encore une Parque? Sous un certain jour, à un certain aspect, vous trouverez un air implacable et impassible dans la tête.

Et l'Achille, cet autre chef-d'œuvre indiscuté, si puissant dans son élégance, si vrai, si correct idéalement, est-ce le ποδος ωκυς d'Homère ?

Laissons cela, et acceptons la dénomination première : « Vénus de Martres, » partageant cet avis de Platon et de Montaigne, que « nous n'apprenons à disputer que pour contredire, et chacun contredisant et étant contredit, il en advient que le fruit de disputer, c'est perdre et anéantir la vérité. »

Acceptons aussi, et de grand cœur, cette appréciation de M. de Clarac. « Elle se rapproche des belles déesses d'Arles et de Milo. C'est certainement une des plus belles qui existent. »

Quelles sont donc ces belles têtes? Prenons nous-même le style d'inventaire et citons de souvenir.

Digitized by Google

La Vénus de Milo, — la Vénus marine, que d'autres nomment la Psyché, — la Junon au diadème, — la Diane de Gabies, — l'Ariane, — la Diane à la biche.

C'est tout, je crois ; je veux excepter deux têtes trop peu connues des collections anglaises, un bronze du Musée de Madrid.

La Vénus de Martres est-elle inférieure à ces autres têtes ? Disons-le hautement, non. Elle est autre chose, c'est la beauté plus naïve et vue de plus près ; elle a peut-être moins de grandeur, elle a certainement plus de grâce.

Regardez-là : elle vous laisse cette impérissable et indéfinissable impression que tout ami de l'art éprouve à la vue d'un chef-d'œuvre. Etudiez : quelle exquise finesse, quelle suave distinction, quelle douce expression dans ces yeux, que trouble et noie l'amour le plus pur, dans ces grasses lèvres, dans ce noble front ! Et quelle puissance élégante dans le cou, quelle fermeté et quelle douceur dans ses attaches, quelle coquetterie dans la bandelette qui retient les ondes de ses cheveux, quelle sérénité dans l'ensemble et quel inimitable modelé !

Ce n'est pas l'épouse adultère, c'est la jeune Vénus rêveuse, c'est l'imitation précise, harmonieuse de la femme, chef-d'œuvre sublime et simple, senti et d'un seul jet comme tout chef-d'œuvre.

Nous le répétons, avec M. de Clarac, notre tête est l'égale des sept ou huit admirables têtes que nous a léguées l'antiquité grecque.

Et j'hésite, en écrivant ces dernières lignes ; s'il reste convenu de nos jours que la statuaire avait atteint son apogée avec le siècle de Périclès ; si nous savons, d'autre part, que Praxitèle sut apporter quelque grâce plus raffinée, quelque chose de plus délicat et de plus séduisant dans les têtes de femme ; qu'il fut le premier qui sut rendre avec délicatesse les doux sentiments de l'âme, inconnus à l'ampleur de Phidias et de Polyclète-le-Grand, ne nous est-il pas permis, peut-être, d'attribuer notre Vénus à ce maître de la finesse et de la grâce ?

Ici je pourrais faire de l'érudition facile, et citer longuement l'opinion des prosateurs et des poètes sur les travaux de Praxitèle.

Qu'ajouteraient à mon sentiment des extraits de Quintilien ou de Maxime de Tyr, de Diodore de Sicile ou de Pline, ou l'avis de Cicéron sur les *Praxitelia capita ?*

Peut-être n'est-ce qu'une copie (la multiplicité des copies de l'antiquité nous dit en quel honneur et quel respect étaient alors les travaux des maîtres) faite par un de ses fils ou par quelque Ménodore.

Tout cela est purement conjectural. L'authenticité est difficile à prouver, après deux mille ans, et sans autres données que la connaissance très imparfaite du style d'une époque, et des qualités qui illustrèrent et ont rendu immortel l'ami de Phryné, vous me permettrez de laisser résoudre cette question par de plus compétents.

Recevez, etc.

FERNAND PAGÈS.

CHRONIQUE.

LE MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE DE TOULOUSE

Lettre à M. Charles des Moulins

Sous-directeur de l'Institut des provinces.

Vous êtes, Monsieur, de ceux qui ont eu plusieurs fois dans leur vie à commettre une bonne action, en disant tout haut leur façon de penser. Un de ces méfaits fut consommé par vous, à Toulouse, en 1853. L'occasion se présente de vous le rappeler, veuillez me permettre d'en profiter. Voici ce qu'on imprimait alors sous votre nom.....

« Des trois Musées que doit offrir la ville de Toulouse à la curiosité des étrangers, deux seulement, celui des *Tableaux et Plâtres* et celui des *Antiques*, ont été visités par le Congrès. Si le troisième ne l'a pas été, cette abstention n'a pour cause ni notre paresse, ni notre insouciance ; elle est même légitimée par une infinité de très bonnes raisons, dont la meilleure est que ce Musée n'existe pas, ou, pour mieux dire, que le noyau de ses richesses futures est si bien emballé dans des caisses, si bien relégué dans des greniers, si bien caché par des objets d'encombrement, qu'on ne savait où loger ailleurs, qu'il nous a été impossible d'en apercevoir une seule pièce. *Impossible*, je dis mal ; car il m'était revenu à Bordeaux, par la voie des journaux, l'an dernier, que M. le comte de Foucaud venait de donner au *Musée d'Histoire naturelle* de Toulouse (c'est là le mythe dont j'entretiens en ce moment mes lecteurs) de lui donner, dis-je, une énorme et magnifique tête de je ne sais

Digitized by Google

plus quel mammifère fossile, exhumée dans ses terres de l'Albigeois, — et que, faute d'un local disposé pour l'exhibition de pareils objets, on avait déposé la tête sous un des escaliers du Capitole. Evidemment, nous eussions pu la voir, si nous avions osé nous faufiler dans toutes les parties de ce vaste monument, alors pris d'assaut par les paveurs, plâtriers, serruriers, charpentiers, menuisiers, vitriers, peintres et doreurs, qui travaillaient si bruyamment à rafraîchir sa toilette. Mais enfin, il faut l'avouer, nous ne *pouvions* pas voir le Musée, et nous n'avons pas *su* voir la tête. Certes, si j'avais prévu, avant le don de M. de Foucaud, quel triste sort demeurerait réservé à son pauvre fossile, je le lui aurais demandé pour le Musée de Bordeaux,... où cet animal antédiluvien eut été logé, en très bonne compagnie de gens de sa sorte, dans un local, sinon d'une vaste et somptueuse étendue, du moins convenable, et régi par un conservateur spécial...

» Cela dit, je veux consacrer encore quelques lignes au *Musée d'Histoire naturelle de la ville de Toulouse*. Il est juste, ce me semble, qu'il existe quelque part, ne fût-ce que dans les pages du présent volume, en attendant qu'il soit appelé à une existence plus visible, plus palpable, dans la ville qui lui donne son nom. Le Congrès scientifique de France a cru devoir formuler un vœu à ce sujet, pendant sa 19e session.

Le Musée d'Histoire naturelle de la ville de Toulouse, donc, est possesseur *nomimal* d'une salle appelée *salle de Roquemaurel*, parce que le savant capitaine de vaisseau de ce nom a rapporté de ses voyages, et donné à sa ville natale, une masse d'objets précieux d'histoire naturelle qu'on a la *bonne intention* (pardon pour ce mot malheureux qui me poursuit toujours) de loger dans ladite salle. M. de Roquemaurel a joint à son don principal beaucoup d'objets provenant de l'industrie des peuples sauvages, et il va bientôt, dit-on, rapporter de la Chine et du Japon de nouvelles marques de sa libéralité filiale à l'égard de Toulouse; mais il ne s'agit, en ce moment, que de ce qui est, depuis un bon nombre d'années, arrivé dans cette ville et *encarrassé*, comme disent les tonneliers bordelais, derrière

> Un formidable amas de lances et d'épées
> Qui du sang philistin furent jadis trempées...

» A dire vrai, je ne sais pas si ce sont précisément celles dont parle Joad ; mais, d'après ce qui m'a été dit de ce poudreux bric-à-brac de la salle de Roquemaurel (où il ne m'a pas été donné de pénétrer), je conclus que les Sociétés des Fêtes de Charité de la France et les Kermesses de la Flandre y trouveraient de quoi fournir leurs cavalcades en armes de tous les pays et de tous les temps de l'histoire moderne. Tout cela est assurément fort bon à conserver, et je ne voudrais pas qu'on en laissât perdre un fétu : mais *non est hic locus* pour l'un ou pour l'autre des occupants de la salle. Le bric-à-brac en doit déloger, si l'histoire naturelle y demeure, et *vice versâ*. »

En sa désinvolture, Monsieur, votre amusant rapport constatait très exactement, et sans exagération aucune, on le reconnaît ici, un état de choses regrettable.

Cette sorte de procès-verbal fournit aujourd'hui un terme de comparaison très utile, car il permet de constater qu'une idée bonne peut encore faire son chemin en notre *cité palladienne*, et aboutir à une mise à exécution.

..... Oui, Monsieur, le Musée d'Histoire naturelle de la ville de Toulouse n'est plus un mythe ; il est installé dans un local qu'il ne partage plus avec le bric-à-brac ; il a déballé ses caisses, disposé ses vitrines, rangé ses trésors et ses pauvretés ; ce n'est plus une entreprise difficile ni périlleuse que de le visiter : depuis deux ans, le public y est admis, sans autre formalité que de se présenter à des jours fixes et à des heures déterminées. Les hommes d'étude du pays, les pèlerins de la science, les curieux en voyage même sont certains d'y jouir, aux heures de silence et de solitude, de tous les priviléges indispensables à leurs travaux ou favorables à leur curiosité, et que, dans un intérêt de conservation, il est sage de refuser à la foule.

Ils y trouvent, en la personne d'un conservateur aussi modeste que savant (tant vaut nommer M. Trutat), un hôte discrètement hospitalier, et, au besoin, un guide d'une complaisante érudition.

Du reste, une généreuse pensée a procuré ce même avantage au public des dimanches, pour lequel une visite au Musée se transforme parfois ainsi en un cours instructif, grâce au zèle du conservateur ou de ses aides, qui, présents à ces envahissements populaires, redressent avec bienveillance les erreurs formulées par les visiteurs.

Cette façon intelligente de mettre à profit la curiosité des masses pour les instruire, me semble une excellente démonstration de l'utilité des collections publiques, et un argument sans réplique à l'adresse des *positifs*, dont le *positivisme* consiste à tout entraver et à ne rien faire. Que ceux-ci le veuillent ou non, on peut constater que, depuis votre rapport au Congrès scientifique de 1853, il a été *positivement* fait ici, dans l'intérêt de la science non doublé de spéculation financière, une chose dont peut s'honorer notre ville auprès du monde de l'intelligence.

Je ne sais pourquoi je m'imagine que par votre rapport vous n'avez pas été étranger à ce résultat... Je m'imagine aussi, dans mon égoïsme de clocher, que la tentation vous prendra quelque jour de venir visiter ce Musée dont vous affirmâtes l'existence avec la foi la plus robuste et en dépit de toutes les apparences : c'est bien le moins, d'ailleurs, que

Digitized by Google

vous vous intéressiez à ce que je prétends un peu votre œuvre, et j'espère que vous voudrez constater par vous-même s'il y a lieu, pour votre patriotisme bordelais, de s'alarmer ou non.

A tout hasard et comme renseignement provisoire, laissez-moi vous adresser quelques notes destinées à éclairer votre détermination : aussi bien en pourra-t-il résulter quelque bonne fortune pour nous.

. . . . . .

Le local dans lequel vous eussiez pu, avec beaucoup de persévérance, visiter la riche collection donnée par M. de Roquemaurel, ce local, étroit et non susceptible d'agrandissement, a été abandonné aux collections du musée archéologique, et M. Roschach, obéissant à son zèle habituel, y a déjà installé des séries intéressantes et précieuses.

Les collections d'histoire naturelle ont été judicieusement transportées dans les dépendances de l'Ecole de médecine, logée elle-même à côté du Jardin des plantes... Les bâtiments de l'Ecole sont ceux d'un ancien couvent dont le cloître rectangulaire offre des galeries surmontées de salles d'inégale grandeur. Ces salles constituent les appartenances du Musée d'histoire naturelle. L'une d'elles est consacrée à la zoologie, à la paléontologie et à la géologie ; j'oubliais la botanique.

La seconde, dite *Galerie des cavernes*, renferme les produits de l'industrie primitive, mêlés aux débris des espèces contemporaines de nos ancêtres inconnus. Les deux autres sont occupées par des collections d'anatomie comparée utiles à l'enseignement de la médecine, ou par des ateliers de préparation anatomique, de taxidermie, etc...

Il serait trop long d'énumérer les richesses accumulées dans la salle principale, celle de la zoologie, etc. La collection des roches et des minéraux y est des plus complètes ; un très riche herbier y représente le règne végétal ; les animaux inférieurs, les mollusques surtout, y forment des séries remarquables ; les animaux supérieurs s'y trouvent en nombre suffisant pour l'étude de la science... Enfin, le mammifère fossile donné par M. de Foucaud y figure en assez nombreuse et assez belle compagnie pour n'avoir pas trop à regretter celle où vous l'auriez si volontiers admis à Bordeaux... Là, il n'eût pas été, non plus, beaucoup mieux installé... Je vous entends reconnaître que notre salle est vaste, que les vitrines, les étagères et tout le mobilier sont très bien disposés, les collections bien tenues... Mais pourquoi, direz-vous, ce maussade plafond qui écrase tout, avec ses jours verticaux, étroits et profonds comme des soupiraux, laissant dans l'ombre les deux tiers de la salle ?...

La remarque ne laisse pas que de m'embarrasser... Pour éviter d'y répondre, je me hâte de vous introduire ailleurs...

..... Il faut en faire l'aveu pénible ! Oui, monsieur, ce long couloir étroit, éclairé d'en bas, et dont vous touchez le plafond en levant la main, c'est notre *Galerie des cavernes !*

Mais voilà que vous oubliez le piteux aspect du local et que le contenu des vitrines vous attire impérieusement... Ossements d'espèces disparues, ossements humains, produits de la plus élémentaire civilisation, trouvés pêle-mêle dans les cavernes et les monuments primitifs, vous rencontrez là une réduction du Musée de Saint-Germain, vous y retrouvez ces curieux silex, ces os, ces bois de renne travaillés, dont vous et M. de Gourgues avez formé de si précieuses séries... Mais vos richesses proviennent surtout du Périgord ; ici, les pays étrangers, la France entière ont envoyé des pièces importantes très authentiques, les unes en nature, les autres reproduites par d'habiles moulages... Les grottes des Pyrénées, des Cévennes, de la Montagne-Noire et quelques-uns de leurs dolmens et de leurs tumuli ont livré des séries régionales précieuses... Le tout est classé avec méthode, avec soin et avec goût...

Si vous tenez à vous faire une idée précise des contemporains de ces premiers produits de l'art industriel, voilà, entre autres, un magnifique squelette de grand ours des cavernes très complet et fort habilement monté par son heureux inventeur M. Trutat. La présence de ce formidable pyrénéen et de ses compagnons motive en quelque sorte celle de séries archéologiques dans un Musée d'histoire naturelle...

Cet ensemble n'est pas sans valeur, semblez-vous me dire, et Bordeaux peut en être jaloux... Gardez-nous le secret ; on n'aurait qu'à vouloir être plus riche que nous là-bas !...

Il serait oiseux maintenant de vous promener dans la salle d'anatomie comparée ; en la traversant, je vous en ferai pourtant remarquer les vastes proportions et la sévère élégance éclairée par une belle lumière... Quelque jour, m'a-t-on dit en grand mystère, elle deviendra la *Galerie des cavernes*, quand l'Ecole de médecine sera logée à notre future *Sorbonne toulousaine* et aura abandonné la place au Musée d'histoire naturelle, définitivement et largement installé en plein Jardin des plantes agrandi.

Le créateur de ce Musée, celui du moins qui en a poursuivi l'organisation avec le plus de constante sollicitude, M. le professeur Filhol, est plus que jamais à même, par ses fonctions de Maire de la ville, de compléter une telle œuvre. C'est dans cette intention qu'il songe, on le dit, à faire appel au concours de plusieurs hommes dont le dévouement à la science, bien connu de tous, contribuerait à donner encore plus de valeur à nos collections.

Décidément, vous le reconnaîtrez sans doute, notre Musée d'histoire naturelle, que vous vîtes jadis à l'état embryonnaire, a pris une véritable importance.

Le succès de cette création n'est-il pas, Monsieur, un sérieux indice du réveil de cette Belle-au-Bois-Dormant qu'on

Digitized by Google

appelle Toulouse? Si forcené Bordelais que vous puissiez être, vous vous en réjouirez certainement, vous, le spirituel frondeur qui maintes fois avez aiguillonné la léthargie provinciale et qui avez bien mérité de Toulouse en persiflant un peu son incurie, ce dont vous remercierait volontiers, s'il avait qualité pour cela,

Votre serviteur très humble,

B. DUSAN.

LA PSYCHÉ DE M. PROUHA

Est-ce un platonicien ou un sectateur des doctrines orphiques qui créa l'ingénieuse allégorie de Psyché, popularisée par Apulée, dans son *Ane d'or*, déjà si voltairien près de deux mille ans avant Voltaire? Quelle que soit l'origine de cette allégorie, c'est une des plus divines créations de ce bizarre esprit humain, si tristement mêlé de bassesses terrestres et de grandeurs sidérales. Je ne sache, en effet, rien de plus élevé dans les destinées de la vile humanité, que cette poétique idée de l'amour inspiré par la beauté physique unie à celle de l'âme; rien de plus touchant que les funestes effets d'une curiosité téméraire, emblème des inquiétudes du cœur martyrisé par l'idéal; rien de plus consolant que cette purification de l'esprit par la souffrance, qui trempe les âmes et donne des ailes à notre corps si fatalement prédisposé à ramper.

Apulée raconte qu'un roi avait trois filles d'une grande beauté et que Psyché, la plus jeune, était la plus belle. Les deux aînées épousèrent deux rois. Quand à Psyché, malgré tous ses charmes, elle ne trouvait point d'époux. Chacun l'admirait, mais redoutait sa trop grande célébrité et craignait d'allier son sort au sien. Son père alla consulter l'antique oracle d'Apollon, lui fit de nombreux sacrifices, et le supplia de donner un époux à sa fille. L'oracle répondit :

Qu'avec les ornements d'un pompeux hyménée,
Psyché sur un rocher soit seule abandonnée;
Là, son époux l'attend. Ce n'est point un mortel,
Mais un monstre terrible, impérieux, cruel,
Qui, volant dans les airs, livre à toute la terre,
Par le fer et la flamme une éternelle guerre,
Et dont les coups puissants, craints du maître des Dieux,
Epouvantent la terre, et l'enfer et les cieux.

Conformément aux prescriptions de l'oracle, Psyché fut exposée sur le sommet d'un rocher sauvage. C'est là que Zéphyre, par ordre de Cupidon, vint la prendre et la transporter dans un palais féerique, où elle était servie par des nymphes invisibles. Cupidon l'y visitait pendant l'obscurité et se retirait avant l'aurore, pour éviter d'en être aperçu, lui recommandant de ne point souhaiter de le voir.

Cependant les sœurs de Psyché, inquiètes sur sa destinée, allèrent sur le rocher où elle avait été exposée pour s'assurer de ce qu'elle était devenue. Psyché ordonna à Zéphyre de les transporter dans son palais, dont les splendeurs excitèrent leur jalousie. Elles persuadèrent à leur sœur que les plus grands malheurs la menaçaient, que son amant était le monstre prédit par l'oracle d'Apollon, et qu'elle devait l'égorger pendant son sommeil.

Les conseils perfides de ses sœurs fermentèrent dans la tête de Psyché. Une nuit que Cupidon sommeillait à ses côtés, elle alluma furtivement sa lampe, et au lieu d'un monstre elle vit, resplendissant de toutes les grâces de l'adolescence, le bel Eros, qu'une goutte d'huile brûlante tombée de la lampe réveilla et qui s'enfuit en courroux.

Vénus, irritée contre Psyché de ce qu'elle avait eu la témérité d'enchaîner son fils, la persécuta jusqu'à sa mort. Jupiter, indulgent pour les faiblesses amoureuses, lui rendit la vie et lui accorda l'immortalité en l'unissant à Cupidon. La Volupté naquit de leur union.

La peinture, la poésie, la sculpture ont, à l'envi, reproduit cette légende.

Raphaël l'a reproduite en entier en trente-deux compositions, gravées par les élèves de Marc-Antoine Raimondi. Douze de ces compositions resplendissent dans les magnifiques fresques de la Farnésine. Les autres décoraient une maison, aujourd'hui détruite, du Borgo-Nuovo. Toutes les ardeurs de la jeunesse et les grâces de l'adolescence y brillent comme une aurore. Les Dieux de l'Olympe y cueillent, à pleines mains, les fleurs de la vie. J'y vois comme l'épithalame de ce divin peintre d'Urbin, qui mourut d'amour dans les bras de cette Fornarina, qu'il a immortalisée comme Psyché.

Molière, la victime psychique de la Béjart, a aussi chanté la légende dans la tragédie-ballet de *Psyché*, à laquelle collaborèrent Corneille et Quinault. La fantaisie y déploie ses ailes d'or et brille comme une fleur d'azur sur le fond morose des œuvres amères de ce grand mélancolique.

Henri Heine, le poète ironique, crucifié par les inquiétudes modernes, a écrit sur Psyché ces vers charmants :

Une lampe dans sa main blanche
Tremblante, le feu dans le cœur,
Psyché sur la couche se penche
Où repose un divin dormeur.

Elle rougit, mais son œil s'ouvre
Sur ce beau corps qui l'éblouit.
Hélas! le Dieu qu'elle découvre
S'éveille et furieux s'enfuit.

Dix-huit siècles de pénitence!
Car l'Amour n'est plus revenu.
Quel long jeûne et quelle souffrance
Pour avoir vu l'Amour tout nu.

Digitized by Google

M. Prouha, — un Toulousain, — a voulu, à son tour, incarner l'allégorie de Psyché dans le marbre et s'est, à mon avis, tiré avec honneur de cette tentative périlleuse. Sa statue, à la fois élégante et robuste, nerveuse et svelte, procède évidemment de la Renaissance, dans l'intimité assidue de laquelle l'artiste paraît avoir vécu. En examinant attentivement cette statue, on est porté à croire que M. Prouha s'est moins inspiré de la statuaire légèrement grêle du XVI^e^ siècle et encore asservie aux mystiques émaciations du moyen âge hiératique, que de la florissante peinture raphaëlesque, enivrée de toutes les exubérances de la sève païenne, qui reprenait possession de l'humanité.

Une morbidesse générale donne un charme inexprimable à la *Psyché* de M. Prouha. L'artiste a évidemment choisi l'instant où l'Amour s'étant envolé, Psyché éprouve l'étonnement naïf et le regret anxieux de voir s'évanouir la divine vision. La tête, très en situation et en parfaite harmonie avec le mouvement du corps, est coiffée avec un goût exquis.

Je ne prétends pas que la statue soit un chef-d'œuvre ; je serais même enclin à trouver de la manière, de l'afféterie dans les extrémités, mais j'affirme, sans crainte d'être démenti, que c'est de la sculpture élégante, spirituelle et sincère.

Je constate mes impressions, en laissant à de plus autorisés le soin de développer les qualités techniques de l'œuvre. J'essaie seulement d'attirer sur elle l'attention du public toulousain qui ne paraît pas assez empressé autour de ce marbre, dû au ciseau d'un compatriote, et dont l'Empereur a eu l'heureuse inspiration d'enrichir notre Musée, si pauvre en sculpture moderne.

On a beaucoup de prétentions à Toulouse. Il me semble qu'il serait bon d'en légitimer quelques-unes : celle du goût des arts, par exemple, dont on se targue avec emphase.

L. B. DU V.

DESCRIPTION D'UNE GROTTE ARTIFICIELLE

Située aux environs de Labruguière (Tarn).

Lorsqu'on remonte le Tauré, le long de sa rive droite, on rencontre, entre Caucalière et Labruguière, une grotte creusée de main d'homme et qui porte, dans le pays, le nom de *Grotto d'al Cruzel* ou de Grotte de l'Ermite.

Cette excavation, pratiquée à environ 16 mètres au-dessus du niveau de la rivière, dans un rocher blanchâtre coupé à pic, semble, au premier abord, inaccessible. On peut cependant parvenir à l'entrée, grâce à un sentier étroit et périlleux, soutenu par une saillie du rocher et couvert de cailloux roulants que la gelée détache chaque hiver du flanc de la montagne. A 6 ou 7 mètres de l'ouverture, l'avancement du rocher cesse tout à coup, et le sentier continue sur un mur bâti en grand appareil. A l'extrémité du mur, le sentier se détourne et l'entrée de la grotte apparaît brusquement derrière un pli du rocher. Cette ouverture, taillée très-régulièrement en plein cintre, a 1 mètre 60 cent. de hauteur, sur 0 mètre 80 cent. de largeur. Elle est munie de deux trous pour un arc-boutant de bois ; cet arc-boutant se fermait de l'extérieur ; ceci paraîtrait étonnant, si l'on ne voyait dans cette grotte qu'une simple habitation d'ermite ; mais la chose est toute simple, si l'on admet qu'elle ait été primitivement un lieu de sépulture, comme semblent l'indiquer les petites niches pratiquées à l'intérieur, et qui paraissent destinées à recevoir des urnes cinéraires. On voit, du reste, les traces d'un cadre de porte et des tiges de fer qui devaient le fixer. Un couloir, long de 1 mètre 30 cent., sépare l'ouverture du corps même de la grotte.

Cette pièce, longue de 8 mètres 70 cent., large de 3 mètres 80 cent., et haute de 2 mètres 20 cent., offre seule quelques vagues indications sur la destination de cette grotte ; la voûte en est légèrement surbaissée. A l'extrémité de la salle opposée à la porte, dans l'angle que l'on a à droite en entrant, se trouve un trou carré de 0 mètre 80 cent. dans tous les sens, creusé dans le roc qui forme le sol de la grotte ; il est assez difficile de reconnaître à quel usage il était destiné ; les parois de la grotte sont, comme je l'ai déjà dit, percées de petites niches carrées de 0 mètre 10 cent. dans tous les sens, disposées par étages, et qui donnent à cette excavation l'apparence d'un colombier ; cette grotte serait-elle un *Columbarium* transformé plus tard en ermitage ? Je laisse à plus savant que moi le soin de répondre.

Lorsqu'on entre par l'ouverture que j'ai décrite on voit à gauche, vers le milieu de la salle, un couloir ayant à peu près les mêmes dimensions que le premier, mais long de 6 mètres environ ; ce couloir forme un angle vers son milieu, et communique avec une espèce de terrasse, presque à ciel ouvert, et au dessous de laquelle le roc est coupé à pic : c'est ce que l'on désigne, dans le pays, sous le nom de *soulélhé*, parce que, dit-on, l'ermite allait s'y réchauffer au soleil.

J'ai vainement parcouru les environs de la grotte pour recueillir les traditions qui auraient pu s'y rattacher. Un des plus vieux paysans que j'ai interrogés à ce sujet, me dit tenir de son père, qui lui-même le tenait du sien, qu'autrefois un ermite était venu s'ensevelir dans ces solitudes, pour se livrer au jeûne et à la prière. De là serait venu le nom de Grotte de l'Ermite, donné à cette excavation.

Quoi qu'il en soit, la Grotte de l'Ermite est un spécimen curieux d'excavation artificielle, d'autant plus remarquable que rien dans les environs ne peut lui être comparé.

ARTHUR BATUT.

Digitized by Google

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE PRIMITIVE

1. — Age de la pierre travaillée à grands éclats.

Au Directeur...,

Les découvertes d'archéologie préhistorique qui se font autour de nous et chez nous vous ont suggéré l'idée de publier la série entière des objets, dont quelques-uns seulement ont été publiés ici même, que mes premières recherches mirent au jour, et qui furent comme la révélation de l'existence de l'homme primitif dans le sud-ouest de la France.

1

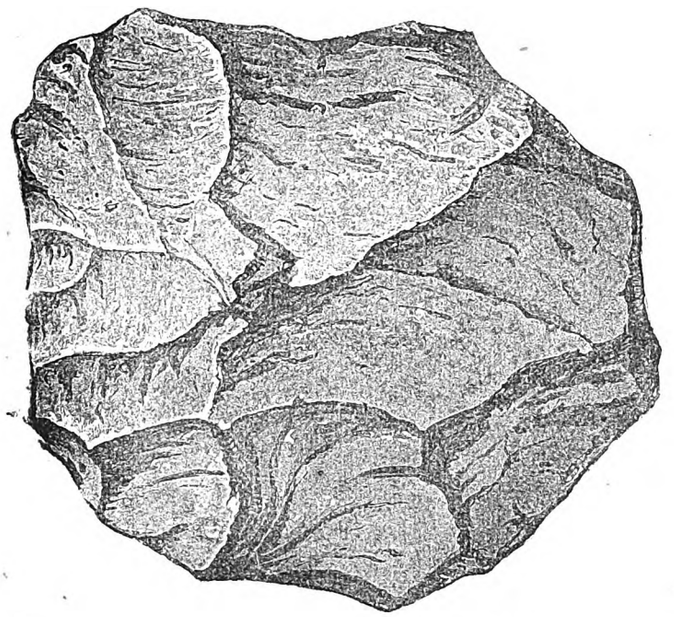

2

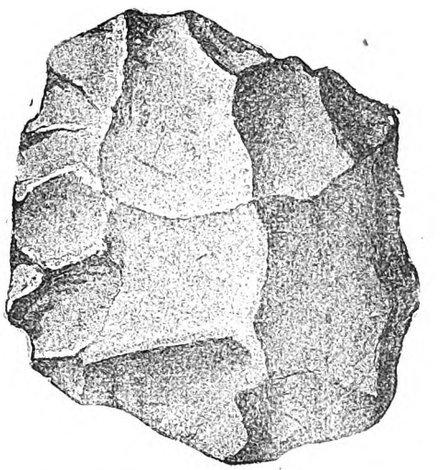

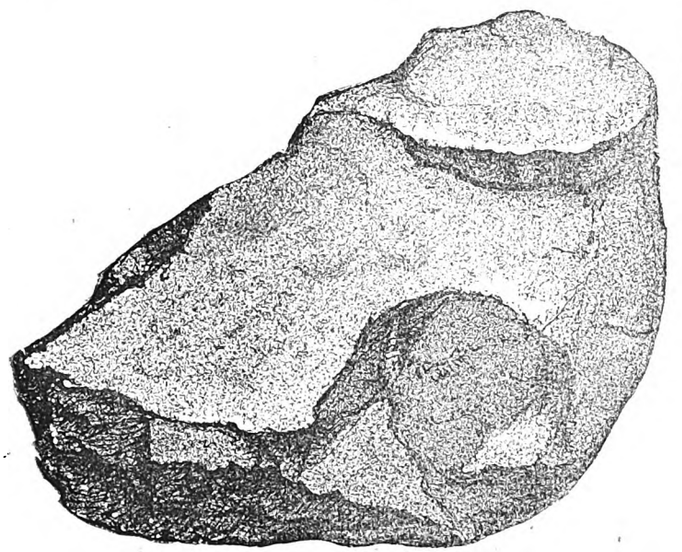

4

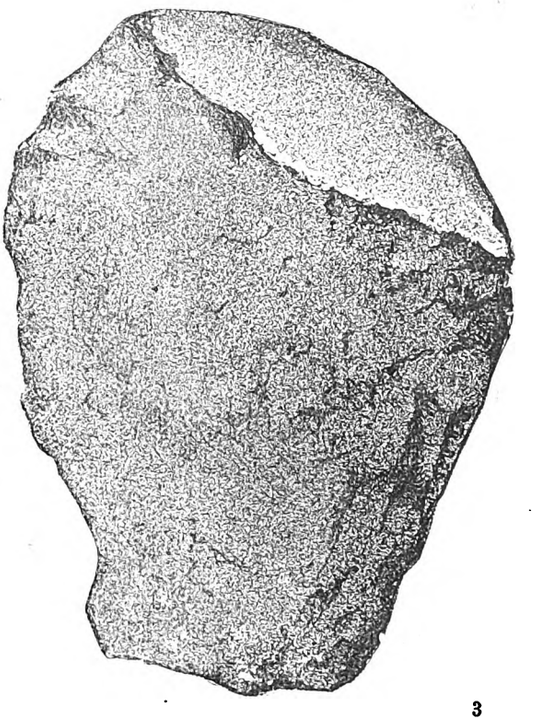

3

Je m'associe de grand cœur à votre projet, et je me fais un vrai plaisir de mettre à votre disposition tout ce qui, dans ma collection, vous semblera devoir intéresser vos lecteurs et favoriser des études qui, d'abord mal accueillies, ont fini, après avoir attiré bien des esprits et des meilleurs, par s'emparer vivement de l'attention publique.

7

Digitized by Google

Nous aurons à commencer par les *cailloux taillés à grands éclats*, caractérisant le premier âge de la pierre, qui ouvre lui-même les temps qui ont précédé l'âge historique. Cette aurore de la vie de l'humanité, dans notre vieille Europe, n'est pas riche en documents, tant s'en faut : pour l'interpréter, nous n'avons guère que quelques débris de squelettes humains, trop rares encore pour en tirer des déductions anthropologiques définitives ; des produits de l'industrie humaine, de mieux en mieux connus, il est vrai, quant à leurs formes, mais dont les usages auxquels ils furent destinés laissent une une large voie à l'interprétation ; enfin des ossements d'animaux qui ont servi à reconstituer la faune de cette époque : ceux-là fournissant les moyens d'assigner une date, mais une date géologique seulement, aux dépôts qui ont recélé ces richesses.

Malheureusement, il est bien rare de trouver réunis ces trois éléments d'induction sur les points explorés. Aux environs de Toulouse, par exemple, où les restes solides de l'homme des temps quaternaires ont jusqu'ici fait complètement défaut, nous n'avons trouvé que dans deux occasions des produits de son industrie, mêlés à des ossements d'animaux appartenant incontestablement à la faune de cette époque. Mais à l'aide de ces données paléontologiques, nous savons sûrement à quelle date certaine de la vie du globe que nous habitons, ont appartenu les êtres animés que ces débris représentent ; et, comme les circonstances qui les fixèrent dans les bancs réguliers où nous les rencontrons avec des objets sortis de la main de l'homme ont été les mêmes, on a le droit d'assigner aux uns et aux autres une date commune, au moins quant à leur dépôt, de même que de conclure de la présence de l'œuvre à celle de l'existence de l'ouvrier, c'est-à-dire d'affirmer l'homme contemporain d'animaux, dont plusieurs, après avoir joué un rôle important dans la contrée, en ont été exclus ou même à tout jamais effacés de la liste des êtres vivants.

En interrogeant les faits de géologie et de paléontologie fournis par le gisement de Clermont, où nos premières découvertes furent faites, en 1851 (1), nous eûmes à constater qu'à l'époque où le gravier, sous-lehmien de l'Infernet, était délaissé par un courant, celui-ci ne dépassait pas, dans son parcours, le petit bassin hydrographique de ce nom, ainsi que l'atteste la nature des débris constitutifs du gravier ossifère, composés de molasse et de marne durcie.

Ce courant, qui a son représentant dans le ruisseau actuel, souvent mis à sec pendant l'été, changé en un torrent après les grandes pluies, aurait entraîné, avec les fragments résistants des roches de la localité qu'il rencontrait sur son passage, et délaissé à la place où nous les avons trouvés, des ossements entiers et brisés, et des cailloux offrant ces deux dispositions. Ceux-ci, d'origine pyrénéenne, conséquemment complètement étrangers au bassin de l'Infernet, sont communs au bord de l'Ariége, qui coule non loin de là en contre-bas de la terrasse qui supporte le dépôt.

Or, ces ossements appartiennent, les uns, à des animaux éteints, et les autres à des espèces qui existent encore. Les premiers sont le grand Chat des cavernes, l'Éléphant Mammouth, le Rhinocéros à crinière, le grand Cerf ou Daim des tourbières ; les seconds, le Bœuf et le Cheval, espèces que les paléontologistes s'accordent à regarder comme caractéristiques de la faune quaternaire, ou, comme on le dit assez communément, du *diluvium*.

Ainsi, à l'époque où les cailloux que nous venons de citer, déplacés par l'homme, seul capable de les introduire dans une localité qui en est naturellement dépourvue, dont il façonnait quelques-uns intentionnellement, étaient déposés avec le gravier aujourd'hui sous-lehmien, notre pays était habité par des animaux dont certains ont fini par être tout-à-fait anéantis, et par le Bœuf et le Cheval, qui s'y sont maintenus à la suite d'une longue domestication.

Quel était l'état de notre contrée à ces temps reculés? On ne peut se le représenter qu'en se référant à ce que nous savons des conditions d'existence des animaux qui, dans la nature vivante, rappellent si bien ceux qui ont cessé d'exister. A de puissants carnassiers comme le grand Chat, il fallait de suffisantes proies ; la présence des herbivores de la taille du Mammouth, du Rhinocéros, du grand Cerf des tourbières, du Bœuf et du Cheval, témoigne de la richesse, de la vigueur de la végétation alors propre à la contrée.

L'homme animait ces lieux de sa présence en y étendant de jour en jour sa domination. A en juger par ses premiers outils, par ces cailloux qu'il façonnait grossièrement d'après certaines lois, on se représente, au début de la civilisation, des familles humaines déjà nombreuses occupant le sol de l'Europe, semblables à celles actuellement disséminées à la surface de la terre, qui ne jouissent pas d'une industrie plus avancée.

Depuis que les luttes sauvages entre l'homme et les êtres de la nature se produisaient sur les lieux qu'il nous est donné d'habiter, au milieu de l'étonnante civilisation qui est l'honneur de notre temps, le vallon de l'Infernet, suivant le sort de la grande vallée de la Garonne, dont il dépend, s'est approfondi de dix mètres. Cet approfondissement indique, sans qu'il soit néanmoins permis de le préciser, le laps de temps, long sans doute, qui s'est écoulé pendant que ce résultat se produisait.

(1) Voir notre *Mémoire sur un dépôt alluvien, renfermant des restes d'animaux éteints, mêlés à des cailloux façonnés de main d'homme, découverts à Clermont, près de Toulouse.*

Digitized by Google

A Venerque, dans un bassin qui confine à celui de l'Infernet, le terrain quaternaire nous a révélé des faits tout aussi importants : nous avons retiré du lehm et du gravier sous-lehmien des restes de l'Élépant-Mammouth, du Cheval, du Bœuf et aussi du Renne. Avec les restes de ce dernier ruminant, aujourd'hui retiré dans les régions les plus froides des deux continents, se trouvaient encore des cailloux ayant subi incontestablement l'action de l'homme. Étrangers, ainsi que ceux recueillis à l'Infernet, à la localité, leur présence seule suffirait à établir l'existence de l'Homme, seul être qui eût intérêt à les déplacer et qui sût les employer.

En dehors de ces faits, d'une appréciation si facile, qui ne permettent aucune ambiguité, nos recherches continuées avec persévérance, nous ont procuré un assez grand nombre de cailloux également éclatés, que je n'hésite pas à rapporter aussi au premier âge de la pierre, quoiqu'ils aient été recueillis hors de leurs gisements primitifs, éparpillés à la surface du sol cultivé, où ils ont été ramenés pas des labours successifs. Sans doute, on n'a pas, pour les apprécier, les mêmes éléments de conviction que pour les premiers ; mais ils ont été rencontrés dans différents quartiers des communes de Clermont et de Venerque, au-dessus de nappes de lehm, là où de tels cailloux, comme nous l'avons déjà établi, ne se trouvent jamais normalement.

A cette première donnée, il faut ajouter celle tirée de leurs formes, qui se rapportent à des types divers provenant de couches quaternaires, soit dans notre localité même, soit de gisements étrangers, souvent fort éloignés.

Voici les plus importants ; leur connaissance pourra aider à distinguer ceux que l'on aura l'occasion de rencontrer, et qui, faute de termes de comparaison, pourraient sembler ne pas mériter la valeur que nous leur accordons :

1° *Grand disque*, en quartzite. De Clermont et du dépôt ossifère de l'Infernet (1). (Fig. 1.)

2° *Petit disque*, en quartzite. De Venerque, à la surface de la nappe de lehm, qui a fourni le Renne. (Fig. 2.)

3° *Coin*, en quartzite, à sommet tronqué. La base offre une surface obliquement disposée et, ce semble, artificiellement polie. Cette particularité, que j'avais autrefois signalée, est digne de fixer l'attention, ce caillou provenant du gravier quaternaire sous-lehmien de l'Infernet, à Clermont. (Fig. 3.)

4° *Coin*, en siénite, tronqué au sommet, comme le précédent. Du dépôt ossifère de l'Infernet, à Clermont. (Fig. 4.)

5° *Hache à grands éclats*, en siénite. Du gravier sous-lehmien, avec ossements de Renne, à Venerque (2). (Fig. 5.)

6° *Hache à grands éclats* (*Pointe de lance* de certains archéologues), en quartzite. De Venerque, à la surface de la nappe de lehm quaternaire, hors de gisement. (Fig. 6.)

7° *Hache à grands éclats* (*Pointe de lance*), en quartzite. De Venerque, hors de gisement. (Fig. 7.)

8° *Hachette triangulaire*, *à grands éclats*, en quartzite. De Clermont, à l'Infernet, hors de gisement. (Fig. 8.)

9° *Hache ovalaire*, en quartzite. De Venerque, hors de gisement. (Fig. 9.)

10° *Éclat*, à bord convexe, avec des retouches, échancré symétriquement aux deux extrémités (*Scie* de certains archéologues), en quartzite. De Venerque, hors de gisement. Ce type s'est offert deux fois. (Fig. 10.)

11° *Grand éclat*, à bord convexe, aminci, en quartzite, coloré par le fer oligiste. De Venerque, hors de gisement. (Fig. 11.)

12° *Très-grand éclat*, à bord convexe aminci, avec une retouche, en quartzite. De Venerque, hors de gisement. Ce morceau, qui n'est pas figuré à cause de ses dimensions, mesure 25 centimètres de largeur et 15 centimètres de hauteur.

13° *Éclat*, à bord convexe, aminci à la suite de plusieurs retouches, en quartzite. De Venerque, hors de gisement. (F. 12.)

14° *Éclat*, à bord convexe, aminci sans retouche, en grawacke. De Clermont, hors de place. Les éclats, dans ces trois dernières formes, sont fréquents. (Fig. 13.)

Tel est, monsieur le Directeur, l'outillage de l'âge de la pierre éclatée, que nos trouvailles nous ont fait connaître. Ici, comme partout ailleurs, il s'est offert avec ce caractère d'un archaïsme tellement primitif, que les déterminations qui tout d'abord en furent faites, passèrent pour les illusions d'esprits aventureux. Vous savez avec quel dédain savants et gens du monde accueillirent les premières découvertes de M. Boucher de Perthes. On ne manqua pas d'objecter à l'éminent archéologue d'Abbeville que dans la vallée de la Somme, dont il étudiait le *diluvium*, les cailloux en silex de la craie abondaient, et que l'on devait attribuer au hasard seul ceux qui, dans des formes acquises, semblaient représenter des types, souvent même répétés. Cela pouvait être vrai pour certains peut-être, mais non pour tous. Il y en avait, comme on n'en doute plus aujourd'hui, après tant de découvertes affirmatives de celles de M. de Perthes, où le travail de l'homme, dirigé par son intelligence, se lit sans hésitation.

Dans nos gisements du pays toulousain, cet argument n'a pu être invoqué, puisque les bassins hydrographiques auxquels nos dépôts d'archéologie primitive appartiennent sont tout-à-fait dépourvus de cailloux de la nature de ceux qui ont été façonnés. Ici, il n'y a place pour aucun doute : les pierres d'origine pyrénéennes, mêlées aux graviers molassiques

(1) Il a été figuré dans ma brochure intitulée : *Fossiles et cailloux travaillés, des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque*, p. 9, et dans la *Revue*. Vol. I, p. 67.

(2) Cette pièce a été figurée dans le Mémoire précédemment cité, p. 20.

Digitized by Google

7

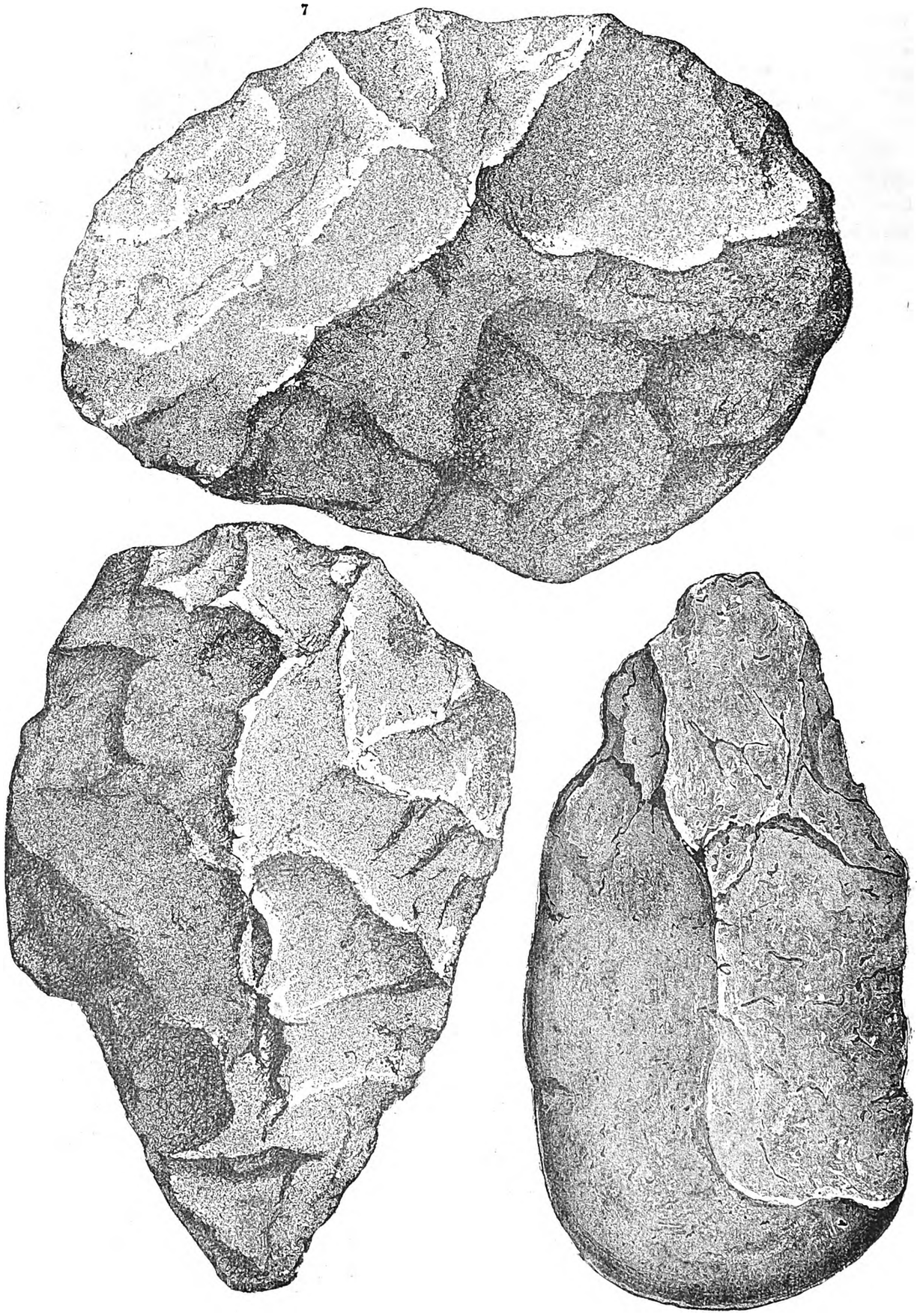

6

5

Digitized by Google

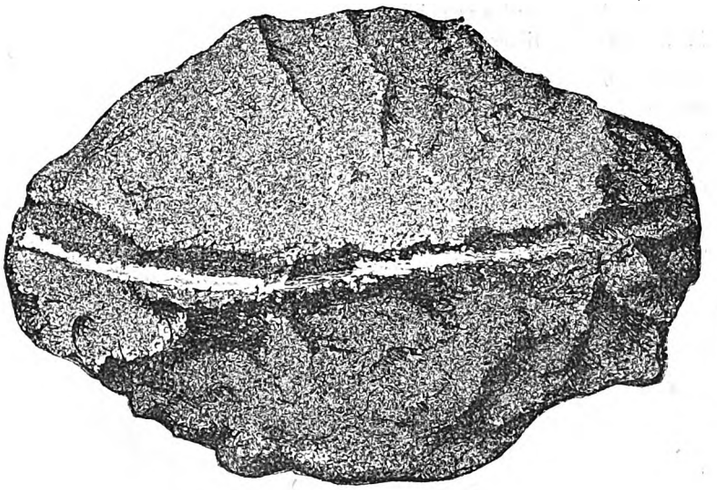

9

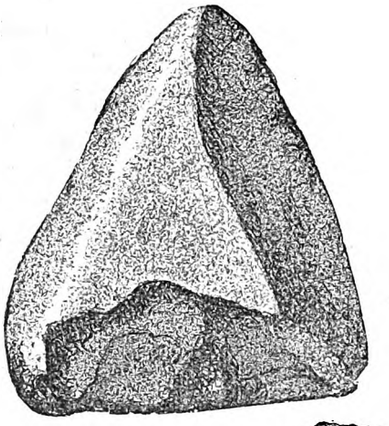

8

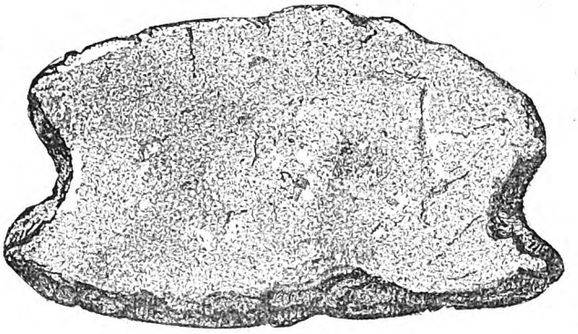

10

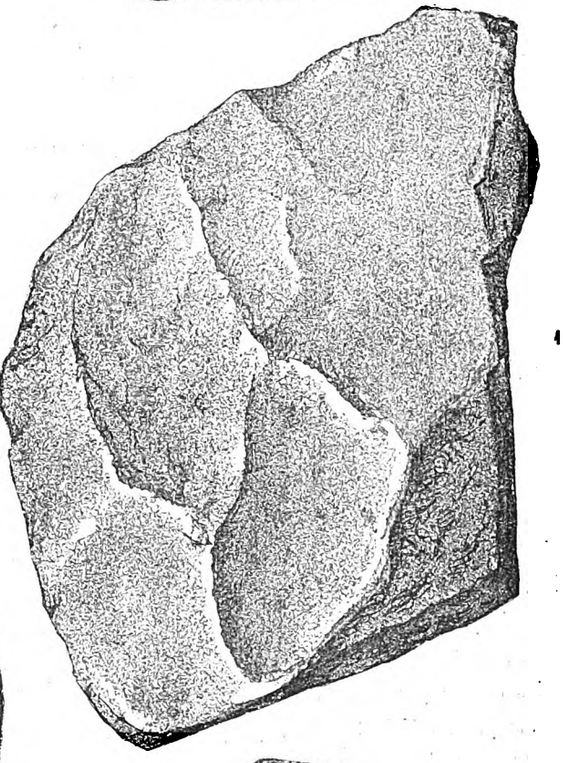

11

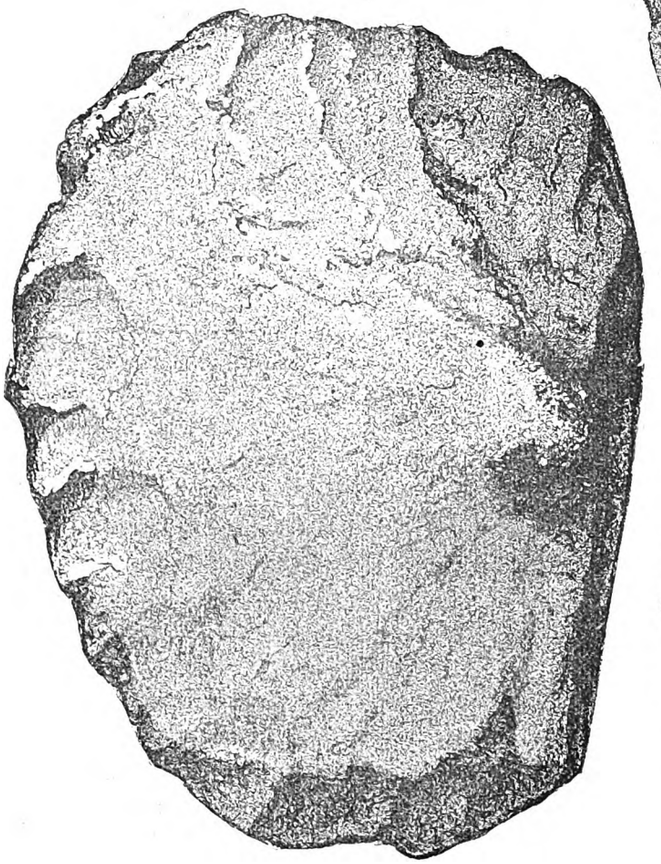

12

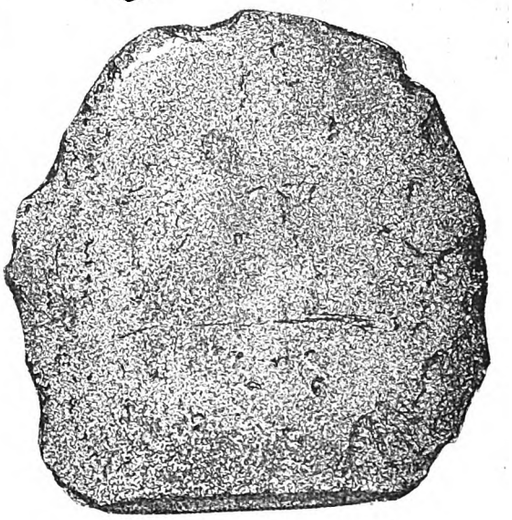

13

Digitized by Google

sous-lehmiens sont venues d'ailleurs. Par qui leur transport, en l'absence des moyens naturels qui n'ont pas existé? Par qui le travail dont ils offrent la preuve évidente? sinon par le seul être qui sache s'approprier les objets qui l'environnent et les accommoder à ses besoins et à ses caprices. Benjamin Franklin a dit excellemment : « *l'homme est celui qui se façonne des outils.* » Outils grossiers sans doute au début de la civilisation, mais qui ne rendent pas moins témoignage de l'exceptionnelle intelligence de l'ouvrier : ces ébauches si imparfaites, mais qui répondent à des besoins bornés, quoique multiples, n'offrent-elles pas déjà le trait essentiel qui deviendra plus tard, pour toute industrie portée jusqu'à ses dernières limites de raffinement, le cachet du perfectionnement que chaque progrès ajoute : la spécialisation?

Agréez, etc.

D' J.-B NOULET.

Toulouse, le 1er mai 1868.

ÉPIGRAPHIE PYRÉNÉENNE.

La lettre suivante, que nos lecteurs liront avec intérêt, est datée de l'automne dernier, et a été adressée par M. Barry, à l'un de nos plus éminents épigraphistes.

Saint-Bertrand, le 3 octobre 1867.

Les dieux se font rares, cher Monsieur, et leurs autels aussi. Nos montagnes elles-mêmes, qu'ils paraissent avoir aimées, comme elles le méritent, du reste, d'une façon toute particulière, et qu'ils ont évidemment quittées à regret au temps du prêtre Patroclus, l'ami de Valeria Severa, ne nous offrent plus que très-rarement de ces marbres et de ces noms inédits que M. Dumège faisait sortir du sol, en le frappant du pied, comme Pompée en tirait des légions.

Voici pourtant deux de ces monuments dont je puis vous garantir, cette fois, l'authenticité, et qui vous intéresseront, moins encore par le nom tout romain et le rang élevé du dieu auquel ils étaient dédiés, que par les épithètes caractéristiques dont le nom de Jupiter y est accompagné.

Le premier a été découvert, il y a quatre ou cinq ans, dans l'église de Cadéac ou Cadiac-les-Bains, en démolissant un porche latéral dont l'arceau, formé de moulures concentriques, était bâti presqu'en entier avec des autels votifs de marbre blanc sciés, écornés ou taillés de manière à les adapter à ce nouvel usage. C'est le seul de ces monuments, ainsi mutilés, dont la légende nous soit parvenue intacte et encore lisible, quoiqu'elle ait souffert aussi :

I. O. M
BEISIRISSI
M. VAL. POTE
NS V . S . L . M

Jovi optimo maximo Beisirissi, Marcus Valerius potens votum solvit libens merito.

Le village de Cadiac-les-Bains étant situé au-dessus d'Arreau, dans la vallée d'Aure, qui faisait partie de l'ancien Nébouzan, ce serait aux *Convenæ* qu'appartiendrait géographiquement le monument que nous venons de reproduire, et le culte local dont il nous a conservé le souvenir.

Le second autel, que j'ai copié et estampé moi-même, il n'y a pas plus de quinze jours, dans le village de Gajan, au-dessous et à quelque distance de Saint-Lizier (vallée du Salat), appartiendrait aux *Consorani*, dont l'épigraphie est beaucoup moins riche jusqu'ici que celle des *Convenæ :*

.... OM
HALOISSO
C. POMPFI
NIVS
SVPER VS

Jovi optimo maximo Haloisso, Caius Pomfinius superbus; car le marbre porte indubitablement Pompfinius et non point Pomptinus, auquel vous aurez probablement songé, en vous rappelant un Propréteur de ce nom, C. Pomptinus, qui gouvernait la Narbonnaise soixante-deux ans avant notre ère.

Quoique le mot IOVI ait complètement disparu sur le marbre de l'autel, dont la corniche paraît avoir été brisée à une époque relativement ancienne, je suis convaincu que vous m'autoriserez à le rétablir à cause des deux sigles O. M., dont les extrémités sont restées visibles, et de l'espace qu'elles laissent libre dans la première ligne.

Quant aux épithètes *Beisirissis et Haloissus*, qui pourraient n'être aussi que des noms de lieux transformés en épithètes, je vous avoue très-franchement que j'ignore absolument ce qu'elles signifient, et même à quelle langue elles appartiennent, n'en déplaise aux Ibérisants de nos montagnes qui trouvent à toute chose des racines ou des étymologies Euska-

Digitized by Google

riennes. Je me contenterai de vous faire remarquer seulement qu'elles ont toutes les deux des analogues plus ou moins éloignés dans la géographie ou l'épigraphie des Pyrénées centrales ; *Haloissus*, dans le mot *Lohisus* que nous fournit une inscription des *Convenæ*, malheureusement perdue aujourd'hui : ALFIA | LOHISI Ꟈ | BULLVCA (*Oïenhart : notit. utr. Vascon., p.519.*) *Beïsirissis*, dans certains noms de lieux en *iri*, parmi lesquels je vous signalerai le village de Bagiri, situé dans la vallée supérieure de la Garonne.

Inutile d'ajouter, cher Monsieur et cher maître, que c'est toujours avec un vrai plaisir que je me rappelle à votre bon souvenir, surtout lorsque j'ai, comme aujourd'hui, quelque pierre nouvelle à apporter à l'édifice que vous construisez.

EDW. BARRY.

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT L'AGE DE LA PIERRE TAILLÉE.

La rive droite du Lhers (autrefois Lers-Morte), a deux petits affluents qui se nomment la Sausse et la Ceillonne. Dans les vallées que traversent ces ruisseaux, nous avons observé quelques faits remarquables qui nous paraissent devoir fixer l'attention des savants.

La *Sausse*, qui tarit en été, a une longueur de 20 kilomètres environ ; elle parcourt une vallée formée par l'érosion des eaux de l'âge diluvien, et profondément creusée dans le terrain miocène dont les plus hautes couches apparaissent sous le *lhem*, au sommet des collines. Il est très essentiel de remarquer ici que la Sausse a une position géographique telle, que son lit a toujours été indépendant de l'influence pertubatrice et irrégulière des eaux montagneuses. Elle descend des hauteurs de Saint-Anatoly, village peu éloigné de Caraman, et l'on sait que ces points élevés sont séparés de la Montagne-Noire par la plaine de Revel. Un coteau roide, haut de 50 mètres environ, coupé par de profonds ravins, forme la rive droite du ruisseau, tandis que sa rive gauche, au contraire, se compose de plaines inclinées d'une manière insensible vers la ligne la plus basse de la vallée.

Dans ces plaines recouvertes de l'alluvion quaternaire (sables, argiles), et où l'on rencontre à peine quelques gisements de petit gravier roulé, j'ai remarqué de nombreux et gros cailloux de rivière travaillés de main d'homme. Je les ai rassemblés et j'ai ainsi formé une collection que je croyais être pareille à beaucoup d'autres. Il se trouve, comme j'ai pu m'en assurer en étudiant avec soin les vitrines de l'Exposition universelle de 1867, et celles du musée de Saint-Germain-en-Laye, qu'elle est unique dans son genre (1). Ce qui la distingue, c'est la matière et la nouveauté des formes des outils qui la composent, outils les plus rudimentaires que l'on ait retrouvés jusqu'ici.

Les habitants des stations que je signale avaient très-peu de silex, cet acier des âges antiques ; ils durent employer le quartz, le petro-silex, les porphyroïdes, le granite même qu'ils trouvaient, à l'état de cailloux roulés, dans les dépôts des grands fleuves voisins (aujourd'hui le Tarn et la Garonne). Ils devinrent très-habiles à façonner ces matières d'un clivage pourtant si difficile, et ils se procurèrent ainsi tout un outillage, dont les figures ci-jointes pourront donner l'idée.

Nous avons aujourd'hui rangé ces nombreux instruments par séries qui rendent évident, aux yeux même des plus incrédules, le travail intentionnel de l'homme.

L'outil le plus rare, mais le plus parfait, est formé d'une pierre ovale à tranchants latéraux, et renflée en forme de poire vers la partie supérieure. (Nos 1, 2, 3.) Quelquefois sa partie tranchante est appointée comme le montrent les figures (4 et 5). Il s'empoigne aisément, et devait servir à de nombreux usages, si l'on en juge par le soin apporté à la retaille.

Une autre forme très-remarquable est celle des hachettes. Cet instrument, façonné à grands éclats, présente un large tranchant dont l'arête est très-régulière. On peut le saisir facilement par une extrémité. (Nos 6 et 7.) On voit même dans le no 8 une coche fort habilement faite, dans laquelle l'index de la main droite se place très-naturellement. Cet outil est quelquefois disposé de manière à pouvoir être emmanché. (No 9.) Alors il est plus petit, et sous cette forme on peut croire qu'il était très-employé.

Les instruments pointus sont très-nombreux et très-divers en forme et en grosseur. Ceux qui devaient être tenus à la main sont gros et lourds ; tantôt coniques, comme les nos 10 et 11, tantôt semblables à des poires, comme le no 12.

(1) M. le Dr Noulet a trouvé à Clermont et à Venerque quelques outils semblables, qu'il a signalés à l'attention de l'Académie des Sciences de Toulouse. (*Mém. de l'Acad. des Sciences de Toulouse*, 5e série, t. IV, p. 265. — Voir aussi son Mémoire : *Fossiles et cailloux travaillés des dépôts quaternaires*), dans la Revue.

Digitized by Google

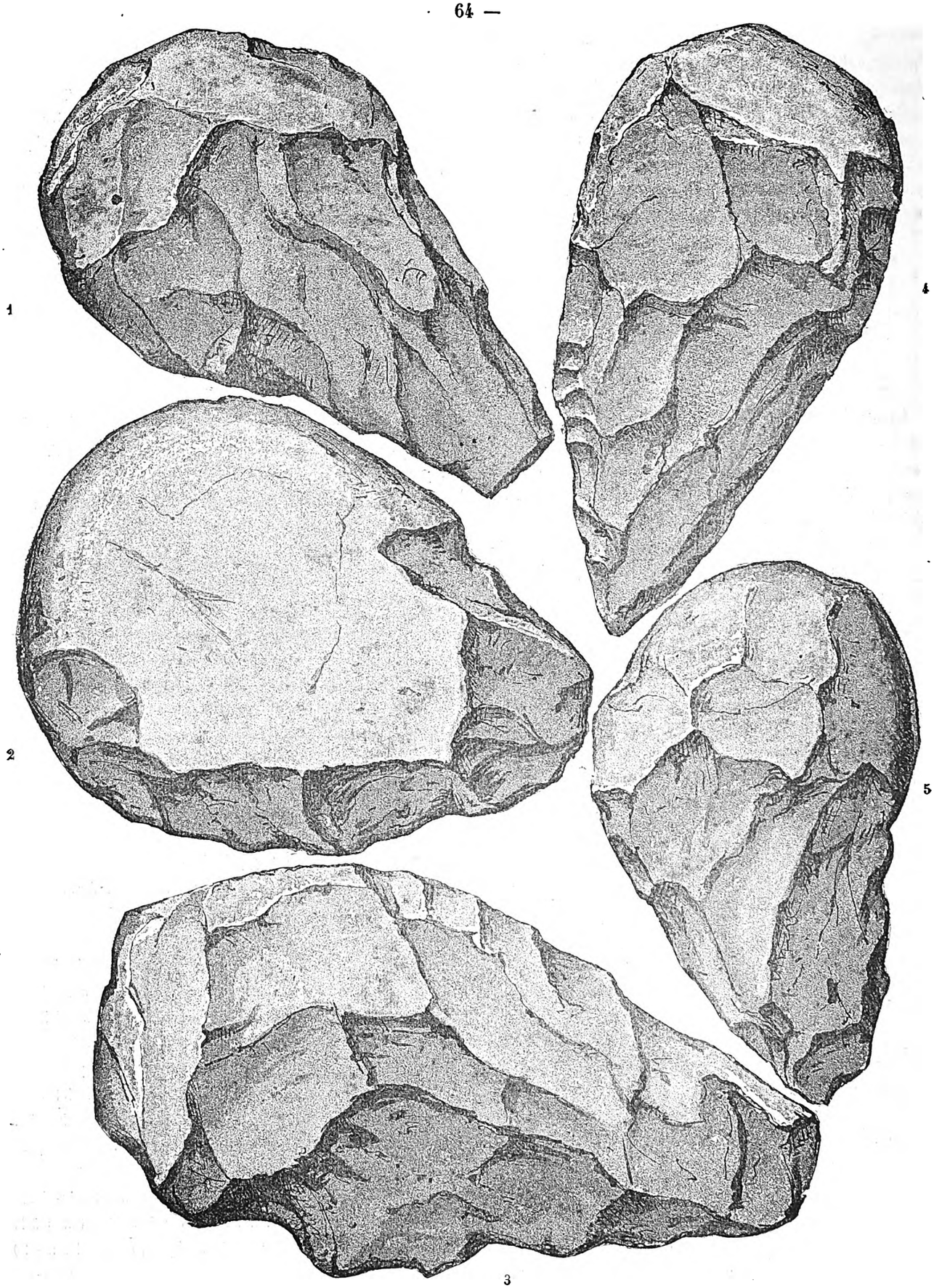

Digitized by Google

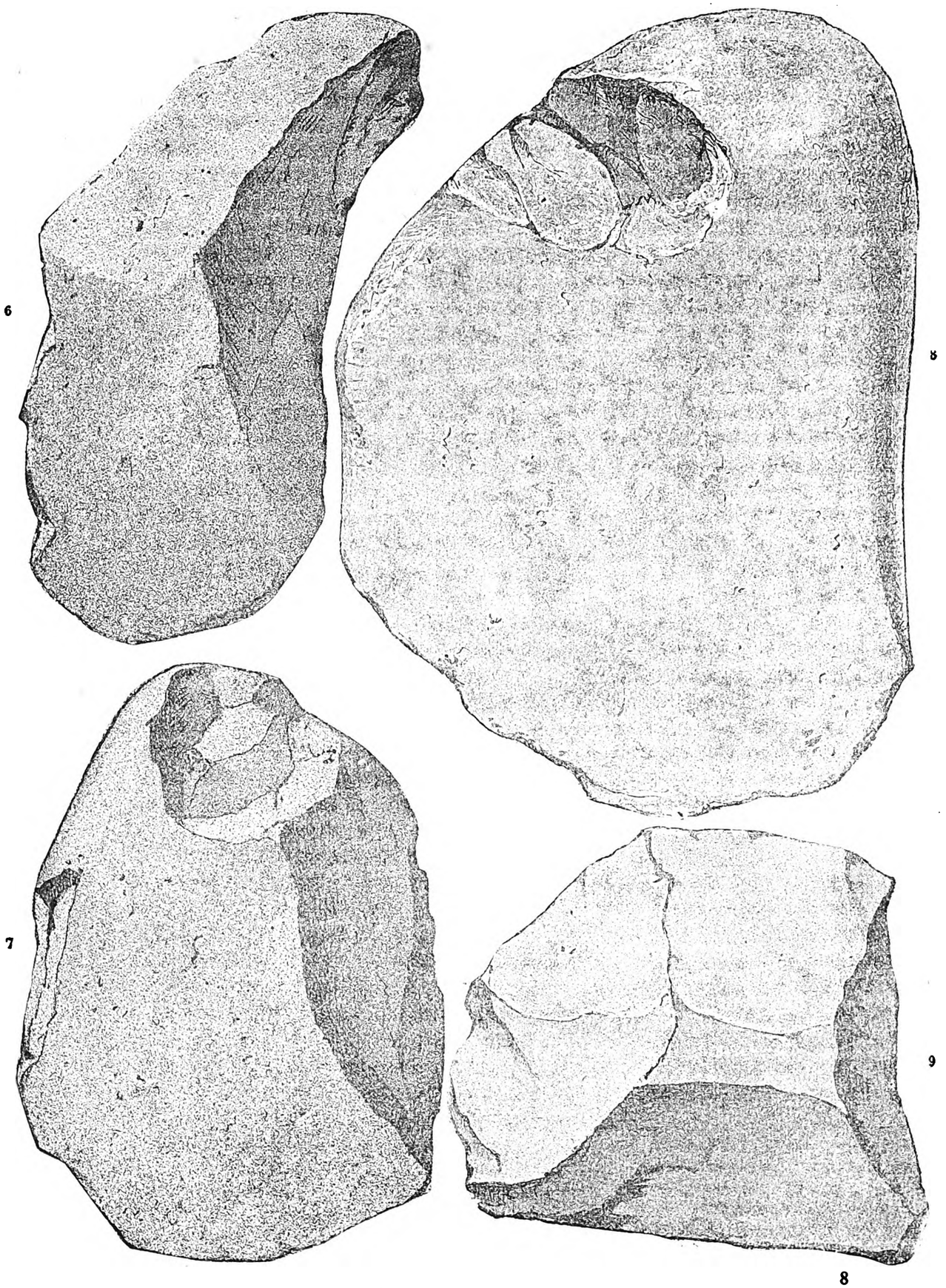

Digitized by Google

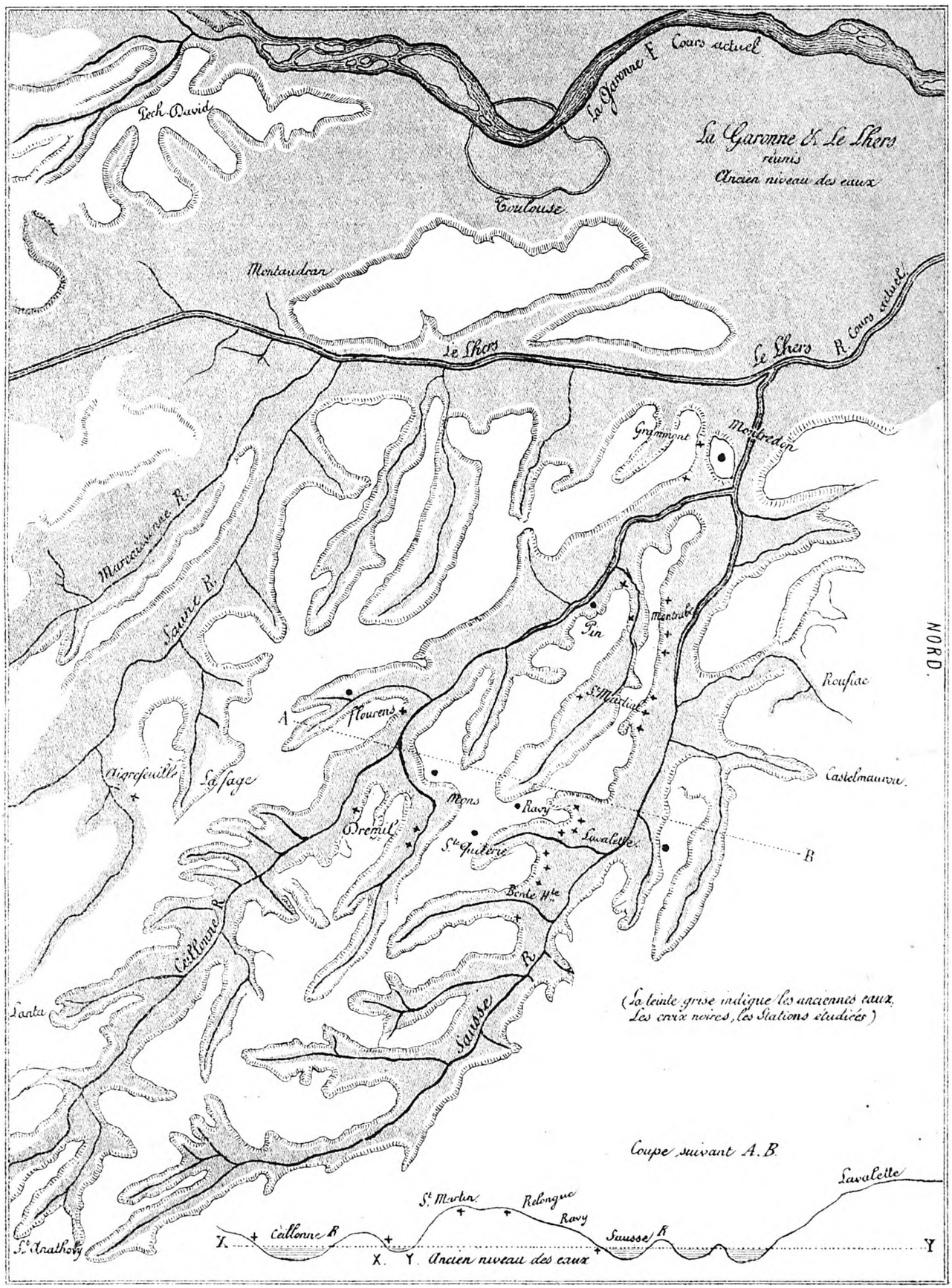

Carte indiquant le niveau des eaux dans deux Vallées du Bassin du Lhers
à l'Epoque de la pierre Taillée

Digitized by Google

Lorsqu'ils étaient destinés à avoir un manche, ils présentaient, d'un côté, une partie amincie ou allongée de façon à pouvoir être introduite dans une fente ou dans un trou pratiqués dans le bois, et de l'autre, une pointe massive. (Nos 13, 14, 15, 16.)

Les flèches, les pointes de lance, les râcloirs, les coins, les marteaux (n° 17), les disques, sont aussi très-nombreux dans les stations.

Tous ces objets, à part quelques rares exceptions, sont en quartzite et en petro-silex. Ils sont taillés à grands éclats, et, malgré leur grossièreté, ils affectent des apparences régulières et constantes, ce qui indique qu'ils avaient des destinations fixes et spéciales. On peut les assimiler tous à quatre ou cinq types déterminés et caractéristiques qui, sauf un seul peut-être, me semblent différer entièrement de ceux que l'on connaît aujourd'hui en France. Cette singularité tient-elle à la matière même des outils, ou à l'isolement de la tribu à laquelle ils ont appartenu? Nous l'ignorons encore, mais nous croyons devoir signaler ce fait curieux.

Ces restes d'une population antique se trouvent, comme nous l'avons dit, dans l'alluvion quaternaire, à fleur de terre; la charrue les soulève; rarement ils sont isolés. Aussitôt que l'on peut ramasser un éclat de pierre dans ces terres si dépourvues de cailloux, on en aperçoit bientôt un grand nombre sur une surface dont le rayon atteint une vingtaine de mètres au plus.

Ce fait semblerait déjà indiquer que les habitants, dont nous retrouvons aujourd'hui les vestiges, construisaient leurs cabanes sur l'eau. Autour d'une demeure bâtie à terre, en effet, les outils fussent tombés irrégulièrement épars sur le sol, et non groupés, comme ils le sont encore, malgré la charrue, dans les cercles restreints et séparés.

Mais cette hypothèse se légitime d'une façon plus concluante par une circonstance qui, à notre avis, est extrêmement curieuse et pleine de conséquences.

Si l'on se place dans la vallée de la Sausse, en un des points où l'on trouve des cailloux taillés, et que de ce point l'on vise avec une lunette à niveau d'eau, les autres stations qui peuvent s'apercevoir à d'assez grandes distances, on observe qu'elles sont toutes dans un même plan horizontal. J'ai soupçonné ainsi l'existence d'un rivage au bord duquel étaient bâties les cabanes de ces premiers habitants de nos pays.

De ce point de vue nouveau devaient naître des recherches qui m'ont conduit à des résultats de la plus grande importance.

J'ai suivi la rive gauche de la Sausse, en me tenant toujours dans une même ligne de niveau, à la hauteur des stations déjà connues, et sur une distance de 6 kilomètres, j'ai trouvé çà et là des pierres taillées, des outils très-caractérisés, et en trois points, des stations évidentes; dans l'une d'elles, j'ai pu recueillir en un instant plus de vingt instruments.

Il était naturel de faire la même expérience dans la Ceillonne, ruisseau affluent du Lhers, parallèle à la Sausse, et situé dans les mêmes conditions géographiques; là, dans des situations analogues, j'ai découvert trois stations nouvelles.

Au-dessus et au-dessous d'une certaine ligne horizontale sur les rivages de la Sausse et de la Ceillonne, on ne trouve plus la moindre trace de cailloux taillés, tandis que sur la terrasse, haute de 7 à 8 mètres, qui domine le cours actuel de ces ruisseaux et les longe dans tout leurs parcours, on reconnaît une foule de points autrefois habités.

De telle sorte que le niveau constant de 11 stations bien caractérisées, aujourd'hui découvertes sur les deux ruisseaux que nous venons de nommer, nous permettent de conclure que *l'homme de l'âge de la pierre taillée était contemporain d'un régime fluvial tel qu'on peut se le figurer en élevant, dans nos pays, le niveau des eaux de 7 à 8 mètres au-dessus du plafond moderne; niveau qui correspond à celui d'une terrasse actuellement très-évidente dans les cours du Girou, du Lhers, de ses affluents et de la Garonne.*

Nous avions d'abord supposé l'existence de lacs et de marais formés par l'ensablement à l'embouchure des ruisseaux peu rapides que nous observions, mais cette hypothèse ne peut se soutenir pour les stations de Montrabe et de Grammont, qui dominent toute la plaine du Lhers. Du reste, la terrasse, haute de 7 à 8 mètres, qui longe les deux ruisseaux, et sur laquelle on trouve les cailloux taillés, est trop régulière, trop longue, trop accusée pour n'avoir pas été formée par des eaux courantes.

Il nous avait aussi paru possible, qu'en vertu d'une inondation subite et diluvienne, les cailloux eussent été enlevés à leur véritable gisement et roulés ainsi hors de leur première position par un cours d'eau devenu passagèrement torrentiel, mais il faut aussi abandonner cette explication, car on trouve à Ravy, sur une hauteur voisine des stations fluviales, un grand nombre de pierres taillées. Ce lieu élevé, fréquenté sans doute à cause de l'horizon que l'on y découvre, et qui n'a jamais pu être atteint par les eaux, prouve d'une manière irréfutable que les outils sont encore à la place même où l'homme primitif les avait laissés.

Nous croyons donc que l'homme de l'âge de la pierre taillée a vu nos pays inondés par des eaux très-hautes (voir la carte). Il suivait les crêtes émergées en s'avançant vers le nord. Un grand obstacle s'opposait partout à son passage : la largeur des rivières. Savait-il les franchir?

Des tribus voisines, mais séparées par un fleuve, devaient demeurer inconnues les unes aux autres pendant de longues années. Cette difficulté dans les rapports expliquerait peut-

Digitized by Google

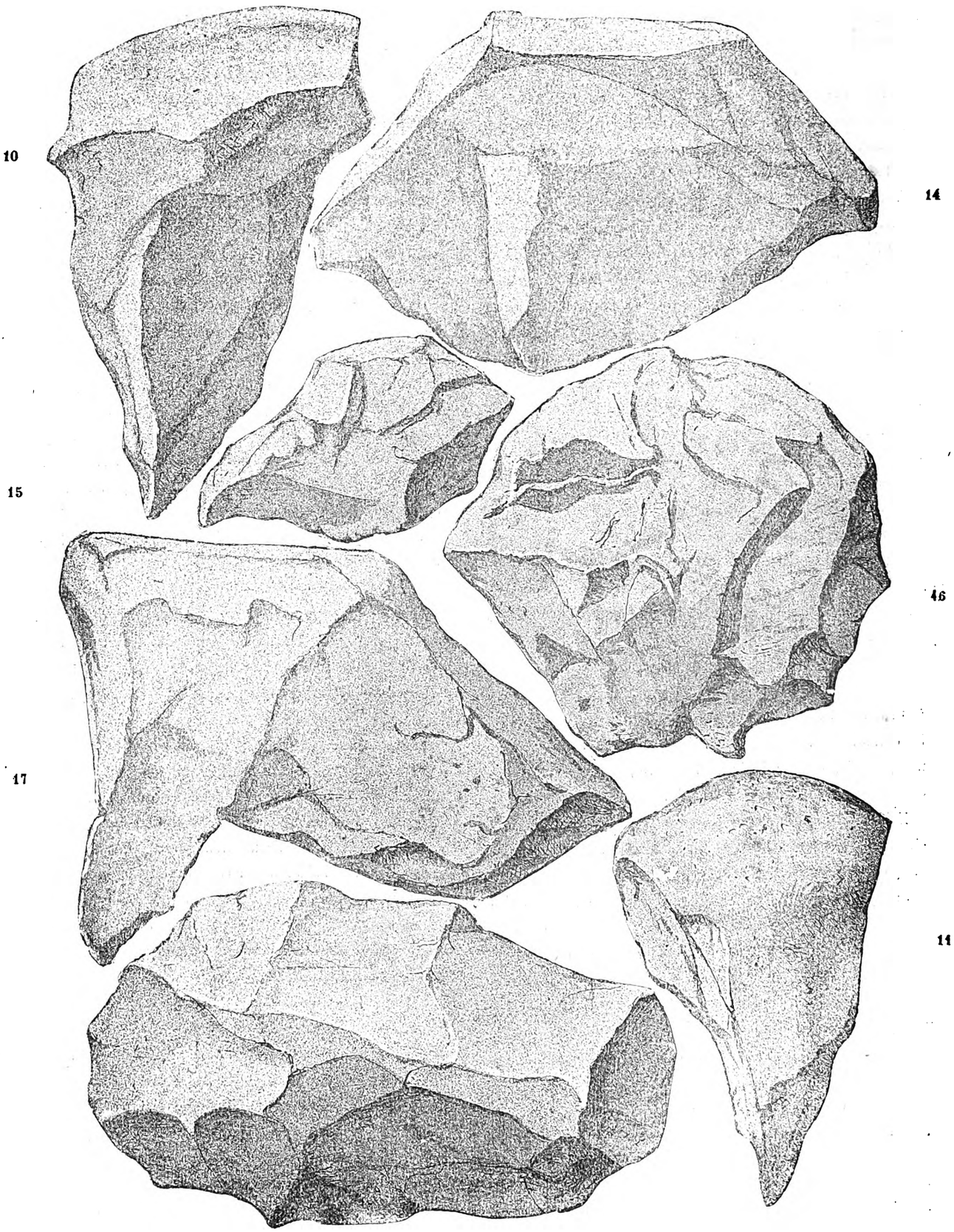

Digitized by Google

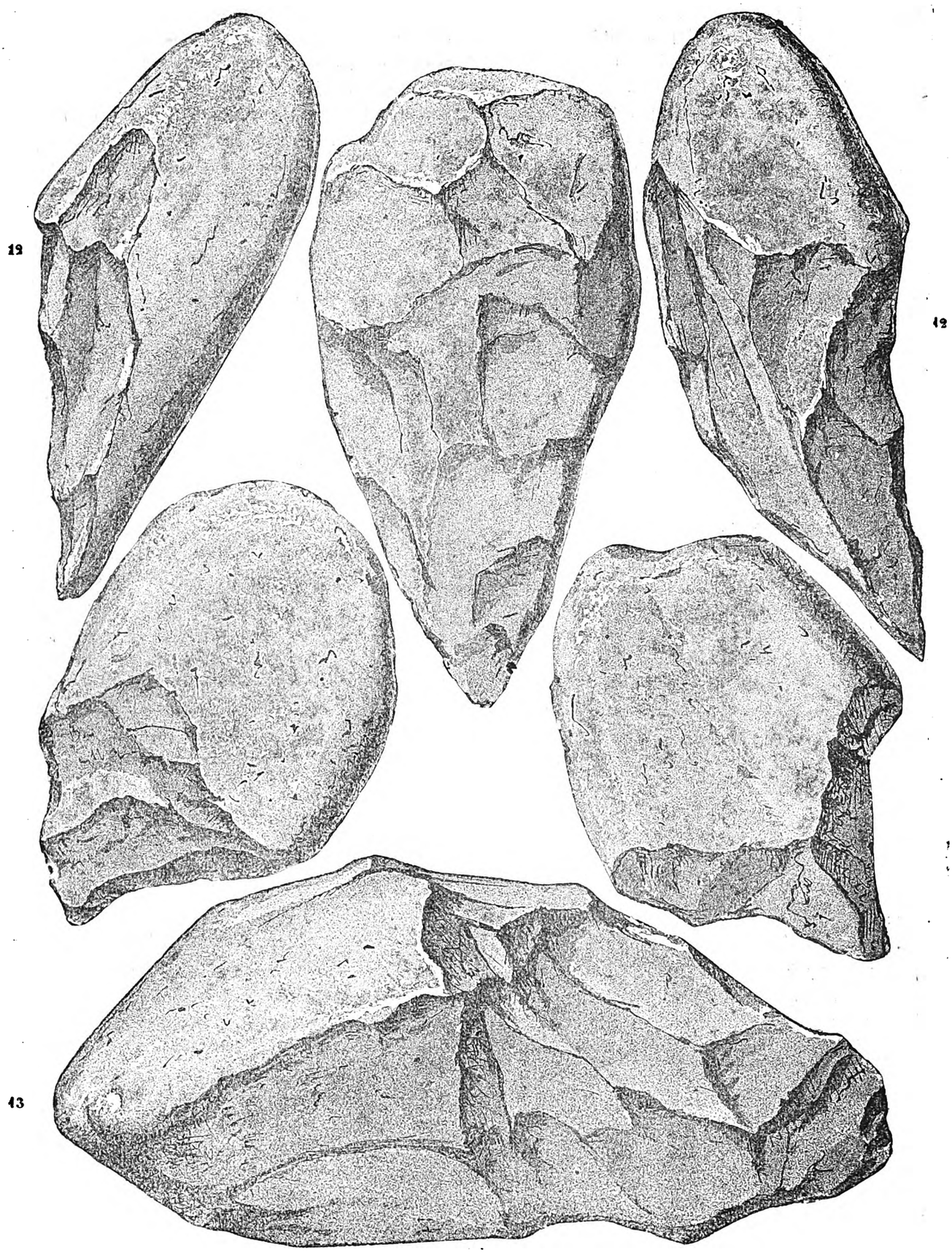

Digitized by Google

être à la fois la rareté du silex à l'époque et dans le pays dont nous parlons, et la nécessité dans laquelle était l'homme habitant nos contrées, d'employer la matière la plus imparfaite qui ait jamais servi à façonner des outils.

Ces peuples, soit pour la pêche, soit pour fuir les bêtes féroces, recherchaient le bord des rivières, mais il leur fallait, paraît-il, des eaux tranquilles; les stations que je signale sembleraient l'indiquer; car elles sont situées dans des vallons retirés, sur le bord de ruisseaux qui furent toujours très-secondaires, et qui n'avaient autrefois un niveau élevé que par le refoulement exercé à leur embouchure par les rivières où ils venaient aboutir. Sans ce motif, on ne s'expliquerait pas pourquoi les bords entièrement dépourvus de gravier de la Sausse et de la Ceillonne, auraient pu être choisis par des peuplades à qui les cailloux étaient absolument nécessaires.

Tout concorde jusqu'ici pour appuyer les hypothèses que nous avons brièvement exposées dans cette note. Il faut étendre maintenant les vérifications, mais nous croyons que la comparaison des niveaux où se trouvent les stations de l'âge de la pierre taillée peut donner, aux études qui se rattachent à ces sujets, une base toute nouvelle.

Cte. V. D'ADHÉMAR.

Ravy, par Verfeil, le 1er mars 1868.

LA SÉPULTURE DE JACOB, LE PÈLERIN D'ARMÉNIE

A L'ÉGLISE SAINT-GEORGES-DES-BARRIS DE PÉRIGUEUX

On vient de démolir à Périgueux l'ancienne église de St-Georges-des-Barris, pour élever à sa place la chapelle de l'école cléricale. Sous le mur du nord, à gauche de l'autel, se trouvait engagé, dans la première assise, un cercueil de pierre recouvert d'une dalle, à bords taillés en biseau. Sur le côte qui affleurait le parement extérieur et près de la tête, on lit, dans un cadre dont le champ est ménagé en creux, l'inscription suivante :

†
XVII. KL. FBR.
OB. IACOB. PE
REGRINVS.
ARMINIEN
SIS.

Septimâ decimâ die kalendarum februari obiit Jacob, peregrinus arminiensis.

« Le 17e jour depuis les kalendes de février mourut Jacob, le pélerin d'Arménie. »

La cuve monolithe contenait le squelette d'un vieillard de haute stature, couché sur le

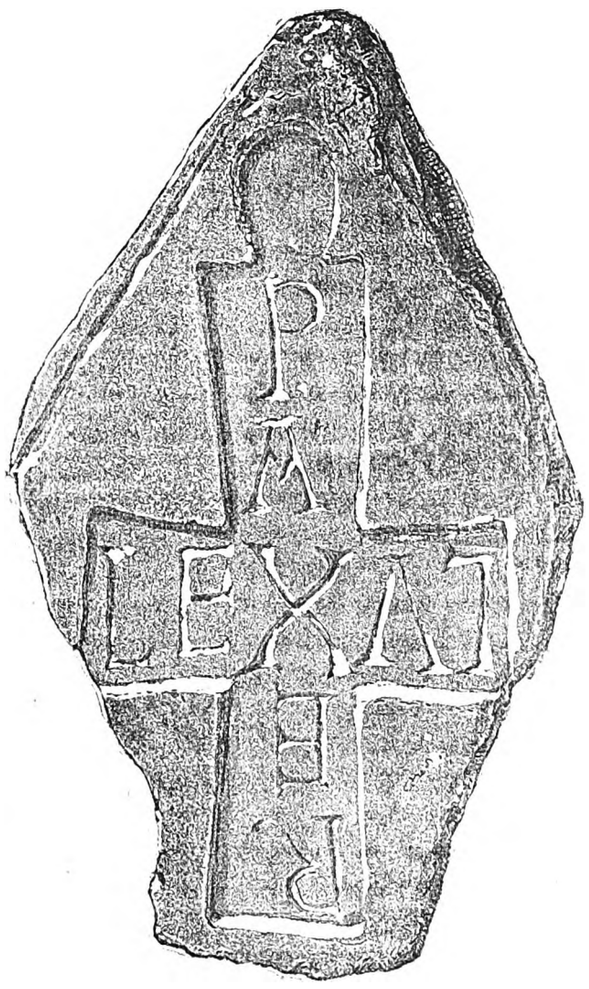

dos, les pieds tournés vers l'orient. Au niveau des vertèbres dorsales et sur les côtes affaissées reposait une brique de la longueur de la main, en forme de losange, sur laquelle est champlevée une croix grecque, à branches passées, semblable aux croix de consécration qu'on voit sur les murs des églises, et munie, en tête, d'un appendice ou bélière. Chaque branche porte des lettres profondément gravées et disposées comme dans ce *fac-simile*.

Ce qui donne la phrase suivante, en commençant par l'X central, puis par le sommet, comme pour faire le signe de la croix :

XRISTVS, PAX, REX, LVX, LEX

« Le Christ est la paix, le roi, la lumière, la loi. »

Avant de chercher à lever quelques doutes qui existent sur l'interprétation de l'inscription tumulaire, constatons que les caractères qui la composent

Digitized by Google

sont de la même époque que ceux de la croix, c'est-à-dire de la fin du XIe ou du commencement du XIIe siècle, et donnons des explications sur cette curieuse brique sculptée.

Elle a servi à mouler des croix de plomb qu'on avait l'habitude, dès le XIe siècle, de placer sur la poitrine des morts. Le P. Dupuy, dans son livre de l'*Estat de l'Église du Périgord*, a été le premier à signaler ce genre de décoration funèbre. Le bénédictin D. Hugues Ménard lui a emprunté une partie de sa citation, et M. l'abbé Cochet l'a reproduite sans en connaître la source (1).

« Depuis peu d'années, l'on a faict rencontre, dans quelques vieux sépulchres des moines de l'abbaye de Sainct-Front, d'une rareté qui monstre la practique de l'Église de ce temps-là; c'est une croix de plomb de la largeur de huit ou neuf poulces, dans laquelle d'un costé estoit gravé :

« *Sacro fonte baptismatis donatur Illiante Elie vocatur obiit autem kalendas Maii anno Domini millesimo septuagesimo secundo, regnante Philippo Francorum rege.*

« Et au milieu il y a un O et un N.

« De l'autre costé d'icelle : *Dominus Deus omnipotens qui potestatem dedit sanctis apostolis suis ligandi atque solvendi ipse te dignetur absolvere F. Elia à cunctis peccatis tuis, et quantum meæ fragilitati permittitur, sis absolutus ante faciem illius qui vivit et regnat in secula sæculorum.* »

La première partie de cette inscription est incomplète évidemment et fautive; nous l'avons rapportée telle qu'elle se trouve dans le P. Dupuy. Elle nous apprend que le frère baptisé sous le nom d'Élie à... (le P. Dupuy traduit *Illiante* par Eyliac?) est mort pendant les calendes de mai l'an 1072, sous le règne du roi des Français Philippe Ier. L'O et l'N, tracés au milieu de la croix, devaient être le chrisme qui est formé d'un P et d'un X entre-croisés. Au revers *dominus Deus, etc.*, est une prière d'absolution. Le P. Dupuy croyait, avec raison, que c'était en souvenir du viatique et de l'absolution donnés à l'article de la mort que l'on enfermait dans le tombeau cette prière gravée; nous ajouterons que c'était aussi un témoin parlant, au jour de la résurrection, du repentir du défunt.

M. Vauthier, architecte, a donné au musée de Périgueux deux croix en plomb (2), qui ont été trouvées pareillement dans les fouilles de la cathédrale de Saint-Front. L'une, moulée, porte des ornements en saillie, figurant des pierres enchâssées à la manière byzantine, et au centre, les lettres Alpha et Omega, symboles de la parole du Christ : *Je suis le commencement et la fin;* la seconde, découpée dans une feuille de plomb, a la forme d'une croix latine, à branches pattées; au centre, on lit la même déclaration de foi de soumission au Christ, source de paix, de puissance et de lumière, que sur celle de Saint-Georges-des-Barris; mais le mot DVX remplace le mot LVX. Du reste, on variait cette formule, car sur le portail de l'église Saint-Michel du Dorat, qui est du XIIe siècle, le mot REX est substitué au mot LEX.

On a trouvé des croix à peu près semblables en Normandie et en Angleterre; l'une d'elles porte l'inscription suivante : *Crux pellit hostem, crux Christi triomphat.* On voit par cette formule : *la croix chasse l'ennemi* (le démon), *la croix du Christ triomphe*, que ces croix pectorales eurent d'abord pour but, ainsi que l'eau bénite qu'on versait dans les fioles mises près des cadavres, de repousser les obsessions du démon; cette coutume de protéger le mort avec une formule d'absolution écrite est d'origine grecque. De nos jours encore, en Russie, le pope fait la lecture de cette prière sur le corps, et puis il la dépose dans la main du défunt, afin qu'il l'emporte dans la tombe. Ce rapprochement est fort intéressant pour nous, puisque la cathédrale de Saint-Front est de style oriental. Quelque religieux grec, architecte de cette basilique, aurait-il indiqué ce mode de sépulture aux moines de l'abbaye de Saint-Front? Plus tard, on y eut recours généralement. D. Mabillon (1) rapporte qu'Héloïse demanda à l'abbé de Cluny, Pierre-le-vénérable, une prière d'absolution qu'elle déposa sur la tombe d'Abailard (1142),

Comment doit-on entendre l'inscription du cercueil? S'agit-il vraiment de Jacob, le pèlerin d'Arménie, ou de Jacques Pérégrinus, Arménien? Si l'on adoptait cette dernière acception, il faudrait invoquer la fréquence du nom de Pérégrinus dans les inscriptions du midi de la France, et expliquer le surnom d'Arménien par une de ces bizarreries qui fait que souvent, parmi nous, on a donné et on donne un sobriquet pour un motif peu sérieux et mal justifié. Mais ce serait se tromper : au XIe et au XIIe siècle, on ne plaçait pas, par fantaisie, le tombeau du premier venu dans le mur d'une église. Des évêques, des prêtres, des abbés, les maires, les seigneurs y étaient rarement inhumés, et encore n'étaient-ils admis que loin de l'autel. J. Beleth (2) veut absolument qu'on n'enterre dans l'église que les corps des saints fondateurs (*patres*), auxquels on a donné le nom de patrons et de défenseurs, dont les mérites servent de protection à toute la contrée *(patria);* tous les autres fidèles doivent être inhumés autour de l'église. Guillaume Durand (3) est du même avis; mais il tolère l'admission des laïques *summæ sanctitatis.* L'inhumation dans le sanctuaire d'un laïque, même d'une *éminente sainteté*, était donc une chose rare; à plus forte raison, sa *collocation* dans le mur, près de l'autel. Ordi-

(1) *Sépultures Gauloises Romaines*, etc. Paris, 1857.

(2) *Catalogue du Musée départemental.* Périgueux, 1862. Nos 290 et 291.

(1) *Annales Benéd.*

(2) *De sepult. Christian.*

(3) *Rationale divin off.*

Digitized by Google

nairement, on élevait ce genre de tombeau extérieurement, entre les contreforts, comme on en voit deux encore à l'église d'Agonac, près de Périgueux.

A quelle époque remontait l'église de Saint-Georges qu'on vient de faire disparaître? Elle ne contenait aucun débris romain dans ses fondations; nous n'avons vu dans la nef qu'un tambour de colonne cannelée, apporté probablement des ruines de Vésone, et qui, creusé en forme d'auge, a dû servir de bénitier. L'appareil des archivoltes des fenêtres latérales, d'une seule pierre, à plein cintre, recouvrant des embrasures étroites et en entonnoir, annonce le XII^e^ siècle. Les autres parties de l'édifice avaient été remaniées et rebâties au XV^e^ siècle par l'évêque Elie de Bourdeilles (1447-1468).

On sait positivement que cette église était sous le vocable de saint Georges (1), le chevalier d'Orient, le protecteur des Croisés, le patron de l'Angleterre, dont le culte commença à se répandre dans l'occident après la première croisade. (C'est à ce saint qu'est dédiée la charmante chapelle d'Auberoche, près du Grand-Change, si remarquable par les peintures que son fondateur Hel. Belet, fit exécuter pour consacrer le souvenir de ses prouesses contre les infidèles.) Un sceau du XVI^e^ siècle, que conserve le cabinet de Mourcin, et qui est frappé au nom de Pierre Demiane, chapelain, représente saint Georges casqué, recouvert d'une armure sur un cheval bardé de fer; dans le champ est un semis composé d'une fleur de lis, du soleil et de la lune, d'une palme ou épi et d'une petite pyramide qui ressemble à un clocher, mais qui doit être le fer de la lance que tenait saint Georges et que le graveur aura mal rendue. Pour légende : « *Sigillum Petri Demiani, capellani sancti Georgii.* »

L'église de Saint-Georges-des-Barris était donc du XII^e^ siècle, comme le tombeau et la croix qu'on y a trouvés; reste à rechercher si le personnage déposé dans ce monument tumulaire était vraiment Arménien ou Périgourdin.

Si c'était un des nôtres, rien de plus facile que de le représenter armé du bourdon et de l'escarcelle, bénis au départ, et s'acheminant, en chantant des hymnes, vers la Terre-Sainte ou plutôt vers le berceau de toute civilisation, la terre Arménienne; c'était alors un pèlerinage dangereux, sans doute, mais qui devenait plus aisé, depuis que Jérusalem était au pouvoir des Croisés (1099), et que la société féodale était organisée en Orient (1109). Le comté d'Edesse avoisinait l'Arménie chrétienne, un grand nombre de Croisés durent être attirés par ces contrées merveilleuses qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre. Les légendes du moyen âge sont pleines d'épisodes qui racontent les félicités du premier séjour du père de l'*humain lignaige* de cet Eden ou jardin de volupté dans lequel l'homme était appelé à passer une vie ineffable de contemplation et d'amour. Plus d'un Périgourdin, sans doute, ne se borna pas à aller prier au tombeau du Christ et visita la contrée, témoin du dernier pacte d'alliance entre l'homme et Dieu. Que ne racontait-on pas de cette terre privilégiée? Non loin des cimes neigeuses de l'Ararat, croissaient le sapin et le chêne, le palmier et le citronnier; là se récoltaient la poudre d'or, les perles, le *Bdellium?* l'onyx, la manne, les aromates, la laine et le lin destinés aux tissus les plus délicats.

Mais les termes de l'inscription suffisent pour reconnaître qu'il ne s'agit point d'un habitant de Périgueux, revenu du pèlerinage d'Asie.

Le nom de Pérégrinus ou de Pèlerin ne se trouve comme nom propre dans aucune de nos inscriptions ou de nos titres du moyen âge. Il faut remonter à l'époque romaine pour le voir figurer sur quelques monuments épigraphiques du midi de la Gaule (1). Au XII^e^ siècle, ce n'est plus un nom propre. Quant au nom de Iacob, c'est avec raison que le savant conservateur du musée du Louvre, M. A. de Longpérier, en examinant, il y a quelques jours, cette inscription, a fait observer aux personnes qui l'accompagnaient, le soin que le lapicide avait eu de conserver au nom de *Iacob* sa forme orientale sans y ajouter par un sigle la terminaison latine *us;* tandis que les autres mots KAL, FBR, OB, qui le précèdent, portent des signes d'abréviation.

Ce qui vient corroborer cette opinion sur l'origine étrangère de Jacob le pèlerin, c'est qu'à cette époque une partie de l'Arménie fit sa soumission à l'Église Romaine (1136), et que dès-lors il s'établit des rapports fréquents entre ce pays et l'Italie, qui eurent pour conséquence, au XIII^e^ siècle, les établissements religieux et commerciaux des Arméniens à Gênes. Jérusalem n'eut plus seule le privilége des pèlerinages. Tandis que le chemin de la Terre-Sainte était ouvert à l'Europe, les étrangers dirigeaient leurs pas vers cette Rome si grande encore avec ses rois de l'Église, ses tombeaux des apôtres et des martyrs. Puis on accourut de toutes les parties du monde visiter, en Italie, en France, en Espagne, les lieux consacrés par les tombeaux des saints, des confesseurs, des bienheureux évêques, saint Irénée, saint Martin, saint Martial et saint Front; quoique à cette époque on ne connût pas exactement l'emplacement

(1) Ce n'est pas Georges le compagnon de saint Front, ni le second Georges ou Squirius, que la légende donne comme ayant été gouverneur du Périgord, et qui, après avoir été persécuteur des chrétiens, confessa la foi et mourut martyr.

(1) Voyez Inscriptions du musée de Lyon (*Peregrinus*), de Nimes (*Peregrina*). Au VI^e^ siècle, il y a eu, à Peschiera, un saint évêque de ce nom. La véritable origine de ce nom est la dénomination qui indiquait autrefois, à Rome, la classe des étrangers appelés antérieurement *hostes*.

(J'ai trouvé le nom de Peregrinus sur une inscription conservée à Javols (Gévaudan) IV^e^ siècle (?) — *Note du Directeur.*)

Digitized by Google

du tombeau de l'apôtre du Périgord depuis le pillage et l'incendie de l'église et de l'abbaye de Saint-Front par les Normands, et qu'il ne fût plus possible de s'agenouiller près de lui, comme l'avaient fait saint Hilaire de Poitiers (368) et saint Gaugeric (1). Ce ne fut qu'en 1261, le 30 avril, que l'évêque Pierre de Saint-Astier le retrouva. Un détail qu'il ne faut pas oublier, c'est que ce tombeau ou châsse contenait deux plaques : l'une de plomb et l'autre de cuivre, sur lesquelles étaient gravés les noms, les titres et la date de la mort du saint, sans compter des vers à sa louange qu'on voyait à l'intérieur du coffre en plomb. Ces plaques rappellent les croix pectorales du XI^e^ et du XII^e^ siècle, et font naître quelques doutes sur l'authenticité de cette découverte. Malgré l'incertitude qui régnait sur l'endroit précis qu'occupait le tombeau, les anciens itinéraires à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, ne manquaient pas de recommander aux pèlerins de visiter les reliques de saint Front (2).

(1) Au commencement du VIII^e^ siècle, — le chartreux Laurent Surius a donné, d'après un auteur inconnu, le récit de cette visite, qui fut signalée par un miracle :

« Le bienheureux Caugeric, évêque de Cambrai, était allé prier au tombeau de saint Martin de Tours ; il saisit cette occasion pour visiter les biens que son église possédait en Périgord. Dans ce voyage, il vint au tombeau du bienheureux saint Front pour y prier le Seigneur ; s'étant mis à genoux, il tendit son bâton pastoral aux prêtres qui étaient placés derrière lui ; mais, distraits qu'ils étaient, ils ne s'aperçurent pas de son mouvement, et aucun d'eux ne s'avança pour s'en charger. Dieu ne permit pas que les prières de son serviteur fidèle fussent interrompues un seul instant, soit par l'incurie de ceux qui l'assistaient, soit par le bruit de la chute du bâton, et voulant faire éclater aux yeux des hommes les mérites de l'évêque, il ordonna au bâton que l'angélique main avait abandonné de se tenir droit et immobile, comme s'il avait pris racine. Gaugeric ayant terminé sa prière, se leva et vit son bâton debout, comme s'il avait compris son désir, et prêt à le servir. Il rendit grâces à Dieu... » (*Vid.* Lipomanus, *De vitis sanctorum.*)

On pense que les biens que l'église de Cambrai possédait en Périgord pouvaient provenir du patrimoine de saint Waast, premier évêque de Cambrai, né en Aquitaine, sur les frontières du Périgord et du Limousin.

(2) *De corporibus sanctorum qui in itinere sancti Jacobi requiescunt, quæ a peregrinis ejus sunt vesitanda.*

(Manuscrit de la Bibliothèque impériale, n° 3,550.)

Le trésor de saint Front était très-riche ; on y conservait, entre autres reliques une *coeffe de la sainte Vierge.*

Ainsi après son séjour à Rome, le pauvre *romeu* (1), formant d'autres vœux, tournait ses pas vers d'autres contrées ; il mendiait le pain du voyage, il ne reculait devant aucune fatigue, devant aucun péril ; avec l'espoir d'avoir racheté ses fautes, il obtenait pour récompense de tant de pieux efforts, d'être regardé par toute la chrétienté comme l'élu et l'oint du Seigneur ; l'accomplissement seul de son entreprise était une preuve évidente de la protection divine. On baisait avec respect sa robe déchirée ; c'était une grâce insigne que d'obtenir de lui une de ses images bénites, attachées à son chapeau ; heureux celui qui recevait une coquille de ces lointains rivages, de cette mer que Dieu avait rendue propice pendant la traversée. Châteaux et chaumières offraient l'hospitalité au pèlerin ; il semblait apporter avec lui le bonheur et le salut spirituel ; c'était, vraiment, ce laïque, *summæ sanctitatis*, que désigne Guillaume Durand, et qu'il reconnaît digne de reposer à l'intérieur de l'église, près des patrons tutélaires.

Ce sont des motifs aussi puissants qui portèrent nos ancêtres à déposer les restes de Jacob dans les fondations de l'église de Saint-Georges. L'usage de faire protéger les monuments publics par un corps saint était habituel à Périgueux ; on sait que le tombeau du Pont-Vieux, qui reliait la ville au faubourg des Barris-Saint-Georges, était pourvu d'un tombeau reliquaire (2).

Grâce à cette croix de brique qui résume toute une profession de la foi chrétienne et qu'on peut multiplier à l'aide du moulage, la voix de Jacob, le pèlerin d'Arménie, retentit encore parmi nous, après huit siècles, affirmant et propageant cette vérité : que le Christ a été et sera éternellement la paix, le souverain, la lumière et la loi du monde.

XRISTVS, PAX, REX, LVX, LEX.

Dr E. GALY
Directeur du Musée départemental de la Dordogne, etc.

(1) On désigne encore en Périgord, par le nom de *chomi rouméü* certains chemins que suivaient les pèlerins.

(2) Voy. *Le Tombeau du Pont-Vieux.* Périgueux, 1864.

Digitized by Google

UN DERNIER MOT SUR LA COLLECTION SOULAGES[1]

Personne n'a oublié, à Toulouse, la magnifique collection d'antiquités, de meubles gothiques, de faïences italiennes, de bijoux, d'émaux, de médailles et d'objets d'art de la Renaissance, qui formaient un splendide musée de la demeure d'un de nos concitoyens, M. Jules Soulages. La ville de Toulouse, on ne le sait que trop, ne crut pas devoir accepter l'offre qui lui fut faite dans le temps de lui céder, à des conditions très-avantageuses pour elle, cette collection justement célèbre en Europe, une des plus remarquables qui eût été entreprise jusque-là par un amateur. Elle passa en Angleterre, où elle servit d'abord à de lucratives exhibitions. Vendue plus tard aux enchères publiques, les souverains et les capitales, les princes de l'aristocratie et de la finance, s'en disputèrent les objets les plus précieux. Depuis la dispersion de la collection Soulages dans les principales galeries, un grand nombre de pièces d'élite, qui en firent l'ornement, se sont une fois trouvées réunies de nouveau, en 1862, pendant la dernière exposition universelle de Londres. Chacune d'elles, pour se recommander à l'attention des visiteurs, portait encore le numéro et la notice du Catalogue de l'antiquaire toulousain. C'était un titre d'origine qui constatait leur valeur; mais, si nous en jugeons par nos impressions personnelles, cela augmentait singulièrement les regrets de ceux qui s'intéressent à Toulouse, en leur rappelant que cette ville n'avait pas su profiter d'une occasion aussi favorable qu'inespérée, pour avoir le plus beau musée de province. N'insistons pas sur de tardives récriminations, au moment où cette première et irréparable faute vient d'être suivie d'une seconde qui paraîtra peut-être encore plus étrange.

M. Jules Soulages avait fait une étude approfondie de la numismatique; il conservait dans un médailler spécial les pièces les plus curieuses recueillies dans ses nombreux voyages, au prix de grands sacrifices. Sa famille désira garder ce souvenir de ses goûts éclairés. Ce dernier débris de sa collection, dont il n'avait pas voulu se séparer de son vivant, fut le seul que les siens ne mirent pas en vente après sa mort. Cependant il devait en dernier lieu tomber entre les mains de la spéculation, pour être revendu en détail.

Les séries de médailles grecques et romaines furent aussitôt placées à Toulouse même. Les médailles ibériennes et gauloises, celles-ci provenant en partie du sol de Vieille-Toulouse, furent également enlevées avant qu'on pût les transporter à Paris. Un sénateur, membre de l'Institut de France, dont la presse locale annonçait, il y a peu de jours, la présence à Toulouse, y était venu tout exprès pour acquérir les monnaies gauloises, entre lesquelles on signalait des variétés inédites. En même temps, se trouvait aussi dans notre ville le conservateur d'un Musée impérial, chargé de faire des acquisitions dans le médailler Soulages, pour le compte de l'État.

Une série fort peu nombreuse devait au moins, dans les prévisions et les désirs de tous ceux qui en connaissaient l'existence, revenir nécessairement à la ville de Toulouse, pour laquelle elle avait un intérêt tout particulier. Elle lui fut offerte le jour même où elle passa en de nouvelles mains, et la réserve faite en sa faveur fut une préférence unanimement appréciée. Ce petit bloc de pièces, toutes d'origine toulousaine, se composait d'abord de monnaies d'or frappées à Toulouse sous les rois mérovingiens, avec la légende : TOLOSA CIVITAS, et le nom du monnoyer ou officier public chargé de frapper des monnaies pour le roi, dans l'atelier monétaire de Toulouse. Après ces pièces d'une grande rareté venaient, par ordre chronologique, des monnaies d'argent au type carlovingien, portant aussi le nom de TOLOSA ou TOLVSA, au revers de ceux de Charlemagne, de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. On y remarquait surtout une monnaie de Pépin II, roi d'Aquitaine, petit-fils de Louis le Débonnaire. Ce prince déshérité, proclamé roi d'Aquitaine, en 839, par une partie des seigneurs de ce pays, eut de grands démêlés avec Charles le Chauve, son oncle et son compétiteur. Il exerça, à diverses reprises, une royauté éphémère à Toulouse, avec l'aide des Sarrazins et des Bretons. En dernier lieu, en 864, il s'allia aux Normands pour s'emparer de ses anciens États, et fit à leur tête le siége de Toulouse, à la suite duquel il fut condamné à une prison perpétuelle. Le seul monument de sa souveraineté sur le pays toulousain qui ait survécu à sa mémoire est peut-être la monnaie dont nous parlons. On n'en connaît pas plus de quatre exemplaires, dont un est dans la collection de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Cette série de Toulousaines comptait aussi des deniers et des oboles d'argent frappés par les comtes de Toulouse, depuis Guillaume-Taillefer (950-1037), le plus ancien dont on ait retrouvé des monnaies, jusqu'à Alphonse de France, frère de saint Louis, qui avait épousé l'unique héritière de la maison de Toulouse. Elle comprenait enfin des monnaies royales frappées à Toulouse par les premiers successeurs des comtes. Cette série, tout incomplète qu'elle fut, offrait nécessairement

(1) Communication faite à la Société archéologique du Midi de la France, dans la séance du 5 mai 1868.

Digitized by Google

des pièces communes à côté d'autres presque introuvables et même des variétés uniques. Elles avaient une place obligée dans le Musée de Toulouse, où l'on voit depuis peu une vitrine à peu près vide renfermant certaines pièces toulousaines qui semblaient attendre celles de la collection Soulages.

L'inventaire détaillé de la série d'or et d'argent proposée à la ville s'élevait à la somme totale de 600 francs, et l'on consentait d'avance à tous les délais qu'on pourrait désirer pour le paiement de ce prix.

M. le Maire de Toulouse fit, assure-t-on, le meilleur accueil à cette offre ; mais sa bonne volonté et celle du conservateur du musée des antiques ne devaient pas suffire, à ce qu'il paraît, pour faire aboutir la négociation. Nous en ignorons la véritable cause et ne cherchons pas à la connaître. Nous rappelons seulement, comme un fait regrettable, qu'après trois mois d'attente et de démarches infructueuses, il fut impossible au détenteur des monnaies toulousaines d'obtenir une réponse à sa proposition écrite. On ne put pas même lui donner verbalement l'espérance qu'elle finirait par être agréée, dans un avenir plus ou moins lointain. L'offre faite à la ville fut dès-lors retirée et le marché rompu, non pas faute de s'entendre sur les conditions de la vente, mais parce que la proposition était demeurée sans examen possible, à cause de certaines entraves administratives. Si l'on écoutait les bruits de la rue, sans doute plus satiriques que fondés, et que nous ne reproduirions pas s'ils n'étaient un stigmate significatif de l'opinion publique, on se serait cependant préoccupé en certain lieu des monnaies toulousaines....., sous le rapport de leur valeur intrinsèque. La question ainsi comprise, il devenait évident qu'on ne commettrait pas l'imprudence d'échanger de l'argent neuf sorti de la caisse municipale contre de petites pièces démonétisées depuis des siècles et qui pouvaient être rares, après tout, mais, à coup sûr, d'un poids fort minime. Ce qui vient de se passer accrédite d'aussi fâcheuses suppositions. A ce sujet, on ne manque pas de rappeler le peu de sacrifices que s'impose Toulouse, la cité palladienne, pour accroître ses richesses artistiques et archéologiques. Elle est en cela au-dessous de bien des villes de province d'un rang inférieur au sien. Il en sera ainsi, tant que le budget communal n'aura pas ouvert un crédit annuel de quelque importance pour les acquisitions à faire au nom de la ville. Ce crédit devrait être mis à la disposition d'un mandataire spécial, secondé au besoin d'une commission, qui recevrait les offres pour le Musée de Toulouse et ferait les démarches sans lesquelles une collection ne peut ni se créer, ni s'enrichir.

Notre ville, au lieu de se trouver dans des conditions privilégiés pour recueillir dans ses galeries tout ce qui a pour nous un intérêt local et se rattache à notre histoire, n'est pas en mesure de profiter des occasions les plus favorables, si elles exigent une prompte solution. Dans le cas contraire, ce n'est même que très-rarement qu'elle pourrait s'en occuper. La sollicitude de Messieurs du Capitole, comme on disait autrefois, s'est montrée souvent rebelle à ce courant d'idées, que le sentiment populaire favoriserait et verrait se développer avec bonheur. Il ne comprend pas la sagesse administrative qui, en pareille matière, craint toujours de s'engager dans des dépenses réputées improductives. On a cru remarquer, à certaines époques, une résistance plus ou moins accentuée, suivant les goûts et les préoccupations de ceux qui prenaient part aux conseils de la commune. Mais ce qu'il y a de trop certain, c'est que d'habitude la bonne volonté de ceux qui apprécient est paralysée par l'indifférence des autres. Supposons qu'une découverte archéologique de la plus haute importance pour Toulouse ait lieu dans notre cité, sous nos propres yeux, et que l'inventeur mette sa trouvaille à la disposition de la ville : nous n'hésitons pas à dire que le Musée de Toulouse sera celui qui aura le moins de chances de l'acquérir.

Un des derniers objets qui y ont été admis, un bijou antique des plus remarquables qui puissent orner une collection publique, avait été offert à la ville presque au poids de l'or. Avant d'être définitivement acquis, il a dû passer par un enchevêtrement de formalités administratives prolongées pendant plus de six mois. Il a fallu que le détenteur de cet objet précieux eût pris à cœur d'en assurer la possession au Musée de Toulouse et ne reculât pas, pour atteindre ce but, devant des démarches nombreuses et des sollicitations désintéressées.

Il n'en pouvait être de même pour les monnaies toulousaines de la collection Soulages. L'acquéreur, étranger à notre ville, qui se proposait de revendre le médailler par lots ou en détail, tout en maintenant avec une rare persévérance le chiffre de sa demande, finit par regretter d'avoir cédé aux conseils de ceux qui l'invitaient à réserver un lot à la ville de Toulouse, ne doutant pas qu'elle profiterait avec empressement d'une aussi bonne fortune pour son Musée. Personne n'ayant qualité pour traiter directement avec lui, il devait naturellement prendre pour un refus le silence opposé à sa proposition et croire qu'il s'était trompé d'adresse. Il retira donc son offre. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, d'après les nombreuses demandes adressées de divers côtés, la vente des monnaies toulousaines faite au détail et de gré à gré, devait être beaucoup plus lucrative pour l'acquéreur du médailler Soulages. Elle a eu lieu, à Toulouse, aussitôt qu'on désespéra d'obtenir une réponse favorable de l'administration. Quelques heures ont suffi pour diviser le lot en plusieurs mains. Il n'a pas quitté cette ville ; mais l'intérêt qu'offrait la réunion de ces monnaies royales et comtales de Toulouse n'existe plus.

La Société archéologique du Midi de la France aime à être mise au courant de tous les faits locaux qui intéressent l'ordre

Digitized by Google

de ses études. En lui en signalant un nouveau, aujourd'hui, nous ne voudrions pas seulement satisfaire sa légitime curiosité, nous désirerions surtout que notre communication pût franchir l'enceinte de nos séances et être entendue au-dehors par ceux qui ont l'autorité nécessaire pour éviter le renouvellement de semblables faits.

GUSTAVE DE CLAUSADE.

FOUILLES AUX ENVIRONS DE NARBONNE

Nous recevons de M. Tournal la copie suivante d'une lettre adressée par lui, le 28 mai, à M. le président du Comité des travaux historiques (section d'archéologie) :

« Monsieur le Président,

« Un travailleur de terre m'ayant annoncé, la semaine dernière, qu'il venait de découvrir, à 4 kilomètres de la ville, et au lieu désigné sous le nom des *Impérious*, plusieurs lampes en terre cuite, je me suis empressé d'aller visiter cette localité, et j'ai l'honneur de vous communiquer quelques détails sur cette trouvaille.

« Des fouilles exécutées dans un ravin à pente très-rapide, et qui sillonne une colline de l'époque du *lias*, ont mis à jour un petit amas de terre très-noire, d'environ $0^{m}60^{c}$ de hauteur, sur $1^{m}20^{c}$ de diamètre, et situé à $0^{m}25^{c}$ au-dessous de la surface du sol. Le ravin est presqu'entièrement comblé par des fragments sans cohésion de roche calcaire, transportés depuis longtempts par les eaux torrentielles.

« La terre noire était circonscrite par une petite muraille en pierres sèches ayant subi l'action du feu, et le tout recouvert et entouré par les pierrailles dont je viens de parler. Ces matériaux de transport ne renferment pas la moindre trace de terre végétale, et la surface est dépourvue de toute espèce de végétation.

« C'est en exécutant une tranchée au centre de ce ravin, et dans les pierrailles dont j'ai essayé de décrire la nature, l'origine et les dispositions, que l'on a rencontré les traces de cet ancien foyer, ou bien de cet *ustrinum*.

« Nous avons trouvé dans la terre noire, deux moyens bronzes, l'un de Domitien, l'autre de Trajan, des fragments de charbon de bois, une grande quantité de lampes disposées sans ordre et en général brisées, et surtout des noyaux de pin pignon (*pinus pinea*) carbonisés, et d'une conservation parfaite. C'est à la combustion de la térébenthine renfermée dans ces fruits résineux, et au dégagement du noir de fumée, qu'il faut attribuer la couleur noire des cendres de cet ancien bûcher.

« Les recherches les plus minutieuses ne m'ont point permis de constater la présence d'un seul fragment d'os brûlé ; il faut donc croire, si toutefois ce foyer a servi à brûler un cadavre, comme cela est probable, que les ossements furent soigneusement recueillis après la combustion pour être conservés dans une urne cinéraire (*olla ossuaria*).

« Nous avons recueilli les débris de plus de quatre-vingt lampes, dix seulement étaient intactes. Elles sont en terre cuite, très-fragiles, à un seul bec, munies d'une petite anse, et d'une fabrication assez grossière. Leur diamètre supérieur varie de 5 à 7 centimètres. La petite ouverture, destinée à l'introduction de l'huile, est toujours placée dans la partie centrale, lorsque la surface de la lampe est dépourvue d'ornements.

Les marques de fabrique se réduisent aux trois suivantes :

M. NOVIVS I
S. OFF
IVNIALEXI

Voici les principales figures : Lièvre, courant à droite ; — Chien, muni d'un collier, et courant à gauche ; — Quatre feuilles ; — Masque comique ; — Deux palmes ; — Figure grotesque représentant une Victoire ailée, vêtue d'une longue tunique, et portant dans la main droite une couronne radiée et dans la gauche une palme, ses pieds reposent sur un globe ; — Grand vase à deux anses ; — Esclave ayant les mains appuyées sur l'anse d'une grande amphore ; — Coq et palme ; — Mime grotesque, armé d'une pique et d'un bouclier et brandissant une énorme massue ; — buste de femme dont la tête, couverte d'une abondante chevelure, est entourée de cinq rayons et dont le cou est orné d'une *torques*.

Existe-t-il d'autres exemples d'une pareille accumulation de lampes dans le même foyer ? Quelque ancien auteur fait-il allusion à cette particularité des cérémonies funèbres ? Je l'ignore ; mais, quoi qu'il en soit, les détails des fouilles des *Impérious* m'ont paru assez curieux pour être communiqués au Comité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc., etc.

TOURNAL.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DE GALERIES DE MINES DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN

A une vingtaine de kilomètres au nord-est d'Albi, non loin du village de Fraysse, M. Mamert Ravailhe, banquier, a repris l'exploitation de mines de fer et de manganèse anciennement connues, mais abandonnées depuis longtemps.

Le 3 mars 1868, les ouvriers voulant percer une nouvelle galerie dans les flanc de la montagne, découvrirent une excavation d'environ 30 mètres de long sur 2 mètres de large, et une hauteur variant de 2 à 6 mètres. C'était une galerie abandonnée, jonchée de décombres qui n'étaient autre que du minerai de fer. L'eau ruisselait de toutes parts, et il s'était formé sur les parois de la mine une nouvelle couche très-mince d'oxyde de manganèse.

Aucun indice n'annonçait l'époque où cette galerie fut creusée, lorsque quelques jours plus tard, dans un amas de décombres, on trouva une lampe d'argile rouge remontant d'une façon incontestable à la période gallo-romaine.

Elle est de petite dimension, à un seul bec, munie d'une anse, et d'une forme qu'on retrouve fréquemment. Le sujet figuré en relief à la partie supérieure est un aigle tenant la foudre dans ses serres. Le dessous porte en creux la marque

C. OPPI. KES.

imprimée à l'estampille. La lampe était fendue en deux morceaux.

De distance en distance, nous avons remarqué sur les parois de la galerie de petites excavations de grandeur suffisante, pour y loger le poing ; les mineurs les avaient faites, sans nul doute, dans le but d'y poser leurs lampes. Nous avons compté plus de trente de ces creux espacés de 50 à 60 centimètres, à une hauteur variable. On voyait même, au-dessus de plusieurs d'entre eux, des traces de fumée.

La découverte de cet ustensile a une importance réelle pour l'histoire de notre pays. Elle prouve d'une façon évidente que les abondants gisements de fer et de cuivre que possède le nord-est du département du Tarn étaient connus des Gaulois et des Romains. Cette lampe a dû sortir des ateliers de poterie de Montans. M. Élie Rossignol a donné, parmi d'autres nombreuses marques de potiers, le nom inscrit sur l'objet de notre étude (1).

BARON DE RIVIÈRES.

(1) *Des antiquités et principalement de la poterie romaine, trouvées à Montans* (Tarn), par Élie Rossignol.— (*Bulletin monumental*, année 1861.)

SQUELETTES HUMAINS DE L'ÉPOQUE DU RENNE

AUX EYZIES (DORDOGNE)

A la suite de l'époque glaciaire est venue la période humaine, désignée sous le nom d'époque du renne. Cette période, tout d'abord signalée par M. Éd. Lartet, est maintenant étudié avec soin par grand nombre d'investigateurs habiles et éclairés. Pourtant, malgré toutes les recherches, l'homme d'alors est encore presque inconnu. Heureusement, un événement fortuit vient, à ce qu'il paraît, de fournir d'importants documents sur ce sujet. En exécutant des travaux de chemin de fer, aux Eyzies (Dordogne), les ouvriers ont découvert sept sépultures qui semblent remonter à l'époque du renne, dont la commune a déjà offert des gisements si remarquables, explorés surtout par MM. Ed. Lartet et H. Christy, et par M. le marquis de Vibraye. Malheureusement, cinq squelettes ont été détruits par les ouvriers. Deux seulement ont pu être sauvés. Dès que M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a eu connaissance du fait, annoncé du reste d'une manière assez emphatique par tous les journaux, il s'est empressé de donner à M. Louis Lartet la mission d'aller recueillir les objets découverts et de bien constater les circonstances du gisement.

M. Louis Lartet a rendu compte de sa mission à la réunion des délégués des Sociétés savantes, séance du jeudi 16 avril 1868, section des sciences, en présence du ministre et d'un très-nombreux auditoire attiré par l'importance du sujet. Les squelettes, recouverts et protégés par d'abondants détritus, accumulés pendant une longue série de siècles, étaient dans

Digitized by Google

la terre nue, accompagnés de colliers en coquilles marines, d'amulettes ou pendeloques en ivoire, de nombreux silex taillés à éclats, sans poli, et de débris d'animaux parmi lesquels figure le renne.

Après M. L. Lartet, M. Broca a pris la parole et étudié les ossements humains. Dans leur ensemble, ces ossements dénotent de grands individus, ce qui est contraire à l'opinion admise jusqu'à présent; on croyait l'homme de l'époque du renne de petite taille. Les crânes surtout sont grands et volumineux. Leurs parois, contrairement aussi à ce qui était généralement admis, sont minces. La forme est dolichocéphale ou allongée. L'angle facial est presque droit. Tout dénote une race parfaitement organisée pour arriver à tous les développements de la civilisation. Pourtant ces crânes ont un aspect tout particulier. Sans avoir le prognatisme réel de la mâchoire, il y a un prognatisme alvéolaire. L'ensemble de la mâchoire n'avance pas de manière à rendre aigu l'angle facial, mais les dents sont implantées obliquement en avant. Les yeux sont surtout fort curieux. L'orbite est très-surbaissé et fort allongé dans le sens horizontal. A côté des caractères propres à une race intelligente, M. Broca en a relevé d'autres, surtout dans les membres, qui ne se retrouvent que dans les types les plus inférieurs de l'humanité actuelle.

M. Pruner-Bey a succédé à M. Broca, pour démontrer que tous les caractères présentés par les ossements humains des Eysies, se rencontrent dans la race actuelle des Esthoniens.

Enfin M. de Quatrefages a clos la discussion, cherchant à établir que les caractères dolichocéphale et brachycéphale n'ont pas toute la valeur qu'on a voulu leur accorder jusqu'à présent.

En somme, l'auditoire a paru fort étonné de voir le peu d'accord qui existe entre nos anthropologues les plus distingués. Est-ce surprenant?... Nullement!!... L'anthropologie est une science toute nouvelle, qui se fonde. Il y a vingt ans, il n'y avait pas une seule collection anthropologique à Paris. La Société d'anthropologie ne date que de huit ans. Pour le moment, le rôle de l'anthropologie est d'enregistrer des faits, plus tard elle tirera les conclusions. Sur les caractères des débris humains trouvés aux Eyzies, les trois anthropologues qui ont pris la parole sont parfaitement d'accord. Que peut-on demander de mieux? Ils n'ont différé d'opinion que lorsqu'ils sont entrés dans la théorie; c'est tout simple, ils manquent d'une base solide!... Il faut encore beaucoup observer, beaucoup travailler, et l'anthropologie, tout comme la chimie, la géologie, la paléontologie, deviendra une science sûre, précise, positive.

GABRIEL DE MORTILLET

(Extrait des *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme.*)

CONGRÈS ARCHÉOLOQIQUE DE FRANCE. — 35e SESSION.

La Société française pour la conservation des monuments doit se réunir en Congrès : à Carcassonne, le 20 novembre 1868; à Narbonne, le 22, et à Perpignan, le 24. — Nous croyons que nos lecteurs de la région seront heureux de prendre part aux travaux dont voici le programme :

PROGRAMME DES QUESTIONS.

Questions générales.

Age antéhistorique. Cavernes à silex. Cavernes à ossements. Habitations lacustres.

Population primitive des pays qui forment aujourd'hui les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Noms des diverses tribus, leur origine ; délimitations respectives.

Les Phéniciens ont-ils fait échelle sur nos côtes? Ont-ils laissé quelque trace dans la nomenclature topographique?

Existe-t-il dans la région des monuments dits celtiques, pierres levées, dolmens, tumulus? Ces derniers ont-ils été fouillés? Faut-il croire que certaines pratiques superstitieuses et traditions légendaires se rattachent à l'époque dite celtique?

Domination romaine. Topographie de la région. Architectures, voies, numismatique, épigraphie, colonnes milliaires.

Domination visigothique. Restes de constructions. Vestiges de la langue dans quelques noms d'hommes et de lieux. Inscriptions. Monnaies.

Domination arabe. Quelques souvenirs sont-ils restés de cette courte période, soit dans les monuments, soit dans l'idiome local? Est-ce de l'architecture des Arabes que procèdent quelques constructions, le Castillet à Perpignan, par exemple? Les Arabes ont-ils importé chez nous l'arrosage?

Tours de signaux. A quelle date remontent celles que l'on voit encore en assez grand nombre dans la partie orientale des Pyrénées?

Connaît-on des moulures ou débris mérovingiens, soit conservés dans les musées, soit encastrés dans les murs des églises reconstruites quelques siècles plus tard?

Architecture religieuse au moyen âge. — Églises à dates certaines, à trois nefs, à une seule nef. Églises de forme particulière (Rieux-Mérinville, Planes).

Digitized by Google

Établissements monastiques. Cloîtres.

Architecture militaire. La cité de Carcassonne; le Château-Majeur et le Castillet, à Perpignan. Ruines de La Clusa.

Architecture civile. Le palais archiépiscopal, à Narbonne; la Loge de mer, à Perpignan; l'ancien Palais-de-Justice, la maison de la rue de la Main-de-Fer, à Perpignan. Maisons anciennes de Villefranche.

Appareils. Emploi de la brique et du caillou roulé.

Mobilier des églises. Fonts baptismaux. Orfévrerie. Ornement sacerdotaux. Rétables anciens, peints ou sculptés.

Peintures murales.

Croix de chemin ou de cimetière.

Divisions géographiques, religieuses, administratives et judiciaires de la région au moyen âge.

Langue maternelle. Transformations qu'elle a subies depuis le XIIIe siècle. État actuel.

Questions formulées spécialement pour la réunion de Narbonne.

I. Existait-il, dans le midi de la France, une population indigène antérieure aux plus anciennes invasions ibériennes ou celtiques?

II. Les divisions de la période préhistorique en *âge de pierre, du bronze et du fer*, reposent-elles sur des faits incontestables?

III. Faut-il considérer les plus anciens monuments mégalithiques du Midi de la France, de l'Espagne et de l'Algérie, comme ayant été élevés par une population locale, antérieure aux plus anciennes invasions celtiques?

IV. Pourquoi désigne-t-on les haches polies de pierre sous le nom de pierres de tonnerre, non-seulement dans toute l'Europe, mais dans l'intérieur de l'Afrique et en Asie?

V. N'est-on pas autorisé à croire, d'après les idées superstitieuses dont ces pierres ont de tout temps été l'objet, d'après leur forme, les circonstances dans lesquelles on les rencontre, leurs dimensions et la nature des roches à l'aide desquelles plusieurs ont été exécutées, qu'une certaine classe doit être considérée comme des *emblèmes*, des *talismans* ou des *amulettes funèbres*?

VI. Quelle destination peut-on attribuer aux substructions romaines situées dans le quartier des Dames-Sainte-Marie (maisons Lasserre, Bouniol, Verrès, etc.)? Faut-il y voir des caves, des prisons, des logements pour les esclaves, ou bien des loges pour les animaux?

VII. Existe-t-il, dans le midi de la France, des monuments chrétiens antérieurs au règne de Constantin?

VIII. Les tombeaux chrétiens avec figures, des premiers siècles, que l'on observe dans les musées de la Provence, de Narbonne et de Toulouse, ont-ils été exécutés en France ou en Italie?

IX. Existe-t-il, dans le midi de la France, des tours de signaux, des monuments ou des restes de constructions que l'on puisse, avec certitude, attribuer aux Arabes?

X. A quelle cause faut-il attribuer l'établissement du consulat dans le midi de la France?

XI. De quels monuments proviennent les inscriptions et les bas-reliefs qui se trouvent encastrés dans les remparts de Narbonne? Les monuments funèbres qui bordaient les voies romaines existaient-ils dans le XVIe siècle? Les arènes, les acqueducs, les portes, les portiques, les théâtres, les temples, les thermes, étaient-ils encore en partie debout pendant le moyen âge, bien que les archives de la ville n'en fassent aucune mention? Ou bien le Capitole, avec ses tours et ses murailles, avait-il seul échappé à la destruction des monuments romains? S'il en était ainsi, n'est-on pas autorisé à croire que les inscriptions et les bas-reliefs des remparts proviennent des anciennes murailles dont Simon de Montfort ordonna la démolition?

XII. A quelles causes faut-il attribuer la non-exécution de médailles au type de Narbonne, pendant la période gallo-romaine? Les premières médailles frappées dans cette ville, en laissant de côté celles de l'époque celtibérienne, datent-elles seulement des rois visigoths?

XIII. Le cours naturel de l'Aude, pendant la période gallo-romaine, était-il par Moussoulens et Narbonne? ou bien la rivière suivait-elle cette direction par suite de travaux artificiels, comme cela existe aujourd'hui pour le canal de la Robine?

CHRONIQUE ARTISTIQUE

« Au Rédacteur,

Le divin Platon raconte que, tandis que les dieux célébraient la naissance d'Aphrodite, Pénia, déesse de la pauvreté, attirée par le bruit du festin et l'espoir d'en tirer parti, vit Poros, dieu de l'Abondance, s'égarer dans les jardins de l'Olympe et, appesanti par les fumées du nectar, s'endormir. Elle s'attacha par un lien puissant ce fastueux époux qu'elle avait gagné par surprise, et Poros lui fit l'aumône d'un bel enfant. Cet enfant du plus opulent des pères et de la plus indigente des mères, ambitieux et prodigue comme l'un, misérable et affamé comme l'autre, s'appela l'Amour.

L'artiste, — comme l'Amour, — est à la fois l'enfant de

Digitized by Google

l'opulence et de l'indigence. Généreusement pourvu à l'endroit de l'intelligence, il est assez parcimonieusement loti du côté de la fortune, et la foule ignorante et grossière, qui n'admet ou ne tolère, au soleil de la publicité, que ceux qui sont faits à son image, le méconnaît souvent, lorsqu'elle ne va pas jusqu'à le persécuter.

L'artiste, — surtout en province, — est en butte au mauvais vouloir des médiocrités jalouses, asservies aux lachetés humaines et toujours disposées à piétiner sur le talent. Je ne puis m'empêcher de me le représenter comme le condamné japonais qu'on enterre vivant jusqu'au cou, à la bifurcation de deux chemins, ayant sur la nuque une scie que tout homme qui passe doit tirer trois fois. Le patient agonise ainsi pendant plusieurs heures; on le ranime avec des cordiaux, et, la plaie ouverte, la scie dans les chairs, il souffre, avant d'expirer, des tortures sans nom.

Le supplice de l'artiste, plus long et plus poignant que celui du condamné japonais, dure habituellement toute sa vie dans notre société positiviste, enivrée d'industrialisme, qui, selon l'expression orientale, cueille des chardons pour l'âne et n'attrape pas des moucherons pour le rossignol.

L'art, si hautement glorifié dans l'antiquité et si efficacement réhabilité à l'époque de la Renaissance, est devenu la stérile volupté de rares apôtres enthousiastes, ou la distraction de quelques dilettantes blasés. Quant à la masse sociale, — mauvaise semence d'Adam, *il mal seme d'Adamo*, comme dit Dante, — en perdant la tradition des inspirations supérieures, elle n'a pas acquis une culture suffisante pour apprécier les grandeurs de l'idéal; car, dans l'ignorance, l'ennui et la fatigue des âmes, je ne vois de préoccupations que pour les frairies physiocratiques.

Dans les arts, comme dans la plupart des connaissances humaines, l'habileté matérielle, les procédés mécaniques, les qualités inférieures, en un mot, s'accroissent journellement, mais au détriment du sentiment, de l'intelligence pure. L'imitation prend la place de l'invention, la virtuosité celle de la science. L'initiative disparaît; et l'artiste, tenaillé par les nécessités implacables de la vie, est obligé de marcher à la remorque du public pour conquérir ses suffrages, parce que le libertinage a tué la virtualité et l'ardeur parmi nous.

Je ne voudrais cependant pas être taxé de rigorisme; aussi conviendrai-je que la somme des idées mises en circulation par l'esprit humain se réduit à peu de chose; que c'est par la manière dont elles sont exprimées ou réalisées qu'elles appartiennent à l'art et à l'artiste, et qu'on n'invente rien d'une manière absolue, alors même qu'on combine les fictions les plus chimériques, qui se font toujours avec des débris de vérités; néanmoins, je souhaiterais rencontrer plus d'originalité parmi mes contemporains.

Puisque vous m'avez confié le soin de faire, à cette place, une chronique artistique, dans le double but de décourager ceux qui font métier et marchandise de l'art et de stimuler les talents de bon aloi, que l'on a une tendance funeste à étouffer, il est de mon devoir de signaler deux artistes toulousains, deux peintres désintéressés, qui fuient les chemins souillés de l'intrigue : MM. Jules Garipuy et Dominique Baron, dont je tiens à m'occuper aujourd'hui.

M. Garipuy est, depuis huit ans, conservateur du Musée et professeur à l'Ecole des Arts de Toulouse. Pendant cette période, ce professeur a préparé une foule d'élèves pleins de promesses à deux brillants concours triennaux.

Le lauréat de 1863, envoyé à l'École de Beaux-Arts de Paris par la ville de Toulouse, s'y est fait remarquer si honorablement, que M. Guillaume, directeur de l'Ecole, ayant obtenu une grande médaille d'or à l'exposition universelle de 1867, demanda que la somme destinée à frapper cette médaille d'honneur fut consacrée à l'exonération du jeune artiste.

Le concours pour le grand prix de composition de fin d'année de 1866 fut très-remarquable et embarrassa le jury, qui demanda à la municipalité une double pension pour envoyer à Paris deux élèves qui lui parurent également dignes de cette faveur. Toulouse n'aura pas à regretter sa munificence; car la première année, l'un des lauréats obtint le second grand prix de fin d'année.

Les faits ont la brutalité des chiffres, et les éclatants succès des élèves de M. Garipuy témoignent hautement du mérite du professeur.

Je ne veux pas analyser ici l'œuvre de l'artiste; je me bornerai simplement à citer son tableau d'*Attila après le sac d'Aquilée*, qui décore la grande salle du Musée de la ville.

Ce tableau se recommande par une couleur lumineuse, une grande fermeté d'exécution et un effet pittoresque très-saisissant. Je reconnaîtrai volontiers les quelques défauts qu'on est en droit de lui reprocher; mais je défie que depuis Tournié, Chalette, Rivalz et Roques, qui firent la gloire de l'École toulousaine, aucun Toulousain ait produit l'équivalent de cette toile. L'impression dramatique, les tendances élevées, les préoccupations historiques et les évocations etnographiques, le mettent bien au-dessus des banalités courantes sur lesquelles s'évertue l'imagination énervée de la plupart des peintres actuels.

M. Baron excelle dans le genre et surtout dans le paysage, qui est une formule picturale essentiellement moderne. C'est, en effet, dans les civilisations excessives que les esprits fatigués se réfugient au sein du monde extérieur, où ils semblent trouver des affinités sympathiques à leurs mélancolies secrètes.

M. Baron est le peintre attentif des séductions de la nature et des décamérons élégants. Sobre et consciencieux, il a un grand sentiment de l'arrangement et de l'effet. Sa peinture, imprégnée des poésies intimes de la création, est blonde et argentine, transparente et lumineuse comme le soleil.

Je ne pense pas avoir surfait le mérite de MM. Garipuy et Baron, et je suis certain que les esprits impartiaux et clairvoyants partageront, à leur endroit, mon opinion, que je crois sincèrement marquée au coin de l'équité. Telle a été mon intention; car j'ai, depuis longtemps, adopté pour principe cette pensée du moine Pierre de Blois, qu'il y a deux choses pour lesquelles nous devons lutter jusqu'au sang : la justice et la liberté!

L. B. DU V.

Digitized by Google

BAS-RELIEF DE L'ÉPOQUE WISIGOTHE AU MUSÉE DE NARBONNE.

Le Musée de la ville de Narbonne, déjà très-remarquable par ses nombreuses inscriptions romaines et du moyen âge, possède aussi de nombreuses sculptures. Parmi ces dernières, nous avons remarqué un bas-relief en marbre blanc, encastré dans le mur du haut du grand escalier.

Ce monument, dont l'exécution est on ne peut plus barbare, représente, croyons-nous, le triomphe de la Croix.

Dans le bas, un personnage assis sur une sorte de *faldistorium*, tient de la main droite une grande croix. Un autre personnage, debout, soutient la croix de la main gauche et semble relié au premier par une sorte de corde. Un animal fantastique se voit au-dessous du faldistorium.

La croix est pattée et recercelée et ornée de 41 gemmes ou pierreries; les lettres symboliques, *alpha* et *oméga*, sont suspendues aux bras de la croix. Au-dessus, se voient deux étoiles, une à six et une autre à cinq rayons. Enfin, dans la partie supérieure, deux colombes affrontées boivent dans un canthare. Une autre étoile et une coquille de limaçon se trouvent au dessus du premier personnage.

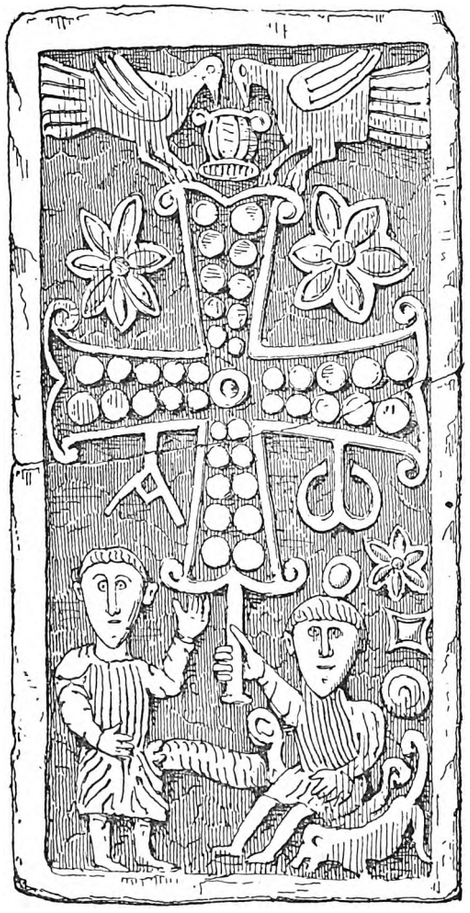

Hauteur, 1m, largeur, 55 c.

Il est facile de reconnaître dans ce bas-relief l'interprétation de ce verset : *Super aspidem et basilicum ambulabis et conculicabis leonem et draconem*. Le personnage portant la croix, signe du salut du monde, symbolise le triomphe des hérésies représentées par l'animal dans lequel on peut voir le lion. Quant au dragon, nous l'avons d'abord vainement cherché, mais nous croyons l'avoir trouvé dans l'espèce de grosse corde qui s'étend d'un personnage à l'autre. Après un examen minutieux, elle nous a paru terminée par une tête d'animal. Cette sorte de grande torsade est probablement la forme sous laquelle l'artiste barbare s'est représenté le dragon. Les colombes se désaltérant dans le canthare, figurent les chrétiens qui se nourrissent de la divine Eucharistie.

La forme pattée de la croix est caractéristique et suffirait, à défaut du style barbare du bas-relief, à lui attribuer une origine wisigothe. Nous ferons un jour une étude sur diverses croix pattées qui existent dans plusieurs monuments du Midi de la France et de l'Espagne, témoin la croix des couronnes du trésor de Guarrazar, aujourd'hui conservées au Musée de Cluny.

Ce bas-relief, fendu en deux morceaux provient de l'église romaine de N.-D. de la Major, à Narbonne, édifice en grande partie démoli.

BARON DE RIVIÈRES.

Si notre explication est exacte, le geste du second personnage du bas-relief indiquerait une sorte de recours à la protection du signe du salut contre l'attaque du Dragon. Il ne faut pas oublier que le Dragon n'est autre que le serpent, et que maintes fois les sculpteurs du haut moyen âge l'ont représenté sous cette forme, et non sous celle d'un reptile ailé : cette observation nous semble de nature à confirmer notre hypothèse, qui paraîtrait peu plausible si l'on admettait que le Dragon n'a jamais été représenté sous la forme réelle du serpent.

Digitized by Google

NOTICE SUR UN DENIER CARLOVINGIEN FRAPPÉ AU PUY.

La numismatique du Velay se dégage peu à peu de ses obscurités ; elle compte aujourd'hui des éléments presque assez nombreux pour qu'il soit possible d'en écrire la monographie. Le monnayage gaulois des *Vellavi*, naguère entièrement inconnu, paraît maintenant être représenté par des statères d'or et des deniers d'argent, dont l'attribution est extrêmement vraisemblable. La série mérovingienne a fait de récentes conquêtes (1) qui l'ont considérablement enrichie : de nombreux *triens* aux légendes *Vellavos* et *Anicio*, d'une lecture certaine et d'une attribution incontestable, se distinguent par la variété de leurs types, et donnent à la cité des Vellaves une place importante dans la Gaule mérovingienne. Le monnayage féodal de l'Eglise du Puy n'est pas moins riche (2), et les espèces retrouvées nous offrent très-probablement une série complète de ses types successifs ; nous avons, en effet, les deniers d'argent (*Moneta sce Mariæ*) sortis de la trouvaille du Breuil, près Saint-Germain-Lembron, et leurs dégénérescences (*moneta sce Manue*), de la fin du X^e^ et du XI^e^ siècles ; les superbes deniers d'argent pur (*beatæ Mariæ Podiensis*), composant le trésor de Solignac-sur-Loire, que leur style reporte à la fin du XII^e^ siècle, et dont la beauté révèle dans le monnayage du Puy une restauration véritable, qui s'accomplit, croyons-nous, au moment où les Evêques du Puy virent définitivement assurer sur le Velay leur suzeraineté féodale si vivement disputée par les vicomtes de Polignac ; et enfin les deniers et oboles de billon à la légende *poies* (poges) *del Puei*, dont la mention sous les noms de *pogesia*, *pogues*, *poges*, *pougeoise* (3), revient si fréquemment dans les chartes du XIII^e^ siècle, et par lesquels cessa, au commencement du XIV^e^ le monnayage féodal de l'Eglise du Puy, pour reparaître un instant au XV^e^ siècle avec les *nodes* (4).

Une lacune considérable, toutefois existe, quand à la deuxième race. Mais l'avenir nous réserve sans doute plus d'une surprise, et nous ne désespérons pas de voir apparaître un jour les monnaies des premiers rois carlovingiens avec le nom du Puy. En attendant, un heureux hasard vient de combler, pour cette époque, un de nos *desiderata*, en nous livrant une monnaie importante.

En 1866, on découvrit en Espagne (1) un trésor de monnaies arabes, auxquelles étaient mêlées une vingtaine de monnaies carlovingiennes. C'étaient des deniers de Charles-le-Gros (*Toulouse*, *Bourges*, *Nevers*), d'Eudes (*Limoges*), de Charles-le-Simple (*Melle*, deniers et oboles), de Lothaire (*Quentovic*), de Guillaume (*Brioude*, trois variétés), d'Orléans, de Tours et Chinon (à la tête), et deux ou trois exemplaires d'un denier nouveau de Raoul, dont voici le dessin et la description :

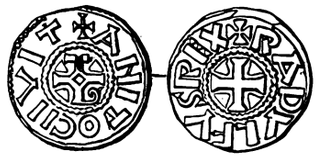

† ANITO CIVIIT (*Anitio civitas*). Dans le champ, monogramme de Radulfus.

Revers. — † RADVLFVS REX. Croix dans le champ.

Argent. — Deux pièces : l'une est entière, l'autre a été mutilée d'un coup de ciseau par l'orfèvre à qui elle fut d'abord présentée.

Poids du denier intact : 1 gramme 30 centigrammes.

C'est la monnaie que nous revendiquons pour le Puy.

(1) Collections de MM. le vicomte de Ponton d'Amécourt, prince de Furstemberg, Bouillet, Aymard ; Musées du Puy, d'Autun, de Metz.

(2) Consultez : Anat. de Barthélemy. *Numism. du moyen âge et mod.*, p. 183. — B. Fillon, XXII^e^ *Congrès scient. de France tenu au Puy en* 1855, t. II, p. 574 ; *Etudes numismatiques*, 1856, p. 81 et 164 ; *Monnaie françaises de la coll. J. Rousseau*, 1860, p. 62. — Aymard, *Découvertes d'anciennes monnaies du Puy et de Brioude*, Revue numismatique, 1856, p. 113. — F. Poey d'Avant. *Monnaies féodales de France*, 1858, t. I, p. 337, planche XLIX.

(3) La *pougeoise* du Puy eut, au moyen âge, dans les provinces de la France centrale, tout autant de vogue que la *pite* de Poitiers ; leur valeur était d'ailleurs la même.

(4) On appelait ainsi des *bractéates* en laiton, ayant pour type l'image de Notre-Dame. Elles servaient dans le principe aux distributions ordinaires des clercs de la Cathédrale *(Université de Saint-Mayol)*. Jean de Bourbon, évêque du Puy (1443-1445), d'accord avec les Consuls, autorisa l'usage de ces *méreaux* dans la ville, d'où il s'étendit dans tout le diocèse. Chaque node reçut la valeur nominale d'un denier ; à époques périodiques, le remboursement en était fait par les bailes de Saint-Mayol. Des argentiers de *las Taulas* « bien entenduts à gravar coings et poinssos, » les contrefirent sur une grande échelle. L'Université de Saint-Mayol s'en trouva bientôt obérée, et les nodes furent démonétisées eu 1476. « Lo murmur fo grant en la viala, car chascun se dobtava qu'en vendria so que en advenguet. » Chroniques d'Est. Médicis, *de las Nodas de Sainct-Mayol*, tom. I, p. 260-262 *(sous presse)*.

(1) Ces renseignements m'ont été obligeamment fournis par MM. Rollin et Feuardent, antiquaires à Paris.

Digitized by Google

La ville du Puy s'appelait anciennement *Anicium*, du nom de la petite montagne d'Anis sur laquelle elle était bâtie (1).

Notre denier offre le nom d'*Anicium* légèrement altéré. Le second I d'*Anicium* a été, par une faute du graveur, rejeté dans le mot *civitas*, qui est ainsi devenu *ciivit*. Quant à l'emploi du T au lieu du C dans *Anicio*, quoique rare, cette variété orthographique se justifierait par plusieurs exemples tirés de chartes ou de manuscrits fort anciens; il suffira d'en citer un seul qui est décisif. Adalard, évêque du Puy, (918-926), fit don à l'Eglise de cette ville d'un manuscrit qui est parvenu jusqu'à nous, et il eut le soin de constater son offrande par la note suivante écrite de sa propre main en tête du volume : *Liber oblatus ad altare s*(an)*c*(t)*e Marie* || *Anitiensis eccl*(esi)*e dono Adelardi ejusdem* || *sedis ep*(iscop)*i. Sit utenti gr*(ati)*a, largitori venia,* || *fraudanti a*(na)*thema* (2).

Le titre de *civitas* s'appliquait, comme on sait, aux seules villes épiscopales. L'évêché des *Vellavi*, d'abord établi à *Revessio* (Saint-Paulien), avait été depuis longtemps transféré à *Anicium* (3). D'ailleurs, en parcourant la liste des évêchés de la Gaule, on n'en voit aucun autre dont le nom ait quelque ressemblance avec notre légende.

Il est intéressant de rencontrer sur notre monnaie le nom de Raoul; à son règne se rapporte un des faits les plus considérables de l'histoire du Velay : c'est ce roi qui, en abandonnant aux Evêques du Puy l'exercice des droits régaliens, les introduisit dans le système féodal et créa, en faveur de l'Eglise du Puy, la grande place qu'elle y a tenue au moyen âge.

La main débile de Charles-le-Simple n'était pas de force à réprimer les usurpations des grands vassaux, encore moins leurs révoltes. En 923, après la mort de Robert, duc de France, qui s'était fait proclamer roi, son gendre Raoul, duc de Bourgogne, fut à son tour élu roi, au mépris de Charles-le-Simple, retenu prisonnier par Héribert, comte de Vermandois. Les peuples du midi de la Loire, aux yeux desquels Charles ne cessait point d'être le seul roi légitime, se refusèrent à reconnaître l'autorité du nouveau monarque. Mais Guillaume II, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne et de Velay, ayant consenti à lui rendre hommage, moyennant la restitution du comté de Bourges, la puissance de Raoul, par cette soumission, s'étendit momentanément sur le Berry, l'Auvergne, le Velay, et les autres possessions de son vassal (1).

Comme conséquence naturelle de cette soumission, une officine royale fut-elle établie par Raoul au Puy? Il est permis d'en douter. Il ne faut pas oublier que l'autorité des derniers rois carlovingiens était beaucoup plus nominale qu'effective, et je n'hésite pas à assigner à notre denier une autre origine.

Le 8 avril 924, le roi Raoul, le comte Guillaume et Adalard, évêque du Puy *(episcopus ecclesiæ Aniciensis seu Vallavensis)*, étant réunis à Châlon-sur-Saône, le roi donna à l'Evêque et à ses successenrs « le bourg contigu à l'église du Puy, « et tout ce qui, dans cet endroit, appartenait au domaine du « comte et dépendait de son pouvoir, savoir : les droits de « marché, de tonlieu, de *monnaie* et de justice (2). » Cette concession se fit « avec le consentement du comte Guillaume. »

(1) Au Xe siècle, lorsque son église, dédiée à la Sainte-Vierge, fut devenue un lieu de dévotion célèbre et le but de pèlerinages innombrables, la ville d'*Anicium* reçut aussi le nom de Puy-Notre-Dame *(Podium Sanctæ Mariæ)*, et elle fut depuis lors désignée en latin, indifféremment, sous les noms d'*Anicium* ou de *Podium*, et même de *Podium Anicii*. Mais, dans le langage populaire, la dénomination romane *lo Puey* l'emporta sur les autres qu'elle fit oublier.

(2) Ce manuscrit, donné par le chapitre du Puy à Colbert en 1681, fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale, *Cod. Colb.* 449, *Reg.*, 3887 A., *Lat.* 1452. Il comprend deux recueils, l'un de *Conciles*, l'autre de *Constitutions impériales* (des années 318 à 425) que J. Sirmond a publiées et que G. Hœnel a rééditées dans son *Corpus juris romani antejustiniani*, à la suite des *Novellæ constitutiones*, sous le titre : XVIII *constitutiones quas Jacobus Sirmondus ex codicibus Lugdunensi atque Anitiensi Parisiis anno* MDCXXXI *divulgavit*. Bonn, 1844, in-4°. — M. Aymard a eu la complaisance, dans un récent voyage à Paris, de vérifier, sur ma prière, avec notre savant confrère M. Léopold Delisle, la mention inscrite en tête du Ms., f° 2, *recto*, et de m'en dessiner un *fac-simile*.

(3) Dom Vaissète, place ce transfert vers l'année 885, sous l'épiscopat de Norbert (*Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 684-685). Mais cette opinion, qui a contre elle la tradition formelle de l'Eglise du Puy, ne saurait être admise. On est aujourd'hui d'accord que ce fut l'évêque *Evodius* (Saint-Vozy) qui transféra le siége épiscopal du Velay de Saint-Paulien au Puy, et des raisons sérieuses autorisent à penser que cet évêque vivait à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Du reste, quelle que soit la date précise de cette translation, il n'en est pas moins certain que, dès longtemps avant le règne de Raoul (923-936), le Puy était le siége de l'évêché de Velay.

(1) Dom Vaissète. *Hist. gén. de Lang.*, t. II, liv. XII. — Henri Martin, *Hist. de France*, t. II, liv. XVI.

Guillaume II ne tarda pas à se détacher de Raoul que le Midi considérait toujours comme un usurpateur. Le comte Acfred, qui lui succéda, continua aussi de résister. Les chartes de nos contrées offrent de curieuses traces de cette hostilité à la fois nationale et politique :

— « Quæ cessio a me facta fuit die martis, mense julio, anno primo regnante Rodulpho rege et Carolum in custodia tenente. » *Carta* 167.

— Data fuit hæc cessio apud Celsiniacas *(Sauxillanges)* quinto idus octobris, anno quarto quo Franci dehonestaverunt regem suum Karolum et contra legem sibi Rodulphum in regem elegerunt. » *Carta* 315.

— « Actum sexto idus decembris, anno quarto quo infideles Franci principem suum Karolum propria sede exturbaverunt et Rodulphum elegerunt, Roberto interfecto. » *Carta* 327.

Cartulaire de Brioude publié par H. Doniol, 1863, in-4°.

(2) « .... Concedentes ei *(Adelardo episcopo)* omnibusque successoribus omnem burgum ipsi ecclesie adjacentem, et universa quæ ibidem ad dominium et potestatem comitis hactenus pertinuisse visa sunt, forum scilicet, teloneum, *monetam*, et omnem districtum, etc..... pro remedio anime nostre, consenciente fideli nostro Guillelmo comite, pro remedio anime Guillelmi *(Guillaume-le-Pieux)* avunculi sui atque omnium parentum suorum, etc... — Odo de Gissey, *Hist. de N.-D. du Puy*, l. II, ch. 13. — *Nova Gallia christ.*, t. II, Instr. Eccl. Anic., c. 211. — Dom Vaissète, *Hist. gén. de Lang.*, t. II. liv. XII, et Preuves, c. 61. — A. de Barthélemy, *Numismatique du moyen âge et moderne*, p. 61

La donation de Raoul en faveur des Evêques du Puy fut confirmée et même accrue par Lothaire en 955, par Louis-le-Gros en 1134, par Louis-le-Jeune en 1146 et 1173, par Philippe-Auguste en 1218 et par saint Louis

Digitized by Google

Guillaume II mourut en 926, Adalard la même année, et Raoul en 936.

Cette charte montre qu'en 924 la monnaie *appartenait* déjà *au domaine du comte* et *était tombée en son pouvoir*. En effet, Guillaume II et, avant lui, ses prédécesseurs, avaient, comme tous les grands vassaux de la monarchie carlovingienne, usurpé ce droit régalien. Il est probable qu'ils frappaient monnaie aux types carlovingiens. Toutefois, ils ne tardèrent pas à substituer leur propre nom au nom royal, comme nous le voyons par les deniers *Vlelmo coms-Brivites* de Brioude.

La libéralité que l'évêque du Puy Adalard devait à la faveur royale n'impliquait point de la part du comte de Velay l'abdication de son droit de battre monnaie. Le comte et l'évêque eurent seulement dès lors un droit égal, et se trouvèrent sur le même pied. Par ce qui s'est passé ailleurs dans les cités où l'autorité se partagea entre le comte et l'Evêque, on sait que, suivant l'hostilité ou l'accord des deux pouvoirs, il y eut deux officines rivales ou simplement une monnaie mixte (1). Au Puy, après la concession de 924, il n'exista vraisemblablement qu'un monnayage commun, dans le principe, à l'Evêque du Puy et au comte de Velay qui s'en partageaient à l'amiable les profits. L'explication de cette entente, ou du moins de cette absence d'antagonisme, est facile. Guillaume II n'était pas seulement comte de Velay, il possédait en outre le duché d'Aquitaine et les comtés d'Auvergne et de Bourges. L'assiette territoriale de ses successeurs, bien qu'elle ait varié, n'en fut pas moins toujours très-vaste (2). Avec de tels domaines, il est douteux que ces princes aient jamais résidé d'une manière fixe au Puy; cette ville ne leur offrait pas, par sa position géographique, d'aussi grands avantages politiques ou stratégiques que Clermont, Bourges, Limoges ou Toulouse. L'autorité des Evêques du Puy put ainsi s'exercer paisiblement, grandir et tendre peu à peu à la prépondérance, pendant que celle des comtes d'Auvergne, en tant que comtes de Velay, s'affaiblissait.

On peut se rendre compte de ce qui eut lieu au Puy. En vertu de la concession royale, Adalard et ses successeurs ouvrirent un atelier monétaire et prirent, pour type de la monnaie qu'ils frappaient, le nom et le monogramme de Raoul. Le choix de ce type fut commandé à la fois par le prestige que le nom royal avait aux yeux des populations et comme signe de vassalité envers le roi, bienfaiteur de l'Eglise du Puy. Notre denier, suivant nous, est un produit de ce premier monnayage des Evêques; aussi, quoique ayant l'apparence d'une monnaie royale, en réalité est-il purement féodal. Il forme le point de jonction entre le monnayage féodal ecclésiastique du Puy, à la tête duquel il prend naturellement place. Très-probablement, ce type s'immobilisa et persista jusqu'à l'adoption du nouveau type ecclésiastique *moneta sce Mariæ*, vers la fin du Xe siècle.

Les monnaies carlovingiennes de la trouvaille espagnole étaient presque toutes percées et munies de boucles d'argent ayant servi à les suspendre à des colliers ou bracelets. Est-il téméraire de supposer que ces spécimens de la monnaie courante de la Gaule méridionale vers le milieu du Xe siècle, aient été rapportés à cette époque au-delà des Pyrénées par un Maure, à la suite d'un voyage entrepris pour son négoce dans les contrées du midi de la Loire? La composition de ce trésor serait ainsi une curieuse preuve de plus des relations commerciales des Maures d'Espagne avec le midi de la France et notamment avec le Velay. L'existence de rapports anciens et suivis entre l'Espagne et le Puy est indubitable. D'après une tradition de l'Eglise du Puy, conservée par Vincent de Beauvais (1) (*l'encyclopédiste* du XIIIe siècle), et recueillie par notre chroniqueur local Médicis (2) les Sarrasins occidentaux avaient coutume d'envoyer des offrandes à Notre-Dame du Puy « pour estre protégés de la tempeste et foudre, euls et leurs champs, qui trop durement... les persécutoit. » La cathédrale du Puy offre des traces de l'influence hispano-arabe dans le style et la décoration architecturale de son porche méridional, qui donne sur la place du For. Sur une porte (XIIe siècle) de cette église, M. Ad. de Longpérier a signalé des ornements sculptés sur le bord des panneaux, reproduisant des caractères arabes plus ou moins défigurés, dans lesquels il a retrouvé ces mots : *Il n'y a d'autre Dieu qu'Allah* (3). A Lavoûte-Chilhac, on voit une porte d'église de la même époque et du même système d'ornementation (4). Les collections de MM. Aymard et Falcon renferment des ustensiles arabes en cuivre (coupes, bassins), des XIIIe et XIVe siècles, qui ont été recueillis au Puy ou dans les environs. Enfin, un mémoire officiel de 1420, rédigé en langue vulgaire par les Consuls du Puy, note, à l'occasion des foires de cette ville, que les *Aragonnais* et les *Catalans* venaient s'y approvisionner de mulets (5).

en 1258. — Et. Médicis nous a conservé ces chartes de priviléges. *Chroniques*, t. I, p. 71 et suiv.

(1) B. Fillon, *Monn. franç. de la coll. J. Rousseau.* Introd., p. xviij.

(2) V. la dissertation de dom Vaissète sur *les comtes de Velay et d'Auvergne.* Hist. gén. de Lang., t. II, *note* 17.

(1) *Speculum historiale*, chap. : *de Sacrilegio locali.*

(2) *Chroniques*, t. I, p. 45 et 355.

(3) *De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident.* Revue archéologique, 1846.

(4) Aymard, *Eglise et porte sculptée de Lavoûte-Chilhac* (Ann. de la Soc. acad. du Puy, année 1849).

(5) *Item*, en ladicta viala se fant cinq grosses feiras chascun an, so es a sçaber a Rozols (*les Rogations*), (et) a las quatre Festas principalas de Nostra Dona, de toutes marchandias, en especial de miouls et de mioulas que se neurrissont el dict pays. — *Item*, a causa desdicts miouls, venont

Digitized by Google

Les deux exemplaires du denier qui fait l'objet de cette notice appartiennent aujourd'hui au Musée du Puy. L'acquisition de ces deux pièces inédites et intéressantes lui avait été proposée peu de temps après leur découverte, mais les ressources du Musée n'étant pas en rapport avec le chiffre élevé de leur valeur commerciale, l'idée d'une souscription publique se produisit spontanément et fut réalisée en quelques heures.

Une pareille manifestation fait le plus grand honneur au patriotisme des habitants du Puy ; elle est une preuve nouvelle et significative du vif et intelligent intérêt qu'ils attachent à la conservation des monumeuts de leur histoire locale. Exprimons le vœu, au nom des amis de la science, que l'exemple donné par la ville du Puy trouve de nombreux imitateurs !

el dict luoc et feiras del Puey plus que aultres gens de Pueymontes et Savoyngs, de Aragones, de Cathalas, de Bordales, et de Gascos, que y venont crompar tant grant quantitat d'aquels miouls, que es impossible lo grant argent et aur que laissant el dict luoc del Puey et pays. — Chroniques d'Estienne Médicis, *Enformation faicta sur lo faict de la nouvella farga de moneda que se deu far el Peu.* t. I, p. 241 *(sous presse)*.

Nous devons à l'obligeance de M. Chassaing l'autorisation de reproduire cet article, récemment publié dans les *Annales de la Société académique du Puy*. — T. 28, années 1866-67.

LES ANTIQUITÉS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES DE LA PAROISSE DE SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL

AU DIOCÈSE DE MENDE ET QUELQUES AUTRES DE SES VOISINES.

L'*Histoire générale de Languedoc*, dont les Etats de cette province avaient confié la publication aux Bénédictins, devait être complétée, d'après les plans de Dom Vaissète, par une *Description géographique et historique*. Dom Vaissète, mort sans avoir pu exécuter son dessein, fut remplacé par Dom Bourotte, qui tenta de le réaliser... Dans ce but, on fit distribuer des circulaires, accompagnées d'un questionnaire à remplir.

« L'un de ces modèles était relatif à l'ordre civil de la province et convenait aux différentes sortes de juridictions, afin que le greffier de chacun des siéges qui en dépendaient ou tout autre officier qui voudrait bien se charger de remplir ces articles, pût trouver facilement chaque objet sous les yeux. Il contenait huit questions principales, auxquelles il fallait répondre, et deux tableaux à remplir pour les lieux qui relevaient nûment de chaque siége, et pour les justices royales et seigneuriales de chaque ressort... L'autre modèle des instructions, ou plutôt le second questionnaire, plus étendu que le premier, s'adressait à tous les curés du Languedoc. Il était divisé en deux parties : l'une en douze articles, plus particulièrement historique; l'autre en dix articles, plus spécialement de géographie descriptive, ecclésiastique et administrative. » (Voir l'introduction bibliographique à l'Histoire générale de Languedoc, par M. E. Thomas, dans les Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, tome 3.) Voici une reproduction d'une partie de ces modèles :

Modèle des instructions demandées à MM. les curés de Languedoc, destinées à la description géographique et historique de cette province.

. . . . . .

Première partie. — 1° Le nom du lieu où est située l'église paroissiale, en latin et en français. — 2° La qualité de ce lieu, ville, cité, faubourg, bourg, villate ou village. — 3° Le titre de l'église ou le nom du saint sous l'invocation duquel elle est dédiée. — 4° Le nom du diocèse et celui du doyenné, ou de l'archiprêtré, ou de telle autre portion usitée, dont la paroisse fait partie. — 5° Le collateur auquel appartient la présentation ou la nomination de la cure. — 6° Les bénéfices simples, séculiers ou réguliers, qui se trouvent dans son territoire, ainsi que leurs titres et leurs patrons ou collateurs : si ces bénéfices sont réunis, il faut indiquer cette réunion et sa date. — 7° Le nombre de feux, à peu près, que contient la paroisse. — 8° La justice royale ou seigneuriale dont elle relève immédiatement. — 9° Le siége principal de justice où elle ressortit, viguerie, ou bailliage, ou judicature, ou comté, etc. — 10° Les noms et les qualités de tous les lieux qui sont situés dans son territoire, annexes, succursales, fiefs, terres titrées, ou baronies, ou marquisats, etc. ; châteaux, hameaux, une ferme même, un vignoble ou une métairie isolée ; en un mot, tout lieu qui porte un nom. — 11° Les familles nobles qui ont des domaines ou qui résident dans le territoire. — 12° Les singularités remarquables dans le canton, par exemple : une mine de fer ou de cuivre ou de quelque autre métal ; une fontaine d'eaux thermales, ou d'eaux minérales sulfureuses, salines, ferrugineuses, etc. Les productions propres du pais. Un monument ou une inscription antique ou moderne. Un champ de bataille célèbre. Un édifice considérable, canal, port, chaussée, grand chemin, aqueduc, pont, etc. Les ruines mêmes d'un ancien édifice, tour, forteresse, église, château, etc. La découverte de médailles ou de monnaies anciennes. La naissance d'un homme illustre, dans quel genre que ce soit. Enfin, tous faits mémorables, ou consignés dans les registres de la paroisse, ou conservés dans la tradition du païs.

Seconde partie. — 1. Le nom du consulat ou de la communauté taillable dont la paroisse fait ou partie ou titre.— 2. La qualité du lieu dont ce consulat porte le nom.— 3. La paroisse dans laquelle il se trouve, s'il n'est pas lui-même paroisse.— 4. Le nom du diocèse dont il dépend dans l'ordre économique, c'est-à-dire par rapport aux impositions. — 5. Le nom de la mande, ou du colloque, ou du quartier dont il fait partie. — 6. La généralité à laquelle il appartient. — 7. Le nom de tous les lieux qui composent la communauté et son mandement. Il serait utile de marquer encore, à côté de chacun de ces lieux, sa qualité de proisse, d'annexe, de hameau, etc...

Digitized by Google

Si quelques-uns de ces lieux dépendent, pour le spirituel, d'un autre diocèse que celui auquels ils appartiennent dans l'ordre économique, il faudra l'observer aussi. — 8. Le nombre, les fonctions et les droits des consuls de la communauté et de ses autres officiers, si elle en a d'autres. Le temps que dure l'exercice des uns et des autres. La manière dont se fait leur institution ou élection. — 9. Le rang que ces consuls tiennent à l'Assiette et aux Etats particuliers du diocèse ; s'il n'y entrent pas, le rang qu'ils ont dans leur mande ou dans leur quartier. — 10. Les particularités qui intéressent la communauté, relativement à l'administration générale de la Province, et relativement à sa propre administration...

L'appel de dom Bourotte n'eût pas tout le résultat qu'on en pouvait espérer.... Quelques curés prirent cependant à cœur d'y répondre de leur mieux ; de ce nombre fut celui de Saint-Julien-du-Tournel. Nous publions son manuscrit, dont nous devons l'obligeante communication à M. le vicomte de Moret, de Serverettes ; ce travail nous paraît propre à donner une idée très-nette de l'organisation ecclésiastique, administrative, etc., au dernier siècle, et de la façon dont on comprenait alors un répertoire archéologique de la région.

Vers la fin du mois de septembre dernier 1763, il nous fut remis, de la part de Messieurs les officiers de la province, un mémoire à remplir. Ce mémoire portait pour titre *Modèle des Instructions demandées à Messieurs les Curés du Languedoc, destinées à la description géographique et historique de cette province.* L'on nous y proposait légalement l'ordre et l'arrangement que nous avions à suivre pour y répondre correctement.

Ce Mémoire nous a fourni une idée pour ramasser dans un petit recueil tout ce qui a pu venir à notre connaissance, soit des antiquités, soit des autres évènements arrivés sur notre paroisse. L'on s'est borné à rapporter uniquement ceux qu'on a cru établir par des bonnes autorités. Ce n'est pas dans la vue de les produire qu'on a travaillé ; ce serait trop hardy de notre part. La fin qu'on s'est proposée c'est de conserver à une paroisse sa patrie, le souvenir de bien des choses qu'on ignorera dans la suite.

L'on est bien aise aujourd'hui de connaître nombre de faits ou autres évènements arrivés sur les lieux. L'on est même fâché de ne pouvoir pas remonter plus loing. L'on sait bon gré à ceux qui nous ont précédés de nous avoir transmis ce que nous connaissons sur les antiquités du pays ; nous pensons que nos successeurs penseront de même.

Il y a une infinité d'évènements dont la mémoire se perd dans la succession des temps, faute d'être consignée dans d'autres autorités que celle de la tradition. Sur la tradition humaine, il y a souvent peu à compter. Elle a le sort des autres choses créées ; elle commence d'abord par s'affaiblir, elle se corrompt dans la suite, et, enfin, elle ne dit rien du tout ou quelquefois elle donne le mensonge pour la vérité.

Dans cette entreprise, l'on s'est conformé à ce qui a été prescrit aux curés de la province. L'on a suivi le même ordre et le même arrangement qu'on leur a adressé, c'est-à-dire que ce petit recueil contient deux parties. La première regarde le nom, la position, les qualités de la paroisse ; la seconde dit ce qui regarde le civil.

C'est à nos successeurs, les seuls dépositaires de notre tentative, à examiner et à corriger toutes nos bévues. Ils seront en même de le faire à peu de frais. Il ne leur en peut couter que la peine de consulter les autorités où l'on a puisé. Ce sont d'abord les registres et les autres papiers du bénéfice ; en second lieu, les petites archives de bien de particuliers de la paroisse et, enfin, la tradition la plus soutenue et la moins suspecte. L'on tait une infinité de choses, qu'on prendrait plaisir de rapporter, si l'on les croyait bien appuyées.

PREMIÈRE PARTIE.

La paroisse de Saint-Julien-du-Tournel, au diocèse de Mende, se trouve au levant d'hiver de sa capitale. Les villages qui en sont les plus proches en sont distants d'environ trois lieues.

Les paroisses qui lui sont limitrophes et immédiatement contigues, sont celles d'abord de Chasseradés et de Saint-Jean-de-Bleymard au levant, ensuite celle de Cubiéres inclinant au midi, à son vrai midi se trouvent celles de Lubiérette, de Fressinet-de-Louzère et ensuite celle des Bondons entre le midi et le couchant.

Vers le couchant, la paroisse de Saint-Julien-de-Tournel a celle de Saint-Etienne-du-Valdonnés et de la Nuéjols ; au vrai couchant, elle a celle de Chadenet et de Bagnols-les-Bains ; à son nord, elle confronte la paroisse d'Alerre.

A en juger par son diamètre, cette paroisse a une vaste étendue ; de l'ouest à l'est, il est au moins d'environ trois lieux, c'est-à-dire depuis les extrêmités des dépendances des villages des Saignes et d'Auriac jusqu'à celles de la Barraque des Laires. Il est à peu près de même du nord au sud ; des extrêmités de la terre de la Bissière à celle du village de Malevielle ou de l'ancienne Ville longue, il y a bien cette distance, si elle n'excède pas, l'on doute encore si dans trois jours l'on pourrait faire le circuit en ne suivant que les extrémités de son territoire.

Telle que soit l'étendue de cette paroisse, ses habitants n'en sont pas plus aisés ni ne peuvent l'être. Ce qu'on a à dire dans la suite le prouvera ou en fera tout au moins douter.

Les Montagnes de la Louzére et de Goulet sont fameuses dans le Gevaudan ; à certains égards, elles doivent l'être même dans le royaume. Sur la paroisse de Saint-Julien, elles sont comme parallèles du levant au couchant ; la Lousére est au midi et le Goulet au nord. Cette paroisse a toute sa situation sur ces deux montagnes ou sur leurs collines.

Cela fait que le climat est extrêmement sujet aux grands froids, au séjour des neiges, aux gelées, aux ravins et aux grêles qui emportent souvent non-seulement les récoltes mais le terrain même. Il n'est presque point d'année qui n'en fournisse quelque funeste exemple dans certains cantons de cette paroisse.

Cela joint à la nature du terrain qui est extrêmement maigre partout, la culture qui en est difficile à cause des collines, des précipices et des rochers dont le pays est rempli et

Digitized by Google

qui le rendent en bien d'endroits impraticable aux animaux de labour ; d'un autre côté les meilleurs fonds qui ne produisent que deux ans une fois ; les autres de dix en dix, certains de vingt en vingt, de trente en trente, et le reste de quarante en quarante ans une fois ou deux et les autres jamais ; tout cela dis-je, réuni réduit ceux qui font valoir les biens fonds de la paroisse de Saint-Julien à une vie dure et misérable en même temps.

Dans cette paroisse, il ne s'y fait point de commerce ; l'on n'y recueille pas le blé nécessaire pour substenter ses habitans. Il y a bien un cinquième si ce n'est pas le quart des jeunes gens qui sont assujétis à servir de domestiques ici ou ailleurs.

Quoique la paroisse de Saint-Julien-du-Tournel ait le malheur d'être limitrophe à certaines où les erreurs de Calvin sont établies, elle a le bonheur de n'avoir personne dans son sein qui les suivent. Le Seigneur a bien voulu jusqu'ici conserver le sacré dépôt de la foi. Il le lui conserve encore par un effet de sa miséricorde ; il est inoui qu'il y ait eu jamais des hérétiques ; l'on ne sait pas cependant depuis quel temps elle a eu le bonheur d'embrasser la religion chrétienne.

Le Lot est comme une troisième parallèle entre la Louzère et le Goulet ; cette rivière divise la paroisse de Saint-Julien en deux parties ; les villages de gauche sont tous situés sur la montagne de la Lauzère ou à son pied. Ceux qui ont leur situation à la droite du Lot, sont ou sur la montagne du Goulet ou sur ses collines ; quoiqu'elles ayent l'aspect du midi, elles n'en sont pas moins sujettes aux inconvénients des villages qui se trouvent sur la Louzère : la preuve en viendra dans la suite ; il faut en venir à l'ordre qui nous a été prescrit dans les éclaircissements qu'on nous a demandés.

ART. 1 ET 2.

L'église paroissiale de Saint-Julien-du-Tournel est au village de Saint-Julien même. Dans les anciens titres, on la trouve sous le nom de *Sanctus Julianus de Tornello*.

ART. 3 ET 4.

Cette église est sous l'invocation de Saint-Julien et Sainte-Basilisse. La fête se célèbre le neuf de janvier. La paroisse est du diocèse de Mende, dans l'archiprêtré de Saugues ; dans ce diocèse, les noms de doyen ni de doyenné ne sont point en usage.

ART. 5.

La cure, qui est à simple congrue, dépend pour la présentation des MM. du vénérable chapitre de Saint-Pierre-de-Montpellier ; le chanoine qui est en semaine y nomme.

ART. 6.

Des bénéfices qui sont sur la paroisse.

Section Ire. — *De ceux qu'il y a ou qu'il y a eû d'attachés à l'église.*

Dans l'église de Saint-Julien, il y a trois autels outre celui de la paroisse. Ce sont tout autant de chapellenies dotées ; la première est sous l'invocation de Notre-Dame. M. le marquis *de Villefort* en a le droit de nomination aujourd'hui. Elle fut fondée par Mme Philippe *du Tournel*, en 1241. Son emplacement est à gauche du maître-autel au-dessous du sanctuaire.

La seconde chapellenie est dediée à saint Georges. L'autel est élevé à plus de la moitié de la hauteur de la nef et dans le mur. Il présente des vestiges qui prouvent que le Saint-Sacrifice y a été célébré. L'on ignore en quel temps. L'on ne sait pas non plus quand ni par qui cette chapellenie fut fondée ; le patron aujourd'hui est M. *de Cassagnoles*.

Le troisième autel est sous l'invocation de sainte Catherine. M. le comte *de Morangiex* en est le collateur. C'est en qualité de descendant des illustres maisons *du Tournel* ou *de Chateauneuf*, par défunte dame *Louise Landré de Chateauneuf*, sa mère. L'autel est placé à côté des deux arceaux qui font le milieu de l'église, du côté de l'Evangile ; quoi qu'on ait lu la fondation, l'on ne dira pas ici par qui ni en quel temps elle fut faite. L'on sait cependant, à n'en pas douter, que cette chapellenie exige la résidence de son titulaire.

Il y a eu autrefois dans l'église de Saint-Julien deux chappellenies ; l'une sous le vocable de saint Antoine. Elle avait son emplacement du côté de l'Epître, vis-à-vis de celle de la Sainte-Vierge ; il n'en reste des vestiges que l'emplacement qui lui est désigné par la tradition. L'on n'a jamais vu ni entendu parler d'aucun titre qui constate la fondation ni le droit de présentation, ni même les revenus de cette chapellenie.

Il en est de même d'une cinquième qu'il y avait autrefois dans la même église. L'autel était dressé à l'honneur de saint Julien, et il subsiste encore ; il est du côté de l'Epitre, sous le premier arceau de la voûte de l'église. S'était sans doute à celui-ci qu'on fesait les services de la Confrérie de Saint-Julien dont on va parler.

Dans le pays, cette Confrérie doit être un monument authentique de la piété des fidèles de ce temps-là. L'on ne parle pas seulement de la paroisse, mais encore de ceux des environs ; les statuts, qui sont la seule pièce qui en reste, en font foi ; ils furent renouvellés ou formés environ le règne de François Ier ; ils sont écrits en langue vulgaire sur le parchemin.

Section II. — *Des chapelles de la paroisse de Saint-Julien.*

D'un temps immémorial, il y a eu sur la paroisse une chapelle ; elle était aux extrémités du territoire de Manel et au levant de ce village ; elle avait à son orient le bourg de Bleymard ; elle était à la distance de l'un et de l'autre d'environ deux bons ports de fusil ; elle était sous l'invocation de saint Julianet ; ce local en porte encore le nom.

Il ne reste de cette chapelle, de mémoire d'homme, que les décombres ; ils sont tous ensevelis sous la pelouse. A examiner aujourd'hui ce local de près, l'on ne croirait pas même qu'il y eut autrefois un édifice ; il ne présente qu'une petite élévation ; il n'y a que la tradition et la piété des fidèles des environs qui en ayent conservé la mémoire. Du voisinage, l'on y porte les enfants pour invoquer la Mère du Fils de Dieu pour

Digitized by Google

certaines infirmités, faiblesse de rheins et des jambes de leurs enfants. L'on n'en connait par aucun titre l'époque de sa destruction, et l'on ignore encore plus celle de sa construction. Quant aux revenus de cette chapelle, l'on peut assurer que ce sont ceux de la chapellenie de Notre-Dame de Saint-Julien. L'on n'en a point d'autres choses à en dire, si l'on excepte la résidence du titulaire. Il semble que la fondation l'exige par ces paroles : *Modo oret in ecclesia Sancti Juliani.*

Il existe encore une chapelle au village du Mas-Cartalier ; elle est dédiée à la Transfiguration de Notre-Seigneur. Il ne s'y fait point de service aujourd'hui. L'on ne peut pas même y en faire en public les jours de fête ou de dimanche.

On ne sait pas au juste le temps de sa fondation, ni celle de sa construction ; l'on croit cependant qu'elles ne sont pas fort reculées. Elles ne peuvent guère remonter plus loing que la sixième ou septième génération de la famille du sieur *Lacoste de Chateauneuf du Mas* et peut-être encore moins. Ce fut environ ce temps-là que cette famille fit de grandes acquisitions et surtout celles de Pasque, que tous leurs enfants vivants pour lors en bons paysans ou en bons bourgeois de campagne sous le nom Gaillards, se firent bâtir leur chapelle et la dotèrent au dépend de leur bien. Le sieur *Lacoste de Chateauneuf*, descendant de cette famille par sa mère, en est aujourd'hui le patron.

M. le bailly de la commanderie de Gap-Francés dans l'ordre de Malthe, perçoit la dixme du village de Malevielle et des terres de l'ancien Crussinas ; cette dixme porte le nom de las Barbailles. Ce n'est pas seulement le village de Malevielle qui y est sujet par raport à Crussinas dont on parlera dans la suite, les villages de Mazel, de Vareilles, du Mas et d'Orsière, surtout ce qui regarde la paroisse de Saint-Jean-du-Bleymard, la payent à ce seigneur par rapport aux terres de Crussinas.

ART. 7.

LE NOMBRE DES FEUX DE LA PAROISSE.

La paroisse de Saint-Julien est composée d'environ cent soixante-seize familles ; dans ce nombre sont comprises non-seulement celles qui y ont des biens fonds et l'habitation, mais encore celles qui n'y ont que l'habitation seule ; l'on y comprend également ceux qui, n'habitant pas sur la paroisse, y sont représentés par des rentiers et ceux encore qui font valoir leurs biens par des rentiers et qui font un feu à part ; ils sont en tout soixante et dix.

L'on n'entend pas parler cependant de ces familles qui s'y trouvent en qualité simplement de locataires d'un logement et qui n'y ont point de biens fonds ; l'on ne comprend pas non plus dans le nombre des familles de la paroisse certaines personnes qui y vivent en particuliers et qui sont membres d'autres familles, et dont le tout à leur moment doit être réuni en masse. Le nombre des uns et des autres de ces derniers se porte à huit et par conséquent le total des familles a environ cent quatre-vingt-quatre.

ART. 8 ET 9.

Des seigneurs de la paroisse.

Parmi le nombre d'environ seize ou dix-sept seigneurs qu'il y a sur la paroisse, il ne s'en trouve que six ou sept, tant ecclésiastiques que séculiers, qui ayent le droit de justice. Ils la font rendre par des officiers qu'ils se choisissent. Tous ces différents tribunaux ressortissent à la Cour de M. le Sénéchal de Nismes et de là au Parlement de Toulouse. L'on dira dans la suite le droit de chaque seigneur en parlant de leur dominité.

ART. 10.

Les noms et qualités des lieux qui composent aujourd'hui la paroisse de Saint-Julien.

Dans l'état présant, cette paroisse renferme dix-neuf vilages ou hameaux. Le chef-lieu, comme on l'a déjà dit, est le vilage de Saint-Julien. Il est situé au levant et à un quart d'heure du chemin de Bagnols-les-Bains. Il y a environ trente-trois feux ; sa position est sur une petite éminence ; le Lot, en serpentant d'Orient en Occident, en fait une péninsule dont l'isthme répond au couchant d'hiver du village ; cela fait que sa position ne déplait pas même aux étrangers qui y passent.

Ses dépendances se trouvent toutes sur des collines escarpées et des rochers, ce qui rend la culture de l'endroit fort difficile et d'un modique produit en même temps. Comme le vilage de Saint-Julien est le plus bas de la paroisse, elle est d'une difficile desserte ; les inondations du Lot y causent de grands préjudices dans le valon et les ravins partout ailleurs.

§ 1er. — *De l'église de Saint-Julien.*

Elle passe pour la plus belle de toutes celles qu'on voit à la campagne dans le Givaudan, s'il faut s'en rapporter à des gens très éclairés et fort versés dans l'histoire qui l'ont vue et examinée de près depuis peu ; elle a été bâtie du temps de Charlemagne. « *Ce qui le fait croire*, dit-on, *c'est qu'elle est dans le « goût de celle de la Maguelone de Montpellier, qui fût battie « sous le règne de ce grand monarque. La vôtre pourrait l'avoir « été dans ce temps-là* » (M. Plantade, chanoine de la cathédrale de Montpelier, en 1759).

§ 2. — *Du monastère de Saint-Julien.*

Quant au monastère, l'on ignore entièrement l'époque fixe de la destruction et plus encore celle de la construction. L'une et l'autre doivent être fort reculées. Environ mil six cent quatre-vingt-un, telle est la date ; on releva une partie de ce monastère pour loger les curés.

Les anciens qui vivaient de ce temps ne savent apprendre autre chose à leurs descendants, sinon qu'ils avaient toujours vu et su par ouï-dire à leurs prédécesseurs que d'un temps immémorial le cloître de Saint-Julien était une masure ; tout cela paraît supposer au moins le cours d'environ trois siècles ; tout cela joint ensuite au temps qu'il a fallu pour faire tomber

Digitized by Google

en ruine un édifice tel que la tradition et ce qu'on en a relevé le représentent, n'étant pas encore tout à fait en ruine; c'est encore au moins l'affaire de deux cents ans.

A rapporter ensuite toutes ces conjectures, l'on devrait, ce semble, présumer que les moines en déguerpirent vers le onzième ou douxième siècle. *(A continuer.)*

EXPLICATION ET RESTITUTION D'UNE INSCRIPTION EN VERS GRECS

CONSACRÉE AU DIEU MITHRAS

ET GRAVÉE DANS LE PORCHE DE L'ÉGLISE DE LABÉGE (HAUTE-GARONNE).

Renseignements nouveaux et tout a fait inattendus que fournit cette inscription sur Mithras et sur son culte.

Il y a quelque temps qu'un de mes savants confrères de l'Institut, M Dulaurier, à son retour d'un voyage qu'il venait de faire dans son pays natal, fut amené à me parler d'une inscription grecque, qui se voit dans le département de la Haute-Garonne.

Gravée sur une pierre, à l'entrée de l'église de Labége, village du canton de Castanet, à la distance de près de trois lieues de Toulouse, cette inscription provoque stérilement depuis des siècles la curiosité des passants et des fidèles et attend toujours son interprète. Non qu'elle n'ait été plus d'une fois soumise aux regards investigateurs de juges réputés experts en de pareilles études, qu'on ne l'ait même montrée jusqu'à des archéologues de profession; mais le résultat des divers examens a été que l'on devait renoncer à tout espoir de tirer un sens quelconque de ce monument épigraphique, et qu'il n'y avait plus qu'à lui adresser un adieu funèbre. C'était, s'accordait-on à dire, une série de lettres sans suite significative, le fragment d'une inscription qui se continuait dans l'intérieur du monument, et qui ne donnerait jamais son dernier mot, faute de ce qui avait disparu sous les mutilations endurées par cette partie du monument, mutilations dont nous aurons à parler tout à l'heure.

Largeur de la pierre, 0 m. 54 c. Hauteur, 0 m. 64 c.

Ce Mémoire était déjà composé et imprimé une première fois, lorsque le fac-simile réduit de l'inscription qui en fait le sujet a été gravé. Nous avons dû ne faire exécuter la planche qu'après avoir vu la pierre sous toutes ses faces. M. l'abbé Gounon, curé de Labége, a bien voulu mettre le plus louable empressement à la faire desceller pour seconder des investigations utiles à la science. Nous nous plaisons à lui en témoigner ici toute notre gratitude. *(La Direction.)*

Ces détails, loin de me décourager, m'inspirèrent le désir de voir une copie de l'inscription; M. Dulaurier s'empressa généreusement de satisfaire à ce désir. Une fois sous mes yeux, l'inscription ne tarda pas à me montrer qu'elle avait une importance exceptionnelle, qu'elle était beaucoup plus complète qu'on ne l'imaginait, et qu'elle se trouvait défectueuse pour des raisons qu'on ne soupçonnait pas. Toutefois, il me manquait encore quelques renseignements que ne pouvait me donner une copie manuscrite, même la plus soigneuse; j'avais besoin de connaître la forme et le tracé des lettres, leur disposition respective et jusqu'au moindre vestiges du travail du ciseau. Pour cela, il fallait une reproduction que la vue même ne suppléerait pas, une reproduction au naturel; et je ne songe pas ici à cette peinture miroitante, si fertille en illusions et si instable, qu'on appelle photographie; je veux dire un estampage intelligemment pris. J'avais besoin en outre qu'un homme exercé vérifiât attentivement l'intérieur de la pierre ou l'intérieur du cadre formé par l'inscription, non pour y chercher les prétendus restes de cette inscription, car j'étais irrévocablement fixé à cet égard, mais pour tâcher de découvrir quelque chose d'un sujet figuré, qui s'y voyait primitivement représenté, et qu'on a depuis scrupuleusement détruit. Je m'adressai encore à l'obligeance de mon confrère, laquelle ne me fit point défaut. La fortune nous servit à souhait; M. Dulaurier pria son compatriote et ami M. Dusan, directeur de la *Revue*

Digitized by Google

archéologique du midi de la France, de vouloir bien se charger de l'estampage de l'inscription et de la vérification de l'intérieur de la pierre; et M. Dusan m'a rendu ce double service de façon à mériter non pas seulement tous mes remercîments, mais les félicitations et les compliments que lui envoie ma sincère estime.

Muni de ces secours, je pus justifier ma restitution, car je m'étais tout d'abord occupé de restituer l'inscription; mais j'avais besoin d'être rassuré sur quelques points; l'estampage me donna de la sécurité, et la constatation de l'état de la pierre en m'aidant à déterminer le caractère du personnage à qui fut dédié le monument, me servit aussi à conjecturer le sujet figuré, qui a été mutilé.

Cette pierre, avons-nous dit, se trouve à l'entrée de l'église de Labége. Elle est en effet encastrée au-dedans du porche dans le mur de gauche, environ deux mètres au-dessus du sol. C'est un calcaire blanc, offrant un carré long, formé par l'inscription, qui encadrait un sujet représenté au milieu. Ce carré comprend deux lignes parallèles, ayant trois centimètres de séparation qui règlent la hauteur des lettres. La ligne supérieure a $0^m,49$ de hauteur et $0^m,40$ de largeur. Les lettres sont gravées, et leur creux se rétrécit en angle rentrant; ce sont de belles capitales carrées, qui sembleraient donner au monument un âge qu'il n'a certainement pas. Elles sont également espacées et distribuées avec une symétrie qui nous a été fatale, ainsi que nous allons le voir. Le sens dans lequel est disposée la pierre nous est donné par la date 1542, renfermée dans le carré.

Au milieu de ces caractères, qui courent à la suite l'un de l'autre et reviennent sur eux-mêmes, par où commencer? Par Ἥλιος καὶ ἄρσην, *le Soleil et mâle*. Mais que signifie *le Soleil et mâle?* Un mot a été supprimé devant ἄρσην, c'est θῆλυς, *femelle : le Soleil femelle et mâle*. Nous voici reportés en pleine poésie orphique, et cette première indication va, je l'espère, nous diriger.

Le monument fut dédié au soleil, et, par ce *Soleil mâle et femelle*, nous remontons à l'œuf primordial, où se forma l'être à deux sexes, qui devait éclairer le monde : « En dedans de la circonférence (de « cet œuf), est-il dit dans les *Homélies* attribuées à saint Clément « de Rome, il se forme par la prévoyance de l'esprit divin qui y « réside, un animal mâle et femelle, qu'Orphée appelle Phanès. — « Ἔνδοθεν τῆς περιφερείας ζῷόν τι ἀῤῥηνόθηλυ εἰδοποιεῖται, προνοίᾳ τοῦ « ἐνόντος ἐν αὐτῷ θείου πνεύματος, ὃν Φάνητα Ὀρφεύς καλεῖ (1). » Et un peu plus bas : « C'est de cet œuf que s'élança Phanès mâle-femelle. « — Ἀῤῥηνόθηλυς ἐξέθορεν Φάνης (2). »

Confirmant cette double nature, Proclus nous dit aussi, dans son *Commentaire sur le Timée*, « Que Phanès fut le premier en qui se trou- « vèrent réunis le sexe femelle et mâle. — Καὶ ἐν αὐτῷ πρώτῳ τὸ θῆλυ « καὶ ἄῤῥεν. » Et il cite à l'appui ce vers d'Orphée, où Phanès reçoit le nom d'Éricépée, qui lui était également donné :

Θῆλυς καὶ γενέτωρ κρανερὸς θεὸς Ἠρικεπαῖος (3).

« Il est femelle et générateur, le puissant dieu Éricépée. »

C'est à tous ces titres réunis qu'un hymne orphique l'invoque :

Πρωτόγονον καλέω διφυῆ..... ὠογενῆ.... γένεσιν μακάρων θνητῶν τ' ἀνθρώπων... Ἠρικεπαῖον...
Λαμπρὸν ἄγων φάος ἀγνὸν, ἀφ' οὗ σε Φάνητα κικλήσκω (4).

« C'est toi que j'invoque, Premier-né, doué des deux sexes, éclos « d'un œuf, origine des bienheureux et des hommes mortels, Éricé- « pée, amenant une lumière éclatante, pure, ce qui fait que je t'ap- « pelle Phanès. »

Le Soleil, d'après cette théologie antique, était donc mâle et femelle; car Phanès n'est pas autre que le Soleil : « Le Soleil, dit Orphée, que l'on nomme à présent et Phanès et Bacchus. »

Ὃν δὴ νῦν καλέουσι Φάνητά τε καὶ Διόνυσον (1).

Ajoutons même que, sous ce dernier nom, il réunissait encore les deux sexes; en d'autres termes, que Bacchus était aussi mâle et femelle. Dans cet hymne orphique, d'un ton si ambigu qu'il a dérouté les érudits, les laissant incertains s'il s'agissait d'une déesse ou d'un dieu, de la mère de Bacchus ou de Bacchus lui-même, tandis qu'il n'est réellement question que du dieu, invoqué sous le nom de *Misé*, le poëte appelle fort justement son équivoque divinité ἄῤῥην καὶ θῆλυς, *mâle et femelle* :

Ἄρσενα καὶ θῆλυν, διφυῆ λύσειον Ἴακχον (2)

« Le dieu mâle et femelle, à la double nature, qui affranchit des « soucis, Iacchus. »

Mais le Soleil n'était pas la seule divinité que l'on eût revêtue de la double nature; dans les mêmes poésies, il est dit de Jupiter : « Jupiter naquit mâle, Jupiter fut l'immortelle épouse. »

Ζεὺς ἄρσην γένετο, Ζεὺς ἄμβροτος ἔπλετο νύμφη (3).

Il est dit de Minerve : « Tu naquis mâle et femelle. »

Ἄρσην μὲν καὶ θῆλυς ἔφυς (4)

Et la Lune est appelée, absolument comme le Soleil, dans notre inscription : « Et femelle et mâle. »

. . . . . θῆλύς τε καὶ ἄρσην (5).

Après θῆλυς καὶ ἄρσην, quels sont les mots qui doivent suivre? Πάντα δίδωσιν, *donne tout*. Ces mots suffiraient déjà pour compléter le sens; mais il y faut joindre αὔξειν, *s'accroître*, qui en est une dépendance : *Le Soleil femelle et mâle, donne que tout s'accroît, donne à tout de s'accroître*, tournure essentiellement grecque, et qu'il serait inutile de confirmer longuement, rien n'étant plus fréquent que la construction de διδόναι avec un infinitif; bornons-nous à cet exemple de Platon. Dans les dernières paroles du *Phèdre*, le philosophe fait dire à Socrate : « Ω θεοὶ, δοίητέ μοι καλῷ γενέσθαι τἄνδοθεν· ἔξωθεν « ὲ ὅσα ἔχω, τοῖς ἐντὸς εἶναί μοι φίλια (6). — « O Dieux, puissiez- « vous m'accorder d'être beau, quant aux choses de l'intérieur, et « tout ce que je possède extérieurement, être conforme à ces choses « de l'intérieur (et faire que tout ce que je possède extérieurement « soit conforme, etc.). »

Ainsi le Soleil dispense à tout la croissance et le développement;

(1) Ap. Galland, *Biblioth. Vet. Patr.*, t. II, p. 679.
(2) P. 681.
(3) *In Tim.*, III, p. 131.
(4) *Hymn.*, VI.

(1) Ap. Macrob., *Saturn*, I, 18, 12.
(2) *Hymn.*, XLI. 4.
(3) Ap. Aristot. *De Mund.*, VII, 10.
(4) *Hymn.*, XXXI, 4.
(5) *Hymn.*, VIII, 4.
(6) T. III, p. 279, ed. H. St.

Digitized by Google

mais là ne s'arrête point sa puissance. L'inscription continue : Κόσμον ἔθηκε εὐγενήτην (εὐγενετην), *il a établi le monde, qui est d'une noble origine.* D'où il suit que le Soleil est le père de tout ; telle fut la croyance de l'antiquité. On peut même induire de cette théocrasie de la théologie païenne, qui confondait tant de Dieux ensemble, que le Soleil comprenait toutes les grandes divinités présidant à la production. Dans un poëme latin en son honneur, il est dit le même que Bacchus, que Cérès, que Jupiter :

Sol Liber, Sol alma Ceres, Sol Juppiter ipse (1)

Conformément à ces idées, Macrobe appelle l'astre créateur : « Celui de qui toutes choses empruntent la vie : — Sol, de quo « vitam omnia mutuantur. » (2)

Nous voici arrivés à la fin de l'inscription quadrangulaire ; avons nous là l'inscription originale tout entière, sauf le mot θῆλυς, *femelle*, qui a été suppléé ? Il s'en faut. Devons-nous alors supposer que ce qui manque se trouvait dans le champ de la pierre ? Cela ne se peut. Sur le monument, il n'a jamais subsisté de l'inscription originale que ce qui s'y lit encore aujourd'hui, et que je viens d'expliquer. Je vais en donner les raisons, et qui seront, je crois, d'une vérité sensible.

Il n'est point d'archéologue tant soit peu métricien qui, au premier aspect, ne reconnaisse ici une inscription métrique, à tous les caractères absolument que présente une inscription de ce genre. Le lapicide avait donc sous les yeux un modèle, une copie en vers ; et ces vers étaient même deux hexamètres, dont la fin s'est conservée intacte, et frappe les yeux aussi bien que l'oreille. Par quelle bizarre fantaisie cependant a-t-il, comme à plaisir, troublé, mutilé son modèle ? Il paraît avoir été conseillé par le goût d'une régularité matérielle, qui suit à tout prix l'alignement, par le désir d'une symétrie, qui ne craint pas de rogner, pourvu qu'elle égalise.

Après avoir mesuré la place dont il disposait, il vit qu'en espaçant également ses lettres, il en pouvait faire entrer treize dans chaque côté du carré. Ainsi fit-il, à l'exception du côté gauche, où il remplaça la treizième lettre par deux points, l'un au-dessus de l'autre, pour annoncer la fin de l'inscription ; et tout ce qui dépassa dans la copie le nombre de lettres fatalement exclusif que pouvait recevoir le carré, fut sacrifié. Disons toutefois, à la décharge du lapicide, qu'il ne fit entrer dans sa combinaison que des mots entiers et non écourtés. Mais cette combinaison, à son tour, imposa un choix particulier entre les mots, et ce fut elle aussi, je pense, qui amena le renversement de l'ordre métrique, et qui a fait intervertir les hémistiches des vers. Quoi qu'il en soit, cette perturbation, une fois aperçue, a servi à nous diriger, et nous n'avons eu guère, on le verra, qu'à rétablir l'ordre pour restituer l'inscription.

Le premier mot de la phrase, avons-nous dit, c'est Ἥλιος ; c'est aussi le mot initial du premier vers. Comment se liait-il avec θῆλυς, qui doit nécessairement précéder καὶ ἄρσην ? A l'aide, je pense, d'un monosyllabe commençant par une voyelle, tel que ὡς : Ἥλιος, ὡς θῆλυς. Mais θῆλυς, à son tour, a besoin d'une liaison monosyllabique pour s'unir à καὶ ἄρσην, et cette liaison est la conjonction τε, comme l'a montré plus haut un vers orphique. Nous avons donc : Ἥλιος [ὡς θῆλύς τε] καὶ ἄρσην. Où sont les deux derniers pieds ? En avant des quatre premiers, par le fait du renversement que nous avons signalé ; ils sont dans πάντα δίδωσιν, et le vers entier sera :

Ἥλιος, [ὡς θῆλύς τε] καὶ ἄρσην, πάντα δίδωσιν.

Ce premier vers comprend la moitié du carré, ou l'équivalent de deux côtés, aussi contient-il vingt-cinq lettres sur les cinquante et une que le lapicide a fait entrer dans sa bordure ; mais, comme après la restitution, ce nombre de vingt-cinq s'élève à trente-quatre, il s'ensuit qu'il y a eu neuf lettres de retranchées, ni plus ni moins, je le crois.

Passons au second vers. Ici la transposition a été moins forte que dans le premier, et n'a porté que sur un mot, ἔθηκε κόσμον, au lieu de κόσμον ἔθηκε. Sauf cet unique déplacement, la portion conservée du vers ne présente qu'une lecture rétrograde.

Nous avons vu que αὔξειν est une dépendance de δίδωσιν, dont le ν additionnel le réclame déjà ; aussi commence-t-il le second vers, et cette place lui est encore assignée par le sens, et indiquée par la disposition que le quadrataire a donnée aux lettres.

Après αὔξειν, la pierre donne en reculant εὐγενήτην ; c'est aussi le second mot qui doit suivre dans le vers, quand nous aurons toutefois rectifié la faute commise par le lapicide, et écrit εὐγενέτην. Entre εὐγενέτην et la fin du vers, il existe une lacune : quel est le mot qui la comblait ? Je crois qu'après l'épithète εὐγενέτην, destinée à caractériser *la noble naissance* du monde, puisqu'il est l'œuvre du Soleil, il en venait encore une autre, destinée à caractériser la nature physique de ce monde, et à préciser le sens un peu trop vague de ἔθηκε. Je propose ἀπέραντον, *infini, immense ;* c'est l'épithète indiquée par cette philosophie mystique, qui appelle à chaque pas le monde ἄπειρος, ἀπειρέσιος, ἀπείρων : ἀπείρονα κόσμον (1), et qui, dans un endroit, dit à Apollon lui-même.

Τόνδε σὺ γὰρ λεύσσεις τὸν ἀπείριτον αἰθέρα πάντα (2).

« Car c'est toi qui de ton regard embrasses tout cet immense « éther. »

Ἀπέραντος m'a paru achever dignement l'idée commencée par αὔξειν, en étendant cet *accroissement* jusqu'à l'*infini*. Quand au rapprochement des deux épithètes, il ne choquera pas ceux qui connaissent le goût de la poésie orphique.

Le vers est-il ainsi complet, et ne faut-il pas encore un mot pour lier la proposition du second vers à celle du premier ? A la rigueur, nous pourrions voir ici la construction que les grammairiens grecs appellent ἀσύνδετον, *sans lien*, laquelle supprime le lien de la conjonction ; et cela serait d'autant plus loisible que la première proposition, ce qui est une condition de cette sorte de construction, renferme implicitement la seconde. Mais la construction désunie me paraîtrait former une trop brusque transition, et je rétablis τὲ après εὐγενέτην : εὐγενέτην [τ' ἀπέραντον].

La fin du vers suit d'elle-même : κόσμον ἔθηκε. Qu'il se terminât réellement ainsi, c'est ce qui ne fait aucun doute pour le métricien ; mais la perturbation du lapicide elle-même le prouve. A l'endroit où il l'a transposé, ἔθηκε aurait eu le ν additionnel : ἔθηκεν εὐγενέτην ; mais cet homme, qui s'était mis dans la nécessité de respecter si peu l'ordre de mots, n'a pas altéré la forme d'un seul : et voilà pourquoi il a laissé ἔθηκε à sa nouvelle place, tel qu'il se trouvait à la fin du vers où il ne réclamait nullement le ν additionnel. Nous lirons donc ainsi ce second vers :

(1) *Anthol. Lat.*, t. II, p. 298.
(2) *Comm. in Somn. Scip.*, I. 6, 57.

(1) Orph., *Hymn.*, X, 20.
(2) Orph., *Hymn.*, XXXIV, 11.

Digitized by Google

Αὔξειν, εὐγενέτην [τ' ἀπέραντον] κόσμον ἔθηκε.

Ce second vers comprend la seconde moitié du carré, ou l'équivalent à peu près de deux cotés, et il contient vingt-six lettres sur les cinquante et une employées par le lapicide. Mais, comme, après la restitution, ce nombre s'élève à trente-six, il s'en suit qu'il a dû y avoir dix lettres environ de supprimées.

Je ne crois pas devoir faire part au lecteur des variantes de mon travail et des motifs qui m'ont porté à les rejeter ; j'avouerai cependant que j'ai songé un moment à chercher dans le second vers un pentamètre, et rien ne serait plus aisé que de l'en faire sortir, en lisant :

Αὔξειν· εὐγενέτην κόσμον ἔθηκε [ν ὅλον].

« Il a constitué le monde entier, qui lui doit sa noble origine. »

Mais gardons-nous en ; ce sont deux vers épiques, et de la fabrique de l'école d'Orphée.

Pour ne plus revenir sur ce travail de restauration métrique, nous arrêterons ainsi la restitution des deux vers :

Ἥλιος [ὡς ϑῆλύς τε] καὶ ἄρσην, πάντα δίδωσιν
Αὔξειν, εὐγενέτην [τ' ἀπέραντον] κόσμον ἔθηκε.

« Le Soleil, en tant qu'il est femelle et mâle, donne à tout sa crois-
« sance, et il a rendu immense le monde, qui lui doit sa noble ori-
« gine, »

Maintenant, en supposant que nous ayons ainsi remis l'inscription dans son premier état ; que nous lui ayons rendu son intégrité, sa forme originale, nous n'avons cependant encore rempli que la moitié de notre tâche dans l'étude du monument. Il nous reste à chercher un Soleil qui reçoive plus directement que le Soleil ordinaire de la mythologie les qualifications que lui donnent nos deux vers, et à déterminer quelle est la divinité à qui s'adresse l'hommage. Il nous faut essayer de découvrir quel accord pouvait exister entre le sujet représenté à l'intérieur et l'inscription qui lui servait de cadre, essayer de pénétrer quels motifs ont pu porter à la mutilation de ce sujet.

On n'a pas à chercher longtemps pour trouver à côté du Soleil de la Grèce et de Rome un Soleil étranger, qui brilla pendant quelques siècles jusqu'à les éclipser : c'est Mithras (1). Sorti de la Médie dès une haute antiquité, il s'établit en Perse, où il fut adoré avec une dévotion particulière. Toutefois, il paraît que, dans l'ancienne religion, Mithras n'était pas séparé des deux grands principes du monde, et qu'il fut destiné à leur servir de lien, et à constituer une sorte de trinité. Plutarque, dans le traité *Sur Isis et Osiris*, nous apprend que les Perses admettaient deux principes : l'un du bien, appelé Oromaze, l'autre du mal, appelé Arimane. Il ajoute qu'ils comparaient le premier à la lumière, le second à l'obscurité, « Τὸν μὲν ἐοικέναι φωτὶ, τὸν δὲ σκότῳ, » et qu'entre les deux ils plaçaient Mithras, nommant aussi ce dernier, pour cette raison, le *Médiateur* : « Μέσον δ' ἀμφοῖν τὸν Μίθρην εἶναι · διὸ καὶ Μίθρην Πέρσαι τὸν Μεσίτην ὀνομάζουσιν (1). »

Ce sont là déjà, remarquons-le bien, les deux sexes de Mithras en germe, ou le Mithras-Soleil mâle et femelle, tour à tour la lumière cédant la place à l'obscurité, et l'obscurité se retirant devant la lumière. Bientôt, en effet, les Perses adorent particulièrement Mithras comme le Soleil : « Les Perses, dit Strabon, honorent aussi le Soleil, « qu'ils appellent Mithras: — Πέρσαι τιμῶσι καὶ Ἥλιον, ὃν καλοῦσι « Μίθραν. (2) » C'est par ce Soleil qu'ils juraient, comme par la plus auguste divinité : Μὰ τὸν Μίθρην (3). C'est par la puissante lumière de Mithras que Darius fait jurer l'eunuque Tirée : « Σεβόμενος Μίθρου « φῶς μέγα (4). »

Mais, en passant en Europe, le culte de cette divinité se modifie considérablement, et se façonne à la nature et aux hommages des dieux de la Grèce et de Rome. De la Perse et de la Médie, il s'était rendu dans l'Asie Mineure, et c'est de là qu'il va pénétrer en Italie. Plutarque, parlant de pirates Ciliciens, qui insultèrent si longtemps à la puissance romaine par leur brigandages et leur déprédations, nous dit : « Ils se livraient à de mystérieuses pratiques de religion, « dont faisait partie le culte de Mithras, qui s'observe encore de nos « jours, et qui fut révélé par eux pour la première fois. — Τελετάς τινας « ἀποῤῥήτους ἐτέλουν, ὧν ἡ τοῦ Μίθρου καὶ μέχρι δεῦρο διασώζεται, κατα- « δειχθεῖσα πρότερον ὑπ' ἐκείνων (5). » Ce fut pendant la guerre de Pompée contre ces brigands que l'importation eut lieu, entre les années 70 et 68, avant le Christ.

Dans sa nouvelle patrie, le nouveau dieu prend un corps et une forme humaine, rompant avec tous les usages de la religion spiritualiste des Perses ; et si on ne lui érige pas des temples, on lui consacre des antres où s'accompliront d'étranges mystères et d'affreux sacrifices. Mais tout est connu sur ce sujet.

Dans sa nouvelle fortune, Mithras vit s'accroître ses priviléges et sa puissance. Plusieurs anciens avaient écrit sur ce dieu, sur ses mystères et sur sa religion. Eubulus notamment avait composé en plusieurs livres une histoire de Mithras, au rapport de Porphyre (6). Le même philosophe nous apprend que Pallas avait recueilli dans un ouvrage les plus précieux détails sur les mystères de Mithras, et que, dans cet ouvrage, il affirmait qu'à partir du règne d'Adrien, on avait cessé d'immoler des victimes humaines (7). Plus loin, il ajoute que Pallas y expliquait aussi comment les mystères de Mithras

(1) La plupart des archéologues écrivent *Mithra*, c'est une faute : la règle demande *Mithras*, soit qu'on dérive ce nom du grec, soit qu'on le dérive du latin ; car les Grecs écrivent Μίθρας, et les Latins, après eux, ont écrit Mithras. Ce qui le prouve, c'est la valeur numérale que les uns et les autres attachèrent aux lettres de ce nom, pour leur faire signifier, selon les idées gnostiques, 365, nombre des jours qui composent la révolution annuelle du soleil. Saint Jérôme, condamnant les rêveries de Basilide, qui trouvait ce nombre 365 dans le nom imaginaire *Abraxas*, ajoute : « Que les gentils (les païens) « désignent le soleil par le nom de *Mithras*, qui reproduit le même nombre « qu'*Abraxas*, avec des lettres différentes. — Solem ethnici sub eodem nul « mero aliarum literarum vocant Mithram (*In Amos.* III, 3, 9). » Le *s* final est, en effet, si nécessaire, qu'il compte pour 200, notons même qu'il fallut lire Μειθρας, au lieu de Μίθρας, pour obtenir 365 :

M	E	I	Θ	P	A	Σ	— 365.
40	5	10	9	100	1	200	

Dans ma *Lettre à l'Académie des Beaux-Arts*, à l'article *Abraxas*, je me suis assez longuement occupé de la subtilité mystique du gnosticisme s'exerçant sur la vertu mystérieuse des noms qu'engendrait artificiellement le nombre 365, et des noms qui naturellement représentaient ce nombre.

(1) T, VII, p. 456 seq. ed. Reisk.
(2) XV. p. 732.
(3) Xenoph. *Cyrop.*, VII, 5, 53.
(4) Plutarch., *Vit. Alex.*, § XXX.
(5) *Vit. Pomp.*, § 24.
(6) *De Abstin*, p. 349.
(7) *De Abstin*, II, p. 262.

Digitized by Google

étaient un symbole de la migration des âmes (1). Malheureusement tous ces ouvrages sont perdus, et on s'en étonne moins qu'on ne s'en afflige; les chrétiens durent montrer un zèle peut-être encore plus impitoyable pour la destruction des livres consacrés à la doctrine de Mithras que pour le renversement de ses temples. Ce n'était plus, en effet, une hérésie s'attaquant à quelques dogmes, qui se dressait devant eux ; c'était une religion armée de toutes pièces, avec son culte, ses cérémonies, ses mystères et ses initiations, qui aspirait à dominer.

D'où nous peut donc venir aujourd'hui quelque lumière sur ce dieu, que l'on dirait anéanti avec ses œuvres ? De certains faits constatés par ses puissants adversaires eux-mêmes, de quelques fragments conservés des livres dont nous venons de parler, et d'un assez grand nombre d'inscriptions.

J'écarte tous les détails qui ne vont pas directement au but, et me borne à citer deux passages de Porphyre extraits d'Eubulus et de Pallas, mais qui ont une importance capitale pour le monument dont je m'occupe.

Porphyre dit que l'antiquité était dans l'usage de consacrer les antres et les cavernes au Monde divinisé : « Ἄντρα οἱ παλαιοὶ καὶ « σπήλαια τῷ Κόσμῳ καθιέρουν (2) ; » et il en donne des raisons allégoriques et physiques. Plus bas il constate, et certainement d'après Eubulus, comme une conséquence de ce qui vient d'être avancé, « Que partout où l'on a reconnu la divinité de Mithras, on se rend ce « dieu propice en l'implorant dans une caverne. — Πανταχοῦ δ' ὅπου « τὸν Μίθραν ἔγνωσαν, διὰ σπηλαίου τὸν θεὸν ἱλεουμένων (3). »

Notons ce rapprochement, qui fait pressentir Mithras comme démiurge, ou qui nous prépare à ce que dit notre inscription, *qu'il a constitué le monde*, κόσμον ἔθηκε. Mais avançons, Eubulus va s'expliquer. Porphyre, rapportant textuellement ses paroles : « Zoroastre, « dit-il, ainsi que l'assure Eubulus, consacra le premier une caverne, « qui était l'œuvre de la nature, en l'honneur de Mithras, l'auteur et « le père de tout, parce que cette caverne lui offrait une image du « monde, que Mithras a créé. — Πρῶτα μὲν, ὡς ἔφη Εὔβουλος, « Ζωροάστρου αὐτοφυὲς σπήλαιον ἀνιερώσαντος, εἰς τιμὴν τοῦ πάντων « ποιητοῦ καὶ πατρὸς Μίθρου, εἰκόνα φέροντος αὐτῷ τοῦ σπηλαίου τοῦ κόσμου, « ὃν ὁ Μίθρας ἐδημιούργησε (4). »

Voilà, bien clairement, Mithras auteur de toutes choses et père du monde; faut-il le voir encore comme cause de l'accroissement universel? C'est implicite sans doute dans ce qui précède, mais le voici formellement. Porphyre, examinant pourquoi Mithras est représenté sur un taureau, nous en donne, d'après Eubulus ou Pallas, cette raison : « Parce que Mithras, de même que le taureau, est un démiurge « et un maître de la génération. — Ὡς καὶ ὁ ταῦρος, δημιουργὸς ὢν « ὁ Μίθρας, καὶ γενέσεως δεσπότης (5). »

Ces citations reproduisent déjà (est-il besoin de le faire remarquer?) la plus grande partie de notre inscription, et nous en pouvons conclure avec toute certitude que dans ce monument épigraphique il ne saurait être question d'Apollon, de Phébus ou du Soleil ordinaire, mais bien du Soleil-Mithras, du Soleil-invincible, selon sa dénomination usitée. Ces qualifications nous amènent à dire un mot des inscriptions dédiées à Mithras.

Elles présentent un caractère distinctif et qui leur donne une place à part dans l'épigraphie, se montrant toutes fort laconiques et s'enfermant dans une formule à peu près invariable. Le plus souvent c'est : DEO. SOLI. INVICTO. MITHRAE (1). — *Au dieu Soleil invincible Mithras.* Quelquefois c'est l'*invincible Mithras* tout seul : INVICTO. MITHRAE (2). Il en est de même en grec : ΗΛΙΩ ΜΙΘΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ (Ἡλίῳ Μίθρᾳ ἀνικήτῳ) (3).— *Au Soleil Mithras invincible.*

Comme c'est l'attribution de la qualité d'*invincible*, qui est fondamentale dans ces inscriptions, on s'est demandé si elle ne venait pas de l'épithète ἀκάμας, *infatigable*, donnée par Homère au Soleil. J'en cherche la raison plus haut. En se séparant de la trinité persane et s'établissant pour son propre compte en Europe, Mithras se substitua au bon Génie, au Génie de la pure lumière et du feu, et dès ce moment il doit se proclamer le *Soleil invincible*. Remarquons d'ailleurs que si on tenait à tirer l'épithète d'Homère, elle conviendrait encore à Mithras, après qu'il est devenu l'unique dieu du feu ; car Homère appelle aussi le feu ἀκάματον (ἀκάματον πῦρ), et consacre même à cet élément tous les emplois qu'il a fait du mot ἀκάματος.

Quoi qu'il en soit, de temps en temps on ajoute une seconde épithète, comme : SANCTO. INVICTO. MITHRAE (4). — *Au saint invincible Mithras ;* ou on les remplace par une autre, qui tient lieu de toutes, et qui résume notre inscription elle-même : OMNIPOTENTI. DEO. MITHRAE (5). — *Au tout-puissant dieu Mithras.* Ici Mithras enveloppe toutes les divinités de la sienne; ailleurs, il semble avoir pris à Jupiter le symbole de la souveraineté. Dans une inscription grecque, on lit : ΗΛΙΩ ΜΙΘΡΑ ΑΣΤΡΟΒΡΟΝΤΗ ΔΑΙΜΟΝΙ (Ἡλίῳ Μίθρᾳ ἀστροβρόντῃ δαίμονι (6). — *Au Soleil Mithras, à la divinité astre-tonnant* (qui préside au tonnerre). C'est une concurrence manifeste au *Jupiter tonnant* de l'inscription latine : IOVI SANCTO BRONTONTI (βροντῶντι) (7). — *A Jupiter saint tonnant ;* et de l'inscription grecque : ΔΙΙ. ΜΕΓΑΛΩΙ . ΒΡΟΝΤΩΝΤΙ) Διὶ μεγάλῳ βροντῶντι) (8). — *A Jupiter grand tonnant.*

Ce n'est pas que l'addition, la substitution d'un simple mot, soient chose indifférente dans ces inscriptions ; loin de là : ces changements nous permettent de suivre la fortune politique et religieuse du culte de Mithras. Il aspirait à devenir religion de l'Etat, mais il lui faut lutter contre une compétition redoutable, celle du christianisme. C'est par la faveur des empereurs que ces religions se peuvent établir ; aussi, pendant quelques siècles, voyons-nous qu'à mesure que l'une est en disgrâce, l'autre étale son crédit. Sous Commode, Mithras est invoqué *pour le salut de ce souverain :* PRO. SALVTE. COMMODI. ANTONINI. AVG. (9) ; sous Caracalla, on l'invoquera *pour le salut et la conservation de la santé de l'empereur :* PRO SALVTE. ET INCOLVMITATE. IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINI (10) ; sous Gordien, on lui adressera des vœux et des prières *pour le salut de l'empereur :* PRO SALVTE AVGVSTI, *en l'honneur de la maison divine* (impériale) : IN HONOREM DOMVS DIVINAE (11) ; sous Dioclétien, Mithras sera invoqué comme *protecteur de l'empire :* FAVTORI. IMPERII (12).

(1) *De Abstin.*, IV, p. 351.
(2) *De Antr Nymph.*, c. V, p. 6.
(3) *De Antr. Nymph.*, c. XX, p. 19.
(4) *De Antr. Nymph.*, c. VI, p. 7.
(5) *De Antr. Nymph.*, c. XXIV, p. 22.

(1) Gruter., p. XXXIV, 5 et 6.
(2) *Ibid.*, 3.
(3) Gruter., p. XXXIII, 9.
(4) Gruter.. p. XXXIV, 2.
(5) *Ibid.*, 1.
(6) Boeckh., *Corp. Inscr. Gr.* nº 6012.
(7) Gruter., p. XVII, 12.
(8) Gruter., p. XVIII, 2.
(9) Gruter., p. MLXLI, 9; Fabretti. p. 689, 108.
(10) Henzen., *Orell., collect. supplem.*, 5855.
(11) Orell ; *Inscr. Lat.*, 2348 et 2349.
(12) Orell., *Inscr.*, Lat., 1051.

Digitized by Google

Mais cette faveur dure peu ; le zèle des adorateurs du *Soleil invincible* se refroidit chaque jour ; çà et là les inscriptions nous signalent quelqu'un de ses temples en ruine. En 311, nous en voyons un que l'on est obligé de *reconstruire entièrement (a novo, à neuf)* : A NOVO RESTITVI FECIT, parce qu'*il était tombé de vétusté* : TEMPLVM VETVST. CONLABSVM, et qu'*il avait été abandonné pendant plus de cinquante ans* : QVOT FVIT PER ANNOS AMPLIVS. L. DESERTVM (1).

En vain le mithriacisme s'est-il allié de bonne heure à un culte qui a les plus grandes affinités avec le sien, au culte de la grande Mère des dieux ; car c'est surtout par l'*immolation d'un taureau*, ταυροβόλος τελετὴ que les deux cultes exercent leur vertu mystérieuse, sans compter le lien qu'établit encore entre eux le mystérieux amant de Cybèle, Attis, cette autre personnification du Soleil, comme l'atteste Macrobe : « Solem sub nomine Attinis ornant fistula et « virga (2). — Ils décorent le Soleil, sous le nom d'Attis, d'une flûte « de Pan et d'une houlette ; » le mithriacisme n'en succombera pas moins.

Historiquement parlant, le culte de Mithras en Europe est plus ancien que les taurobolies ; car nous avons vu que son importation se fit entre les années 70 et 68 avant le Christ, ce qui suppose que son établissement dut avoir lieu vingt à trente ans après, au plus tard ; tandis que les taurobolies ne se montrent que l'an 160 de l'ère chrétienne. La plus ancienne mention que l'on en connaisse, en effet, se trouve dans une inscription qui remonte à Antonin le Pieux, et date du consulat de Bradua et de Varus (3).

Quant à l'association des deux cultes, elle me paraît peu postérieure à Marc-Aurèle et ne pas descendre au-dessous de l'empereur Sévère. Quoiqu'il en soit, rien n'est plus certain que cette alliance ; elle est constatée par mainte inscription, notamment par celle qui fut dédiée à Caménius, personnage considérable, que liaient à la religion de Mithras et à celle de Cybèle des fonctions importantes et des actes de foi. Cette inscription, publiée et très doctement expliquée par Oderico (Gaspar-Louis) (4), et reproduite par Orelli (5), doit être rapportée à l'an 330 de notre ère.

Mais un monument qui consacre plus solennellement que tous les autres ensemble les rapports des deux cultes, et qui, grâce à l'inscription de l'église de Labége, nous découvre maintenant la raison de leur mystique union, c'est l'inscription que fit graver un certain Apollodore, en dédiant un autel à Rhée, la même que Cybèle, et à Attis. Elle se compose de trois distiques grecs, suivis d'une inscription latine, contenant sur le donateur les renseignements personnels que laissait à désirer l'inscription grecque. Voici ces trois distiques :

Μητέρι τῇ πάντων, Ῥείῃ, τεκέων τε γενέθλῃ,
Ἄττει θ' ὑψίσῳ καὶ συνιέντι τὸ πᾶν,
Τῷ πᾶσιν καιροῖς θεμερώτερα (6) πάντα φύοντι,
Κριοβόλου τελετῆς ἥδ' ἔτι ταυροβόλου
Μυστιπόλος τελέθων, τοῦτον συνθήκατο βωμὸν,
Δῶρον Ἀπόλλωνος θεῖον ἔχων ἐπίκλην (7).

« A la Mère de toutes choses, à Rhée, et à la race de ses enfants, « ainsi qu'à Attis, le très haut, et qui embrasse l'univers, à celui qui « en tous temps produit tout avec la plus constante régularité, un « prêtre, consacré par les cérémonies mystérieuses du criobole aussi « bien que du taurobole, ayant pour surnom un mot qui signifie « divin *présent d'Apollon*, a dédié cet autel. »

L'inscription latine nous apprend que le donateur s'appelait *Petronius Apollodorus*, et qu'indépendamment de sa qualité de *Pontifex major* (*Pontife d'un ordre supérieur*), il était encore *Prêtre attaché au culte de l'invincible dieu Mithras, Pater sacrorum dei invicti Mithræ ;* et que ce fut *après avoir reçu le taurobole et le criobole* (du culte de Cybèle), *taurobolio criobolioque percepto*, qu'*il dédia l'autel*, *aram dicavit*, sous le consulat des Empereurs Valentinien et Valens, l'an de notre ère 370.

Qui ne saisit, en effet, les rapports et les ressemblances que présentent entre elles l'inscription d'Apollodore et celle de Labége? Dans la première, Rhée est appelée *la mère de toutes choses*, μήτηρ πάντων ; dans la seconde, Mithras est dit *l'auteur du monde*, κόσμον ἔθηκε ; dans la première, Attis, qui n'est autre que le soleil, ainsi que nous l'avons vu, *produit tout avec la plus constante régularité*, θεμερώτερα πάντα φύει ; dans la seconde, Mithras *donne à tout sa croissance*, πάντα δίδωσιν αὔξειν. Il n'y a qu'une différence, mais elle est considérable : c'est que le dieu de notre inscription joue le rôle des deux divinités de l'inscription d'Apollodore, et que Mithras s'est agrandi jusqu'à comprendre la puissance de Cybèle et d'Attis.

Cette dernière observation, et le rapprochement, que nous venons d'établir entre le culte de Mithras et celui de Cybèle, amèneraient à se demander lequel des deux l'emporta sur l'autre auprès de ses fidèles. Je crois que ce fut le mithriacisme, qui obtint le plus de foi vive et enthousiaste ; tout inspirait chez lui de pareilles dispositions : l'obscurité dont il s'enveloppait, et qui a répandu beaucoup d'incertitude sur ses pratiques et ses cérémonies, mais principalement, les longues, rudes et dangereuses épreuves qu'il imposait à ses futurs adeptes.

L'inscription que j'ai encore à citer prouvera du moins qu'il eut jusqu'à la fin quelques dévots fortement attachés à ses autels, et dont la ferveur semblait croître avec le déclin de cette religion. Dans le monument dont je parle, en effet, l'adorateur adresse un hommage *au grand dieu Mithras*, DEO MAGNO MITHRÆ, *dieu puissant*, POLLENTI, l'un des douze *qui délibèrent avec* Jupiter, CONSENTI, *son saint Lare*, LARI SANTO SVO. Il nous apprend en outre qu'*il s'est régénéré pour toujours par la pluie mystérieuse* (du sang), ARCANIS PERFVSIONIBVS IN AETERNVM RENATVS, et que c'est lui *qui a offert le taurobole et le criobole*, TAVROBOLIVM CRIOBOLIVMQVE FECIT (1).

Mais c'est là le dernier signe de vie que nous ont laissé les deux religions, qu'une affinité de nature avait rapprochées, et qui devaient se confondre dans une commune destinée. La date de l'inscription est le consulat de Tatianus et de Symmaque, l'an 391 de notre ère.

Nous avons suivi le mithriacisme depuis son introduction en Europe ; je ne dis pas jusqu'à son extinction, mais jusqu'à la fin du quatrième siècle (391), moment où nous perdons sa trace épigraphique ; car c'est par les inscriptions qu'il nous est surtout connu. Nous l'avons vu, pour mieux résister sans doute à son redoutable adver-

(1) Orell., *Inscr.*, Lat., 1064.
(2) *Saturn.*, I, 21, 9.
(3) Orell., *Inscr. Lat.*, 2322.
(4) *Dissert. et Adnot.*, p. 131-174.
(5) *Inscr. Lat.*, 2351
(6) θεμερος, *qui va posément, avec ordre, qui revient règuliérement et avec fixité.* Hésychius a réuni les diverses significations de ce mot, mal compris par les lexicographes modernes, et par les interprètes de l'*Anthologie*, dans l'inscription d'Apollodore : « θεμέρη · βεβαία, σεμνή, εὐσταθής (V. θεμέρη.) « — θεμέρη, fixe, grave (bien posée) bien réglée. »
(7) L'inscription grecque et latine de *Petronius Apollodorus*, publiée par Gruter (P, XXVIII, 1), a été reproduite par Bonada (*Carmina ex antiq., lapid.*', t. I, p. 84 sq.) ; par Boeckh (*Corp. Inscr. Gr.*, nº 6012 b.) et par Henzen (*Orell. collect. supplem.*, 6040). L'inscription grecque a été insérée par Jacobs, dans l'*Anthologie* (*Anthol. Pal. Append.*, 239.
(1) Henzen., *Orell. collect. supplem.*, 6041.

Digitized by Google

saire, le christianisme, s'allier au culte de Cybèle ; et il y avait toute raison de croire que cette alliance s'était faite à des conditions égales. Les inscriptions n'autorisent à supposer la prépondérance d'aucun côté ; aussi les savants n'ont-ils jamais songé à assigner de supériorité.

Mais l'inscription de Labége contredit aujourd'hui ouvertement cette égalité présumée entre les deux cultes, en attribuant à Mithras une supériorité qui efface la Mère des dieux, nous venons de le remarquer. Que par ses pratiques extérieures et des cérémonies excitantes ce dernier culte ait plus fortement saisi les imaginations, et fait des prosélytes plus ardents, je le conçois et je l'ai reconnu. Mais il y a loin de ces démonstrations de zèle à la supériorité que constate l'inscription. Cette supériorité repose sur une doctrine religieuse, essentiellement différente de celle qui servait de base au culte de Cybèle ; or, d'où venait cette doctrine, et comment s'était-elle adaptée au culte de Mithras? L'histoire et l'épigraphie n'en disent rien ; et c'est ici que l'inscription de l'église de Labége acquiert une importance vraiment considérable.

Dans les premiers siècles du christianisme, il y eut une grande fermentation des idées religieuses. Le paganisme sembla recueillir ses forces pour livrer une lutte suprême; des deux côtés on déploya toutes ses ressources.

Une doctrine qui remontait haut, mais qui parut alors se ranimer d'une ardeur nouvelle, c'est la doctrine orphique, arme dont se serviront les deux partis. Toutefois, s'il est une religion avec laquelle cette doctrine se puisse étroitement amalgamer, c'est la religion de Mithras. Nous avons vu, en effet, que dans la cosmogonie d'Orphée, c'était Phanès ou le Soleil qui jouait le rôle principal ; or, Mithras n'est pas autre que Phanès, ou son équivalent. Cette union s'opéra-t-elle donc réellement? Oui, nous en avons aujourd'hui la preuve dans l'inscription de Labége. Le signe caractéristique, irrécusable, ce n'est pas seulement l'affirmation que nous y trouvons de la puissance démiurgique du Soleil ou de Mithras ; c'est encore et surtout l'attribution des deux sexes à ce Soleil créateur. Les anciens s'accordent, en effet, à regarder Orphée comme le seul auteur d'une cosmogonie, d'après laquelle celui qui était destiné à tout produire réunissait en lui les deux sexes, et se trouvait enfermé dans un œuf primordial, d'où, au moment venu, il s'élançait, lui, et tout ce qui devait composer l'univers. J'ai rapporté des textes qui établissent authentiquement cette doctrine ; j'ajouterai encore un passage de Plutarque, qui les confirme et les complète. Plutarque, s'autorisant des *discours sacrés*, attribués à Orphée, discours où le théologien expliquait sans doute la nature des dieux, nous assure « Qu'Orphée n'y déclare pas seulement « que l'œuf est plus ancien que la poule, mais qu'il attribue encore à « cet œuf l'antique éclosion de toutes les choses, prises dans leur uni« versalité.—(Τὸν Ὀρφικὸν καὶ ἱερὸν λόγον, ὃς οὐκ ὄρνιθος μόνον τὸ ὠὸν » ἀποφαίνει πρεσβύτερον, ἀλλὰ καὶ συλλαβὼν ἅπασαν αὐτῷ τὴν ἁπάντων » ὁμοῦ πρεσβιγένειαν ἀνατίθησι (1).

Il est donc certain qu'il y eut alliance de la doctrine orphique avec le mithriacisme. Et, disons-le, cette alliance devait se supposer avant d'être certaine ; car elle était déjà dans la nature des choses. Comment cependant est-il arrivé que l'inscription de Labége ait seule conservé le souvenir d'un fait si notable ? D'abord, beaucoup d'inscriptions relatives à Mithras ont dû être détruites, nous n'en savons que trop la raison ; ensuite Orphée, quoique très-près des dieux, ne fut jamais, à le considérer par ses fonctions les plus saintes, qu'un prêtre initiateur ; il ne pouvait donc à aucun titre se trouver rappelé à côté des sacrifices de Mithras, comme l'étaient les sacrifices de Cybèle. Ajoutons que, pour les monuments mithriaques, il y avait des formules dédicatoires, auxquelles on revenait habituellement ; ce n'est, à vrai dire, que dans une inscription en vers, célébrant la puissance de ce dieu, et en faisant ressortir les principaux attributs, que l'on pouvait signaler en liberté ceux qui la rattachaient à la doctrine orphique. De là vient la curieuse révélation que nous a pu faire l'inscription de Labége. Aussi cette inscription est-elle la seule en vers parmi toutes celles qui se trouvent uniquement dédiées à Mithras ; et cette particularité nous doit faire remercier une seconde fois la fortune qui préside aux heureuses trouvailles.

Mais là ne s'arrêtent pas les services qu'est venue rendre l'inscription de Labége ; que le lecteur en juge.

Il y a dans Hérodote un passage qui intéresse hautement la vieille religion de la Perse, et qui depuis des siècles résiste à tous les efforts de la critique. Hérodote, après avoir avancé que les Perses sacrifient au soleil et au feu « Θύουσι δὲ ἡλίῳ καὶ πυρὶ, » ajoute un peu plus bas, qu'ils sacrifient également à la Vénus céleste, qu'ils appellent *Mitra* : « Καλέουσι δὲ Μίτραν (1) »

Est-ce une erreur de mémoire, est-ce une corruption du texte, s'est-on demandé, que ce nom de *Mitra*, donné à Vénus, quand tous les anciens attestent que le nom de Mithras était exclusivement réservé au Soleil chez les Perses? De là des explications nombreuses, dont je ne signalerai que les principales.

Barth, dans son commentaire sur Stace (2), est persuadé qu'Hérodote ne contredit point ici les autres historiens, mais que les Perses avaient réuni au Soleil mâle la divinité femelle Mitra, parce qu'il n'est point vraisemblable qu'Hérodote ait pu si grossièrement prendre un sexe pour un autre : « Herodotum ego nequaquam ceteris hic « contradicere existimo, sed Persas masculo Soli etiam feminam « deum Mitram adjecisse persuasus sum ; cum non sit verisimile in « sexu tam crasse errare potuisse Herodotum. » Il y a là une hypothèse gratuite et une erreur de jugement. Hérodote, en parlant du Soleil, s'est servi du nom vulgaire ἥλιος, sans rien ajouter; tandis qu'en parlant de Vénus Uranie, il a soin de remarquer que les Perses appellent cette déesse *Mitra*. Inférer de ces paroles de l'historien, qu'il avait nécessairement dans l'esprit *Mithras*, le représentant masculin du Soleil, et que, puisqu'il l'a passé sous silence, il a dû faire entendre que son nom se trouvait compris dans celui de *Mitra*, et que le dieu était confondu avec la déesse, c'est faire le plus ridicule abus de l'induction et renverser toutes les lois de la logique.

Parmi ceux qui se sont occupés spécialement de l'histoire des religions antiques, plusieurs sont entrés dans la même voie d'explication que Barth, pour éclaircir le passage d'Hérodote. Mais Creuzer est celui qui a poussé le plus loin l'abus de cette interprétation ; il lui a même donné un caractère de gravité dangereuse, en la faisant dériver d'un principe d'observation : « Partant, dit-il, de ce fait clairement « exprimé, que plusieurs des anciens peuples de l'Asie révéraient « sous différents noms un seul et même principe femelle de la nature, « nous y trouvons la preuve d'un autre fait, c'est que les Perses, du « moins à une certaine époque, honorèrent dans *Mitra* une déesse, « comme dans *Mithras* un dieu, en sorte que *Mithras-Mitra* était une « divinité mâle et femelle (3) »

(1) *Sympos.*, II, t. VIII, 522. ed. Reisk.

(1) I, § 131.

(2) *Thebaid*, I. 719, t. II, p. 246.

(3) *Religions de l'antiquité*, traduction de M. Guigniaut. t. I, p. 338 sqq. — Il faudra voir la note 8, relative à ce passage, t. I, p. 728 sqq. C'est une note pleine d'érudition et d'intérêt, comme en a tant répandu le savant traducteur, dans ce livre, qui est presque devenu le sien.

Digitized by Google

Ce n'est pas là raisonner juste. Creuzer ne connaît la déesse *Mitra* que par Hérodote; or, l'historien ne dit nullement qu'elle renfermât en elle les deux sexes ; prétendre le conclure de ce qu'on adora parfois sous différents noms un seul et même principe femelle de la nature, c'est déduire une conséquence illusoire de prémisses qui ne la contiennent pas. D'une autre part, de ce que *Mithras*, dont Hérodote ne parle point au reste, désigna chez les Perses le Soleil, et *Mitra*, comme nous l'apprend Hérodote, désigna Venus-Uranie, inférer de là l'union de *Mithras* et de *Mitra* jusqu'à l'identité, c'est abuser étrangement d'un rapport d'écriture. Quelques qualités semblables, comme ici, par exemple, une communauté d'influence sur la génération, suffisent pour faire donner à peu près le même nom à deux êtres; mais de ce rapprochement à l'identité, il y a toute la distance qui sépare deux individus. Enfin, personnifier l'identification jusqu'à composer de toute pièce l'hermaphrodite Mithras-Mitra, c'est couronner toutes les hardiesses précédentes par une témérité, et compléter le sophisme. Que diriez-vous, en effet, de ce raisonnement : Mitra est une déesse ; or, Mithras est un dieu ; donc il existe une divinité *Mithras-Mitra* mâle et femelle ? C'est le syllogisme de Creuzer.

Faut-il donc renoncer à concilier Hérodote avec les autres historiens? Renoncer à expliquer comment il a passé sous silence le nom de Mithras, que les Perses donnaient constamment au Soleil, tandis qu'il a mentionné soigneusement le nom de Mitra, qu'ils donnèrent à Vénus-Uranie, après avoir emprunté le culte de cette déesse aux Assyriens et aux Arabes? La principale difficulté que se sont créée les savants tient, je crois, à l'idée préconçue que *Mitra* était le même nom que *Mithras,* et que celui-là avait dû par conséquent, dans l'intention d'Hérodote, comprendre celui-ci. Le rapport d'orthographe a joué, dans le cas actuel, un trop grand rôle. Que la ressemblance approximative des deux noms en ait indiqué une plus ou moins éloignée entre l'influence exercée par les deux divinités, je le veux bien; mais n'allons pas plus loin; nulle identité possible, selon moi, entre les deux personnages. Mais alors pourquoi taire *Mithras*, et signaler *Mitra?* Interrogeons le monument de Labége, qui, en nous fournissant d'abord sur la question principale, engagée dans le passage d'Hérodote, une réponse décisive, va peut-être satisfaire à tout le reste.

Que dit ce monument? Que le Soleil Mithras était *mâle et femelle,* ἄρσην καὶ θῆλυς, au même titre que beaucoup d'autres divinités dont nous avons parlé, c'est-à-dire sans l'association d'aucune divinité femelle. Or, s'il en est ainsi, Mithras se suffit à lui-même, et il ne faut plus songer à l'unir à une autre divinité; ce serait doubler un sexe contre toute raison; ce serait, chose plus grave, contrarier la doctrine qui, en le faisant de deux genres, voulait le faire remonter à cet œuf primordial où résida Phanès, le futur créateur, mâle et femelle aussi. Voilà donc déjà toute union rompue, ou plutôt démontrée impossible entre Mithras et Mitra. Quant au silence d'Hérodote sur le dieu, et à la mention qu'il a faite de la déesse, l'un et l'autre s'expliquent. Il a pu omettre le nom de Mithras, et il a dû signaler celui de Mitra; car rien n'était plus connu de tous que le premier nom, et rien ne l'était moins que le second, qui se montre une seule fois pour disparaître sans retour. Du reste, quelque sens que l'on adopte sur certains détails de la phrase d'Hérodote, il subsistera toujours un grand fait, auquel elle sera désormais subordonnée, le fait qui nous a révélé Mithras sous un jour si nouveau et si inattendu, Mithras réunissant les deux sexes, et devenu l'allié des doctrines orphiques.

Nous disons toujours, on a pu le remarquer, le Soleil Mithras, et jamais le Soleil tout court, afin de prévenir l'équivoque. De toutes les autorités, en effet, que nous avons alléguées, et notamment des passages que nous avons cités d'Eubulus et de Pallas, les deux historiens de Mithras et de sa religion, on doit conclure évidemment que dans notre inscription il ne saurait être question que de Mithras, bien qu'il n'y soit point nommé. J'avoue cependant que, si le monument n'eût pas été plus explicite, il y aurait quelque lieu de s'étonner de son vague un peu mystérieux. Mais il continuait sans doute ses renseignements au-dedans de l'inscription, et cette fois son langage était le symbole et peut-être aussi l'épigraphie.

Par les détails qui ont été donnés plus haut, on sait que le champ de la pierre enfermé dans le cadre de l'inscription a été mutilé, et qu'il n'y paraît aujourd'hui nul vestige du sujet qui s'y trouvait représenté. On sait aussi qu'à notre prière, M. Dusan voulut bien examiner avec le pieux soin de l'archéologue l'état où la dégradation avait laissé cette partie du monument; voici le résultat de son examen :

« J'ai très attentivement étudié la pierre; je l'ai lavée, raclée, net-
« toyée. J'ai enlevé une première couche de badigeon blanc, puis de
« couleur verte et de couleur rouge; il m'a été impossible de décou-
« vrir trace d'autres caractères que de ceux que reproduit l'estam-
« page. Par place, il y a des creux irréguliers, qui paraissent n'être que
« des défauts de la pierre ou de traces de mutilations. Je n'ai pas vu
« autre chose. »

Quel pouvait être ce sujet que la mutilation avait mis tant de zèle à faire disparaître? Un sujet relatif au culte du Soleil Mithras, peut-on répondre, je crois, sans trop d'hésitation. Nul dieu n'était plus fait pour provoquer tant de haine, et cette ardeur de destruction de la part de ses vainqueurs. Essayons de préciser davantage; rien n'empêche de croire assurément que ce qui a disparu du champ de la pierre offrait le tableau si ordinaire en pareil cas, le tableau symbolique d'une grande force domptée par une invincible puissance, un bas-relief du même genre que celui de la villa Borghèse : Mithras, sous la figure d'un vigoureux et beau jeune homme, coiffé du bonnet phrygien, revêtu d'une tunique et d'un manteau qui flotte au gré du vent, appuyant fortement le genou gauche sur le dos d'un taureau terrassé, et, tandis qu'il tient l'animal par le mufle, avec la main gauche, lui enfonçant avec la droite un poignard dans le cou.

Ce symbole est déjà parlant et détermine clairement la nature du Soleil de l'inscription; mais rien n'empêche de croire qu'il y avait encore dans quelque endroit du tableau une inscription comme celle-ci par exemple : DEO SOLI INVICTO MITHRAE. Dans le bas-relief de la villa Borghèse, cette même épigraphe se lit sur le ventre du taureau. Je ne pousserai pas plus loin l'assimilation des deux monuments; il pourrait paraître abusif de se demander si celui de Labége offrait aussi, comme celui de la villa Borghèse, sur le cou du taureau, les paroles inexpliquées et peu explicables : NAMA. SEBESIO.

Il existait donc entre l'inscription quadrangulaire et le sujet très vraisemblablement représenté à l'intérieur, une correspondance qui les mettait en rapport, une liaison qui en faisait un tout s'éclaircissant et se complétant.

Nous avons encore à résoudre quelques points qui se rattachent naturellement aux questions précédentes, et qui, sans avoir la même importance, ne sauraient être négligés.

Où se trouvait d'abord cette pierre et qu'elle fut sa destination primitive? Elle devait avoir été placée à l'entrée d'une de ces cavernes où l'on avait coutume de célébrer les mystères de Mithras; car on éleva rarement des temples à ce dieu, quoiqu'il soit fait mention de quelques-uns très clairement et sans équivoque possible. Là ces sortes de pierres paraissent avoir servi d'enseigne religieuse au dieu à qui les autres étaient consacrés, et qu'on appelait le dieu *issu de la roche,*

Digitized by Google

θεὸς ἐκ πέτρας (1). C'est ce qui explique pourquoi de pareils bas-reliefs furent aussi sculptés dans la face antérieure du roc qui faisait partie de la caverne mithriaque; il en existe encore des exemples; et, pour ne pas sortir de France, je me contenterai d'en signaler un, qui n'est pas bien éloigné de Labége : je veux parler de celui qu'on voit dans le département de l'Ardèche, près de Bourg-Saint-Andéol (2). Par quelle fatalité cependant, ou par quelle ironie de la fortune, notre pierre figure-t-elle aujourd'hui à la porte d'un temple chrétien? Le sort a eu, je crois, peu de part à ce renversement de destinée, et je vois ici l'effet d'une intention préméditée; c'est la dépouille du dieu vaincu, appendue comme trophée au dieu vainqueur de tous les dieux.

A quelle époque cette nouvelle offrande se fit-elle? On l'ignore. On voit bien, il est vrai, dans le champ du monument les chiffres 1542; mais ils expriment, selon moi, la date de la mutilation plutôt que celle de l'encastrement de la pierre, bien que les deux actes aient pu coïncider.

Une date plus importante à constater, c'est celle de l'inscription. Si l'on ne considérait que la forme des caractères, on serait en droit de faire remonter cette inscription jusqu'aux premiers temps du christianisme; les lettres sont carrées, belles et régulières, se permettant à peine d'évaser légèrement les extrémités des jambages. Mais la forme des lettres, quoique signe à considérer, ne saurait être par elle-même un motif déterminant, et ne doit réellement avoir, aux yeux de l'archéologue, que la valeur d'un symptôme isolé aux yeux du médecin. Ainsi l'ont pensé de grands épigraphistes, et Boeckh, dont l'autorité a tant de poids en pareille matière, a déclaré de son côté « que ce moyen de juger, qui se tire de la forme des let-« tres, est beaucoup plus incertain que ne l'ont cru bon nombre « d'archéologues. — Sed etiam illud judicium quod a literis repe-« titur, multo magis est anceps quam plurimi putarunt (3). » Sans consulter donc scrupuleusement l'âge des caractères, je dirai que l'inscription a pu être gravée au troisième siècle, époque où le mithriacisme était en pleine ferveur, et avait fait toutes ses alliances.

Est-ce à dire pour cela que j'assigne la même date à la composition des vers? Cela paraîtrait sans doute naturel; je pense pourtant tout autrement, et si mon opinion était partagée, l'origine que je suppose à l'inscription ne serait pas la particularité la moins curieuse de notre monument, et elle en rehausserait certainement le prix. Dans ces vers, j'ai vu ou cru voir un emprunt fait aux poésies orphiques, et deux explications me sont venues à l'esprit.

Quand Mithras eut fait alliance avec Orphée, ses sectateurs s'empressèrent de lui conférer les attributs de Phanès, car c'était l'agrandir; et, empruntant aux poëmes orphiques déjà existants des vers qui se rapportaient au *Soleil primitif*, ils les appliquèrent au *Soleil invincible*. De là notre inscription, qui devint, je crois, une formule épigraphique à l'usage de Mithras, bien qu'il n'en subsiste aujourd'hui qu'un seul exemple, celui de l'église de Labége. S'il en était ainsi, les vers, on le voit, pourraient être d'une date fort antérieure à l'application que l'on en fit.

Il se pourrait cependant aussi, et se sera ma seconde explication, qu'au sein de cette agitation religieuse dont j'ai parlé, des disciples d'Orphée, adorateurs de Mithras, accordant la doctrine de leur prophète théologien avec le culte de leur dieu, aient composé l'inscription, toujours comme formule épigraphique à l'usage de Mithras, et toujours en vers, dans le goût de l'école orphique, seulement plus rapprochés de la dédicace de notre monument, quoique pouvant encore lui être assez antérieurs.

Mais on objectera : Pourquoi donc ne pas admettre que cette inscription, tout orphique qu'elle est, a été composée pour une circonstance particulière et unique, pour le monument dont nous nous occupons? Ma grande raison, c'est d'abord que l'épigraphe porte un caractère de généralité qui s'etend plus loin qu'un cas déterminé; c'est ensuite, et surtout, parce qu'il peut très bien se faire que nous ayons ici un pur fragment de poésie orphique assez ancienne. Ceux qui ont quelque habitude de cette poésie mystique et sacerdotale trouveront, je l'espère, ma conjecture vraisemblable.

Un détail tout matériel, relatif à l'inscription, et qui, aux yeux de l'archéologue, a beaucoup moins d'importance que la forme des lettres, mérite cependant de nous arrêter; c'est la disposition que le graveur a donnée aux caractères, enfermant le champ de la pierre dans un carré épigraphique. Cette disposition n'est pas ordinaire, mais elle se présente de temps à autre, lorsque, comme ici, la représentation figurée occupe tout l'intérieur, et a forcément relégué l'écriture au-dehors. Ainsi, dans les *Antiquités d'Aquilée*, un monument représente dans le champ de la pierre l'administration du baptême, et l'inscription encadre la cérémonie (1). Paciaudi, dans son remarquable ouvrage *sur les Bains sacrés des Chrétiens*, reproduit une pierre encastrée dans un mur et ornée d'un bas-relief chrétien, avec une inscription circulaire qui l'environne et qui se rapporte au sujet de la sculpture (2). Parmi les bas-reliefs consacrés à Mithras et qu'a publiés Fél. Lajard, il en est un offrant un sacrifice mithriaque et distribuant son inscription au-dessus et au-dessous du sujet (3).

Un plus grand nombre d'exemples ne rendrait pas le fait plus certain; terminons par une dernière question.

J'ai dit que notre monument devait, selon toute probabilité, se trouver primitivement à l'entrée de quelque caverne mithriaque; mais où se trouvait la caverne elle-même? Était-elle près ou loin de l'église de Labége? Profitons, puisque cela se peut en quelques mots, de l'occasion qui se présente, pour mettre sous les yeux du lecteur l'itinéraire de Mithras.

On suppose généralement le dieu sorti de la Médie; c'est plus à l'orient qu'il faut placer son point de départ; c'est dans la Bactriane, si nous en croyons l'homme le plus savamment versé dans les antiquités mythiques. Nonnus fait dire par Dériades, roi des Indiens, à l'envoyé de Bacchus : « Je te montrerai la terre Bactrienne, où fut « le dieu Mithras, le Phaéton assyrien, dans la Perse. »

Δείξω Βάκτριον οὖδας, ὅπου θεὸς ἔπλετο Μίθρης,
Ἀσσύριος Φαέθων, ἐνὶ Περσίδι, ... (4)..

Plus loin, le poète fera dire par Bacchus lui-même au Soleil : « Que « tu sois Cronus ou Phaéton, aux noms divers, ou que tu sois « Mithras, le soleil de Babylone. »

Εἴ Κρόνος, εἴ Φαέθων πολυώνυμος, εἴ τε σὺ Μίθρης,
Ἥλιος Βαβυλῶνος. . . . . (5)

(1) Justin., *Dial. c. Tryph.* cap. 70.

(2) *Bas-reliefs relatifs au culte de Mithras*, publiés par F. Lajard, pl. LXXXVII ; cf. pl. LXXXV.

(3) *Corp Inscr. Gr.*, t. I, p. 1.

(1) Bertoli. *Antich., Aquil.*, p. 396,

(2) *De sacr. christ. Baln.*, p. 141.

(3) N° LXXXIII.

(4) *Dionys.*, XXI, 248.

(5) *Dionys.*, XL, 400.

Digitized by Google

Nous voyons ici Mithras passer de la Bactriane en Assyrie, où se trouve peut-être comprise la Médie; de l'Assyrie dans la Perse, et de la Perse dans la Babylonie. Se dirigeant toujours à l'occident, il pénètre dans l'Asie-Mineure, d'où il se transportera en Italie, terre qui semble préparée à le recevoir et où il va longtemps fleurir à l'abri de la puissance publique. C'est de là que ce culte se répandit dans l'Europe entière et qu'il s'établit dans les Gaules, surtout dans celles qui furent en contact plus immédiat et plus long avec la civilisation romaine, comme la Gaule du centre ou Lyonnaise, et la Gaule du midi ou Narbonnaise. C'est ce qu'attestent un bas-relief de pierre calcaire trouvé à Vienne, département de l'Isère, et déposé dans le musée de cette ville (1), et cet autre bas-relief sculpté dans le roc, dont nous avons parlé plus haut; c'est ce qu'attestent encore les inscriptions découvertes à Lyon (2) et à Nîmes (3).

Maintenant, que l'on ait pu découvrir aussi un monument tel que le nôtre dans le pays des Tolosates et qu'il y ait eu là des *Mithrium* (4) ou *antres de Mithras*, comme il y en eut près de Bourg-Saint-Andéol, rien d'improbable assurément. Ce qu'il a de certain, dans tous les cas, c'est que la petite église du village de Labége possède depuis des siècles le plus curieux et le plus intéressant monument mithriaque qui soit actuellement, malgré la mutilation qu'il a subie, et par la seule conservation de son inscription grecque.

Le prix et la rareté de cette pierre me font regretter que l'autorité toulousaine ne l'ait pas jugée digne du Musée, où elle obtiendrait l'attention qu'elle mérite, et se prêterait plus commodément à l'étude. J'ai expliqué sa présence dans le lieu qu'elle occupe par une supposition vraisemblable; mais ces sentiments, que le christianisme pouvait naturellement éprouver à cette époque, n'ont plus ni motifs ni raisons depuis longtemps. A quoi bon triompher d'un ennemi qui ne vit que dans le souvenir des érudits et des archéologues?

Ce regret, qui n'est qu'un vœu pour l'avenir, me porte à former aussi un souhait : ce serait que quelque jeune savant reprît, pour le traiter à fond, le sujet de Mithras. Nous avons déjà sur la matière un travail estimable, celui de Philippe della Torre (1), mais insuffiant. Pour écrire l'histoire de Mithras, pour en bien pénétrer la nature et l'esprit, il faut sans doute s'appuyer sur tous les documents que fournissent les écrivains; mais il faut, et principalement, interroger les inscriptions; c'est par l'épigraphie, et l'épigraphie à peu près seule, que Mithras et sa religion peuvent être bien connus; or, l'érudit dont nous parlons n'a pas assez puisé à cette source vive. Il ne s'est pas non plus douté de l'alliance du culte de Mithras avec celui de Cybèle, et encore moins avec les doctrines orphiques, ce qu'il ne pouvait pas du reste soupçonner.

Félix Lajard s'occupa toute sa vie du culte de Mithras, encouragé par un prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui sembla moins encore lui avoir décerné une couronne qu'imposé une mission. Toutefois, il est mort sans avoir terminé son ouvrage, bien qu'il soit mort de longues années après avoir obtenu son encouragement. Mais on a mis au jour récemment ce qu'il avait achevé, et ce débris posthume, qui ne comprend guère que les grades ou degrés par où l'on faisait passer les initiés aux mystères de Mithras, forme déjà un épais in-quarto d'environ 700 pages (2). En voyant des développements si disproportionnés et pourtant si incomplets, je me demande si Lajard avait la critique nette et précise qu'il faut pour traiter de pareilles matières; s'il possédait même l'instrument indispensable, s'il était archéologue. Il est évident qu'il a souvent pris ses propres idées pour le sujet, et substitué ce qu'il croyait être à des réalité; nulle part la pente n'est plus entraînante qu'ici; de là tant de volumes boursouflés d'inutilités qui nous apprennent ce que leurs auteurs ont pensé sur la question, mais sans pousser eux-mêmes la question plus avant, laissant toujours le champ libre à qui le voudra parcourir encore.

Le sujet de Mithras, réduit à ses vraies proportions, c'est-à-dire aux faits positifs, clairement expliqués et sobrement développés, n'a qu'une médiocre étendue, et c'est à ce titre que je le recommande à quelque bon esprit.

J.-F. ROSSIGNOL,
Membre de l'Institut, professeur de littérature grecque au collége de France.

(1) *Bas-reliefs relatifs au culte de Mithras, publiés* par F. Lajard, planche LXXIII.

(2) Gruter., p. XXXIII, n.

(3) Spon, *Recherches cur. D'Ant.*, p. 71.

(4) Pour désigner l'antre consacré à Mithras, les Grecs disent Μιθρεῖον; par conséquent, pour traduire régulièrement le mot, il ne faut pas écrire, *Mithræum*, mais bien *Mithrium*, ou *Mithreum*.

(1) *Monum. Veter Antii*, p. 157-252.

(2) *Recherches sur le culte de Mithra*, Paris, impr. Imp., 1867.

Tout en rendant hommage à la profonde érudition de l'honorable membre de l'Institut qui a bien voulu réserver pour la Revue l'article précédent, nous avons cru devoir lui transmettre certaines objections qu'a soulevées la lecture de son œuvre. Nous publions les deux lettres que M. Rossignol nous a fait l'honneur de nous répondre, après que nous avons pu examiner la pierre sous toutes ses faces. C'est une sorte de dalle, épaisse de dix-neuf centimètres. La face opposée à l'inscription et les côtés ont été simplement équarris; les arêtes et les angles sont émoussés et comme usés. (*La Direction.*)

A M. Dusan, directeur, etc....

« J'apprends que tout le monde, autour de vous, n'accepte pas ma façon de restituer l'inscription de Labége, et que plus d'un juge éclairé trouve que je vois ou crois trop voir dans ce monument épigraphique. Ils pensent, eux, que l'inscription, telle qu'elle est, ne laisse rien à désirer, et présente un sens complet. Ces messieurs ne se doutent pas de la grave responsabilité qu'ils assument, en faisant ainsi cause commune avec le lapicide. J'ai examiné l'inscription sous toutes ses faces, et si je n'ai point signalé toutes les suppositions qui se sont présentées à mon esprit, c'est parce que je m'adresse avant tout aux archéologues et aux épigraphistes, qui n'ont besoin d'aucun éveil à ce sujet. Mais, puisqu'il le faut, plaçons-nous un moment au point de vue de ces juges particuliers.

« On ne peut prêter un sens au grec du lapicide qu'à la condition de traduire : Le « Soleil donne que tout s'accroît, et, mâle, il a constitué le monde d'une noble origine. » *Et mâle.* Ici un archéologue sachant son métier, vous arrête, et vous dit : ces mots, tout seuls,

Digitized by Google

et, mâle, ne formeraient vraiment pas une construction grecque, pour signifier, *et, parce qu'il est mâle, et, en tant que mâle.* Mais, il y a plus ; il est inouï, dans l'histoire mythique, que l'on ait jamais appelé une divinité *mâle,* sans indiquer clairement, ou déclarer expressément en même temps, qu'elle avait aussi l'autre sexe, qu'elle était aussi *femelle.* Et cela se conçoit : dans notre incription, par exemple, le Soleil n'est pas à moins juste titre appelé *femelle* que *mâle,* à cause de la production même, qui lui est attribuée ; et voilà pourquoi Phanès est mentionné comme le premier en qui se trouvèrent réunis le sexe *femelle* et *mâle.* (Voir notre mémoire, page 90). On ne peut donc pas affirmer que l'inscription du lapicide présente un sens complet.

« Et maintenant, que ferez-vous de cette prose poétique? Car ici, tout est poétique, le fond comme la forme, où il n'y a plus moyen de distinguer les vers de la prose, qu'en ferez-vous? C'est un devoir rigoureux que de rétablir des vers, qui se montrent sans équivoque, surtout, si, comme dans le cas actuel, ils ne demandent, pour être remis sur leurs pieds, que la transposition de quelques mots, et quelques légères additions.

« Il semble bien, pourtant, alléguerez-vous, que le lapicide a voulu de parti-pris former un sens. En vérité, l'autorité est imposante! Savez-vous ce que lui dirait nettement l'archéologue, qui parlait tout à l'heure? Il lui dirait qu'il n'a pas plus respecté l'histoire que la langue ; il lui dirait, que par un goût de frivole symétrie, il a barbarement mutilé un des plus précieux monuments de l'antiquité, monument que nous avons, je l'espère, restauré, moins peut-être une épithète.

« Agréez, etc....

J.-F. ROSSIGNOL, **membre de l'Institut.**

« Monsieur le Rédacteur,

« Autour de vous, on ne se convertit que difficilement à moi, c'est-à-dire à la restitution de l'inscription de Labége, témoin la première lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Aujourd'hui, c'est le monument lui-même qui rencontre des incrédules ; on lui dénie son antiquité. D'après la décision de ses juges, il ne remonterait pas au-delà du seizième siècle. A Dieu ne plaise, assurément, que je songe à débarrasser de leurs scrupules tous ceux qui en pourront éprouver, soit en lisant mon *Explication*, soit en voyant le monument. Je demande pourtant à vous adresser encore une seconde et dernière lettre, afin de tâcher de dissiper, si je puis, quelques préoccupations, qui empêchent ici de bien voir, quelques préventions, qui empêchent de bien juger, afin d'essayer de défendre le monument, comme je me suis défendu moi-même.

« Parmi ceux qui ont la pierre sous les yeux, quelques-uns, dites-vous, pensent que j'ai dû me laisser abuser sur l'âge de l'inscription par les rapports erronés de personnes mal instruites, ou de témoins peu clairvoyants.

« Je suis étonné de ce reproche, en vérité, après ce que j'ai dit. Je n'ai consulté personne, et je n'aurais cru personne. Je compris, dès l'abord, comme je l'expose au commencement de ma brochure, qu'une copie manuscrite était insuffisante, et que pour exécuter mon travail avec sécurité et sûreté, il fallait que j'eusse la pierre même dans mon cabinet. Cette pierre, c'est vous qui m'en avez mis en possession, Monsieur le Rédacteur; car c'est vous qui avez bien voulu m'envoyer l'estampage, *intelligemment pris*, dont je vous ai si justement remercié.

« L'inscription n'a contre elle, je le répète, que la forme correcte de ses lettres carrées, qui la remonterait plus haut que sa vraie date ; mais j'ai fait remarquer, en m'appuyant sur l'autorité des plus illustres épigraphistes, notamment sur celle de Boeckh, que la forme des lettres et le genre de l'écriture n'ont que la valeur d'un symptôme isolé, pour déterminer l'âge d'un monument.

« Quant aux points superposés, dont on voudrait inférer une basse époque pour l'inscription, c'est la conséquence contraire qu'il en faudrait déduire. Les Grecs emploient souvent deux points ; et tantôt ces deux points reçoivent seulement une position verticale, tantôt, dans la même inscription, ils reçoivent tour à tour la position horizontale, venant l'un à la suite de l'autre, et la position verticale, se plaçant l'un au-dessus de l'autre, comme dans le monument de Labége. Et ce fait se montre dans les inscriptions les plus anciennes, dans des inscriptions qui accusent le quatrième et le cinquième siècle avant le Christ, On peut s'en convaincre, en ouvrant le recueil de Boeckh, et en consultant les *Elementa epigraphices Græcæ*, de Franz.

« Venons à la langue que parle l'inscription, et au sens qu'elle renferme. Certes, s'il est un grec antique, et d'une sincérité peu suspecte, c'est celui-ci. Les savants du seizième siècle auraient eu donc grandement à faire, pour atteindre à cette fidélité d'imitation, sans se trahir ; car la langue grecque étant plus variée, plus délicate, plus nuancée que toute autre, les signes délateurs y sont plus nombreux, aussi a-t-on observé que les inscriptions grecques fausses sont très-rares.

« Mais ce que les faussaires ne pouvaient, ce qu'ils n'auraient jamais pu, c'est de renfermer dans les deux vers la science élevée et profonde qu'ils contiennent. On ignorait au seizième siècle la plupart des détails que nous fournit sur Mithras l'inscription de Labége ; et la raison en est simple, c'est que ces renseignements ne nous sont arrivés que depuis, par la découverte d'inscriptions, dont plusieurs et des plus importantes sont de beaucoup postérieures à cette époque. Au seizième siècle, la critique épigraphique était peu avancée, et l'on n'y soupçonna certainement jamais l'affinité du mithriacisme avec les taurobolies : ce qui le prouverait déjà, c'est que Philippe della Torre, qui est l'auteur du travail le plus complet que nous ayons sur Mithras, et qui a publié son écrit au commencement du dix-huitième siècle, ne paraît pas lui-même s'être douté de cette affinité, ainsi que nous en avons fait la remarque (voir notre mémoire, page 98). Or, ce n'est que par la connaissance positive et très présente de l'union du culte de Mithras avec celui de Cybèle que l'on pouvait être conduit à l'idée de cette autre alliance que nous a révélée l'inscription de Labége, l'alliance du mithriacisme avec les doctrines orphiques. Et l'on voudrait que les faussaires eussent franchi la distance sans intermédiaire? qu'ils eussent trouvé la fin sans les moyens? Mais je demanderais encore, après cette concession, comment ils ont pu imaginer d'eux-mêmes et sans l'appui d'aucun fait, d'aucun témoignage, cette mystique union d'Orphée avec Mithras, dont on ne trouve trace que sur la pierre de Labége. Ici, la question archéologique descend à une question de sens commun, et elle est jugée pour tout le monde. Dirai-je ma pensée tout entière? Non seulement les savants du seizième siècle n'ont pu

Digitized by Google

forger notre inscription, mais avec les ressources insuffisantes dont ils disposaient, ils étaient même incapables de la déchiffrer.

« Pourquoi, cependant, avoir chargé leur mémoire de cette imposture ? Il y a dans le champ de la pierre, comme on sait, une date, 1542 ; c'est ce chiffre fascinateur qui a offusqué jusqu'à l'aveuglement. Etrange illusion ! c'est précisément cette date qui aurait dû faire reporter la falsification, si falsification il y avait, à une époque très antérieure. Raisonnons ; les impossibilités se heurtent.

« Une inscription n'a pu être quadrangulairement disposée, comme la nôtre, sans paraître tout au moins destinée à encadrer quelque représentation. Mais dans l'hypothèse où on nous place, cette représentation, a-t-elle jamais existé ? Ce n'est guère probable ; car il n'est point à présumer que l'on eût fait un travail d'art quelconque, pour le détruire immédiatement après ; il n'y a eu donc qu'un simulacre de destruction. Mais alors pourquoi la date ? Car la représentation intérieure était censée offrir un sujet antique, et ce sujet n'avait pour but que de faire croire à l'antiquité de l'inscription ; c'était donc, par cette date malencontreuse, renverser d'une main ce que l'on édifiait de l'autre. Comment ensuite n'avoir pas vu que la fraîcheur de la gravure des chiffres concordant avec celle de l'inscription, on se dénonçait soi-même aux yeux les moins pénétrants ? C'était dire, en effet, clairement : Nous jouons une comédie savante, voyez si nous nous en tirons à notre honneur.

Poursuivons. Si les faussaires n'ont pas gravé eux-mêmes l'inscription, ce qui est vraisemblable, ils ont dû en charger quelque lapicide. Mais, dans ce cas, comment concevoir qu'ils n'aient pas mieux dirigé cet homme ? Comment, au lieu de lui recommander d'user d'une tromperie, habilement dissimulée par l'apparence de l'abandon et du défaut de calcul, l'ont-ils laissé, au contraire, tout régler, compasser, tout symétriquement distribuer ? Comment, enfin, lui ont-ils permis de dissiper toute illusion, en lui permettant d'ajouter la date à son œuvre ? N'est-ce pas encore une suite de la même naïve effronterie, déclarant qu'elle a seulement voulu montrer jusqu'où peut aller un habile imitation !

« Je ne me sens pas le courage de pousser plus avant ces puériles suppositions ; parlons sérieusement. Que la construction de l'église de Labége soit du seizième siècle, qu'elle remonte plus haut, toujours est-il certain qu'une pierre mithriaque, trouvée probablement dans le pays, après avoir eu sa représentation symbolique totalement mutilée, et ne conservant que l'inscription grecque, qui encadrait cette représentation, fut encastrée dans un mur de l'église, avec une date dans le champ de la pierre, date qui était cette fois éloquemment expressive, car elle transformait la consécration du monument, ainsi mutilé, en une offrande expiatoire.

« Du reste, les chiffres qui composent cette date de 1542, sont si évidemment postérieurs de plusieurs siècles à l'inscription grecque, qu'un juge sévère pourrait les dire plus jeunes encore que les années qu'ils se donnent. Les trois premiers, le 4 surtout, sont très modernes, et il n'y a réellement que le 2 qui sente un peu l'époque. En outre, rien n'y annonce le soin élégant et l'habileté du lapicide grec ; ils sont disgracieux, irréguliers et n'ont pu être tracés que par un ciseau inexpérimenté. S'il y a quelque rapport dans l'entaille de la gravure, c'est un procédé du métier qui ne tire à nulle conséquence.

« J'ai tout dit, Monsieur le rédacteur, et il ne me reste plus qu'à vous assurer de ma haute estime.

Paris, ce 2 novembre 1868.

J.-P ROSSIGNOL, membre de l'Institut.

LES INTERROGATOIRES DE L'INQUISITION DANS LE LAURAGAIS

EN 1245 ET 1246.

La bibliothèque de la ville de Toulouse possède, catalogué sous le nº 155, un registre manuscrit, in-4º, folié de 1 à 255, écrit au XIIIe siècle sur papier très épais.

Sur les premières pages, on lit les titres suivants, anciennement écrits :

« Hic sunt duo volumina confessionum de libris fratris Bernardi de Cancio transcripta : scilicet de Lauraguesio, et de multis aliis locis dyocesis Tholosani, per fratres Guillelmum Bernardi et Reginaldum de Carnoto inquisitores.

Confessiones de Vo libro Laurag. Fratris Bernardi de Caucio transcripte in hoc libro usque ad CLXXIII, fol.
Item a dicto folio et deinceps de quarto libro dicti fratris Bernardi.

Ces deux titres ont été abrégés dans cette rubrique moderne : « Confessiones anni 1245 et 1246. Coram f. Bernardi de Cautio inquisitore.

Ce manuscrit ne contient pas, comme d'autres registres provenant des archives de l'Inquisition, des procès-verbaux de condamnations et de supplices ; il ne donne que des dépositions, des aveux, des témoignages recueillis par les inquisiteurs dans les diverses localités du Toulousain où ils se sont transportés pour exercer leur office, presque au sortir de la lutte où avait succombé la nationalité méridionale. Il n'en est pas moins un des plus précieux documents qui nous soient parvenus sur les croyances dont on fit le prétexte de la croisade contre les Albigeois, et sur la manière dont elles furent combattues après la guerre.

Nous en publions les premiers feuillets, et nous attendons l'avis de nos lecteurs pour en donner la suite, nous abstenant d'autre préambule, et n'ayant d'autre intention que de mettre entre leurs mains une suite de matériaux pour une future histoire de nos contrées.

Les innombrables abréviations que présente l'original en rendent la lecture difficile ; nous les avons supprimées dans les premières pages, de même que nous avons adopté une disposition typographique un peu différente du manuscrit, afin de donner au texte plus de clarté. Les feuilles où nous reproduisons soit ce document, soit d'autres que nous avons en vue, porteront une pagination spéciale, afin qu'on les puisse réunir en série.

B. DUSAN.

Digitized by Google

DE MANSO SANCTARUM PUELLARUM.

(Le Mas saintes Puelles. Canton de Castelnaudary).

Folio 1. Anno Domini M°.CC°.XL° quinto. VI kalendas junii, Arnaldus Garnerii, testis juratus, dixit quod vidit in domo Petri de sancto Andrea, B. de sancto Andrea, fratrem dicti P. et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis dictum P. de sancto Andrea et uxorem dicti Petri, et ipse Garnerii, testis juratus, adoravit ibi dictos hereticos, sed non vidit alios adorare, et sunt VI anni vel circa. Et quando ipse testis exiit domum, invenit Willelmum de Rozergue intrantem ad dictos hereticos. Et vidit in loco qui dicitur Oliver B. de Mairevilla et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum dictis hereticis Guarnerium patrem ipsius testis, W. Vitalis, W. Barbas et Jordanetum del Mas, et alios de quibus non recolit; et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos; et sunt VII anni vel circa — Item. — Vidit in domo Willelmi Vitalis, Arnaldum Prader et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis P. Barrau, Jordanetum del Mas, Jordanum de Quiders, et W. Vitalis predictum, et uxorem dicti W. Vitalis, et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos; et sunt VII anni vel circa. Item — Vidit in domo Bernardi Fabri, filii de na Matheus, Ar. Prader et socium ejus hereticum. et vidit ibi cum eis P. Barrau, Jordanum de Quiders, Jordanetum del Mas, W. Vitalis, Bernardum Fabri et matrem dicti Bernardi; et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos; et fuerunt VI anni vel circa — Item. — Vidit in domo Willelmi de Canast-brus, Donatum et P. Willelmi et alios duos hereticos quorum nomina non recolit; et vidit ibi cum eis dictum W. de Canast et B. Ademari, P. Barrau; et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos; et sunt VI anni vel circa. Et omnium predictarum fuit confessus fratri Ferrario, inquisitori, et post dictam confessionem non vidit hereticos, vel hereticas. — Item. — Dixit quod credebat hereticos esse bonos homines, et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei; et audivit hereticos dicentes quod Deus non fecerat visibilia, sed ipse testis non credidit predicto errori. De baptismo, de hostia sacrata, de matrimonio, de resurrectione carnis, non audivit hereticos loquentes; et sunt VII anni quod primo credidit hereticos esse bonos, et sunt quinque anni quod ultimo dimisit ipsam credulitatem; et non habuit penitentiam a fratre Ferrario; et abjuravit heresim, et juravit, et cetera... Testes, Ar. prior sancti Saturnini. Ar. Cerda et frater Willelmus Pelisso, predictus, et frater B. de Caucio inquisitores.

Willelmus de Rosengue.

Item. — Anno et die quo supra, Willelmus de Rosengue, testis juratus, dixit quod ad instanciam Arnaldi Godalh, ipse testis et Raimundus Guarnerii duxerunt W. Vitalis et socium ejus hereticum de porta de Mal cosseil usque ad Puhbusqua, et tradiderunt dictos hereticos Petro Cap de porc, sed ipse testis non adoravit dictos hereticos, nec vidit alios adorare; et sunt VI anni vel circa. — Item. — Vidit W. Vital et socium ejus hereticum in loco qui dicitur lo Radel et vidit ibi cum eis Jordanum de Quiders et P. Barrau et Ar. Garnerii et Poncium fratrem dicti Arnaldi et Poncium Gauta, Guallardum Amelh et Poncium Rainart et plures alios de quibus non recolit; et sunt VI anni vel circa. — Item. — Vidit in domo P. Cap de porc, pluries, B. Johannis, P. Fabri hereticos et vidit ibi cum eis R. den Amiel, Poncium Rainardi, W. Amielh de Folha, Guaillardum Amielh et plures alios de quibus non recolit, et omnes et ipse testis adoraverunt pluries dictos hereticos, et sunt VII anni vel circa. — Item. — Dixit quod quando erat puer vidit hereticos publice stantes apud Mirapeis. Alibi non vidit hereticos quod recolat. — Item. Dixit quod credebat hereticos esse bonos, et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei; et audivit hereticos dicentes quod Deus non fecerat visibilia, et quod in matrimonio non erat salus, et ipse testis credidit sicut ipsi dicebant: de hostia sacrata, de baptismo, de resurrectione carnis, non audivit hereticos loquentes, et sunt XII anni quod primo credidit hereticos esse bonos, et sunt quatuor anni ultimo dimisit illam credulitatem, et fuit confessus fratri Willelmo Ar. et fratri Ferrario inquisitoribus; sed non habuit penitentiam; et post non vidit hereticos. — Item. — Vidit B. de Planis et socium ejus hereticum in domo de Cap de porc, et vidit ibi Ar. de Roseugue parentem ejus testis, et ambo audierunt predictos hereticos; et adoraverunt eos; et sunt quatuor anni, et abjuravit heresim et juravit, etc., testes predicti.

Hugo de Mamiros.

Item. — Anno et die quo supra, Hugo de Mamiros, testis juratus, dixit quod nunquam vidit hereticos, nec credidit, nec adoravit, nec dedit, nec misit, nec duxit, nec duxi fecit, nec receptavit, nec eorum predicationes audivit.

P. Lapassa.

Item. — Anno die quo supra, P. Lapassa senior, testis juratus dixit idem per omnia quam predictus Hugo de Mamisos.

Willelmus de Silva.

Item. — Anno die quo et supra, Willelmus de Silva, testis juratus, dixit quod vidit in domo P. Cap de porc P. Volvena et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis P. B. Mazeler, et ambo adoraverunt ibi dictos hereticos, et sunt X anni vel circa. — Item. — Vidit in domo Willelmi de Canastbru Bertrandum Marti et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis B. den Amelh et P. B. de Mazel; et ipse testis adoravit ibi dictos hereticos et vidit alios adorare: et sunt XII anni vel circa. — Item. — Vidit in domo de Narrica Bernardum filium de Narrica et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis P. Gauta seniorem, P. B. Mazeler, W. bru de Canast, Ar. Maiestre, sed non recolit si ipse et alii adoraverunt ibi dictos hereticos; et sunt XII anni vel circa; alibi non vidit hereticos quod recolat. Dixit etiam quod credebat hereticos esse bonos homines et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei, sed non audivit hereticos loquentes de invisibilibus, de baptismo, de hostia sacrata nec de matrimonio. Au-

Digitized by Google

divit tantum hereticos exprimentes errores quos dicunt heretici, sed ipse testis nunquam credidit predictis erroribus ; et sunt XV anni quod primo credidit hereticos esse bonos, et sunt X anni quod non credidit, et fuit confessus fratri Ferrario, sed non habuit penitentiam ab ipso et abjur. heresim et jur. etc. Testes predicti.

Poncius Rainardus.

Item.—Anno die sic quo supra, Poncius Rainardus, testis juratus, dixit quod vidit in domo P. de sancto Andrea Johannem Cambitorem et socium ejus hereticum ; et vidit ibi cum eis W. Vitalis B. dominum del Mas, Ar. de Rozeugue, R. de Causit et plures alios de quibus non recolit ; et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos; et sunt XIIII anni vel circa. — Item. — Vidit W. Vitalis de Gibel et socium ejus hereticum in loco qui dicitur lo Radel, et vidit ibi cum eis Poncium Guarner., Guallardum Amielh, P. Ar. Godal, Poncium Grant, Poncium Gauta, et plures alios de quibus non recolit, et omnes et ipse testis adoraverunt ibi dictos hereticos, et sunt VII anni vel circa. — Item. — Vidit in domo Willelmi Vitalis Bertrandum Marti et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis dictam Camonam, ipsum Willelmum Vitalis et uxorem ejus, et ipse testis adoravit ibi dictos hereticos et vidit alios adorare, et sunt XII anni vel circa. — Item. — Vidit in domo ipsius t. P. Bonet sororium ipsius t. et soc. e. he.; et vidit ibi cum eis W. Vitalis, et Bernardam uxorem ipsius et sororem dicti P. Bonet, heretici : et ipse et alii adoraverunt ibi dictos he., : et sunt VIII anni vel circa. — It. — Vidit in domo de na Camona Rixens et socias ejus hereticas, et vidit ibi cum eis dictam Camonam, sed non adoravit ibi dictas hereticas, nec vidit alios adorare : et sunt VII anni vel circa. — It. — Vidit in domo Bernardi de Quiders, Bertrandum Marti et soc. e. he., et vidit ibi cum eis R. de Causit, W. Vitalis, et Ar. Godalh, et ipsum B. de Quiders : et omnes et ipse t. adoraverunt ibi dictos he. ; alibi non vidit he. quod recolat. — It. — Dixit quod credebat hereticos esse bonos et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei, et audivit hereticos dicentes quod Deus non ferat visibilia, et quod hostia sacrata non est corpus Christi et quod baptisma aque nichil valet, et quod in matrimonio non est salus, et ipse testis credidit quod ipsi dicebant ; et sunt XIIII anni quod primo credidit heresim et sunt VI quod ultimo dimisit, et fuit confessus fratri Ferrario, sed non habuit ab ipso penitentiam, et postea non vidit hereticos vel hereticas. — It. — Vidit in domo P. de sancto Andrea Donatum et socium ejus hereticum, et vidit ibi cum eis P. de sancto Andrea et na Mateus, et P. Fabri filium dicte Mateus, sed non adoravit nec vidit adorare, et abjur., heresim et jur., etc., Testes predicti

B. de Vasega.

Item. Anno et die quo supra, B. de Vasega, testis juratus, dixit quod nunquam vidit hereticos, nec credidit, nec adoravit, nec dedit, nec ministravit adjuvamentum, nec duxit, nec receptavit, nec eorum predicationes audivit.

P. de Vasega.

Item. Anno die quo supra, P. de Vasega, testis juratus, dixit idem per omnia quam B. de Vasega predictus.

Poncius del Mas.

Item. Anno et die quo supra, Poncius del Mas vel de Lobeira, testis juratus, dixit quod tenuit per mensem in domo ipsius testis Rixens bruna, sed ipse testis nesciebat ipsam esse hereticam quousque dominus Episcopus tholosanus cepit eam in hospitio ipsius testis, et ipse qui loquitur similiter fuit captus propter hoc ; dixit etiam qnod post modum fuit reconciliata dca heca per dom Epm. tholosanum, et sunt XII anni vel circa. — It. — Dixit quod vidit he. publice stantes in terra, et sunt XXX anni vel c. Alibi non vidit he. Nec credidit, nec adoravit, nec dedit, nec ministravit, nec duxit, nec eorum predicationes audivit. et abjur., h. etc.., T. predicti.

Poncius Godalh.

Item. Anno et die quo supra, Poncius Godalh, t. j. d. quod quando erat puer, vidit R. de Nariqua et soc. ejus. he. in quadam palarga ubi jacebat ipse t. et duxit eos ibi Ar. Godalh. et fuerunt ibi predicti he. per noctem, sed ipse t. non ado. ibi dcos. he. nec vid. ado. et sunt XII anni vel cca. alibi non vid. he. nec cred. nec ado. nec ded., nec misit adj., nec e. predicationes, audivit.

W. Donat.

Item. — Anno, die quo supra. W. Donat t. j. dixit quod ipse t. et W. de Canast, invenerunt apud Laurac et duxerunt inde W. B. et soc. e. he. apud Mansum, et introduxerunt eos in domum W. de Malhorgas, avunculi dicti W. de Canast ; et ipse W. de Malhorgas infirmabatur tunc ; et dicti he. hereticaverunt dictum W. ; et interfuerunt dicte hereticationi ipse t., W. de Canast predictus, et V. de Canast senior, avunculus ipsius t., Durandus Vadis, Johannes Vadis, Folio 2. Willelma Sicresa filiastra dicti hereticati : et omnes et ipse t. adoraverunt ibi dictos her.; Et sunt XIX anni, vel circa. — It. — Dixit quod non vidit he. publice stantes in terra ; alibi non vidit he., et sunt XXX anni, etc. — It. — Dixit quod credebat h. esse bonos et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei ; et audivit he. dicentes quod Deus non *in* visibilia fecit, et quod baptisma aque nihil valet, et quod hostia sacrata non est corpus Christi, et quod in matrimonio non est salus, et quod mortui non resurgent ; et ipse t. credidit tunc sicut ipsi dicebant, et sunt XXX anni quod primo credidit he., et sunt XIX anni quod ultimo dimisit ; et fuit confessus fratri Ferrario, sed non habuit ab ipso penitentiam, neque vidit he., et abj. he. et jur., etc., T. predicti.

Paulus Vitalis.

Item. — Anno et die quo supra, Paulus Vitalis, t. j. dixit quod in loco qui dicitur Oliver, vidit R. de Narrica et B. de sancto Andrea, he. ; et vidit ibi cum eis B. Aychart, Poncium Grant et Companh ; et omnes et ipse t. ador. ibi. dictos he. ; et sunt duo anni vel circa. — It. — Vidit in domo Petri de sancto Andrea, B. de sancto Andrea, fratrem ipsius P. et soc. e. he. ; et vidit ibi cum eis W. Vitalis, Poncium de Lamans, et omnes et ipse t. ador., etc., et hoc fuit predicto tempore, alibi non vidit he. quod recolat — It. — Dixit quod credebat he. esse bonos homines, et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei ; et audivit he. dicentes quod Diabolus fecerat visibilia, et quod baptisma aque nihil valet, et quod sacrata (hostia) non est corpus Christi, et quod in matrimonio non est salus, et quod corpora mortuorum non resurgent. Et ipse credidit sicut heretici dicebant ; et sunt duo anni quod primo credidit, et est annus quod ultimo dimisit. — Dixit etiam quod B. Aychard predictus duxit ipsum t. ad dictos h. ut dictum est. et abj. h, et jur. T. predicti.

T. omnes predicti in hoc quaternio quorum confessiones sunt negative abj. h. et jur. etc., testes predicti.

Digitized by Google

B. Cogota.

Item. — Anno quo die supra, idus Junii, B. Cogota, t. j. dixit quod vidit in domo W. Vidal. Bertrandum Marti et soc. ejus he.. et vidit ibi ipsum W. Vitalis, et Seguram uxorem ipsius W. Vitalis, Ar. Maiestre, Ar. Godalh, B. Cap de porc, W. de Canast-brus, Ar. de Canast, et P. Vidal et plures alios de quibus non recolit, et ipse t, et omnes alii audierunt predicationes eorum et adoraverunt eos, ter flexis genibus, dicendo : « Bene, probi homines, orate Dominum pro nobis. » et sunt XII anni vel circa. — It. — Dixit quod vidit in domo Petri de Cap de porc, Johannem Cambiaire et soc, s. h.; et vidit ibi cum eis B. del Mas seniorem, Ar. de Rozergue, Garnerium, P. Gauta seniorem, et ipsum P. Cap de porc et B. fratrem dicti P. Cap de porc, et plures alios de quibus non recolit, et ipse t. et omnes alii adoraverunt dictos h. et sunt X anni vel circa. — It. — Dixit quod vidit, in domo de Nariqua, Raimundum filium dicte Rique et soc. s, h. ; et vidit ibi Roggerium Sartre, P. Gauta seniorem et Sebiliam filiam dicte Rique, et ipsam Riquam, et plures alios de quibus non recolit. Et ipse t. et omnes alii adoraverunt dictos h. et fuit eodem tempore. — It. — Dixit quod vidit in domo den Companh, sabaterii, P. Petit et soc. s. h., et vidit ibi cum eis W. de Canast brus. et ipsum Companh et Willelmam Gaufresa, matrem dicti Companh, et Esmengardam filiam dicte W. Gaufresa, et ipse t. et omnes alii adoraverunt ibi dictos h. et sunt XII anni vel circa. — It. — Vidit in domo Willelme, filie quondam den Companh, concubine Ar. Maiestre, B. de Mairevila et soc. s. h.; et vidit ibi cum eis W. Poncium de Recauth et Petrum fratrem ejus, et W. Teisseire, et Raimundum de Recau, et Ar. Maiestre qui jacebat tunc infirmus in infirmitate quâ deceesit, et Willelmam sororem dicti Ar. Maiestre, et R. de Las de Recaut; et tunc dicti h hereticaverunt dictum Ar. Maiestre, ipso t. vidente, et ipse t. et omnes alii adoraverunt ibi dictos h.; et sunt XII anni vel circa. Predictos h. credebat esse bonos homines et amicos Dei, et posse salvari per ipsos, licet sciret quod ecclesia persequeretur eos, et audivit eos dicentes errores, de visibilibus, quod Deus non fecerat ea, et quod hostia sacrata non est corpus Christi, et quod in baptismo et matrimonio non erat salus, et quod carnis resurrectio non erit, et ipse credidit tunc sicut ipsi dicebant; et sunt XVI anni quod primo credidit h. esse bonos, sed non credidit VIII anni sunt, et fuit confessus fratri W. Ar et soc. s. inquisitori apud Tholosam, et venit coram eis non citatus; et fratri Ferrario apud Sayssac ; et postea non vidit h. et credit dictas confessiones esse veras. — It. — Dixit quod P. Gauta loqutus est publice Bernardo, domino del Mas coram ipso t. in hunc modum : « Bernarde del Mas, est ne bonum quod aliquis qui detexerit vos, eat vivus super terram? » et propter illa verba, ipse t. cum familia sua exivit de Manso. — It. — Dixit quod Jordanus de Quiders dixit nuper ipsi t. : « Modo apparebit quis expeditus erit cicius vos qui prevenistis alios in confessione. » Et abj. h. et jur., etc, T. Ar, prior Sti Saturnini et magister P. de Caramag et fr. B. inquisitores.

W. Ar. Guittos

Item. — Anno, die quo supra, W. Ar. Guittos, t. j. dixit quod nunquam vidit h. nec credidit, nec adoravit, nec dedit, nec misit, nec eorum predicationes audivit.

Pelegrina.

Item. — Anno, die quo supra, Pelegrina, uxor quondam Ysarni de Mont Server, filia W. dicti domini del Mas, t. j. dixit quod vidit Guallardam, amicam suam, et sociam suam hereticam, in domo Willelmi del Mas, patris ipsius t. et W. del Mas. Vidit ibi cum eis patrem ipsius t. et Fabrissam matrem ipsius t. et ipsa t. et dicta mater ipsius t. adoraverunt dictas he. ter flexis genibus, dicendo : « Bene, bone mulieres, orate Dominum pro nobis. » Et sunt XXV anni vel circa. — It. — Dix. qud. vid. predictas he. in domo R. de Canast, ubi morabatur tunc, nEstolt de Rochavila; et vidit ibi similiter he. quos non novit, sed nullum vidit ibi, exceptis dictis he. et ipsa t. adorare ibi dictas he., et fuit eodem tempore. — It. — Dix. qd. vid. in domo P. Fabri, he. quos non novit. et vidit ibi cum eis Fabrissam, matrem ipsius t., et Willelmam Meca, uxorem Bernardi de Quiders, sororem W. del Mas, et Guiraldam, uxorem W. de Rochafort, et Marquesiam uxorem B. de Rochafort, et Aymengardam de Causser, et ipsum P. Fabri, et plures alios de quibus non recolit; et ipsa t. et omnes alii ador., etc., et sunt XX duo anni, etc. — It. — Dix. qd. vid. in domo W. de Canast, Bertrandum Marti et soc. e. he., et vidit ibi cum eis Fabrissam, matrem ipsius t. et W. Meca, et Mariam uxorem Bertrandi de Quiders et P. B. Camfice et ipsum W. de Canast, et matrem ipsius W. de Canast, et plures alios de quibus non recolit, et ipsa t. et omnes alii, excepta Maria uxore Bertrandi de Quiders ador, etc., et sunt XIIII anni, etc. — It. — Dix. qd. vid. Guillabertum de Castras et soc. s. he. apud Mirapeix, in domibus pertinentiis ipsorum hereticorum : et vid. ibi Craidanam sororem suam, et Ceseliam, filiam dicte Braide, et Avam uxorem Raimondi Gancii, et P. Audoys, P. Raimundi Roi, et plures alios de quibus non recolit; et tunc dicta Braida et ipsa t. miserunt tunc dictis hereticis fogassas, et intraverunt, et ipsa t. et omnes alii ador. etc., et sunt XVIII anni, etc. — It. — Dix. qd. vid. in domo de na Laureta, apud Mirapeis, Franciscam, matrem W. de la Ilha et Folio 3. sociam suam hereticam; et vidit ibi cum eis Ransanam, uxorem Ysarni de Fano Jovis, et ipsam Lauretam ; et ipsa t. et dicta Ransana ador., etc., et fuit eodem tempore. — It. — Dix. qd stetit apud Peirelham cum Hysarno de Mont-Server, viro suo, et vidit ibi in domo de na Forneira, matris Rdi de Peirelha heretice, Johannem Cambiaire et soc. s. he. ; et vid. ibi cum eis Corbam, uxorem Rdi de Peirelha, et Ceciliam sororiam ipsius t. que erat tunc heretica ; et ipsa t. et omnes alii ador., etc., et sunt XVI anni, etc. — It. — Dix. qd. stetit apud Montem securum, et vidit ibi J. Cambiaire et plures alios he. et hereticas; et audivit predicationes ipsius Johannis Cambiaire ; et vid. ibi in illa predicatione, Ar. Rogger, Raimundum de Peirelha, et Sorbam, uxorem dicti R. de Peirelha, et Sebiliam uxorem Ar. Rotger, et W. de Mirapeis qui est de Pamias, et plures alios de quibus non recolit ; et omnes, excepto dicto W. de Mirapeis qui non diligebat hereticos, ador., etc., et sunt XV anni, etc.

It. — Dix. qd. vid. apud Culham, in quadam domo ubi jacebat infirmus Hysarnus de Mont Server, maritus ipsius, Bertrandum Marti et soc. s. he.; et vid. ibi cum eis Ar. Rogger qui duxit ibi dictos he., et Ponciam de Vilar, uxorem quondam Ysarni del Vilar, et Ceciliam, ux. Arnaldi Riquer, Raymundum de Mont server et Guaillardam de Romengos ; sed non ador., nec vid. ador, nec dictus maritus ejus fuit hereticatus, et sunt XI anni, etc. — It. — Dix. qd. in eadem villa, in domo F. de las Combas, vidit Raimundum de Cuc et soc. s. he.; et vid. ibi cum eis ipsum P. de las Combas et duas feminas quas non novit, et Armengardam, uxorem P. de Mazerolas ; et ipsa t., et dicta Aymengart, ado. ibi dictas he. ; et tunc comedebant dicte heretice, et ipsa t., et dicta Aymengart, de pane ab ipsis benedicto, et sunt V anni, etc. — It — Dix. qd. vid. in eodem castro, in domo Dominici, qui erat de Cathalonia, tres hereticas de Fano Jovis, quarum nomina ignorat; et vid. ibi cum eis matrem dicti Dominici, et Esmengardam, uxorem P. de Mazerolas; et tunc ipsa t. et dicta Esmengarda ado. ibi deas he. et fuit eodem tempore.

Digitized by Google

It. — Dix. qd. misit per dictum Dominicum Braide matri Marti, su i socerui ipsius t., heretice, duo sextaria frumenti, apud Montem securum; et fuit eodem tempore. — It. — Dix. qd. alia vice, misit dicte heretice per Petrum de Fagars, qui erat de Lavelanet, tres solidos tholosanos, et fuit eod. tempore. — It. Dix. qd. vid. Ar. de Pencha, et B. S. he. stantes in domo W. del Mas, et dicti he. colligebant bladum dicti W. del Mas, patris ipsius t. sed non ador., nec vid. ador; et sunt XX an , etc. — It. — Dix. qd. quando stabat apud Perelha, misit Forneire heretice, duas fogassas et unam plenam cantinam vini, per quamdam ancillam suam; et sunt XV an. v. cca. Predictos hereticos credebat esse bonos, et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos; et audivit eos dicentes errores de invisilibus, qd. Deus non fecerat ea, et qd. hostia sacrata non est corpus Domini et qd. in matrimonio non est salus; sed ipsa non credidit erroribus, pdis. et sunt XXIII an. qd. primo cred. he. esse bonos; sed non cred. postquam fecit confessionem suam de heresi fri. Ferrario et socio suo inquisit., apud Saysac; et fuit confessa predicta et plura alia de quibus modo non recolit; sed omnia credit esse vera. Dix. etiam qd Hysarnus, vir suus, mortuus sunt X anni, et non fuit hereticatus; et abjur. he. et jur. etc. T. B. de Ladinhac, Silvr. ca. de Viridifo, P. Fresa pa. et fr. B. inquisitor legit.

W. Amelh.

Item. — Anno et die quo supra, W. Amelh. t. j. dixit qd nunquam vidit he., nec cred., nec ado., nec ded., nec mis., nec e. p. aud.

Poncius de Rozengue.

Item. — Anno et die quo supra, Poncius de Rozenge t. j dixit qd vid. W. Vidalis et soc s. he. juxta vineam den Johan Carabula; et vid. cum eis W. de Rozenge, frem. ipsius t., Ar. Godalh, Poncium Garnerii, Ar. Garnerii, frem. dci Poncii Garnerii, P. Albarie, Poncium Raynaut et plures alios de quibus non recolit; et omnes et ipse t. ador. ibi deos. he. ter flexis genibus, dicendo : « Bene, boni homines, orate Dominum pro nobis. » Et sunt VI. an. v. c. Predictos he. cred. tunc esse bonos homines et habere bonam fidem, licet sciret qd ecclesia persequeretur eos, sed non audivit eos dicentes errores de invisibilibus, nec de sacramentis, nec ipse cred. pdcis erroribus. Alibi non vid. he. nec cred., nec ado., nec adj. dedit, nec misit; et hoc fuit confessus Ferrario inquisitori, apud Saysac; et abjur. he. et jur. etc. T. Ar. prior scti Saturnini, et magister p. de Caramanh et fr. B,. inquisitores,

Poncius Gazanha.

Item.— Anno et die quo supra, Poncius Gazinha, t. j. dixit qd. vid. he. publice stantes apud Mansum, sed non adoravit, nec vid. ador., et sunt XX anni, vel circa. Alibi non vidit he., nec cred.; nec ado., nec adj. dedit, nec misit, nec eor. pr. audivit.

R. Barra.

Item. — Anno et die quo supra, R. Barra, t. j. dixit qd nunquam vidit he. nec cred., nec ado., nec adj. ded., nec misit, nec eor. pr. audivit.

P. Duran.

Item. — Anno et die quo supra, P. Duran, t. j. d. idem qd R. Barra.

Omnes predicti quorum confessiones sunt negative, a W. Ar. Gutos. abj. he. et jur. etc. T. qui in confessione Poncii Roserge.

Ar. Jordani.

Item. — Anno et die quo supra. X° kalendas julii; Ar. Jordani t. j. dixit qd vidit Adelasiam de Cuguro, hereticam, apud Mansum sanctarum puellarum, quam tenebat ibi publice in domo sua B. de Manso, miles, dominus ejudem castri; et sunt XIX anni. — It. — Dixit qd cum ipse t. staret in hostagiis apud Ferrant, in Redesio, in domo W. Ar. de Ferrant, vidit ibi quamdam ancillam ejusdem domus hereticam manentem ibi publice, et sunt XXVII anni. Alibi nunquam vidit he. nec cred., nec ado., nec ded., nec misit eis adj., nec eor. pdic. audivit. Et abjur. he. et jur. etc., t. infra scripti, excepto nepote clerico.

R. Gasc.

Item. — Anno et die quo supra. R. Gasc, t. j. d. qd nunquam vidit he., nisi captos, nec ado., nec ded., nec mi., nec eor. p. audivit.

Arnaldus de Gotues.

Item. — Anno et die quo supra predictis. Arnaldus W. de Gotues, t. j. d. idem per omnia qd dixit R. Gasc.

P. Raimondi.

Item. — Anno et die predictis. Petrus Raimundi Persat. t. j. dixit qd vidit P. Amelii et Poncium Germani he. publice stantes apud Mansum sanctarum puellarum; et sunt XXXV anni et amplius. Alibi nunquam vid. he., nec ado , nec ded., nec mis. eis adj., nec dux., nec eor. prdic audivit.— It. — Dixit qd cum ipse t. esset apud Mansum, in operatorio Petri Gauta, simul cum quibsudam aliis hominibus de Manso, Bernardus de Quiders, indutus propria voluntate minxit super coronam ipsius t· qui est acolitus in obprobrium et in stuprum totius ecclesie catholice, ut credit ipse t. firmiter, et sunt XXVI anni : testes hujus rei sunt, B. Amelii, et Ar. Donat et W. Lapassa, et Ar. Lapassa, H. Raimondus den Dolz, et plures alii; et sunt XXIX anni vel circa. et abjur. h. et jur, etc. T. infra scripti.

B. Garriga.

Item. — Anno et die predictis. B. Garriga, t. j. d. qd vid. he. stantes publice in terra, et sunt XXXVI anni. Alibi nunquam vidit he. nisi captos, nec cre., nec ado., nec mis. eis adj., nec duxit, nec eor. prdic. audivit.

Ar. de Mozier.

Item. — Anno et die pdcis. Ar. de Mozier, t. j. dix. qd nunquam vid. he. ni. capt., nec ado., nec ded., nec mi., nec e. p. aud.

B. Lapassa.

Item. — Anno et die predictis. B. Lapassa, t. j. dixit idem per omnia quod dictus Ar. del Mozier.

Petrus Persat id. quam. . . .	B. Garriga.
Petrus Lapassa, juvenis. . .	Ar. del Mozier.
Ar. Lapassa	B. Garriga.
W. Paraggos. , ...	Id.
Ar. Marsolh.	Ar. del Mozier.
Poncius Persat.	Id.
R. Gauta del Puh.	Id.

B. Lapassa.

Item. — Anno et die predictis, B. Lapassa, t. j. dixit id. quam R. Persat et B. de Quiders et de minctu super coronam P. R. Persat, sed non recolit de circumstantibus qui ibi fuerunt, quos nominavit dictus P. De loco. dix. id. qd. Petrus. De tempore, dixit qd. sunt XXV anni. t. predicti.

Digitized by Google

Aenaldus de na Condors.

Folio 4. Item. Anno et die predictis, Arnaldus de na Comdors, t. j., dixit qd nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., nec ado., nec ded., nec misit eis adj., nec duxit, nec receptavit, nec eorum predicationes audivit.

Item. Anno et die predictis, Raimundus Gomberga... P. Peironelh... B. Peironelh... Ar. Lapassa Rog.... Johannes Jugge... Perri de na Esquiva... Raimundus Gasthau... Arnaldus Mondinassa... Paulus den Saissac... Johannes Jordani, t. j... dixit idem quod Ar. de na Comdors.

... Poncius Martini... Germanus Fabri... Ar. Vesia Arquiaire... Raimundus Gairaudi... Petrus Fabri juvenis... Bonet Judex, t. j... dixit idem per omnia quod dictus Johannes Jordani.

Poncius Tallaric.

Item. Anno et die predictis, Poncius Tallaric, t. j., dixit se vidisse he. stantes publice in terram, XXXVI anni sunt. Alibi nunquam vidit he. nisi captos, nec cred. unquam, nec ado., nec ded. nec misit eis adj., nec duxit, nec e. p. audivit.

It... Johannes Asser... vidit apud Mansum, etc. et sunt XXXVIII anni, etc.

Item... Petrus de na Lissent... Willelmus Dayros, t. j. dix. idem per omnia qd dictus Johannes Jordani.

Willelmus de Canast.

Item... Willelmus de Canast, juvenis, t. j., dixit quod nunquam vidit hereticos, nisi captos, nec credidit unquam, nec adoravit, nec dedit, nec misit eis adjumentum, nec duxit, nec eorum predicationes audivit.

Item... Poncius Lapassa... Petrus Milo... Poncius Aymerici... Raimundus Martini... Willelmus Auriol... Raimundus Cathalani... Willelmus Passero... Germa Passeira... Raimundus Cathbert... Raimundus Hot... W. Martini... Petrus de Camvel... idem per omnia quod W. de Canast.

Item... B. Duran, t. j., dixit quod nunquam vidit he., nec cred. nec ado., nec ded., nec misit, nec eorum predicationes audivit. ...Petrus,.. dix. idem qd B. Duran.

Item... Arnaldus de Camvel. t. j. dix qd vidit he. stantes publice in terram, XXXV anni sunt. Alibi nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., etc., etc.

Item... W. de Moirovila, t. j., dix. qd vidit he. stantes publice apud Mansum et per totam terram, et sunt XXXVI anni. Alibi, nunquam, etc., etc.

... B. Sicre... dixit idem, etc.

Item... Bernardus del Pug. t. j., dix. qd nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., etc., etc.

It... Arnaldus del Pueg... B. de na Comdors... idem quod predictus B. del Pueg.

Omnes predicti a Raimundo Gasc citra, quorum confessiones sunt negative, abjur. heresim et jur., etc. T. Gaillardus, prior de Manso sanctarum Puellarum, et Nepos de Daurnia, et frater B., inquisitor.

Stephanus de Rozenguert.

Item. Anno et die predictis, Stephanus de Rozenguert, t. j., dixit qd vidit hereticos stantes publice apud Mansum et per totam terram, et sunt XXX anni et amplius. It. dix. qd vid. apud Mansum, in domo Bernardi de Quiders, Johannem Cambitorem et soc. e. he. qui predicaverunt ibi. Quorum predicationi interfuerunt ipse t. et B. de Quiders, et Moreta, et B. de Manso, miles, et alii de quibus non recolit. Et omnes, et ipse t. adoraverunt ibi dictos he., dicendo quilibet per se, ter bene flexis genibus ante ipsos, et addentes : Domini, orate Dominum pro isto peccatore, quod faciat me bonum christianum et perducat ad bonam finem. Et sunt XVIII anni.

It. Dixit quod vidit apud Mansum, in domo Bernardi de sancto Andrea, P. Bolhena, et soc. e. he. qui predicaverunt ibi de nocte; et interfuerunt ipsi predicationi ipse t. et P. Gauta senior, et W. Vidal, et B. de Manso, miles, et Bertrandus de Quiders, miles : et dictus B. de sancto Andrea, et omnes, et ipse t. ado. ibi deos he.; et sunt XVI anni, vel circa. It. Dix. qd P. de sancto Andrea et Ar. Godalh adduxerunt de nocte duos hereticos, quorum nomina ignorat, ad domum ipsius t. dum Wilhelma uxor ipsius t. infirmaretur ibi in infirmitate qua decessit; et tunc dicta infirma non permisit se hereticari a predictis hereticis. Et erant ibi ipse t. et Petrus Roggerii, et Garnerius, et Raimundus Garnerii; sed ipse t. non ado. nec vid. adorare; et sunt X anni, v. c. It. Dix. qd vid. apud Mansum, in domo Garnerii, P. Bolbona et soc. e. he.; et vid. ibi cum eis dictum Garnerium, sed ipse t. non ado. nec vid. ado.; et sunt XIX anni. It. Dix. qd vid. apud Mansum, in domo de Narrica, R. de Manso, hereticum; et vid. ibi cum eo Jordanum de Manso, militem : sed ipse t. etc... et sunt X anni, v. c. Alibi nunquam vid. he. Dix. etiam Folio 5. quod cred. he. esse bonos homines et habere bonam fidem, et esse veraces et amicos Dei; sed non audivit he. loquentes de baptismo, nec de hostia sacrata, nec de matrimonio. Tamen semel audivit a quodam he. qd Deus non fecerat visibilia, et qd caro et sanguis regnum Dei non possidebunt; et nunquam cred. ipse t. pdictis erroribus. Et sunt XX anni qd primo credidit he. esse bonos, et sunt X anni qd ultimo dimisit illam credulitatem. Et confessus fuit fratri Ferrario, sed non habuit ab ipso penitentiam. Et jur., etc. T. predicti.

Bernarda, Guarnerii.

Item. Anno quo supra, Bernarda uxor Garnerii, testis jurata, dixit quod vidit in domo Raimunde dels Amaniels, Fabrissam dicte Raimunde, hereticam; et vid. ibi cum eis Mariam, uxorem Bertrandi de Quiders, Willelmam Meta, matrem Bernardi de Quiders, et ipsam R. dels Amanels; sed non ado., nec vid. ado.; et sunt XX anni, vel circa. It. Vid. in domo sua et Garnerii viri sui, P. Bolbena he. qui venerat visitare dictum Guarnerium virum ipsius t. qui tunc erat infirmus; et vid. ibi cum eo Stephanum de Rozengue, et W. Vidal qui venerat ibi cum dicto he.; sed non ado. nec vid. ado. Primo quam cito vid. dictum he., permaxima ira commota exivit domum, et sunt XVIII anni., v. c. Alibi non vid. he. nec cred. unquam esse bonos, nec ado. eos, nec aud. predicationes eorum, nec adj. dedit, nec misit, nec duxit, nec duci fecit. Predictas fuit confessa fri Ferrario apud Saisag. Dix. etiam qd iste Albaric, primus vir suus, non fuit hereticatus. Et abjur., etc. T. Ar. de Manso sanctarum Puellarum, Ar., prior Saturnini, et frater B., inquisitor.

Willelma Companha

Item. Anno et die quo supra, W. Companha, t. j., dixit qd vidit in domo sua Rixen et Stephanam, hereticas; et vid. ibi cum eis B. de sancto Andrea, P. de sancto Andrea qui postea fuerunt heretici, et Ar. Maiestre concubinarium ipsius t. qui duxerat ibi dictas hereticas, et Aymengardam matrem ipsius t. que jacebat infirma; et tunc dicte he. monuerunt dictam Aymengardam matrem ipsius t. qd faceret se hereticam, quod ipsa facere noluit; et dictus B. de sancto Andrea et P., fratres, et Ar. Maiestre ado. ibi dictas he.; sed ipsa t. neque mater sua non adoraverunt eas; et sunt XIIII anni v. c. It. Vid. alia vice in domo ipsius t. Bernardum de Maire vila et Raimundum de Narrigua, et vid. ibi cum eis Bernardum de sant Andreu et P. de sant Andreu, Roggerium Sartre, W. Tesseire, B. Aichart, W. Poncii de Rocaut, Aymericum de Molavila, B. Co-

Digitized by Google

got et Ar. Maiestre concubinarium ipsius t. qui jacebat ibi infirmus; et tunc dicti heretici heriticaverunt dictum Ar. Maiestre; et ipsa t. et omnes alii ado. ibi dictos he., ter flexis genibus, dicendo bene: Boni homines, orate Deum pro nobis. Et sunt XII anni, v. c. Predictos he. cred. esse bonos homines et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos, licet sciret qd Ecclesia persequeretur eos; sed non audivit eos dicentes errores de visibilibus, nec de sacramentis, nec ipsa credidit pdictis erroribus. Et sunt XX anni quod primo cred. he. esse bonos homines, sed non cred. X anni sunt. Pdicta fuit confessa fri Ferrario apud Limos. Et abj., etc... Testes predicti et An. Cerda.

Raimunda, Gondaubou.

Item. Anno et die quo supra, Raimunda uxor quondam Gondaubou, t. j., dixit qd. vidit Willelman Audena, amittam ipsius t., he., apud Cabareths; et stetit cum ipsa per tres annos; et ado. eam pluries, et sunt XX anni vel circa. It. Dix. qd Willelmus Bertrandi de Laura, cum aliis quatuor hominibus, venit apud Narbonam in domo ipsius t., et comedit et bibit in ipsa domo, et dci homines erant nuncii hereticorum, sicut ipsa audivit postea, et duxerant apud Narbonam hereticos, in domo Rdi Johannis; et tunc ballivus dni Archiepiscopi Narbone cepit ipsam t. et Florenciam sororem ipsius t. quare credebat qd heretici quos pdicti homines ducebant fuissent in domo ipsius t.; sed non fuerunt; et tunc frater Ferrarius qui tunc erat inquisitor auctoritate dni Archiepiscopi reconciliavit ipsam t. et Florenciam sororem ipsius t., et fr Ferrarius venit tunc cum ipsa t. usque ad Mansum; et reconciliavit eam, et reddidit eam viro suo apud Mansum, et habuit litteras dicte reconciliationis a dco fre Ferrario, et sunt XVI anni; et postea non vidit he. Predictos he. cred. esse bonos hoies, et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos; et audivit eos dicentes qd Deus non fecerat visibilia, et qd hostia sacrata non erat corpus Domini, et qd in baptismo et matrimonio non erat salus, et qd corpora mortuorum non resurgent, et ipsa credebat tunc sicut dicta Willelma amitta sua docebat ipsam. Et abj., etc. Testes predicti.

Florensa, P. de Forners.

Item. Anno et die quo supra, Florensa uxor quondam Petri de Forners, soror predicte Raimunde, t. j., dixit qd stetit per medium apud Laurac cum Willelma Auderna amitta ipsius t. heretica, et comedebat et bibebat cum ipsa, et pluries adoravit eam sicut dca he. docebat ipsam t. adorare; et sunt XX anni vel circa. It. Dix. qd stetit apud Cabareth cum viro suo per duos annos, et vidit ibi pluries hereticos et hereticas, et pluries ado. eos et audivit predicationes eorum. Et vidit qd omnes homines et milites de villa veniebant ad predicationem he. publice, et ado. eos, et sunt XVIII anni v. c. It. Dix. qd dum ipsa t. et Rda soror sua starent apud Narbonam, venerunt ad domum ipsius t. et sororis sue quidam qui vocabatur W. Bertrandi cum aliis quatuor hominibus, et comederunt in domo ipsius t., et dci homines erant nuncii hereticorum, et duxerant duos he. ad domum Rdi Johannis, de Narbona; sed ipsa t. neque soror sua sciebant hoc; sed postea audierunt dici quando fuit captus dictus Raimundus Johannis; et tunc ballivus dni Archiepiscopi Narbone cepit ipsam t. et sororem suam, et duxit eas ad curiam dni Archiepiscopi; et tunc fr Ferrarius qui tunc erat inquisitor auctoritate dni Archiepiscopi, reconciliavit ipsam t. et Rdam sororem ipsius t., et dimiserunt ipsas ire; et tunc idem fr Ferrarius fuit cum Raimunda sorore sua usque ad Mansum, et reddidit eam viro suo; et sunt XVI anni v. c.; et postea non vid. he. Predictos he. cred. esse bonos homines et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos, licet sciret qd Ecclesia persequeretur eos. Et audivit eos dicentes errores de visilibus qd Deus non fecerat ea, et qd hostia sacrata non erat corpus Christi, et qd corpora mortuorum non resurgent, et qd in baptismo et matrimonio non erat salus; et ipsa credebat sicut ipsi dicebant; et sunt XXII anni qd primo cred. he. esse bonos, sed non cred. postquam fr Ferrarius reconciliavit ipsam, nec postea vidit he. nisi captos. Omnia predicta fuit confessa fri Ferrario apud Saysac. Et abj., etc. Testes predicti.

Na Gaudia.

Item. Anno et die quo supra, na Gaudia, filia P. Aribert, t. j., dixit qd nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., nec ado., nec adj. dedit, nec misit, nec eor. predicationes audivit (1).

R. Aleman (2).

Item. Anno et die quo supra, R. Aleman, t. j., dix. qd vidit Bertrandum Marti et soc. s. in domo W. Vitalis; et vid. ibi cum eis Gualhardum Amielh, avunculum ipsius t., Raimundum Amielh fratrem dicti Guallardi, R. B. et ipsum W. Vitalem, et uxorem dci W. Vitalis; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., ter flexis genibus, dicendo bene: Boni homines, orate Deum pro nobis; et sunt XIV anni, v. c. It. Vid. in domo Bernardi Brus et Petri Brus, fratrum, P. Bolbœna et soc. s. he.; et vid. ibi ipsum P. Brus et B. Brus et Rixen Bruna, sororem dci P. Brus; et omnes, excepto dicto t. ado. ibi dictos he.; et sunt XX anni, v. c. It. Vid. in do. Bernardi Cap de porc, Johannem Cambiaire et socios suos usque ad VIII hereticos; et vidit ibi cum eis he. B. del Mas, Jordanum del Mas, fratres, Gualhardum Amielh, Rdum Amielh, P. Gauta, seniorem, W. Vitalem, B. Cogota, P. W. Garnerium et W. Garnerium filium dci Garnerii, et plures alios de quibus non recolit: et tunc dicti heretici fecerunt appareilhamentum suum, et ipse t. et omnes alii adoraverunt ibi dictos he, et audierunt predicationes hereticorum, et in crastinum dci heretici recesserunt equites; et ipse t. et Rdus Amielh associaverunt eos usque extra villam; et tunc Estolt de Rocha vila et Ar. dels Cassers receperunt dictos he. et recesserunt cum dictis he.; et sunt XII anni v. c. It. Dix. qd vid. apud Falgairag, in Charamauhes, plures hereticos exeuntes de nemore, et intrantes domum Austorgue, uxoris Petri de Resengas; et dicta Austorga faciebat panem decoqui dcis hereticis, et heretici colligebant bladum ipsius Austorgue; sed non adoravit nec vid. adorare, nec fuit loquutus cum eis; et sunt V anni v. c. It. Dix. qd vid. apud Cargodas, in domo Bertrandi Aleman, R. Fort et soc. s. he., et vid. ibi ipsum B. Aleman et Austorgam, uxorem P. de Resengas; et tunc B. Aleman et dca Austorga clauserunt hostium camere, et dixerunt ipsi t. qd adoraret he., et compulerunt ipsum adorare pdictos hereticos, et ipsi adoraverunt eos similiter; et sunt V anni, v. c. It. Dix. vid. Ar. de Vila pencha, et B. de sant Esteve, hereticos, intrantes domum Ar. de Resenge, et sunt XX anni, v. c. It. Dix. qd vid. duas hereticas, nomina quarum ignorat, filantes ante hostium Ysarni B. Matfre, et vid. ibi cum dcis he. Camonam, uxorem dci Ysarni, et fuit eodem tempore. Predictos he. cred. esse bonos homines et habere bonam fidem et esse amicos Dei, et posse salvari per ipsos, licet sciret qd Eclesia persequeretur eos, et audivit eos dicentes errores de visibilibus, qd Deus non fecerat ea, et qd hostia sacrata non est corpus Christi, et quod baptismus et matrimonium non valebant ad salutem, et qd corpora mortuorum non resurgent; et ipse credebat tunc sicut ipsi dicebant; et sunt XX anni qd primo cred. he. esse bonos, sed non cred. X anni sunt, licet ad instanciam Bertrandi Alamandi

Folio 6.

(1) Dicitur qd huic fuit promissa.

(2) Dicitur qd pater ejus fuit hereticatus in morte; hoc scit quidam qd scit Ar. Pitrel.

Digitized by Google

et Austorgue uxoris P. de Resengas, ado. eos a V annis citra. Predicta fuit confessus fri Ferrario, apud Limos. In domo Florencie, vid. P. Peti et soc. s. he., et vid. ibi P Bru et B. Bru, fratres, et P. Faure, et omnes adoraverunt eos, ipso t. excepto. Dixit etiam qd ipse t. et Willelmus de Manso junior, et Bertrandus de Quiders et Moreta, et P. Gauta junior, intraverunt domum prioris de Manso cum cultellis et lapidibus in gremio, et furati fuerunt duos roncinos, et si monachus vel aliquis exiret, condixeran: qd interficerent eum, et sunt X anni, v. c. Et abj., etc. Testes predicti. — Dix. etiam qd ipse t. non interfuit morti Inquisitoris nec scivit; sed in crastinum scivit apud Falgairat, et audivit Austorgam uxorem P. de Resengas dicentem totum esse liberatum, et Estor et vir ipsius dixit totum esse mortuum. Testes predicti. Predicta confessio fuit recitata dicto Raimundo Dalamans per A. capellano ecclesie Tholose quam concessit esse veram; presentibus ibidem. magistro. A. capellano cancellario et inquisitore una cum dicto capellano, et Bertolmeo qui hoc scripsit.

Willelma, Godalh.

Item. Anno et die quo supra, Willelma, uxor quondam Ar. Godalh que nunc est uxor R. Pitrel, t. j., dixit qd vidit Donatum et soc. s. he. in domo P. Cap de porc, et vid. ibi cum eis R. del Pont, W. Barbas juniorem, W. de Canast Brus, R. Gauta del Pla, Geraldum del Vilar, et ipsum P. de Cap de porc, et Ar. Godalh, virum ipsius t., et Susannam uxorem P. de Cap de porc, et tres hereticas: et ipsi et omnes alii audierunt predicationes hereticorum ibi, et adoraverunt eos, ter flexis genibus, dicendo, bene : Boni homines, orate Deum pro nobis. et sunt VIII anni v. c. It. Alia vice, vidit in eodem hospitio B. de Cap de porc, fratrem dicti Petri, et soc. s. he.; et vid. ibi cum eis W. de Rosenge, et Susansam, uxorem P. Cap de porc; sed non adoravit nec vid. ador.; et sunt IX anni v. c. It. vid. in domo Hysarni Matfre duos he. quos non novit; et vid. ibi cum eis Alazais, uxorem dicti Hysarni; et ipsa t. portavit tunc dictis he. duos panes quos mittebat eis Ar. Godalh, maritus ipsius t., sed non ador. nec vidit ador., et fuit eodem tempore. It. vid. in eodem hospitio Bernardam et Wilhelmam, hereticas; et vid. ibi cum eis dictam Alazais; et comedit cum dictis hereticabus, sed non adoravit eas, et fuit eodem tempore. It. Vid. in domo W. de Canast Brus Bertran dum Marti et soc. s. he., et vid. ibi cum eis Ar. Godalh, maritum ipsius t., et ipsum W. de Canast; et ipsa t. ador. ibi dictos he., sed non vid. alios adorare, et fuit eodem tempore. Et tunc dicta t. portavit dictis hereticis unam fogassam quam comederunt antequam redirent inde. It. Vid. in domo de na Gauzia Tersola, Donatum, fratrem dicte Gauzie, et soc. s. he., et vid. ibi cum eis ipsam Gauziam, et W. filium dicte Gauzie, et non adoravit eos quod recolat, et non recolit de tempore. It. Vid. in eadem domo predictos he.; et vid. ibi cum eis omnes superius nominatos, et ador. eos ibi, sed non recolit de aliis si adoraverunt vel non. It. Vid. in do. de na Matheus, uxorem B. Fabri quondam, predictum Donatum et soc. s. he.; et vid. ibi ipsam Mathes; et ipsa t. ador. eos ibi, et sunt VIII anni, v. c. It. Vidit predictos he. in eadem domo, et vid. ibi ipsam Mateuz, et ipsa t. ado. eos ibi; et tunc ipsa t. portavit dictis he. panem ex parte Gauzie uxoris dicti Donati heritici, et ipsa t. ado. eos, et fuit eodem tempore. It. Vid. alia vice in eadem domo predictos he., et portavit eis ex parte Ar. Godalh, mariti sui, quemdam pannum lineum, sed non recolit si ador. eos tunc, et fuit eodem tempore. Predictos he. credebat essse bonos homines et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos, licet sciret qd Ecclesia persequeretur eos. Sed non audivit eos dicentes errores de visibilibus nec de sacramentis, nec ipsa credidit pdictis erroribus; et sunt X anni qd primo cred. he. esse bonos homines, sed non cred. sex anni sunt. Predicta et pertota alia de quibus non recolit fuit confessa fratri Ferrario apud Saysag : et omnia cred. esse vera. Et abj. he. et jur. etc. T. predicti.

Alissoy.

Item. V° nonas Julii, anno quo supra, Alissoy, divinatrix, dixit qd. pluries mandavit infirmis qd mitterent sibi zonam vel camisiam, vel peplum, vel sotulares, et quando habebat ipsa dictas zonas, vel camisias vel sotulares, conjurabat crystallum et postea dicebat : Faciatis tale emplastrum vel tale de herbis : et hoc totum dicebat ut posset habere denarios. It. Dix. quod multociens jescit plumbum infirmis ut haberet denarios, et nullam virtutem credebat in plumbo. It. Dix. qd na Garejada de Vilario conjuravit multociens plumbum, et dedit intelligere gentibus qd cum plumbo conjurato liberabantur ab infirmitatibus. It. Dix. qd nunquam vidit he. nisi captos, nec ado., nec cred., nec eorum predicatione audivit, nec adjumentum eis dedit.

Petrus Albarice.

Item. Anno quo supra, VII kalendas Junii, Petrus Albarice, t. j. dixit qd vidit in vinea den Carabula, extra villam de Manso, W. Vital. et soc. s. he., et vid. ibi cum eis Ar. Godalh qui duxit ipsum qui loquitur ibi, et Willelmum Germani, Gualhardum Amiel, Jordanum de Quiders, Poncium Gran, Poncium Rainart, Poncium Gauta, Poncium de Rozenge, W. Ayner, Poncium Garnerii, fratrem ipsius t., et plures alios de quibus non recolit; et omnes, excepto dicto t., audierunt pdicationes he., et adoraverunt eos, ter flexis genibus, dicendo bene : Boni homines, orate Dominum pro nobis. et sunt quatuor anni, v. c. Predictos he. non cred. esse bonos nec habere bonam fidem, nec posse salvari per ipsos, nec audivit eos dicentes errores; de visibilibus, de baptismo, de matrimonio, de hostia sacrata, nec de resurrectione carnis, non audivit eos loquentes. Alibi non vid. he., nec cred., nec ado., nec adj. dedit, nec misit. Et omnia predicta fuit confessus fri Ferrario apud Saysac. Et abjur. he. et jur. et c. T. Ar., prior sancti Saturnini, et fr. B, inquisitor, et fr. W. Pelisso, ordinis predicatorum.

Raymundus de na Amelha.

Item. Anno et die quo supra, Raymundus de na Amelha, t. j., dixit qd. vidit in domo de Nabarona quam conducebat de Bernardo de Quiders et erat concubina ipsius B.., Bertrandum Martini et soc. s. he., et vid. ibi ipsum B. de Quiders, et P. Amelh, Gualhardum Amelh, P. Gauta seniorem et Garnerium patrem ipsius t., et Gualhardum, et Jordanum del Mas, fratres, et plures alios de quibus non recolit; et ipse t. et omnes alii audierunt ibi predicationes hereticorum, sed non adoravit nec vid. adorare; et sunt XV anni, v. c. It. Vid. pdictos he. in domo W. Vitalis, et vid. ibi cum eis Ar. de Canast, et Ar. Godalh, et P. de Sant Andreu, vel de Cap de porc, Bertrandum de Quiders, et plures alios de quibus non recolit, et ipse t. ador. ibi dictos he., sed non vidit alios ado.; et sunt XVI anni, v. c. It. Vid. pdictos he. in domo Willelmi de Canast, qui dicitur Brus, et vid. cum eis P. Bernart, et W. de la Selva, sed non ado. nec vid. ado., et sunt XII anni, v. c. It. Vid. in do. P. de sancto Andrea P. Fabri et socios s. he., et vid. ibi cum eis Ar. Godalh, et W. de Rozenge, sed non ado. nec vid. adorare quod recolat, et sunt X anni, v. c. It. Vid. in quodam casale de la Capela, extra villam de Manso, Bertrandum Martini et soc. s. he., et vidit ibi cum eis Gualhardum del Mas, et Moretam, R. Gauta, P. Amielh et B. Aychart, Companhet, R. de Cauzat, et Ar. Godalh, et P. de Sant Andreu, et P. Gaita seniorem, et plures alios de quibus non recolit : et ipse t., et P. de sco Andrea ado. ibi dictos he., sed non vid. alios adorare, et sunt X anni, v. c. It. Dix. qd ipse t. et W. de Rozenge duxerunt W. Vital. et soc. s. he. de Manso usque ad Podium Busca; Folio 7.

Digitized by Google

et recepit eos ibi P. de Sant Andreu vel Cap de porc ; sed ipse t. non adoravit nec vidit adorare, et sunt VIII anni, v. c. It. Vid. in quodam campo Bernardi de Quiders, duos hereticos quos non novit ; et vid. ibi cum eis P. Barrau, et Ar. Godalh, et P. de Cap de porc, W. de Canast Brus ; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., et sunt VIII anni, v. c. It. Vid. he. quos non novit in domo Stephani de Rozenge, et vid. ibi cum eis ipsum Stephanum de Rozenge et Guarnerium patrem ipsius t., P. Rogger, et Villelmam uxorem dicti S. de Rozerge que tunc erat infirma in infirmitate qua decessit, sed non ado. nec vid. ado., et sunt XV anni, v. c. It. Dix. qd ipse R. Pinaut vel Borres duxerat P. Faure et soc. s. he. de Manso usque prope Puh Busqua ; et erat cum eis W. Barbas ; sed non ado. nec vid. ado., et sunt VII anni, v. c. It. Vid. W. B., et soc. s. he. in quodam nemore inter Engarravacas et las Toelhas ; et vidit ibi Guarnerium patrem ipsius t. : et pater suus adoravit ibi dcos he., et sunt XVIII anni, v. c. It. Dix qd in exitu domus de na Riqua obviavit Raymundo de na Riqua filio dicte Rique, et sociis suis hereticis ; et vidit ibi cum eis P. de Sancto Andrea vel Cap de porc, et Ar. Godalh ; et ipse t. ado. ibi dictos he. ; et sunt VIII anni, v. c. Predictos he. credebat esse bonos homines et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos, quamvis sciret quod Ecclesia persequeretur eos ; sed non audivit eos dicentes errores de visibilibus, quod Deus non fecerat ea : de hostia sacrata, de baptismo, de matrimonio, de resurrectione carnis, non audivit eos loquentes, nec ipse credidit predictis erroribus. Et sunt XVIII anni qd. primo credidit he. esse bonos, et sunt anni quod dimisit omnino credulitatem illorum. Predicta omnia fuit confessus fri Ferrario, Inquisitori, apud Limos, et omnia credit esse vera. Et abjur, etc. T. predicti.

P. Rogger.

Item. Anno et die quo supra, P. Rogger, t. j., dixit qd vidit in domo W. Vital., Bertrandum Martini et soc. suos he. ; et vid. ibi cum eis W. Bru et Aymengardam Boeira, et Seguram uxorem W. Vital ; sed non adoravit nec vid. ado., et sunt VII anni v. c. It. Vid. in do. Stephani de Rosengue Raimundum Jaulei et soc. s. he. ; et vid. ibi cum eis Ar. Godalh, et P. Cap de porc, et Guarnerium, et Raimundum Amielh ; et ipse et omnes alii ado. ibi dictos he., sed non flexis genibus, sed inclinavit se eis, sed non dixit bene ; et sunt duo anni v. c. Predictos he. credebat esse bonos homines, et habere bonam fidem, et posse salvari per ipsos, licet sciret qd Ecclesia persequeretur eos : nec audivit eos dicentes qd Deus non fecisset visibilia. De hostia sacrata, de baptismo, de matrimonio nec de resurrectione carnis, non audivit eos loquentes, nec unquam audivit predicationes eorum ; et sunt VIII anni v. c. qd primo cred. he. esse bonos, sed sunt quatuor anni qd non cred.. Predicta omnia fuit confessus fri Ferrario et soc. suo Inquisitoribus apud Limos, et plura alia de quibus non recolit : et omnia cred. esse vera. Et abjur. etc... T. predicti.

Arnaldus de na Mamel.

Item. Anno et die quo supra, Ar. de na Mamel, t. j., dixit qd vidit he. publice stantes apud Mansum, sed non ado., nec vid. adorare, et sunt XXX anni, v. c. Alibi non vid. he., nec cred., nec ado., etc.

... W. del Pont, senior... vid. he. stantes per terram. sed, etc....

Raimundus del Pont.

Item. Anno et die quo supra, Raimundus del Pont, t. j., dixit qd vid. in domo P. de Cap de porc Bernardum Cap de porc, fratrem dicti P., et soc. s. he. ; et vid. ibi cum eis R. Gauta, W. de Canast Brus, Willelmam uxorem Arnaldi Godalh, et W. de Rozerges, Geraldum del Vilar, et Pages de Falgairac, et plures alios de quibus non recolit, et omnes et ipse t. ado. ibi dictos he., ter flexis genibus, dicendo bene : Probi homines, orate Deum pro nobis. et sunt XII anni, v. c. It. Vid. in eadem domo Donatum et socios ejus hereticos, et vidit ibi cum eis P. de Cap de porc et uxorem ejus, Ar. Godalh, et plures alios de quibus non recolit ; et ipse t., et omnes alii ado. ibi dictos he., et fuit eodem tempore. It. Vid. in eadem domo P., W. de Mont Auriol, et soc. s. he., et vid. ibi cum eis Raimundum Pinaut vel Borrel, et W. del Pont fratrem ipsius t. ; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., et ipse t. et omnes alii associaverunt dictos he. usque ad portam del Mal cosseil ; et tunc dcus R. Pinaut recessit cum dictis hereticis, et fuit eodem tempore. It. Vid. in eadem do. Ar. Prader et soc. s. he., et vid. cum eis ipsum P. Cap de porc, W. de Rozerge, et Bernardam filiam Petri Presat, et Raimundam filiam dicte Bernarde, et plures alios de quibus non recolit ; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., et fuit eodem tempore. It. Vid. Bernardum Cap de porc et Donatum hereticum in quodam loco prope Podium Busca, qui dicitur de la Fontanela ; et vid. ibi cum eis Ar. den Duza, Bernardum Vital, Poncium Laurencium, B. Marti, P. de Graissenx, et plures alios vel aliquos alios de quibus non recolit ; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., et fuit eodem tempore. It. Vid. predictos he. apud Nogarols, et vid. ibi omnes predictos ; et ipse t. et omnes pdicti ado. ibi dictos he., et fuit eodem tempore. It. Vid. in quadam barta que dicitur den Gauter prope de Mont Auriol, W. Cap de porc et socios ejus hereticos ; et vid. ibi cum eis P. de Cap de porc, fratrem dicti Willelmi, et Galterium de Mont Auriol ; et ipse t. et omnes alii, etc... eodem tempore. It. Vid. in quadam cabana prope fontem de Falgairac, Willelmam de Falhota et soc. s. he., et vid. ibi P. Fabre de Cargodas, et Pages de Falgairac, et P. Bosquiera, et Guiraldum del Vilar ; et ipse t. et omnes, etc... eodem tempore. It. Vid. predictas hereticas inter Falgairac et Seguervila ; et vid. ibi Pages de Falgairac ; et ipse t. et dictus Pages adoraverunt ibi dictas hereticas, et fuit eodem tempore. Predictos hereticos, etc... et esse veraces et amicos Dei, et posse salvari, etc... Et audivit eos dicentes errores ; de visibilibus, quod Deus non fecerat ea ; de hostia sacrata, qd non est corpus Christi vel Domini ; de baptismo et matrimonio, qd non valent ad salutem ; de resurrectione carnis, qd non erit ; et ipse sicut ipsi dicebant. Et sunt VI anni, v. c. qd primo cred., etc., sed non credidit postquam fecit confessionem suam de heresi fratri Ferrario et soc. s. Inquisitor. apud Limos. Predicta fuit confessa dicto Ferrario et plura alia de quibus non recolit, sed omnia credit esse vera. Et abjur. he. et jur., et ceterum. T., predicti.

Arnaldus Duran.

Item. Anno et die quo supra, Duran, t. j., dixit qd nunquam vidit he., nec cred., etc.

... Bernardus Duran, frater Arnaldi... W. del Puh... id. qd Ar. Durandi.

Item. Anno et die quo supra, Ar. Fabri, t. j., dixit qd vidit he. publice stantes apud Mansum, sed non adoravit nec vid. ador ; et sunt XX anni... Alibi non vidit, etc.

Item.... Johannes Ayners... qd nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., etc.

.... Poncius Belenger... P. Sicre... id. quod J. Ayners.

Willelmus de Canast.

Item. Anno, etc. W. de Canast, t. j., dixit qd vidit Bertrandum Marti et soc. s. he. in domo ipsius t. propria ; et vidit ibi Jordanum del Mas, P. B. Mazeler, Jordanum de Quiders, et Willelmam Meta matrem dicti Jordanis, Raimundam, matrem Willelmi Germani, et plures alios de quibus non recolit ; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he., ter flexis genibus, dicendo bene : Boni homines orate Dominum pro nobis. et sunt X anni, v. c. It. Vidit predictos in dicta

Digitized by Google

domo ipsius t., et vidit ibi P. Gauta seniorem, et Guarnerium et Poncium filium Guarnerii, et Flors uxorem Jordani del Mas, et Willelmam Meta, Bertrandum et Jordanum de Quiders, et plures alios de quibus non recolit ; et ipse t. et omnes alii audierunt predictos he. et ador. eos, et fuit eodem tempore. It. Vid. in eadem domo Bernardum de Mairevila et soc. s. he; et vid. ibi cum eis Guaillardum del Mas, et
Folio 8. Flors uxorem ipsius Guaillardi, Jordanum del Mas, et Barravam uxorem Bernardi Barravi, et Ar. de Canast, avunculum ipsius t., qui morabatur in dicta domo cum ipso t., W. Vidal, et plures alios de quibus non recolit; et ipse t. et omnes alii ado., etc... eodem tempore. It. Vid in eadem domo sua P. Bolbena et soc. s. he., et vid. ibi cum eis Ar de Rozerge, Stephanum de Rozerge, fratres, W. de la Selva, et Petronam Fabrissam uxorem Arnaldi Fabri de Milhas, et R. Faure filium dicte Petrone, Mateuz uxorem Bernardi Faure de Rana vila, et Bernardum filium dicte Mateuz, et plures alios de quibus non recolit; et ipse t. et omnes, etc... et sunt X anni, v. c. It. Vid. pdictos he. in domo Ar. de Rozenge, et vid. ibi ipsum Ar. de Rozenge, et Bernardam uxorem ejus; et ipse t. et omnes, etc... sunt XII anni, v. c. It. Vid. ibi in domo P. Cap de porc vel de sant Andreu, Bernardum de sancto Andreu fratrem dicti P. et soc. s. he., et vid. ibi cum eis R. Gauta, R. del Pont, W. de Rozerge, Petrum de sancto Andrea, et Suzannam uxorem dicti, P., Ar. Godalh, et plures alios de quibus non recolit; et sunt VI anni, v. c. It. Vid. Bertrandum Marti et soc. s. he. in loco qui dicitur de la Capela, et vid. ibi cum eis Guailhardum del Mas et Petrum Gauta seniorem, Raimundum Gauta, Bernardum Aychart, Ar. Godalh, et plures alios de quibus non recolit, et W. Vital, et P. Amiel et ipse t. et omnes, etc... et audierunt predicationes eorum, et sunt VIII anni, v. c. It. Vid. pdictos he. in domo Bernardi de Quiders, et vid. ibi Guallardum del Mas, et Jordanum del Mas, et B. del Mas, fratres, et ipsum B. de Quiders, Bertrandum de Quiders. Raimundum de Quiders, Jordanum de Quiders, fratres, Gualhardum Amiel, W. Vital, et Flos uxorem Gualhardi del Mas, et Saurimundam uxorem B. del Mas, et uxorem Bernardi Barrau, et plures alios de quibus non recolit ; et ipse t., et omnes alii audierunt predicationes hereticorum et adoraverunt eos ; et sunt XII anni, v. c. It. Vid. in do. Arnaldi Fabri de Milhas, P. Bolvena et soc. s. he., et vid. ibi cum eis W. Vital et Peironam uxorem Ar. Fabri, et Raimundum filium ejus, et omnes adoraverunt, etc... et sunt VIII anni, v. c. It. Vid. apud los Cassers Raimundum Gancis, diachonum hereticorum, et soc. s. he., et... cum eis B. Bernardi qui venit ibi cum ipso qui loquitur: et ado. eos, et comederunt et biberunt ibi cum dictis he.; et inde ipse t. et socius suus iverunt ad quamdam cabanam querere Ar. Fabri et invenerunt eum ibi, sed non adoravit nec vid. adorare ; et sunt XII anni, v. c. It. Vid. apud Cugmer in domo de na Gauzio, P. Bolvena et soc. s. he., et... cum eis ipsam Gauzion et Stephanum virum ipsius Gauzion ; et ipse, et omnes, etc, et sunt VIII anni, v. c. It. Vid. in domo sua P. W. de Mont auriol et Donatum he. et... cum eis Ar. Garnerii filium Garnerii, P. Barrau et Bernardum Ademar, et plures alios, etc, et Petronam matrem ipsius t.; et ipse t., et omnes alii, excepta matre sua, ado.... et sunt VII anni, v. c. It. Vid. in eadem domo Bernardam et Brunam hereticas, et... cum eis Riquam, sed non ado. nec vid. adorare, et sunt VIII anni, v. c. It. Dixit quod dum W. de Malhorgas avunculus ipsius t. esset infirmus in infirmitate qua decessit, voluit habere hereticum qui hereticaret ipsum, et inde ipse t. et W. Donati venerunt apud Laurac et adduxerunt Raimundum Bernardi et soc. s. he. ad domum ipsius Willelmi ubi jacebat dictus infirmus; et dicti heretici hereticaverunt tunc dictum W. de Malhorgas avunculum ipsius t.; et interfuit dicte hereticationi W. de Canast avunculus ipsius t., Durandus Badias et Johannes Badias, defunctus, Willelmus Sicresa, P. de Malhorgas filius dicti W. de Malhorgas. Et ipse t. et omnes alii, etc. et sunt XIX anni, v. c. It. Dix. qd dum dictus W. de Malhorgas melioraretur recognovit quod male acciderit ei quare fuerat hereticatus, et comedit carnes, et fecit se portari ad abbatiam de Bolbona, et mortuus fuit ibi et sepultus, et fuit eodem tempore. It. Vid. in domo W. Vital, Ar. Pradier et soc. s. he., et... cum eis Ar. Garnerii filium Garnerii, Petrum Barrau et ipsum W. Vital., et Seguram uxorem ipsius W. Vital., et ipse t. et omnes, etc. etc., sunt VI anni. Predictos he. credebat esse bonos homines et habere bonam fidem, et esse amicos Dei et veraces, licet, etc , et si morereture tunc, vellet mori in manibus eorum : et audivit eos dicentes quod Deus non fecerat visibilia, et qd hostia sacrata non erat corpus Christi, et qd in baptismo nec matrimonio non erat salus, et qd carnis resurrectio non erit ; et ipse t. credebat tunc sicut ipsi dicebant. Et sunt XXV anni quod primo credidit he. esse bonos, sed non cred. duo anni sunt. Predicta fuit confessus fratri Ferrario et socio s. Inquisit. apud Limos, et plura alia de quibus non recolit, et omnia credit esse vera. It. Vid. in domo de na Rica, R. del Mas et soc. s. he., et vid. P. B. Mazeler, Ar. Maiestre, W. de la Sala et P. Gauta et dictam Ricam; et omnes et hic qui loquitur ado. pdictos hereticos. Et abjur. he. et jur. et ceterum. T. predicti.

P. Vitalis.

Item. Anno quo supra, VI kalendas Junii, P. Vitalis, t. j., dixit qd vidit Ar. Prader et soc. s. he. in quodam loco qui dicitur del Pontilho, et... cum eis W. Vital., et Bernardum Aichart, et Moretam; et ipse t. et omnes alii ado. ibi dictos he. flexis genibus, ter dicendo bene· Boni homines, orate Dominum pro nobis; et sunt VII anni, v. c. It. Vid. Bertrandum Marti et soc. s. he. in domo W. Vital., et... cum eis Bertrandum de Quiders et Petrum Gauta; et ipse t. et omnes, etc., et sunt VIII anni, v. c. Predictos he. credebat, etc. licet, etc., sed non audivit dicentes errores. De visibilibus, de hostia sacrata, de baptismo, de matrimonio nec de resurrectione carnis, non audivit eos loquentes. Et sunt VIII anni qd primo, etc., sed non cred., VI anni sunt. Predicta fuit confessus fri Ferrario et soc. s. inquisit. apud Limos, et omnia credit esse vera, et abjur. he. et jur. etc. T. predicti Dixit etiam qd tempore quo venit ipse t. ad frem Ferrarium, B. del Mas et Saurimunda uxor ejus et Jordanus de Manso, et Gualhardus del Mas et Aribertus del Mas prohibuerunt ipsi t. quod non diceret veritatem Inquisitor., et postquam rediit ab Inquisitoribus, dicta Saurimunda predicta requisivit ab ipso t. si fuerat locutus ad eos de ipsa; et ipse t. respondit quod sic.; et tunc ipsa minata est ipsi t. Et abjur. he. et jur etc. T. predictis.

R. Vezias.

Item. Anno et die quo supra, R. Vezias, t. j., dixit qd nunquam vidit he., nec cred., etc. nec eorum predicationes audivit.

Omnes predicti quorum confessiones sunt negative abjurant heresim et jurant persequi hereticos, et jurant stare in Ecclesia. etc. T. pdicti.

Beneeit Vitalis.

Item. Anno quo supra, V kalendas Julii, Beneeit Vitalis, t. j. dix. qd nunquam vidit he. nisi captos, nec credidit, etc · Iste abjur. he. et jur., etc.. T. Ar., prior sancti Saturnini, et Ar. Cerda, et Helyas, ca. dairos, et frater B. Inquisit.

Joannes Amelii.

Item. Anno quo supra, Kalendas Julii, Johannes Amelii de Manso sanctarum Puellarum , t. j., dixit se vidisse he. stantes publice apud Mansum, sed non adoravit eos nec vidit adorare. Alibi nunquam he. nisi captos, nec cred., nec ado., nec dedit, nec misit eis adj., nec duxit, nec receptavit, nec eorum predicationes audivit.

Digitized by Google

WILLELMA SICRESA.

Item. Anno predicto, V nonas Julii, Willelma Sicresa, uxor qondam den Sicre, t. j., dixit se vidisse he. stantes publice apud Mansum, sed non adoravit, et sunt XXXVI anni. It. Dix. qd audivit dici qd W. de Malhorgas, victricus ipsius t., hereticavit se., sed postea fuit confessus, et reddidit se ordini Cisterciensi, et sunt XVIII anni. Alibi nunquam vidit he. nisi captos, nec cred., etc. Et abjur. he. et jur. etc. T. prior de Manso sanctarum Puellarum, Arcialdus, archipresbyter de Vauro, et Ar. Cerda, et fr. B. inquisit.

Item. Anno et die quo supra, Bernarda Sicreza, filia Willelme Sicrese, t. j.. dixit quod nunquam, etc., nec eorum predicationes au-
Folio 9. divit.

RAIMUNDUS PITRELLUS.

Item. Anno quo supra, V nonas Julii, Raimundus Pitrellus filius Ar. Pitrelh, t. j., dixit qd vidit apud Mansum, in domo P. de sancto Andrea qui postea fuit he., R. de narriqua de Manso et soc. s. he., et... cum eis Ricam matrem Raimundi heretici, et Companh, et Suzannam uxorem dicti P. de sancto Andrea predictum, sed ipse t. non ado. nec vidit ado., et sunt XII anni, v. c. Adjescit etiam qd dicta Peirona adoravit ibi dictos he., ipso t. vidente. It. Dix. se vidisse he. stantes publice apud Mansum, sed non ado. eos, et sunt XXXVI anni, v. c. Alibi nunquam vidit he., nec cred., etc.., Et abjur. he. et jur. etc. T. qui in confessione Willelme Sicrese.

Item... Ar. Gasc... Nauda, amasia Raimundi dels Alamans... Willelma, uxor Dominici Lapassa... Germana, uxor Johannis Jordani... P. Bernuz... Raimunda, uxor P. Bernuz.... dix. idem per omnia quod dicta Bernarda Sicresa.

Item. Anno et die predictis, Dominicus Lapassa, filius quondam Dominici Lapassa, t. j., dixit se vidisse he. stantes publice apud Mansum, et sunt XXXVI anni; sed non adoravit eos. Alibi, nunquam vidit, nisi captos, nec credidit, etc.

Item... Willelma, mater Roggerii sartoris, t. j., dix. se vidisse he. stantes publice apud Fanum Jovis, et sunt XXXVI anni et amplius. Alibi,... nisi captos; nec credidit, etc.

... Willelmus Amplas... W. Gari... Bernarda... uxor W. Amplas, ... idem quod dictus Dominicus Lapassa.

Item... Girmunda, uxor B. Roggerii, t. j., dixit qd nunquam vidit hereticos, nisi captos, nec credidit, etc.., nec eorum predicationes audivit.

... Willelma, uxor W. Roggerii... Marquesa, uxor W. de Vilmona... W. Roggerii... Raimundus Gasc, filius B. Gasc... Raimunda, uxor W. Mundinassa... B Roggerii... Paulus Anna... Bernarda Esquiva... dix. idem per omnia quod dicta Girmunda.

... B. Vezia textor, t. j., d. idem qd dicta Girmunda, excepto quod vidit he. stantes publice in terram... Raimunda, uxor B. Vezia... idem, excepto qd vidit he. stantes publice apud Mansum, et sunt XXXVI anni et amplius.

... W. Mundinassa... dixit se vidisse apud Mansum in domo Gauzie Tersola, duos hereticos quorum nomina ignorat, sed non adoravit nec vid. adorare, et sunt VI anni, v. c. Alibi... nisi captos, nec credidit, etc.

W. GOTUER (1).

Item. Anno quo supra, kalendas Julii, W. de Gotuer, t. j., dixit se vidisse de nocte apud Mansum in domo Bernardi de Quiders, Bertrandum Martini, et soc. e he,... et cum eis B. de Manso, militem, et Jordanum de Manso fratrem ejus, et Gualhardum de Manso, et B. de Quiders, et Bertrandum de Quiders fratrem ejus, et dominam Metam matrem dicti Bernardi de Quiders, et Willelmum Vitalem, et Seguram, et W. de Canast bru, et Ar. de Rozenge, et B. de Cap de porc, et Ar. Godalh, et dominam Flors uxorem dicti Gualhardi de Manso, que adduxit ipsum t. ibi; et omnes et ipse t. ado. ibi dictos he., et audierunt predicationes eorum, et sunt XIIII anni, v. c. alibi nunquam vid. he., nisi captos. It. Dixit quod credebat he., etc, et esse veraces et amicos Dei, et posse salvari per ipsos. Et nunquam audivit he. loquentes qd Deus non fecisset visibilia, et qd baptimus, aque et alia sacramenta Ecclesia non prosint ad salutem. Et sunt XIII anni, v. c., qd primo credidit hereticos esse bonos homines, et sunt XIII anni qd ultimo dimisit illam credulitatem. Et fuit confessus fri Ferrario apud Saxiacum, et postea non vidit he.. Et abjur. etc., T. qui in confessione Willelme Sicresia.

(1) Hic dicitur esse catholicus et habuit neptem Arnaldi Pitrelli.

RAIMUNDUS BERNARDI (1).

Item. Anno et die predicto, Raimundus Bernardi, t j., dixit se vidisse apud Mansum in domo W. Vitalis, Bertrandum Martini et soc. e. he., cum ipse t. venisset ad petendum quoddam debitum quod debebat ipsi t. Petrus Fabri de Mont Auriol qui fecerat se hereticum, et.. cum eis Rixendam Petita, et Raimundum Dalamans juvenem, R. Amelii, et dictum W. Vitalem, et Seguram uxorem ejus; sed ipse t. non ado. ned vidit adorare, et sunt XII anni et amplius. It. Dix. se vidisse casualiter apud Mansum in domo W. de Canast Bru, propedictos hereticos et... cum eis Bernardam uxorem W. Gasc, et Peironam uxorem Ar. Fabri, et Peironam matrem dicti Willelmi de Canast, sed ipse t. non ado. nec vid. ad., et fuit eodem tempore. It. Dix. qd cum ipse t. infirmaretur de quodam morbo quem habebat in tibia, dictus W. de Canast consuluit ipsi t. quod quereret Ar. Fabri, hereticum, qui de illo morbo curaret ipsum t. Quo audito ipse t. cum dicto W. de Canast venerunt apud Cassers et invenerunt ibi in quadam domo plures he.; et ibi ipse t. et dictus W. de Canast comederunt de herbis quas dicti heretici dederunt eis, sed ipse t. non ado. eos nec vid. ado.. Et cum ipse t. et ds W. de Canast non invenerent ibi dictum Ar. Fabri he., venerunt in quodam nemore juxta Lantarium, et ibi invenerunt in quadam cabana dcm Ar. Fabri et socios e. he; et tunc dictus he. dedit ipsi t. herbas ad curandum morbum predictum, sed ipse t. non ado. eos nec vid. ado., et sunt XII anni et amplius. Alibi nunquam vidit he. nisi captos. It. Dix quod nunquam adoravit, nec credidit eos esse bonos homines, nec esse veraces et amicos Dei, nec posse salvari per ipsos, nec audivit he. loquentes. Et fuit confessus fri Ferrario apud Saxiacum, et postea non vidit he. Et abjur., etc. T. qui in confessione Willelme Sicresa.

(1) Hic dicitur esse catholicus.

GUALLARDUS AMELII.

Item. Anno et die predictis, Guallardus Amelii, t. j., dixit se vidisse de nocte apud Radell in territorio de Manso, W. Vitalem et B. Cap de porc soc. e. he., et... cum eis W. Germani, Ar. Lapassa fratrem dicti Dominici Lapassa, P. Barrau, Jordanum de Quiders, Poncium Rainardi, Poncium Gran, et W. de Rozenge, et alios de quibus non recolit; et omnes et ipse t. ado. ibi dictos he., et audierunt predicationes eorum, et pacem acceperunt ab eisdem hereticis; et sunt VI anni, vel circa VII. It. Vid. apud Mansum in domo W. Vitalis, Bertrandum Martini et soc. e. he; et... cum eis R. Amelii, fratrem ipsius t., R. Dalamans, juvenem, et dictum W. Vital et Seguram uxorem ejus; et omnes et ipse, etc. et audierunt, etc. et sunt XVIII anni, v. c. It. Vid. apud Mansum in domo Bernardi

Digitized by Google

de Quiders, Bertrandum Martini et soc. e., he., et... cum eis Bertrandum de Quiders militem, B. de Quiders fratrem ejus, et Jordanum de Manso, et Bernardum de Manso, et Gualhardum de Manso, et Pon-
Folio 10. cium Rainardi, et W. Vitalem et Seguram uxorem ejus, et alios, etc. et omnes et ipse t., et audierunt etc., et sunt XII anni, v. c. It. Dix. se vidisse apud Mansum in domo P. de Sancto Andrea qui alio nomine vocabatur Cap de porci, Johannem Cambitorem et soc. e he., et... cum eis B. de Manso militem, et Jordanum de Manso fratrem ejus, et Garnerium senem, et P. Amelii fratrem ipsius t., et alios plures usque ad XXX vel XL de quibus non recordatur; et omnes et ipse t. etc., et pacem acceperunt ab eis, et sunt XII anni, v. c. Alibi nunquam.. nisi captos. It. Dix. se credidisse he. esse bonos, etc., et habere, etc., et esse veraces et amicos Dei, et posse salvari per ipsos. Et audivit loquentes qd Deus non fecerat visibilia, et qd baptismus aque nichil valet,et qd hostia sacrata non est corpus Christi, et quod in matrimonio non est salus, et qd mortui non resurgent; et ipse t. credidit sicut heretici dicebant. Et sunt XII anni qd primo cred... et sunt V anni qd non cred. Et fuit confessus fri Ferrario apud Limosum, et postea vid. he. Et abjur., etc. T. predicti.

ARNALDUS DONAT (1).

Item.. Anno et die predictis, Ar. Donat, t. j., d. se vidisse he. stantes publice apud Mansum, sed ipse t. non ado. eos; et sunt XL anni vel amplius. It. Vid. apud Mansum in do. W. Vitalis, Poncium Bolvena et soc. e. he., et... cum eis W. Vitalem et Seguram uxorem ejus, et P. Gauta senem; et ipse t. et dictus P. Gauta ado... sed non vid. alios ado., et sunt XIIII anni, v. c. It. Vid. in do. W. de Canast Bru Bernardum de Mairevila, et soc. e. he., et.. cum eis dictum W. de Canast et Peironam neptem ejus, et Peironam matrem dci W., et ibi ipse t. ado.; sed non vid. alios ado., et sunt XIII anni., v. c. It. Vid. apud Mansum in do. de na Rica, Raimundum de na Rica filium dicte Rique. et soc. e. he., sed ipse t. non ado. nec vid. ado., et sunt X anni et amplius. It. Vid. apud Mansum extra villam juxta capellam beati Michaelis, Bertrandum Martini et soc. e. he., et.. cum eis Gualhardum de Manso, et R. Gauta del Plan, et Compa Gaufre, et W. Vitalem, et W. Moreta, et Ar. Godalh, et P. Cap de porci, et P. Gauta senem, et alios de quibus., etc. et omnes et ipse t., etc, et audierunt, etc. et sunt anni et amplius. It. Vidit apud Mansum in do. B. Roggerii, P. Bolvena et soc. e. he., et... dictum B. Roggerii et Gualhardam uxorem ejus, et Raimundam uxor. P. Fabri; et sunt XVIII anni; sed ipse t. non ado.. nec vid. ado. Alibi ... nisi captos. It. Dix. se credidisse he. esse, etc. et habere, etc. et esse veraces, etc. et posse, etc. Tamen non audivit he. loquentes de visibilibus, nec de sacramentis Ecclesie; et sunt XX anni qd primo cred., etc., et sunt X anni qd non cred. Et fuit confessus apud Limosum fri Ferrario, et postea non vid. nereticos. It. Audivit dici pd Ermengarda mater ipsius t. fuit heretica, et sunt L. anni. Et t. abjur. etc.. T. qui in confessione Willelme Sicresa.

RAIMUNDUS CAUSITZ.

Item. Anno et die predictis, R. Causitz, t. j., d. se vidisse apud Mansum, juxta capellam beati Michaelis, Bertrandum Martini et soc. s. he., de nocte, et... P. Gauta senem, B. den Amiel, W. Moreta, Ar. Godalh, Gualhardum de Manso, W. Vitalem, R. Bartholomeum, et P. de sco Andrea, et alios de quibus non recordatur; et omnes et ipse t. etc. etc., et pacem acceperunt ab eis; et sunt X vel XII anni. It. Vid. apud Mansum in do. P. de sco Andrea qui alio nomine dicitur Cap de porc, P. Bolvena et soc. e. he., et... Jordanum de Manso senem, et R. Gauta del Pla, et dominum P. de sco Andrea, et Suzannam uxorem ejus; et omnes et ipse t. ado. etc., etc., et sunt X anni, v. c. It. Dix. se vidisse apud Mansum in do. Bernardi de sco Andrea, Johannem Cambitorem et soc. e. he., et... Bernardum de Manso, militem, et P. Gauta senem, et R. den Amielh, et Stephanum de Rozenge, et Ar. Godalh, et dictum B. de sco Andrea, et Petronam uxor. ejus, et alios de quibus, etc. Et omnes et ipse t. ado... et audier... et pacem acceperunt ab eis , ; et sunt XII anni, v. c. It. Vid. apud Mansum Bernardum Martini et soc. e. he. in domo Bernardi de Quiders, et... Bertrandum de Quiders et Bernardum de Quiders fratrem ejus, et R. Bartholomeum, et W. Moreta, et R. den Amielh, et Ar. Godalh, et W. Vitalem, et Poncium Rainardi, et alios de quibus non recordatur. Et omnes et ipse t. ado... et audierunt... et sunt XIII anni, v. c. It. Vid. apud Mansum in do. W. Vitalis, P. Bolvena et soc. e. he. et... dictum W. Vitalem et Seguram ux. ejus, et Ar. Godalh, et Guarnerium senem; et... ado. he. et audierunt... et sunt XXXVI anni et amplius. It. Vid. he. stantes publice apud Mansum, sed non ado. eos,; et sunt XXXVI anni et amplius. Alibi nunquam vidit he. It. Dix. se credidisse he., etc., etc., et esse veraces et amicos Dei, et posse salvari per ipsos. Et audivit he. loquentes qd Deus non fecerat visibilia, et qd baptismus aque nichil valet, et quod hostia sacrata super altare non est corpus Christi, et qd in matrimonio non est salus, et qd mortui non resurgent,; et ipse t. credebat sicut ipsi dicebant. Et sunt XXII anni qd credidit he. esse bonos. et sunt VIII anni qd non credidit. Et fuit confessus fri Ferrario apud Limosum, et postea non vid. he. Et abjur., etc. T. predicti.

RAIMUNDUS AMELII (1).

Item. Anno et die pdictis, R. Amelii, t. j. d. qd vidit apud Mansum in domo Bernardi de sco Andrea, Johannem Cambitorem et alios tres hereticos quorum nomina ignorat, et... B. de Manso, et Jordanum de Manso, et Aribertum de Manso, milites, et Roggerium Sartorem, et Ar. Godalh, et P. de sco Andrea, et Susannam uxorem ejus, et Poncium Barrau, et W. Vitalem, et W. Gasc, et Garnerium et filium dicti Garnerii medici, et alios plures usque ad LXX et amplius; et omnes et ipse t. ado. ibi dictos he. et audierunt pdicationes eorum, et sunt XIII anni, v. c. Et in crastinum associavit predictos he. extra villam. It. Vid. apud Mansum in do. W. Vitalis, Bertrandum Martini et soc. e. s. he., et... W. Vitalem et Seguram uxorem ejus, et Galhardum Amelii, fratrem ipsius t. et R. de Alamans, juvenem, Et omnes et ipse t. etc., etc., et sunt XII anni, v. circiter. Alibi nunquam vid. he. nisi captos. It. Dix. se credidisse he. esse bonos, etc... Et audivit he. loquentes qd Deus non fecerat visibilia, et qd baptismus aque nichil valet, et quod hostia sacrata non est corpus Christi, et qd in matrimonio non est salus, et qd mortui non resurgent, et ipse t. credidit sicut ipsi dicebant. Et sunt XV anni qd primo cred.... X anni qd non credidit. Et fuit confessus apud Limosum fri Ferrario, et postea non vidit he. Et abj. he. et ceterum. T. predicti.

P. WILLELMI.

Item. Anno et die predictis., P. Willelmi de Rechaut, t. j. d. quod vidit apud Mansum in domo W. Vitalis, Bertrandum Martini et soc. e. he., et... dictum W. Vitalem, et Seguram uxorem ejus, sed ipse. t. non ado. nec vidit adorare,; et sunt XX anni, v. circiter. It. Vid. apud Mansum in do. P. de sco Andrea, Joannem Cambitorem et soc. et. he.; et... Ar Godal, et dictum P. de sco Andrea et Suzannam uxorem ejus, sed ipse. t. non ado. etc., et fuit eodem tempore. Alibi

(1) Sororius Arnaldi Pitrel.
Hic mansit apud Tholosam vel apud Auriacum.

(1) Sororius Arnaldi Pitrel.

Digitized by Google

nunquam vid. he. nisi captos, nec cre. etc... nec audivit he. loquentes de visibilibus, nec de sacramentis Ecclesie. Et fuit confessus fri
Folio 11. Ferrario apud Limosum, et postea non vid. he. Postea dixit quod qualibet vice quando vidit he. predictos adoravit eos, ter flexis genibus, dicendo bene. Et audivit eos dicentes quod Deus non fecerat visibilia, et qd hostia sacrata non est corpus Christi, et qd matrimonium non est meritorium, et quod mortui non resurgent. Et ipse t. credidit tunc sicut ipsi dicebant. Et credebat eos esse bonos, etc., et esse amicos Dei, sed non cred. XV anni sunt, et sunt XX anni qd primo cred. Et abjur. etc. T. predicti.

P. del Castlar.

Item. Anno et die predictis, P. del Castlar, t. j. d. quod nunquam vidit hereticos nisi captos, nec credidit, etc... nec eorum predicationes audivit.

... Alissen, medica... W. Gailhart... dix. idem... qd dictus P. del Castlar.

... W. de Villanova... dix. idem.

... Fabrissa, uxor R. Bernardi de Manso... Bernarda, uxor quondam W. Gastanh... Raimunda Saissaga, uxor quondam den Sauxas... Bernarda, uxor quondam P. Feneilha... W. Fenelha... B. Fenelha... Bernarda, uxor quondam W. de Canels... Bernarda, uxor Stephani Gomberga... Bernarda, uxor Poncii Gauta... Raimunda, uxor P. Roggerii... Ar. Aycart... t. j. dix. idem per omnia quod dictus W. de Villanova.

... Raimunda de Manso, uxor quondam B. Roggerii... Bernardus Dominici... Stephanus Gomberga... Lauressa, uxor W. Garnerii... t. j. dix. idem qd dictus W. de Villanova, excepto quod vid. he. publice stantes in terram, vel apud Mansum, et sunt XXXVI anni et amplius.

... Raimunda, uxor quondam Johannis Badi ... idem... et sunt XL anni et amplius.

... Petrona, uxor Poncii Lobeira... idem.... idem... sunt XXXVII anni. Hec tenuit Rixen Bruna que fuit heretica in domo ipsius t., et fuit ibi capta.

Omnes predicti quorum confessiones sunt negative abjur. heresim, et jur. etc. Testes. Ar., prior sancti Saturnini Gualhardus, prior de Manso, et Ar. Dastarac, ca. de Podio Laurentii.

Wiellelma Meta (1).

Item. Anno et die quo supra, IIII idus Junii, Willelma Meta, mater Bernardi et Jordani de Quiders, t. j. d. quod vidit na Garsen, matrem ipsius t., hereticam, apud Mansum, in domo propria dicte Garsen heretice, publice stare, et ipsa t. pluries adoravit eam et vid. alios adorare, sed non recolit nomina eorum qui adorabant dictam hereticam; et sunt XL anni, v. c. It. Dix. qd in eodem tempore dicta Garsen he. venit ad domum visitatum Nod de Quiders, filium ipsius t. qui infirmabatur; et abstraxit dcm Nod a domo ipsius t. et fecit referri ad domum suam et ibi hereticari, et infra tres dies mortuus est hereticus, et ipsa t. non vid. ipsum quousque fuit mortuus. It. Vid. stare pluries he. publice in terram, et fuit eodem tempore. It. Vid. Bertrandum Martini et soc. s. he. apud Mansum, in domo Bernardi de Quiders, et vid. ibi cum eis Jordanum de Manso, fratrem ipsius t., B. de Quiders, R. de Quiders, filium ipsius t., et plures alios de quidus non recolit. Et ipsa t. et omnes alii adoraverunt eos, ter flexis genibus, dicendo bene: Boni homines, orate Dominum pro nobis. et sunt XII anni, v. c. It. Vid. B. Martini et soc. s. he. apud Mansum, in do. W. Vitalis, et... W. Vitalem et Seguram uxorem ejus, et ipsa t. et omnes, etc.; et sunt XII anni. It. Vidit qd B. Martini et socius suus hereticus intraverunt domum ipsius t., sed sine consilio ipsius t.; et cum eis venit Ar. Godalh qui ducebat eos, et venerunt ibi Garnerius, P. Gauta senior, Gualhardus de Manso et Flors ipsius Gualhardi; et dictus B. Martini predicavit eos ibi, et finita predicatione, he. et alii exierunt domum ipsius, et nescit ipsa t. de he. quo iverunt, sed non ado. nec vidit ado.; et sunt XIII anni. It. Vid. Praderium et soc. e. he. in do. ipsius t., et... Jordanum de Quiders, R. de Quiders, Jordanum de Manso qui adduxerat dictos he. ibi; et dictus Jordanus de Manso dedit eis ad comedendum in do. ipsius t., et post prandium dicti heretici recesserunt, sed non ado. nec vid ado., et sunt V anni, vel VI. Predictos he. cred. etc., et habere... et sunt XL anni qd primo cred. he. et sunt XII anni qd ultimo dimisit errores eorum. Alibi non vid. he. nec cred., nec ado., nec comedit cum eis, nec misit eis adj. Et fuit confessa fri Ferrario. Et abjur. etc. T. B. de Ladinhac, Silvester, ca. de Viridifo., et fr B. Inquisit., et P. Fresapa.

W. P. Barba.

Item. Anno et die quo supra, W. P. Barba senior, t. j. d. qd vidit he. stare publice in terram, et sunt XX anni. Alibi non vidit he., nec cred. etc,. Et abjur., etc. T. Ar., prior sci Saturnini, et magister P. de Caramanh, et fr B. Inquisit.

Poncius Garnerii.

Item. Anno quo supra, II idus Junii, Poncius Garnerii, t. j. d. quod vidit he. in domo W. de Canast apud Mansum, et vid. ibi cum eis P. Gauta, Guarnerium patrem ipsius, Jordanum de Manso, W. de Canast, Flors, uxorem Gualhardi de Manso, Raimundam, uxorem B. Barrau; et omnes, excepto ipso t., ado. eos ibi; et sunt X anni. Et statim ipse t. et omnes alii recesserunt, et dicti he. remanserunt ibi. It. Vid. B. de sco Andrea et soc. s. he. apud Radelh, et... W. Resenge, Poncium de Rosenge, Jordanum de Quiders, Poncium Gauta, W. Germa, Ar. Godalh, P. Barrau, W. Ayner, et alios... Et omnes et ipse t. ado. he. ibi; et sunt VIII anni. Alibi non vid. he., nec cred., etc. Predictos he. cred., etc. et habere, etc. Et sunt VIII anni qd primo credidit ipsos esse bonos, et in eodem anno dimisit errores. Et abjur. etc. T. Ar., prior Sci Saturnini, et magister P. de Caraman, et fr B., Inquisitor.

B. Veziat.

Item. Anno et die quo supra, B. Veziat, t. j., d. qd vid. he stare Folio 12. publice in terram. Alibi non... nisi captos, nec credidit, nec, etc., nec eorum predicationes audivit.

... P. Acer.. idem per omnia quod B. Veziani.

R. Faber.

Item. Anno et die quo supra, R. Faber de Milhars... vidit P. Bolvena et soc. s. he. in domo W. Vitalis apud Mansum, et... W. Vitalem et Seguram uxorem W. Vitalis, Ar Godalh,; et non recolit si adoravit eos vel non; et sunt XIII anni.. It. Vidit he. apud Mansum in domo P. Cap de porci, et... cum eis P. Cap de porc, Ar. Godalh, et uxorem Cap de porc, sed non ado. ned vidit ado.; et fuit eodem tempore. Et fuit confessus aliis Inquisit. Alibi non vid. he., nec cred., etc., nec errores eorum audivit. It. Dixit postea qd pdictos he. esse bonos homines et habere bonam fidem... etc. T. qui in confessione Poneii Garnerii.

It. Anno quo supra, quatuor kalendas Marcii, predictus R. Faber dixit qd in domo W. Vitalis vid. he. et adoravit eos ter in diversis locis, flexis genibus, dicendo bene. T. W., ca. de Manso, Nepos clericus, fr Johannes de Sancto Petro, Inquisit.

(1) Soror est dom. de Manso.

Digitized by Google

NOTE SUR LA CLASSIFICATION DES AGES ANTÉHISTORIQUES.

A peine née d'hier, la science antéhistorique compte déjà une armée nombreuse de travailleurs, et les résultats obtenus ont tout à coup ouvert à nos investigations un horizon immense. Mais, comme dans toute chose nouvelle, l'incrédulité a longtemps répondu par un silence significatif à l'appel des initiés, et maintenant encore des doutes nombreux restent dans l'esprit de beaucoup.

Malgré tout, la science nouvelle marche à grands pas et la vérité commence à briller de toutes parts.

La plus part des faits essentiels sont maintenant élucidés d'une manière presque complète, et les points encore douteux semblent n'avoir qu'une importance secondaire. Signaler tous ces cas confus ou contestés demanderait un travail très développé et de beaucoup au-dessus de nos forces, mais les nombreuses observations qu'il nous a été donné de faire sur le terrain nous ont permis d'étudier d'une manière toute particulière l'ensemble de cette question, et c'est un des résultats principaux de ces recherches que nous allons exposer.

Il est maintenant admis que l'apparition de l'homme sur notre globe remonte à une époque bien antérieure à toutes les données que nous fournit l'histoire. Mais les premières recherches ont bientôt montré, par la suite, que les temps écoulés durant cette première étape étaient si considérables qu'il devenait nécessaire de distinguer différentes périodes, et possible de les délimiter. De là les classifications diverses publiées en France, en Danemark, en Suisse et en Italie; les unes entièrement basées sur les données fournies par la Paléontologie, les autres sur l'Archéologie. Comment pourrait-il en être autrement, puisque ces deux sciences s'occupent également des mêmes recherches ; mais de là aussi est résulté un commencement de confusion.

Pour nous, ces deux points de départ aussi absolus ont été la cause de nombreuses erreurs, et de plus nombreux malentendus encore. Il nous semble cependant que l'étude générale des faits aurait dû montrer bien vite l'immense défaut de ces classifications et faire entrevoir ce que nous croyons être la classification naturelle, c'est-à-dire l'expression de la vérité.

Il suffit, en effet, de jeter un coup d'œil général sur les observations déjà recueillies pour y reconnaître deux grands caractères essentiellement différentiels, et qui doivent servir à séparer nettement en deux périodes cette longue série des temps antéhistoriques.

Les premiers temps de l'humanité, qu'ils remontent à l'époque tertiaire ou à l'époque quaternaire seulement, offrent ceci de particulier que l'ensemble de la faune est composée d'espèces perdues, ou tout au moins émigrées, et dont la taille est en général supérieure à celles des espèces qui habitent actuellement les mêmes contrées. Nous n'avons qu'à citer pour nos pays, le Mammouth, le Rhinocéros, l'Hippopotame, l'Ours et le Lion. Durant cette première période, l'homme en lutte avec la nature tout entière, est encore dans l'enfance de la civilisation ; c'est à peine s'il a appris à tailler les grossiers silex de la Somme et les quartzites du bassin de Toulouse. A la fin seulement de cette première étape, une véritable industrie semble surgir tout d'un coup ; et les dépôts caractérisés par la prédominance du Renne ont, en effet, donné des armes finement travaillées, et les premiers vestiges d'un art encore primitif, évidemment, mais quelquefois d'une hardiesse et d'une élégance surprenantes.

Il serait facile d'assigner d'autres caractères à cette première période; mais il nous semble que celui que nous avons tiré de la manière d'être générale de la faune est le plus essentiel.

La seconde période, tout en conservant les caractères les plus positifs d'une civilisation naissante, est cependant totalement distincte de la première, et il existe entre les deux une délimitation nette et facile à saisir. En effet, elle présente ceci de particulier, que la faune change non-seulement par les espèces, mais aussi par la taille relative ; les espèces actuelles apparaissent toutes, et elles sont certainement domestiquées. Il nous sera donc permis d'instituer deux grandes périodes dans les temps antéhistoriques ; l'une, la plus ancienne, sera la période paléontologique : la plus récente, la période archéologique.

Il nous serait facile de montrer qu'à ces caractères essentiels viennent se joindre une foule de caractères secondaires. Ainsi, dans la première période, il est difficile d'admettre la domestication des espèces animales; nous savons bien que M. Gervais a cru reconnaître des traces de domestication dans la période dite du Renne, mais le savant professeur n'indique qu'une probabilité, et nos études particulières nous permettent d'affirmer le contraire ; enfin, dans cette période, le chien n'existe pas, et il est établi maintenant que c'est la première espèce que l'homme ait asservie.

Dans la seconde période, au contraire, la domestication est positivement introduite, le chien se retrouve partout.

Digitized by Google

Dans la première période, les caractères de la faune indiquent certainement des conditions climatériques différentes des conditions actuelles : les dernières recherches permettent d'affirmer que la température offrait une grande régularité : des étés moins chauds devaient permettre au Renne d'habiter nos Pyrénées, et des climats moins froids amenaient dans nos plaines marécageuses l'Hippopotame, le Rhinocéros et l'Eléphant.

Dans la seconde période, tout indique des conditions climatériques identiques à celles de nos jours

Dans la première période, il est facile de constater une intensité bien plus grande que de nos jours des phénomènes météorologiques : nous n'avons qu'à citer la grande extension des glaciers quaternaires, et l'immense étendue de nos plaines sous Pyrénéennes, toutes remplies par les dépôts quaternaires, dépôts continuellement remaniés par les eaux véritablement diluviennes de cette époque.

Dans la seconde période, tout semble rentrer dans l'ordre actuel.

La chasse seule semble avoir fourni à l'alimentation de l'homme paléontologique : nous ne trouvons en effet que des armes simples, il est vrai, mais d'une puissance remarquable et en quantité considérable. C'est à peine s'il est permis d'admettre l'usage des aliments végétaux durant l'âge du Renne. Les poteries sont, effectivement, extrêmement rares; elles font le plus souvent complètement défaut, et leur absence indique assez bien l'ignorance des aliments végétaux.

Dans la seconde période, les armes deviennent rares, elles sont travaillées avec soin et semblent devenir des objets de luxe; les poteries, au contraire, abondent et les pierres à moudre viennent affirmer l'usage des céréales.

Nous pourrions encore ajouter une foule de caractères opposés, mais ils seraient alors d'une importance secondaire; nous n'en citerons qu'un seul : la hâche, ou pour mieux dire l'arme ou l'instrument que l'on désigne communément sous le nom de hâche de pierre, était mis en usage d'une manière totalement différentes dans les deux périodes. Durant la période paléontologique, c'était la partie la plus effilée, la pointe, qui servait; au contraire, la partie élargie, correspondant au tranchant de la hâche de bronze, était seule employée pendant la seconde période.

Mais, si nous croyons pouvoir établir ces deux grandes divisions dans les temps antéhistoriques, il reste encore un point capital à éclaircir, et pour lequel nous n'avons réellement pas encore de faits positifs. Comment une délimitation aussi tranchée s'est-elle produite ? Devons-nous attribuer à un phénomène subit la fin de cette longue période paléontologique, ou devons-nous chercher ailleurs la cause d'un changement si complet?

Si nous suivions les enseignements de l'Ecole ancienne, nous trouverions une solution toute simple, et un bon cataclysme nous tirerait d'embarras. Mais la science actuelle n'use plus de ces moyens faciles, elle ne se contente plus de vagues théories et n'admet que des faits. Jusqu'à présent, ces faits manquent encore de cet ensemble qui donne seul la certitude, et nous pouvons indiquer que des probalités laissent à l'avenir le soin de résoudre la question.

Nous ne pouvons, avons nous dit, admettre un cataclysme ; mais ne pourrions nous pas admettre que cette seconde période a commencé avec un de ces grands mouvements des peuples dont l'Histoire nous a fait connaître l'existence ? La différence totale dans l'industrie d'une peuplade indique assez-bien une origine différente, et c'est le cas, dans la question qui nous occupe, car si l'usage de la pierre est commun aux deux périodes antéhistoriques, le polissage devient caractère essentiel et absolu de la seconde.

Nous pourrions donc conclure, de ce seul fait secondaire, origine différente : et si nous n'osons pas encore appeler à notre aide les données fournies par les recherches anthropologiques, nous devons dire cependant que c'est à elles qu'il est donné de trancher la difficulté.

En admettant, toutefois, l'immigration comme explication suffisante des différences considérables contastées dans l'industrie de ces deux époques, nous ne faisons que dire comment le mode nouveau s'est établi, mais non quelle a été la fin du régime précédent.

En examinant un peu l'histoire chronologique de la faune de la première période, nous trouverons peut-être quelques éléments pour résoudre cette partie du problème. Monsieur Lartet a démontré que les espèces perdues quaternaires s'étaient éteintes successivement dans un ordre déterminé, de telle sorte que les plus éloignées du régime actuel disparaissent les premières, tandis que les formes actuelles se développent en sens inverse. Evidemment, cette succession d'extinction indique une modification simultanée dans les conditions de milieu. Aussi, contrairement à ce que nous avons constaté en ce qui touche l'homme, nous ne pouvons, de ce côté, poser de limites tranchées, mais la transition est insensible et, par ce côté, les deux époques se font suite sans interruption.

Mais, hâtons nous de le dire, les faits que nous venons d'étudier et les quelques conclusions que nous croyons pouvoir en tirer, ne peuvent s'appliquer qu'à l'Europe centrale. Tout semble, en effet, prouver que, si la succession générale des faits principaux de l'époque qui nous occupe a été partout la même, chaque grande région a eu des caractères particuliers et qui lui ont donné une physionomie spéciale.

Aussi faudra-t-il de longues études et de nombreuses décou-

Digitized by Google

vertes pour arriver à connaître les origines réelles de l'homme ; car, chaque région, après avoir eu un caractère tout spécial, a pu souvent se voir, envahie, bouleversée par des peuplades voisines; alors, combien ces états intermédiaires ont-ils dû produire de ces mélanges hétérogénes qui déroutent l'observateur!

E. TRUTAT.

LE PRÊTRE JEAN.

PRÉFACE.

La légende du Prêtre Jean a rempli le moyen âge, et partagé, avec celle du Juif-Errant, le privilége d'exciter la curiosité crédule du peuple. Le Juif-Errant est parvenu jusqu'à nous, le Prêtre Jean s'est arreté au seizième siècle et à succombé sous les foudres de l'Eglise. Beaucoup de gens ignorent, aujourd'hui, ce qu'était réellement ce personnage mystérieux, ce pape-roi, magnifique comme Salomon dans sa gloire, qui s'imposa, avec tant d'intensité et d'obstination, à l'imagination exaltée des populations. Je pense qu'il est important de fournir quelques détails, généralement ignorés, sur la genèse de cette légende.

Du Cange dit que Prêtre Jean, et par corruption Prestre Jehan, — ancien roi des Indes, ou de la Tartarie, — était le nom d'un puissant monarque, qui tirait son origine du nestorien Joannes Presbyter, lequel, en 1145, tua Coharem Khan et usurpa sa couronne.

Les Nestoriens doivent leur nom à Nestorius, hérésiarque né à Germanicie, en Syrie, élevé au monastère de Saint Euprépie d'Antioche, et qui fût promu au siége patriarcal de Constantinople, après Sissinnius, en 428. Il professa des erreurs qui furent combattues par saint Cyrille d'Alexandrie. Le concile de Rome, en 430, et le concile d'Ephése, en 431, le condamnèrent, le déposèrent, et il alla mourir de misère dans la Thèbaïde, en 432.

Le Nestorianisme consiste à dire qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ; que le Verbe, fils de Dieu, ne s'est pas fait homme en prenant de la Vierge la nature humaine, mais qu'il est descendu sur l'homme né d'elle ; qu'elle a enfanté le temple de Dieu et non celui qui habite dans le temple; qu'ainsi on ne devait pas appeler Marie « Mère de Dieu », — Theotocos, — mais bien « Mère du Christ », — Christotocos. Les nestoriens ajoutaient que le Christ était uni au Verbe, non pas d'une union hypostatique, mais d'une union morale et par l'habitation du Verbe dans l'homme comme dans un temple. Les Nestoriens, appelés aussi chaldéens ou chrétiens orientaux, se répandirent jusqu'aux extremités de l'Asie et furent plusieurs fois réunis à l'Eglise romaine.

On lit dans Moreri que Godigne assure que le Prêtre Jean était un roi nestorien de la Tartarie, que ses sujets l'appelaient d'un nom commun à tous les princes de sa race : Juhanna, et que le dernier de ces princes fût soumis par Gengiskhan.

Scaliger prétend que le nom de Prête Jean dérive de deux mots persans, « Prete chan, » qui signifient roi apostolique ou roi chrétien. D'autres avancent que Prester veut dire esclave et « Prester chan » roi des esclaves. Quelques-uns en font remonter l'étymologie aux mots persans « Preschteh Gehan, » c'est-à-dire « l'Ange du monde ». Plusieurs auteurs pensent que sur les confins de la Tartarie, de l'Inde et de la Chine il y a eu des princes nestoriens qui étaient appelés Uncha et leurs peuples Joüan et que l'on donna le nom de Prête Jean à ces princes, parcequ'ils faisaient porter une croix devant eux comme font les évêques. Certains historiens identifiaient Prestre Jehan avec le Dalaï-Lama, grand pontife des Mongols et des Kalmoucks, et Marco-Polo fixait sa résidence entre la Chine et les royaumes de Sifan et du Thibet.

Ceux qui se sont imaginé que le Prête Jean était l'empereur des Abyssins insinuent que ces peuples appellent leur roi « Belul Gian » et que Belul serait synonime de précieux, d'où Preciosus Johannes, en latin, et Prête Jean, en français.

Tout bien considéré, il est a peu près certain que l'origine de la légende fut une race de princes tatars : les Ouang-Khans ou Vang-Khans, qui, suivant les récits d'écrivains syriens et arabes, convertis au christianisme, vers le commencement du onzième siècle, par des missionnaires syriens nestoriens, formèrent, jusqu'au treizième siècle, une dynastie chrétienne dans l'est de la haute Asie.

Digitized by Google

C'est vers le milieu du douzième siècle qu'on reçut, en Europe, la première nouvelle de l'existence de ce souverain chrétien, auquel on donna le nom de Prête Jean ou Prestre Jehan.

Le moyen-âge, affolé de merveilleux, accueillit avec avidité tous les renseignements relatifs à ce personnage et la légende se fixa.

Au quinzième siècle, cette légende, qui s'était un peu affaiblie, reprit une vogue nouvelle, par suite des voyages de découverte entrepris à cette époque, seulement on transféra dans l'Inde la résidence prétendue de ce souverain. Les Portugais provoquèrent d'actives démarches à cet égard. Une ambassade de l'état nègre de Benin leur apprit, vers 1484, qu'à vingt mois de marche derrière ce royaume régnait un puissant roi chrétien appelé Ogané. Une expédition partit, en 1486, aux ordres de Bartolommeo Diaz, pour explorer la côte occidentale de l'Afrique, en même temps qu'une autre expédition, commandée par Pero de Covilha cherchait à pénétrer d'Egypte vers la côte orientale, à l'effet de s'assurer s'il y existait réellement un royaume du Prestre Joâo, et s'il était en rapport avec celui de l'Inde. Covilha rencontra effectivement, dans l'Habesch, un état chrétien, et de la sorte la légende parut enfin justifiée.

Depuis cette époque, jusqu'à la fin du dix-septième siècle, l'Abyssinie fut désignée sous le nom de royaume du Prêtre Jean, *regnum Presbyteri Johannis*, mais les voyages des savants qui ont parcouru l'Afrique et l'Asie ont prouvé que le Prêtre Jean n'était qu'un nom sans réalité, et que jamais monarque de ce nom n'a existé.

Ce fut vers la fin du quinzième siècle, au moment d'exaltation générale où les navigateurs remplissaient l'Europe des récits merveilleux de leurs explorations, des richesses, des mœurs, de la flore et de la faune des pays d'au-delà des mers, que parut la lettre du Prestre Jehan, que nous reproduisons aujourd'hui.

Cette lettre, évidemment apocryphe, obtint un succès colossal et éveilla un désir véhément et universel d'émigration vers ces pays fabuleux et fécriques.

L'Eglise s'émut de ce mouvement, condamna la lettre et en fit rechercher les exemplaires pour les détruire. Il en est peu qui échappèrent à ses recherches et les rares spécimens qui survécurent ont atteint des prix exorbitants aux ventes. Le dernier, qui n'a que deux feuilles imprimées en gothique-romain, s'est élevé à 6,200 francs.

L'édition de 1505, la plus récente, est considérée comme la meilleure. C'est celle que nous réimprimons en n'en modifiant l'orthographe que dans la mesure strictement nécessaire pour en faciliter la lecture.

L. B. DU V.

Mestre Jehan par la grace de Dieu roy tout puissant sur tous les roys chrestiens, mandons salut à l'empereur de Rome et au roy de France nos amys. Nous vous faisons scavoir de nous et de nostre estat et du gouvernement de nostre terre. C'est asavoir de nos gens et de nos manières de bestes. Et pour ce que vous dictes que nos Grecs ou gens grégoises ne s'accordent à adorer Dieu comme vous faictes en vostre terre, nous vous faisons scavoir que nous adorons et croyons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui sont troys personnes en une déité et un vray Dieu seulement et vous certifions et mandons, par nos lettres scellées de nostre scel, de l'estat et manieres de nostre terre et de nos gens. Et si rien voulez que faire puyssons, mandez le nous. Car nous le ferons de très bon cœur. Et si vous voulez venir par de ça en nostre terre, pour le bien que nous avons oui dire de vous nous vous ferons seigneur après nous et vous donnerons grande terre et seigneurie et habitations.

Item, sachez que nous avons la plus haulte couronne qui soyt en tout le monde, ainsi comme d'or et d'argent et pierres précieuses, et de bonnes fermetés de villes, cistés, chasteaux et de bourgs.

Item, sachez que nous avons aussi en nostre puyssance quarante deux Roys tout puissants et bons chrestiens.

Item, sachez que nous soustenons de nos aumones tous les pauvres qui sont en nostre terre, soyent privés ou estrangiers, pour l'amour et l'honneur de Jésus-Christ.

Item, sachez que nous avons promis et juré en nostre bonne foy à conquerre le sépulcre de Nostre-Seigneur et toute la terre de promission. Et si vous voulez nous l'aurons, si Dieu plaist, mais que vous ayez grande et bonne hardiesse en vous ainsi comme il nous a été rapporté de bon courage vrai et loyal. Mais entre vous autres Françoys avez de votre lignage et de vos gens qui sont avec les Sarrasins lesquels vous avez fiance et cuidez qu'ils vous aident et doivent aider et ils sont faux et traitres hospitaliers. Et sachez que nous les avons traynés et destruits ceulx qui estoient en nostre terre car ainsy le doit-on faire de ceux qui vont contre la foy.

Item, sachez que notre terre est divisée en quatre parties car ils y sont les Yndes. Et en la Mageur Ynde gist le corps de saint Thomas, l'apostre pour lequel Nostre-Seigneur Jésus-Christ fait plus de miracles que pour saincts qui soyent en Paradis. Et ycelle Ynde est en la partie d'Orient car elle est près à Babylone la déserte et aussy elle est près d'une tour qu'on appelle Babel en l'autre partie devers Septentrion et y est grant abondance de pain, de vin, de chairs et de toutes choses qui sont bonnes à soutenir le corps humain.

Item, en notre terre sont les olifans et une autre manière de bestes que l'on appelle dormadéres. Et chevaulx blancs et bœufs sauvasges qui ont sept cornes. Et ours blancs et lyons

Digitized by Google

moult estranges de quatre manières c'est asavoir rouges, verts, noirs et blancs. Et asnes sauvasges, qui ont deux petites cornes, et lièvres sauvasges qui sont grands comme un mouton et chevaux verts qui courent plus que mille autre bestes et ont deux petites cornes.

Item, sachez que nous avons des oiseaulx qui s'apelent les griffons et portent bien ung beuf ou un cheval en leur nid pour donner à manger a leurs petits oiseaulx.

Item, sachez que nous avons une autre manière de oiseaulx lesquels ont seignourie sur tous les autres oyseaulx du monde. Et ont couleur de feu et leurs ailes sont tranchantes comme un raisoir. Et sont appelés yllerlons et en tout le monde n'en a fors que deux et vivent l'espace de soixante ans et puys s'en vont nayer en la mer. Toutefoys ils couvent premiers, et couvent deux ou trois œufs lesquels ils couvent lespace de quarante jours et puis esclosent et deviennent petits oyseaulx. Et adoncques les graves, c'est asavoir père et mère, s'en partent et s'en vont nayer en la mer comme dit est, et tous oyseaulx qui adonques les encontrent leur font compagnie jusques à la mer et ne se partent point d'eux jusques a tant qu'ils soyent nayés. Et quand ils sent nayés ils retournent et viennent aux petits oyseaulx et les nourrissent jusques a qu'ils soient graves et qu'ils puyssent voler et leur vie pour chasser.

Item, sachez que par deça sont aultres oyseaulx qui sont apelés tigres et sont de si grande force et vertu qu'ils emportent bien ung homme tout armé et son cheval et le tuent.

Item, sachez que une partie de nostre terre, dedans le désert, a une manière d'hommes qui sont cornus lesquels n'ont qu'ung œil devant et troys ou quatre derrière. Et y a des femmes qui sont pareilles aux hommes.

Item, en notre terre y a une autre manière de gens qui ne vivent que de chair crue d'ommes, de femmes et de bestes et ne doubtent point a mourir. Et quant l'ung deux est mort soit père ou la mère ils les mangent tous crus et disent que bone chose naturelle est de manger chair humaine. Et font ce en rémission de leurs péchés. Et celles gens sont maudits de Dieu et sont appellés Got et Magot et est plus de nations de celles gens que de toutes aultres gens, lesquels s'espandront par toute la terre en la venue de l'Antechrist. Car ils seront de son alliance et de sa compaignie. Et celles gens sont ceulx qui enclouèrent le roy Alexandre en Macédoine et le mirent en prison et leur eschappa. Toutesfoys Dieu leur envoyra du ciel fouldre et feu ardant qui tous les ardra et confondra et l'Antechrist aussi et par telles manières seront destruits et gastés. Toutesfoys nous en menons bien avecques nous de ces gens en la guerre quant nous y voulons aller et leur donnons licence et congé de manger nos ennemys si que de mille n'en demeure ung qui ne soyt dévouré et gasté. Et puis les faysons retourner en leur terre. Car s'ils demouraient longuement avec nous ils nous mangeroient tous.

Item, nous avons une aultre manière de gens en nostre terre qui ont les piés rons comme un cheval et aux talons derrière ont quatre coustes fortes et tranchantes de quoy ils combattent tellement que nulles armeures ne leur peuvent durer. Et si bons chrestiens et labourent volontiers leur terre et les nostres et nous donnent grans truages chacun an.

Item, nous avons en une autre party du désert une terre qui dure quarante et deux jours de long et est appelée Feminie la grande, et ne cuidez pas que ce soit en terre sarrasine car celle que nous disons est en nostre terre. Et en ycelle terre sont troys roynes sans les autres dames qui tiennent leurs terres d'elles. Et quant ycelles troys roynes veulent aller en bataille, chascune d'elles mène avec soy cent mille femmes en armes sans les autres qui meynent les chars, les chevaulx e les olifans, qui portent les armes et les viandes. Et sachez qu'elles se combattent fort comme si elles fussent des hommes. Et sachez que nul homme masle ne demeure avecque elles fors que neuf jours, lesquels durant il se peut déporter et solacier avecques elles et engendrer et non plus car aultrement il seroyt mort.

Item, cette terre est environnée du fleuve qui vient du paradis terrestre et est appelé Gyon et est si grand que nul ne le peut passer sinon en grandes barques.

Item, sachez que entre celle terre a une autre rivière qu'on apele Pyconie, qui est si petite qu'elle ne dure que dix journées de long et sept de large. Et les gens sont aussi petits qu'ung enfant de sept ans et leurs chevaulx petits comme un mouton. Et sont bons chrestiens et labourent volontiers. Et nulle personne ne leur fait guerre fors que les oiseaulx qui viennent chascun an, quant ils doivent cueillir leurs blés et leurs vendanges. Et adonques le roy de cette terre l'arme de de tout son pouvoir contre les dits oiseaulx et font grande tuerye les ungs contre les aultres et puis les oiseaulx s'en retournent.

Item, sachez que en nostre terre sont les sagittaires, qui sont depuys la ceinture en amont en forme d'homme et de contrebas en forme de cheval. Et portent en leurs mains arcs et fleyches et trayent plus fort que nulle autre manière de gens et mangent chair crue et les prennent aucuns de nostre court et les tiennent enchaynés et les gens y viennent les voir par grand merveille.

Item, sachez que en nostre terre sont les licornes, qui ont en leur front une corne tant seulement et y en a de trois manières de verts, de noir et aussy de blans et occisent le lyon aucunes foys. Mais le lyon les occit moult subtilement, car quant la licorne est lassée, elle se mest de coste ung arbre, et le lyon va entour et la licorne le cuide frapper de sa corne et elle frappe l'arbre de si grand vertu que puys ne la peut oster adonc le lyon la tue.

Digitized by Google

Item, sachez que en l'autre partie du désert sont les gens qui souloyent avoir soixante coudées de hault et maintenant n'en ont que vingt et ne peuvent yssir du désert car a Dieu ne plays mye. Car s'ils estoyent dehors ils pourroyent bien combattre à tout les monde.

Item, sachez que en nostre terre y a un oyseaulx appelé Fénix et est le plus beau oyseaulx du monde. Mais en tout le monde n'en a que ung lequel vit cent ans et s'en monte vers le ciel, sy près du souleil tant que le feu se prend a ses helles et puys descent en son nid et se ard. Et de ses cendres se congrue un ver et puys retourne un oyseaulx en la fin de cent jours aussy beau que devant estoit.

Item, en nostre terre y a abondance de pain, de vin, de chairs et de toutes choses qui sont bonnes à soustenir corps humain.

Item, sachez que en une partie de nostre terre ne peut entrer nulle beste qui de sa nature porte venin.

Item, sachez que entre nous et les Sarrasins court une rivière que l'on appelle Ydonis et vient du paradis terrestre, et est toute pleine de pierres précieuses et court par nostre terre en maintes parties de petites rivières et grandes et là, treuveton moult de pierres précieuses c'est asavoir : esmeraudes, safirs, jaspys, cassydoynes, robins, scarboucles, scobasses et plusieurs aultres pierres précieuses que je n'ai pas nommées et de chascunes savons le nom et la vertu.

Item, sachez que en nostre terre a une herbe appelée permanable, et qui en porte sur soy il peut enchanter le Dyable et lui demander qui il est et où il va, qu'il fait par terre et le peut faire parler et pour le Dyable n'ose estre en nostre terre.

Item, sachez que en nostre terre croist le poyvre, lequel n'est jamais semé et croyst entre les arbres et les serpents et quant il est meur nous mandons nos hommes pour le cuyllir et y mettre le feu dedans le bois et tout se ard. Et quant le feu est passé ils sont grands morceaux de poyvre et de serpents et le bouteton avec et puis le porteton a l'ostel, et le laveton en deux ou en trois eaux, et puys on le fait sécher au soleil et en ycelle maniere devient noir, bon et fort.

Item, sachez que de couste celle partie a une fontaine que qui en peut boire de l'eau troys foys a jeun il naura maladie de trente ans et quant il en aura beu il lui sera advis quil ait mangé toutes les meilleures viandes et espices du monde et est toute pleine de la grace du Saint Esperit et qui se peut baigner dans la fontaine s'il est en l'age de cent ans ou de mille il retourne en l'age de trente et deux ans et sachez que nous fumes né et sanctifié au ventre de nostre mère et sy avons passé cinq cens soixante et deux ans. Et nous sommes baignes dedans la fontaine six foys.

Item, sachez que en nostre terre naist la mer Darayne et court moult fort et fait ondes terribles, et nul homme ne la peut passer fors que nous pour rien quon fasse et nous faysons porter à nos griffons ainsy comme fist Alexandre quant il alla conquerre le chateau enchanté.

Item, de couste celle mer passe ung fleuve et en yceluy trouveton moult de pierres precieuses et maintes bonnes herbes qui sont bonnes en toutes médecines.

Item, sachez que entre nous et les Juifs passe une rivière, qui est pleine de pierres précieuses et court tant fort que nulle personne ne la peut passer, excepté le samedy, quelle repose et tout ce quelle trouve elle emporte en la mer Darayne. Et yceluy pas nous fault garder car nous avons en ycelle frontière quarante et deux chateaux, plus beaux et plus forts qui soyent au monde, et avons gens qui les gardent cest asavoir dix mille chevaliers et six mille arbalestriers et quinze mille archiers et quarante mille Ferians à cheval en armes, qui gardent les passages devant dits. Et pourtant si le roi d'Israel venoit avec sa compaignye ne puysse passer avecque ses Juifs, lesquels sont plus bien deux foys que des Chrestiens et de Sarrasins. Car ils tiennent les deux parties du monde. Et sachez que le grant roy d'Israel a en soy trois cents roys et quatre mille princes, que ducs, que comtes, tous Juifs, qui tous à lui obéissent.

Item, sachez que si les Juifs pouvoient passer ycelluy pas tout seroient morts chrétiens et sarrasins.

Item, sachez que nous layssons passer, chacun samedy, huyt cens ou mille Juifs pour marchander, mais ils n'entrent point dedans nos fermetes mais marchandent dehors de la doubte que nous avons d'eulx et ne marchandent fors que en placques d'or et d'argent, car ils n'ont point d'autre monnoye. Et quant ils ont fait leur marchandise il s'en retournent en leur pays.

Item, sachez que nous avons quarante et deux chateaulx qui sont près l'ung de l'autre d'ung traict d'arbalestre et non plus.

Item, sachez que nous avons, à une lieue près de là, une cité qui rappelle Orionde la grand, la plus belle et la plus forte qui soit au monde, et ung de nos roys la garde, lequel reçoit du grant roy d'Israel le tribut, car il nous doit chacun en deux cens chevaulx chargés dor et d'argent et de pierres précieuses. Et outre la despence qui se fait en celle cité et est dessus dits chateaulx.

Item, sachez que quant nous leurs faysons guerre nous les occisons trestous ceulx qui sont en notre terre et pour ce ne se soient mouvoir ne faire guerre. Et sachez que les juifves sont les plus belles femmes du monde et les plus chaudes. Et sachez que près d'ycelluy fleuve qui est Darayane et vient de la mer Areneuse et nul homme ne peut la passer. Et non pourtant quant le vent fiert dessoules adoncques s'espand par la terre. Et adoncques la peuton bien passer, mais que l'on se

Digitized by Google

haste de retourner car se on ne faisoyt on demoureroyt dedans la mer. Et toute la ruyne qui s'en peut retourner se convertist en pierres precieuses et ils ne peuvent vendre jusques a tant que nous les ayons veues. Et se nous les voulons avoir nous les pouvons prendre à l'estime de nos marchands.

Item, en une partie de nostre terre a une montaigne en laquelle nul ne peut habiter pour la grand chaleur qui y est, et illec se nourrissent aucuns vers qui ne peuvent vivre sans feu. Et auprès de cette montaigne nous tenons toujours quarante mille personnes qui font illec grand feu. Car quant y ceux vers sentent la chaleur du feu ils yssent de la terre et seu entrent au feu et illec font ung poil tel comme font les vers qui font la soye, et de celluy poil foisons nos robes et celles à nos femmes que nous vestons aux festes annuelles. Et quant nous les voulons laver, nous les mettons au feu et lors se retournent belles et fresches.

Item, sachez que nul roy chrestien n'a tant de richesses comme nous avons pource que nul homme ne peut estre povre en notre terre qui vueille gaigner.

Item, sachez que saint Thomas fait plus de miracles que saint qui soyt en paradis. Car il presche une foys l'an corporellement en son église à toutes gens, et presche en ung palais que vous orrez.

Item, sachez que en une autre partie de nostre terre y a des gens d'estrange façon c'est asavoir qui ont corps d'homme et la tête de chien et ne peuton entendre leur langage et sont bons pescheurs car ils entrent au plus parfons de la mer, et sont ung jour sans yssir de dehors, et prennent de tels poyssons qu'ils veulent et viennent tous chargés en leurs maisons qui sont soubs terre. Et nous espyons où ils le mettent et en prenons tout ce que nous voulons. Et sachez que ycelles gens font assez de maulx à nos bestes saulvaiges, car ils les mangent et se combattent contre les archiers et font souvent de belles batailles.

Item, en nostre terre a une manière d'oyseaulx qui sont de plus chaude nature que les autres. Car quand ils veulent pondre ils pondent au fons de la mer et font XXI oeufs et deviennent oyseaulx et puys s'en vollent et nous en prenons plusieurs, car ils sont bons à manger tant comme ils sont jeunes, et se nature estoyt faillye a l'homme ou à la femme et ils mangeoyent de ses oyseaulx tantost leur nature leur retourneroyt et seroyent aussy forts ou plus que devant.

Item, en nostre terre est l'arbre de vie, duquel vient le cresme, et ycelluy arbre est tout sec et ung serpent le garde et veille tout l'an, le jour et la nuyt, fors que le jour de la Saint Jehan qui se dort jour et nuyt. Et adonques nous allons à l'arbre et en tout l'an n'en vient que trois livres, lesquelles viennent goucte à goucte, et quant nous sommes auprès de celluy cresme nous le prenons et puis nous en retournons tout bellement de peur que le serpent vienne. Et ycelluy arbre est près de paradis terrestre d'une journée. Et quant ledit serpent est esveillé il se courrouce et crye tant fort qu'on lentent d'une journée. Il est deux fois plus grand que ung cheval et a neuf testes et deux helles et quand nous avons passé la mer il s'en retourne et nous portons le cresme au patriarche de Saint Thomas, et ycelluy le sacre, de quoi nous sommes chrestiens. Et le demeurant nous l'envoyons au patriarche de Jérusalem et celluy l'envoye au pape de Rome, lequel le sacre et multiplye par huyle d'olive et puis l'envoye par les chrestiens de la mer.

Item, en nostre terre n'a nuls larrons privés ne estranges, car Dieu et saint Thomas les confondroyent et les ferions mourir de mort, et sachez que nous avons chevaulx verts qui portent un long chevalier tout armé trois ou quatre jours sans manger.

Item, quand nous allons en bataille nous faysons porter devant nous par quatorze rangs aournés d'or et d'argent quatorze confarons aournés de diverses pierres précieuses. Et autres roys qui viennent a piés qui portent banières de sandal richement aournés.

Item, sachez que devant nous sont armés quarante mille clercs et autant de chevaliers et deux cens mille hommes de pié, sans les charrettes qui portent les viandes et sans les olifans et les chameaulx qui portent les armeures.

Item, quant nous alons en bataille nous commandons nostre terre au patriarche de saint Thomas.

Item, sachez que quand nous chevauchons simplement nous faysons porter une croix de bois tout seulement devant nous pour ce que nous ayons en ressembrance de Notre Seigneur Jésus Christ.

Item, à l'entrée de nos cités sont trois croix de bois affin que les gens adorent la Sainte Croix.

Item, quant nous chevauchons simplement nous faysons porter un bassin d'or plein de terre, en signe que nous sommes tous venus de terre et qu'il nous faut en terre retourner. Et faisons porter ung autre bassin tout plein d'or en démontrant que nous sommes le plus puyssant roy et le plus digne de tout le monde.

Item, sachez que nulle personne n'ose faire le peché de luxure en nostre terre, car incontinent ils seroyent ors. Et pour ce establit Dieu mariage.

Item, sachez que nulle personne nose mentir en notre terre car il seroit mort et pendu.

Item, sachez que nous visitons chacun avec le corps de saint Daniel le prophète qui est au désert, et menons avec nous dix mille clercs et autant de chevaliers et deux cent chasteaulx bastis sur des olifans, qui portent un chasteau pour garder des dragons qui ont sept testes sur chacun d'eulx, et

Digitized by Google

sachez que en ce désert y a les meilleures dattes qui pendent es arbres et sont bonnes vertes et meures hyver et este. Et de la fin du désert quatre vints et soixante journées et illec sont les deux patriarches de saint Thomas qui seent à table devant nous parce qu'ils ont le pouvoir du pape de Rome et avons autant d'abbés comme y a de jours en l'an par deux foys et quinze plus et chacun vient chanter une foys l'an en l'autel de saint Thomas et nous y chantons les festes annuaulx. Et pour ce sommes appeles Prestre Jehan.

Car nous sommes prestres selon le sacrifice de l'autel et roy selon la justice et droicture. Et sachez que je fus sanctifié avant que je fusse né. Car Dieu envoya à mon père ung ange le quel l'un dist qu'il fist ung palais qui seroit de la grace de Dieu et chambre de paradis pour tout enfant qui est à venir. Car il sera le plus grand roy terrien de tout le monde et vivra longtemps. Et qui sera au palais n'aura faim, ne soif, ne pourra mourir et quand mon père se esveille de son dormir il eut grande joye et commence le palais tel comme vous oirez, premierement les paroys sont de cristal et la couverture de dessus est de pierre precieuse et par dedans est aourné déstoilles en semblance de celles des cieulx et le pavement est de cristal et au dit palais ne trouverez fenestre ne porte. Et dedens le palais a vingt et quatre piliers d'or et de pierres précieuses de toutes manières. Et illec tenons nostre corps en festes annuelles et saint Thomas presche aux gens au milieu du palais. Et dedens nostre palais y a les cuves et le meilleur vin du monde et qui en boit ne désire des biens temporels ni ne scet où elle va ne d'ou elle vient.

Item, une autre grand merveille y a en nostre palais cest asavoir que nul mangera ni est appareille fors que une escuelle, un gril et ung tailloir qui sont pendus à ung pilier. Et quant nous sommes a table et nous désirons avoir viandes elles nous sont appareillées par la grace du Saint-Esprit. Et sachez que tous clercs qui sont au monde ne sauroient dire ne retraire les biens qui sont en nostre palais et en nostre chapelle.

Et sachez que tout ce que nous vous avons escript est vray comme Dieu est. Et ne mentirons pour rien, car Dieu et saint Thomas nos confondroient et perdrions nos dignités. Se vous voulez de nous quelque chose que nous puyssions, mandez le nous, car nous le ferons de très bon cuer. Et vous prions qu'il vous soyt en remembrance du saint passaige et que ce soyt prochaisnement et ayez bon cuer et grand hardiesse en vous et soyez remembrance de mettre a mort ces faulx tempiers et payens et vous prions que vous nous envoyez response par le porteur de ces présentes. Et prions au roy de France qu'il nous salue tous les feaulx chrestiens de dela la mer et qu'il nous envoye aucun vaillant chevalier qui soyt de la bonne génération de France. En priant Nostre Seigneur qu'il vous donne perseverer en la grâce du Saint Esprit. *Amen.*

Donné en nostre saint palais l'an de nostre nativité. Cinq cens et sept.

Cy finist le Prestre Jehan. *Laus Deo.*

FOUR A POTERIE GALLO-ROMAIN,

A MONTANS.

En Novembre 1868, Monsieur Constans de Saint Sauveur, riche propriétaire des environs de Montans, mais sur l'autre rive du Tarn, rencontra en faisant labourer un de ses champs des débris de matériaux anciens; il fit aussitôt commencer des fouilles en cet endroit, et après plusieurs jours de travaux intelligents, il mit à découvert le curieux monument dont voici la description.

Un plateau circulaire de 1 mètre 85 centim. de diamètre, dallé de larges briques, est bordé tout autour d'une rangée continue de cinquante petits tuyaux, variant de 8 à 10 centim. d'ouverture et s'enfonçant verticalement dans le plateau au-dessus duquel ils forment une saillie de 7 à 15 centim. suivant leur état de conservation; contre ces tuyaux à l'extérieur est un applicage de terre de 25 à 50 centim. d'épaisseur, rougie par l'action de la chaleur : le tout est élevé de 50 centim. environ au-dessus de l'aire rectangulaire, limitée par un mur en beton à gros caillous, dont ledit plateau occupe l'extrémité orientale. En avant une tranchée profonde de 1 m. 15 centim. sur 70 centim. de large, est voûtée auprès du plateau au-dessous duquel elle penètre par une ouverture de 35 centim. de

Digitized by Google

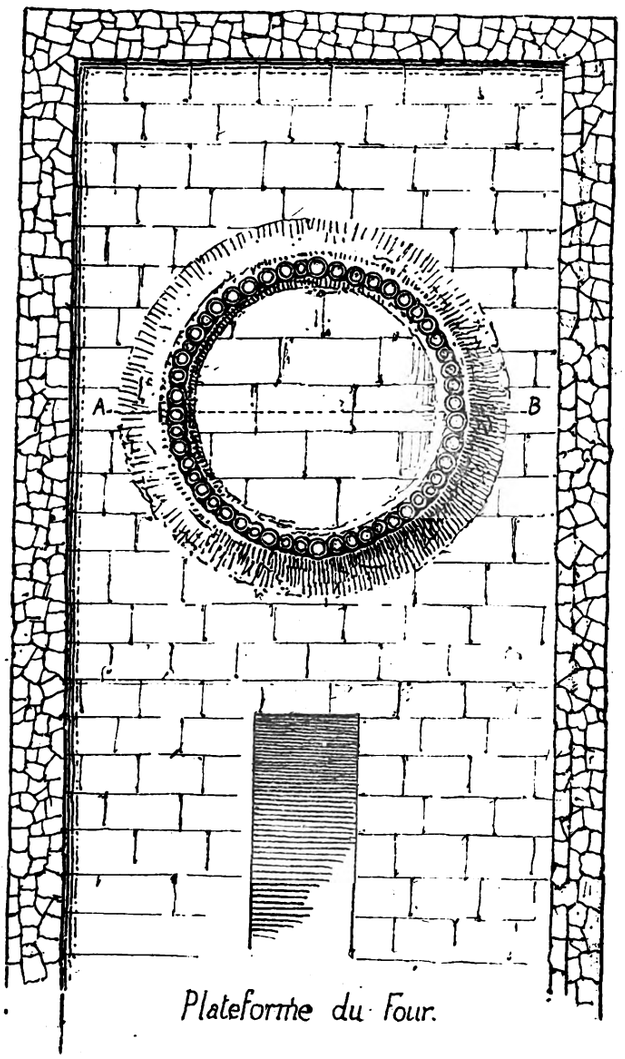

Plateforme du Four.

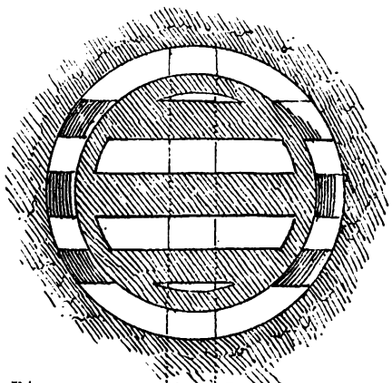

Plan sous la Plateforme.

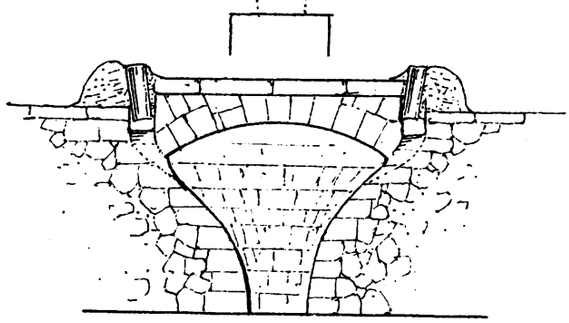

Coupe sur AB du Plan.

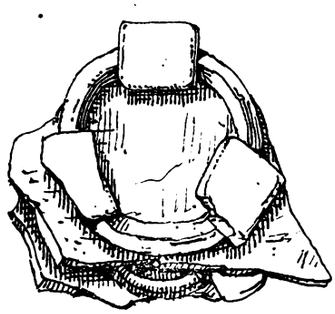

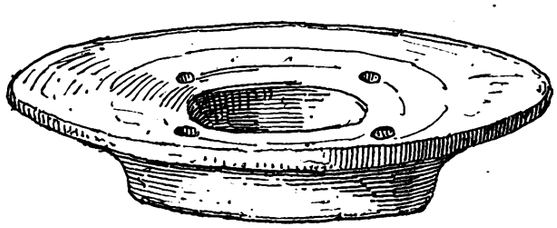

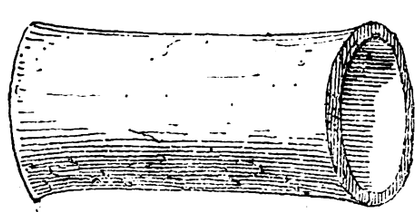

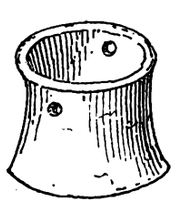

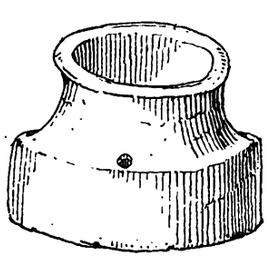

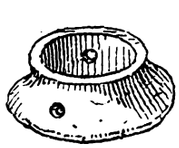

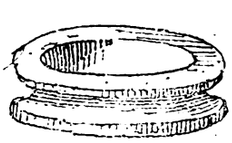

croquis de m.r E. Rossignol.

FOUR A POTERIES ANTIQUE A MONTANS.

Digitized by Google

Digitized by Google

PL.2.

sur les moules

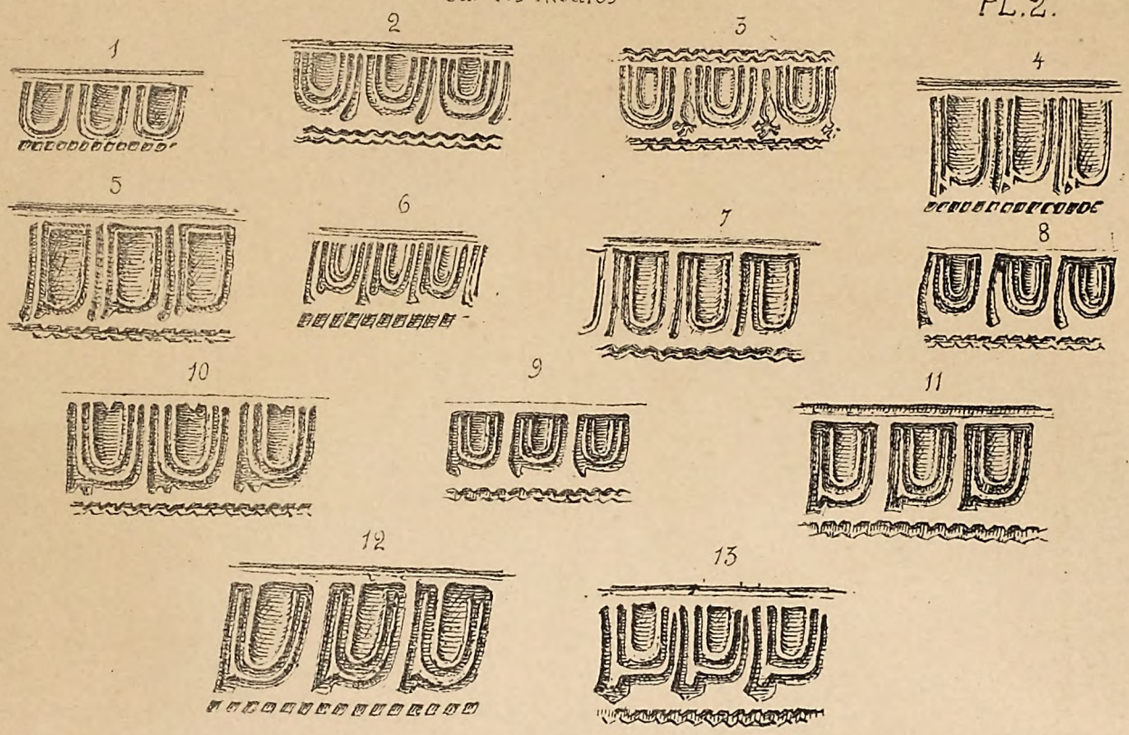

sur les vases

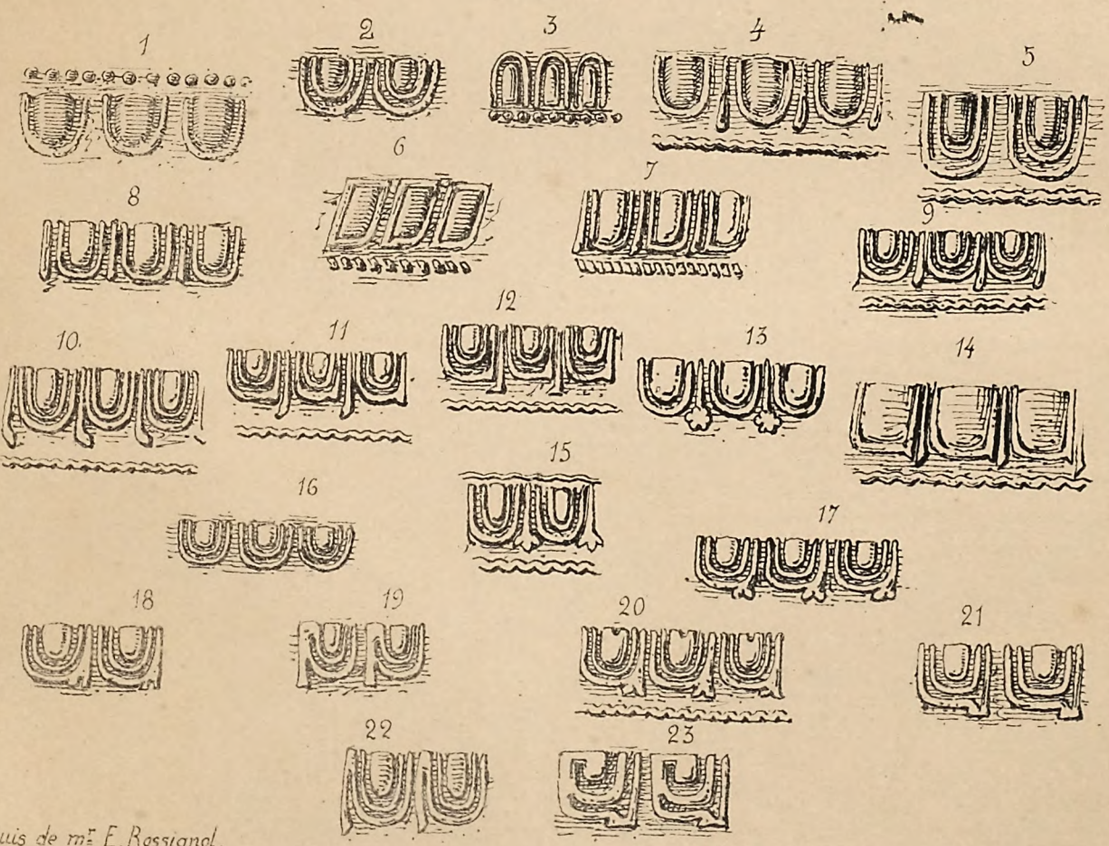

croquis de mlle E. Rossignol.

OVES DES POTERIES DE MONTANS.

Digitized by Google

Digitized by Google

large, et se continue jusques au tond ; là, et perpendiculairement à ce conduit, trois arceaux parallèles espacés de 25 centim. supportent le plafond du plateau; ils sont réunis l'un à l'autre, à leur extrémité, par un petit arc circulaire, de telle sorte que les tuyaux dont nous avons parlé communiquent avec l'intérieur, sans aucune solution de continuité. Les parois de la tranchée des arceaux et de toute cette construction souterraine sont fortement vitrifiées.

Les plans et coupes ci-joints rendront plus sensible la description qui précède de notre monument, qui ne saurait être qu'un four à poterie.

C'est ainsi que sont encore aujourd'hui généralement disposés ces sortes de four. Une tranchée profonde, voutée en partie, conduit à un foyer circulaire ou premier four souterrain, car on y place les vases grossiers qui ne craignent pas la chaleur, et dont la voûte ou dôme est percée tout autour de la circonférence de soupiraux régulièrement espacés et de petits trous distribués sur toute l'étendue de la calotte qui sert de support à l'aire d'un second four, à voûte également disposée, au-dessus duquel est un troisième four, et même parfois un quatrième, lequel est seulement recouvert par une toiture ordinaire. Le feu placé dans la tranchée et à l'entrée du foyer souterrain, est fortement attiré par tous les conduits de ces voûtes superposées, et la chaleur communique facilement jusqu'au dernier étage de cette espèce de tour, permettant ainsi de donner aux vases différents degrés de cuisson.

Ici le mécanisme paraît le même, à l'exception toutefois du premier four, car la disposition du foyer et de ses arceaux ne permet pas d'y placer des vases ; mais le temps ne nous a conservé que les premières constructions, celles qui étant souterraines ont pu échapper à la destruction ; elles suffisent cependant pour montrer qu'autrefois comme aujourd'hui les procédés devaient être presque identiques. Ainsi, c'est pareillement une tranchée avec son foyer dont la chaleur était soutirée par les tuyaux de la circonférence du plateau et passait peut-être dans d'autres fours supérieurs ; mais ici ces fours ont disparu en même temps que la voûte du premier, et nous serions même à nous demander comment était supportée cette voûte de ce premier plateau, si nous n'étions convaincu que la terre friable et rougie qui est contre les tuyaux, à l'extérieur, n'était des restes du mur en terre qui la soutenait et qui aurait été emporté avec elle et les murs plus solides de l'enceinte du monument.

Cette distribution à peu près semblable des fours anciens et modernes, nous amène aussi à croire, par analogie, à une même disposition des vases dans leur intérieur.

Les vases sont aujourd'hui rangés tout autour des fours suivant des lignes concentriques; les grands pots, cruches, urnes et autres, à côté les uns des autres et superposés, mais se chevauchant ; les assiettes, plats et vases de cette nature, renfermés dans des espèces de *cassettes* ou étuis percés de trous où passent de petites chevilles de terre destinées à soutenir lesdites assiettes et à les espacer les unes des autres ; ces cassettes s'empilent les unes sur les autres dans le four.

Anciennement, il devait encore en être à peu près ainsi; mais ce ne sont pas les découvertes seules faites dans les fouilles qui nous occupent, qui nous permettent de l'avancer ; ce sont celles bien autrement importantes faites à Montans même, où les fours étaient en si grand nombre : nous avons en effet recueilli là beaucoup de débris de poterie de rebut, des vases pris entre eux par la cuisson ou adhérents encore à leur support, portant ainsi la marque évidente de leur position dans le four.

De l'examen de tous ces objets, nous pouvons avancer avec certitude que les urnes, les cruches et les vases ou bols dont le bord supérieur plus retréci que la panse ne permettait pas de les mettre l'un dans l'autre, étaient rangés *les uns près des autres* : témoins, une cruche et un bol de notre collection offrant adhérante à leur panse, une portion du vase contre lequel ils étaient rangés. Pour les petits bols ordinaires, les assiettes, grandes ou petites, et généralement tous les vases allant en diminuant du bord supérieur au fond et pouvant entrer l'un dans l'autre, de manière à avoir leur cul ou rebord inférieur bien assis dans l'autre vase, ils étaient disposés *pièces sur pièces:* nous en avons la preuve dans des piles d'écuelles et d'assiettes prises entre elles par la cuisson, dans des bols et des assiettes isolées, rejetées comme défectueuses, et qui portent à l'intérieur la marque circulaire du cul de l'assiette qui y avait été posée dessus. Les vases à sujets etaient encore placés les uns sur les autres, *sans aucun intermédiaire*, quand leur forme le permettait ; mais quand ils ne pouvaient rentrer l'un dans l'autre, on exhaussait le vase supérieur, suivant le besoin, par *trois petits supports rectangulaires*, ou bien encore par *de petits cylindres creux*, *tubes* ou *rondeaux*, variant de hauteur et de diamètre, et dont les parois étaient le plus souvent percées de trous pour la chaleur. Quant aux piles de vases ainsi dressées, elles nous paraissent avoir été rangées dans le four *à l'air libre* sans être protégées par des *cassettes*, dont on ne retrouve aucun débris, et qui étaient d'ailleurs inutiles, par suite de la nature de la *couverte* si différente du *vernis* actuel, qui ne favorisait pas l'adhésion d'une pièce à l'autre, et prenait son brillant *également dans les parties recouvertes comme dans celles librement exposées à l'air*. Nos *tubes* ou *rondeaux* pouvaient aussi supporter des vases dans d'autres positions ; ils abondent auprès de nos fours, ainsi que de larges *disques* évidés circulairement au centre, avec rebord sur la face inférieure, et percés parfois, sur le champ, de petits trous : sans pouvoir le préciser, on peut affirmer l'emploi de ces espèces *de tablettes* en terre cuite pour l'emménagement des vases dans l'intérieur des fours, et

Digitized by Google

auprès de celui de Saint-Sauveur, où en a recueilli des débris de plus de cinquante. Nous donnons aussi le dessin de ces diverses pièces dont les semblables sont encore employées par nos potiers modernes.

En terminant enfin cette comparaison des fours d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, ajoutons que de vastes constructions pour la confection des vases, pour le dépôt et la manipulation de l'argile, pour une prompte et régulière dessication et pou l'emmagasinage, sont adossés aux fours actuels; anciennement il devait en être également ainsi, surtout dans les usines isolées, et à Saint-Sauveur ils se voient dans les restes de constructions dont on nous a signalé l'existence à côté du four, et qui auraient occupé un vaste emplacement.

La céramique était une des branches, très importante, de l'industrie romaine, et nous avons cru devoir ne rien négliger de ce qui peut nous instruire sur ses procédés qui se rencontrent être presque les mêmes, après deux mille ans d'intervalle, que ceux usités de nos jours. Nous nous sommes d'ailleurs complu dans ce travail car, à Montans, où se trouvait, comme nous l'avons montré ailleurs (1) une agglomération considérable de potiers gallo-romains, ayant chacun leur atelier, four et dépendances distincts, nous n'avons pas eu encore l'occasion de pouvoir étudier un de ces fours, que le hazard et des fouilles intelligentes viennent aujourd'hui de mettre à découvert dans la *banlieue*, nous disons dans la banlieue, car dans ces temps anciens le territoire de Montans s'étendait sur les deux rives du Tarn et arrivait encore au X^e^ siècle jusqu'aux côteaux qui le bordent à droite. Ainsi la fabrique de céramique de Saint-Sauveur était dans les enclaves de Montans; elle se trouvait auprès de la voie romaine que nous avons signalée comme allant de Montans vers le Querci, et ainsi se trouve justifié le titre de cette note : un four à poterie gallo-romaine près de Montans.

Auprès de ce four, on à recueilli au milieu de tuiles à rebords, de tuiles convexes et de matériaux de construction de toute sorte, des débris de poterie à sujets en relief. Le plus grand nombre sont marqués du nom nouveau de potier LOCIRNM. Les sujets de ces vases ou plutôt de ces fragments de vases et de moules, se rapprochent beaucoup, sans toutefois leur être identiques, de ceux de Montans, ce qui confirme de nouveau ce que nous avons déjà avancé ailleurs sur la prodigieuse multiplicité de ces sujets. Nous ne les décrirons pas ici, mai il faut cependant mentionner une forme parliculière des oves si communément employés pour bordure supérieure, et que nous n'avions pas encore remarquée sur nos vases de Montans et sur ceux que nous avons pu examiner provenant d'autres localités.

Les sujets en relief qui décorent les vases gallo-romains sont disposés tout autour du vase, sur la panse, et habituellement ils sont encadrés dans deux bordures, l'une inférieure et l'autre supérieure. Celle-ci est le plus souvant formée d'un ornement qui rappelle les oves d'architecture et que nous désiguerons du même nom, quoiqu'il soit loin de les reproduire fidèlement. Ces oves diffèrent beaucoup entre eux, et la planche suivante où nous avons réuni leur formes les plus générales d'après les vases de notre collection, montre combien ils sont divers et fait parfaitement comprendre ce genre de décoration. Ainsi les premiers numéros reproduisent assez exactement les oves; mais entre ces oves à plusieurs cercles concentriques, vient ensuite se placer une barre plus ou moins longue et renflée en massue ou tréflée à son extrêmité inférieure, barre qui d'abord isolée, adhère ensuite aux oves avec lesquels elle finit par s'identifier formant à côté du dernier cercle un prolongement en pointe, en massue, ou à plusieurs lobes (1). Hé ! bien, ces formes diverses ont été encore modifiées au point de n'avoir avec les précédentes qu'une très légère ressemblance, ce que montrent très bien les exemplaires ci-joints trouvés à Saint-Sauveur.

Ces détails paraîtront peut-être puérils, mais rien n'est inutile, ce nous semble, en fait d'art, et avant de conclure à l'identité de deux sujets, il faut bien en avoir remarqué toute les parties et noté jusqu'aux plus petites différences : les sculpteurs gallo-romains fabricants de *moules*, s'y arrêtaient bien, et si nous publions un jour les vases de notre collection, on verra combien ils avaient une prodigieuse variété de sujets pour l'ornementation de ces vases que nous admirons tant aujourd'hui.

E. ROSSIGNOL.

(1) Des antiquités, et principalement de la poterie gallo-romaine, trouvées à Montans, 1^er^, 2^e^ et 3^e^ articles, au *Bulletin-monumental*, 1859, 1861 et 1862.

(1) Cette bordure d'oves est figurée sur 28 de nos moules et 69 de nos vases ; notre planche en reproduit toutes les formes qui se reduisent à 13 pour les *moules* et 23 pour les *vases*. Parmi les premières, les types des n^os^ 9 et 11 se trouvent reproduits quatre fois, et les n^os^ 1 et 7, trois fois. Quelques-uns se voient sur les vases, notamment le n^o^ 9, qui reparaît sous le n^o^ 16 le plus communément employé, car il figure douze fois sur nos vases, et le n^o^ 13 qui sous le n^o^ 23, est figuré dix fois ; puis ce sont, sur les vases, le n^o^ 15 qui est reproduit sept fois, le n^o^ 4, six fois, le n^o^ 17, cinq fois, et le n^o^ 14, quatre fois.

Digitized by Google

DU STYLE DANS LES BEAUX ARTS.

L'œuvre que nous publions, promise depuis longtemps à la Revue, est devenue le discours de réception de l'auteur, à l'Académie des Jeux-Floraux. Telle est la raison de la forme oratoire donnée à cet important travail... Nous le publions en entier, sauf les premières lignes, consacrées aux remercîments académiques.
Parler des beaux-arts comme l'a fait M. Buisson, c'est faire de la haute archéologie, c'est donner le sens profond des recherches de détail.

LE DIRECTEUR.

MESSIEURS,

Où fut-il plus à propos de parler de style que dans une Académie ? Toutefois, je ne toucherai pas au style littéraire ; il s'agit ici du style dans les beaux-arts, principalement dans la peinture et dans la sculpture. Me voilà contraint, dès les premiers pas, à solliciter une faveur. Je demande l'entrée de l'Académie pour quelques termes techniques usités partout aujourd'hui. Les mots propres à un art sont commodes, ou contraires à cette politesse de l'art d'écrire, qui reste l'apanage de notre langue quand déjà elle échappe à nos mœurs : apanage important, privilége sacré, que je conjurerais tout le premier les diplomates académiques de mon pays de défendre jusqu'à la mort, si l'on tentait jamais de renouveler une nuit du 4 août, dans un congrès réuni pour fonder une langue universelle. Savoir parler de tout, savoir tout dire en langue vulgaire, c'est le secret de la clarté française, la clef de cette universalité que nous avons presque conquise sans congrès. Clarté, accès facile, pureté du langage, toutes ces choses vous sont bien un peu confiées, et je sais que je m'engage à les défendre habituellement avec vous. Je le ferai avec autant de fermeté que vous m'aurez montré de condescendance, en me permettant une fois, une seule, d'oublier que vous en êtes les gardiens.

On dit : le style de Michel-Ange, le style de Raphaël, pour exprimer la manière particulière à chacun de ces maîtres de dire les mêmes choses. On dirait, dans un sens absolument identique, le style de Bossuet, le style de Fénelon. C'est de ce style qu'il a été écrit une fois pour toutes : « le style, c'est l'homme. »

Dans les lettres comme dans les arts, on caractérise aussi les habitudes communes de langage, les modes communs de l'architecture de la peinture ou de la sculpture, dans une même époque, par ce mot de style : Le style du seizième siècle, le style du dix-septième siècle ; le style de la Renaissance, le style roman, le style gothique.

Enfin, on dit d'un objet, d'un être, d'un arbre, d'un animal, d'un homme, d'une œuvre d'homme, d'un dessin, d'un monument, sans les rapporter à un artiste ou à une école : *ils ont du style*. Cette acception nouvelle est spéciale aux beaux-arts. C'est elle qui va nous occuper. Si l'on voulait en trouver l'équivalent littéraire, il faudrait, je crois, parler de la *vérité poétique*, de cette vérité qui ne dépend ni du temps, ni du lieu, qui est inhérente à l'objet, au sujet littéraire.

Une forme a du style quand elle revêt distinctement le caractère principal et parfait qui la lie, dans notre esprit, à l'expression idéale qu'elle est chargée de nous révéler.

Un penseur américain (1) a écrit dans une curieuse étude sur Platon : « La misère de l'homme est d'être frustré de la vue de l'es-« sence, et d'être farci de conjectures ; car la réalité est le bien « suprême et la suprême beauté. »

Le style serait-il donc aussi une conjecture, une hypothèse d'académie, une convention ? Résistera-t-il à l'instrument critique actuel d'une trempe si mordante ? Éloigne-t-il, rapproche-t-il de cette réalité entendue au sens métaphysique, qui est le bien suprême et la suprême beauté ?

Vous le voyez, Messieurs, j'étudie avec vous, j'écoute et je recueille vos questions, cherchant la vérité en vous comme en moi-même, et m'efforçant de réaliser l'idéal d'un discours académique qui doit être une communication sereine entre des esprits.

Jamais étude ne fut plus opportune. Le dernier des peintres de style que nos contrées ont eu l'honneur de donner à la France, Ingres, vient de mourir ; sa succession est menacée de déshérence. Sous le nom de *réalisme*, une pratique s'est répandue, qui consiste à peindre la nature telle qu'elle apparaît, sans choix, au premier venu. Ses manifestations seraient toujours belles ; l'artiste n'a qu'à les reproduire suivant son tempérament. Droits absolus de la sincérité individuelle, imitation pure et simple de la nature, c'était toute la prétention des artistes. Cependant, comme il a eu ses ouvriers, le réalisme a eu ses doctrines ou ses défenseurs littéraires. On a nié le style dans l'objet, l'idéal dans l'artiste, ou la recherche d'un type, la réduction à un type à l'occasion de l'objet ; tout s'est borné à des caractères extérieurs plus ou moins saillants, ordonnés suivant le degré de leur importance physique. Comment en aurait-il été autrement ? En un temps où la sécurité de l'âme était troublée dans toutes ses facultés, où la hardiesse humaine tournait et retournait le monde que Dieu a livré à ses disputes, le Beau pouvait-il prétendre à être plus que le Vrai, respecté par les chercheurs ?

Les lutteurs sont de deux sortes dans cette bataille devenue sous nos yeux universelle, et qui précède, il faut l'espérer, de grands traités de paix, l'union attendue sous le même abri : les uns frappent et

(1) Emerson.

Digitized by Google

reçoivent les coups, c'est l'armée des soldats, vulgarisateurs, publicistes, orateurs, critiques; les autres, en petit nombre, tiennent les bras de Moïse levés sur la montagne. Ceux-ci surtout maintiennent le jour. Les dévots prient, les artistes de style peignent; l'idéal fait ses preuves pendant qu'on le discute. Au milieu de la plus extraordinaire explosion d'orgueil et de démence qui ait passé à travers les vides d'une admirable construction scientifique encore incomplète, deux ou trois âmes de saints inconnus font plus pour la conservation de l'humanité que les inventeurs des chemins de fer et du télégraphe électrique. Un poète persan disait à une âme de cette espèce : « Avance hardiment et assieds-toi au banquet de l'être; tu es l'élue, « le reste est admis à ta suite. » — « Les nations ne durent, dit aussi « Bossuet, traduisant saint Paul (1), qu'autant qu'il y a des élus à « tirer de leur multitude. » De même, Messieurs, les arts ne durent que par les élus du grand art. Poussin, dans sa solitude de Rome, Lesueur, dans le cloître des Chartreux, Prudhon, dans sa mansarde, peignant sans argumenter, feraient plus contre le réalisme qu'une légion de raisonneurs. Les soldats pourtant ont du bon, même les soldats obscurs; ils tiennent levé dans les mêlées le drapeau des élus. Voilà pourquoi vous les nommez des *mainteneurs*, et il ne saurait vous déplaire de voir l'un d'entre eux debout aux avant-postes où l'on respire la joie saine du péril couru pour les bonnes causes.

Cependant, Messieurs, nos contemporains demandent des faits; des faits présents, s'il se peut, qu'ils puissent voir ou toucher; des faits patents, tout au moins, qu'ils ne puissent contredire. C'est précisément dans l'analyse des œuvres d'art anciennes ou modernes que nous allons chercher des enseignements.

Encore sous l'impression des merveilleux fragments du Musée de Boulaq, dans l'exposition du vice-roi d'Egypte, la plus royale des Expositions, en 1867, et des estampages de Bab-el-Molouck [Thèbes Hécatompyles] (2), j'ai revu, à Narbonne, les moulages des bas-reliefs assyriens, des statues ou reliefs archaïques d'Égine et d'Olympie (3). J'ai retrouvé, dans mes cartons, des photographies ou des dessins des œuvres des sculpteurs de Pise ou de Florence au seuil de la Renaissance, des peintures de Cimabuë et de Giotto : du rapprochement de ces quatre expérimentations supérieures, Egyptienne, Assyrienne, Hellénique, Italienne, ressort un fait aussi clair que la lumière. La perception du style précède, dans ces grands arts, la correction ou l'exactitude de l'imitation. Le style s'y montre nu, sans anatomie, sans perspective, sans expérience du mouvement et du rhythme, en un mot, dépouillé de tous les autres éléments du dessin. Il existe donc avant la science et avant les académies. L'œil de l'homme artiste dirigé pour la première fois sur la nature, pour un usage plastique, découvre avant tout, en une indivisible synthèse, l'unité saillante de la forme dans les objets. Ce n'est pas exactement la nature, mais ce que la nature a de plus saisissant : la grandeur, la noblesse, la force ou la grâce perçues dans la fraîcheur naïve et l'énergie irrésistible d'une première impression, par un voyant, par un artiste. Dans ces essais, le plus souvent hiératiques, où la main et l'esprit de l'homme sont gênés par la religion, retenus par l'ignorance, un instinct plastique supérieur se déploie déjà avec magnificence, et on rencontre des images dont la puissance et le grandiose ne sont ni dépassés par l'art le plus parfait, ni égalés par la nature. Il a suffi du style à ce voyant, à cet artiste, pour atteindre d'emblée le but suprême de l'art, *pour nous impressionner plus que la nature.*

Dès que le style est apparu dans une œuvre d'homme, le mariage entre une certaine faculté de notre esprit et le visible, mariage qui va donner un corps à la beauté, a été accompli; l'art a été trouvé, son élément principal a été découvert.

Le style est aussi le gage de la fécondité dans un art. Un peuple débute par le style dans ses monuments; la Providence lui refusa-t-elle le temps et l'espace pour arriver au sommet de sa civilisation, soyez en repos sur les destinées de son art, il ne mourra pas sans laisser d'héritier. Des Assyriens et des Egyptiens aux Grecs, le legs est évident; il ne l'est pas moins des Grecs aux Italiens, des Italiens aux Français, et à tout l'Occident. C'est une loi de l'histoire : ces germes puissants ne meurent plus; ils errent ou disparaissent, soumis à des lois inconnues; au moment venu, on les voit surgir et se développer avec l'opulence des forces longtemps contenues et une apparence spontanée qui trompe sur leur génération; une étude attentive fait toujours retrouver leur filiation.

Qu'un art, au contraire, manque de style et mérite ce nom de barbare, que l'on prodigue à tort à tous les commencements de civilisation, il ne suivra point les phases d'une croissance successive et complète. Ainsi de l'art mexicain (1), de l'art indien, malgré ses colossales tentatives (2). Avec toute la perfection de ses procédés matériels, la délicatesse du travail, et le goût de l'exécution, ce dernier, dans sa meilleure époque, s'arrête encore à des ébauches confuses inutilement enveloppées d'arabesques gracieuses comme d'un réseau précieux de filigrane. Comment aurait-il connu la vraie grandeur, ne connaissant point le style? Les esthéticiens ont montré avec raison, dans sa métaphysique, la cause de cette impuissance. En niant le monde des phénomènes, des formes et la création, les doctrines indiennes niaient l'art même. Tout au moins ne pouvaient-elles conduire qu'à un art arbitraire d'emblèmes bizarres et de vagues symboles, sans racines dans la réalité. En d'autres termes, le style qui implique à la fois l'affirmation la plus nette de la réalité de la forme (parce qu'il révèle le mieux son ensemble ou la loi de son unité,) et l'affirmation de la réalité de l'idéal, du type, dans l'esprit de l'homme, reflet de l'esprit créateur, le style n'était pas à leur portée.

Le style est donc le fait principal des arts viables, des arts investis, en naissant, d'une sorte de souveraineté. Il faut reconnaître en lui le premier organe (3) de la force esthétique originelle de l'humanité. Et comme, à lui seul, il résume le mérite de ces monuments primitifs, on doit ajouter qu'il est aussi leur raison d'être. Quittons désormais ces fables puériles qui font des beaux-arts un fruit de l'instinct subalterne d'imitation, et du dessin un fils d'occasion de l'amour, en nous montrant son origine dans un adolescent qui suit et trace sur un mur l'ombre de sa maîtresse, afin de conserver son image. Ne leur attribuons du moins qu'une valeur symbolique : ce jeune homme, c'est le génie plastique de l'humanité; sa maîtresse, c'est l'invisible et éternelle maîtresse, la Beauté. L'homme l'a reconnue; la conscience

(1) *Omnia propter electos.* Tim. 11, 10.

(2) Notamment l'estampage *du dénombrement des bœufs*, tiré du tombeau de l'intendant Chambati (XVIII^e^ dynastie), qui a été rapporté de Bab-el-Molouck par M. Léonce de Guiraud, un nom cher à Clémence-Isaure. Il a été gravé depuis dans la publication de M. Prisse d'Avennes *Histoire de l'art égyptien*, 3^e^ livraison, *Sculpture.*

(3) Empruntés au British-Muséum de Londres ou aux Galeries du Louvre.

(1) Voir : *Les monuments anciens du Mexique et du Yacatan-Palingué, et Occocingo et autres ruines*, par M. l'abbé Brasseur de Bourbourg. Paris, Artus Bertrand, rue Hautefeuille.

(2) Voir la belle série de photographies des monuments indiens dans l'exposition britannique : Champ-de-Mars, 1867.

(3) *Organum*, instrument, au sens baconien.

Digitized by Google

qu'il en avait s'est éveillée, tout ce qu'il y avait en lui de fraternel pour la création s'est ému. Il a sculpté, il a peint pour affirmer sa découverte, l'accord primordial entre sa pensée et la nature des formes. Son jeune enthousiasme a démêlé la sympathie secrète des choses et de l'homme. Elles lui étaient bonnes pour l'usage immédiat, elles lui deviennent bonnes pour un usage désintéressé, par la révélation d'une harmonie délicieuse.

Telles sont les données historiques puisées dans les monuments primitifs de l'art. On ne peut nier le style dans la nature, puisque c'est la première chose que l'homme y voit; on ne peut pas davantage nier dans l'homme une correspondance intérieure, un idéal, puisque les images sculptées par lui impressionnent plus que la nature (1). Le sentiment du beau est donc inné dans notre esprit. J'en trouvais récemment une preuve directe et fort inattendue dans une étude de physiologie sur l'*œil et la vision* (2). Un oculiste distingué de Nantes, esprit curieux et hardi, ayant opéré un aveugle de naissance âgé de douze ans, mit devant lui sa mère, paysanne laide et mal vêtue, et une des plus belles femmes de la ville; l'enfant établit aussitôt la distinction entre sa protectrice et sa mère. Heureux docteur, préoccupé d'idéal, même le scalpel à la main! Heureux enfant! son premier regard lui révélait à la fois la lumière et la beauté; noble enfant, qui mérite de devenir célèbre. En allant à l'idéal avant de courir à sa mère, il affirmait les titres divins de l'humanité.

A vouloir poursuivre l'histoire des beaux-arts chez les peuples artistes, on constaterait un autre phénomène incontesté; la splendeur du style marque l'apogée, la décroissance du style marque la décadence de l'art. Allons plus loin, Messieurs : le style n'en constituerait-il pas aussi l'unité? Figurez-vous une scène de la vie rustique analogue à celles que nous avons admirées dans les sculptures de Bab-el-Molouk : un bouvier, conduisant son attelage, se retourne à demi, et, sans cesser de marcher, il lève le bras pour appeler ses bœufs de l'aiguillon. Je ne sais quoi, devant cet acte si simple, a longtemps fixé votre attention et l'a charmée. Un jour, en parcourant une exposition, vous en retrouvez l'image dans une peinture de Mlle Rosa Bonheur. L'artiste a remarqué, comme vous, le bouvier, les bœufs, le geste; le dessin est exact, vous vous sentez en pays de connaissance; mille détails réveillent vos souvenirs; vous êtes à la campagne, vous respirez... *O fortunatos nimium, sua si bona nórint agricolas*... Cependant, le soir ou le lendemain vous n'entrevoyez plus que dans le vague et l'acte même et sa reproduction. Le tableau vous a distrait, tout est obscurci. A côté, c'est M. Meissonnier qui a répété le même sujet : vous vous arrêtez plus longtemps, car le peintre a plus de nerf et de vie. Il a rendu les mouvements avec plus de suite, il a serré, accentué la connexion physiologique qui les produit; vous suivez, sous le vêtement de l'homme, sous le cuir des bêtes, le résultat instantané de l'impulsion partie du cerveau. Votre impression devient plus claire : M. Meissonnier est déjà un petit maître. Mais qu'un grand maître esquisse simplement la scène et l'indique par ses traits essentiels, c'est bien autre chose. L'effet reprend sa gravité naturelle, vous restez muets : votre impression première se ranime, elle vit; l'artiste la complète, il s'en empare; peu à peu l'image qui est devant vous a pris irrévocablement sa place. Ce je ne sais quoi, le maître l'a saisi. Qu'était-ce donc? C'était le style; le style y était; c'est le style qui vous avait arrêté, mais vous ne l'aviez point discerné. O peinture, ô poésie, vous êtes plus réelles que la nature!

Cette commotion, cet effet plastique, en quoi diffèrent-ils de l'effet même des reliefs où l'artiste égyptien gravait, il y a des milliers d'années, ses inspirations naïves?

Principe, raison d'être des arts du dessin, signe de leur fécondité, mesure de leur progrès, le style en établit donc encore l'unité. A travers les différences de race, de latitude, de génie, il est le lien de parenté qui les unit, dans tous les pays, dans tous les temps.

Dans le langage général, le style n'indique guère plus que le rapport d'une forme à l'idée de grandeur, et l'usage tend à prévaloir de limiter cette expression au grandiose, au monumental. Pour aller au fond des choses il faudrait l'étendre davantage. Le monde extérieur est chargé de nous parler par figures; le langage des figures traduites par notre sens esthétique, voilà le sujet de la plastique. Découvrir le style d'une chose, ce serait, en ce sens, trouver le mot propre qui sert à l'exprimer dans la langue des formes, à la marquer définitivement du signe même de la réalité, à lui donner un nom plastique (1). Le style ne caractériserait plus seulement alors l'élément du dessin que nous essayons de séparer, il s'appliquerait à tous les éléments des beaux-arts, même à la couleur, à la perspective aérienne, au clair-obscur, à toutes les communications physiques nommées ou innommées, connues ou à connaître des apparences extérieures avec notre faculté idéaliste (2).

L'homme a découvert le style, désormais, il le cherchera partout et en tout. L'histoire de l'art n'est pas autre chose que l'ascension des formes au style par le travail et l'observation des peintres et des sculpteurs. Une sorte de tourbillon animé, dont l'artiste occupe le centre, attire de plus en plus toute la création. Règne minéral, règne végétal, les animaux et l'homme sont tour à tour entraînés, tirés de l'obscurité, mis sous leur jour idéal par un enchanteur qui révèle au monde leur perfection cachée. Toute forme visible et tout ensemble de formes arriveront ainsi, par l'homme, à la lumière du style avant que l'art ne soit accompli.

Infatigables à chercher la vertu plastique des choses comme des êtres, nous avons trouvé déjà l'adaptation artistique et l'harmonie naturelle de tous les matériaux-éléments. Nulle part notre puissance intuitive n'éclate davantage; la série des inventions est ici magnifique; et « de quelque façon que ce soit, l'idée parvient toujours à se créer son corps (3). » L'Égypte fixe le style du granit formidable, immuable; la Grèce le style du marbre. « Ils taillaient, dit un auteur, le Pentélique comme la neige, et leurs œuvres accomplies d'architecture et de sculpture semblaient choses toutes simples. » L'Italie elle-même n'a plus retrouvé, à la Renaissance, le secret de la grâce sobre d'une matière à qui sa richesse virtuelle suffit. Les monuments marmoréens de Pise, de Sienne, de Florence, de Milan, de Venise, Saint-Marc, le Campanile de Giotto, ces ouvrages de marquetterie gigantesque, ne caractérisent que des nuances. Pour la pierre, elle a

(1) *Ars est homo additus naturæ*. Bacon.

(2) Revue d'oculistique : Article du docteur Guépin.

(1) De même qu'il y a des gens qui ne parlent, d'autres qui n'écrivent que par périphrases, il y a des peintres qui ne peignent que par périphrases. Ils excellent à tracer des paraphes inutiles autour du nom, qui est illisible ou peu clair; ils n'ont point de style.

(2) C'est ainsi que les artistes spécifient déjà les styles différents de la couleur dans Véronèse ou Delacroix, par exemple. L'un a *nommé* l'enveloppe harmonique d'une scène, la perspective aérienne; l'autre a inventé l'atmosphère dramatique du sujet.

(3) Lamennais : *Esquisse d'une philosophie*.

Digitized by Google

eu diverses expressions bien marquées. Les constructions civiles des Romains, acqueducs, thermes, cirques, arcs triomphaux, manifestent sa plus naturelle portée, la masse, la solidité, l'aspect monumental. Mais le moyen âge lui fait parler un double et plus délié langage, attestant un plus libre génie. Dans l'architecture militaire et féodale, entée vaillamment sur les escarpements et les pics, la pierre jaillit de la pierre avec la force ascendante d'une greffe vigoureuse ; végétation rigide, aux vives arêtes, hérissée et résistante, ne trahissant le secret de la présence et de la domination de l'homme, à ces hauteurs, que par les combinaisons à la fois simples et savantes des lignes de faîte. Dans les édifices religieux de l'Ile-de-France et de l'Allemagne, elle revêt une physionomie, s'il se peut, plus inattendue, mystique, sombre, mais animée d'un élan sur-matériel et surhumain. Les roches volcaniques se créent un règne à part. Sur tout le plateau central de la France, elles ont donné aux églises romanes un cachet spécial, où l'air robuste des bâtisses romaines s'allie au goût de la coloration byzantine. Au Puy, à Issoire, à Brioude, des brèches, des scories, des laves, mêlées et reliées par des filets rouges de brique ou de Pouzzolane, sont devenues les fleurs ignées des plus chaudes floraisons du génie national. Il n'est pas jusqu'aux matériaux fabriqués qui n'aient rencontré leur révélateur. Le style de la brique a fleuri dans le pays toulousain du douzième au dix-septième siècle. L'église des Jacobins en est le type le plus fier. De nos jours, les architectes ont peur de cette note cuivrée, ardente, qui portait dans le bleu du ciel méridional, comme un son de clairon, des tours enflammées. On recherche la brique pâle, on taille la brique, on la fait jurer (1).

Le bronze aussi a eu son âge et ses triomphes dans les spirales des colonnes héroïques. L'avènement du fer ne date que d'hier. Il a trouvé son style dans les constructions industrielles contemporaines. Prodige de l'art, noble renversement d'idées, l'or et l'argent n'ont pas atteint l'importance pittoresque de ces rudes métaux. L'orfèvrerie indienne et persanne, merveille de goût, la sévère orfèvrerie étrusque, telle que nous l'ont révélée les tombeaux de Corneto, toute la ciselure de la Renaissance italienne et française mélangée de nacre, d'ivoire, de perles, de pierres précieuses, montrent ce que le génie de l'homme peut ajouter à la valeur des plus riches matières, en découvrant leur style (2).

L'entraînement du règne végétal a été plus lent. L'architecture ne l'emploie que peu à peu et avec réserve. Cependant, l'Egypte lui emprunte de nombreux détails pour la décoration des stèles et des plafonds des salles sépulcrales ; elle termine ses colonnes par le calice entr'ouvert ou épanoui du lotus, presque sans y rien changer. En Grèce, la feuille d'acanthe n'arrivera que très tard, par une transformation grandiose, à remplir pareil office architectonique, et à caractériser l'ordre corinthien. Des architectures nationales semblent se passer aisément de ces flores de pierres que d'autres cultivent avec excès. Les monuments si originaux des Arabes sont très sobres d'imitations de plantes. Et pourtant, on dirait que l'art, ici, se dédommage de l'interdiction qui frappe la figure humaine par des inventions tellement exquises, qu'elles emportent le droit de nommer le genre entier des ornements d'imagination pure du nom d'*arabesques ;* dénomination heureuse, heureusement empruntée à un peuple dont l'écriture même est une décoration monumentale.

L'art byzantin et l'art roman, suivant le principe antique, métamorphosent plus qu'ils ne les copient les végétaux et les animaux qu'ils entrelacent dans leurs chapiteaux massifs. Il faut arriver à l'art gothique et à la Renaissance pour voir de vraies feuilles de chardon, des feuilles de choux, des branches d'arbre, des fleurs, des plantes imitées naïvement concourir à un effet d'ensemble. Le hardi palmier devient le soutien hardi d'une gerbe de voûtes. Une sève inconnue et mystérieuse pousse l'édifice à monter, à percer les nues et les nervures de l'ogive à se rencontrer en haut comme les branches des futaies. Les fleurs, les fruits, les tiges élancées ou capricieuses s'élèvent, se pressent, s'enroulent mêlées d'oiseaux, d'insectes ailés, d'écureuils et de serpents, dans l'architecture mondaine de la Renaissance. A la vivante peinture est réservé l'honneur de réunir et d'animer ensemble des groupes de plantes, de terrains, d'édifices, des sites complets. On ne sait pas si les Grecs ont peint de grands paysages. Les découvertes les plus récentes ne nous les montrent peut-être pas assez familiers avec la perspective aérienne pour qu'on puisse l'affirmer. Jusqu'à preuve du contraire, le style du paysage serait une création des temps modernes, dont les monuments les plus considérables ne remontent guère qu'au Titien, au Dominiquin, à Claude Gelée et au Poussin.

Pour le style des bêtes, la poursuite en a été soumise aux vicissitudes les plus curieuses. Tant s'en faut que nous soyons toujours allés en progressant. Ce sont tantôt des intermittences, tantôt des reculs bizarres, puis des progrès inattendus, dont les causes seraient également intéressantes à rechercher. Du cheval d'Orient de grande et de petite race, des reliefs ninivites et des frises du Parthénon, il faut sauter aux chevaux de Géricault, des lions de Kors-Abad aux lions de Rubens, de Delacroix, de Barye (1). Rome, la grande Renaissance italienne, notre dix-septième siècle, n'ont presque connu que des *chevaux et des lions de cérémonie*, bêtes hybrides et paternes qui sont pour beaucoup dans les calomnies dont on accable le style et les instituts. Les bœufs des frises du Parthénon reproduisent les attelages superbes des scènes agricoles de Bab-el-Molouck sans les éclipser ; quelques bronzes romains les rappellent plus par la force que par l'élégance. Depuis lors, nous redemanderions en vain à l'art des Flamands, des Hollandais, à la plupart de nos habiles contemporains, des portraits héroïques de ces puissants travailleurs. L'aigle du Capitole est un autre fait d'art saillant. Mais en somme, les Assyriens et surtout les Égyptiens ont idéalisé plus de bêtes que les Écoles helléniques ou romaines et toutes les Écoles modernes de l'Occident. Dans les estampages réunis autour de l'imitation du *temple de l'Ouest de Philæ*, au Champ de Mars, les types se comptent par centaines. Le graveur, le sculpteur, l'orfèvre

(1) La vapeur mettant à la disposition de tous la belle *grisette* des bords du Rhône, n'y aurait-il pas, pour un artiste de talent, des ressources de neuve et joyeuse harmonie à fêter, sous notre soleil, la cinquième cinquantaine du pimpant mariage accompli, sous Henri IV, entre la brique et la pierre?

(2) Je passe volontairement sous silence la Minerve d'or et d'ivoire de Phidias et toute la statuaire chryséléphantine des Grecs, dont nous ne pouvons parler que par ouï-dire. En réalité, ces décorations opulentes n'ont pu avoir une grande importance que dans la Rome des Césars ou dans la Rome moderne, centre de la catholicité ; les contributions du monde étaient seules capables d'en faire les frais. Elles ne méritent pas, d'ailleurs, d'être signalées, au point de vue qui nous occupe. L'emploi de l'or, de l'argent, des matières premières, est ici plutôt, en général, le signe de la décadence que la révélation d'un effet artistique spécial, nouveau et supérieur.

(1) Ce dernier a plus ajouté à lui seul à la faune sculpturale que des époques ou séries d'époques justement célèbres.

Digitized by Google

des bords du Nil se montrent familiers avec toutes les espèces indigènes de la vallée du fleuve ou importées de l'Éthiopie et de l'Inde. Quelques-uns arrachent à l'ombre et à l'oubli jusqu'aux insectes. L'ouverture de la momie de la reine Aah-Hotep nous révèle, sans nous dire son nom, l'enchanteur, le poète du scarabée, des mouches d'or, des sauterelles. Le goût le plus exigeant s'accommoderait encore de la parure d'une princesse qui vivait il y a 6,000 ans. D'un autre côté, dans l'Asie orientale, des arts inférieurs et de tradition manouvrière, l'art japonais, l'art chinois, n'ont modelé et peint que des bêtes fantastiques et chimériques. De combien l'art égyptien n'a-t-il pas dépassé toutes ces tentatives anciennes ou modernes dans le discernement du style des animaux?

Dès que nous touchons à l'homme, les faits s'éclairent et se simplifient. Il y aurait ici un livre à faire; nous nous contenterons d'en indiquer les têtes de chapitres.

Si nous revenons sur les bas-reliefs de Memphis, de Thèbes et de Ninive, l'art s'y montre bien plus avancé dans les lions, les chevaux, les bœufs et toute la faune élégante des temples et des hypogées, que dans la représentation de l'homme. Mais à peine entrons-nous dans l'évolution hellénique que celui-ci devient, en peu de temps et pour toujours, l'objet le plus important des beaux-arts. En s'humanisant, l'art grandit de cent coudées. Il est, à la fois, plus attachant et plus déterminé dans sa marche. Une olympiade grecque vaudra dix siècles des obscurs empires asiatiques.

Comment l'être idéalisateur en personne a-t-il pu, durant des milliers d'années, percevoir et rendre la beauté des autres êtres avant d'arriver à rendre sa propre beauté? C'est que l'homme n'est pas seulement le terme parfait de la série des êtres animés et le sommet, difficile à saisir, de la génération des formes, sur notre globe; il est, à lui seul, un monde. En lui se consomme l'union du visible et de l'invisible d'une façon unique et plus haute, parce qu'elle emporte la conscience de cette union. L'art n'avait donc pas seulement à déchiffrer et à atteindre sa perfection physique; il avait encore à poursuivre, en tant qu'elle se révèle par l'extérieur, l'expression de sa personne morale. Pour sculpter et peindre un homme complet, pour trouver toute la signification plastique de l'homme, il a fallu dégager ce privilégié de la création de la poudre cosmique, constater les deux faces de son être et saluer en lui non-seulement le premier parmi les êtres visibles créés, mais le libre confident de cette partie des secrets du Créateur qui importe à l'espèce humaine.

Au milieu d'une population presqu'entièrement hiératique et immobile, la statuaire égyptienne nous montre bien, il est vrai, des images d'hommes. Dans les œuvres les plus remarquables de l'ancien empire des collections européennes ou du musée de Boulaq (1), le vieux captif de la terre et des doctrines panthéistes commence à se mouvoir; quelques figures (notamment la statue en bois de l'homme qui marche), manifestent déjà avec le mouvement et la vie, le sentiment de la proportion et du rhythme; et même, au point de vue purement technique, quand on réfléchit à des différences de dates qui se comptent par quarante et soixante siècles, de cette statue aux statues helléniques ou italiennes, il n'y a pas tellement loin que le génie plastique doive beaucoup s'en enorgueillir. Cependant, entre ces œuvres et les statues grecques, les différences restent fondamentales.

Nous assistons dans le paradis de la Grèce à une émancipation, ou plutôt à une naissance, à la naissance de l'homme libre, libre à la fois de la servitude de la matière et de la servitude sociale des castes. Que l'art était pauvre dans sa richesse apparente, et qu'il était vide avant l'apparition de ce génie de la terre! c'est une fête pour l'âme humaine, avec la nouveauté, les élans, les fleurs, les chants, la joie des naissances. Le monde bat des mains et depuis il n'a pas cessé d'applaudir. Désormais, tête, centre, roi de l'imagination, l'homme devient la mesure de la grandeur dans les arts du dessin, et tout se proportionne à lui. Les dieux même concourent à cette humaine, universelle et harmonique efflorescence de la beauté. Le point de vue religieux de la race, l'anthropomorphisme reste, en effet, l'auxiliaire le plus puissant de l'art, car la nature des choses en fait une nécessité de la plastique. On aura beau changer de religion et monter vers la lumière; la loi des artistes sera toujours de prendre au pied de la lettre, en l'appliquant au corps, la grande affirmation divine écrite pour l'esprit : *que l'homme est fait à l'image de Dieu*. Laissons, Messieurs, ces prédestinés de l'imagination sculpter Jupiter et Minerve; laissons-les suspendre Dieu le Père aux voûtes de la *Sixtine*; en peignant simplement la beauté humaine dans sa plus noble gravité ou dans l'éclat de sa puissance, ils auront, suivant l'expression d'un ancien, augmenté la religion des peuples (1).

L'alliance intime entre le culte, la politique et l'art, les aptitudes du peuple, ses habitudes physiques, la beauté de son type, le parfait équilibre entre l'idéal grec et les moyens ordinaires de la peinture et de la sculpture, une sorte de milieu divin, ont produit à un moment donné, dans ce petit coin du globe, un art modèle qui obsède légitimement l'imagination humaine. Par moments, il a conduit le monde jusqu'à l'illusion de la satiété et de l'ivresse. Il n'a fallu rien moins qu'une manifestation divine pour réveiller dans l'homme le désir infini. La Grèce, en effet, n'a point épuisé l'art. Le monde moderne a eu sa *Renaissance*, époque justement nommée, non pas en ce sens qu'elle aurait été le retour, la copie d'un âge écoulé, mais parce qu'en appliquant les méthodes grecques retrouvées et mieux connues à un homme nouveau, *au chrétien*, elle a exprimé une autre naissance.

Les quarante années du gouvernement de Périclès marquèrent l'heure triomphale du style en toute chose, dans les édifices, les vêtements, les armes et jusques dans les ustensiles. Il était familier à la vie publique et privée des Grecs et comme inhérent à leurs usages. Pour le corps de l'homme, jamais on ne le fit mieux parler. C'est le règne de l'action oratoire dont l'*action plastique* fait partie. J'imagine que, plus d'une fois, le style des attitudes a pu devenir un élément d'influence politique chez un peuple aussi sensible à l'art. Entendit-on jamais aussi bien son langage? Il fut la note la plus vibrante de la musique oratoire du théâtre et de l'agora, car il parvenait là où la voix même ne pouvait atteindre. Les Parisiens d'aujourd'hui, les plus compréhensifs des auditeurs, seraient encore les barbares des Gaules auprès de la bourgeoisie d'Athènes savourant le rhythme du débit de Démosthène ou de Périclès.

Le peuple romain était plus positif et plus borné; la majesté ro-

(1) Noter spécialement le roi Chéphren des grandes Pyramides, le personnage debout et en marche, statue de bois trouvée aussi à Memphis; un fellah de même provenance, les bras collés au corps et la jambe en avant; les trois femmes pétrissant du pain, et, enfin, la statue d'albâtre de la reine Aménirtis, recueillie à Thèbes (Karnak), œuvre élégante et d'une grande pureté de formes. Voir également : *le Combat de Séti Ier contre les chefs de Tchennou.* (Thèbes, Karnak, XIXe dynastie, dans l'ouvrage de M. Prisse d'Avennes.)

(1) Avant eux, et en essayant de réaliser *directement* leur idéal divin, l'Inde et l'Égypte n'avaient enfanté que de monstrueuses idoles.

Digitized by Google

maine fut moins simple et sa gravité moins gracieuse. L'art, néanmoins, s'aida encore de la vie publique, assez pour que la statuaire romaine reste empreinte d'une espèce de style du Forum, moins universel et plus politique, surtout imposant et mâle.

L'allure passionnée des républiques italiennes du moyen âge ne lui fut pas non plus défavorable.

En France, au moment où tout inclinait l'élite de la nation à le mieux comprendre, une certaine raideur, quelque chose d'artificiel, et comme un excès d'ordonnance habilla la grandeur du temps et la priva, extérieurement du moins, de la spontanéité, de l'entraînement, du naturel ; de telle sorte qu'entre elle et le style il y eût toujours l'épaisseur de l'étiquette. Dans les temps modernes, la vie publique n'a guère de ces fortunes artistiques. Notre conception de la grandeur est plus spiritualiste, plus intérieure, plus indépendante de l'expression plastique et théâtrale. Nous la développons d'ailleurs en d'autres sens. Il n'y a plus de ces petites républiques de style que l'art n'est pas seul à regretter. Le style a eu pourtant ses rares moments de révélation irrésistible. Que le président d'une assemblée violée par l'émeute se découvre devant la tête sanglante d'un collègue portée au bout d'une pique, on voit d'ici le style de son geste ; en des temps moins orageux, qu'un ministre, debout à la tribune, repousse d'une main superbe l'ardeur d'une opposition s'oubliant jusqu'à l'injure, on croit voir le style de son dédain. Le ministre vit encore : cette attitude impérieuse a marqué le pli de son éloquence ; il en reste quelque chose sur sa personne et dans la dignité d'une vie qui honore l'histoire interrompue des ministres responsables.

Grâce à un accord inoui de circonstances, à des dons rares, à l'excellence de leur méthode, les Grecs ont donc pratiqué l'art le plus simple et le plus parfait, le plus immédiatement conforme à la nature des choses, le plus dénué de tout mélange avec des arts et des objets étrangers. Ils ont conquis, ils ont retenu la palme du style. De ce côté, l'art moderne leur reste subordonné. Nous n'en avons pas moins largement étendu, même en ce qui regarde l'homme, l'idéalisme hellénique. S'agit-il de la jeunesse et de la maturité de la vie? de la beauté humaine dans la plénitude de son épanouissement? l'art grec est sans rival. Mais nous avons mieux exprimé les deux termes de l'existence, l'enfance et la vieillesse. Donatello, Gamberelli, Luca della Robia ont créé des enfants de style divin, plus vivants, plus souples, plus naïfs, plus enfants ; ils ont donné davantage à l'enfance son attrait propre, pendant que Michel-Ange, lui, ajoutait une puissance que Lysippe eût admirée et qui fait oublier tout ce que l'antique a pu dire d'Hercule au berceau. Que ne doit pas au grand Buonarotti l'idéal nouveau? le Moïse, les prophètes, le Père-Eternel de la Sixtine, les statues couchées de la chapelle des Médicis inaugurent cette vieillesse moderne, âge idéal, aussi libre d'allure que la maturité, superbe de force accumulée, portant vaillamment le poids de la vie résumée dans la peine et l'ascension, non dans la jouissance. Semblables à leur auteur, ces vieillards terribles sont plutôt apaisés que pacifiques, et leur sérénité vigoureuse s'éclaire, dans leur paix conquise, de reflets d'orage.

Les Athéniens ont connu et adoré la chasteté, la virginité dans la grande déesse qui avait nommé et qui protégeait leur ville. Leur art, toutefois, n'a traduit ces idées que par leur caractère extérieur de fierté intacte qui n'est que la dignité de la nature. Voici le portrait d'une autre vierge pleine de grâce, « sculptée par Dieu même dans toute sa perfection, » suivant l'expression de saint André de Jérusalem. Saint Denis l'Aréopagite, qui l'avait vue, disait d'elle : « Les hommes, sous l'impression de sa beauté, tomberaient à genoux, si je ne sais quoi de pur et de céleste en sa personne ne détachait d'elle pour élever l'esprit et le cœur à la pensée et à l'amour du Créateur » Vierge et mère, « non-seulement elle conserva la virginité, mais elle inclinait tous ceux qui l'approchaient à la pureté (1). » Nul type ne fut à la fois plus humain et plus divin. Sous la dictée des Pères de l'Eglise, l'Athènes des temps nouveaux, Florence, fit de la virginité de corps et d'esprit une fleur suave, dont le calice posait sur la terre, mais dont les racines plongeaient dans le ciel. Mino de Fiesole, Fra Beato la sculptèrent et la peignirent les premiers. Avec eux, après eux, nous avons imaginé, inventé, j'emploie l'expression parce qu'il n'y en a pas d'autre, d'après le type de la Sainte-Vierge, le style de la virginité. Derrière le portrait de l'Aréopagite, j'entrevois des foules angéliques, des vierges, des enfants divins, un ordre entier, inépuisable et admirable, un ordre inconnu de la Beauté.

Notre art a traduit aussi, à sa manière et dans son langage propre, tout ce que la science chrétienne de la douleur, puisée dans le Christ et dans sa mère, a ajouté de profondeur, de puissance, d'activité spirituelle, de sympathie, de poésie, de passion à la connaissance humaine. « La douleur, » a dit un de ces grands anglais, convertis au catholicisme, qui nous apportent l'indépendance d'aperçus et la richesse de caractère naturelle à leur race, « la douleur est la substance de la vie naturelle de l'homme, « et on pourrait presque dire sa naturelle capacité de surnaturel... « La puissance de l'art est dans le triste... La poésie n'entre pas dans « l'âme d'une nation ou n'y séjourne pas, si elle ne porte la douleur « avec elle. Glorifier la peine est une des plus hautes fonctions... de la « sculpture et de la peinture.... » Que sont les Niobides de Scopas ou de Praxitèle, dans leurs attitudes éplorées ; le Laocoon... à côté du Christ triste jusqu'à la mort au jardin de l'agonie, ou de sa mère douloureuse debout au pied de la croix ? Le grand style de la douleur est bien réellement notre propriété, la conquête du sang divin.

Si étrange que cela paraisse, après le champ chrétien de la douleur, le champ chrétien de la mort a fourni sa riche moisson. Sur les monuments funéraires de l'aimable Grèce, on trouve à peine des allusions à la mort, des scènes d'adieux, des amis se serrant la main comme au départ, des animaux de course symbolisant le voyage. Plus affermi, plus assis dans la certitude de la résurrection entière, l'artiste moderne entre dans le vif du sujet. A partir du quinzième siècle, la série des statues couchées sur les tombeaux révèle le style de la mort. Sous ces faces muettes, un art audacieux a saisi la lueur fugitive d'Idéal que l'âme projette, au passage, sur le compagnon de sa route, et il nous fait deviner, au delà du visible, plus de vie que n'en ont vécu sur la terre tous ces personnages illustres ou inconnus qui, mourant dans la foi, ont paru seulement mourir.

La source de ces nouveautés est la même, unique et purement chrétienne, si bien que, vu de haut, l'art moderne n'a qu'un nom ; il s'appelle, à tout jamais, l'art chrétien.

Bien que l'art grec, à son déclin, ait essayé quelques portraits et que les Romains nous en aient laissé de très-beaux, la prédominance de la tête humaine et du portrait dans la peinture, son importance nouvelle dans la sculpture sont, en grande partie, dues à la même origine. Qu'il y songe ou qu'il l'oublie, l'artiste né et élevé dans un pays chrétien, fut-ce avec plus de livres, d'idées et d'œuvres antiques, que d'œuvres chrétiennes, ne peut s'empêcher de considérer dans tout visage d'homme « une tête consacrée » éclairée des lumières de la Rédemption. Son œil fixe en lui, à travers le voile et les accidents du milieu terrestre, le *corps spirituel* et glorieux que saint Paul a nommé. L'art antique n'a rien de comparable aux transfi-

(1) Saint Ambroise.

Digitized by Google

gurations d'hommes qui donnent depuis cinq cents ans à notre art un intérêt si pathétique et si présent. L'avénement du règne de l'espèce humaine distingue l'art hellénique de l'art indien, assyrien, égyptien; l'avènement du portrait distingue notre art de l'art des Grecs. C'est leur différence fondamentale. Les types de la statuaire sont, chez eux, des portraits de race; nos types sont des portraits d'homme. Il y a plus d'âme et de pensée dans une tête de Michel-Ange, dans un portrait de Raphaël ou du Titien, que dans l'œuvre grecque tout entière.

Après que le torrent de la sève spiritualiste et chrétienne eut envahi à ce point les créations des artistes, comment s'étonner qu'on ait pu penser, sans trop l'oser dire, de la magnifique statuaire grecque, prise en masse, qu'elle avait l'air bête? Le bel Antinoüs, non plus que Jupiter lui-même, n'a l'air *intelligent* (1); et, si nous examinons, à ce point de vue, un de leurs chefs-d'œuvre les plus authentiques et les plus intacts, la Vénus de Milo, nous trouverons à sa superbe quelque chose de borné. Il est certain que nous nous faisons aujourd'hui une autre idée de la miséricorde du divin, ou seulement de la sérénité dans le triomphe des grandes natures humaines.

Je suis loin de penser d'ailleurs que nos ambitions chrétiennes aient rendu l'art plus facile. En se penchant avec les autres facultés de l'âme sur la trouée lumineuse ouverte par le Christ dans le monde invisible, l'imagination a semblé parfois s'y précipiter. De là, parfois aussi un art compliqué, démesuré, subtil, obscur. Heureux artistes! pourrions-nous dire des artistes antiques, on ne leur demandait que le style et la beauté directement réalisable par le style. Ils n'étaient assiégés que par des images!

Qu'on se figure, au contraire, un artiste contemporain à la hauteur de la culture intellectuelle du dix-neuvième siècle : il est assiégé par des idées. De l'âme! des âmes! toujours plus d'âme! lui crions-nous à l'envi. Vainement s'en défendrait-il, malgré ses prétentions de positivisme et de *dédain transcendant*, jamais homme ne fut plus inconsidérément altéré que l'homme moderne d'âme, d'infini! Jamais homme ne voulut, avec une plus insatiable ardeur, échapper à la matière et se rapprocher de l'idée, de l'idéal, de Dieu. Et, peut-être, ceux-là qui, passant le Rubicon de l'inviolable patrie des âmes, ont résolument absorbé Dieu dans l'homme, peut-être, ceux-là ne sont-ils que les désespérés de la soif éternelle, éloignés du puits des eaux vives par l'énervement de l'âme et l'orgueil de l'esprit, égarés par des mirages, perdus dans les sables du désert sans issue! L'artiste est de son temps; il se sent en secret notre complice; lui aussi, il est séduit, entraîné par les âmes. Il poursuit avec passion toutes les expressions de l'âme individuelle ou générale, par dessus la forme. Histoire, littérature, sciences, morales, sociales ont envahi son domaine. Il le quitte à chaque instant. Le champ des beaux-arts est pavé d'enclaves où il croit marcher chez lui, ayant les pieds sur un sol étranger. L'ambition de la science universelle a encore ici tout mêlé sans avoir ordonné jusqu'à présent. Nous payons, du prix de la sérénité, l'abandon des lois que le génie grec de la limite avait marquées avec une précision aussi sûre que le contour d'un temple ou d'une statue. Nous en coûtât-il davantage, nous ne marchanderions point. Nos glorieux ancêtres de la Grèce ont voulu enfermer la plastique dans ses frontières les plus naturelles; ils l'ont voulu et ils l'ont pu sans effort. Nous essayerions vainement de rétrograder pour l'y contenir. L'âme nous importe davantage, « cette haute partie d'elle-même qui ébranle tout le reste » excite l'imagination à ces démarches hardies qu'ils n'ont pas connues. Les révélations de la forme ne sont-elles pas, d'ailleurs, variées et graduées? Celles que nous travaillons à élucider et à traduire, depuis des siècles, ne sont-elles pas plus hautes? La langue universelle de l'art se forme peu à peu. L'Attique n'en a-t-elle pas écrit la grammaire avant qu'elle ne fut achevée? Nous l'avons vu, les Grecs n'avaient point épuisé le clavier plastique de l'homme ni, sûrement, celui de la nature.

Mais que devient le style dans ces recherches idéales du côté humain le moins directement accessible aux arts de la forme et à l'instrument plastique ?... L'Italie, la France, l'Europe ont prouvé qu'il était compatible avec une plus grande abondance de vie supérieure (1), avec une expression plus variée, plus étendue, plus élevée, plus sympathique, plus complète de l'âme et des passions humaines. L'architecture, la sculpture et la peinture ne nous devraient-elles que les accroissements de l'idéalisme indiqués précédemment, notre amour d'infini n'eut pas encore été si malheureux dans ses applications, aux arts de la forme.

A recopier les Grecs, on ne satisfait pas l'âme moderne...

Ce qu'il faut retenir d'eux, à tout prix, c'est leur méthode, méthode féconde dont l'application est indéfinie, et qui, loin d'emprisonner l'artiste dans des types convenus, l'aidera toujours à être neuf. Ils avaient deviné d'instinct la relation, si peu éclaircie scientifiquement, entre le caractère des phénomènes de vision et leur adaptation spéciale au but de l'art. Leur manière était admirablement conforme à la nature synthétique des impressions de l'organe qui perçoit les formes, de l'imagination qui les emploie, de la mémoire qui a besoin de les simplifier, de les réduire à l'unité, de la raison qui les rattache à un exemplaire. Le soleil même avait été le précepteur de l'œil oriental et des merveilleuses facultés innées d'une race merveilleuse. Vu au grand soleil, dans leur pleine et sereine lumière, à une distance normale, un objet se grave fortement par les plans principaux d'ombre et de lumière, avec une clarté qui s'impose. Les demi-teintes, les détails, les accidents s'éliminent d'eux-mêmes pour laisser parler la forme générale et caractéristique, le soleil les dévore, l'intention de la nature se manifeste avec évidence. L'alphabet plastique put donc se lire à livre ouvert, en Egypte comme en Grèce. Les caractères qu'on avait sous les yeux étaient superbes, les mots décisifs se formèrent d'eux-mêmes, sous l'œil clairvoyant des élèves qui devinrent ainsi les précepteurs naturels du reste du monde.

Contre les tendances du spiritualisme trop absolu des chrétiens, la méthode grecque se présentera naturellement comme un obstacle, car elle amène infailliblement au style, et le style est la pierre de touche des inspirations vraiment plastiques. Pour qu'un sujet convienne aux arts du dessin, il faut qu'il ait des qualités palpables : la plus éminente de ces qualités étant le style, chaque fois qu'il ne suffira point à donner au sujet sa puissance d'expression, l'artiste devra s'en défier et le renvoyer, le plus souvent, à d'autres arts, à d'autres sciences, à la musique, à la poésie, à l'histoire, à la philosophie, suivant qu'il trouvera dans ces divers modes de mise en valeur de la pensée humaine sa traduction naturelle.

Qu'il se pénètre aussi de cette idée que la langue plastique s'adresse avant tout à l'imagination. Reine des arts de la forme, celle-ci doit aussi être la reine de l'artiste, reine obéie avec amour. A la différence des autres hommes, il doit penser, parler, exposer en images ou en figures. Les lois primordiales de son ordre sont les lois de l'imagination; non les lois de la raison. C'est ici plus que jamais le cas de répéter : « la raison a beau crier, elle ne peut mettre le prix aux

(1) Dominé ou dominant par l'intelligence.

(1) La vie dont il a écrit : *Ut vitam abundantiùs habeant.*

Digitized by Google

choses. » Voilà pourquoi le style se montrait à nous, dans les essais grandioses des premiers arts, indépendant, dans une mesure notable, de l'exactitude matérielle. Il ne l'est pas moins des conditions historiques, des conditions dramatiques du sujet. Tel personnage, dans une scène pathétique, offre une signification morale insuffisante ; celui-ci est vêtu en Romain, dans un sujet hébreu ; au nom de l'histoire et de l'âme, vous vous détournez, vous vous récriez ; un artiste s'arrête et salue dans ces êtres grandioses, mal en scène, le phénomène primiti de la beauté. Voilà une belle personne, mais on dit d'elle, dans le monde, qu'elle n'a pas d'expression ; dans l'ordre moral affectif, il semble, en effet, qu'il y ait peu à apprendre et à retirer d'elle. Avons-nous le sens plastique ? Nous reconnaîtrons, cependant, que sa vue est un bienfait.

C'est encore dans le style qu'il faut chercher la solution des équivoques familières à l'ancienne critique française sur l'action moralisante des arts de la forme, sur l'emploi du nu et sur l'exagération des droits des influences externes religieuses, politiques, philosophiques, à gouverner despotiquement les beaux-arts.

L'action morale des arts n'est point directe, ce qui revient à dire qu'ils ne sont point de la morale en action. Mais ils contiennent la morale en puissance, parce qu'il ne se peut pas qu'une faculté de l'âme bien dirigée aille contre le but de la vie humaine, l'édification, l'élévation, le progrès en tout sens. Un artiste médiocre représentant un trait de dévouement peut faire pleurer des enfants, toucher une foule, et la convertir directement par l'exemple. Il n'y a là rien de propre à l'art ; la vue matérielle de l'acte, un conte écrit eussent produit le même résultat. Pendant que le public vulgaire s'émeut, l'élite, le public des arts, les artistes, passent en disant : ceci ne nous regarde pas. Mais qu'un vrai peintre traite le sujet le plus indifférent à la morale, aux passions, au sentiment, qu'il personnifie sa *source*, par exemple, il peut nous transporter, nous faire perdre terre, nous élever à des hauteurs, dans des régions où le Beau touche le Bon ; où l'âme ravie repousse le Laid comme le Mal, admirant, adorant quelque chose par delà l'image, par delà l'artiste. Une telle secousse ne se donne pas, un tel effet ne se produit pas sans le style.

Il en est de même de cette question de l'emploi du nu dans les arts, si fort grossie dans tous les temps et pourtant secondaire. « Le nu est un langage merveilleux ou détestable, qui corrompt aussitôt qu'il n'élève plus (1). » Pour tout être doué du sens plastique, c'est au style à rendre le nu salubre. Les Grecs païens adorant le corps, que le christianisme nous enseigne à porter avec tant d'honneur, mais avec tant de défiance, nous ont laissé des nudités dont les chrétiens proclament la chasteté. L'art crée un état idéal « d'indépendance physique (2) » et de décence héroïque. Au moyen du style, l'artiste peut, en effet, nous sauver de l'homme inférieur, de la bête et réveiller l'ange. D'autre part, le nu n'est pas si nécessaire à la peinture et à la sculpture que Raphaël, André del Sarte, Poussin et d'autres ne soient arrivés à rendre, avec des personnages vêtus, des effets analogues à ceux que les Grecs demandèrent, sur la fin du règne de Périclès, au corps sans voile.

Enfin, des écrivains ingénieux, exagérant des remarques qui ont un fonds de vérité et une importance réelle sur la diversité du point de vue religieux des anciens et sur le nôtre, ont été jusqu'à vouloir brouiller le christianisme avec la beauté. Que n'ont-ils pas dit sur cet idéal de supplicié mis en croix que nous adorons, et qui eût révolté le goût attique ? Nous pourrions leur répondre par un passage de saint Augustin, où ce grand homme renferme les principaux traits de la beauté du Christ : « Que partout il se montre à notre foi dans « sa beauté... beau dans le ciel, beau sur la terre, beau entre les bras « de ses parents, beau dans ses miracles, beau sous les coups de « fouet, beau, nous invitant à la vie, beau, méprisant la vie, beau « dans le sacrifice, beau dans la résurrection, beau sur la croix, beau « dans le sépulcre ! » Mais on objecterait peut-être que saint Augustin n'est qu'un platonicien converti, et il rentre davantage dans le plan de ce discours de remarquer qu'avec le style, nos maîtres modernes et chrétiens ont fait de beaux Christ en croix, de beaux *Spasimo*, des *Pieta* sublimes.

Où sont, en tout ceci, les bornes du réalisme, et que devient, devant l'histoire et l'analyse, sa grossière conception des arts du dessin ? Ce n'est pas de lui qu'ils ont pris naissance, ce n'est pas par lui qu'ils sont devenus la parure de la grandeur humaine ; grâce à Dieu, ce n'est pas vers lui qu'ils doivent tendre. Limite-t-on l'art aux œuvres, même les plus célèbres, des écoles et des peintres réalistes ? nous sommes tentés aussitôt d'appliquer à leurs auteurs cette apostrophe du Coran : « Croyez-vous donc que c'est pour plaisanter que Dieu a créé le monde ?... (1) » Nul ne conteste, d'ailleurs, la valeur du réalisme, pourvu qu'il soit défini et circonscrit. De tout temps, il a été un instrument d'étude et de contrôle. Le style et l'idéal devant être pris du vrai, qui a songé jamais à rechercher la loi de la forme telle qu'elle doit être, sans copier patiemment la forme telle qu'elle est ? Mais le génie plastique de l'homme a anticipé cette loi de beauté sans attendre les vérifications réitérées de l'expérience. Les choses ne se passent pas autrement dans l'âme de l'artiste qu'elles ne se sont passées dans l'histoire. Les voyants, les forts, apportent avec eux le don, la faculté de divination qui s'étend, s'aiguise et s'affermit par la culture ; ils ne demandent au réalisme que ce qu'il est dans sa nature de donner. On ne peut pas plus se passer, qu'on ne peut se contenter, de l'imitation. Les hommes de talent qui, de nos jours, ont soutenu bruyamment le contraire, ont forcément infligé dans leurs propres œuvres, plus d'un démenti à leur doctrine. Si leurs extravagances ont soulevé une opposition d'abord peu libérale dans ses procédés, c'est que, combattant en révolutionnaires, ils affectaient des allures violentes et prétendaient à l'omnipotence. Il est permis de croire que le mode de résistance employé contre eux a contribué à grossir leurs partisans, et l'on se demande aujourd'hui si on n'a pas exagéré le danger de tels paradoxes. Car, riche de tout le passé, notre idéalisme a surtout horreur de l'appauvrissement ; il réclame des nouveautés, mais il n'a jamais tant répugné à la misère. Et, pour tout dire d'un mot : au jugement des anciens comme des modernes, s'arrêter au réalisme, c'est rester élève.

Les maîtres, joignant à l'analyse et à la science l'instinct antérieur et supérieur de la reconstruction et de la synthèse, montent seuls les degrés du style et de l'idéalisation. Le dernier de nos stylistes, celui d'entre les Français qui a fait au portrait l'application la plus haute de la méthode et du goût antiques, Ingres, se montrait un professeur très-réaliste devant la nature, mais il avait parfois des accès d'idéal, et il enseignait alors avec autorité comment on atteint le style. Entrant un jour dans son école, il s'arrêta brusquement devant le carton d'un élève : « Que faites-vous ? Cette figure est hor-

(1) Ch. Levesque : *l'Œuvre païenne de Raphaël*
(2) Ch. Levesque, *ut suprà*.

(1) On serait tenté de leur adresser cette invective, si l'art était borné à ces œuvres, ou si leurs auteurs ne rachetaient pas la basse condition du réalisme de la forme par des conquêtes, par des révélations, parfois éclatantes, de qualités moins souveraines que le style, mais ayant encore la valeur d'un élément dans les beaux-arts.

Digitized by Google

rible ! — Elle est laide dans le modèle, objecta l'étudiant. — « Laide ! On est artiste ou on ne l'est pas ; regardez-là comme moi, je la vois belle ; je suis artiste. » — Et lui prenant le crayon des mains, il mit vivement en saillie le rudiment de beauté obscurci dans la figure par des accidents insignifiants : toute la salle la voyait belle...

Tirer la beauté de la nature et d'eux-mêmes, pour l'usage des autres hommes, tel est, en effet, le rôle des vrais artistes. Ce n'est pas vainement que nous les appelons des *maîtres*, c'est-à-dire les instituteurs de la Beauté. Nous avons le droit de leur dire : la beauté éclate surtout par le style, c'est l'élément principal du dessin et des arts du dessin, c'est l'instrument par excellence de l'idéal, le signe le plus sensible de notre communication avec lui : recherchez le style, recherchez l'idéal.

Cet idéal, l'atteindrons-nous jamais ? Qu'importe ? C'est une loi d'esthétique, comme de morale pratique et de balistique, de viser plus haut que le but, pour s'en rapprocher le plus possible. Idéalisons, Messieurs ! c'est surtout aux académies à répéter ces exhortations courageuses. Si nous ne pouvions aspirer à l'idéal et y chercher un refuge, que nous servirait de peindre, et de sculpter, et d'écrire ?.. il ne vaudrait pas la peine de vivre !

J. BUISSON.

CARTES A JOUER ANCIENNES.

Le treizième et le quatorzième siècles, épris de métaphysique et d'allégories subtiles, passionnés pour le quintessencié jusques dans leurs amusements, avaient inventé les ingénieuses combinaisons des Jeux de Tarots, où les figures et les devises, tracées sur le velin, formaient les termes de problèmes que devait résoudre moins le hasard que la sagacité des joueurs, et dont la solution avait toujours un sens moral.

Les beaux tarots à fonds d'or et à miniatures, ou ceux même d'un travail moins précieux, exécutés à la main, étaient des œuvres d'art d'un prix trop élevé pour que les jeux auxquels ils servaient fussent jeux de vilains.

Les imagers, que leur exécution enrichissait, s'ingéniaient à les varier, et cette recherche dans laquelle chacun s'efforçait d'inventer, était favorable aux curieuses combinaisons, autant qu'au progrès de leur art.

Mais on dut songer au grand nombre, à la multitude qui prenait goût aux nouveautés... Les écoliers en leurs universités, les soudards sous la tente, au corps-de-garde ou dans les tavernes, les marchands, les gens de toute robe en leurs intérieurs, délaissaient volontiers les dés pour les tarots, d'une installation plus facile que les échecs, d'un jeu moins savant, et qui, toutefois, laissait peu au hasard. Il fallait multiplier les exemplaires des tarots en raison du nombre des joueurs et de leur fortune.

Déjà, les imagers avaient inventé de reproduire à l'aide de la gravure en taille de bois, les contours et les traits des ornements ou des figures qu'ils prodiguaient dans leurs œuvres. L'impression de tarots fut, sans doute, une des premières applications de leur invention, et devint l'une des origines de l'imprimerie. Il est certain que dès la première moitié du quinzième siècle, les Allemands faisaient un grand commerce de cartes à jouer imprimées.

Mais de même que le *livre* en tuant le *manuscrit*, avait immobilisé pour longtemps les types des caractères et des vignettes, de même la carte imprimée immobilisa relativement les types et les jeux. Si l'imager avait pu, à chaque série de tarots qu'il peignait, modifier les figures et la marche même du jeu, il ne put pas les modifier aussi aisément lorsqu'il eut à se servir de *moules* ou planches gravées que l'élévation du prix ne permettait pas de renouveler souvent. C'est même peut-être là qu'il faut voir, non-seulement la cause principale da la persistance des types des cartes et de la marche de certains jeux, mais encore le motif qui a fait longtemps attribuer l'invention des cartes à jouer au règne de Charles VI.

A cette époque, à peu près, remontent les premiers essais d'impression et l'origine du jeu de piquet. Les premiers moules gravés furent dessinés d'après les costumes du temps et selon les règles du nouveau jeu ; le bon marché relatif des nouvelles cartes en répandit l'usage et popularisa le jeu ; l'intérêt des tarotiers ou cartiers à ne pas renouveler leur moules, arrêta les types et la règle.

Plus tard, d'après ces types et sur la foi des chroniques, on ne data l'invention des cartes à jouer que de quelques années avant cette fixation de formes, ce qui est exact pour les cartes du jeu de piquet. Mais celles de tarot, véritables modèles de ces cartes, étaient en usage bien avant cette époque ; certains auteurs ne les croient même pas d'origine française. Il n'en serait pas de même des cartes et du jeu de piquet qui semblent bien nous appartenir, quoiqu'ils soient seulement une modification des tarots dans le sens des opérations de la guerre, selon diverses interprétations.

Cette modification fut admise, dès le quinzième siècle, chez les Allemands et les Espagnols. Mais, au lieu de nos couleurs, les premiers adoptèrent le Lapin, pour le Carreau ; pour le

Digitized by Google

Cœur, le Perroquet ou Papegeai ; ils remplacèrent le Pique par l'Œillet ; le Trèfle seul fut maintenu. Plus tard, ils eurent le Grelot, le Gland ou Vert, le Cœur et le Trèfle

Les Espagnols substituèrent à nos couleurs les Calices, *Copas ;* les Épées, *Espadas ;* les Deniers, *Dineros ;* les Bâtons, *Bastos*. Comme les Allemands, ils adjoignirent quatre Cavaliers aux quatre Valets, et, comme eux, ils supprimèrent les noms que nous donnons aux Rois, à leurs Dames, et à leurs servants.

Cependant, ces modifications à notre jeu de piquet ne furent pas aussi exclusivement nationales que l'ont avancé nos auteurs. Les planches que nous publions prouvent que les couleurs espagnoles eurent cours aussi en France, au moins dans le Midi, à la fin du quinzième et pendant le seizième siècles, principalement.

Le moule, dont nous devons la communication à M. le docteur Ducos, ne présente, il est vrai, d'autre indice d'origine française que les fleurs de lys des couronnes des rois ; mais une des cartes retirées par cet amateur éclairé de sous la serrure d'un meuble gothique, est chargée d'une devise française.

Sur le moule appartenant à M. Baldeirous, chaque figure porte sa désignation en français.

Dans ces trois séries, dont les couleurs sont évidemment les mêmes, deux sont entièrement françaises ; la troisième, trouvée dans notre région, l'est aussi probablement.

Ces documents suffisent à établir que les coupes, les épées, les deniers et les bâtons des cartes espagnoles, comme leurs cavaliers, ont été en usage de ce côté des Pyrénées.

L'as de denier, *Douro*, trahit l'origine espagnole du jeu puisqu'il porte les armes de Castille, Léon, Aragon et Grenade ; mais les fleurs de lys des coiffures royales sur l'un des moules, la devise et les noms en français des autres cartes témoignent d'une fabrication française.

Après ces indications, il faudrait signaler encore celles que fournissent nos planches pour l'histoire de la gravure sur bois et pour celle des modifications apportées aux costumes et aux types primitifs (1)... Sur le moule à imprimer de M. Ducos, par exemple, les costumes rappellent les premiers temps du règne de Louis XII ; ses cartes, par trop incomplètes malheureusement, ne sont pas de beaucoup postérieures.

Le beau moule appartenant à M. Baldeirous, d'une complète conservation, est évidemment moins ancien ; ses détails accusent une transition des vieux types peu modifiés depuis Charles VII, à des types plus modernes. Le roi d'Épée, le roi de Bâton ont encore la figure entièrement rasée comme aux premiers temps de l'invention du jeu ; mais la barbe des autres rois indiquerait les temps postérieurs à François Ier, lors-même que leurs coiffures et leurs costumes, aussi bien que l'armure du cavalier d'Épée, l'ajustement des Dames, et la forme des lettres ne désigneraient pas une époque voisine du dix-septième siècle...

Il serait superflu d'entrer ici dans des considérations au sujet de l'adoption des cartes espagnoles en France, et des motifs qui en répandirent l'usage, au moins dans le Midi. D'un autre côté, assez d'auteurs ont étudié le sens allégorique de leurs couleurs pour que nous évitions de nous lancer dans des interprétations nouvelles ou dans des redites.

Nous n'avons pas la prétention de faire un historique de l'origine des cartes à jouer, à propos des planches que nous publions. Ce n'est pas que le sujet nous paraisse d'un moindre intérêt que beaucoup d'autres chers aux archéologues..... Mais cette histoire a donné lieu à tant de controverses, que, n'ayant pas d'éléments nouveaux à introduire dans la question, il nous paraît préférable de nous abstenir et de signaler seulement les solutions secondaires que nous octroie la providence des chercheurs.

B. DUSAN.

(1) Les deux moules à imprimer sont des planches de bois de cormier ou de prunier, épaisses de 4 à 5 centimètres, sur lesquelles les traits se détachent en relief très-accentué, comme le nécessite la gravure en *taille de bois*, seule pratiquée jusqn'à l'invention de la gravure sur bois debout. Le moule de M. Baldeirous a été reproduit tel quel dans nos planches ; celui de M. Ducos a été divisé en deux, afin d'éviter que le pli du papier ne cachât une partie du dessin.

L'espace nous manque pour insérer une lettre de M. Henri Poydenot, annonçant la découverte d'un cimetière à silex et à poteries gallo-romaines, à Luchon.

Digitized by Google

Digitized by Google

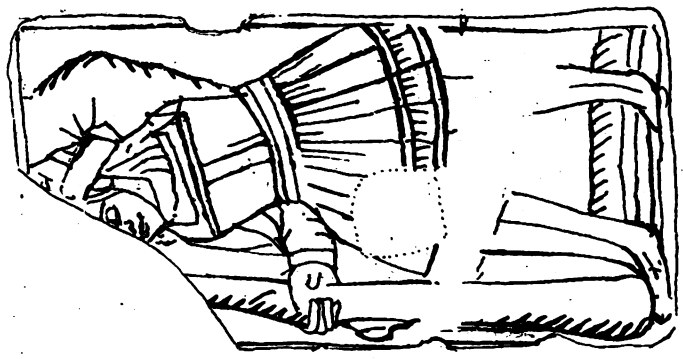

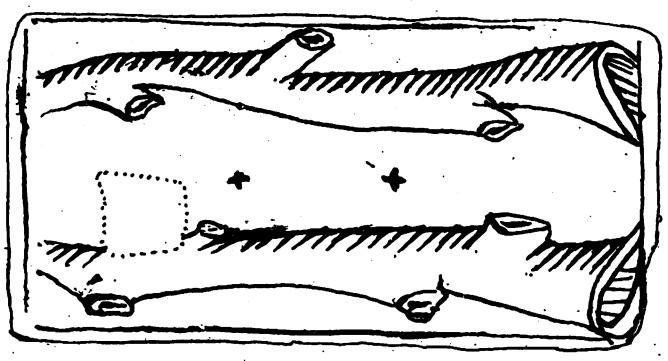

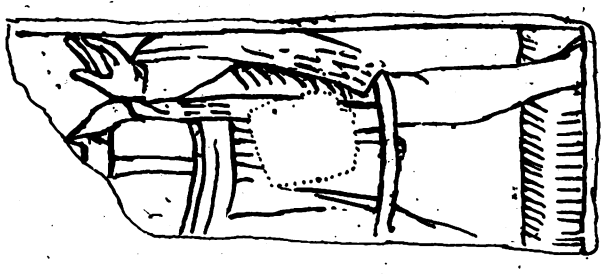

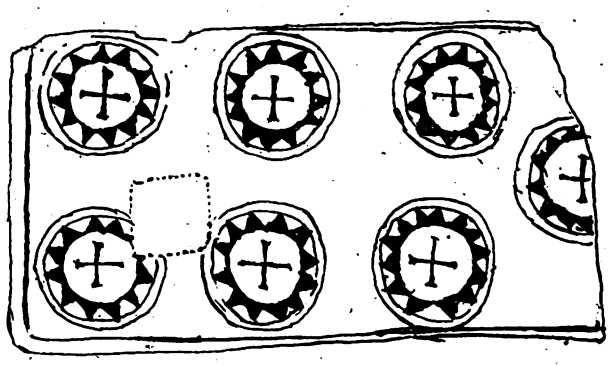

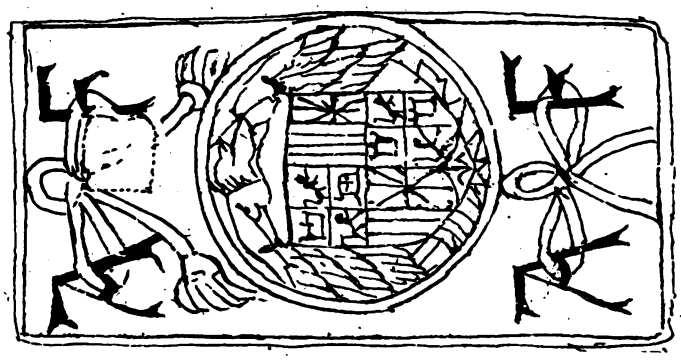

Digitized by Google

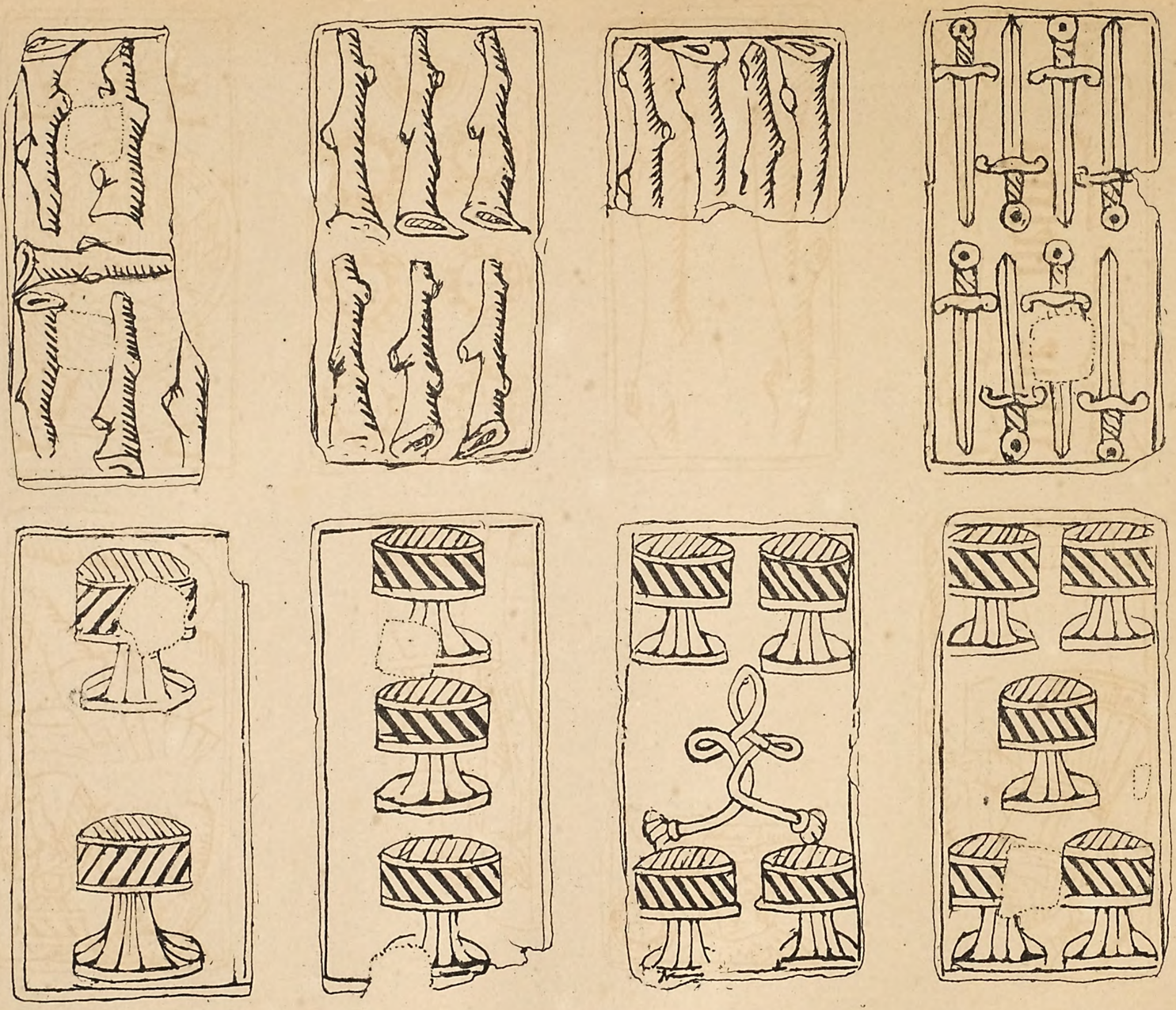

CALQUES DE CARTES ANCIENNES

appartenant à Mr le Dr Ducos de Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

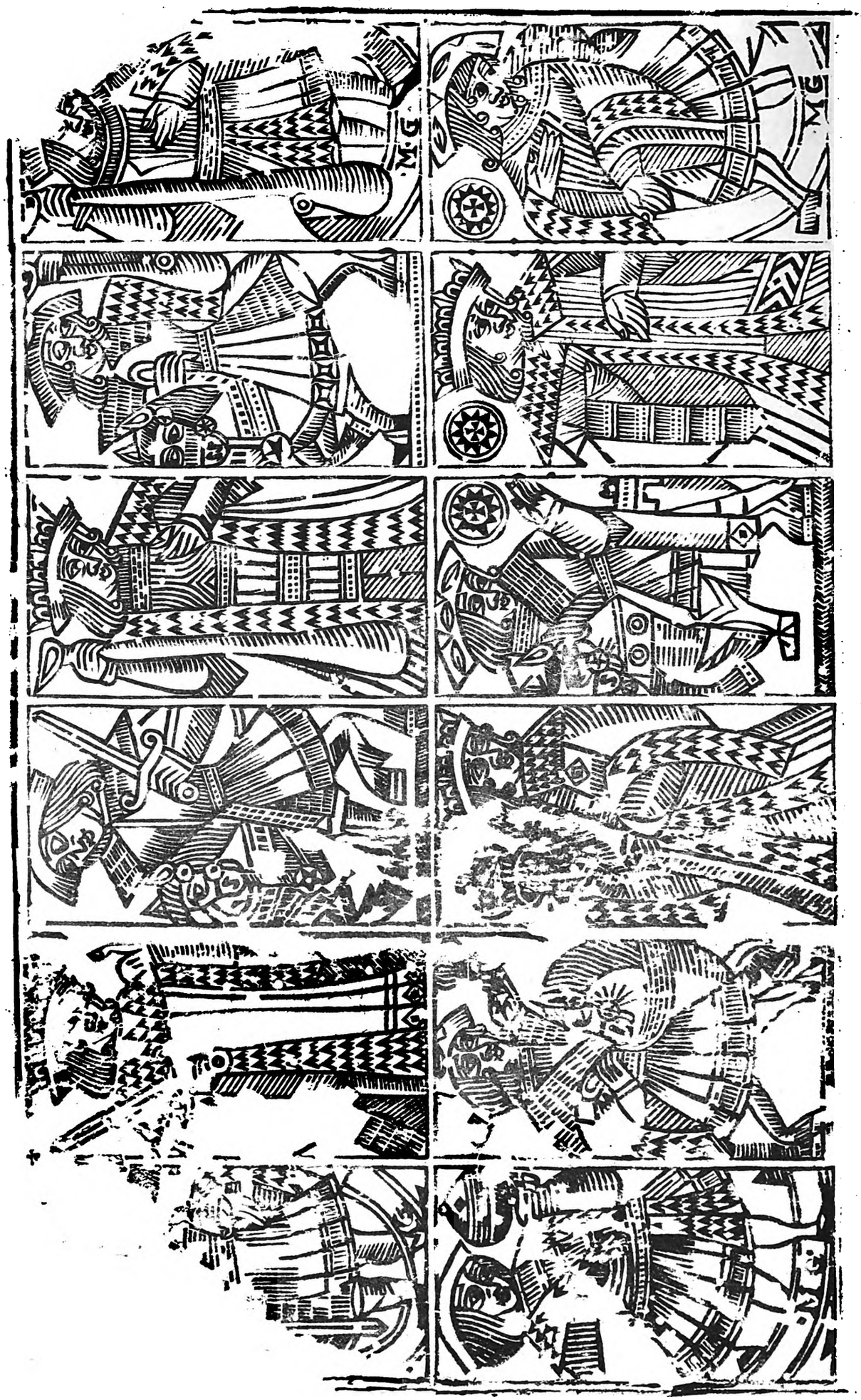

Digitized by Google

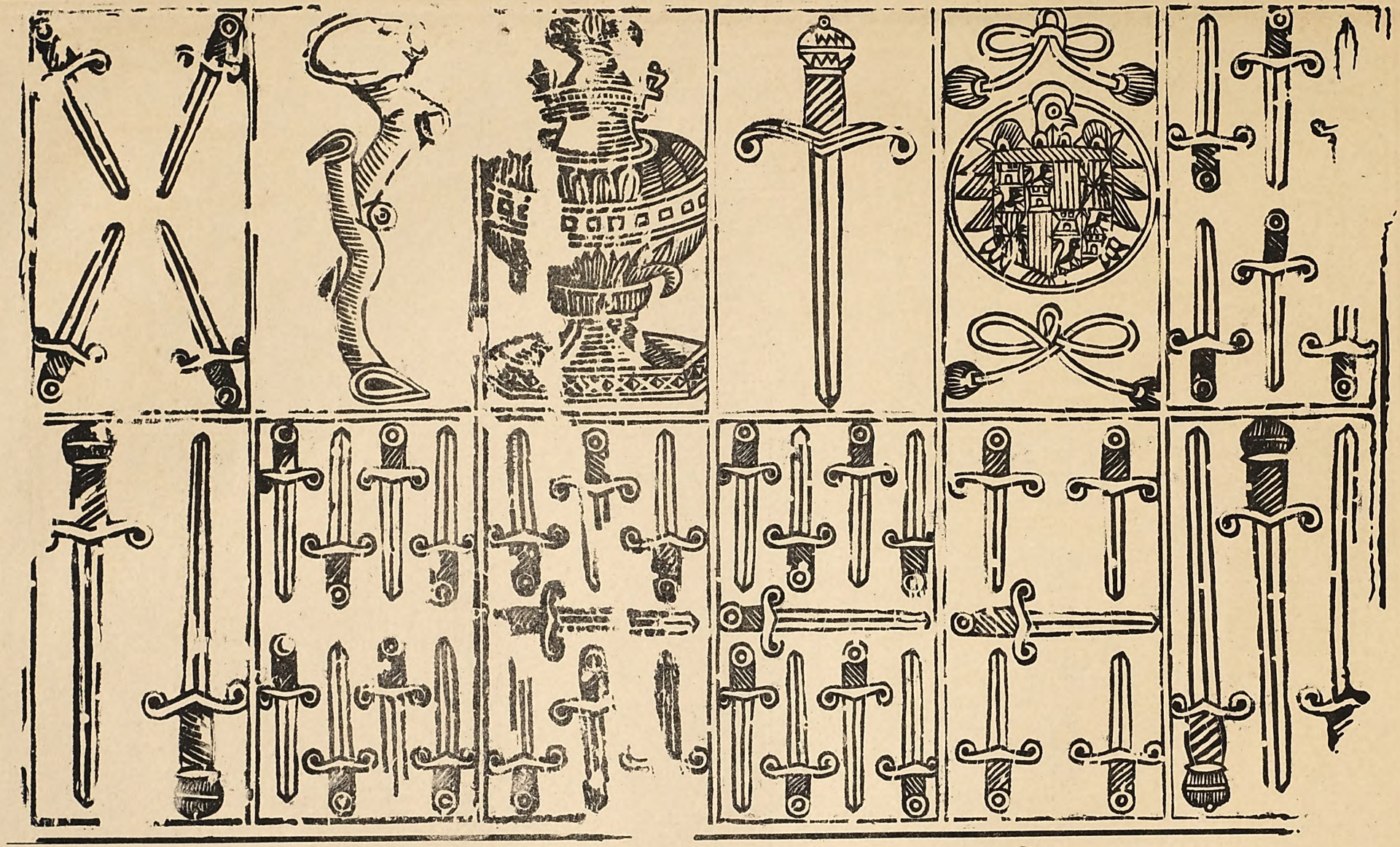

ÉPREUVE TIRÉE SUR UN MOULE DE CARTES

appartenant à Mr le Dr Ducos, de Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPREUVE TIRÉE SUR UN MOULE DE CARTES

appartenant à Mr Baldeirous, de Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES CRYPTES D'APPROVISIONNEMENT

A PROPOS DE TROIS SOUTERRAINS DE SAINT-PAU (LOT-ET-GARONNE).

A Monsieur Aug. Capgrand

Mon cher ami,

En me séparant de vous, après quelques jours passés dans la plus complète intimité, sur le domaine de Saint-Pau dont vous veniez à peine de prendre possession, je m'engageai à vous faire connaître mes appréciations sur les trois souterrains taillés dans la roche vive, qui nous avaient été signalés près du vieux manoir, et que vous veniez de faire déblayer pour donner satisfaction à ma curiosité d'archéologue de ces temps préhistoriques dont l'étude, à peine commencée, sera pendant bien des années encore enveloppée d'épaisses ombres. Vous le savez, si ma foi en l'ancienneté de l'homme, bien plus reculée qu'on ne le pense ordinairement, reste inébranlable, il n'en est pas de même de la valeur que j'accorde à une foule de preuves invoquées pour en fournir la démonstration. On s'est fort souvent trop hâté de conclure en interprétant des faits incomplétement connus et en invoquant des hypothèses qui n'étaient qu'ingénieuses.

C'est là ce qui est arrivé, ce me semble, quand on a voulu fixer la date et les attributions de cette classe de souterrains creusés de main d'homme, dans laquelle rentrent les trois cryptes de Saint-Pau.

Si l'on en croyait certains archéologues, ces galeries, qui accusent incontestablement un certain art, remonteraient jusqu'à l'âge de la pierre polie, c'est-à dire à cet âge encore étranger à l'usage des métaux. D'après d'autres, il faudrait beaucoup rabattre de cette haute antiquité, et se contenter de les rapporter aux XII^e^ et XIII^e^ siècles de l'ère actuelle. Il y a donc un très-grand intérêt à accumuler les recherches sur ces curieux monuments si longtemps négligés par les savants. La science vous sera reconnaissante du zèle que vous avez mis à rendre accessible aux investigations ceux qui sont aujourd'hui votre propriété et que vous vous proposez de conserver avec un très-grand soin.

Permettez-moi, avant de les décrire, d'arrêter un instant mes souvenirs sur la localité qui les recèle, sur le petit pays qui est le vôtre, dont le séjour de Paris n'a pu vous détacher et que vous avez su me faire aimer. Ce sont mes notes de voyage que je transcris en les abrégeant.

Saint-Pau, paroisse avant la Révolution, aujourd'hui annexé à la commune de Meylan, appartient à ce coin exceptionnel du département de Lot-et-Garonne; qui, par le canton de Mézin, touche au département des Landes avec lequel il finit par s'identifier complétement, autant par la nature du sol que par ses cultures. Le vaste manteau de sable rejeté par l'Océan, qui recouvre, en s'étendant au loin dans les terres, le littoral aquitanique, se continue en effet jusqu'à la courbe que décrit la Baïse à travers les gracieuses collines de ce *pagus* qui relève de Nérac, un peu avant que l'humble, mais fertilisante rivière ne gagne la grande vallée de la Garonne et ne vienne se perdre dans le fleuve pyrénéen.

Cette couche de sable siliceux, fin et brillant, repose tantôt sur un sous-sol d'argile tenace, tantôt sur l'un de ces calcaires étagés qui, dans l'Agenais, présentent de si larges et de si constants horizons géologiques. (1)

Là où les sables se trouvent modifiés par les roches sous jacentes (argile ou calcaire), le sol acquiert une suffisante fertilité qui permet les cultures champêtres : on y cultive du blé pour une petite part, du maïs et du mil ordinaire, ainsi que celui d'Italie ; la vigne y prospère. Ces terrains priviligiés constituent comme autant d'îles ou d'îlots, disséminés dans la vaste fôret à laquelle la contrée semble appartenir. Ce sont, après le *pin maritime*, trois chênes qui y règnent en souverains; le *Surier* ou *chêne-liége*, le *chêne Tauzin* et le *chêne blanc* se disputent l'espace, tantôt séparés par essences, tantôt croissant dans un pêle-mêle qui a sa grandeur. La végétation de ces beaux arbres et jusqu'à celle des arbustes communs y est des plus vigoureuse; l'abondance du bois s'y trouve extrême, ce qui permet de se montrer généreux à l'endroit des arbres de belle venue: il y en a en grand nombre de séculaires, qui sont considérés comme des titres d'honneur pour les propriétés qui les possèdent.

Le château de Saint-Pau est très heureusement posé sur une légère éminence que couronne le calcaire marbré supérieur. La roche solide, qui sert ici de moëllon, forme un ressaut naturel qui a été converti en terrasse tout autour du vieux manoir. Ce-

(1) Ces calcaires ont été formés sous les eaux douces, ainsi que le prouvent les intéressantes coquilles fossiles qu'ils recèlent. Ils sont étagés et séparés par des zones plus ou moins puissantes de molasse. Le premier ou le plus inférieur, qui apparait aux bords de la Baïse, à Nérac, à Vianne, etc., est blanc ou légèrement jaunâtre ; l'intermédiaire, sans préjudice de quelques autres moins importants, est gris plus ou moins foncé ; l'un et l'autre sont lacustres. Le supérieur, plus argileux que les deux autres, est souvent marbré de jaune : il est d'origine fluviale, et couronne les hauteurs.

Digitized by Google

lui-ci consiste en une sorte d'enceinte commençant par une ferme, limitant une première cour spacieuse, encadrée par les bâtiments de l'exploitation; puis vient la cour d'honneur au devant du château, grande maison sans caractère, du 17e siècle.

De ce point on jouit d'une vue fort étendue, mais l'horizon a une teinte invariable d'un vert sombre ; il n'y a d'appliqué aux cultures champêtres que les environs immédiats du château: on dirait une de ces primitives abbayes créées au moyen-âge, au milieu des forêts de notre vieille Gaule.

En réalité, ces bois de pins et de chênes sont eux aussi de grandes et productives cultures, et avant tout une inappréciable conquête obtenue sur les sables mouvants de l'Océan, qu'ils ont arrêtés dans leur marche conquérante. Qui pourrait dire jusqu'où leurs envahissements se seraient étendus s'ils n'avaient été fixés par la digue vivante ? Ici, en se servant de la forêt, c'est le doigt de l'homme qui a dit à la vague sablonneuse : « Tu n'iras pas plus loin ! »

Un paysage aussi peu varié dispose à la rêverie et, à la longue peut-être, à la tristesse. Quelque goût que l'on eût pour la vie rurale,on se trouverait là bientôt trop séparé du reste du monde. Que l'on arrive à Saint-Pau, ou que l'on en sorte, il faut se demander par où on devra passer, et si l'on ne s'égare pas en suivant, à travers des bois qui semblent sans fin, de l'un des innombrables sentiers à peine indiqués sur l'arène mobile.

A ces impressions tirées des lieux, ajoutons que le pays, avec ses eaux souterraines mal écoulées et ses marais apparents, est malsain : les fièvres intermittentes paludéennes y sont endémiques, comme dans toute la Lande. La population ouvrière ne porte que trop souvent sur ses traits le cachet qu'y imprime cette énervante maladie, et peut-être que l'apathie que l'on est tenté de reprocher aux colons qui l'exploitent, ainsi que leur peu d'initiative, tiennent à ce déplorable état de choses.

Je sais, mon cher ami, tout ce que votre excellent cœur se propose de faire pour assainir votre domaine et atténuer, si vous ne pouvez espérer de les faire disparaître complétement, ces détestables conditions hygiéniques.

C'est dans le massif même de calcaire argileux sur lequel est le château, qu'ont été creusées les trois cryptes qui nous ont tant intéressés. Leur caractère général est de rentrer parfaitement dans la classe de ces excavations factices que l'on a récemment signalées à l'attention des savants, sous les dénominations de *souterrains-refuges*, *d'habitations troglodytiques*. Ceux-ci, vous le savez, creusés de main d'homme, et fort différents des grottes et des cavernes naturelles, se composent de couloirs et de chambres, comme on a pris l'habitude de désigner leurs compartiments étroits ou dilatés.

Le caractère particulier des cryptes de Saint-Pau, c'est d'être relativement fort restreintes, et d'offrir dans leur disposition intérieure une plus grande simplicité et une uniformité de plan plus marquée que la plupart de celles qui ont été déjà observées.

C'est ainsi que les souterrains de la Vendée, de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de la Haute-Garonne et du Gers, se montrent plus compliqués et d'une ordonnance bien plus variée de l'un à l'autre. Tout en restant conformes à une donnée primitive et en quelque sorte typique, on y constate une part plus grande laissée, ce semble, au goût ou peut-être aux besoins de ceux qui les établirent.

Le plan général adopté et l'ordre architectural admis, si l'on peut s'exprimer ainsi, consistent en des entrées, — habituellement il n'y en a qu'une, — fort réduites, faciles à déguiser à l'extérieur, à descente rapide, en des couloirs ou galeries étroites, rectilignes, à direction souvent brisée en zig-zag, et dont le plancher conserve rarement le même niveau. La voûte est ordinairement taillée en arc surbaissé, et non à plein-cintre, comme on l'a dit si souvent. Les couloirs aboutissent à des chambres peu spacieuses, avec leur voûte ou plafond le plus communément en V renversé ou en chevron par la rencontre de deux surfaces rectilignes et que l'on a décrit comme formant ogive, régnant régulièremeut suivant l'un des axes. A ces voûtes apparaissent de loin en loin d'étroites ouvertures circulaires, sortes de soupiraux se continuant sous formes de tubulures coniques jusqu'à l'extérieur du sol, en traversant toute l'épaisseur du plancher.

Le plus souvent, les entrées des chambres présentent des feuillures et des rainures destinées à fixer des portes mobiles. Des entailles quadrilatères placées aux deux côtés en se correspondant, peuvent recevoir une traverse ou barre en bois pour assujettir les portes en dehors des chambres. Ce mode de barrage existe aussi dans les couloirs, qui pouvaient être ainsi coupés en compartiments séparés.

Les murailles des galeries et des chambres ont été taillées avec assez de soin dans le sous-sol, qui se montre de nature différente selon les localités. Les instruments employés pour obtenir ce résultat devaient être fort analogues, sinon identiques, à ceux actuellement en usage : le pic, avec la pointe en pyramide quadrangulaire, et la pioche, à la lame épaisse et tranchante, ont partout laissé des traces évidentes de leur action.

Ajoutons que bon nombre de ces souterrains renferment, soit dans les compartiments, soit précédant leur entrée, des silos ; des niches, à différentes hauteurs, se montrent taillées dans les murailles.

Comparées aux souterrains ordinaires, les trois cryptes de Saint-Pau, ainsi que je l'ai déjà dit, ont été construites sur un plan uniforme d'une rare simplicité. Elles sont placées à une centaine de pas l'une de l'autre. La première, *le souterrain de la Terrasse*, est d'une excellente conservation, à l'exception de l'entrée qui a eu à souffrir de l'action des agents atmosphériques et aussi de celle des racines d'un vieux surier, d'un bel effet, planté tout auprès. En voici le plan. Fig. 1. (1)

(1) Réduit à un centimètre par mètre.

Digitized by Google

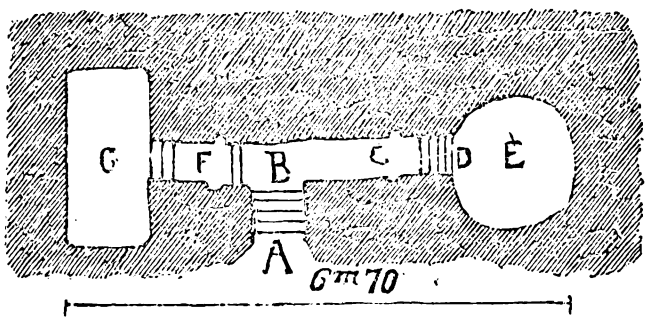

Fig. 1.

De l'entrée et du couloir de descente A, il ne reste que les cinq marches ; le couloir avait 1m 10 de longueur et conduisait à ce que j'appellerai, avec trop d'ambition sans doute, couloir-vestibule B. En rétablissant par la pensée l'escalier et l'ouverture qui lui donnaient accès, on se représente celle-ci comme fort basse et à peine cintrée à la partie supérieure. C'était presque en rampant qu'on devait s'y introduire. Les cinq degrés taillés dans le roc conduisent au petit vestibule B. long de 1m 25 et large de 0m 50, avec la voûte de 1m 59 d'élévation, taillée en V renversé. Le plancher est plan : par l'extrémité de droite, il aboutit à une entrée de porte avec feuillure et rainure prononcée, C, présentant à droite un trou quadrilatère pour recevoir une traverse de bois, et à gauche une entaille en biseau pour permettre le jeu de cette pièce, que l'on a dû fixer à l'aide d'un piton en fer, dont la base existe encore, et qui la traversant, recevait une cheville ou un cadenas. L'ouverture est en chevron ; les montants vont en ce retrécissant un peu vers le bas. Cette porte franchie, on descend quatre marches et à 0m 65 en contre-bas on pénètre dans une petite chambre irrégulièrement circulaire E, à parois perpendiculaires et à plancher. plan.Cette chambre a un diamètre de 1m 65 sur 1m 15 de hauteur. Le plafond est en voûte de four surbaissée.

Du côté gauche, l'extrémité du couloir-vestibule vient aussi aboutir, après une descente de deux marches, à une entrée de porte ogivale F, également rétrécie vers le bas ; elle porte une feuillure et la rainure entaillée dans les deux murailles à 0m 25 centimètres de profondeur. A gauche, est placé un trou quadrilatère, et à droite l'entaille en biseau pour faire jouer la barre avec les reste du piton ayant servi à la fixer.

L'entrée franchie, on descend trois marches qui précèdent une chambre G, parallèle à celle de droite, mais rectangulaire, ayant la forme d'un carré allongé, le grand diamètre étant opposé à angle droit à l'entrée ; celui-ci a 2m 10, le petit diamètre n'a que 1m 40. La voûte est en V renversé ou en fausse ogive ainsi taillée dans la direction du grand axe ; elle va en s'inclinant vers ses deux extrémités. Sa hauteur est, au milieu de 1m 40, et de 1m 15 seulement le long des murailles. Le plancher est uniformément plan.

On ne trouve aux voûtes aucun indice de tubulures et soupiraux pouvant communiquer avec l'extérieur. Partout on a la preuve que cette excavation fut creusée à l'aide du pic, qui était indispensable pour attaquer le calcaire dur et résistant, et que les parois furent suffisamment parées en employant un instrument tranchant.

Tel est dans sa gracieuse simplicité ce souterrain. Connu de tout temps, il a sa légende. On raconte que les bonnes petites Fées de Saint-Pau ne cessent de le fréquenter et de s'y livrer à de gais ébats. Maintes fois, on y a entendu leurs frais éclats de rire.

Plus positif, l'un des derniers propriétaires du château utilisa cette crypte en y logeant, pendant des hivers rigoureux, des pommes de terre, qu'il en retira dans un excellent état de conservation. En le déblayant, nous avons trouvé dans l'intérieur, renversée, une porte libre, en planches, s'adaptant aux entrées que nous venons d'y signaler ; elle datait, à n'en pas douter, d'une époque récente.

Tout ce que nous venons de dire du *souterrain de la Terrasse* est applicable au *souterrain de la Ferme,* que nous désignons ainsi, parce qu'il est situé au-devant de la ferme qui borne à l'est la première cour du château. Celui-ci est un peu plus spacieux que le premier ; mais il en présente toutes les dispositions intérieures. Il est à regretter qu'il ait eu beaucoup à souffrir de l'action des agents extérieurs : ses parois, ses voûtes sont détériorées en grande partie. Le calcaire a été dissous à la surface par des eaux chargées d'acide carbonique ; aux voûtes sont appendues de loin en loin de rudimentaires stalactites.

Il se réduit, comme le précédent, à la forme d'un T, Fig. 2.

(1) L'ouverture, représentée par la jambe de cette lettre majuscule, est en regard du sud-est ; la descente en escalier A est très rapide. Le vestibule ou allée transversale B, a 3m 25 de long. La chambre de droite C a la voûte en four, elle est elliptique, avec le grand axe dans la direction de celui du vestibule, de 2m 30, et le petit axe de 1m 60. La chambre de gauche D est en quadrilatère allongé transversalement à la direction du couloir-

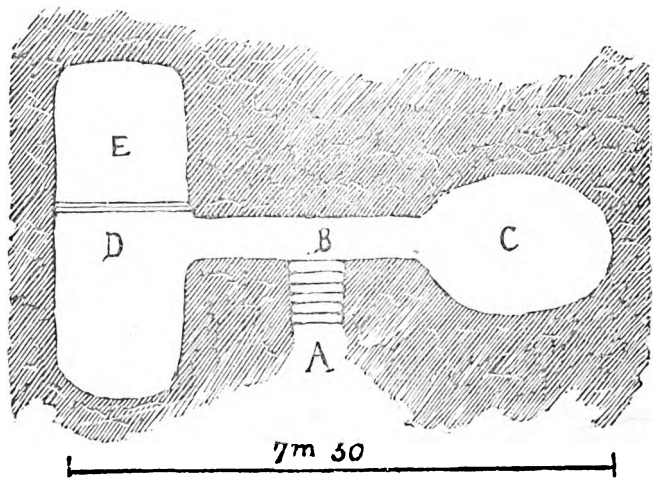

Fig. 2.

vestibule. Malgré les dégradations subies par la voûte, on y

(1) Réduit à un centimètre par mètre.

Digitized by Google

retrouve sensiblement la forme en V renversé : celle-ci a, au milieu, 1m 20 d'élévation ; son grand diamètre est de 4m 10, et le petit, de 1m 60. Le plancher de ce compartiment offre cette particularité qu'il est séparé en deux portions par une ligne droite qui fait suite à la muraille du vestibule opposée à l'entrée. Ce compartiment E conséquemment plus petit que l'autre de 60 centimètres, est uniformément plus élévé en une sorte d'estrade de 20 centimètres formant un ressaut, avec un léger rebord à sa partie libre. On dirait un point d'arrêt transversal, propre à empêcher les objets que l'on voudrait y placer, de glisser ou de rouler dans le compartiment établi plus bas.

Ce souterrain, placé sous l'aire un peu trop vaguement limitée, occupée par les fumiers retirés des étables, fut découvert il y a une trentaine d'années. On le fouilla avec soin, et l'on n'en retira que le côté d'un bois de cerf qui gisait dans la chambre ovale.

Le troisième souterrain est celui du jardin ; il est creusé dans les assises un peu plus profondes du même massif calcaire, par conséquent à un niveau inférieur de quelques mètres aux deux autres. On ne put en déblayer que l'entrée et une chambre circulaire, le reste étant en partie effondré, peut-être à la suite d'éboulements qui nous ont paru récents.

A l'époque, certainement peu reculée, de l'établissement du jardin, tel qu'il existe encore dans ses dispositions principales, alors que l'on dut, pour niveler le sol, recouvrir l'entrée de ce souterrain d'une assez forte couche de terre, on s'ingénia à la conserver néamoins, en prolongeant assez loin le couloir qui y donnait accès. Cette galerie nouvelle tranche du tout au tout avec le reste de la crypte : au lieu d'être entaillée dans le roc vif, elle est bâtie ; ses murailles et sa voûte sont construites en pierres sèches brutes ; elle vient présenter son ouverture près de la surface, en regard du sud-ouest, ainsi qu'un trou pratiqué pour la plantation d'un arbre le fit reconnaître, il y a quelques années à peine.

Le soin pris pour pénétrer dans le *souterrain du Jardin* nous paraît témoigner de l'intérêt qu'il offrait à ceux qui, loin de le sacrifier, comme ils auraient pu le faire, en le comblant de terre, voulurent se réserver le droit d'y pénétrer à volonté. Ne semble-t-il pas qu'ils se proposaient d'en tirer parti, comme vous-même vous proposez de le faire, en convertissant le souterrain de la Terrasse en une charmante fruiterie ? (1)

Ceci me conduit à vous dire ce que je pense, après de mûres réflexions, des usages auxquels on destinait ces lieux. Je ne sais voir, dans ces excavations méthodiquement construites, que des endroits propres à la conservation des récoltes alimentaires. A mon avis, nous devons y voir des greniers souterrains remontant à une grande ancienneté, alors que les approvisionnements ne devaient pas être considérables, comme il conviendrait de les attribuer à des familles ne cultivant guère les grains que pour leurs besoins, et ne faisant provision de glands et de fanes que pour la nourriture de quelques animaux. L'usage de ces greniers, que l'on a déjà retrouvés sur une aire fort étendue, dut se continuer fort longtemps, en se confondant à la fin avec les silos proprement dits, dont certains se trouvent déjà munis. Après que les greniers souterrains eurent été abandonnés, ces derniers se maintinrent et ont duré jusqu'à notre temps. Généralement employés dans le sud-ouest aux 17e et 18e siècles, ils ne sont pas encore tombés complétement en désuétude (1).

Mais j'ai hâte de vous dire que cette conclusion, que je trouve si naturelle et si péremptoire, n'a pas encore été, je crois, formulée, et que les savants explorateurs qui, les premiers, ont attiré l'attention sur ces cavités souterraines, ont émis des opinions bien différentes : ils les ont regardées comme des habitations humaines, temporaires ou permanentes, qu'ils ont rapportées à des dates qui sont bien loin d'être concordantes. Il y a donc opportunité à examiner ces opinions avec tout le soin qu'elles méritent et la déférence due à leurs auteurs.

Dans cette revue, je vais tâcher de m'écarter le moins possible de l'ordre chronologique des principaux travaux publiés jusqu'à ce jour, afin d'attribuer à chacun les droits de priorité qui lui reviennent.

Nous trouvons d'abord ce qui a été écrit en 1860 sur le *souterrain-refuge de Réaumur* (Vendée), par M. Léon Audé (2), composé d'une série de longs couloirs irréguliers, avec des étranglements ayant servi probablement à barrer le passage, aboutissant à des chambres plus ou moins spacieuses. De loin en loin, le plafond est percé de trous de sonde ou tubulures ayant 10 à 12 centimètres de diamètre, destinés à aérer le souterrain. Les différences de niveau sont peu sensibles à l'intérieur ; mais du côté de l'entrée, le souterrain remonte rapidement pour aller s'ouvrir à la surface du sol. Il est creusé dans un schiste tendre appartenant aux terrains paléozoïques. Les refuges de la Caucadière et du Poiré (3) sont ouverts dans un granit à peine agrégé. On distingue sur les voûtes du refuge de Réaumur trois sortes d'empreintes d'instruments : les unes semblables aux traces

(1) Pendant notre séjour à Saint-Pau, un de vos meilleurs amis, M. Dulong-de-Beaufort, qui nous trouva occupés à étudier vos souterrains, reconnut celui de la Terrasse pour être identiquement semblable à deux souterrains bien plus grands qu'il possède sur son domaine de la Souque, dans la commune de Nérac. Les gens de la localité disent que les Fées vont laver leur linge dans de petites flaques d'eau qui, par les temps de grande humidité, s'établissent dans l'un d'eux.

(1) Les silos du sud-ouest de la France sont fort communs : ils sont creusés dans la forme de ces grands vases dont les Grecs se servirent pendant toute l'antiquité pour conserver leurs grains. Les Romains ne firent pas autrement ; ils avaient le *Dolium*. Les *livres de Raison* conservés par les familles relatent très-souvent la quantité de blé confiée à tels ou tels silos de leurs domaines ou même de l'habitation du maître. Dans nos anciens villages du Toulousain, on en trouve dans l'intérieur des maisons quelque peu anciennes, creusés soit dans le sol des corridors ou passages, soit dans celui des chambres du rez-de-chaussée et aussi au devant des maisons qui sont précédées de couverts. Celle de ma famille, à Venerque, en possède dans toutes ces conditions : mon aieul les utilisait certainement.

A Grisolles (Tarn-et-Garonne), quelques propriétaires emploient encore les silos à la conservation du blé.

(2) *Le souterrain-refuge de Réaumur*, dans l'annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, pour 1860.

(3) La Vendée a d'autres souterrains : on peut citer ceux de Caucadière, de Dolbeau, de Salgny, de Poiré, etc.

Digitized by Google

du taillant et de la pointe d'une pioche, les autres manifestement pratiquées avec le ciseau. Les pioches employées devaient ressembler à nos pioches de terrassier, sauf que le taillant, plus étroit, mesurait 2 centimètres et demi à peine de large. La voûte des deux salles est ogivale ; tout le reste est à plein cintre (1). M. Audé en conclut que probablement la construction du refuge de Réaumur appartient à la période de transition d'un style à l'autre, c'est-à-dire à la fin du 12e siècle ou au commencement du 13e (2). L'intérieur du souterrain n'ayant fourni aucun moyen d'information, c'est du style architectural seul, au moment qu'il serait passé du plein-cintre à l'ogive dans l'architecture civile et religieuse, que M. Audé a tiré la conclusion que les souterrains-refuges de la Vendée doivent être attribués à la période du moyen-âge qu'il leur a assignée.

Pour qu'une telle conclusion fût autorisée, il faudrait donc avoir trouvé dans ces souterrains la preuve du passage du plein-cintre à l'ogive. Or, cela n'a pas eu lieu : les voûtes ou plafonds, soit des couloirs, soit des chambres, n'offrent rien de semblable. Ce qui a été pris pour l'arc à plein-cintre est un arc très surbaissé, et on ne peut plus variable. A son tour, la prétendue ogive ne représente nullement l'*arc en tiers point*, car on ne peut désigner ainsi des voûtes en V renversé, plus ou moins ouvert, produites par l'écartement fort divers des deux lignes droites ou à peu près droites, qui les produisent.

Ce point de fait nié, rien ne vient dès lors appuyer l'opinion de l'origine relativement récente de ces souterrains, et il ne reste qu'à examiner celle de M. Audé sur la destination de ces excavations : la dénomination par lui employée pour les désigner (*souterrains-refuges*), et ce qu'il dit des tubulures destinées à aérer les compartiments, fait clairement comprendre que l'auteur a voulu lui faire signifier qu'elles avaient été destinées à servir de lieux de refuge durant l'époque si agitée des 12e ou 13e siècles, à laquelle il les rapportait.

Si, par l'expression de souterrains-refuges, M. Audé n'a entendu que des endroits propices à protéger, pendant quelques heures ou pendant quelques jours peut-être, des familles humaines et ce qu'elles possédaient de plus précieux, en prévision d'une attaque de la part d'ennemis sans pitié, rien ne s'oppose à une telle induction. Où ne cherche-t-on pas un asile dans de si pressantes conjonctures? mais alors pourquoi tant de soins pour un résultat passager!

Si, contrairement, on fait de ces cavités, comme nous le proposons, des *cryptes d'approvisionnement*, on comprend que les précautions même minutieuses, et celles qui pouvaient leur assurer une longue durée, devaient être prises. Quant à en faire des habitations même temporaires, tout y est contraire : outre que la plupart de ces galeries ne se prêtaient point à recueillir un grand nombre de personnes à la fois, comment comprendre que ceux qui s'y seraient enfermés, les portes fixées en dehors, sans qu'il leur fût permis en conséquence de sortir à leur gré de chambres si réduites, auraient pu tenir longtemps ainsi, dans l'obscurité la plus profonde, ou éclairés par des lampes, les moyens d'aération manquant ou étant insuffisants? On n'y trouvait pas le moyen d'y faire du feu, car en supposant que les soupiraux auraient servi de cheminée, les colonnes de fumée qui s'en seraient échappées à l'extérieur auraient trahi ces retraites en les indiquant à l'œil exercé de l'ennemi.

On a cru que les couloirs en zig-zag, les niches qu'ils présentent, le moindre soupirail, avaient pu servir à la défense de ceux qui s'y seraient renfermés, et que des actions, des combats ont dû être livrés dans ces réduits. Etait-il bien besoin pour se défendre d'aller se risquer dans de telles profondeurs, lorsqu'il suffisait à l'agresseur d'employer pour réduire à merci les assiégés, disons mieux, pour les ensevelir vivants dans de tels repaires, le cruel moyen que l'historien Florus raconte avoir été mis en usage contre les Aquitains réfugiés dans les cavernes de leur pays ; César les y fit enfermer : *Jussit includi*, dit-il, en parlant du parti que prit le général romain (1).

L'explication qui consiste à considérer ces excavations comme des cryptes d'approvisionnement, satisfait à toutes les objections : l'entrée étroite, ouverte à fleur de terre, pouvait être facilement masquée; les compartiments séparés isolaient les produits; les couloirs tenaient en réserve de l'air confiné, lentement renouvelé, restant à une température sensiblement égale, à l'aide de ventilateurs étroits, qui livraient aussi passage à l'humidité en excès.

Nous ne procédons pas autrement de nos jours en établissant nos celliers, nos chais, nos caves, nos fruiteries, et enfin les silos ou emmagasinements souterrains, employés à la conservation des racines, telles que la betterave, la pomme de terre, etc. Ainsi s'explique alors le barrage des entrées par des portes mobiles fixées à l'extérieur et venant s'appuyer contre des feuillures, pénétrant même dans des rainures latérales et perpendiculaires, ce qui permettait d'opérer la fermeture en superposant des planches de bas en haut. Je le répète, quel est le malavisé qui se croirait en sûreté dans une chambre à une seule issue, derrière des portes fermées sur lui, et qu'il serait facile à l'agresseur de forcer? Aussi, et nous le redisons à dessein, si, dans un moment de panique, on a pu se réfugier dans de tels souterrains, si on y a enterré des morts, il ne faut pas néanmoins les prendre ni pour des habitations permanentes, ni pour des caveaux mortuaires.

Tout ce que nous venons de dire de la destination des souterrains de Saint-Pau et de la Vendée nous semble ressortir également de l'appréciation de ceux de Tarn-et-Garonne étudiés avec une très grande attention par M. Devals, archiviste à Montauban, d'abord dans son important *Mémoire sur les habitations troglodytiques en général et spécialement sur celles du département de Tarn-et-Garonne*, communiqué au Congrès ar-

(1) Nous avons dit que ce n'était là ni l'ogive, ni le plein-cintre

(2) V. l'analyse du Mémoire de M. Audé, par M. de Mortillet, dans les *Matériaux pour servir à l'histoire positive de l'homme*, 1865.

(1) Aquitani, callidum genus, in speluncas se recipiebant : jussit includi. — Florus. liv. III, chap. XI.

Digitized by Google

chéologique de la Société française, réuni à Rodez en 1863 et publié dans les comptes-rendus de ses travaux, et en brochure en 1864 (1), et en 1866 dans diverses notices (2).

Nous négligerons avec intention l'avant-propos qui ouvre le Mémoire de M. Devals, rempli de savantes recherches sur l'usage que les peuples, depuis les plus anciens jusqu'à ceux de nos jours, ont fait des caveaux, des grottes naturelles, et des souterrains artificiellement creusés, parce qu'il nous semble difficile, sinon impossible, d'établir sans réplique l'identité que M. Devals suppose avoir existé entre les souterrains de Tarn-et-Garonne, dont il avait à s'occuper, et ceux de l'Asie, de l'Inde, des îles de la Méditerranée et enfin de l'Allemagne, qu'il leur assimile.

Nous allons donc tout droit à la partie descriptive, traitée avec une rigoureuse exactitude par M. Devals, réservant pour la fin l'examen des opinions de ce savant, au point de vue de la date de ces monuments, comme à celui de leur destination.

Les souterrains décrits par M. Devals, sous la dénomination d'*habitations troglodytiques*, sont au nombre de neuf (3). Ils sont tous creusés dans le sable ou grès en voie de formation du terrain de mollasse d'eau douce tertiaire; seul, celui de Saint-Pierre de Livron est taillé dans le tuf.

Ce que M. Audé a dit de la disposition intérieure des souterrains de la Vendée est de tout point applicable à ceux-ci. On les trouve composés de longs couloirs étroits à direction souvent brisée, avec le niveau du plancher variable et le plafond soi-disant à plein-cintre; de chambres plus ou moins spacieuses, mais relativement restreintes, à voûtes prises pour ogivales et à soupiraux, ayant leurs entrées munies de feuillures, accompagnées de trous disposés pour permettre un barrage à l'extérieur. Tout y est donc identique et doit nous conduire aux mêmes conclusions, corroborées même par la présence de quelques niches, dans l'une desquelles on a trouvé des châtaignes, des noix, du mil, et de plusieurs silos. Ainsi, d'après notre manière de voir, les cryptes de Tarn-et-Garonne, comme celles de la Vendée et de Saint-Pau, auraient été construites pour servir de greniers.

Cependant un de ces souterrains mérite notre attention, comme il a attiré celle de M. Devals qui l'a fait connaître. A cause même des particularités qu'il présente, nous emprunterons à cet auteur le récit qu'il en a fait. Ce souterrain est celui de Saint-Sernin-d'Ordalilles, commune de Saint-Nauphary; « La porte » qui donne accès dans la grande salle est munie sur ses tableaux » de deux trous carrés superposés, propres à recevoir des traverses de bois; mais son ornementation est autrement » remarquable. Ses jambages couronnés de deux plinthes superposées, forment une imposte grossière qui supporte les retombées d'une archivolte de physionomie byzantine à trois zones, » l'inférieure et la supérieure mouchetées de petits trous allongés, et la zone intermédiaire parfaitement lisse, de même » que le tympan, qui est très bien accusé.

» Les murs de cette salle qui sont perpendiculaires sur une » élévation de 1m 95 offrent, dans le sens de la longueur de la » pièce, une retraite d'où s'élance, à une hauteur de 2m, une » voûte dont les côtés, comme dans l'arc en mitre, sont » formés de deux faces rectilignes qui se réunissent supérieurement à angle aigu.

» La décoration, sans contredit la plus remarquable de la » grande salle, consiste en une colonne-pilier engagée dans l'angle sud-est, et qui, sans avoir rien à supporter, s'élève jusqu'au » niveau de la retraite où la voûte prend son point d'appui. Cette » colonne trapue, due probablement à une fantaisie artistique » d'un des habitants du souterrain, est haute, tout compris, de » 1m 95. Elle se compose d'un piédestal, d'une base, d'un fût » quadrangulaire et d'un chapiteau. Le piédestal qui ne ressemble à aucun piédestal connu, est formé d'une large plinthe, » d'un chanfrein, d'une seconde plinthe beaucoup plus étroite » et d'un dé conique. Il pourrait très-bien passer pour un chapiteau renversé. La base se compose d'un tore elliptique, et le » fût est couronné d'une astragale formée d'un tore elliptique » plat. Quant au chapiteau, il offre quelque analogie avec les » chapiteaux d'ordre dorique du portique de Philippe, à Délos, » dont le large tailloir n'a point de saillie et dont l'échine, également large, ressemble plutôt à une corbeille conique qu'à » un ove. Mais il diffère encore moins des chapiteaux aux formes » pesantes et cubiques adoptées par les byzantins à partir du » IVe siècle, et il a notamment plus d'un rapport avec les » chapiteaux de la Kapnicaréa d'Athènes, et surtout, sauf l'ornementation qui est nulle ici, avec ceux de l'Eglise Saint-Vital » de Ravenne et de l'église de Parenzo, en Istrie. Ce chapiteau » a pour tailloir une large plinthe non saillante et sa corbeille » conique repose sur une seconde plinthe plus étroite, qui a » toutes les allures d'une autre corbeille conique, et sur un » chanfrein. Le tout, chapiteau, fût, base et piédestal, est parfaitement lisse, et n'offre pas la moindre trace d'ornementation. (1) »

Ainsi, ce souterrain, un de ceux d'ailleurs qui ont présenté des silos (2), offre dans une de ses parties une véritable ornementation qu'on n'a signalée dans aucun autre. Ce trait individuel, intéressant en lui-même, ne s'oppose nullement au maintien de nos déductions. De ce qu'un ouvrier quelque peu artiste aura, à ses heures perdues, décoré fort naïvement l'en-

(1) Montauban, Victor Bertuot, in-12, avec plans.

(2) *Revue archéologique du Midi de la France*, par M. B. Dusan, Mém. cité.

Au congrès archéologique de France, XXXIIe session, tenue à Montauban, en 1866, M. Devals a donné la liste de toutes les grottes artificielles connues à cette date dans le département de Tarn-et-Garonne.

3) Le département de Tarn-et-Garonne en compte aujourd'hui un bien plus grand nombre, d'après M. Devals.

(1) Devals, *Mém. sur les habitations troglodytiques du départ. de Tarn-et-Garonne*, Montauban, 1861, in-12, p. 22 et suiv.

(2) Il y a aussi un puits profond, sorte de buvard destiné à recueillir, sans aucun doute, l'eau provenant des infiltrations intérieures.

Digitized by Google

trée d'une salle destinée à recevoir des provisions, que convié par la docilité de la roche à se laisser entamer, il y aura taillé une sorte de colonne aux proportions étranges, disparates, pour le seul plaisir qu'il y prenait, nous ne trouvons pas le moindre argument contre notre manière de voir, le plan général du souterrain ne s'en trouvant altéré en aucune façon.

Nous aurons bientôt à discuter l'opinion de M. Devals sur le caractère et la valeur de ces ornements. Mais auparavant examinons ce que les fouilles faites dans les souterrains de Tarn-et-Garonne ont fourni d'objets dignes d'attention à leur savant et consciencieux explorateur.

Ces objets ont été rares et n'ont été rencontrés que dans un petit nombre de souterrains. Ils ont consisté : 1° en ossements humains; 2° en poteries ou débris de poteries.

Lors de la découverte du souterrain de Saint-Pierre de Livron, dans la commune de Caylus, « des ossements humains, » dit M. Devals, furent recueillis dans la partie du souterrain » situé au nord de la grande salle. On y recueillit également » plusieurs vases en terre cuite d'une forme grossière et d'une » pâte micacée et granuleuse. » (1)

Le même archéologue raconte qu'il recueillit dans le souterrain des Poulidets, commune de Montauban, « au fond de la » première salle, entre les squelettes de deux femmes, plu» sieurs débris de poteries dont la provenance gallo-romaine ne » saurait être mise en doute en présence de la finesse et de la » compacité du grain, de la perfection de leur moulure et de » leur brillante couverte rouge. Un autre fragment de couleur » noire est orné d'une belle torsade en relief. » (2)

Si la présence de restes humains, accompagnés de vases ou de débris de poteries, dans le souterrain de Saint-Pierre de Livron, est trop vaguement indiquée pour en chercher la vrai signification, il n'en est pas de même de celle des ossements des deux femmes, découverts dans le souterrain des Poulidets. Ici, tout est sujet à interprétation, quoiqu'il soit à regretter que M. Devals ne se soit un peu plus étendu sur tout ce qui touchait à la conservation des os, à leur disposition sur le sol, ainsi que sur la place exacte occupée par les fragments de vases déposés entre les deux squelettes.

Disons pourtant que le peu de mots accordés à ce fait si intéressant par M. Devals, se trouve pour ainsi dire commenté par la représentation qu'il a faite des deux squelettes et des poteries brisées, dans le plan qui accompagne la description du souterrain qui les a fournis. (3)

Il nous semble, en effet, impossible de ne point trouver, dans la position de ces deux squelettes, la preuve que les cadavres d'où ils proviennent avaient été inhumés d'après une coutume bien connue, que l'on observe déjà à l'époque des dolmens, des tumulus et des cavernes ou grottes sépulcrales, coutume qui devint générale pendant la période gallo-romaine, alors que l'inhumation avait succédé à la crémation des corps, et qui se perpétua aux temps chrétiens, même jusqu'après le moyen-âge D'après certains rites, — et l'on a de fréquents exemples, — on brisait les vases qui avaient servi aux cérémonies des funérailles et l'on en déposait les débris auprès des morts.

Mais si la position des deux squelettes dont il s'agit ici, et des poteries intentionnellement placées près d'eux, indique une sépulture régulièrement pratiquée, c'est aux indices fournis par les débris des poteries à nous diriger dans la recherche de l'âge de cette inhumation.

Or, d'après M. Devals, juge compétent en de telles matières, *la provenance gallo-romaine de ces poteries ne saurait être mise en doute.* Dès lors, il faut reconnaître que les souterrains qui nous occupent ont une ancienneté plus reculée que celle du XII^me^ ou du XIII^me^ siècle que M. Audé leur a attribuée, et cela vient confirmer ce que nous avons précédemment établi à ce sujet.

Toutefois ce que l'on est convenu de comprendre sous la dénomination de période Gallo-Romaine, doit être entendu dans un sens très-large; il ne faut pas perdre de vue que la Gaule devenue romaine adopta la religion, les mœurs, les arts des vainqueurs, et y resta fidèle après la chute de l'Empire. Livrée aux barbares, elle défendit les traditions romaines avec plus de vigueur qu'elle n'en avait mis à défendre les traditions nationales, lorsqu'elle eut été asservie. Que d'efforts violents n'eut pas à faire le christianisme, pour déraciner les rites païens? Ainsi pourrait-on considérer l'âge de cette sépulture comme remontant tout au moins aux premiers siècles de notre ère, mais rien ne s'oppose à l'attribuer à une date bien plus ancienne.

Le fait de la sépulture dans ce dernier souterrain aura pu faire naître la pensée que les excavations dont nous recherchons les usages étaient des cryptes mortuaires. Mais, outre la rareté des preuves qu'on en aurait eu jusqu'ici, il serait difficile de comprendre toute la peine et les précautions inutiles prises par ceux qui les établirent, pour isoler les chambres, souvent à travers un dédale de couloirs; le soin qu'ils auraient eu de percer les voûtes de soupiraux, de fermer les portes à l'aide d'un barrage en bois mobile, etc.

Si l'on éloigne l'idée de caveaux funéraires permanents, comme nous avons écarté celle d'habitations et de lieu de refuge établis *ad hoc*, on comprend que des familles, pour obéir à des croyances religieuses prohibées, et pratiquer en secret et en toute sûreté des cérémonies réprouvées, aient eu recours à ces asiles privés, afin d'y déposer les restes d'êtres aimés, dont elles auraient accompli les dernières volontés.

Nous maintenons donc nos conclusions après l'examen impartial que nous venons de faire des opinions contrairement émises. Mais nous nous hâtons d'avouer que dans l'état actuel de nos connaissances et en l'absence de tout texte écrit, nous ne savons rien du peuple, de la race d'hommes, auxquels doit être attribuée l'idée première des cryptes d'approvisionnement, répondant à une intention répétée en tant d'endroits et caractérisant une tradition constante et longtemps continuée.

(1) Devals, *Mém. cité*, p. 12.
(2) Devals, *Mém. cité*, p. 15
(3) Ibid., plan n° 2, en regard de la page 13.

Digitized by Google

D'où était venu cet usage? Combien de temps dura-t-il? Ce sont là des questions enveloppées du plus profond mystère. Une seule chose est hors de doute c'est que leur construction ndique une époque de civilisation relativement avancée et éloigne par conséquent toute idée de les attribuer à des peuplades vivant de la vie sauvage.

En ceci, nous le regrettons, nous nous trouvons en désaccord avec M. Devals, dont personne plus que nous n'estime le caractère et n'apprécie les travaux historiques. Pour ce savant, les souterrains de Tarn-et-Garonne, qu'il a nommés à cause de cela *habitations troglodytiques*, servirent de demeure à des familles galliques de l'âge de la pierre polie, qui les auraient creusées en se servant de ces haches ou coins en pierre que l'on a pris l'habitude de désigner sous le nom de *haches celtiques* (*Celtæ*) (1), supposition basée sur l'état tendre et arénacé du sous-sol dans lequel ont été établis la plupart des souterrains de Tarn-et-Garonne, mais qui devient improbable, dès que l'on arrive aux souterrains taillés dans des roches d'une grande dureté, tels qu'on en connaît bon nombre.

C'est en raison de ces conclusions sur l'âge et la destination des prétendues habitations troglodytiques, conclusions dans lesquelles il fut maintenu par l'assentiment que leur donna une commission déléguée par la Société des sciences et arts de Montauban, que M. Devals, pour expliquer la présence dans le souterrain des Poulidets, des deux squelettes qu'il considérait comme d'origine gallo-romaine, peut-être même du commencement de l'ère actuelle, eut recours à un système qui consiste à dire que les deux cadavres qui les ont fournis furent abandonnés dans cette habitation dont l'existence remontait à une date bien plus reculée, ce que l'on peut admettre sans accepter la conclusion définitive : à savoir son établissement à une époque où les métaux n'étaient pas encore en usage.

Je laisse la parole à M. Devals : « Il y a plusieurs siècles, un » drame terrible s'accomplissait dans le souterrain des Poulidets : deux femmes trouvèrent une mort affreuse au fond de » ce lugubre séjour. Cette mort fut-elle le résultat d'un crime » privé, ou d'un simple accident, d'un éboulement, par exemple, » survenu pendant que ces infortunées, chrétiennes peut-être, » réfugiées dans la demeure gallique, se dérobaient ainsi aux » persécutions ordonnées par un des empereurs romains (2)? »

M. Devals n'a pas employé d'autre méthode quand il a eu à interpréter l'ornementation du souterrain de Saint-Sernin d'Ordalilles; il s'est exprimé ainsi : « On ne peut, à mon avis, expli- » quer la présence de sculptures byzantines dans une habitation » gallique, qu'en admettant que du 5e au 8e siècle de l'ère » actuelle, ce souterrain ait été habité de nouveau (3). »

Vous le voyez, fidèle à l'idée qu'il avait conçue de regarder ces souterrains comme des habitations à l'usage de familles galliques de l'âge de la pierre polie (1), M. Devals comprendra de même que des familles aient dû les habiter encore en plein épanouissement de l'ère chrétienne. Je crois que c'est beaucoup trop compter sur l'abnégation de tout bien-être de la part d'hommes arrivés à ce degré de civilisation, que de les croire capables de s'être contentés de terriers étroits, insuffisamment aérés, sans lumière du jour et sans foyer!

Je ne m'arrête pas au caractère byzantin attribué aux ornements du souterrain de Saint Sernin d'Ordalilles. Il faut ne voir dans ces dessins, dans cette colonne, que des ressouvenirs de décorations employées dans les constructions publiques ou privées au temps gallo-romain, et exécutées par un ouvrier ignorant de la symétrie et des proportions qui constituent l'art architectural. La colonne, par exemple, du souterrain d'Ordalilles, où toutes proportions font défaut, n'en est pas moins une colonne avec sa base, son fût, son astragale, son chapiteau, comme on l'a déjà fait judicieusement remarquer à M. Devals (2).

Pour établir la très haute antiquité des souterrains de Tarn-et-Garonne, M. Devals a aussi invoqué l'interprétation qu'il a faite de vases brisés, d'une pierre à aiguiser et d'un os qu'il assimile aux poinçons du Verdier, près de Montauban (3), objets trouvés dans le souterrain de Léojac, le même qui a fourni une niche avec glands, chataignes, noix et petit mil. Il en conclut que celui-ci, comme les autres souterrains de Tarn-et-Garonne « appartiennent aux temps primitifs, contemporains de la vie » sauvage et de l'âge de la pierre. (4) » Pour nous, ni les tessons, ni l'aiguisoir, et encore moins l'os pris pour un poinçon, n'autorisent une telle conclusion. Nous connaissons des poteries qui datent sans conteste du moyen-âge, et qui paraîtraient dénoter une tout aussi antique origine. L'os est un fragment de cubitus de petit ruminant, de brebis sans doute, dont l'extrémité manque en entier : or, c'est cette extrémité qui, en formant le bout appointi, lui donnerait seule le caractère de poinçon qui lui fait défaut.

Un an après que M. Devals eut fait connaître les curieux souterrains de Tarn-et-Garonne, M. Rossignol indiquait, au Congrès archéologique de France, tenu à Albi, en 1864, de nombreux souterrains visités par lui dans le département du Tarn. L'arrondissement de Gaillac seul lui en avait fourni une quin-

(1) On les connaît communément sous les dénominations de *pierres de foudre*, de *pierres de tonnerre*.

(2) Devals, *Mém. cité*, p. 15.

(3) Devals, Mém. cité, p. 25.

(1) Devals, *Revue archéologique du Midi de la France.*

(2) M. l'abbé Carrière, rapporteur de la Commison chargé de visiter ce souterain pendant la tenue du congrès archéologique de France, Session de Montauban, 1866, p. 232.

(3) Le Verdier, sur la rive gauche du Tarn, est occupé par des tuileries. La terre employée est l'ancienne alluvion laissée par la rivière, dans laquelle on découvre journellement des haches en pierre polie et des poinçons en os, comme on en trouve dans certains dolmens et à l'entrée d'une foule de cavernes. On s'est trop hâté d'en faire une station, un village, où l'on avait cru voir les assiettes de cabanes, etc. Tous les objets découverts au Verdier sont dus au transport par les eaux du Tarn ; ils sont déposés sans aucun ordre : ce sont donc des objets remaniés par le courant après avoir été enlevés de leurs gisements primitifs.

(4) Devals, *Mém. cité.*

Digitized by Google

zaine. Ce zélé archéologue disait : « Sans avoir la même impor-
» tance, tous ont entre eux les plus grands rapports et un plan
» presque identique. Les uns sont composés à peine de deux
» ou trois chambres (rondes ou carrées), contigües, avec leurs
» *silos* particuliers et une entrée commune, et les autres ont de
» vastes appartements, composés de plusieurs pièces, et reliés
» entre eux par une chambre centrale où vont aboutir leurs
» corridors étroits en zig-zag (1). »

Ajoutons les entrées des chambres et les couloirs avec trous pour recevoir des traverses en bois, présentant des échancrures, afin de faciliter le service de celles-ci, des tubulures coniques aux voûtes, des niches et de plus nombreux silos que dans les souterrains de Tarn-et-Garonne, et nous aurons le tableau complet de ceux du Tarn dont ils sont tout-à-fait similaires.

Un seul, le petit souterrain de Convers, n'ayant qu'une salle unique de 2m 50 sur 4m 50, a offert la porte de celle-ci avec des ornements parmi lesquels *une croix à sommet trèflé*; on y trouva des débris de poterie grossière et deux médailles d'argent frustes du moyen-âge (2).

Ne s'arrêtant pas avec raison pour déterminer l'âge de ce souterrain à ces objets relativement récents, M. Rossignol conclut, comme M. Devals, mais avec moins de précision pourtant, en attribuant les *creux* du Tarn aux peuples primitifs de la Gaule, en faisant remarquer, ce qui est important, « que le plus grand
« nombre des souterrains se trouvent sur des points qui ont été
« occupés par les Romains et des tribus celtiques, ou au moins tout auprès (3). » Il pense, d'ailleurs, que ces souterrains ont été « *longtemps habités*, ce que prouve, dit-il, d'une manière irré-
« cusable la détérioration par le frottement de la partie inférieu-
« re de la plupart des montants de porte et des angles de cou-
« loirs (4). » D'après notre manière de voir, il nous suffira de changer un mot de la phrase de M. Rossignol pour la faire servir à notre argumentation, en disant que ces souterrains ont été *longtemps fréquentés*.

L'arrondissement de Lavaur (Tarn) a offert à M. Ch. Grellet-Balguerie l'occasion d'étudier plusieurs souterrains ne différant que par quelques détails de ceux que nous venons de citer, entre autres celui que cet intelligent observateur a désigné sous la dénomination *d'Habitation souterraine fortifiée de Fiac* (5) parce qu'il a cru voir à l'intérieur des travaux de défense. Ecrivant en dehors de toute idée préconçue, M. Grellet-Balguerie a constaté que le pic en fer avait été employé à creuser ces galeries, en faisant observer que leurs voûtes ne présentaient qu'un faux semblant du style ogival. Ce que j'ai déjà dit de l'état de nos souterrains comme impropres à tout système de défense à l'intérieur me dispense de revenir sur cette question.

(1) *Congrès archéologique de France*, XXXe Session, à Albi, 1864, p. 370.
(2) Rossignol, ib. pp. 377-378.
(3) Rossignol, ib. p. 380.
(4) Rossignol, ib. p. 381.
(5) *Revue archéologique du Midi de la France*, 1866, pp. 183-187, avec plan, et pp. 220-225.

Il me reste à relater la découverte de haches en pierre polie, de haches dites celtiques, faite dans deux souterrains depuis les publications des travaux que je viens de vous signaler, et que M. Devals surtout n'aurait pas manqué d'invoquer, s'il l'eût connue, en faveur de son système sur l'âge préhistorique de ces monuments.

Trois de ces coins furent rencontrés à l'entrée du souterrain d'Espanel, commune de Molières (Tarn-et-Garonne) : l'un d'eux, qui est en silex et tronqué à la grosse extrémité, a été déposée au muséum d'histoire naturelle de Montauban par M. Victor Brun, qui en est le généreux fondateur.

Depuis, trois autres de ces objets ont été retirés d'un souterrain fouillé par M. Prosper Dufaur, à Estramiac, (Gers), arrondissement de Lectoure. Ces engins gisaient avec des débris de poteries grossières noires et grises, dans deux niches entaillées dans le principal couloir de cette *Habitation troglodytique*, comme la désigne M. Dufaur dans un mémoire manuscrit (1) adressé à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour le concours des médailles d'encouragement ouvert en 1869, et qui valut à son auteur une médaille d'argent. M. Dufaur pense que ce souterrain, avec ses soupiraux, a dû servir de *lieu de refuge et d'abri en hiver, mais non de demeure permanente* (2).

Nous ignorons jusqu'à quelle époque les haches en pierre polie, connues sous le nom de haches celtiques et que le vulgaire regarde comme tombées du ciel (*pierres de tonnerre*), furent employées et quelle fut au juste leur destination, mais une sorte de respect superstitieux n'a pas cessé de les entourer ; on croit encore de nos jours que leur présence dans les habitations préserve celles-ci de la foudre ; d'autres y trouvent des amulettes et des remèdes contre certaines maladies des troupeaux; dans tous les cas, il est rare qu'un paysan qui les rencontre, pour peu qu'elles soient conservées, ne les recueille ou tout au moins ne les dépose en un lieu sûr où il pourra les retrouver, choisissant pour les placer l'entrée d'un souterrain, une excavation dans les rochers, le pied d'un arbre, les bornes d'un champ.

Nous devons donc nous tenir en garde contre les conclusions à tirer de ces faits encore si rares. Ne savons-nous pas que les cryptes d'approvisionnement furent fréquentées à l'époque gallo-romaine, pendant le moyen-âge et, depuis, jusqu'à nos jours ?

Dans tous les cas, les inductions tirées de la présence de haches en pierre polie dans nos souterrains, en supposant qu'elle

(1) Avec plan et dessins de haches polies et de tessons.
(2) Dans cette étude nous n'avons relaté que les cryptes au sujet desquelles on a formulé des opinions touchant leur âge et le mode de creusement employé ; mais on en connaît un bien plus grand nombre ; M. Léon Drouyn a fait connaître *le Refuge de Lugagnac* (Lot); M. Dusan a indiqué des souterrains à Auterive et à Caujac (H.-Garonne) ; on en a constaté à Toulouse et dans ses environs, à Périole, à Pouvourville, à Lavalette, à Mons, à Flourens, à Montgiscard, etc. M. de Puy-Montbrun vient d'en découvrir un à Auriac.

Digitized by Google

pût dater de l'époque où ces instruments étaient encore en usage, ne contrarieraient en rien nos précédentes conclusions, ne sachant pas, ainsi que je viens de le dire, l'époque à laquelle on cessa de les employer, comme armes ou comme outils, et, peut-être à la fin, en se rapportant à d'antiques traditions, comme objets de culte.

Il est temps de me résumer et de vous redire, mon cher ami, que pour moi les souterrains factices qui ont été appelés *souterrains-refuges*, *habitations troglodytiques*, ne furent pas construits pour servir de demeure même temporaire à des familles humaines ; ils ne présentent, comme je l'ai dit, aucune des conditions les plus indispensables à une telle destination. Le défaut d'espace, d'air et de lumière s'oppose à cette interprétation. Avait-on voulu en faire des lieux de sépulture ? nous ne le pensons pas non plus, quoiqu'ils aient pu être parfois utilisés comme tels, ainsi que cela est arrivé. A quoi auraient servi tant de soins, dont certains auraient été contre-indiqués, tels que les soupiraux, par exemple ? Que nous reste-t-il de suppositions à faire ?

Je ne trouve que celle que j'ai formulée et qui consiste à les considérer comme des galeries souterraines destinées à la conservation des approvisionnements, véritables greniers établis d'après un mode de construction d'une remarquable uniformité, et si bien combiné qu'il se trouve conforme aux règles indiquées par la science moderne : isolement des produits, renouvellement lent et modéré de l'air, à l'aide de couloirs étroits et de soupiraux au plafond des chambres ; ouverture exigüe, ras de terre, pouvant être facilement déguisée au besoin. Aussi, est-ce pour rappeler les usages que j'attribue à ces galeries, que je proposerai de les désigner sous la dénomination de *cryptes d'approvisionnement*.

Les soins apportés à leur construction, et cette sorte de correction qui les caractérise, l'application continuelle des mêmes règles, démontrent qu'elles sont dues à un peuple arrivé à un état suffisant de civilisation. Pour obtenir, en effet, de tels résultats, il fallait le pic et la pioche en fer, deux instruments dont l'action se trouve inscrite en traits innombrables sur leurs parois et que les roches dures nécessitaient. (1)

Mais quelle était cette nation ? Les objets recueillis, qui auraient pu porter la lumière sur cette importante question, sont fort rares. Les souterrains de la Vendée n'en ont pas fourni ; ceux de Tarn-et-Garonne en ont livré de fort intéressants : une chambre avait servi de dernier asile à deux femmes déposées sur le sol et ayant à leurs côtés des restes de poteries, hommage laissé par ceux qui leur accordèrent les suprêmes adieux. Or, il faut faire remonter cette inhumation à l'époque gallo-romaine à laquelle doivent être attribués ces débris. Bien mieux, puisque le souterrain avait nécessairement précédé la sépulture, et que celle-ci était, croyons-nous, un cas exceptionnel, rien ne s'oppose à ce que l'on recule jusqu'à l'époque gauloise l'existence de la crypte, sans que l'on puisse préciser autrement cette date. Aller au delà serait s'aventurer dans le domaine de l'imagination, sans être soutenu même par des présomptions ; nous ne connaissons au juste ni l'époque à laquelle on commença à inaugurer l'usage des cryptes d'approvisionnement ni celle où l'on cessa de les employer à ce titre : sachons attendre du temps qu'il nous fournisse des documents plus complets. Peut-être qu'en étudiant avec une très grande attention les mœurs, les usages de nos ancêtres les Gaulois, on pourra parvenir à comprendre qu'autour des bourgades et des maisons disséminées dans les bois, ayant quelques champs cultivés aux environs, de ces maisons que les historiens nous représentent construites avec des poteaux et des claies dont les intervalles étaient remplis de glaise battue, le faîte recouvert de chaume, ils avaient leurs souterrains destinées à recevoir les grains et les fruits qu'ils récoltaient. Qui sait si on ne parviendra pas un jour à supputer, d'après leur importance relative, celle de la famille ou du clan qui les utilisait ?

Mais je m'arrête, mon cher ami, ne voulant pas, après la sévère revue des opinions d'autrui sur la destination de ces curieux monuments, me laisser aller à mon tour au trop facile et trop attrayant plaisir des suppositions. N'ouvrons pas la porte aux conjectures, de peur que quelque esprit sceptique et railleur ne nous renvoie aux contes de vos serviteurs, aux bonnes et familières Fées de Saint-Pau.

Agréez.....

Dr J. B. NOULET.

Venerque, 1er *octobre* 1869.

(1) M. Devals a maintenu devant le Congrès archéologique de France, réuni à Montauban, ses appréciations sur le creusement des habitations troglodytiques de Tarn-et-Garonne à l'aide de haches en pierre, mais non sans trouver des contradicteurs parmi ceux qui avaient visité certaines de ces excavations.

Digitized by Google

NOTE SUR L'ORIGINE ET L'EMPLOI DES TOURS

que l'on rencontre dans quelques vallées des Pyrénées Centrales.

Parmi les divers monuments des âges anciens qui attirent l'attention des archéologues dans nos belles vallées des Pyrénées, il n'en est pas de plus attrayants que ces nombreuses tours, d'une construction si solide, que l'on rencontre presque partout, et toujours perchées sur des hauteurs d'où la vue peut embrasser un vaste horizon.

On remarque tout d'abord que ces constructions ont été élevées dans presque tous les endroits où se trouvent des *ports*, c'est-à-dire des passages-frontières donnant accès d'Espagne en France, et sur toute la longueur de la chaîne des Pyrénées.

Assurément ce n'est pas sans motif que cet ensemble remarquable de constructions a été établi, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que des idées bien arrêtées ont seules pu faire bâtir toutes ces tours dans des conditions aussi bien déterminées de solidité et de position dominante.

Nous savons bien que toutes les forteresses du moyen-âge se distinguaient principalement par le choix des emplacements élevés où leurs possesseurs les perchaient comme des nids d'oiseaux de proie.

C'est qu'en effet tous les seigneurs et les hobereaux de cette époque si fertile en guerres continuelles, ne se préoccupaient guères dans la construction de leurs châteaux, que de choisir les sites les plus inexpugnables, soit pour mieux défendre les rustres et les manants qui venaient se grouper autour de leurs manoirs, soit pour être plus à l'abri des représailles après leurs attaques contre leurs ennemis.

Mais les tours carrées dont nous nous occupons paraissent avoir été bâties à un autre point de vue, et tout à fait en dehors de ces préoccupations.

Les archéologues ne sont pas d'accord sur leur âge et leur origine. Quelques auteurs ont soutenu que c'étaient des restes de constructions des Sarrasins ou Maures d'Espagne ; d'autres ont prétendu que c'étaient les ruines de forteresses que les Romains avaient élevées de distance en distance pour marquer et assurer leur domination sur les peuplades vaincues par eux de ce côté des Pyrénées, et pour protéger les voies de communication qu'ils y entretenaient à grands frais. Les uns veulent que ces tours ne remontent pas plus haut que l'époque des guerres de religion, et enfin les autres pensent que ces constructions sont beaucoup plus anciennes, qu'elles remontent à l'origine du moyen-âge, et qu'elle avaient principalement pour mission de servir de signaux se reliant les uns aux autres, et formant ainsi une véritable télégraphie aérienne.

Après mûr examen, je dois avouer que cette dernière opinion est la plus plausible et je ne fais aucune difficulté de m'y rallier complétement.

Je me propose, en conséquence, d'étudier dans ce premier article l'ensemble du système de signaux qui pouvait être établi au moyen des diverses tours construites dans les vallées avoisinant Bagnères de Luchon et se prolongeant jusqu'à Valentine, à la vallée de la Garonne et même jusqu'à Toulouse.

Quelques-unes de ces tours dont la construction, la forme et la situation, sont à peu près identiques, sont en parfait état de conservation, soit parce qu'elles ont été restaurées, soit parce que leur construction les a mises à l'abri de l'action du temps ou des efforts destructeurs des hommes : d'autres, au contraire, tombent en ruines, et enfin, dans d'autres endroits, c'est à peine si on peut retrouver les vestiges apparents de celles qui y ont existé.

Dans l'ancien temps, il est certain que les passages les plus fréquentés pour passer d'un côté à l'autre des Pyrénées, étaient; vers le centre de la chaîne, le port *d'Oo*, celui de *Vénasque*, et la vallée de *Fos*, où est aujourd'hui la limite des frontières internationales, marquée par le *Pont du Roi*.

Eh bien ! la disposition et la combinaison des tours que l'on rencontre dans ces divers passages indique bien clairement qu'elles y furent édifiées pour protéger ces passages, mais bien plus encore pour pouvoir signaler à toutes les populations environnantes; et même à de grandes distances, l'approche des invasions si fréquentes à cette époque primitive de notre histoire. Toutefois, il est bon d'observer que ce n'est que sur notre versant que l'on rencontre ces défenses, et que malgré toutes les recherches, il n'en a pas été découvert de traces sur le versant méridional : c'est là un fait remarquable et qui semble pouvoir permettre de penser que la construction de ces tours remonte à l'époque où les Visigoths et les Sarrazins firent de si fréquentes irruptions chez nous, c'est-à dire dans la période comprise entre le VII^e^ et le IX^e^ siècle de notre ère.

Ainsi, l'ennemi descendait-il par le port *d'Oo* ? il était bien vite aperçu par la tour de *Gouaux*, située sur un rocher qui domine le village à l'entrée du vallon *d'Astos* : mais ce n'était pas assez que d'apercevoir l'ennemi s'avançant pour ravager et rançonner tout le pays, il fallait pouvoir le signaler dans le vallon et les hameaux les plus rapprochés ; il fallait aussi pouvoir mettre la population des vallées en garde contre l'invasion menaçante, et c'est ce qui pouvait et devait se faire très facilement. En effet, la tour de *Gouaux* pouvait communiquer ses signaux à celle de *Castelblancat* soit directement, soit par l'intermédiaire des tours secondaires de *Garin* et de *Gouron*, qui ont au-

Digitized by Google

jourd'hui à peu près complétement disparu, mais dont on retrouve des traces.

Par la tour de *Castelblancat* et celle de *St-Paul*, tous les villages de la vallée d'Oueil étaient mis sur leurs gardes.

Dans la ville de Luchon, existait autrefois une autre tour qui pouvait parfaitement communiquer avec celle de *Castelblàncat*. Or, de la tour de Luchon on communiquait avec celle de *Moustajon*, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une autre tour dont on retrouve quelques vestiges au haut du village de Montauban.

Si l'invasion avait lieu par le port de *Vénasque*, c'est la tour de *Castelvieil* qui se rencontrait la première de ce côté, et qui transmettait les signaux d'alarme dans le val de *Burbe*, et à Luchon.

De Luchon, par *Castelblancat et Gouaux*, aux vallées du *Larboust* et *d'Oueil*, et par *Montauban, Moustajon* et *Castelfort*, dans toute la vallée de la Pique.

Si enfin l'ennemi commun descendait d'Espagne par la vallée d'Aran, il rencontrait comme sentinelle avancée, d'abord la tour de *Pomorin* ou *Puymorin*, dominant le *Pont du Roi* et pouvant communiquer avec celle de *Léer*, celle de *Ladivet* aujourd'hui détruite, puis celle de *St Louis*, derrière et dominant l'église de St Béat.

Enfin, cette dernière se reliait à celle de *Marignac*, au point de jonction de la vallée de la Pique avec celle de Saint Béat.

De ce point central de Marignac, les signaux pouvaient remonter à volonté vers Luchon et la montagne, ou bien au contraire redescendre la vallée de la Garonne par la correspondance bien établie des tours de *Rouziet*, de *Fronsac* et *d'Izaourt*.

Cette dernière pouvait communiquer avec celle de *Bramevaque* et de là, avec celle de *Mauléon-Barousse* (1) au point de réunion des vallées de *Sost et* de *Ferrères*, formant la haute Barousse.

La tour d'*Izaourt* pouvait encore transmettre ses communications à celle de *Barbazan* ; par celle-ci, à celle d'*Ardiège*, et enfin à celle de *Montespan*, près de St Gaudens.

De là, les signaux pouvaient même être transmis jusqu'à Toulouse par cette suite non interrompue de formidables châteaux féodaux élevés sur les côteaux qui bordent le cours de la Garonne.

Cette organisation admirablement adaptée à la défense du pays, rendait toutes les vallées solidaires les unes des autres, et permettait à toutes de voler au secours des points menacés. La disposition des tours était telle que, non seulement elles pouvaient toutes communiquer entr'elles pendant le jour, mais que même elles pouvaient échanger des signaux de feu pendant la nuit.

J'ai dit plus haut que toutes ces constructions devaient dater à peu près de la même époque, ce que semble bien indiquer l'identité de leur forme et de leur architecture. Toutefois je pense que la plupart d'entr'elles n'étaient pas de simples tours isolées, mais servaient comme de donjons à des forteresses relativement bien plus importantes.

Ainsi, celle de Castelvieil située au haut d'un mamelon dans le fond de la vallée de la *Pique*, devait être entourée de fortes murailles, et probablement d'autres constructions dont les ruines sont encore visibles.

Quant à celle de *Moustajon* que j'ai le mieux étudiée, j'ai fait pratiquer quelques tranchées dans la petite prairie qui l'entoure du côté de la grande route de Montréjeau, et j'ai mis à nu des masses imposantes de murailles solidement bâties en pierres reliées par d'excellent ciment.

En outre, avant d'arriver à la tour proprement dite, on est arrêté par un mur massif qui s'élève encore à environ trois mètres hors de terre, et dont l'épaisseur n'est pas moindre de un mètre soixante centimètres. La maçonnerie en est excessivement compacte et solide, il en est de même de celle de la tour. Le ciment fait corps partout avec la pierre.

La tour elle-même a la forme d'un carré long dont la partie la plus large regarde la route ; elle est percée de fenêtres à une assez grande hauteur. Dans l'une d'elles, celle qui est la plus élevée, j'ai trouvé des restes de vieux bois qui devaient sans doute provenir des anciennes embrasures.

Les pierres qui ont servi à la construction de la tour et du gros mur dont j'ai parlé, sont des éclats de schistes provenant de la montagne de *Cazaril*, à laquelle la tour est presque adossée.

Quant aux constructions que m'ont fait découvrir mes fouilles dans le pré qui précède la tour, je croirais volontiers qu'elles sont les ruines d'une forteresse beaucoup plus ancienne, sur l'emplacement de laquelle on a élevé la tour actuelle.

D'abord, les matériaux ne sont pas les mêmes : ici il y a bien des pierres schisteuses, mais il y a encore plus de gros galets enlevés aux lits torrentueux de la *Pique* et de *l'One*. Puis j'ai pu recueillir quelques objets qui, mélangés avec ces ruines, doivent me faire penser qu'ils datent de la même époque.

Ces objets sont : quelques débris informes de poterie assez grossière, dans le genre de celle que j'avais déjà pu recueillir dans le grand tumulus Gallo-Romain de Garin ; puis des boules de granit porphyroïde bien arrondies et polies par la main de l'homme : des pierres plates, des ardoises, arrondies tout autour et percées d'un trou à leur centre. Le grand diamètre de ces pierres peut être de cinq à six centimètres : d'autres pierres plates et arrondies, mais sans trou au milieu : des *fuselières*, c'est-à-dire de

(1) Cette ancienne capitale des quatre vallées : Aure, Barousse, Neste, Magnoac, et résidence des comtes de Comminges, leurs seigneurs et maitres, est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bagnères de Bigorre. Située à l'angle de réunion des deux vallées d'Ost et Ferrères qui forment la *Haute-Barousse* ou la *Savoie* des Pyrénées, cette petite ville préside à la vallée unique qui descend vers St Bertrand, et constitue la *Basse-Barousse*. Sur le rocher qui la domine est la tour à signaux qui surveillait cette vallée et communiquait, par celle de Bramevaque, avec les tours portant à Toulouse les signaux envoyés des vallées Luchonnaises.

(Les Pyrénées et les eaux Thermales de Bagnères de Luchon par MM. E. Lambrou et C. Lezat. 1864, Paris Nap. Chaix : Tom. II page 737.)

Digitized by Google

petits blocs de poterie grossière, rougeâtre, arrondis, et percés au milieu d'un trou bien rond qui, suivant quelques archéologues, servaient à mettre au bout des fuseaux pour que les ménagères pussent les faire tourner plus facilement : puis des boucles grossières de bronze, et quelques fers de flèches de forme carrée recouverts d'une forte couche de terre et d'oxyde : enfin un morceau d'os travaillé, et la moitié d'une meule de moulin à bras, en granit poli. (1)

D'après cela, il est permis de supposer qu'il a dû exister sur cet emplacement une très ancienne construction qui aura été détruite probablement dans le VIIIe siècle, à l'époque de la grande invasion des Sarrasins d'Espagne (2). Plus tard, on aura mis à profit l'admirable situation où se trouvaient ces ruines, pour y bâtir un autre château avec son donjon carré.

D'après son architecture, cette seconde construction doit dater du XIIe ou du XIIIe siècle. C'est aussi à cette même époque que je crois pouvoir attribuer avec quelque certitude, les autres tours carrées de ces vallées, celles au moins que j'ai pu visiter, comme Moustajon, Castelvieil, Castelblancat, St Paul, St Louis, et Marignac.

C'est aussi vers cette même époque que fut construit le château dit de *Moncade* à Orthez, dont le beau donjon subsiste encore, et n'est pas sans analogie avec les tours carrées qui nous occupent : le château de Sauveterre, aussi dans le Béarn, et quelques autres encore debout en partie de ce côté des Pyrénées, sont évidemment contemporains.

Il est de tradition dans le pays que les tours actuelles en ont remplacé de beaucoup plus anciennes, élevées sur le même lieu vers le Ve siècle, époque d'incessantes invasions, et que leur origine serait Gallo-Romaine. Selon moi, cette opinion peut parfaitement être émise et soutenue, quoique je ne connaisse aucun document historique authentique qui puisse permettre d'en faire la base ou le fondement de cette opinion ; et quant aux constructions elles mêmes, d'après ce que j'ai dit plus haut des ruines de celles de Moustajon, le lecteur peut voir qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'elles fussent contemporaines de la période Gallo-Romaine, qui a laissé tant de traces dans ces contrées. Mais ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il faut assigner des dates aussi reculées à des édifices dont rien, dans l'histoire du pays, ne permet de baser solidement la génération.

On trouve dans la charte des priviléges accordés par Bernard comte de Comminges, en 1315, aux vallées de Luchon, des traces bien évidentes de l'utilité des chateaux-forts à cette époque.

Ainsi, il y est question souvent de *son château de Bagnères de Luchon ; de celui de Castelblancat ; de sa châtellerne de Frontigues,* et on voit qu'il exerçait les droits de justice haute, moyenne et basse, depuis le territoire de *Moustajon* jusqu'à la frontière.

En outre la charte ajoute : « Et primo quod deinceps et in futu-
« rum nostri subditi castellaniæ Frontiguesii solvent et pagabunt
« pro quolibet mula, an bove, vacca pro omni jure foranæ quæ
« volebunt passare in Hispaniam tempore pacis et quando arma
« non movebuntur inter nos et hispanos, videlicet de iis que
« nutriuntur et hibernabuntur in Castris, Castellis, Urbibus,
« Villis, Villagiis et oppidis de Fronsaco, Blancato, Gauxio et
« Borderis cum subditis nobilium domiciliorum de Larbusto,
« sexdecim solidos turones. »

On voit donc que l'état de guerre avec les Espagnols était, pour les habitants de nos frontières, l'état ordinaire des choses au commencement du XIVe siècle, époque à laquelle je crois que l'on peut faire remonter la dernière reconstruction des tours et forteresses qui nous occupent.

Bayonne, le 12 janvier 1870.

Henry POYDENOT.

(1) Evidemment ces objets n'appartiennent pas à la même époque ; les uns, tels que les os travaillés et le moulin de granit se rapprochent des temps primitifs et préhistoriques, d'autres rappellent la période Gallo Romaine, d'autres enfin appartiennent sans aucun doute aux commencements du moyen-âge.

Mais ce qui est non moins incontestable c'est que la réunion de ces divers débris dans une même enceinte, prouve qu'à toutes les époques on a été frappé de la position exceptionnellement heureuse de ce point fortifié presque naturellement, et que toutes les générations qui se sont succédé y ont laissé de profondes empreintes de leur passage.

Il serait donc possible qu'il y eût eu une véritable série de constructions de toutes les époques, élevées successivement sur le même emplacement.

Des fouilles plus complètes, dirigées avec intelligence, et discernement, pourraient peut-être fournir à cet égard des éclaircissements précieux et d'un haut intérêt pour la science et l'histoire archéologique.

(2) A ce sujet, la *Chronique d'Auch* renferme la phrase suivante : « Vers 721 et 724 les cités et églises de Gascogne furent détruites par les Sarrasins. » La tradition conserve encore de nos jours le souvenir des dévastations et des massacres qu'ils commirent dans le Comminges et tout spécialement dans les lieux dont nous nous occupons.

Ainsi, il est constant que déjà vers la fin du VIIIe siècle les Maures avaient pénétré dans les vallées de Larboust et de Luchon. Nous trouvons encore dans de vieilles coutumes, que les quatre vallées Neste, Aure, Barousse et Magnoac, possèdent les priviléges « que Don Sanche « Abarca, roi d'Aragon, avait accordés en 901, *au comté d'Aure et terre* « *d'Aure*, lorsque les habitants se soumirent volontairement à lui, en « reconnaissance de ce qu'il les avait délivrés de l'oppression des Maures « *qui avaient constamment régi les habitants de toutes ces vallées*

(Histoire des populations Pyrénéennes, par M. Castillon.)

Digitized by Google

DES HABITATIONS TROGLODYTIQUES.

Lettre à M. Noulet.

BIEN CHER MONSIEUR,

Je viens de lire avec la plus grande attention et surtout avec le plus vif intérêt le remarquable travail que vous publiez dans la *Revue archéologique du Midi de la France* sur les *Cryptes d'approvisionnement*, qui existent en si grand nombre dans le Tarn-et-Garonne et les départements voisins. Je n'ai rien à objecter contre les cryptes de ces derniers, que je ne connais point, et j'admets très-volontiers à leur égard, la destination que vous leur assignez, parce qu'en fin de compte rien ne s'oppose à ce que quelques-uns de ces souterrains, impropres pour plusieurs motifs à servir d'habitation, aient pu servir de greniers; mais il ne saurait en être de même pour ceux de notre département, que j'ai étudiés avec soin et dans aucun desquels, en dépit de ma bonne volonté, je ne puis reconnaître le caractère de ceux que vous avez observés à Saint-Pau (Lot-et-Garonne), quelle que soit la déférence que je professe pour les opinions d'un homme aussi compétent que vous l'êtes, notamment pour tout ce qui se rattache aux époques préhistoriques. Je prendrai donc la liberté de vous soumettre quelques objections, non pour la vaine satisfaction de contredire un travail consciencieux, mais parce que je sais que vous n'êtes pas un homme de parti pris, et qu'au-dessus des mesquines préoccupations de l'amour-propre vous placez avec raison l'intérêt sacré de la vérité. Or, cette vérité, je ne la recherche pas avec moins de passion que vous, et aujourd'hui qu'il s'agit d'une question de nature à jeter une vive lumière sur une période bien peu connue encore et pourtant si intéressante, puisqu'elle a trait aux débuts de la civilisation, je ne crois pas devoir accepter sans contrôle les conclusions que vous étendez aux cavernes artificielles de notre département, et qui me paraissent altérer le véritable caractère des curieux monuments que nous a laissés cette civilisation primitive, alors surtout qu'une étude scrupuleuse des nombreux souterrains que renferme le département de Tarn-et-Garonne m'a permis d'asseoir sur une base, oserai-je dire inébranlable, l'opinion qui s'est peu à peu formée dans mon esprit au sujet de la destination réelle de ces antiques souterrains.

Selon vous « les souterrains factices qui ont été appelés *souterrains refuges, habitations troglodytiques*, ne furent pas « construits pour servir de demeure même temporaire à des « familles humaines, et ne présentent aucune des conditions « les plus indispensables à une telle destination. Le défaut d'espace, d'air et de lumière s'oppose à cette interprétation. On « ne doit les considérer que comme des galeries souterraines, « destinées à la conservation des approvisionnements, véritables « greniers établis d'après un mode de construction d'une « remarquable uniformité . . . Les soins apportés à la construction de ces *cryptes d'approvisionement* (désignation proposée « par vous) et cette sorte de correction qui les caractérise, « l'application continuelle des mêmes règles, démontrent qu'elles sont dues à un peuple arrivé à un état suffisant de civilisation. Pour obtenir, en effet, de tels résultats, il fallait le pic « et la pioche en fer, deux instruments dont l'action se trouve « inscrite en traits innombrables sur leurs parois et que les roches dures nécessitaient. »

Avant que j'entre en matière, veuillez me permettre, mon cher Monsieur, de revendiquer, pour mon propre compte les droits de priorité que, faute de renseignements, vous avez cru pouvoir attribuer à M Léon Audé, auteur d'un mémoire écrit, en 1860, sur le *Souterrain refuge de Ré aumur* (Vendée), non que j'attache une grande importance au fait d'une publication qui serait un peu antérieure aux miennes sur un sujet analogue, par la raison bien simple que le travail de M. Audé m'est encore inconnu et par conséquent n'a pu me servir, mais parce que, la question de priorité étant posée, il me paraît de toute justice de rendre à chacun son dû. Mes premières études sur les habitations troglodytiques ont été, en effet, adressées sous forme de rapport, le 26 septembre 1847, peu de jours après la découverte du souterrain des *Poulidets*, au Comité historique des Arts et Monuments établi près le ministère de l'Instruction publique, et, l'année suivante, j'envoyai un nouveau rapport sur les souterrains du *Fau*, d'*Arbussy* et du *Cruzel*, situés dans la commune de Montauban.

Personne n'a jamais contesté ce fait que la civilisation ne s'est pas établie simultanément chez tous les peuples de la terre et que, dans sa marche de l'Orient à l'Occident, elle a laissé de vastes régions plongées dans d'épaisses ténèbres, tandis qu'elle brillait du plus vif éclat dans d'autres régions plus favorisées. Si, de nos jours encore, certaines peuplades des sauvages de l'Océanie et de l'Amérique septentrionale se creusent, au dire des missionnaires chrétiens, des grottes profondes pour leur servir d'habitation ou de refuge, pourquoi cet usage si naturel n'aurait-il pas existé, dans les temps primitifs, sur les divers points de l'Asie et de l'Europe qui se trouvaient en dehors du courant civilisateur? Eh bien! ici comme ailleurs, l'humanité a débuté par la vie des cavernes et, de même que nos missionnaires l'attestent aujourd'hui pour quelques tribus de l'Océanie et de l'Amérique, de même les auteurs grecs et romains le constatent pour les tribus sauvages qui habitaient de leur temps le continent asiatique et européen. Comment pourrait-on

Toulouse, Typographie Ph. MONTAUBIN, pe
tite rue St-Rome, 1.

Digitized by Google

conserv er encore quelques doutes sur la destination réelle des souterrains artificiels, en présence des textes si clairs et si précis d'Eschyle, de Xénophon, de Strabon, de Virgile, de Pline l'Ancien, de Pomponius Méla, de Quinte-Curce et de Tacite (1), qui tous établissent d'une manière péremptoire que, dans diverses régions, l'homme se creusait des cavernes souterraines : ici pour en faire son habitation permanente : là pour se ménager un refuge assuré contre les rigeurs de la température et les atteintes de l'ennemi ?

Un seul texte, parmi tous ceux que je viens d'indiquer, semblerait venir à l'appui de votre opinion sur la destination de ces monuments primitifs : c'est celui de Tacite, dans le passage, où il fait, des cavernes artificielles de la Germanie, un lieu de *dépôt pour les grains* (*receptaculum frugibus*). Mais il faut bien se garder de prendre cette explication dans un sens absolu, car, loin d'exclure en aucune manière l'idée d'habitation, elle la compléterait au contraire, ainsi que le témoignage d'ailleurs, surabondamment l'existence de silos et placards à provision, dans la plupart des souterrains de notre département. Du reste, le grand historien a eu bien soin de prémunir ses lecteurs contre une interprétation si opposée à sa pensée et à la vérité des faits, en disant que les peuples de la Germanie n'habitaient point des villes, et qu'ils ne souffraient pas des demeures contiguës, mais qu'ils vivaient séparés et dispersés,... et que les *cavernes souterraines* qu'ils avaient contume de se creuser étaient aussi un *refuge contre l'hiver* (*suffugium hiemi*), parce que la disposition de ces lieux adoucissait l'âpreté du froid *quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt*. Pas n'est besoin d'insister, je le pense, pour qu'il soit rigoureusement établi que ce texte de Tacite, qui paraissait d'abord favorable à votre supposition, doit être interprété dans le sens d'une habitation au moins temporaire des souterrains artificiels de la Germanie et par suite des souterrains du même genre existant en France.

C'est ici le lieu d'expliquer de quelle manière nos grottes factices pouvaient servir d'habitation. Occupés durant le jour à la chasse ou à la pêche, les hommes n'habitaient guère ces souterrains que la nuit et dans la saison froide et pluvieuse, pendant laquelle la température de ces grottes est relativement très-élevée, ou bien encore lorsqu'un danger sérieux menaçait la famille. Quant aux femmes, elles ne devaient guère s'en écarter que pour ramasser l'herbe sèche destinée à la couche et dont on voit encore l'empreinte sur les parois des chambres, notamment dans le souterrain du *Cros*, à Léojac, et aussi pour cueillir les glands, les noix et les châtaignes qui, d'après les découvertes faites dans l'habitation souterraine du *Cros*, constituaient, avec le petit millet, les principaux approvisionnements de nos sauvages aïeux. Le soin d'élever les enfants et de préparer le repas de la famille les retenait, la plupart du temps, soit dans les souterrains, soit à leurs abords. C'est là que devaient se façonner ces vases grossiers qu'on trouve dans presque toutes nos excavations, et que jai recueillis en si grand nombre au *Cros* et aux *Proats-Hauts*, vases généralement décorés de filets irréguliers, de petits dessins en forme de croissant faits avec l'ongle, et de cordons en relief offrant l'empreinte de doigts de femme, et des doigts inexpérimentés d'un enfant. C'est encore là que les femmes devaient préparer et coudre les peaux de bêtes qui servaient de vêtement à leur famille. Voilà, si je ne me trompe, dans quel sens on peut affirmer, avec Xénophon et Pline l'Ancion, que ces cavernes étaient réellement les *maisons* de nos troglodytes. (Αι δ'οἰκίαι ἦσαν κατἀγειοι.—*Troglodytæ specus excavant, hæ illis domus.*)

Examinons maintenant les conditions d'habitabilité qu'offrent les cavernes artificielles du Tarn-et-Garonne.

Quand on pénètre dans ces souterrains, on est d'abord frappé du nombre et de l'intelligence des précautions prises pour en interdire l'accès à tout autre qu'à leurs possesseurs. Partout, en effet, plusieurs issues, deux au moins, débouchant dans des directions opposées, et visiblement destinées à assurer la fuite des habitans, au cas où l'une des entrées aurait été découverte et forcée par un ennemi.

Partout, de longs et étroits corridors disposés en ziz-zag et coupés de distance en distance par un barrage, dont les rainures perpendiculaires pratiquées dans les parois accusent oncore l'existence, dans le but évident de ralentir ou même d'arrêter la marche d'un agresseur.

Partout, des réduits latéraux creusés dans les galeries, quelquefois en retour d'équerre comme au *Cros*, et solidement fortifiés, à l'entrée, par des traverses de bois, pour s'y embusquer et défendre ainsi l'approche des chambres.

Partout, des chambres en nombre proportioné à l'importance de la famille qui habitait le souterrain, et variant, dans notre département, de deux à quatorze.

Partout, à l'entrée de ces chambres, de larges et profondes rainures pratiquées perpendiculairement, de chaque côté des portes, pour recevoir une forte barricade qu'épaulaient encore, à l'*intérieur des chambres* et non *en dehors*, comme vous le supposez, des traverses de bois fixées dans des trous ronds ou carrés.

Ici, des trappes béantes, sous forme de citerne, comme à *Saint-Sernin-d'Ordalilles* et à *Bonrepos* ; sous forme de silos, comme aux *Poulidets*, ou simplement sous forme de trous circulaires de 1 mètre 50 cent. à 2 mètres de profondeur, comme aux *Proats-Hauts* (commune de Léojac) et aux *Garrigues* (commune Lamothe-Capdeville), creusées à l'entrée ou au détour des galeries, pour engloutir un imprudent envahisseur.

Là, comme au *Cros*, de volumineuses pièces de bois assujetties en guise d'entraves, de distance en distance, dans des trous existant de chaque côté des corridors, à vingt centimètres environ au dessus du sol, pour faire choir l'assaillant et ménager ainsi au défenseur du souterrain le moyen de s'en défaire sans courir les risques d'une lutte parfois inégale.

Telles sont les précautions habituelles prises pour la défense de ces souterrains, précautions combinées uniquement, ainsi qu'il est aisé de le constater, en vue de repousser des attaques

Digitized by Google

venues du dehors. On ne les comprendrait plus s'il fallait considérer ces cavernes comme des *cryptes d'approvisionnement*, et on se demanderait avec raison à quoi bon, dans ce cas, on aurait multiplié, à l'intérieur de ces prétendus greniers, des obstacles forts gênants et qui n'auraient pas eu leur raison d'être, lorsqu'il aurait évidemment suffi d'assurer la commodité de la circulation au moyen d'une galerie unique et plus large, aboutissant en ligne droite et sans encombre au grenier souterrain et d'une seule porte extérieure assez solide et assez cachée aux yeux des malfaiteurs, pour garantir la sécurité du dépôt.

Vous ne croyez pas que « les couloirs en ziz-zag, les niches « qu'ils présentent, le moindre soupirail, aient pu servir à la « défense de ceux qui se seraient renfermés dans ces souter- « rains, et que des actions, des combats aient dû être livrés « dans ces réduits. Était-il bien besoin pour se défendre, ajou- « tez-vous, d'aller se risquer dans de telles profondeurs, lors- « qu'il suffisait à l'agresseur d'employer, pour réduire à merci « les assiégés, disons mieux, pour les ensevelir vivants dans de « tels repaires, le cruel moyen que l'historien Florus raconte « avoir été mis en usage contre les Aquitains réfugiés dans les « cavernes de leur pays ; César les y fit enfermer : *jussit includi*, « dit-il, en parlant du parti que prit le général romain. »

Débarrassons d'abord le terrain des *niches* et des *soupiraux* qui n'ont rien à faire pour la défense des souterrains, et reportons-nous, non pas au temps de César, où ces excavations servirent accidentellement de refuge, et où les moyens d'attaque différaient totalement de ceux qui avaient été jadis employés, mais au temps où les hommes, comme dit Tacite au sujet des Germains, « n'habitaient point des villes et vivaient séparés et « dispersés, à l'abri de cavernes souterraines, » et vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, qu'avec le système de défense dont j'ai donné un aperçu, système en rapport avec les moyens d'attaque de ces temps primitifs, l'homme pouvait lutter avantageusement contre des ennemis en très-petit nombre, que l'étroitesse calculée des corridors contraignait à se présenter un à un, et que les piéges ouverts sous leurs pas, joints aux obstacles accumulés devant eux, mettaient hors de combat ou rebutaient. Vous reconnaîtrez aussi qu'après avoir surmonté tous les obstacles, ce qui, à mon avis, était bien difficile, sinon impossible, l'assaillant n'avait pas pour cela réduit les assiégés, parce que, dans presque chaque chambre, il existait une galerie de fuite plus étroite que la principale et dont l'entrée, surbaissée à dessein, était facile à défendre assez longtemps pour permettre aux habitants de s'esquiver dans les fourrés épais où débouchaient toujours ces sortes de corridors, loin de l'entrée ordinaire du souterrain.

Après avoir discuté les conditions de sécurité que nos grottes artificielles offraient à leurs habitants, examinons si, comme vous l'affirmez, « elles ne présentent aucune des autres condi- « tions indispensables pour servir de demeure, même temporai- « re, à des familles humaines, et si le défaut d'espace, d'air et « de lumière s'oppose à cette interprétation. »

Le défaut d'espace ? Je prends au hasard dix de nos souterrains. Sur les trente-trois chambres qu'ils renferment.

6 ont	de 5 à 6	mètres carrés.
6	de 6 à 7	id.
3	de 7 à 8	id.
4	de 8 à 9	id.
4	de 9 à 10	id.
5	de 10 à 11	id.
1	de 11 à 12	id.
1	de 12 à 13	id.
1	de 13 à 14	id.
1	de 19 à 20	id.
1	de 26 à 27	id.

C'est en moyenne 9 mètres 13 cent. carrés par chambre et 30 mètres 15 cent. carrés par habitation souterraine, avec une hauteur de voûte variant de 2 mètres 50 cent. à 3 mètres 75 cent. Vous conviendrez avec moi que, pour de misérables sauvages étrangers aux mille exigences de notre civilisation, c'était bien suffisant. Combien de gens civilisés voudraient aujourd'hui pouvoir être aussi amplement logés !

Le défaut d'air ? — Lorsque ces grottes étaient habitées, leur ventilation ne laissait rien à désirer, grâce aux deux ou trois issues qu'elles possédaient, ainsi qu'aux soupiraux ouverts au nombre d'un à trois, à la voûte des chambres et aboutissant à la surface du sol extérieur. Aujourd'hui même que les issues et les soupiraux sont en très grande partie bouchés, on y respire fort librement, et je puis affirmer, pour en avoir fait moi-même l'expérience, qu'on peut, sans en être nullement incommodé, demeurer plusieurs heures dans celui de tous nos souterrains dont l'aération est actuellement la plus imparfaite, celui de *Goudou* (commune de Lamothe-Capdeville), où les galeries et les chambres sont tellement obstruées, qu'on ne peut se glisser dans les premières qu'en rampant, et qu'il faut absolument se tenir accroupi dans les secondes.

Le défaut de lumière ? — Cette fois je conviens que l'objection est fondée, bien qu'à la rigueur, lorsque les soupiraux étaient ouverts, il pût pénétrer un peu de jour au fond des chambres, comme il est aisé de s'en assurer à *Saint-Sernin-d'Ordalilles*, où le soupirail de la grande chambre a été dégagé par mes soins. Mais fort heureusement l'homme a depuis longtemps trouvé les moyens de suppléer à la lumière du jour, et d'avoir raison des ténèbres les plus épaisses. Eh bien ! nos sauvages aïeux avaient, eux aussi, mis ces moyens en pratique, et ils nous ont laissé la preuve dans les nombreuses niches encore enfumées, creusées dans les chambres ou au détour des corridors, que l'on remarque dans la plupart de nos souterrains, niches dont la destination évidente était de recevoir une lampe ou la chandelle de cire, de suif ou de résine à l'usage des populations galliques.

Je crois avoir répondu à toutes vos objections contre la possibilité d'habiter nos grottes artificielles. Permettez-moi maintenant, cher Monsieur, d'ajouter quelques considérations propres

Digitized by Google

à démontrer d'une manière plus évidente que ces grottes réunissent toutes les conditions désirables pour servir d'habitation dans le sens que j'ai indiqué plus haut.

Nous avons pu nous convaincre que tout y était admirablement combiné pour la défense, et que rien n'y faisait défaut sous le triple rapport de l'espace, de l'air et de la lumière, artificielle s'entend. Voyons si elles étaient aussi bien partagées sous celui d'un certain bien-être qui, même dans l'état sauvage, est toujours recherché par l'homme.

Les approvisionnements recueillis pour la mauvaise saison, durent être d'abord entassés dans les coins d'une chambre, mais c'était là une cause d'encombrement et d'embarras que l'on singénia à faire disparaître. C'est à coup sûr pour obvier à ces inconvénients que furent creusés les silos qu'on voit dans les souterrains des *Poulidets* (commune de Montauban), de *Saint-Sernin d'Ordalilles* et de *Bonrepos* (commune de Saint-Nauphary), de *Renoy* (commune de Monpezat) , de *Raynaud* (commune de Lauzerte), etc., et les placards à provisions, encore plus commodes, qu'on remarque au *Cros* (commune de Léojac), à *Bonrepos* (commune de Saint-Nauphary), à *Dardé* (commune de Corbarieu,) à *Allard* (commune de Réalville) , à l'*Olmède* (commune de l'Honor-de-Cos,) à *Renoy*, etc. Ces silos et ces placards suffisaient et au delà aux besoins de la famille troglodyte. Puis on dut se dire que plus rien ne manquerait à l'habitation, s'il était possible d'y avoir sous la main l'eau indispensable au ménage, qu'il fallait quelquefois aller chercher à une assez grande distance. De là, sans doute, le puits de *Saint-Sernin-d'Ordalilles*, le bassin long et étroit de *Bonrepos*, le bassin ovale de *Saint-Maurice* (commune de Lafrançaise) , la citerne de *Raynaud*, les bassins profonds de *Mezard* (commune de Puygaillard) et de *Renoy*, qu'alimentent constamment des sources souterraines, etc. Ce n'était pas tout encore dans certains souterrains, comme à *Marsal* (commune de Lamothe Capdeville), au *Calou*, (commune de Mirabel), à *Saint-Victor* commune de Molières) , etc., on poussa l'amour du confortable jusqu'à tailler dans les parois des chambres un banc qui faisait le tour de la pièce et qui, tout en permettant aux habitants de la grotte de s'asseoir d'une façon plus commode que par le passé, semble avoir plus spécialement consacré les chambres de ce genre aux réunions de la famille.

Après les commodités de la vie, il fallait bien que l'idée religieuse reçût aussi satisfaction. Nos habitations souterraines renferment, comme nous l'avons déjà vu, plusieurs niches visiblement affectées à l'éclairage des chambres et des corridors; mais il en est d'autres qui ne portent aucune trace de fumée et dont la forme ou l'ornementation semble indiquer une destination différente. Cette destination inconnue, qu'aurait-elle pu être, sinon la mise en évidence, dans le lieu le plus apparent, de l'idole à qui ces pauvres sauvages rendaient un culte grossier ? Ces niches à idoles existent aux *Poulidets*, au *Cros*, aux *Proats-Hauts*, à *Dardé*, à *Saint-Maurice*, à *l'Olmède*, etc., et je ne serais pas étonné que la colonne-pilier rudimentaire qui, sans rien supporter, décore la grande chambre du souterrain de *Saint-Sernin d'Ordalilles*, et qui a été l'objet de tant d'interprétations, eût jadis servi de support au fétiche du lieu.

Parlerai-je encore des autres ornementations qu'ont reçues certaines de nos cavernes, telles que les moulures des portes, aux *Poulidets*, à *Bonrepos*, au *Cros*, à *Saint-Sernin-d'Ordalilles* etc, et les imbrications des voûtes dans les galeries du *Cros*? Ce sujet m'entrainerait trop loin et n'ajouterait pas grand'chose à ma démonstration. Personne n'ignore aujourd'hui que, même à une époque antérieure à nos souterrains, il se trouvait parmi les sauvages de véritables artistes, et que depuis il a dû s'en trouver aussi pour décorer tant bien que mal les habitations où ils étaient contraints de passer une partie de leur existence.

Je vous le demande maintenant, cher Monsieur, que peut-il y avoir de commun entre les silos, les placards à provisions, les citernes, les bancs, les niches à idoles, l'ornementation de nos grottes artificielles, et de simples greniers ou *cryptes d'approvisionnement*, comme vous les appelez ? Ai-je besoin de faire ressortir tout ce qu'offriraient d'étrange des silos, creusés dans des silos, et peut-on comprendre le rôle qu'auraient joué dans ces prétendus greniers, les citernes, les bancs et les niches des idoles ?

Après avoir démontré que nos souterrains non seulement étaient parfaitement habitables, mais qu'ils ont dû aussi être habités, et que la plupart présentaient même certaines conditions de bien-être qui, à cette époque reculée, devaient en rendre le séjour relativement attrayant, il me reste à établir, grâce aux découvertes opérées dans leurs profondeurs, qu'ils ont été réellement habités. En voici la preuve:

Il n'est guère de souterrain, dans le département de Tarn-et-Garonne, qui n'ait fourni son contingent plus ou moins copieux de poteries antiques. Ceux du *Cros* et des *Proats-Hauts* en renfermaient notamment une quantité considérable, et, de plus, le premier a donné un polissoir en grès à veines rougeâtres où le tranchant des haches de pierre a laissé plusieurs sillons des plus caractéristiques. Le second contenait, mêlés aux poteries, plusieurs os de bœuf, de cheval et de cerf, taillés, en long, de main d'homme.

Les cavernes factices du *Cros* et des *Proats-Hauts* ont encore donné plusieurs de ces petits disques, faits avec des tessons de vases qu'on arrondissait avec une corps dur faisant l'office de marteau, et percés au centre d'un trou rond. Ces disques sont absolument identiques à ceux qu'on a recueillis, en 1866, dans les quatre dolmens de Keryaval , en Carnac. On les a d'abord désignés par le nom de *fusaïoles* ou de *pesons de fuseau*, mais on croit aujourd'hui qu'ils ne sont autre chose que des grains de collier. Un de ces grains, percé aux trois quarts, était resté inachevé : ce qui prouve que la fabrication de ces objets de parure avait eu lieu à l'intérieur du souterrain.

Des restes d'anciens approvisionnements ont été recueillis aussi dans le souterrain du *Cros*. Ils consistaient en une certaine quantité de petit millet, renfermé dans des vases grossiers,

Digitized by Google

en noix de très-petit volume et en détritus de glands et de châtaignes. Les vases contenant le petit millet avaient été brisés par la chute du barrage au pied duquel ils avaient été déposés, et qui fut détruit par le feu, et quelques ossements calcinés d'un enfant de quatre à six ans qui avait péri victime de l'incendie, furent retrouvés au milieu de ces débris.

Passons maintenant aux armes fournies par nos grottes artificielles :

Celle de *Gibiniargues* (commune de Puycornet) a donné une gaîne de hache de pierre, en bois de cerf ;

Celle de *Dardé* (commune de Corbarieu) , deux haches en pierre polie ;

Celle de *Marsal* (commune de Lamothe-Capdeville), trois haches du même genre ;

Celle de *Croquelardit* (commune de Cordes-Tolosanes), une hache du même genre;

Celle de *Lapéruguie* (commune de Molières), deux haches du même genre ;

Celle d'*Espanel* (commune de Molières), trois haches du même genre ;

Celle d'*Espiémont* (commune de Saint-Paul-d'Espis), trois haches du même genre ;

Celle de *Saint Pierre-de-Livron* (commune de Caylus), deux haches du même genre ;

Celle de *Sainte-Livrade* (commune de Moissac), une pointe de flèche et un couteau en silex noir.

Il faudrait, je crois, agir de parti pris pour ne pas accepter la présence de ces divers objets dans nos souterrains comme une preuve décisive que ces souterrains ont jadis servi d'habitation à des familles humaines : aussi ne vous ferai-je pas, cher Monsieur, l'injure d'insister sur ce point.

Abordons maintenant, pour terminer, la question si importante de l'antiquité de ces curieux monuments.

Comme toutes les choses dont l'origine se perd dans la nuit des temps, les habitations souterraines sont depuis longtemps tombées dans le domaine de la légende.

Ainsi, du temps de Strabon, c'est-à-dire dès les premières années de l'ère chrétienne, les Grecs attribuaient aux Cyclopes les cavernes en *forme de labyrinthes*, c'est-à-dire indentiques aux nôtres, creusées de main d'homme dans des couches très tendres de la gorge qui existe en arrière du faubourg de Nauplie (Strabon, *Géographie*, liv. VIII. — E. Puillon-Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée*, page 50).

Dans l'Inde, on regarde ces grottes artificielles comme l'œuvre des démons et des mauvais génies (Valentia, *Voyages and travels to India*)

A Gravina, dans les Pouilles, on croit que les innombrables souterrains qui s'ouvrent sous la ville même et aux alentours, ont jadis servi de retraite aux dieux d'abord, puis aux hommes. (Ch. Didier, *Voyage dans les Pouilles*, page 52).

A Malte, ce sont, d'après une tradition exacte cette fois, des troglodytes qui ont creusé et habité les excavations qu'offre la vallée située à l'ouest de Medina. (H. T., *Voyage à Malte*, page 61).

C'est encore à une race inconnue, sœur des troglodytes égyptiens, que les croyances populaires assignent pour demeure les grottes factices de la vallée d'Espica, en Sicile (Ch. Didier, *Voyage en Sicile*, page 44).

Dans le Tarn-et-Garonne, on attribue généralement ces excavations à des sauvages. Vous constatez vous-même que, d'après les récits du pays, le souterrain de la *Terrasse*, à Saint-Pau (Lot-et-Garonne), est sans cesse fréquenté par les bonnes petites fées de Saint-Pau, qui s'y livrent à de gais ébats (*Des cryptes d'approvisionnement*, page 123).

C'est bien déjà quelque chose en faveur de la haute antiquité des souterrains artificiels, que cet accord à peu près unanime sur leur origine surnaturelle ; mais, après tout, ce n'est là que de la légende, et il nous faut aujourd'hui des preuves plus positives.

Quelques-unes de nos habitations troglodytiques ont été, à diverses époques, utilisées comme lieu de refuge par les familles établies dans leur voisinage. Nous avons à cet égard, pour la période correspondante à la conquête de la Gaule par César, le témoignage de Florus et des preuves matérielles à l'Olmède et aux *Proats-Hauts ;* des preuves du même genre aux *Poulidets*, pour les invasions des barbares ; à *Mézard*, pour les guerres anglaises; et à *Saint-Maurice*, pour les guerres de religion. Je ne mentionnerai ici que les objets trouvés dans les deux souterrains que je viens de citer les premiers.

Lorsque celui des *Proats-Hauts* fut découvert (1866), on trouva dans la grande salle, au-dessous d'une couche de sable formée par d'anciens éboulements de la voûte, une quantité considérable de poteries rouges, assez fines, consistant en grandes urnes avec anses et en petits vases, dont la physionomie permettait de les rapporter sans hésitation aux premiers temps de la domination romaine. L'année suivante, en ouvrant le souterrain de l'*Olmède*, on recueillit presque à la surface, dans la chambre principale, le culot d'une grande amphore. Ce genre de vases était, on le sait, connu des Gaulois bien avant la conquête. Le principal mérite de ces découvertes, qui permettent déjà d'assigner une date assez respectable à la construction des deux souterrains, est de servir de repoussoir aux poteries autrement anciennes que les fouilles firent exhumer en abondance, dans le premier à une profondeur de 75 cent. et de 30 cent. dans le second, au-dessous de la couche sur la quelle reposaient les fragments de vases gallo-romains, et de rejeter ainsi l'origine des deux cavernes bien au delà de l'invasion de la Gaule par les légions de César. L'examen de ces antiques poteries justifia complétement cette appréciation. Remarquables par la grossièreté de leur pâte mêlée de grains pierreux et quartzeux, elles étaient de couleur grise ou noire , et offraient des dessins irréguliers non moins qu'étranges faits en creux, les uns sim-

Digitized by Google

plement avec l'ongle, les autres avec un poinçon, ou bien en relief, par la pression symétrique du doigt sur un cordon saillant, avant la dessiccation des vases. En un mot elles étaient absolument identiques par leur forme, leur grossièreté et leurs ornements barbares, à celles qu'on trouve dans nos dolmens et dans les stations préhistoriques, notamment à Cazals, à Saint-Antonin et au Verdier (commune de Montauban). Cette identité fut d'ailleurs pleinement confirmée par les grains de collier en terre cuite, semblables à ceux des dolmens de Keryaval, et qui étaient mêles aux débris de vases dans la caverne des *Proats-Hauts*. J'ajouterai que les poteries recueillies dans les autres souterrains du département, où il n'existe pas des fragments superposés de vases gallo-romains, sont de la même nature que celles dont je viens de donner une description sommaire. Ce serait donc à l'âge de la pierre, âge auquel appartiennent en général les dolmens, qu'on devrait faire remonter la construction de nos habitations troglodytiques. Ces conclusions rigoureuse tirées de la comparaison des poteries troglodytiques avec celles des dolmens, reçoivent du reste une éclatante confirmation de la présence, dans neuf de nos souterrains, de la pointe de flèche et du couteau en silex, de la gaîne de hache en bois de cerf et des seize haches de pierre polie.

S'il est désormais hors de doute que nos habitations souterraines appartiennent à l'âge de la pierre polie, comment serait-il possible de concilier ce fait avec l'opinion que vous émettez sur leur mode de creusement ? « Pour les creuser, « dites-vous, il a fallu le pic et la pioche en fer, deux instru- « ments dont l'action se trouve inscrite en traits innombrables « sur leurs parois. » La réponse à cette affirmation se trouve dans ces quelques lignes du F. Eugène Eyraud, insérées en mai 1866, dans les *Annales de la Propagation de la Foi:*

« Toute l'île (de Pâques, en Océanie) est percée de grottes « profondes, les unes naturelles, les autres *artificielles*, qui ne « communiquent au-dehors que par une ouverture très-étroite. « Quelques pierres suffisent pour en fermer et dissimuler l'en- « trée. La population tout entière de l'île, à un moment don- « né, pourrait disparaître en se cachant dans ces souterrains.

« Les doigts et la première *pierre* venue, voilà tous leurs « instruments (des indigènes). Au surplus, *ils ne savent pas se « servir d'un instrument européen*. S'agit-il de se couper la barbe? « Ils prendront une *pierre tranchante*. La *pierre* encore leur ser- « vira pour couper le fil, eussent-ils des ciseaux à la main. »

Voilà, si je ne me trompe, des faits qui établissent clairement qu'ailleurs comme chez nous l'existence des cavernes artificielles correspond admirablement à l'âge de la pierre. Du reste, à toutes les époques et dans tous les pays, l'homme primitif a procédé à peu près de la même manière. Si nos souterrains n'ont pas été creusés comme vous l'avancez, avec des instruments en pierre, avec quels outils pensez-vous donc qu'ont été creusés ceux de l'île de Pâques, où les naturels *ne savent pas se servir des instruments européens*, c'est-à-dire des outils de fer ?

Lorsque les habitations souterraines de notre département ont été ouvertes dans la couche aréneuse des collines, la civilisation de ces contrées était à peu près au même niveau que dans l'île de Pâques, et les indigènes auraient probablement été aussi embarrassés que ceux de l'Océanie, pour se servir d'instruments de fer, si même alors ils avaient pu les connaître. Laissons donc une bonne fois de côté une opinion absolument inconciliable avec ce que l'analogie et les découvertes opérées dans nos souterrains nous ont révélé, et recherchons consciencieusement quelle est la nature des outils employés par nos sauvages ancêtres, à une époque où les métaux, le fer surtout, étaient encore bien loin d'être connus.

Il est bon de faire remarquer auparavant que l'arène coagulée par l'argile, dans laquelle toutes nos grottes artificielles, sauf une, ont été creusées, est tendre à ce point qu'avec le doigt seulement on peut à son gré la façonner. Il est probable que, pour activer la besogne, qui n'aurait pas marché très-vite si l'on avait uniquement employé au début la hache de pierre, on attaquait les travaux d'excavation avec des pieux de bois durci au feu. Nous verrons bientôt qu'en effet le bois a joué un rôle dans le creusement de nos souterrains. Lorsque l'excavation était suffisamment dégrossie, on devait reprendre le travail, le retoucher et le finir avec la hache de pierre et peut-être aussi avec un petit pic en bois de cerf, formé d'une des perches et d'un andouiller, et analogue à ceux qu'ont fourni les tourbières d'Abbeville et les stations lacustres de la Suisse. L'action de ce pic me paraît inscrite sur les parois de nos cavernes, sous formes de sillons creux et étroits qui décrivent une parabole dont le développement varie de 20 à 40 centimètres, et se terminent par un trou circulaire de forme conique. Quant à l'action de la hache de pierre, on la reconnait partout dans les sillons bien plus courts (3 à 5 centimètres) et creux aussi, mais dont le fond est vif comme s'il avait été produit par le tranchant d'un instrument, avec cette différence que, tout près de l'empreinte de ce tranchant, les bords s'évasent comme si l'outil eût été assez fortement renflé dans cette partie, renflement qui caractérise exclusivement les haches de pierre. L'empreinte de ces sortes de haches est surtout apparente aux voûtes des chambres, à *l'Olmède* (commune de l'Honor-de-Cos) et à *Simon* (commune de Saint-Vincent. Ce sont des sillons creux et très-longs de quatre centimètres de large, tels qu'on pourrait les tracer, ainsi que j'en ai moi-même fait l'expérience, en raclant légèrement la surface de ces voûtes avec le tranchant d'une hache de pierre polie et en opérant dans le sens de la largeur de la hache. Ce qu'il y a de remarquable dans ces sillons, c'est qu'on y retrouve cette particularité qu'offrent un grand nombre de haches de pierre polie; c'est-à-dire que la courbure dessinée par le tranchant est oblique, ce qui avait lieu ordinairement par suite d'ébréchure latérale qu'il avait fallu faire disparaître.

Le souterrain de l'*Olmède* a permis aussi de savoir comment on s'y prenait pour creuser les soupiraux qu'on observe aux voûtes des salles. Trois de ces soupiraux, commencés dans la

Digitized by Google

grande chambre, ont été abandonnés après avoir été forés sur une longueur d'environ 40 centimètres, et offrent encore un moule parfait de l'instrument qui a servi au forage. C'était évidemment une bille de bois ronde, bien droite et taillée, d'un bout, en pointe légèrement obtuse, à laquelle on laissait ses rugosités et dont on se servait en tournant toujours, comme si c'eût été une vrille. Quand une bonne partie de la bille avait pénétré, on adaptait un manche dans le bout inférieur, puis successivement une série d'autres manches fortement liés les uns à la suite des autres, jusqu'à ce que la bille de bois fût parvenue à la surface extérieure du sol.

Un mot encore, en guise de corollaire, sur la distribution des grottes artificielles dans notre département.

Je disais, dans un petit mémoire récemment publié sur *l'Age antéhistorique dans le département de Tarn-et-Garonne*, que lorsque les étages supérieurs du terrain tertiaire étaient encore couverts de forêts impénétrables et d'immenses marais qui les rendaient inaccessibles à l'homme, le terrain jurassique et le calcaire grossier du terrain éocène, émergés depuis de longs siècles, offraient relativement, à l'est et au nord du département, d'excellentes conditions d'habitabilité et avaient dû naturellement attirer tout d'abord l'homme primitif. Le moment dut venir toutefois où, poussé soit par l'accroissement de la population, soit par l'esprit d'aventures, l'homme entama cette région mystérieuse et encore inexplorée des marais et des forêts vierges. Il paraîtrait qu'il se résigna difficilement à perdre de vue ses chères montagnes jurassiques et calcaires, berceau des ancêtres, et qu'il resta longtemps établi sur la lisière de cette région qu'il s'était proposé de conquérir. Les collines miocènes et pliocènes du terrain tertiaire n'offraient ni cavernes ni abris, et l'homme, obéissant aux traditions rapportées de la montagne, dut suppléer par son industrie à ce défaut d'habitations naturelles en se creusant les souterrains que nous retrouvons aujourd'hui, et qui sont la reproduction perfectionnée des grottes naturelles de Bruniquel, Saint-Antonin, etc. Eh bien ! c'est justement dans la zone qui, sur une largeur d'environ huit kilomètres, touche au terrain jurassique et au calcaire grossier du terrain éocène, que ces souterrains artificiels se présentent en plus grand nombre, puisque, sur les 134 connus jusqu'à présent dans le Tarn-et-Garonne, cette zone en contient 81. Plus on s'éloigne des montagnes jurassiques et éocènes, en se rapprochant de la rive droite du Tescou, du Tarn et de l'Aveyron, plus les habitations troglodytiques deviennent rares ; on n'en compte plus, en effet, dans cette seconde zone que 40, qui, réunies à celles de la première, donnent un chiffre total de 121. Elles finissent par disparaître à peu près dans la région qui s'étend à la gauche du Tescou, du Tarn et de la Garonne. En effet, les 13 autres sont éparpillées ainsi qu'il suit : 4 entre le Tescou et le Tarn, 3 entre le Tarn et la Garonne et six au delà de ce dernier fleuve.

Je m'arrête : aussi bien ai-je maintenant fourni, je le crois du moins, tous les éléments propres à donner à cette question si importante de l'habitation primitive de l'homme la seule solution qui lui convienne. C'est au public à juger aujourd'hui lequel des deux, de vous ou de moi, « s'est laissé aller au trop fa-« cile et trop attrayant plaisir des suppositions, et s'est trop hâ-« té de conclure en interprétant des faits incomplétement con-« nus et en invoquant des hypothèses qui n'étaient qu'ingénieu-« ses »

DEVALS.

L'abnégation avec laquelle des savants tels que MM. Noulet et Devals, mettent la recherche de la vérité au-dessus des questions personnelles, nous engage à réunir dans la même livraison deux travaux qui sont loin d'aboutir aux mêmes conclusions.

La Revue publiera prochainement d'autres documents inconnus peut-être à MM. Devals et Noulet, et qui pourront apporter un élément nouveau dans la question.

B. DUSAN.

LES ANTIQUITÉS ET AUTRES ÉVÉNEMENTS REMARQUABLES

DE LA PAROISSE DE SAINT-JULIEN DU TOURNEL

(LOZÈRE)

(Suite, voir à la page 85, volume 2, 17e livraison.)

§ 3. La communauté des prêtres séculiers de l'Eglise de St Julien.

L'on ne serait pas dans un moindre embarras s'il fallait déterminer le temps où il commença de se former à St Julien une communauté de prêtres séculiers ; d'après la règle de St Benoit. il est cependant constant qu'elle a été nombreuse, plusieurs actes du seizième siècle en font foi. Ce sont des transactions, des testaments, des acquisitions que ces prêtres faisaient. Dans la plupart de ces titres, il y en a de nommés jusqu'à dix-huit, l'on ajoute encore comme *fesant la partie saine du clergé de la commune de St Julien du Tournel.*

L'on a observé, et ce qui paraît être digne de remarque, c'est que presque tous ces prêtres visaient au bien de leur communauté, les clauses ordinaires qu'ils mettaient dans leurs testaments en semblent faire foi, ces actes sont non seulement des monuments de leur piété, du secours qu'ils voulaient se procurer par les suffrages de l'église après leur mort ; mais encore

Digitized by Google

des avantages qu'ils prétendaient faire à leurs confrères et successeurs.

De tout ce qu'on vient d'avancer l'on tire ses preuves invincibles et très édifiantes en même temps des testaments de certains d'entr'eux. Vers le seizième siècle il y en eût un qui fit une fondation à perpétuité d'une messe chaque année; il légua dans son acte à tous les prêtres de la communauté qui y assisteraient une certaine somme à la réfection corporelle pourvu qu'ils la prissent en communauté. A l'issue ils devaient se transporter à l'église pour y rendre les actions de grâces devant le maître autel. De là ils devaient passer à l'une des chappelles qu'il leur désigna et ils devaient y faire certaines prières et tout de suite venir en corps au cimetière pour en faire d'autres sur son tombeau.

En preuves de tous ces faits l'on pourrait citer bien d'autres pièces authentiques. L'on est surpris que parmi tant de titres qui les avèrent, il n'y soit jamais fait mention d'aucun Curé, l'on ne connaît le nom que de deux avant le dix-septième siècle ; encore est-ce par des actes qui regardent directement leur bénéfice où leur intérêt particulier.

2o LA BISSIÈRE.

Après avoir dit ce qui peut concerner le village de St Julien, l'on va commencer la description des autres par ceux qui sont à la droite du Lot; l'on en viendra ensuite à ceux qui sont à la gauche en tournant du nord au levant, du levant au midi et ensuite au couchant: le premier est la Bissière.

La Bissière n'est aujourd'hui qu'un hameau de deux habitants. la situation de leurs terres et celles de leurs maisons sont au nord de St Julien; les maisons en sont éloignées d'environ un bon quart de lieu par un chemin impraticable aux chevaux sur les terres de la paroisse.

L'aspect de cet hameau est celui du nord ou du couchant. Il en est de même de presque toutes ses dépendances; le tout est placé sur des collines fort rudes. Le ruisseau de Valette, qui coule dans un vallon extrêmement resserré, laisse la Bissière à sa gauche. Ce ruisseau répand d'abord ses eaux de l'est à l'ouest et ensuite du nord au midi. Il les jette enfin dans le Lot à l'extrêmité du village de Bagnols vers le couchant. Il les tire presque toutes des dépendances des villages de la Bissière, de Malmont où de celui du Feljas.

3o MALMONT.

Malmont est un vilage de cinq habitants. Il est situé au levant de St Julien à la distance d'un gros quart de lieue; l'on n'y va que par un chemin extrêmement rapide. Il est placé presque sur le sommet d'une montagne qui est au couchant de celle du Goulet si ce n'est pas le Goulet lui-même à son extrêmité occidentale. Les récoltes y sont casuéles par raport aux grands froids. Les terres sont sujettes aux ravins pour la plus part, et d'une culture difficile.

4o LA VINIOLE.

C'est une métairie à mi-chemin de St-Julien à Malmont. Elle est située sur la colline. C'est l'endroit à la vérité le plus chaud de la paroisse; mais ses terres sont très sujettes aux ravins et à la sécheresse.

5o LE TOURNEL.

Ce vilage est sans contredit, le plus mémorable de la paroisse. Sa position d'abord, la baronie ensuite qui porte son nom, enfin son ancien château fournissent nombre de choses et d'événements qui semblent mériter d'être rapportés.

§ 1 Le lieu du Tournel et sa situation.

Le Tournel est comme les vilages précédents, à la droite du Lot. Il consiste aujourd'hui en neuf familles. Il a son corps de paroisse à l'occident et Malmont à son nord. Il n'est guère distant de St-Julien que d'un quart de lieue.

Sa situation est toute sur le rock qui est escarpé de toutes parts et aride presque partout. Les maisons y sont toutes en amphithéâtre soit au midi ou au nord du château où elles sont toutes placées. Ce vilage ne présente que précipices de tous côtés. Le Lot en fait une péninsule dont l'isthme se trouve au vrai nord de l'endroit.

Les terres soit cultes ou incultes de ce vilage ont presque toutes la même situation, de là vient que ses habitants sont obligés, presque partout, de suppléer par eux mêmes aux bêtes de charge et aux animaux de labour.

Tout cela expose souvent ces pauvres gens à la perte de leurs animaux, et eux mêmes à des chûtes, par lesquelles les uns périssent sur terre et les autres dans l'eau. Depuis environ douze ans nous en avons quatre exemples funestes. Deux de ces habitants ont perdu la vie dans l'eau, un autre par une chûte qu'il fit et la quatrième a été privée de l'usage des jambes jusqu'à la fin de ses jours pendant six ou sept ans.

§ 2 de la Baronnie du Tournel.

Sur l'origine de cette baronnie l'on doit avouer qu'elle est trop ancienne pour la connaître ; l'on n'oserait avancer ce qu'une ancienne tradition ou certains écrivains en ont dit pour la faire remonter aux anciens comtes de Toulouse. Car cela parait trop approcher de la fable ou roman pour y ajouter foi; l'on se contente de dire que la maison du Tournel a existé, que celle de Châteauneuf lui a succédé.

L'existence de la maison du Tournel ne peut être révoquée en doute. Le seul titre de la Baronnie le prouve assez ; que la famille de Châteauneuf y ait été transplantée, le fait est encore certain et hors de contestation. Cette dernière a régné sur cette terre de, depuis son établissement jusqu'à environ mil sept cent vingt cinq ou vingt sept. C'est dans cet intervale que M. Pierre Charlet de Molette marquis de Morangeix épousa dame Claudie-Louise de Châteauneuf héritière et succédante à tous ses droits de cette illustre famille.

Digitized by Google

Pour en revenir à présent au temps auquel la maison de Châteauneuf fut entée sur celle du Tournel, l'on serait embarrassé d'en fournir une époque fixe pour l'année. — tout ce qu'on peut avancer de plus certain sur cet article c'est que le nom du Tournel existait dans cette maison vers le trezième siècle et à son milieu. En mil deux cent quarante-un, la chapelle de notre Dame de St Julien fût fondée, comme on l'a déjà dit, par dame Philippe du Tournel.

Vers le commencement du quatorzième le nom de Châteauneuf y était transplanté. En mil quatre cent sept, Pierre Guerin de Châteauneuf en qualité de baron du Tournel transigea avec un certain nombre de ses amphitéosés pour certains cas au Bleymard. L'on ne sait pas par quel moyen les Chateauneuf succédérent aux Tournel ; si ce fût par titre de succéssion ou autrement. L'on pense, cependant, que la maison du Tournel ne changea de nom qu'après être tombée en quenouille.

A l'occasion de cette baronnie ou de son siège en particulier, il resterait bien des choses à dire. L'on se borne à rapporter celles dont certains vestiges en établissent une tradition toujours soutenue. Telles sont les hospices et les amphitéoses que ce seigneur avaient autour de son château du Tournel dans le temps des troubles ou des guerres intestines. Il en reste encore de grands vestiges, surtout au midi. Ils étaient également en amphithéâtre et presque tous audessus des maison qu'on habite aujourd'hui.

Les anciens de ce vilage disent encore que les deux marchés par semaine qui se tiennent aujourd'hui au Bleymard se tenaient autrefois au Tournel. La transmutation n'a point de date qu'on connaisse, non pas même dans la tradition. Tout ce qu'on connaît là dessus est l'emplacement où se faisait le débit des unes et autres denrées. Les habitans d'aujourd'hui le désignent tout comme le théâtre des colporteurs. Dans l'endroit où ces derniers se plaçaient l'on voit des trous faits dans le roc. Ces gens là s'en servaient, à ce qu'on prétend, pour faire l'étalage de leurs marchandises. Cet endroit est sur les hiéres de Gachon de Malmont et de Galy du Tournel.

§ 3e Le château du Tournel.

Le château du Tournel quoiqu'a présent en masure doit tenir un haut rang dans les fastes du Gévaudan. Sa position d'abord devait en faire une place respectable. Il est assis sur le haut du rocher et au dessus de tout ce dont on vient de parler. Les appartements étaient au moins à environ près de dix toises audessus de la première porte: il y avait sept portes, qu'il fallait franchir avant d'y pouvoir pénétrer; l'une servait de deffence à l'autre.

L'on ne dit rien ici des six tours qui lui servaient de déffence ni de ses autres fortifications. L'on ne parle pas non plus d'un chemin de retraite ou plutôt une fausse porte qu'il y avait entre le nord et le couchant de ce château:

La première porte emportée, la seconde était en état d'être déffendue : elle était située dans un endroit où l'on prétend que cent homme pouvaient faire face à mille et les culbuter. Cette seconde porte est placée presqu'au levant d'hiver du château, sur les bords d'un précipice affreux. Il a au moins deux cents toises d'une hauteur perpendiculaire : sa base est le Lot et ses gouffres.

L'on admire encore dans cet auguste monument de l'antiquité une citerne creusée dans l'endroit le plus élevé du château et plus bas un cachot pour y enfermer ses criminels : le tout est taillé dans le roc et d'une grande profondeur.

Avant de finir tant de choses qu'on aurait à rapporter sur le château du Tournel, l'on ne doit pas oublier qu'il rend hommage à Monseigneur l'Evêque de Mende. En cas de troubles et en temps de guerre, les possesseurs sont tenus de le lui céder si sa Grandeur le requiert. Il est vrai qu'ils peuvent éxiger un inventaire des meubles et autres effets qui s'y trouvent et forçer le prélat de le remplir après sa retraite.

L'on a ouï dire encore que ce château a été battu par le canon, mais l'on n'a jamais entendu fixer le temps auquel cet événement arriva. L'on ne peut pas, cependant, se refuser à ce témoignage de la tradition; les gens de l'art, à ce qu'on dit, l'ont fait remarquer sur la maitresse tour qui est au midi du château, sur le haut le dehors du mur est emporté et le dedans qui est en voûte subsiste. L'on prétend que la distance de l'endroit d'où on la battait et la disposition des murs évitèrent à cet édifice des plus grands ravages.

Enfin la tradition rapporte qu'un parti des camisards des Cévennes trouva moyen de se rendre maitre du château du Tournel. Ce cas arriva sur le commencement du dix septième siècle. L'on ne dira pas ici par quel moyen ils y réussirent, l'on sait cependant à n'en pas douter que ce fût sous la conduite d'un nommé Gasque leur chef. A l'abri de cette forteresse ils exercaient des brigandages affreux sur la paroisse et sur les autres terres du seigneur de Châteauneuf. L'on appelait tout cela *Bouty* produire butin, aller au *Bouty*, revenir du *Bouty*.

Anne de Châteauneuf était de ce temps là le possesseur du château du Tournel: il fesait pour lors sa résidence à celui du Boy. Son concièrge Anne Boulet l'informa qu'une troupe d'environ quinze brigands lui désolaient ses terres et ses environs. Ce seigneur en fut touché de la compassion la plus vive, il trouva moyen de les en déloger dans la ruse de son concièrge. L'on va la rapporter sur le témoignage de gens qui vivent et qui là tiennent du fils du concièrge dont on vient de parler.

A un jour indiqué le seigneur de Châteauneuf se transporta à son château du Tournel. Son concièrge avait déjà fait les avances qui lui avaient été inspirées. *Que croyez vous*, dit-il à cette petite troupe, *que les cailles tombent ici rôties ? suivez moi, allons au bouty. M.* (en parlant de Gasque), *aura soin du château, il ne nous reste plus de vivres, il faut en aller chercher ailleurs.*

Il se mit ensuite à la tête de ces brigands: il les conduisit dans plusieurs vilages de la paroisse. En arrivant il intimait des ordres partout de porter des provisions. *Vous porterez telle chose et vous telle au château demain, faute de quoi vous aurez une garnison et telle amende.* Il avait soin cependant de rassurer les habitants de ces vilages avant son départ.

Digitized by Google

Dans cet intervalle le seigneur se rendit au Tournel. Sous prétexte qu'il manquait de l'eau au château, il fit appeller toutes les femmes du vilage pour y en porter. Tandis que tout cela se passait, Anne Boulet reconduisait sa troupe au château ou feignit de l'y ramener. Il le fit par une route à elle inconnue et très difficile, il prit les devants. Sa suite à cette démarche ou à la vue des femmes qui portaient de l'eau au château soupçonnèrent quelque trahison.

Dès lors sans aucun ménagement pour leur guide ils commencèrent à lui tirer dessus. il fût même assez heureux de ne recevoir aucune blessure à travers une forêt de boulait (*bouleaux*) par où il se sauvait ; il n'y cût que les arbres qui reçurent les marques des coups de fusil. Il n'y a pas encore quarante ans qu'on en a coupés où l'on a trouvé des balles d'un calibre considérable.

Pendant que tout cela se passait en perspective du château du Tournel, le seigneur fit manœuvrer les femmes au dedans. Elles trainèrent dehors le chef des brigands, elles le forcèrent à prendre le chemin le plus court et le moins aisé sans lui donner toutefois le loisir de choisir ses pas; les coups de pierre qui lui tombaient dessus furent son unique cortège jusqu'à la gauche du Lot.

Enfin Gasque échappa de la mutinerie des femmes du Tournel. Il fut joindre sa troupe, comme il put. Il repassa en Cévennes par le pont du Mont-verd. La tradition qui rapporte ceci ajoute qu'au delà du pont de Mont-verd, il trouva un renfort de sept cents hommes de sa clique qui venaient à son secours. Si par malheur ils fussent arrivés à temps, tout le pays aurait été dans la désolation et peut-être encore que tout le Gévaudan s'en serait ressenti.

Il n'est que trop certain qu'environ ce temps là, le parti de la Réforme exerçait des cruautés inouïes dans le diocèse de Mende ; nos registres mortuaires en fournissent une preuve. Ces actes font foi qu'en mil six cents vingt et un, vers le mois de mars, six hommes du seul vilage de Serviés *furent tués et mutilés par les infidèles hérétiques*. Sur la fin du mois de septembre mil six cent vingt huit, autres deux habitants du même lieu *furent tués d'un coups d'arquebusade par deux voleurs Hugenots*. En mil six cent vingt neuf encore, au mois de mars, un autre paysan de Serviés aussi *fut tué et occis par les Hugenots de Louzère pour défendre sa personne et son bien.*

LE CHATEAU DE TOURNEMIRE.

Sur les terres du village du Tournel, il y a eû autrefois le château de Tournemire ; il appartenait également à la maison du Tournel. Il était bâti au midi du vilage de Sauvages et à la gauche du Lot. Il était assis sur un roc que cette rivière flote et auquel elle servait de fossé du côté du levant, du nord et du couchant. Du levant au couchant sa distance était presque égale de St J. du Bleymard au Tournel. Il ne reste de cet autre monument de l'antiquité que quelques vestiges des murs et les décombres ; à en juger par la vue, l'on dirait que c'était un édifice de conséquence, l'on ne saurait en dire d'avantage sans trop hasarder.

L'on ne dira plus rien non plus sur une infinité de faits ou autres choses consignés dans la tradition touchant le château de Tournel. Il serait assez difficile de les étayer comme celles dont on vient de parler. L'on croit au moins que n'étant consignées que dans la tradition on aurait lieu de les suspecter, comme nous le fesons nous même.

6o LE FELJAS.

Le Feljas fait un vilage qui consiste aujourd'hui en dix habitants. Il est à la distance de St Julien d'un quart de lieue et demie; et à son levant. Ce vilage n'est remarquable, comme les précédents, que par ses collines et ensuite par le reste de ses dépendances sur la montagne du Goulet, ce qui les rend d'un modique produit et surtout par rapport aux grèles où ce vilage est extrêmement sujet, tout comme à la quantité des neiges que la bise y transporte des montagnes qui sont à son nord.

Le torrent de Chatounel tire ses eaux des terres du Feljas. Il les roule du nord au midi laissant le vilage à sa droite. Ses seigneurs sont M. le Bailly de Gapfrancès M. le comte de Morangeix aujourdhui, et le seigneur de Serviés. Par la découverte que l'un d'entre eux a fait de certains autres droits qu'il avait sur ce vilage, ces pauvres malheureux ne sont pas fermiers de leurs fonds. Malmont ce trouve dans le même cas et bien d'autres vilages de la paroisse.

7o SAUVAGES.

Ce vilage ne mérite point d'autres annotations que celles qu'on vient de donner à celui de Feljas. Son éloignement du corps de paroisse peut être de quatre à cinq ports de fusil de plus vers le midi de St Julien. Ses terres qui sont aux dessus du vilage ne peuvent être sujettes aux ravins, à la sécheresse, à cause des pentes et des clapiers dont le pays est rempli. C'est le dernier vilage que nous avons à la droite du Lot venant de l'occident au levant; tous les autres sont à sa gauche. Il est à une petite distance de Saint-Jean de Bleymard ; ses terres donnent naissance à deux torrents qui les endommagent quelquefois. En toutes saisons, ce vilage a beaucoup à souffrir pour l'usage de l'eau dont les habitans ont besoin pour leur usage.

La maison de M de Cultures habitante de la ville de Mende en a le droit de directe, l'on ne sait pas comment ni depuis quel temps; mais ses titres le disent: et ils aprenent en même temps que cette ancienne et respectable famille jouit encore du droit de toute justice sur les dépendances de ce vilage, dans les dernières reconnaissances de ce seigneur ses emphitéotes le lui ont consent par exprès.

8o LE MAZEL.

Le Mazel est au midi de S Julien, son corps de paroisse et à plus de trois quarts de lieue de distance. C'est le premier vilage qu'il y ai à la droite du Lot en venant par le midi à l'occident de S. Julien: il a quatorze feux, il est assis dans un vallon fort étroit et très pelé au pied de la Louzère; la plus grande partie de ses revenus viennent de cette montagne, de là vient qu'ils sont ordinairement casuels.

Ce vilage est encore remarquable par le ruisseau de Combe-

Digitized by Google

sourde qui l'arrose et l'innonde souvent. Il coule du midi au nord. Sur la fin du siècle dernier, il grossit tellement par un temps d'orage qu'il submergea dans les écuries tout les cabeaux du vilage. Cet événement est avéré par le témoignage de bien des gens qui l'avaient vu et à qui l'on l'a entendu rapporter; il y en a qui vivent encore.

M. du Fayet de Gabriac y a un château ; il a au moins partie du droit de toute justice dans ce vilage. L'on en a des preuves non équivoques et toutes récentes en la personne de Françoise Beys du Mazel trouvée morte dans son lit le 1er de l'an mil sept cent cinquante cinq ; les Juges de ce seigneur firent faire la vérification du cadavre.

9o MALVIEILLE.

Le vilage de Malevieille est à noter par la distance qu'il a de son église paroissiale, elle est de plus d'une lieue. Malevieille est au midi de St.-Julien. Il a sa situation en entier sur la Louzère et toutes ses dépendances; aussi de là vient que le produit de ses fonds est fort casuel, comme ceux des autres endroits de la paroisse.

La rigueur du climat, la distance de leur église paroissiale prive souvent ses habitans, surtout en hiver, de se rendre à leur église mère en ayant de plus proches, (celles de St Jean de Bleymard et celle de Cubiéres ;) l'on a cependant la consolation de les voir gémir sur ce malheur de leur sort et de les voir un exemple d'édification quand il peuvent s'y rendre Il prostestent encore qu'étant ailleurs pour remplir les devoirs de religion ils se regardent comme des brebis hors du bercail.

Malevieille n'a aujourd'hui que cinq habitants. M. le Baillif de la commanderie de Gapfrancès y est seigneur en toute justice ; il l'a également par rapport à l'ancien vilage de Crussinas partie au Mazel, à Vareilles, Orcière et au Mas. Ce sont ces vilages là qui possédent les terres de Crussinas, après qu'il fut détruit. L'on en parlera dans la suite. Cette Commanderie a bien d'autres directes sur la paroisse et le droit de toute justice comme à saint Julien, au Mas et ailleurs.

Ce seigneur est encore décimateur à Malevieille et à Crussinas dont on vient de parler. La diximairie porte le nom de pas Barbailles. M. le chevalier Olivari habitant à Aix en Provence en est aujourd'hui le Baillif.

10o VAREILLES.

Vareilles est au midi de St Julien ; il en est éloigné d'environ demie lieue ou quelque chose de plus. Sa situation est la plus belle et son terrain le plus fertile de la paroisse, mais le nombre de ses habitans fonciers, quoiqu'il n'en ait que treize en tout, ou la proximité des vilages voisins le restraignent dans des bornes étroites. De là vient qu'il fait comme les autres de la paroisse un village rempli de la misère. M. le comte du Champ en a toute la directe. ; il en faut excépter ce qui regarde Crussinas.

11o ORCIÈRE.

Orciére est un autre vilage presque contigu à Vareilles ; un port de fusil au pis aller, en fait la distance. Il est au couchant de Vareilles ; au midi de St-Julien et plus près que Vareilles. Le ruisseau d'Orciérette qui coule du midi au nord et qui a son embouchure au Lot vis-à vis du Tournel, divise le vilage d'Orcière en deux parties. Celle qui est à la droite de ce ruisseau appartient à la paroisse de St Jean du Bleymard ; elle consiste à environ vingts feux.

La partie qui est à la gauche n'en a que cinq ; c'est ce qui regarde la paroisse de St Julien. Les fonds de ce vilage sont également bons comme ceux de Vareilles. Mais leur petite étendue dans le bon terrain, la multitude de ses habitants rendent ses habitans participants du sort de Vareilles. Ces deux vilages sont trop peuplés, leurs terres trop étroites pour y pouvoir vivre.

12o LE MAS.

Le Mas partage encore avec les vilages voisins dont on vient de parler, les mêmes inconvénients; il est à craindre qu'il n'en éprouve de plus grands dans la suite. Il n'y avait antrefois que trois familles ; de nos jours il s'y en forma une quatrième au dépens de l'une d'entrelles.

Depuis environ neuf ans ou huit, il y en a neuf. Ce vilage est encore à la veille d'en former d'autres: La position d'ailleurs de ses biens-fonds sur des collines incultes la plupart ou sujettes aux ravins, sa proximité de la Louzère, l'aliénation de beaucoup de terres que les vilages voisins possèdent aujourd'hui ne peuvent que rendre que misérables ses habitants présents et plus encore ceux qui habiteront le vilage du Mas dans la suite.

Le vilage du Mas, est situé sur le couchaut ou le nord de celui d'Orciére, il peut en être à la distance d'un port de fusil au pis aller ; il est au midi de St Julien, et il en est éloigné d'environ un quart de lieue et demie.

13o LE CHEIROUX.

Le Cheiroux est un village composé de quatre familles. Il est situé au nord de celui du Mas et à une fort petite distance. Il est également, comme ceux dont on vient de parler, au midi de son église de paroisse ; il en peut être éloigné d'environ un quart de lieue au pis aller. Le ruisseau d'Orcièrette le laisse à sa gauche tout comme le Mas.

Les terres labourables de ce village sont sises sur des endroits presque tous remplis de cailloux ; ce qui rend aux habitants la culture très difficile ; le reste se trouve sur des collines presque arides : quant aux fourages ils n'y sont pas ni ne peuvent être fort abondants, les eaux qui proviennent des neiges ou la pluie fournissent l'arrosement, de là vient que tout est fort casuel soit pour les fourages ou les grains au vilage du Cheiroux.

14o FRAISINET.

Après la Viniole, Fraisinet est le lieu le plus proche du corps de Paroisse. Il n'y a que deux habitants. Fraisinet est placé sur une hauteur considérable à la droite du Lot presqu'au levant d'hiver de St Julien, et au midi du Tournel : il peut être à la distance de l'un et de l'autre d'environ un port de canon: Son territoire participe à toutes les incommodités des autres vilages de la paroisse.

Fraissinet dans sa petitesse est un endroit mémorable. Son

Digitized by Google

ancien château le rend digne des fastes du Gévaudan, s'il y en a. Il ne rend homage qu'au Roi, ni les terres qui en relèvent. Il en a au vilage de St Julien du Cheiroux, au Mazet et à Chadenet et toute justice dans ses dépendances.

Il est encore mémorable par l'illustre famille à qui il appartient aujourd'hui : c'est celle de la maison de Rettes du Vilaret habitante de Mende. M. l'abbé Dyssoire chanoine de la Cathédrale, archidiacre du diocèse de Mende et grand vicaire de Monseigneur l'Evêque, en porte le nom. C'est aujourd'hui Messire Charles de Rettres de Serviés qui en est le seigneur. Cette illustre famille est en possession de cette terre depuis au moins le quinzième siècle.

Quand au château l'on doit dire qu'il n'en reste à présent que les crénaux d'une tour et ceux d'un mur qu'on regarde comme celui de l'enceinte ; à considérer les débris l'on juge que c'était un édifice de conséquence; son édendue y donne lieu. Il était placé sur l'éminence de la monticule dont on vient de parler et presque attenant aux maisons des habitants d'aujourd'hui et à leur nord. Il avait ses fourches patibulaires à son levant, à presque une égale distance du château du Tournel et de celui de Fraissinet. La tradition en a conservé le souvenir et le local encore; l'on voit là une espèce de fondement de bâtise, que tous les environs désignent sous le nom de fourches patibulaires du château de Fraissinet ; l'on ne sait pas depuis quel temps cet édifice est en ruine. La tradition même n'en dit rien sur quoi l'on puisse compter ; l'on ne sait rien sur l'époque de sa construction , ni même de sa destruction.

15° SERVIÉS.

Serviés fait une autre place qui relève du même seigneur. Il y avait autrefois là un autre château que la position seule rendait digne de respect. Il était situé sur un roc fort élevé , surtout du côté du midi. Il était inaccessible de toutes parts à l'exception du couchant où le château avait son entrée. Son climat le mettait à l'abri de toute insulte pendant trois ou quatre mois de l'année; il n'en reste aujourd'hui que le roc où il était assis, et quelques vestiges de mur qui en marquaient l'enceinte ; il avait l'aspect du midi et du levant ; et sa situation sur la montagne de la Louzère. Le ruisseau d'Orsiérette, qui a sa source dans les terres de Serviés, roulle ses eaux au midi du château et du vilage. Il les mêlle enfin avec celles du Lot vis-à-vis du château du Tournel ; on l'a déjà dit.

Le château de Serviés rendait hommage à celui du Tournel. Quand le baron du Tournel était obligé de céder le sien à Monseigneur l'Evêque de Mende , le Seigneur de Serviés était tenu de céder celui de Serviés au baron du Tournel , le tout devait se passer aux mêmes conditions.

Serviés fait une seigneurie en toute justice, elle a d'autres grandes dépendances dans toute la paroisse de St Julien. L'on ne parle pas des autres qu'elle a ailleurs. Parmi le nombre de seize ou dix sept Seigneurs qu'il y a dans la paroisse , le Seigneur de Fraissinet et de Serviés est le plus étendu et le plus fort en censes. Sur notre paroisse c'est aujourd'hui Messire Charles de Rhets.

Il semble que le château de Serviés a eû des hospices pour ses vassaux autrefois comme celui du Tournel. Audessous du château et à son midi et à son levant l'on découvre encore aujourd'hui des vestiges de murailles. Ils ne peuvent pas être certainement ceux de murs de jardins. La petitesse de leur circonférence, leur multitude ensuite et enfin l'aridité du terrain le prouvent. Ce n'est aujourd'hui que des terres incultes et qui ne peuvent rien produire.

D'un autre côté quand les habitants du Clauzel en déguerpirent pour venir se loger auprès du château de Serviés , ils cherchèrent à se procurer quelque avantage. La chose parait trop naturelle et trop raisonable. En quoi cet avantage pourrait-il consistér ? Dans la situation d'un climat un peu plus doux, mais en même temps dans l'assiètte de leur logement, plus difficile que ne pouvaient l'être celle de ceux qu'ils abandonnèrent. A l'occasion du Clausel, l'on aura peut-être quelqu'autre chose à dire sur cela.

Le château de Serviés donne encore son nom aujourd'hui à un vilage, ce vilage n'a pour le présant que seize familles. Il y en avait autrefois quatre ou cinq de plus, elles se sont retirées ou réunies sans laisser celles qui existent plus aisées.

Les maisons de ce vilage sont pressées et presque tenantes au château, il y en a partie au midi et le reste au couchant ou au nord. L'assiette du vilage est encore moins favorable que ne pouvait l'être celle du château quand il existait. La pente des rues est presque impraticable aux animaux de charroit et même dans la belle saison ; en temps d'hiver les glaces et les neiges les rendent inaccessibles pour l'ordinaire aux hommes même.

Toutes les terres du vilage de Serviés soit cultes ou incultes, sont situées sur la Louzère; les frimats de cette montagne enlévent souvent ses récoltes, les grêles y sont fort communes. Pendant quatre ans, ce vilage n'en a presque point faites par rapport à ces différents accidents. Ils commencèrent en mil sept cent cinquante sept.

Le séjour des neiges y est également fort long sur son territoire. Vers les années mil sept cent quarante trois ou quarante quatre l'on en a trouvé sur son ressort vers la mi-août. Le ruisseau d'Orsieirétte prend sa source dans les terres de Serviés; ce vilage est distant de celui de St Julien d'environ une bonne lieue, le chemin par où l'on y va est dangereux en temps d'hiver pour s'égarer. Il est situé au vrai midi de St Julien.

16° LOUZÈRETTE

Louzèrette, ainsi que son nom le dit, est presque sur la montagne de la Louzère. Ce vilage il y a presque les deux tiers de ses fonds, ce qui le rend sujet aux mêmes inconvénients de Serviés, les terres en sont limitrophes. Le premier a les siennese au couchant ou au nord de celles de Serviés.

Ses autres fonds qui sont les meilleurs, se trouvent sur des collines rapides et fort élevés et par conséquent très sujettes aux ravins. La culture y est pénible et les récoltes casuelles. Ce vilage comprend dix familles. Il est au couchant d'hiver de son église paroissiale, il en est éloigné d'environ demi-lieue. Le

Digitized by Google

chemin qui y mène est fort rude. Il est souvent impraticable aux chevaux par raport aux glaces.

17o LES SAIGNES

Les Saignes fait un autre vilage presque aussi enfoncé sur la Louzère que celui de Serviés. Il consiste aujourd'hui en douze feux, il est sujet aux mêmes malheurs que les autres qui ont leur situation sur cette montagne ou à ses environs ; les neiges et les grêles nuisent beaucoup à ses récoltes. Le vilage est au couchant de St Julien et à la distance d'environ une lieue.

Le ruisseau de Felgeirètte prend sa source dans les terres des Saignes ; il coule d'abord du couchant au levant jusqu'au dessous du vilage et un peu plus bas, il grossit ses eaux au midi par les torrents qui descendent de Serviés ou de Louzèrette qui sont à sa droite. Il dirige ensuite sa course du midi au nord, il se précipite enfin dans le Lot aux portes de St Julien et à son vrai couchant, avec un bruit à déconcerter les gens intrépides dans un temps d'orage.

18o OLTET.

Oltet a sa situation au pied de la Louzère; ce vilage est placé sur une haute et rapide colline vers le milieu; il a l'aspect du levant d'hiver. Le ruisseau de Felgeirèttes qui coule au dessous et au midi du vilage et dan s un valon fort étroit, le laisse à sa gauche.

Ses biens fonds sont situés sur des côtes extrêmement rudes. La culture en est fort difficile et fort ingrate par raport aux ravins et à la proximité de la montagne de la Louzère et aux autres inconvénients où la paroisse est sujette.

Vers l'année mil sept cent vingt deux ou vingt trois, un orage entraîna partie du parc et environ cinquante bêtes de celles qui y étaient encloses; le berger même y perdit ses sabots que le ravin entraîna tout comme les bêtes dont on vient de faire mention.

Le vilage d'Oltet est au sud-ouest de celui de St Julien, il ne faut guère moins de demie heure pour en revenir. Pour y aller il faut quelque temps de plus; ce village n'a aujourd'hui que quinze habitants.

19o AURIAC.

Auriac est un village dont la situation est presque sur la Louzère; il en tire une grande partie de ses récoltes ; l'aspect du vilage est celui du couchant ; la bise est celui de la plus grande partie de son territoire; les récoltes y sont également casueles et la culture fort difficile.

Le vilage est situé sur le milieu d'une colline. Il faut presque une heure de temps pour s'y transporter du corps de paroisse. Dans la mauvaise saison, le chemin qui communique de l'un à l'autre est souvent impraticable.

Auriac est situé au couchant de St Julien, le ruisseau de Rieufrech prend sa source dans ses terres. Il coule du midi au nord et il a son embouchure dans le Lot au levant et aux portes de Bagnols ; il laisse à sa droite les terres de St Julien auxquelles il sert de bornes d'avec celles de Bagnols.

ARTICLE IIe

Des familles nobles qui ont des domaines et qui ont eu autrefois habitation sur la paroisse de Saint-Julien.

Paragraphe 1.

Les familles nobles qui ont des domaines sur la paroisse sont les MM. du vénérable chapitre St Pierre de Montpellier, M. le comte de Morangiés, le seigneur de Serviés, et M. du Fayet de Gabriac. Il n'y a que ces quatre seigneurs qui ayent des domaines sur la paroisse.

Les premiers en ont un au vilage de St Julien. Vers la fin du quinzième siècle ils cédèrent à titre de nouveau bail le reste des terres qu'ils avaient au territoire de St Julien ; ils en exceptèrent certaines pièces et quelques autres droits de censive sur la partie cèdée. La réserve que ces MM. firent de ces pièces fait aujourd'hui leur domaine qui consiste en peu de chose.

Il en est de même de celui de M. le comte de Morangiés ; il est situé au vilage d'Auriac. Ce seigneur en jouit en qualité de descendant de la maison du Tournel et de Châteauneuf par sa mère. Il est encore de moindre conséquence que celui de St Pierre de Montpellier.

Le Seigneur de Serviés en a la partie d'un autre au terroir de St Julien et le reste à celui de Bagnols.

M. Dufayet, Seigneur du Mazel, en a deux sur le territoire de ce vilage. Ni les uns ni les autres ne sont pas de grande conséquence. Les autres revenus que ces quatre seigneurs tirent de la paroisse consistent tous en censes. Il en faut dire autant d'autres douze seigneurs qu'il y a de plus. Chacun n'y a en particulier que son droit de censive.

L'on en doit cependant excepter le chapitre cathédral St Pierre de Montpellier et M. le Baillif de la commanderie de Gap-françés. Celui-là outre la plus grande partie des censes qui se lèvent au vilage de St Julien, et celui-ci en entier à celui de Malvielle et au terroir de Crussinas, jouissent du droit de la dime dans toute l'étendue de la paroisse, comme on l'a déjà fait remarquer.

Paragraphe 2.

La paroisse de St Julien a autrefois eu l'honneur d'avoir pour habitans un seigneur, chacun dans leurs châteaux. Présentement elle n'en a aucun qui y réside ni qui puisse y faire résidence; tous ces châteaux sont en ruines. Le dernier qui l'a abandonnée est M. du Fayet de Gabriac, il s'est retiré du château du Mazel dans une autre de ses terres du côté de Genolhac; il y a environ trente-cinq ans de sa retraite.

La maison de Châteauneuf l'avait précédé en terminant la sienne sur la fin du dix-septième siècle. Elle acheva pour lors de déguerpir du château du Tournel, et de l'abandonner. L'on croit, cependant, ou tout au moins l'on présume qu'elle avait commencé plutôt.

Depuis mil six cent cinq les régistres des baptêmes, des mariages, ni les mortuaires ne font mention que d'un seul baptême de l'auguste maison de Châteauneuf. L'on ne sait pas non plus si elle commença plutôt d'habiter son château du Tournel.

Digitized by Google

L'on n'en a jamais entendu parler et du reste comme nous n'avons que les régistres depuis mil six cent cinq, il n'est pas possible d'avancer des conjectures sur ce fait là sans trop hazarder. Quand à l'abandon des autres châteaux, l'on serait dans des plus grands embarras d'en fournir les époques, tout comme celles de leurs ruines : l'on ne connait pas non plus la véritable raison qui obligea ces seigneurs à déloger soit de Fraissinet, de Serviés ou de Tournemire.

Cependant si l'on osait faire l'aveu de ce que l'on pense là dessus, l'on dirait tout ingénûment que la rigueur du climat d'abord, la stérilité du pays ensuite pour les denrées nécessaires à ces maisons et surtout le bois, la difficulté des avenues, la position seule de ces anciens édifices ont occasioné le déguerpissement de ces seigneurs des châteaux qu'ils avaient sur la paroisse.

De tout ce qu'on vient de dire sur la désertion des seigneurs de la paroisse ou de la ruine où ils ont laissé tomber leurs châteaux, l'on doit conclure que celui de Serviés, du Tournel et de Tournemire n'étaient que des maisons de force. L'on croit qu'ils n'étaient habités ni battis que pour habiter en temps de troubles. L'on doit raisonner différament sur celui de Fraissinet; outre la force, il avait l'agrément et une belle vue. Celui du Mazel ne présante rien de l'antiquité des autres.

12e ARTICLE.

Des singularites remarquables dans le canton.

Pour répondre au douzième article l'on va commençer par les questions qui n'ont point lieu dans la paroisse. L'on en viendra ensuite à celles qui peuvent se constater.

Paragraphe 1.

Il est inouï que sur la paroisse de St Julien du Tournel l'on y ait ouvert des mines d'aucune espèce. Il ne s'y trouve non plus aucune source d'eaux thermales, ni minérales, sulfureuses, salines, ni ferrugineuses, etc etc.

Elle ne peut pas non plus se glorifier d'aucun monument ni d'aucune inscription antique ni moderne. La position de toute la paroisse est trop mauvaise pour avoir jamais été le théâtre d'une bataille, ni peut-être encore d'un combat considérable. Il ne lui reste aujoud'hui aucun édifice qui mérite quelque attention que le vaisseau de son église. Elle n'a jamais eû ni n'a pu avoir ni canal ni port, ni aqueduc, ni chaussée ni autre chose de cette nature.

L'on a rapporté en son lieu la ruine des édifices qui méritaient attention. Il ne s'est jamais fait dans la paroisse des découvertes, qu'on sache, soit de médailles ni de monnaies anciennes.

Si la paroisse de St Julien ne fournit pas des monuments pour des batailles, le voisinage le fait. La tradition nous apprend que sur la plaine de Montbel il s'en livra une entre les troupes de l'Evêque de Mende et celles de quelques autres seigneurs du pays. Elle ne dit pas en faveur de qui la victoire se décida, ni en quel temps elle se donna.

La plaine de Montbel a environ deux lieues en longitude et une en latitude. Elle appartient en partie à la paroisse d'Aléne, partie à la paroisse de St Frézal d'Albuges et le reste à celle de Chasseradez. L'on ne fait mention de l'événement dont on vient de parler, que par rapport à la proximité de notre paroisse. Elle a pour ainsi dire toute l'inspection de la plaine de Montbel par rapport aux terres de la Barraque des Laires, de celles du Feljas ou du village de Malmont. Les dépendances de tous ces endroits dominent au midi ou au couchant de la plaine de Montbel dont on vient de parler.

L'on a déjà répondu en passant à nombre de questions qui peuvent regarder le douzième article. Celle qui concerne la reproduction du pays paraît suffisament éclaircie par la description qu'on a fait des villages ou hameaux qui composent la paroisse.

Tout ce qu'on peut ajouter de plus est que son produit en grains ne consiste qu'en seigle et même en petite quantité ; l'on n'y recueille point d'autres fruits que ceux que les buissons, les arbrisseaux ou des arbres sauvages produisent, tels sont des cerissiers, des fayards, des noisetiers, des grosseliers et autres de cette espèce et point d'autres.

§. 2.

LA RIVIÈRE DU LOT.

Le Lot est une rivière qui prend sa source à une lieue du village de St Julien du Tournel. Il n'est à son origine qu'une petite fontaine : il la tire, son origine, des terres du vilage des Alpiés sur la paroisse de Cubières : à la distance de trois ou quatre ports de fusil, il commence à grossir tellement ses eaux par celles qui s'y déchargent des dépendances de la nôtre, que presque la moitié ou tout au moins le tiers de celles que le Lot roule à Mende viennent du ressort de la paroisse de St Julien.

L'on peut compter d'abord à la gauche du Lot trois ruisseaux qu'on ne peut presque jamais passer à pied sec, ce sont ceux 1° de Combesourde : celui ci se décharge le premier dans le Lot à une fort petite distance de St Jean du Bleymard et à son midi. 2° Celui d'Orciérette. 3° Celui de Felgeirettes et enfin celui de Rieufrech.

A la gauche du Lot il n'y a que celui de Valette qui mêle ses eaux avec celles de cette rivière. L'on ne parle pas cependant de six torrents perpétuels ni d'un grand nombre d'intercalaires qui ne s'y précipitent qu'après avoir fait des dégats infinis ; l'on ne parle même ici que de ceux qui ont leur source dans la paroisse.

Quoique le Lot soit une rivière qui fertilise beaucoup le pays qu'il arrose, il le fait cependant peu à sa source et sur la paroisse de St Julien. Sur cette dernière paroisse son cours est rapide presque partout, il est en cascade en bien d'endroits ; les rochers lui servent de lit et de bords partout où il passe, et son vallon est fort étroit. Dans tout le reste de sa course sur la paroisse, il n'arrose qu'une partie d'un vallon étroit qu'il parcourt. C'est tantôt celle de sa droite et tantôt celle de sa gau-

Digitized by Google

che ; s'il lui donne quelque fécondité aussi l'endommage-t-il souvent par ses inondations.

§. 3.

LA ROUTE DE VILLEFORT A MENDE.

La Route de Villefort à Mende traverse la paroisse de St Julien; en partant de Mende elle va du couchant au midi. Elle coupe ou passe par les terres des vilages d'Oltet, du Cheiroux, du Mas sans entrer dans aucun de ses villages. Le grand chemin divise ensuite celui d'Orsiére, il passe ensuite au midi de ceux de Varéilles et du Mazel.

Ce grand chemin a un pont d'un seul arçeau sur le ruisseau de Felgeirettes ; il est situé au vrai levant du village d'Oltet et à une petite distance ; il en a un autre sur le ruisseau d'Orsiérette presqu'au milieu du vilage d'Orsiére. Il en a enfin un troisième sur le ruisseau de Combesourde au Mazel et à bout-touchant des premières maisons.

Communément les grandes routes portent quelque avantage aux endroits où elle passent. Il n'en est pas de même de celle dont on parle ici, aucontraire; d'abord les denrées qui y passent sont à si bon compte après trois ou quatre lieues de transport plus loing qu'elles ne le sont ici. Cette route fournit d'ailleurs l'occasion de transporter ailleurs les grains qu'on y recueille et qui seroient nécessaires pour substenter ceux qui les ont cultivés.

Cette grande route procure encore la consommation d'une grande quantité de fourages de la paroisse. Il est constent que le particulier et le public même pourrait en tirer un plus grand parti. Enfin ce grand chemin passe presque sur tous les meilleurs fonds des villages dont on vient de parler. Sa situation est exposée aux ravins qui y causent de grands préjudices. On ne peut les réparer qu'aux dépends des terres voisines aux quelles il porte de grands préjudices pour le remettre.

L'on ne dira rien sur les autres inconvénients où les endroits qui voisinent les grands chemins sont sujets ; il y en a beaucoup. Tels sont d'abord les vols et les brigandages que les passant y exercent quelque fois, souvent d'autres véxations et enfin la dépravations des mœurs, qu'ils y laissent pour l'ordinaire.

§. 4.

LES HOMMES ILLUSTRES DE LA PAROISSE.

Dans le mépris où l'on peut regarder aujourd'hui la paroisse de St Julien du Tournel, elle ne laisse pas d'avoir produit des hommes fameux dans leur genre. Il est incontestable que les augustes maisons qu'elle a eû en qualité d'habitants n'en aient fourni en tout temps et en tout genre. La seule famille du Tournel a d'abord pourvu le siége episcopal de deux Evêques, Aldebert du Tournel en mil douze cent soixante cinq occupa le siége Episcopal de notre capitale.

La maison de Châteauneuf qui lui succéda a donné un mestre de camp des armées du Roi vers le milieu du dix septième siècle, en mil sept cent trente sept. Si l'on avait à sa disposition les annales de ces augustes familles, l'on aurait bien d'autres choses à dire; mais la tradition ne nous apprend rien de plus. C'était Messire Anne Guérin de Châteauneuf.

Nous pouvons encore, nous devons même nous féliciter d'avoir donné des lieutenant généraux aux armées du Roi. C'est en la personne de Messire Pierre-Charles de Molette, marquis de Morangiés ; nous pouvons encore nous glorifier d'avoir eû Monsieur le comte de Morangiés, son fils, élevé au grade de Brigadier des armées du Roi à l'âge de trente ans au pis aller.

Les hommes fameux dont on a à parler ne sont pas issus de ces grandes familles ni des autres qui ont habité la paroisse, bien s'en faut. Ce sont deux hommes de la lie du peuple dont une tradition soutenue a conservé le souvenir. Il parâit même qu'on ne peut pas se refuser à son témoignage par raport à la proximité du temps et des événements ou des anciens de qui on les a appris.

Le 1er de ces hommes était le nommé le Rouge de Malmont. Il vivait dans le seizième siècle et dans le temps que les protestants se furent rendus maîtres de la ville de Mende sous la conduite de Merle, en mil cinq cent septante neuf.

Le téméraire était originaire du village de Malmont. Il se mit en tête, à ce qu'on a ouï dire par les anciens qui vivaient il y a trente ans, d'enlever un beau cheval que Merle montait. Ils disaient encore qu'il y réussit effectivement. Le stratagême dont il se servit pour cela fut celui du prophète pour se tirer de la maison d'Achas : il s'avisa de contrefaire le fou ; il partit de chez lui avec un petit panier d'œufs et une bayonnette.

Pour bien jouer son rôle et pour mieux faire son coup, il s'equippa d'une façon digne de son personnage. Entr'autres choses il se chaussa d'un sabot et d'un mauvais soulier, il ne quitta jamais dans les rues de Mende ni son panier ni le poignard dont il couvrait les œufs qu'il y avait dedans. Pendant quatre ou cinq jours qu'il fit ce manège dans les rues de Mende, il s'y fit le nom qu'il voulait s'y faire pour se procurer l'exécution de son dessin ; enfin l'occasion se présente.

Après plusieurs allées et venues par la ville, il rencontra le cheval et le palfrenier qui le montait pour le conduire à l'abreuvoir, il le suivit pas à pas jusqu'au griffou ; ce fut là qu'il se signala dans son personnage. Il s'approcha du valet d'écurie. Celui-ci le prit pour tout autre qu'il n'était certainement pas : il lui demanda entr'autres choses s'il voulait vendre son poignard. Notre héros l'amusa quelque temps par des réponses qui répondaient parfaitement au rôle qu'il jouait ; il choisit son moment; dans le temps que le cavalier n'y pensa pas, le Rouge s'étant saisi de son arme l'enfonca dans le corps du palfrenier et le culbuta dans le bassin.

Avant, pour ainsi dire, que personne s'en fût apperçu, il fut sur le cheval. Il commença tout de suite à crier *«Place place ! laissez passer ! laissez passer ! le cheval de M. a les avives !* Il conduisait cet animal à toute bride, o lui courut après, mais inutilement: il avait déjà gagné des avances. Il prit la montagne de la Louzère par une route inconnue à ceux qui le poursuivaient ; il fondit enfin dans le château du Tournel par la colline du Cheyla qui est à son vis-à-vis du côté du midi.

Digitized by Google

L'autre personnage dont on a ici à parler, était également originaire de Malmont. Il était connu dans le pays par le surnom de Lamouroux. L'on ne sait pas précisément en quel temps il a vécu . il n'est pas cependant douteux que son règne n'ait été dans le seizième siècle, ou peut-être sur le commencement du dix-septième. Environ ce temps là, les protestants des Cévennes fesaient des incursions dans le Gévaudan et des meurtres impunément et pour ainsi dire tête levée, on en a parlé à l'occasion du Tournel.

Lamouroux joua un rôle différent de celui de son patriote, il imita en quelque façon cet héros grec qui surprit ses ennemis dans le camp ayant fait mettre des torches allumées aux cornes d'une troupe de bœufs.

Au retour de quelque foire qui s'était tenue du coté de Châteauneuf ou peut-être à Châteauneuf même, Lamouroux fut informé que les camisars avaient dérangé le commerce et enlevé la plus grande partie des bestiaux qu'on y avait exposés en vente. Qu'est ce qu'il fit ? Il vint trouver le seigneur de Châteauneuf qui se trouva heureusement dans son château du Tournel ce jour là.

Lamouroux informa ce seigneur de ce qui venait d'arriver. Il lui demanda en même temps cinq ou six hommes pour escorte, autant de caisses et des armes. Il le pria encore de lui fournir des munitions pour tirer cinq ou six foix chacun. Tout cela lui fut accordé; il partit avec sa petite troupe, l'obscurité de la nuit favorisa son entreprise. Il rencontra ceux à qui il en voulait au bourg du Blaymard. C'était là que ces brigands avaient allumés des feux dans les rues soit pour se refaire de leurs fatigues, soit pour se préparer des vivres.

Dans cet intervalle notre Annibal arrive, sur le point de fondre sur eux; il fit battre ses caisses et tirer quelques coups. Les gens du bouty en furent tellement déconcertés qu'ils abandonnèrent et leurs vivres et leur butin. Ils crurent avoir toute la foire et une main-forte armée à leurs trousses; après cette alerte chacun ne pensa qu'à la retraite et à se sauver. Il ne se trouvait parmi eux personne qui voulût faire l'arrière garde.

Tandis que tout cela se passait parmi les camisards, le héros de Malmont n'eût garde de les poursuivre. Il s'occupa et fit occuper sa petite troupe à ramasser tous les bestiaux qu'on avait enlevé à la foire dont on vient de parler. La nuit, le trouble et la fuite de ceux qui avaient fait l'expoliation le favorisèrent encore : maîtres du champ de bataille sans avoir répandu du sang ni fait répandre, Lamouroux fit conduire au château du Tournel par des routes inconnues aux protestants l'exploitation de la foire qui n'était pas petite.

Peu de temps après le seigneur du Tournel, disons de Châteauneuf, fit proclamer à tous les environs de l'endroit où la foire avait été tenue qu'on n'avait qu'à venir sous bonnes indices réclamer ce qui leur avait été enlevé. A des nouvelles de cette espèce, il n'est personne de sourd ; chacun vint réclamer ce qu'il avait perdu et justice fut rendue à tout le monde.

§. 5e.

Les villages ou hameaux de la paroisse qui ont été détruits.

La description qu'on vient de faire de la paroisse de St Julien, les faits ni les événements qu'on vient de rapporter ne comprennent pas tous ceux que la paroisse fournit. Il en reste nombre d'autres qui semblent mériter quelque attention. Telle est d'abord la destruction de dix neuf villages ou hameaux qui est arrivée dans la succession des temps. La tradition en a conservé la mémoire. Bien de titres fournissent des preuves sur presque tout.

L'on va en entreprendre la description dans le même ordre qu'on a suivi dans celle des villages qui existent. Il y aura cette différence qu'on va commencer par ceux de la gauche du Lot, en venant du midi au couchant, ensuite au nord et de là au levant de la paroisse.

1o LE FRAISSE.

Selon l'arrangement qu'on a pris pour décrire les villages dont les habitants ont déguerpi, celui du Fraisse est le premier. Ce village existait encore sur la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siécle. Bien d'actes passés par main publique en font foi. Il consistait en six ou sept familles, selon la tradition ; il était situé à la droite du ruisseau de Combesourde et à une fort petite distance; il avait l'aspect du couchant. Le village du Mazel était à son sud ouest, il n'en était distant que d'un bon port de fusil. Le Bleymard était à son levant et la paroisse de Cubières à son midi.

Il ne reste rien des décombres de ses maisons; les anciens du village du Mazel n'en désignent l'emplacement que par quatre ou cinq arbres qu'on voit et un terre sur une colline. Les environs sont aujourd'hui tout en terres cultes. Les habitants du Bleymard possédent à présent presque tous les biens fonds du village du Fraisse. Ceux de Neyrat sur la paroisse de Cubières en possédent une autre partie; c'est ce qui rend les uns et les autres taillables à la paroisse de St Julien : ceux du Mazel jouissent du reste.

2o VILLELONGUE.

La tradition du pays rapporte que Villelongue a été telle qu'on vient de le dire, certains vestiges semblent le confirmer. A un bon quart de lieue de Malevieille vers son midi, l'on y découvre ce que l'on donne pour l'emplacement de Villelongue. C'est dans un vallon, quoique sur le sommet de la Louzère. Là l'on trouve un chemin presque tout en pavé, partout de la longueur susdite. Cet endroit porte encore aujourd'hui le nom de Villelongue. Au nord-ouest de ce chemin l'on découvre des restes de murailles qui sont presque toutes sous la pelouse, elles présentent au milieu des enfoncements. C'est ce qu'on regarde et ce que la tradition donne pour les vestiges de Villelongue et les décombres de ses habitations.

Pour confirmer que cet endroit a existé, l'on pourrait ajouter qu'on a connu des gens qui ont attesté avoir lu des actes qui concernaient les habitants de cet endroit. L'on peut dire aussi que leur témoignage ne peut pas être suspecté, c'était

Digitized by Google

un homme de probité et en état de déchiffrer les antiquités; il en avait beaucoup chez lui ; il n'y a guère plus de vingt huit ans de sa mort, Antoine Jouanain de Serviés.

Quant à la destruction de Villelongue ce serait trop hasarder de lui donner une date; la tradition n'en fournit point. Cependant, s'il était permis d'en chercher une on la trouverait, mais peut être incertaine, dans la destruction de la forêt qui était autrefois sur toute la montagne de la Louzère. L'on aura occasion dans la suite d'en parler pour ce qui regarde la Louzère sur la paroisse de St Julien.

Par rapport à la Villelongue l'on se contente d'ajouter que ses terres rendaient notre paroisse limitrophe à celle de Frutgères par les villages de Lespitalet, de Gapfrancès et celui de Sarrejas. Ses terres fesaient encore confronter les paroisses de Cubières et de Cubeirettes avec celles de St Julien. La première par les dépendances du village de Louzeret, et la seconde par celles des hameaux de Broussoux et de Plamontgeaux.

La paroisse de St Julien ne posséde presque rien aujourd'hui du territoire de Villelongue. Le village de Mallevieille est le seul qui pourrait le faire par rapport à son voisinage. Ce qu'il en possède est peu de chose. Villelongue était au midi et à une bonne lieue et demie de St Julien dans la belle saison ; en temps d'hiver le chemin devait être impraticable la plus part du temps ou presques toujours.

3o LE VILLAGE DE CRUSSINAS.

Crussinas est un autre village qui a eû le même sort que l'endroit dont on vient de parler. Il avait, à ce qu'on dit, sept ou huit habitans, il avait sa position sur la montagne de la Louzère, sur une colline à l'aspect du midi. Cela faisait que le village n'était pas si rude que bien d'autres pour le séjour des habitans; ils n'en furent pas cependant moins obligés d'en déloger. La neige en écrasa les maisons. Selon la tradition, Crussinas existait en 1630, la neige en accabla les habitations.

Le ruisseau de Combesourde puise les eaux de sa source dans son territoire. Ses terres confrontent avec celles de Malevieille et du Mazel au levant ; avec celles de Villelongue ou Malevieille au midi, avec celles de Serviés au couchant, et avec celles de Vareilles et d'Orcière au nord.

Il n'y a pas peut-être encore soixante ans qu'un particulier fut se donner une retraite pour la belle saison parmi les décombres de Crussinas : il le fit dans la vue de mieux faire valoir les petites possessions qu'il avait sur le territoire de ce village. Il fut bientôt contraint de désister de son entreprise; soit la rigueur du climat, soit les horreurs de ce désert ou quelqu'autre je ne sais quoi l'obligèrent à venir reprendre son air natal; il aima mieux faire comme il avait fait auparavant, c'est-à-dire, cultiver les fonds qu'il y avait avec plus de peine, et en être loin, que d'en tirer un plus grand profit et d'être obligé d'y faire résidence.

L'on ne connaît point l'époque fixe du déguerpissement des habitants de Crussinas, ni de l'entier abandon qu'ils firent de leurs habitations ; l'on en impute la cause non seulement à sa mauvaise situation sur la Louzère, la neige en écrasa les maisons; mais encore plus à l'ingratitude de son terrain ou aux différents accidents où il est sujet ; ce qui le rend d'un modique produit.

En parlant du village de Malevieille l'on a dit de quel seigneur celui de Crussinas releva, soit pour les censes ou la dixme ; l'on a parlé encore des villages qui possèdent aujourd'hui les fonds qui lui appartenaient.

Ce village quand il existait, avait le Mazel à son levant, et Malevieille au midi, à son couchant celui de Serviés, au nord ceux d'Orcière et de Vareilles, il y avait la distance des uns aux autres de plus d'un gros quart de lieue ; il était au midi de St Julien ; il en était éloigné d'environ cinq quarts de lieue ou d'une bonne lieue au moins.

4o LE CLAUZEL.

Le territoire de Serviés nous fournit également l'emplacement d'un autre village dont ses habitants furent contraints de déguerpir ; C'était le village du Clauzel ou plutôt l'ancien Serviés à ce qu'on prétend. Le local était au midi du nouveau et à un bon quart de lieue plus enfoncé dans la montagne; l'ancien avait le véritable aspect de la bise.

L'on ne peut rien dire de fixe sur le nombre de ses habitants, l'on sait cependant, à n'en pas douter, qu'il a effectivement existé : outre la tradition qui l'assure, la ruine des maisons qu'on voit sur les lieux, des ustensiles de cuisine qu'on y a déterrés il n'y a pas encore quatre vingts ans, tout cela dis-je réuni, en font une preuve invincible. L'on ne parle pas encore des titres du seigneur de Serviés ni de presque tous les actes des habitants de Serviés qui en font mention.

L'abandon de l'ancien Serviés n'a point de date qu'on puisse dire ici bien constatée. L'on croirait cependant que la désertion des habitants de Crussinas doit être à peu près l'époque de la retraite de ceux du Clauzel : leur voisinage, la même élévation sur la même montagne, les mêmes inconvénients pour les uns et les autres en faut douter.

Tout ce qu'on peut dire, sans craindre de trop avancer, est que ces pauvre gens s'ennuièrent d'être enfoncés dans les neiges, cinq ou six mois de l'année ; il leur était dur encore, catholiques comme ils étaient, de se voir privés presque pendant tout ce temps là d'aller remplir leurs devoirs de religion à leur paroisse ou ailleurs. Pour éviter ces deux inconvénients, ils songèrent à se procurer une autre retraite. Ils la choisirent la plus avantageuse qu'ils purent sans abandonner leurs fonds. Ils vinrent aux extrémités de leurs terres et peut être plus loin établir leurs demeures. C'est autour du château de Serviés qu'ils fondèrent le village dont on a déjà parlé sous le nom de Serviés. Les terres du Clauzel rendent la paroisse de St Julien contigue avec celles de Fraissinet, de Louzère et des Bondous au midi.

5o LE MAS DE PASTOUREL.

Le Mas de Pastourel a été un autre village qui a eû le sort de ceux dont on vient de parler. Il avait sa situation sur les terres de Louzerétte aujourd'hui. Il était placé sur une hauteur considérable de la Louzère. Il avait la perspective de Louzerét-

Digitized by Google

te et sa situation plutôt au couchant qu'au midi de ce dernier village.

L'on découvre encore aujourd'hui les débris des masures du Mas de Pastourel ; à les voir l'on croirait qu'il y avait plus de quatre habitants. La tradition qui en parle ne dit rien de bien positif sur leur nombre.

Pour aller du village de Louzerétte à celui de Pastourel il y avait un vallon à franchir de près d'un quart de lieue, le dernier avait l'aspect de la bise ou plutôt l'on doit dire qu'il devait être battu par toute sorte de vents. Il avait le niveau du Clauzel et une éminence comme on a déjà dit.

L'on ne connait point l'époque de la réunion de ses habitants avec ceux de Louzerétte, elle n'est pas cependant douteuse. Louzerétte jouit aujourd'hui de toutes les dépendances du Mas de Pastourel. Elles confrontent au levant et au midi avec celles de Serviés, au couchant avec celles du Mas del Bosc, à leur nord avec les terres de Louzerétté.

L'on croit que la cause de la réunion des habitants de ce village avec ceux de Louzerétte ou plutôt l'abandon du Mas de Pastourel est la même que celle de ceux dont on vient de parler. La rigueur du climat, la stérilité de ses fonds par rapport aux neiges, aux glaces et aux orages en firent déloger ses infortunés habitants.

6° LE MARTINET DE LOUZERÉTTE.

Le Martinet était autrefois une habitation de la paroisse de St Julien. Elle ne pouvait être qualifiée ni du titre de village ni même de celui de hameau. Ce ne fut dans son origine qu'un édifice qu'on y dressa, l'on ne sait pas précisément quand. Ce fut dans l'espérance d'y fouiller une mine de fer aux environs. L'on y construisit la fondrière, le moulin et sans doute quelque habitation pour les ouvriers.

Quand la tradition ne dirait rien sur le Martinet de Louzerétte, les vestiges parlent. L'on y voit à l'endroit où il était construit des murailles presque entières qui subsistent. Le local des décombres présente l'emplacement de deux ou trois maisons des artisans de la campagne. Les régistres mortuaires de la paroisse en font encore foi. En mil six cent vingt cinq l'on donna la sépulture au cimetière de la paroisse au nommé André Corrigiac du Martinet ; il y était décédé en qualité d'habitant.

L'on ne sait pas ni l'on n'a pu savoir après des perquisitions si cet édifice subsista longtemps après cette date. L'on croit encore que sa construction ne pouvait remonter guère plus loin. La mine ne réussit pas à ce qu'on dit, et à ce que tous les évènements démontrent.

Une seconde preuve qu'on en peut donner, ce sont les actes d'une famille de Louzerétte : ce fut un étranger issu du côté d'Anduse ou de St Jean de Gardonenque en Cévennes qui en fit la dépense ; il vint s'établir dans la maison dont on vient de parler. L'on ne sait pas si ce fut avant ou après son établissement qu'il jetta les premiers fondements du Martinet. La tradition le dit, elle ajoute encore que n'ayant pu réussir à Louzerétte, il fut faire une autre tentative au delà du pont de Montverd où il échoua également, la masure de l'édifice le prouve encore.

Le Martinet était situé à la droite du ruisseau de Felgeiréttes, il en tirait les eaux du moulin. Il était bâti dans un vallon profond au couchant de Louzerétte, au levant des Saignes et presqu'au nord d'Oltet. Il était là comme au centre d'un triangle formé par ces trois villages. Il était éloigné de celui des Saignes d'environ un quart de lieue ; de ceux d'Oltet et de Louzerétte quelque chose de moins. Il pouvait être à la distance de son église paroissiale environ un demi quart de lieue de plus qu'Oltet, il était au sud est de St Julien

7° LE MAS DEL BOSC.

Le village des Saignes a été à certains égards dans le cas de celui de Serviés. Il avait à ses environs deux hameaux d'où les habitants furent contraints de déserter, comme ceux des autres villages dont on vient de parler ; l'un portait le nom du Mas de Bosc et l'autre celui du Mas des Fonds.

Le Mas del Bosc confrontait au levant les terres de celui de Pastourel, au midi, celles de Serviés ou de Clauzel, au couchant avec celles du Mas des Fonds et peut-être encore avec celles du village des Loubiés, paroisse de St-Etienne du Valdonnés, et au nord celles des Saignes et à environ un quart de lieue de distance des uns et des autres. On ne sait pas en quel nombre pouvait être celui de ses habitants, mais l'on sait que les neiges en causèrent la destruction vers mil cinq cent deux ; elle écrasa au moins partie des maisons. Il n'y a pas encore, peut-être, soixante ans qu'on y a trouvé des ustensiles de cuisine que les habitants y avaient laissés en se retirant aux Saignes.

8° LE MAS DES FONDS.

Quant au Mas des Fonds l'on ne sait rien de particulier sur la cause ni l'époque de leur retraite aux Saignes. L'on croit cependant que la grande quantité de neige les y contraignit, comme ceux du Mas del Bosc. La proximité de ces deux hameaux, leur même aspect et leur même élévation sur la montagne semblent le dire.

Le Mas des Fonds avait à son levant celui de Bosc, à son couchant les terres de Loubiés, paroisse de St Etienne du Valdonnés, au levant celles des Saignes et au nord celles des Sagnols ou d'Auriac à la distance des uns et des autres d'environ un quart de lieue.

Quand les deux derniers hameaux, dont on vient de parler, existaient, ils allaient répondre à la paroisse de la Nuejols pour le spirituel et le temporel. Les habitants des Saignes y répondent encore aujourd'hui par rapport à leur réunion pour le temporel.

L'on a déjà fait sentir que la mauvaise situation de ces deux hameaux força les habitants à changer de gîte et de pasteur en même temps. Quand ils étaient habités, ils étaient éloignés de leur église paroissiale d'une lieue et demie ou environ ; de celle de St Julien, d'une demie lieue de moins.

Digitized by Google

9o LES SAIGNOLES.

Les Saignols ont été autrefois un endroit habité sur la paroisse de St Julien du Tournel ; l'on n'a jamais entendu dire en quoi consistait le nombre de ses habitants, ni en quel temps leurs maisons existaient. Le local n'en conserve d'autre trace qu'un enfoncement du terrain ; la tradition des habitants d'Auriac donne cet emplacement pour celui des Saignoles.

Quoi qu'il en soit du local ou de la tradition, l'on ne peut pas révoquer en doute que les Saignoles n'aient eû autrefois des habitations. Les seuls titres de la chapellerie de la très sainte Trinité de l'Eglise de la Nuejols en font foi, elles prouvent invinciblement. Les directes qui relèvent de son territoire furent affectées pour doter cette chapelle. L'on ne sait pas quand ni par qui la fondation fut faite.

Ce qu'on peut avoir à dire de plus sur les Saignols regarde son emplacement. Il était sur la Louzère comme le Bosc et les fonds dans un climat peu différent, s'il n'était pas égal. Il était entre le nord et le couchant du Mas des Fonds, il avait le château de la Loubière à son nord, le village d'Auriac à son levant, celui des Saignes à son midi : il pouvait être éloigné des uns et des autres d'environ un quart de lieue et de celui des Saignes, quelque chose de plus que des autres.

Le territoire des Saignols comportait au couchant celui des Brajoux, paroisse de la Nuejols ; il était attenant au nord avec celui du seigneur de la Loubière, aujourd'hui Monsieur de Pomeirols habitant à Mende. Ses dépendances par conséquent rendent les paroisses de la Nuejols et de Chadenet limitrophes à celle de St Julien au couchant de la dernière.

10o CHABRITS.

Le village d'Oltet à son tour fournit des antiquités. Il y a eu autrefois dans son territoire trois hameaux qui n'existent plus, Chabrits, les Pigniole et Froumental.

Chabrits était au midi d'Oltet sur un coteau extrêmement rude. Il avait l'aspect du couchant ; ces deux endroits se faisaient face et ils avaient à peu près la même élévation. Oltet est à la gauche et Chabrits était à la droite du ruisseau de Felgeirétte.

L'emplacement de Chabrits ne laisse entrevoir aucun vestige de son existence. L'on ne connait pas le nombre des habitations qu'il pouvait avoir. Ce n'est uniquement que sur la tradition et certains actes qui font mention des Chabrits qu'on dit qu'il a existé.

Pour ne pas trop avancer l'on ne dira pas ici ni en quel temps ni pourquoi les habitants en désertèrent, car l'on n'en sait rien de bien positif. Il avait Louzerétte à son vrai midi et à une distance de quatre ou cinq ports de fusil, Oltet à son couchant, le Martinet de Louzerétte presque attenant entre le couchant et le midi, et son église paroissiale à la même distance à peu près, que le village d'Oltet.

11o LES PINIOLE (L'Espiniole?)

Les Piniole autrefois portait uniquement la qualité de hameau ; il était situé au levant d'Oltet, il en pouvait être éloigné d'environ trois ou quatre ports de fusil au pis aller. L'on ne connait par aucun endroit le nombre des habitants que les Piniole pouvait avoir ni le temps auquel ils en déguerpirent. Elle était située au couchant d'hiver de St Julien et à un moindre éloignement que Oltet.

Il n'y a pas encore soixante ans qu'on changea le chemin de la route de Villefort à Mende ; on trouva pour lors des ruines du Mas de les Piniole. L'on ne parle pas ici des actes qui font mention de son existence, tels sont par exemple des papiers des villages de Louzerétte et d'Oltet qui en parlent.

12o FROUMENTAL.

L'on peut dire de Froumental ce qu'on vient de dire sur les Piniole. Il ne portait que le nom d'un hameau de trois habitants. Leurs maisons avaient l'aspect du midi dans un assez bon climat. Toutes leurs terres étaient presque dans le mauvais en temps d'hiver surtout, une partie par rapport aux neiges et le reste par rapport aux glaces, aux collines, ou aux autres inconvénients de la paroisse.

Froumental était au vrai nord d'Oltet, il n'en était guère plus éloigné que de trois ports de fusil ; les terres en étaient contiguës, elles confrontaient au couchant avec celles du Bouschet paroisse de Chadenet, vers le nord avec celles de Bagnols, au levant avec celles de St Julien. Les habitations étaient à la gauche du ruisseau de Felgeirétte et à une moindre distance de St Julien que le village d'Oltet.

S'il fallait à présent fonder le temps de la destruction de ces trois hameaux et celui de la réunion de leurs habitants avec ceux d'Oltet, l'on ne serait pas dans un petit embarras. La tradition ne dit rien là dessus ; l'on n'a jamais entendu parler d'aucun acte qui établisse des faits de cette nature. Le local non plus ne présente rien qui prouve leur existence, et leur réunion avec les habitants d'Oltet est incontestable. Les seuls actes d'Oltet en font une preuve que personne ne peut contester.

Si l'on osait avancer des conjectures sur cette réunion ou sa cause, l'on dirait qu'elle se fit pour se partager les petites aisances et se dédommager en même temps des incommodités réciproques que ces trois hameaux pouvaient avoir ; pour tout dire, la réunion des habitants des hameaux de Chabrits, de celui de Froumental fut occasionnée encore par rapport à la mauvaise situation de leurs habitations.

13o LA FELGEIRE.

La Felgeire a été un hameau situé sur les dépendances du village de St Julien. Il a fait une augmentation de son territoire ; il était à la gauche du ruisseau de Felgeiréttes et à une fort petite distance du corps de paroisse. L'on ne sait pas au juste la cause ni l'époque du déguerpissement d'un seul habitant qu'il y avait. Bagnols les Bains possède aujourd'hui quelque chose de ses fonds et St Julien le reste. Cet hameau était situé sur une colline à l'aspect du midi, au couchant de St Julien. Il avait Bagnols comme à son nord.

14o. LE PEYROU.

Au couchant de Fraissinet et au midi de St Julien l'on découvre les ruines d'une masure ; elles sont sur une hauteur et à

Digitized by Google

une distance presque égale de Fraissinet et de St Julien. L'on ne connaît par aucun endroit le temps ni la cause de la destruction du Peyrou. C'est le nom qu'on lui donne. Les anciens disent que c'était autrefois la maison du domaine des moines de St Benoît quand ils habitaient St Julien, la tradition n'en rapporte pas davantage.

Vis-à-vis du château du Tournel et à son midi, il y a eu autrefois un hameau ou village qui portait le nom de Cheila. Le territoire en porte encore le nom. L'on ne sait pas de quel nombre d'habitants il était composé ; sa destruction est trop reculée pour que la tradition nous l'apprenne, quoiqu'elle parle de son existence ; le local aujourd'hui non plus n'en présente plus de vestiges.

Il n'est pas cependant douteux qu'il y ait eu des habitations au Cheila. Il n'y a pas peut-être encore quarante ou cinquante ans qu'en cultivant les terres l'on en sortit quantité de pierres de taille très-bien ouvrées et avec des marques d'y avoir été employées. L'on prétend que la grande quantité des serpents du territoire en délogea ses habitants.

Le Cheila avait le Tournel entre le levant et le nord, Orsière au midi et le Cheiroux au couchant, il était à peu près à la distance des trois villages de trois ou quatre ports de fusil; il pouvait avoir de St Julien cet éloignement de plus que le Cheiroux ou le Tournel ; il était situé au levant d'hiver de St Julien. Les habitants d'Orsière sur la paroisse de St Jean de Bleymard jouissent de la plus grande partie des dépendances du Cheila ; ceux du Tournel et du Cheyroux possèdent le reste.

(*A continuer.*)

AGRICULTURE DU MIDI DE LA GAULE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Etude suivie d'un essai sur l'origine des noms de plusieurs communes, hameaux et domaines du Gard, de l'Aude et de l'Hérault.

La civilisation du midi de la Gaule (1) et plus tard, celle de la Gaule entière fut l'ouvrage des Romains. C'est à tort qu'on attribuerait aux Phocéens de Marseille l'honneur d'avoir transformé cette contrée. Justin est le premier qui ait émis cette opinion et l'exagération de son langage prouve combien il s'est écarté de la vérité (2). Suivant cet historien qui écrivait deux siècles après la conquête de la Narbonnaise, la Gaule serait devenue, dès la fondation de Marseille, une nouvelle Grèce : « les Gaulois, « dit-il, abandonnèrent alors leurs coutumes barbares, reçurent « des Grecs des mœurs plus douces, apprirent d'eux à cultiver les « champs, à ceindre leurs villes de remparts, à planter l'olivier, à « tailler la vigne, et à vivre non par les armes, mais par les « lois. Les hommes et les choses de ce pays acquirent un tel éclat « (nitor) qu'on aurait pu dire : « ce n'est pas la Grèce qui a « émigré dans la Gaule, mais la Gaule qui a été transplantée dans « la Grèce. » (Justin, livre 43me).

Ces antithèses de rhéteur sont contraires à toutes les vraisemblances (3). Quelle était en effet, vis-à-vis de la vaste contrée qui s'étendait des Alpes aux Pyrénées, et de l'Océan au Rhin, la position de Marseille ? elle avait, il est vrai, jeté quelques colonies sur le littoral de la Méditerranée, Nice, Agde, Antibes . . mais ces faibles rejetons qu'enveloppait de toutes parts la Gaule celtique, ne pouvaient rien pour la métropole. Si Rome n'était accourue avec ses légions au secours de la cité phocéenne, il ne lui restait qu'à monter sur ses vaisseaux et à chercher au delà des mers une autre plage et de meilleures destinées.

Le territoire de Marseille dépassait à peine l'enceinte de la ville ; bornés aux nord par les Salluviens, les Voconces et les Cavares, au sud-est, par les Ligures Oxybiens et Décéates, les

(1). Nous entendons par le midi de la Gaule, la région que les Romains appelèrent d'abord *Gallia Braccata*, puis, la *Province* et enfin, sous Auguste, *Narbonnaise*. Elle fut occupée par les Romains, l'an 121 et suivants avant J.-C. ; le reste de la Gaule ne fut soumis par César que 62 ans après. La Narbonnaise comprenait tout le pays que nous avons nommé dans les temps modernes, Alpes maritimes, Savoie, Dauphiné, Provence et Languedoc ; plus tard, elle fut divisée en deux parties, Narbonnaise première et Narbonnaise deuxième.

(2). On sait que Justin a abrégé l'Histoire universelle que Trogue-Pompée composa sous le règne d'Auguste. Si l'abréviateur a puisé dans son modèle ce qu'il raconte de l'influence de Marseille sur le midi de la Gaule, on ne doit pas en être surpris ; Trogue-Pompée était un gaulois de la tribu des Voconces, laquelle habitait à l'est de la Drôme. Devenu citoyen Romain, cet auteur aura voulu sans doute, par un reste de patriotisme, jeter le plus vif éclat sur le passé de son pays : ce sentiment, né de l'amour-propre individuel et national, se retrouve chez les annalistes de tous les peuples et a donné lieu aux fables les plus ridicules. C'est ainsi que nos anciens historiens, pour rehausser la gloire de la patrie, assuraient gravement que les Francs tiraient leur nom de *Francus* ou *Francion* fils *d'Hector*, et que Troyes (en Champagne) devait son origine à des Troyens qui après la ruine *d'Ilium*, cherchèrent un asile dans les contrées lointaines de l'Occident.

(3) M. Amédée Thierry, dans son Histoire des Gaulois, parle de l'état florissant de l'agriculture dans le midi, *avant l'occupation Romaine*, et nous en montre les montagnes couvertes de vignes, d'oliviers, d'orangers et de riches moissons ; les autorités qu'il invoque sont Strabon et Pline l'ancien. L'historien de la Gaule aurait dû remarquer que les écrits du premier sont postérieurs de plus de 100 ans, et ceux du second, de 190 ans, à la conquête de la Narbonnaise. Strabon et Pline ont décrit cette province telle qu'elle était de leur temps ; le géographe grec, dans lequel on a puisé tant de précieux renseignements sur nos contrées, dit expressément et à deux reprises, que les Gaulois ne se livraient à l'agriculture que forcés par les Romains, « nunc coguntur agros colere. » (Strabon, liv. 4.)

Digitized by Google

Massaliotes ne possédaient même pas le sol sur lequel le consul Sextius fonda la ville d'Aix (1). Si grâce aux libéralités de Pompée dont ils avaient suivi la mauvaise fortune, ils occupèrent quelques villes de l'intérieur, cette détention fut de bien courte durée, puisque sous César et principalement sous Auguste, tout le midi de la Gaule se peupla de colonies et de villes Latines (2)

Cernée par des tribus barbares convoitant ses richesses et ne respirant que la guerre, Marseille était impuissante à changer les mœurs des peuples qui l'entouraient ; d'ailleurs, dans le long intervalle de 500 ans qui sépara la fondation de cette ville de l'occupation romaine, la Gaule fut constamment agitée. Nous ne parlerons ni de ses révolutions intérieures, ni de ses expéditions en Italie, en Grèce et dans *L'Asie mineure*. Un pays soumis à de telles vicissitudes et emporté par de continuelles invasions bien au-delà de ses frontières, ne peut se plier aux exigences de la civilisation.

Pour résoudre la question de l'influence grecque sur le midi de la Gaule, il faut distinguer deux époques : avant que les Romains eussent franchi les Alpes, cette influence était, pour ainsi dire, nulle ; après l'occupation, elle produisit quelques heureux effets, par l'intervention des vainqueurs depuis longtemps alliés des Phocéens et déjà initiés aux arts et aux sciences de la Grèce. C'est dans Strabon, le plus judicieux et le plus exact des écrivains de l'antiquité, que nous trouvons cette distinction.

« Après la guerre de Pompée contre César, dit cet auteur, « les Massaliotes ayant embrassé le parti des vaincus, perdirent « presque toute leur importance; néanmoins, on voit encore par- « mi eux certains vestiges des arts qu'ils exerçaient autrefois, « comme la fabrication des machines de guerrre et la cons- « truction des navires. Les mœurs de leurs voisins s'étant adou- « cies et les Gaulois ayant abandonné la guerre pour l'agricul- « ture et les arts de la paix, *à cause de la puissance romaine*, les « Massaliotes se livrèrent avec moins d'ardeur à leurs anciens « travaux, ce que démontre l'état actuel de leur cité ; en effet « quiconque, parmi eux, aspire au premier rang, se tourne « vers l'éloquence et la philosophie ; cette ville devenue depuis « peu l'école des barbares, a excité chez les Gaulois une telle « passion pour les lettres, qu'ils écrivent en grec les formules de « leurs actes ; aujourd'hui, les plus nobles Romains, au lieu de « faire le voyage d'Athènes, se rendent à Massalie ; ce que vo- « yant, les Gaulois, qui vivent maintenant en paix, consacrent « volontiers leurs loisirs à ce genre d'occupations. »

Ce passage de Strabon que nous avons traduit littéralement, prouve avec évidence ; 1°, que les peuplades du midi de la Gaule ne s'occupèrent sérieusement d'agriculture qu'après la conquête romaine ; 2°, que l'influence de Marseille fut purement littéraire, encore même, sous ce rapport, n'a-t-elle laissé que de faibles traces, tandis que la langue et la littérature des vainqueurs sont devenues celles des vaincus.

Notre intention n'est pas de rappeler, même sommairement, les changements radicaux que Rome apporta dans l'état social, politique et religieux de la Gaule. De plus habiles que nous l'ont fait avec toute l'autorité qui s'attache au génie et avec une ampleur qui interdit de nouvelles recherches. Notre but, pour être plus modeste, ne manque pas néanmoins d'intérêt : aujourd'hui que l'agriculture, trop longtemps vassale de l'industrie, a repris le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, il y a, ce nous semble, quelque opportunité à raconter ses commencements parmi nous et à mettre en relief tout ce qu'elle doit à la colonisation romaine.

II

Trois causes s'opposaient aux progrès de l'agriculture chez les Gaulois ; leurs habitudes guerrières, leurs divisions en tribus ennemies, leur état politique et social. Il est inutile d'insister sur la première de ces causes, l'agriculture ainsi que les sciences et les arts étant le fruit de la paix ; la seconde a besoin d'être expliquée. Ce qui détermine, en effet, l'importance de la production et encourage la culture, est évidemment le commerce rendu plus facile par les voies de communication et les moyens de transport. Or, dans l'état de la Gaule avant la conquête, aucun lien ne réunissait les diverses parties de ce vaste territoire, chaque pays produisait tout au plus ce qui était nécessaire à ses habitants; comme la Gaule était couverte d'immenses forêts et que le besoin d'une culture plus étendue ne se faisait pas sentir, les défrichements étaient nuls et la charrue abandonnée pour le soin des troupeaux ; enfin, la troisième et principale cause de cette incurie en matière d'agriculture provenait de l'état social.

Les Gaulois étaient partagés en trois castes, les druides, les grands, que César appelle les chevaliers (equites) et le peuple : ce dernier, exclu des assemblées où se discutaient les intérêts de sa tribu, n'ayant aucun droit politique, écrasé par l'impôt et par l'usure, était véritablement esclave. (1)

Dans une nation ainsi constituée, l'agriculture ne peut vivre, son support naturel, le droit de propriété, étant à la merci du plus fort ou se trouvant paralysé par l'énormité des charges. Telle était encore, il y a quelques années, la misérable situation de la Turquie; avec quelques maîtres au sommet et l'esclavage au centre et à la base, toute émulation s'éteint et le travail, cette grande et sainte loi de l'humanité, n'est plus qu'une amère et stérile déception.

Pour se rendre compte de l'influence colonisatrice des Romains sur nos contrées, il suffit de rapprocher leurs ins-

(1) Aquæ Sextiæ, Aix (Bouches du Rhône), à 30 kilomètres de Marseille. Aix ne fut pas à proprement parler une Colonie Romaine, mais un *oppidum* ou lieu fortifié occupé par une garnison.

(2) Les Colonies Romaines existant dans la Narbonnaise, sous le règne d'Auguste, étaient au nombre de six : Narbonne, Arles, Vienne, Orange, Béziers et Fréjus. Parmi les Villes Latines, qui jouissaient des mêmes droits que les Cités d'Italie, figuraient, Antibes, Aix, Carpentras, Cavaillon, Avignon, Carcassonne, Toulouse, Nimes, etc.

(1) César, Commentaires.

Digitized by Google

titutions de celles de la Gaule. Quoique le patriciat fût investi à Rome d'une grande puissance, le peuple avait néanmoins une action politique prépondérante,en disposant des plus hautes charges de l'Etat. Le plus illustre des Romains par la naissance ou le génie, s'inclinait humblement devant les comices, s'il aspirait au consulat, à la prêture, ou au commandement des armées. Le peuple romain était véritablement un peuple roi, non seulement parce qu'il dominait au loin, mais encore et surtout, parce qu'il gouvernait chez lui.

Dans ces conditions, l'homme de la plèbe devait naturellement tendre à la propriété, car rien ne relève autant la dignité du citoyen et n'assure son indépendance que la possession du sol ; aussi, dès les premiers temps de la République, la culture des terres fut-elle en honneur. C'est la charrue qui donnait des dictateurs à la patrie en péril, c'est à la charrue qu'ils retournaient, après l'avoir sauvée.

Caton le censeur, Varron, le plus savant des Romains, écrivaient des traités d'agriculture qui sont venus jusqu'à nous ; plus tard, Virgile en célébrait les charmes et en dictait les préceptes dans des vers immortels ; la vie des champs n'était pas pour lui une fiction poétique ; ce fils d'un paysan des environs de Mantoue avait lui aussi tracé des sillons *et entendu mugir sous le joug les bœufs de son père* (1). Cicéron, Horace, les deux Pline aimaient avec passion la campagne, non-seulement comme un lieu de recueillement et de repos, mais encore comme une source de productions et de richesses. Cet attrait des Patriciens pour l'agriculture,les Plébéiens le partageaient.Que demandaient à Sylla, à Pompée et à César les vétérans des légions victorieuses ? des terres ! c'étaient aussi des terres que le peuple revendiquait par les lois agraires, non pour se distribuer le patrimoine des grands, comme on l'a faussement prétendu, mais pour obtenir une part du sol étranger que ses armes avaient conquis.

Dès leur entrée dans le midi de la Gaule, les Romains y fondèrent des colonies. Narbonne fut la première ; de ce centre, l'activité des conquérants rayonna sur toute la Province; la division des terres s'opéra entre les indigènes, les colons et la République. Malheureusement, des spéculateurs, des gens de finance, fermiers des impôts et des pâturages publics, industriels de toutes sortes, groupés en société, se ruèrent sur la Narbonnaise sous les noms de *publicani*, *aratores*, *pecuarii*. Un gouverneur concussionnaire les favorisa de tout son pouvoir ; accusé par les Gaulois, Fontéius eut pour défenseur Cicéron qui nous a laissé, des premières années de l'occupation, un tableau dont il tâche vainement d'affaibir les sombres couleurs. (1).

Mais tout cela n'eut qu'un temps. César, puis Auguste en accordant aux Cités gauloises le droit de latinité (jus Latii) et la nomination de leurs magistrats, les mirent à l'abri de l'arbitraire et de la violence . Pline dit expressément que la Cité de Nimes, devenue latine, n'avait rien à démêler avec les préfets envoyés de Rome.

(1) Mugitusque boum... (Virgile, Géorgiques.)
(1) Cicéron, Pro Fonteio.

Sous une administration aussi ferme que tutélaire, la transformation de la Gaule par les arts, les sciences, les lois et principalement par l'agriculture, s'opéra rapidement. La Province Romaine étant une autre Italie à cause du sol et du climat, les méthodes de cultures furent les mêmes ; de nombreux domaines se formèrent sur tous les points du territoire, véritables fermes modèles,où les Gaulois vinrent apprendre la pratique d'un art qui devait faire de leur pays la plus riche nation de l'Europe.

La vigne couvrit nos côteaux; on connaît la prédilection des Romains pour ce précieux arbuste (1): nous en avons la preuve dans les Georgiques de Virgile et les écrits de Columelle. Pline nous a laissé dans le 14me livre de son Histoire naturelle, un traité d'Ampélographie et d'Œnologie universelles: il connait et décrit la plupart des variétés de la vigne, notant avec soin les diverses qualités de vins qu'elles produisent. Après avoir énu-

(1) Avant la conquête, la vigne n'était pas cultivée, même dans la Narbonnaise, ou l'était sur une très-faible étendue: le vin était si rare dans la Gaule, que suivant Diodore de Sicile qui vivait sous Auguste, les indigènes donnaient un enfant en échange de chaque tonneau de vin que leur apportaient les marchands Italiens ou Massaliotes. Cependant, la vigne existait, mais à l'état sauvage, dans le pays. Pline en compte plusieurs variétés qu'il désigne par les noms des contrées où on les trouvait, *vitis Helvica*, *Allobrogica*, *Arvernorum*.

Dans son remarquable travail sur les vignes du midi de la France, M. Henri Marès, de Montpellier, soutient que la vigne y est indigène, mais il pense toutefois que les plants les plus estimés sont venus d'Espagne ou d'Italie.

« Notre conclusion serait, dit-il, que la vigne est indigène dans le « midi de la France, où elle est actuellement cultivée sur de si grandes surfaces, et que plusieurs cépages qui forment la base de nos richesses « viticoles, pourraient bien être eux-même indigènes ; un assez grand « nombre cependant nous sont communs avec l'Espagne et nous viennent « de cette contrée. Plusieurs cépages peuvent aussi nous avoir été légués « par les contrées voisines et être fort anciens. Pourquoi ne posséderions- « nous pas encore ceux qui ont été cultivés dans l'antiquité et dont Ca- « ton, Varron et surtout Columelle ont décrit la culture avec une fidélité « qui reproduit un grand nombre de nos usages méridionaux ?*La zône « méridionale de la France si longtemps gouvernée par les Romains, « jouit d'un climat analogue à celui d'une portion considérable de « l'Italie et son agriculture était conduite d'après les mêmes mé- « thodes. Aujourd'hui on retrouve la tradition latine encore suivie « dans nos campagnes et ses instruments aux mains de nos paysans.* (Livre de la ferme, chapitre 9, Des vignes du midi de la France, page 269,)

Nous croyons devoir ajouter, à l'appui de l'opinion de M. Marès sur l'origine des cultures méridionales, que les noms de la plupart de nos travaux agricoles dérivent du latin ; nous en citerons quelques uns.

Travaux des champs.

1° *Laoura* (Labourer) latin , *laborare ;* littéralement , travailler. le labour était le travail par excellence.

2° *Séména* (Semer) latin, *seminare*.

3° *Séga* (Moissonner) , *secare aristas*, couper les épis.

4° *Caouca* (battre le blé), *Calcare*, littéralement, fouler aux pieds ; le battage du blé s'opère dans le midi en faisant courir des chevaux sur les épis.

Travaux des vignes.

5° *Pouda* (Tailler la vigne), *putare vitem* (Virgile).

6° *Escauocéla*(creuser une fosse autour d'un cep) lat, *excalceare*, littéralement, déchausser.

7°.*Soumessa* (Provigner), *vitem submittere*, coucher le sarment d'un cep dans une petite tranchée, et en redresser le bout pour en former un cep nouveau.

8° *Foutcha* (fouir la terre) *fodere* , supin, *fossum*, creuser ; première façon donnée à la vigne.

9° *Bina* (2e façon) de *Binus*.

10° *Bendemia*. (Vendanger) latin, *Vindemiare*.

11° *Prensa* (exprimer le jus du raisin au moyen du pressoir) latin, *Prensare*, *serrer*.

Digitized by Google

méré les vignobles d'Italie, l'auteur franchit les Alpes et juge nos vins, en habile connaisseur ; d'après lui, celui de Marseille est trop gras (pingius); celui de Vienne a un arrière goût de poix ; la réputation du vin de Béziers est grande dans les Gaules, mais ne s'étend pas au-delà. Quant aux autres crûs de la Province, il ne peut, dit-il, les apprécier, parce qu'on les colore avec de la fumée (1) et qu'on y mêle de l'aloès et autres plantes dont il redoute la nocuité.

Pline nous apprend aussi, que sur quelques points de la Narbonnaise, on se servait d'échalas pour soutenir la vigne, à cause de la violence des vents et surtout de ce maudit *Circius* qui renversait des chariots pesamment chargés et qu'on s'efforçait vainement de fléchir en lui élevant des autels.

Voulez-vous savoir quel était, l'an 71 de notre ère, le plant de vigne le plus en faveur dans la Narbonnaise? Pline nous fournira ce curieux renseignement. « Il y a sept ou huit ans, dit-il, qu'on a « découvert dans les environs d'Alba Helvia (aujourd'hui Aps, en « Vivarais, Ardèche) une variété de vigne qui perdant sa fleur en « un jour, est par cela même à l'abri de tout danger ; on la nomme « la vigne Narbonnaise, et maintenant, toute la Province la « plante. (2) »

Nous savons par ce passage du 14me livre de l'histoire naturelle, d'où venait ce singulier cépage dont la plantation remonte à 1799 ans : mais où le retrouver aujourd'hui ? Nous n'en connaissons aucun qui perde sa fleur en un jour ; en a-t-il jamais existé de pareil (3) ? Pline est certainement un auteur d'une immense érudition, mais il se trompe souvent et l'écrivain est chez lui bien supérieur au naturaliste.

La vigne d'abord cultivée dans la Narbonnaise, le fut successivement au centre et au nord de la Gaule, après les conquêtes de César. Du temps de Strabon, elle se montrait déjà au-delà des Cévennes; plus tard et dans les trois premiers siècles de notre ère, elle remonta, pour ainsi dire, le cours du Rhône, parut dans les Lyonnaises première et quatrième, dans la Belgique deuxième (Champagne), et dans la grande Séquanaise (Bourgogne).

Grégoire de Tours, dans le 3e livre de son histoire, parle ainsi des vins récoltés près de Dijon : « à l'occident de cette « ville, sont des montagnes très-fertiles couvertes de vignes, « qui fournissent aux habitants un vin aussi noble que le « Falerne. » Les vins de la Côte-d'or n'ont pas dégénéré et font encore les délices de nos gourmets.

L'édit de Domitien de l'an 92 de notre ère, qui défendait de nouvelles plantations de vignes en Italie, et ordonnait la suppression, par moitié, de celles de la Gaule et de l'Espagne, ne fut pas et ne pouvait être longtemps en vigueur ; heureusement pour l'humanité et la viticulture, ce fou sanguinaire disparut quatre ans après son stupide rescrit et la vigne dut reprendre son essor sous des princes tels que Nerva, Trajan et Adrien.

Si Domitien fut l'implacable ennemi de la vigne, l'empereur Probus en favorisa au contraire le développement ; pour occuper ses légionnaires, il les transforma en vignerons et leur fit planter les ceps qui font la richesse et la gloire de la Bourgogne et de la Champagne.

Lutèce, cette bourgade (oppidulum), aujourd'hui Paris, voulut aussi avoir des vignes. Le césar Julien qui l'habitait l'an 355, en trouvait le vin excellent. (1) « La vigne, dit-il, prospère, « dans cette partie de la Gaule parce que les hivers y sont doux. » Le vin et le climat ont singulièrement changé depuis, à moins que fidèle à son austérité de parade, le prince qui se vantait de cacher la pourpre impériale sous le manteau des stoïciens, n'ait célébré par forfanterie le vin de Suresnes et les brouillards de Paris, avec la même sincérité que ses maîtres en philosophie niaient le mal.

La culture de l'olivier suivit de près celle de la vigne. Pline rapporte que de son temps, elle avait franchi les Alpes et s'étendait sur le midi de la Gaule et le centre de l'Espagne. La Provence a conservé ses oliviers et la réputation de ses huiles ; notre littoral languedocien voit au contraire disparaître de jour en jour cet arbre précieux, remplacé par la vigne qui naguère rampait à ses pieds.

Nous n'avons parlé, jusqu'ici, que des principales cultures ; toutefois, les autres étaient également pratiquées dans la Narbonnaise, suivant la nature des terrains et la différence du climat qui, même dans cette région, varie sensiblement d'un lieu à un autre ; on élevait aussi dans la Province de nombreux troupeaux.

Malgré leur indifférence aristocratique pour le négoce, les Romains se virent forcés, par la nature même des choses, d'en reconnaître les immenses avantages. Afin de mettre à la portée de tous les denrées nationales et étrangères, il faut au commerce des voies de communication nombreuses et faciles ; les vainqueurs le comprirent et s'occupèrent avec activité de ces grands et utiles travaux. la Province fut sillonnée de routes ; on établit des manufactures, des marchés, on creusa des canaux et des ports; ceux de Fréjus, d'Agde devenue ville romaine, de Narbonne, de Port-Vendres (Portus Veneris) mirent la Province en rapport direct avec l'Espagne, l'Italie, l'Afrique et la Grèce.

(1) Voir l'écrit de Julien intitulé, *Misopogon*.

(I). En critiquant cet usage des Gaulois, Pline n'aurait pas dû oublier qu'il était presque général et que ses compatriotes employaient le même moyen pour donner à leurs vins une vieillesse anticipée. Dans une Ode adressée à Mécène, Horace rappelle cette coutume et invite son protecteur à déboucher une amphore dont le vin avait *bu* de la fumée, sous le consulat de *Tullus*.

Hic dies, anno redeunte, festus
Corticem adstrictum pice dimovebit
Amphoræ fumum bibere institutæ
Consule Tullo.
(Livre III, Ode septième)

(2) Nous avons pu déterminer la date précise de cette plantation, voici comment. Dans ce même livre 14me, Pline parlant de Virgile, dit qu'il s'est écoulé 90 ans depuis la mort du poète; or cet événement ayant eu lieu l'an 23 *avant notre ère*, il n'y a qu'à déduire ce nombre de celui de 90 ; reste 71. Pline mourut, huit ans après, victime de l'éruption du Vésuve, l'an 79 de notre ère.

(3) D'après M. Henri Marès dans sa notice sur les vignes du midi de la France, l'époque moyenne de la floraison paraît être le 5 juin, et sa durée de 15 jours environ. (Livre de la ferme, tome 2, page 272).

Digitized by Google

Certaines denrées d'une consommation usuelle furent affranchies de toute taxe. (1)

Les fleuves, *ces chemins qui marchent*, suivant la belle expression de Pascal, apportèrent aux régions du nord, de l'ouest et du centre, les productions du midi de la Gaule et des contrées lointaines. La Celtique, autrefois indépendante mais isolée, entra dans la grande famille des nations qu'un même lien unissait à la capitale du monde; les échanges, devenus possibles, se multipliant, la richesse de chaque peuple s'accrut de la richesse des autres. (2)

Mais revenons à l'agriculture dont cette digression accessoire et pourtant nécessaire, semble nous avoir éloigné et recherchons quel était le système d'exploitation suivi dans la Province.

M. Troplong a exposé dans la préface de son commentaire sur le *louage*, les divers modes d'exploitation en usage chez les Romains ; ils étaient au nombre de trois : 1° l'exploitation par des fermiers libres ; 2° par des colons partiaires ; 3° par des esclaves soumis à la surveillance d'un régisseur (villicus) et travaillant pour le compte du propriétaire. D'après M. Troplong, ce dernier mode était généralement adopté en Italie; il prévalut aussi dans la Narbonnaise, et c'est presque le seul que les propriétaires du midi pratiquent encore ; la terre est entre leurs mains un capital productif dont ils ne consentent pas à se dessaisir, quelle que soit l'importance des fermages ; d'ailleurs, ils craindraient pour la vigne, la plus importante de nos cultures, l'avidité des preneurs qui l'épuiseraient bientôt pour s'enrichir : nous avons donc gardé sur ce point, comme sur tant d'autres, les habitudes romaines.

Si dans l'exposé des trois modes d'exploitation agricole, M. Troplong s'est montré aussi judicieux qu'érudit, nous avons le regret de dire qu'il a été beaucoup moins heureux dans les observations suivantes : « La conquête de la Gaule par les Francs « fut certainement accompagnée de beaucoup d'infortunes et d'un « grand abus de la force, mais dans ses résultats généraux, elle « fut le principe d'incontestables progrès et, par exemple, sous « le point de vue de la propriété, elle opéra le premier fraction- « nement de ces *latifundia* qui, sous le gouvernement des em- « pereurs, étaient devenus d'impénétrables solitudes. Autant « les Romains aimaient les délices des villes, autant les Ger- « mains préféraient le séjour des campagnes, et ce fut là parti- « culièrement qu'ils s'établirent, quand la Gaule leur appar- « tint. Les chefs de famille occupèrent de vastes domaines sur « lesquels ils amenèrent leurs lites et leurs esclaves. Les mai- « sons rurales se multiplièrent et les campagnes jouèrent un « plus grand rôle dans l'organisation sociale. On voit apparaî- « tre, dès lors, des noms de localités qui puisent leur origine « dans les noms des propriétaires germains qui s'en mirent en « possession. Toutes ces appellations germaniques qui surgissent « dans les campagnes inhabitées et dans des localités sans noms, « annoncent que la propriété foncière était beaucoup plus di- « visée qu'elle ne l'était du temps des Romains, et que les résí- « dences rurales s'étaient accrues et disséminées à des interval- « les plus éloignées que jadis du sein des cités. Ces domaines fu- « rent le centre autour duquel se groupèrent peu à peu des ha- « meaux, des villages et même des villes dont les noms se ter- « minent encore aujourd'hui en *court, ville, ménil* ; le nombre

(1) *Quatre grandes voies* s'ouvraient dans la Narbonnaise; la première passait par les Alpes cottiennes, le territoire des Voconces, atteignait Valence, suivait le cours inférieur du Rhône, et traversait la région aujourd'hui comprise dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées orientales; c'était la voie Domitienne qui avait aussi un embranchement sur l'Aquitaine : on y travaillait encore 50 ans après la conquête. (Cicéron, pro Fonteio).

La deuxième voie avait son point de départ dans les Alpes grecques et le territoire des Allobroges (Savoie et Dauphiné) et reliait Vienne à Valence.

La troisième commençait à Cessero (aujourd'hui St Thibéry, Hérault) et se dirigeait vers les Cévennes.

La quatrième, construite par Agrippa pendant qu'il résidait à Lyon, conduisait directement de cette ville à Marseille (Herzog, Histoire de la Province Romaine).

Manufactures. Il existait à Narbonne une teinturerie célèbre, dont la directeur était compté parmi les dignitaires de l'Empire, sous le nom de Procurator baphii Narbonensis,

Et à Vienne, des manufactures de toile, sous la surveillance de l'Etat (voir, Notitia dignitatum imperii Romani).

Les deux marchés les plus importants de la Gaule, étaient ceux de Narbonne et de Lyon (emporia) : celui de Narbonne avait la primauté, à cause du nombre considérable de négociants et d'étrangers qui s'y rendaient de toutes les parties de l'Empire. (Strabon, livre 4).

Ports. M. de Marca, Archevêque de Toulouse, nous a laissé une description aussi curieuse que détaillée des travaux exécutés par les Romains, dans le lac *Rubrensis*, par où l'Aude communiquait avec la mer : on le nomme aujourd'hui l'étang de Ségean ; les navires, après l'avoir traversé, remontaient le fleuve, et venaient jeter l'ancre sous les murs de Narbonne. (Sidoine Apollinaire, dans le poème intitulé *Narbo*).

Taxes. M. Fonteius, gouverneur de la Province, (l'an 70 avant J. C.) avait établi une taxe de quatre deniers par Amphore (environ 3 f. 40 cent.) sur les vins transportés de Narbonne à Toulouse ; si les conducteurs évitaient une certaine bourgade située entre ces deux villes et refusaient de se rendre à Toulouse, les agents du Préteur n'en exigeaient pas moins la moitié ou le quart du droit. Nos ancêtres, qui aimaient à boire à bon marché, accusèrent Fonteius de concussion ; une députation fut envoyée à Rome pour soutenir les griefs de la Province. Cicéron qui défendit Fonteius, convient que le chef relatif à l'impôt sur le vin est d'une extrême gravité, mais pour rendre les plaignants odieux et détourner l'attention des juges, l'avocat du gouverneur reproche aux Gaulois les méfaits de leurs aïeux, tels que la prise et l'incendie de Rome, le pillage du temple de Delphes et autres iniquités passées. — Cela s'appelle aujourd'hui, déplacer la question. Nous ignorons si Fonteius fut condamné; tout ce que nous savons c'est que le *vin n'a jamais été absous* et qu'il est resté *la matière imposable* par excellence

Curieux de connaître la quotité de la taxe établie par Fonteius en l'appliquant aux mesures actuelles, nous avons fait les calculs suivants.

L'amphore romaine, contenant 26 litres, 50 centilitres, la taxe de 3 fr. 40 c. par amphore, produirait de nos jours, 12 fr. 83 c. par hectolitre ; nous sommes en progrès depuis Fonteius, car on perçoit à Paris, pour droit d'entrée et d'octroi, 19 fr. 80 c. par hectolitre sur les vins en cercles, et 27 fr. 50 c. sur les vins en bouteilles. (Décrets du 17 mars 1852 et novembre 3-9 1855).

Le vin frappé par le préteur d'une taxe qui paraissait énorme à nos aïeux, provenait d'Italie, et entrait par le port de Narbonne ; Cicéron le dit en terme exprès (Vectigal *frugibus nostris impositum*) C'est pour cela qu'il trouve l'accusation si grave (*magnum crimen*). L'aurait-il ainsi qualifiée, si le vin eût été un produit gaulois introduit en Italie ? Nous ne le pensons pas. L'orateur romain était trop bon patriote pour ne pas comprendre le libre échange, à la manière des Anglais.

(2) Qui ignore, dit Pline, que la puissance romaine ayant mis le monde entier en communication avec ses diverses parties, la vie des peuples a progressé (vitam profecisse) par le commerce ou l'association, fruits de la paix ? Qui ne sait aussi que bien des choses autrefois inconnues à certaines nations, sont devenues, par ce moyen, la propriété commune de toutes les autres ? (Pline livre 14).

Digitized by Google

» en devint plus considérable de siècle en siècle, et c'est en gran-
» de partie aux hommes amenés par la conquête ou à leurs
» descendants, qu'on en doit l'établissement. »

Ces assertions de M. Troplong sont en flagrante contradicton avec l'histoire et avec toutes les idés reçues jusqu'à ce jour. On pensait généralement, que les Francs sortis de leurs forêts avaient détruit dans les Gaules tout vestige de civilisation, et les voilà maintenant supérieurs aux Romains dans cet art de l'agriculture qui fut une des gloires de ce grand peuple ! Comment l'auteur a-t-il pu concilier ce qu'il imagine avec cette peinture des mœurs germaines tracée par la main de Tacite : « Quand le Germain ne « fait pas la guerre et ne se livre pas à la chasse, il passe tout « son temps à dormir et à manger ; les plus nobles et les plus « braves, plongés dans l'oisiveté, abandonnent le soin des affaires « domestiques et la culture des champs, aux femmes, aux vieil- « lards, aux plus faibles de la *famille*. »

Dès que les Francs eurent franchi le Rhin, dépouillèrent-ils subitement et spontanément le *vieil homme*? l'histore répond que depuis les premiers temps de l'invasion jusqu'à Charlemagne, c'est-à-dire pendant trois siècles, ce peuple pillard, remuant et grossier, ne connut que violence et anarchie et ne sut rien fonder sur le sol de la Gaule. Quelle idée originale et féconde nous est-elle venue d'outre Rhin ? Devons-nous aux Francs, comme on l'a dit, le germe de nos institutions libérales ? Non, car ce peuple représente, dans notre histoire, l'oppression et la féodalité, et pour dégager l'élément romain enseveli sous tant de décombres, il n'a fallu rien moins que la révolution de 1789 !

Afin d'établir que les Francs restaurèrent l'agriculture, M. Troplong nous montre les Romains préférant les plaisirs de la ville aux rudes travaux des champs, tandis que les Germains, dit-il, s'établirent dans les campagnes.

C'est encore une erreur : nous avons prouvé par d'illustres exemples, que les Romains se plaisaient infiniment à la campagne : et ce vers d'Horace nous revient à l'instant à la pensée :

O rus ! quando te aspiciam ?

Cet attrait pour la vie champêtre existait encore dans toute sa force, au 5e siècle de notre ère : les lettres de Sidoine Apollinaire nous montrent ses amis, personnages consulaires, préfets du prétoire, habitant leurs villas et se livrant à des travaux agricoles dont il cherchait vainement à les détourner pour les jeter dans la vie publique.

M. Troplong se trompe encore, quand il attribue uniquement aux Francs la création d'un grand nombre de domaines qui seraient devenus plus tard, des hameaux, des villages, et même des villes; la liste qu'il en donne dans une note, est bien modeste, cinq ou six tout au plus: il serait absurde, assurément, de nier que les Francs aient fondé dans les Gaules quelques établissements agricoles ; mais, avant eux, les Romains avaient créé de vastes et nombreux domaines sur tous les points du territoire. Si M. Troplong eut pris la peine de parcourir nos contrées, il se serait convaincu que plusieurs de nos communes, villages, fermes et hameaux, portent des noms exclusivement romains, ayant appartenu aux fondateurs de ces même domaines.

La troisième partie de cet essai est spécialement consacrée à la démonstration de ce point d'histoire et servira de pièce jnstificative à ce qui précède ; elle tendra aussi à établir, contre l'opinion de M. Troplong, que la propriété foncière était beaucoup plus divisée sous les Romains que sous les Francs. Les premiers ne dépouillèrent pas les Gaulois de la totalité de leurs terres ; ils en distribuèrent seulement une partie aux colons qui, au lieu de les ravager, les fécondèrent ; les Francs ne suivirent pas cet exemple ; le territoire fut partagé entre leurs chefs et, plusieurs siècles après, quand s'établit le régime féodal, nous retrouvons le pays, presque tout entier, au pouvoir des hommes de leur race !

MAFFRE,
Juge suppléant au Tribunal Civil de Béziers.

UNE SUPPLIQUE A LA MORT DE RAYMOND VII
COMTE DE TOULOUSE.

Les hasards des ventes ont mis en ma possession, parmi d'autres parchemins, la pièce inédite, en langue romane, dont je publie le texte et la traduction, parce qu'elle offre un caractère à part.

Ce document, écrit sur le recto d'un parchemin de petite dimension (21 centimètres sur 7 de hauteur), ne présente aucune date, aucun sceau, aucune signature ; la forme des caractères indique le treizième siècle, quoique la lecture en soit moins facile que ne l'est d'ordinaire celle des manuscrits de cette époque ; au verso, d'une écriture moins ancienne, est tracée cette note : « La présente supplication ne fait rien pour » la Religion. »

Ces mots sont un certificat d'origine ; ils prouvent que la pièce a dû appartenir aux archives de l'ordre de Malte, de celles du grand-prieuré de Toulouse spécialement, car une annotation pareille et de la même écriture se trouve sur un grand nombre de pièces, autrefois conservées à l'hôtel de Saint-Jean, qui forment aujourd'hui le plus riche trésor des archives départementales de la Haute-Garonne. Elle n'a dû jamais cependant faire partie de ce dernier dépôt, puisqu'elle ne porte aucune trace des inventaires qui en ont été dressés. Elle était donc sortie des archives du Grand-prieuré avant la Révolution ; elle se trouvait, en dernier lieu, dans les collections du très-regrettable marquis de Bournazel.

Digitized by Google

W. Faure de Pog ermier soplega e prega vos autres senhors gaziers per mosenhor lo comte de Toloza de bona memoria, so es a saber a vos senher Sicart Alaman e a totz los autres que vos li fasatz restituir D C. sols de tolzas, per amor de Dio, e de salut de larma de mosenhor lo comte de Tolosa sobredigz. los cals D C. sols li tolc mosenhor lo coms a tort e a pect.

Item. Prega e soplega lo sobredigz W. de Pogermier a vos autres senhors gaziers sobredigz quelh fasatz redre MM. sols de tolzas, loscals mosenhor lo coms sobredigz li tolc a pect, don el vos prega vos autres senhors gaziers per mosenhor lo comte establitz que vos per amor de Dio e de salut de la sua arma li fasiaz restituir totz aquestz diniers sobredigz.

Item. Prega lo digz W. quel fasats tornar en quella franqueza en lacal mosenher lo coms sobredigz lavia mes e afranquit de sirvitut e domenatge em per aiso *val?* car el pres per molher de mandamen de mosenhor lo comte, la filha deu [pour *den ?*] W. Arnauda... (*Arnaudo?*) E aiso prega e requier que tot aiso sobredigz li fatz restituir per amor de Dio e de larma de mosenhor lo comte sobredig.

Willem Faure de Pog ermier (Puygermier ?) supplie et prie vous autres seigneurs gagiers pour monseigneur le comte de Toulouse de bonne mémoire, c'est à savoir vous seigneur Sicart Alaman et tous les autres, que vous lui fassiez restituer six cents sous toulzas, pour l'amour de Dieu et du salut de l'âme de mònseigneur le comte de Toulouse susdit, lesquels six cents sous lui enleva monseigneur le comte à tort et à péché. [*pect*, erreur, faute.]

Item. Prie et supplie le susdit W. de Pogermier vous autres seigneurs gagiers susdits, que vous lui fassiez rendre deux mille sous toulzas, lesquels monseigneur le comte susdit lui enleva à péché. Il vous prie de la, vous autres seigneurs gagiers établis par monseigneur le comte, que pour l'amour de Dieu et du salut de son âme, vous lui fassiez restituer tous ces deniers susdits.

Item. Prie ledit W. que vous le fassiez remettre en cette franchise en laquelle monseigneur le comte susdit l'avait mis et affranchi de servitude et d'homenage, en raison de ceci qu'il a pris pour femme, du mandement de monseigneur le comte, sa fille W. Arnauda [la fille de W. Arnaudo?) Et de ceci il prie et requiert que tout ce dessus dit lui fassiez restituer, par amour de Dieu et de l'âme de monseigneur le comte susdit.

Le mot à mot de cette traduction à l'usage de lecteurs qui ne connaissent pas la langue romane, est exempt de toute prétention à l'élégance et vise seulement à l'exactitude, il est superflu de le dire.

Tout incomplet qu'il paraisse de prime abord, ce document ne laisse pas que d'avoir quelque valeur pour l'histoire locale.

La date ne s'y trouve pas précisée, mais elle est suffisamment indiquée par le nom de Sicart Alaman et par la qualification de *gazier* qui lui est attribuée conjointement avec d'autres personnages. Les *senhors gaziers per mosenhor lo comte establitz*, ne sont autres que les exécuteurs testamentaires institués par le comte, car notre mot roman *gazier*, qu'on retrouve sous la forme *gaziaire*, *gaziador*, (statuts de Montpellier de 1258) ne diffère pas du latin *gagiarius*, *gadiator*, *gagierius*, signifiant *curator testamenti*, et qui, dans le vieux français, se traduisait par gagier, testamenteur.

Sicard Alaman est donc un des exécuteurs testamentaires d'un comte ; il suffit de connaître un peu l'histoire du Midi pour savoir que ce prince est Raymond VII, dernier comte de Toulouse de la maison de Saint-Gilles. Par son testament écrit à Milhau en 1249, Raymond institua pour ses commissaires ou exécuteurs testamentaires, *commissarii seu gadyatores*, Sicard Alaman, ou d'Aleman, *Sicardus Alemani*, et les évêques de Toulouse, Agen, Albi, Cahors, Rodez, Carpentras et Cavaillon, plus Bernard, comte de Comminges et quatre bourgeois de Toulouse, au choix de ce dernier et de Sicard. Celui-ci reçut en outre le gouvernement de tous les états du comte, avec puissance d'en percevoir tous les revenus, de délivrer tous les legs de Raymond conjointement avec les autres exécuteurs testamentaires, de payer ou faire payer toutes les dettes du testateur, de restituer tout ce qu'il aurait injustement acquis ou indûment enlevé, etc.

A la mort de Raymond VII, arrivée quatre jours après la date de son testament, son gendre, Alphonse de Poitiers et sa fille Jeanne se trouvant en route pour la Palestine, Sicard Alaman gouverna jusqu'à la prise de possession des états des comtes de Toulouse, au nom d'Alphonse de Poitiers, par les soins de la reine Blanche. Cette autorité lui fut d'ailleurs confirmée ; en 1251, il se qualifiait vicaire général du comte de Toulouse pour le comte Alphonse.

C'est bien évidemment à ce personnage que W. de Pog ermier adresse sa supplique, comme au principal des exécuteurs testamentaires de Raymond VII ; c'est donc de peu de temps après la mort de ce comte que ce document doit être daté, de l'année 1249 à 1250 environ.

L'absence du nom d'Alphonse semblerait indiquer qu'il a été écrit pendant l'interrègne que constate cette formule d'un acte fait en octobre 1249, « Louis étant roi de France ; Raymond, évêque : Toulouse n'ayant pas de comte. » — *Tolosæ vacante comite.*

L'auteur de la supplique, W. de Pog ermier, ne figurait pas nominativement parmi les légataires, mais il se trouvait tacitement compris dans le nombre, du moment qu'il avait à prétendre des restitutions.

Il demande, en effet, qu'on lui fasse restituer certaines sommes dont il dit avoir été frustré par le comte défunt.

Il demande, en outre, sa réintégration en *cette franchise en laquelle le comte l'avait mis*, en *l'affranchissant de servitude*

Digitized by Google

et d'homenage, c'est-à-dire de certaines obligations de service personnel et de charges pécuniaires.

Cet affranchissement, il l'a obtenu parce qu'il a épousé une fille, *par ordre du comte*, et sans grand effort de déductions, on peut admettre que telle est aussi l'origine de la dette dont il réclame le paiement.

Evidemment, W. Faure était *serf de corps* du comte de Toulouse, et pour lui promettre certaines sommes, pour l'affranchir de servitude et d'hommenage, celui-ci dût obéir à quelque motif bien particulier.

Quelle était cette fille dont il prenait soin d'assurer ainsi l'établissement en promettant, semble-t-il, une dot, et en affranchissant ainsi l'épouseur ?

La question se résoudrait d'elle-même si les termes de la supplique de W. Faure indiquaient, sans équivoque possible, qu'il s'agit d'une fille du comte nommée W. Arnauda : mais il n'en est pas ainsi.

Sur le parchemin, on lit : « ... *car el pres per molher de mandamen de mosenhor lo comte la filha deu W. Arnauda...* »

Les lettres du mot *deu* sont trop bien formées pour qu'on puisse lire *den* (*de en*, le *en* ou *'n* que le Roman place avant les noms propres), et non pas *deu* (*de eu*, de ejus).

Mais l'A final de Arnauda, qui indiquerait un nom de femme, est douteux et peut être un O, ce qui en ferait plutôt un nom d'homme.

On doit donc hésiter entre cette leçon : « la filha *deu W. Arnauda..* » — la fille de lui (du comte) W. Arnaude :

Et celle-ci : « .. la filha den W. Arnaudo.. » — la fille de W. Arnaudo.

Un *Willem Arnaudos* figure parmi les chefs que le poëte de la croisade énumère dans sa *Cansos de la Crozado contr els Ereges Dalbeges*, comme se partageant la défense des divers postes de la ville, lorsque le fils du roi de France vient assiéger Toulouse, après la reddition de Marmande. N'était-ce pas le Willem Arnaudo, dont la fille épouse W. de Pog ermier ?

D'un autre côté, le *deu* est assez incontestable pour que l'on puisse soutenir l'opinion qu'il s'agit d'une fille naturelle du comte, avouée et reconnue pour telle et portant le nom de Willelme Arnaude.

Il est certain que le caractère insolite de l'intervention de Raimond VII dans le mariage de cette fille, ajoute un problème à l'étude de l'histoire locale. Lors même qu'on écarterait celui de la naissance, il n'en resterait pas moins à expliquer le rôle du comte et celui de W. de Pog ermier.

Comment W. Faure avait-il perdu les effets de son affranchissement, et comment était-il retombé dans sa première condition ?

Le nom de W. Faure se retrouve parmi ceux des sectaires, mais non accompagné de celui de Pog ermier, que je n'ai pas traduit parce qu'il m'a été impossible de le découvrir parmi les nombreux vocables où figure encore le mot Puy, Pech ou Puch, traduction du roman Pog et du latin Podium, en sorte qu'il serait imprudent d'avancer que W. Faure de Pog ermier est le même personnage que le W. Faure, ministre albigeois.

Qu'advint-il de sa supplique ? Nous l'ignorons ; mais elle n'en est pas moins un document rare parmi ceux qui jettent quelque lumière sur un des faits les plus intéressants de notre histoire, c'est-à-dire sur les conditions dans lesquelles le frère du roi de France dut prendre possession des états du comte de Toulouse, et dont on ne connaît guère que les actes officiels.

Quant aux diverses questions que soulève celui-ci, j'entrevois plusieurs explications, plus spécieuses l'une que l'autre ; mais n'ayant aucune donnée suffisante pour en adopter une avec certitude, je suis heureux de laisser à ceux des lecteurs de la Revue que favoriserait le hasard de leurs recherches, le soin de dissiper le petit mystère qui s'attache au document que je publie.

B. DUSAN.

BIBLIOGRAPHIE.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE D'URGEL, par M. l'abbé Carrière.
ETUDE SUR L'ÉGLISE JADIS COLLÉGIALE DE SAINT-GAUDENS (Hte-Garonne), par M. Morel.
LE PRIEURÉ D'UNAC (Ariége), par M. l'abbé Authier.
(Mémoires de la *Société Archéologique du Midi*).

Les trois Mémoires que je groupe à dessein dans la même analyse parce qu'ils se rapportent à des monuments de la renaissance romane, sont consacrés à la description d'édifices élevés pendant les deux premiers tiers du 11e siècle, d'après l'opinion de leurs auteurs.

M. l'abbé Carrière adopte cette date pour la cathédrale de la Seu d'Urgel ; il se conforme, dit-il, en cela au texte du *Proprium* du bréviaire romain, pour le diocèse d'Urgel, d'après lequel St Ermengault bâtit l'église et le cloître. . . La tradition recueillie par Richard, dans sa Géographie écclésiastique, qui attribue l'érection de cette église aux temps de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, lui paraît convenir mieux à l'église de Saint-Michel existant près du cloître et qui serait la cathédrale primitive. Sans me faire juge, et pour cause, de cette façon de voir, je signale avec plaisir à M. l'abbé Carrière une indication plus précise peut-être que celle du *Proprium* sur la date de la cathédrale dont il a publié la description. D'après le *Marca Hispanica*, la dédicace en fut faite le 28 octobre 1040, en présence de Guifred, archevêque de Narbonne, d'Héribal, évêque d'Urgel, et de plusieurs autres.

Cette cathédrale est donc un édifice à date certaine : l'étude

Digitized by Google

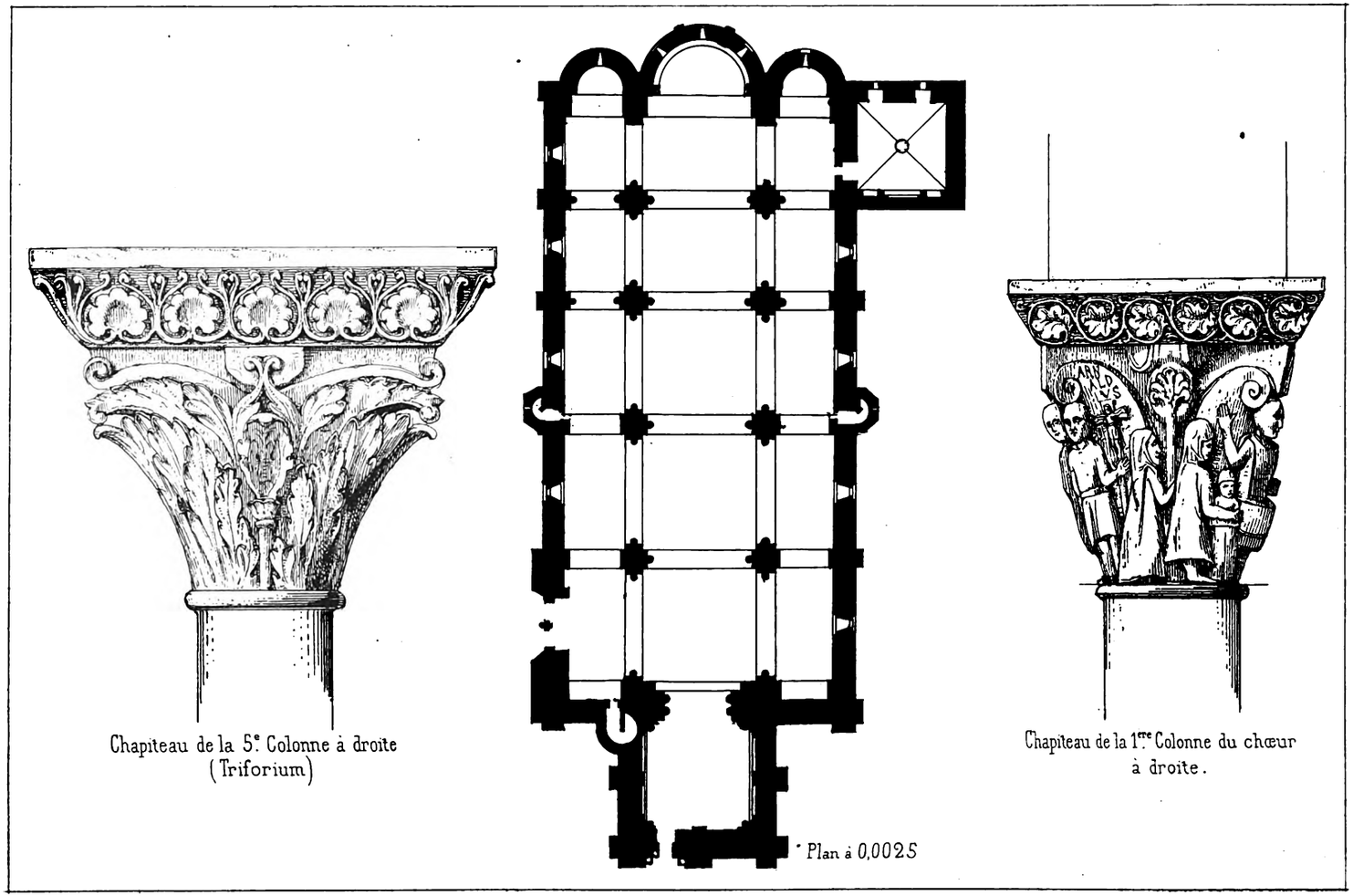

ÉGLISE DE St. GAUDENS.

Digitized by Google

Digitized by Google

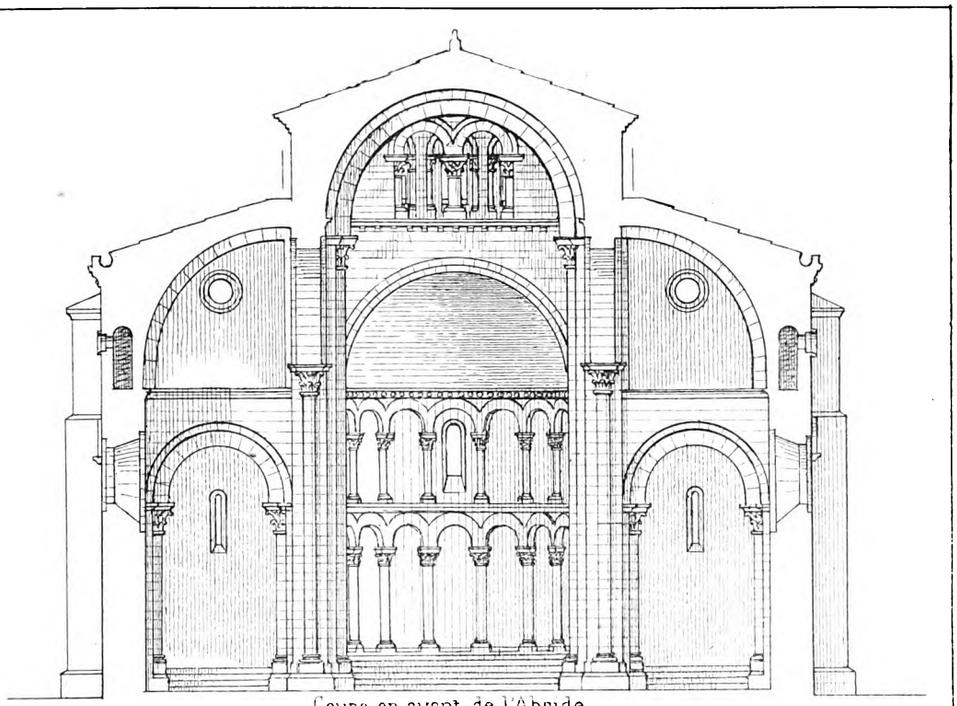

Coupe en avant de l'Abside.

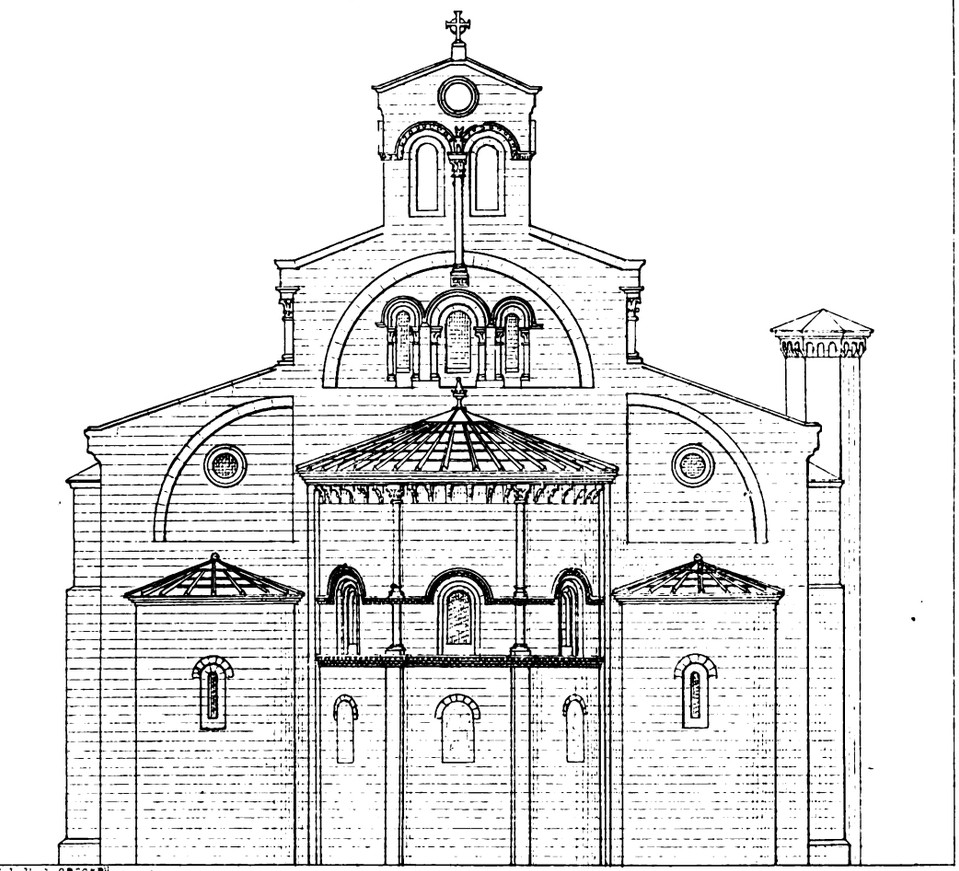

Echelle de 0,m005 par mètre

Elévation de l'Abside, à l'extérieur
ÉGLISE DE St GAUDENS.

Digitized by Google

Digitized by Google

B. Dusan

ÉGLISE D'UNAC
(Ariège.)

Digitized by Google

Digitized by Google

n'en est que plus intéressante, et M. Carrière a très-heureusement choisi son sujet.

Il est par cela même à regretter que son mémoire ne soit accompagné d'aucun plan, d'aucun dessin ; on en est réduit à la description, très-bien faite d'ailleurs, pour se rendre compte de l'ensemble et des détails, et le résumé suivant n'en sera que plus incomplet.

L'église a des collatéraux, un transept avec chapelles, et une abside circulaire : l'intersection de la nef et du transept est marquée par une voûte hémisphérique.

Le mur de façade est cantonné de deux tours inachevées entre lesquelles s'ouvre un portail à voussures sculptées et à colonnes, accosté de deux grandes arcades aveugles et sans ornements.

Au dessus, sur toute la largeur de la façade, règne une frise avec personnages et animaux. Trois fenêtres à plein-cintre la surmontent, au dessus desquelles le mur se termine en pignon ajouré d'une baie entre deux colonnettes et deux aveugles circulaires.

Les rampants de ce pignon ainsi que le couronnement du transept, sont ornés d'une frise à arcatures sur modillons sculptés. A l'abside, cette frise est remplacée par une petite galerie d'arcatures aveugles avec colonnettes, formant couronnement. Cette dernière disposition est fort rare dans notre région ; le principal exemple que j'en connaisse est l'abside de l'église de St-Guillem du désert (Hérault), où elle est accompagnée d'un système très-complet de frises à arcatures avec pilastres de distance en distance. Le tout rappelle beaucoup les édifices allemands du 11e et du 12e siècles où la galerie d'aveugles devient une véritable galerie de service, à colonnettes éloignées du mur.

On peut relever encore, dans la description faite par M. l'abbé Carrière, un détail qui rapproche la cathédrale d'Urgel d'un type inconnu, je crois, dans le Toulousain proprement dit. « Le « soubassement des jambages du portail est formé de deux ani- « maux très-frustes qui paraissent être des lions dévorant un « être humain. »

A St Gilles, à St Trophime d'Arles, fréquemment en Italie et plus rarement en Allemagne, on voit dans les édifices romans des colonnes ainsi supportées par des animaux.

Ce n'est là cependant qu'un détail secondaire, au point de vue du classement de type de la cathédrale d'Urgel : les couronnements à arcatures offrent un caractère distinctif qui rattache cet édifice à un type régional où dominent les frises et les bandeaux à arcatures indiquant les divers étages, et auquel appartiennent les clochers de St Michel de Cuxa, de Prades, de Cornella, St Martin du Canigou, etc., qu'on retrouve dans une partie de l'Espagne, notamment à l'église de Saint Pierre et de St Paul, à Barcelonne, au clocher de la cathédrale et à l'église Ste Lucie à Girone, auxquels se rattachent, chez nous, les églises de St Guillem du désert, de St Martin de Londres, de Cruas, etc, et qui domine dans beaucoup d'églises allemandes.

A un autre type appartient évidemment l'église d'Unac, non loin de l'Andorre, dans la haute vallée de l'Ariége, près de la ville d'Ax.

M. l'abbé Authier la décrit avec d'autant plus d'amour dans son essai historique sur le prieuré d'Unac auquel elle appartenait, que cette notice retrace l'histoire de la paroisse depuis longtemps desservie par lui. Son travail contient entre autres, des détails intéressants sur l'organisation des marches d'Espagne et sur les établissements alors fondés par Charlemagne dans la haute vallée de l'Ariége en particulier, au nombre desquels il faudrait compter *l'abbaye militaire* d'Unac.

Pour compléter la description jointe à l'historique, M. Authier s'est malheureusement borné à dessiner seulement le chevet de son église : il eût été utile d'en reproduire le plan ainsi que des détails de sculpture dont il signale l'intérêt. Son dessin suffit pourtant à faire connaître les deux parties importantes de l'édifice, le chevet et le clocher.

Il existe entre les détails de construction de celui-ci et ceux de l'église une telle différence que M. Authier n'hésite pas à le regarder comme un reste de l'établissement religieux et militaire créé au commencement du 9e siècle. Des dissemblances de matériaux, d'appareil et d'épaisseur des murs, des traces évidentes de raccords, l'absence complète de sculptures au clocher où les meneaux des baies ne sont que des dalles posées debout, et leur abondance au contraire dans l'église, déterminent l'auteur à croire que cette église a été soudée à une construction plus ancienne, servant à la fois de clocher et de tour de garde.

Pour retrouver l'époque de cette transformation et par conséquent la date de l'église, il supplée ingénieusement à l'absence de documents positifs à l'aide d'une pièce reproduite par Mabillon. C'est une donation faite, en 1073, aux abbés de Lézat et de Cluny par Roger comte de Foix, « de divers alleux situés dans la vallée de Savartés, avec le château-fort de Lordat et une église remarquable qu'il venait de faire construire dans une de ses citadelles. »

Unac se trouvant à proximité du Savartés, en vue du château de Lordat, c'est une présomption pour croire que ce lieu se trouvait compris dans le périmètre de la donation faite par Roger. Il paraît d'autant plus rationnel de retrouver là *l'église construite dans une citadelle*, que l'église d'Unac était entourée de fortifications constituant un château-fort dont il est souvent question dans les chartes du pays de Foix : en outre, dans le Lordadais, il n'existe aucun autre monument auquel on puisse appliquer l'épithète d'église remarquable.

D'après ces considérations judicieuses, M. l'abbé Authier conclut que son église est bien celle qu'avait fait construire le comte de Foix avant la donation de 1073.

Ce serait donc un édifice de la seconde moitié du 11e siècle et dont l'érection coinciderait à-peu-près avec celle de la partie la plus importante de l'église Saint-Sernin de Toulouse, si même elle ne la devançait un peu.

Sans entrer dans un détail de description que nous espérons donner plus tard avec les planches nécessaires, il est bon d'in-

Digitized by Google

diquer que l'église d'Unac possède une nef voutée en berceau plein-cintre contre-buté par des demi-berceaux couvrant les bas-côtés, avec arcs-doubleaux plein-cintre. La base du clocher est comprise dans le collatéral et ouverte sur deux faces de manière à le continuer ; l'abside est ornée, à l'intérieur, d'un étage d'arcades aveugles avec colonnettes et chapiteaux. On remarquera les toitures de cette abside et des absidioles formées d'épaisses ardoises, reposant directement sur l'extrados de la voûte et débordant une corniche à modillons.

Ce dernier trait rattacherait l'église d'Unac au type adopté pour St Sernin, en opposition ce semble de celui où dominent les bandeaux et les frises à arcatures et les galeries de baies aveugles, à l'extérieur.

L'église de Saint Gaudens, décrite par M. Morel, est fondée sur un plan analogue à celui de l'église d'Unac, mais les galeries établies sur les collatéraux, avec leur voûte en demi-berceau contre-butant la grande voûte et leur claire-voie de colonnettes supportant les arceaux du triforium, la corniche sur modillons de l'abside et de la nef, les contreforts passant du pilastre à la colonne engagée, les bandeaux à plusieurs rangs de billettes comme les archivoltes, la rattachent plus nettement au type adopté pour celle de Saint-Sernin.

Les planches dont est accompagné le consciencieux travail de M. Morel permettent de se rendre compte de ces diverses dispositions, ainsi que de la façon particulière dont s'accusent, à l'extérieur, le berceau de la nef et les demi-berceaux des galeries. Dans les deux élévations, on peut remarquer l'espèce de *triforium* placé au dessus de la voûte de la grande abside.

Il est bon d'être averti que le clocher dont on peut voir la place sur le plan à l'opposite de cette abside, n'a pas été reproduit en élévation, vu son état incomplet. En outre, le petit clocher qui surmonte le mur du chevet est une restauration, tout comme les toitures et quelques parties des couronnements, même celui de la tourelle octogonale seule représentée en élévation.

Il en existe une seconde, moins complète il est vrai, dont le plan indique la position.

L'église de Saint-Gaudens me paraît se rattacher, ai-je dit plus haut, au type adopté pour celle de Saint-Sernin. Elle procède, dans ma pensée, d'un type antérieur à Saint-Sernin et qui est commun aux deux églises, de façon que l'église de St Gaudens n'est pas une copie modifiée de celle de St Sernin.

On pourrait admettre le contraire si on adoptait la date du 12e siècle indiquée par M. Viollet-le-Duc pour St Gaudens, ce que ne signale pas M. Morel.

Mais la construction de cet édifice doit être reportée à la première moitié du 11e siècle, d'après les documents dont celui-ci invoque le témoignage. Le bréviaire d'Auch rapporte que cette église fut bâtie au 11e siècle, par un évêque de Comminges, du nom de Bernard, qui vivait vers 1050 ; le bréviaire de Comminges rapporte aussi que l'évêque Bernard agrandit et orna l'église de St Gaudens au onzième siècle.

M. Morel semble réussir à prouver que l'évêque auteur de cette reconstruction n'est pas le Bernard qui figura au synode de Toulouse en 1056, mais Roger-Bernard qui occupa le siège de Comminges de 990 à 1003. Il lui attribue les premiers travaux de reconstruction qui auraient été continués, sinon terminés, par l'évêque Arnaud, vers 1035. Un de ses arguments est tiré de la présence du mot *Arnaldus* sur un chapiteau où est figurée une cérémonie religieuse.

L'argument est spécieux ; mais il tire quelque valeur des rapprochements de date et des documents sur lesquels s'appuie la thèse de M. Morel.

Quelle que soit l'opinion adoptée au sujet du vrai constructeur de l'église de St Gaudens, il semble hors de doute qu'elle appartient à la première moitié du 11e siècle et qu'elle est antérieure à celle de St Sernin.

Elle a de commun avec celle-ci de n'avoir été terminée que longtemps après les premiers travaux de reconstruction. Il est évident que ces travaux se sont arrêtés d'abord aux deux tourelles indiquées sur le plan. A partir de ce point, la corniche à modillons de la nef est remplacée par un simple biseau ; les colonnes engagées formant contrefort deviennent de simples pilastres nus ; en outre des restes de murs, observés par M. Morel indiquent une reprise à laquelle appartient le clocher, dépourvu aussi d'ornementation.

Garidech (Haute-Garonne), par M. Antoine du Bourg.

L'histoire des Ordres religieux, leur action dans les événements locaux, aussi bien dans les faits de l'ordre politique que dans ceux de l'ordre artistique, scientifique ou littéraire, ont été l'objet de laborieuses recherches de la part de nombreux érudits.

Pour notre région, ces études se sont à peu près bornées jusqu'ici aux Ordres purement religieux, et les abbayes ont été presque exclusivement les sujets des monographies publiées.

On a par trop négligé peut-être les Ordres à la fois religieux et militaires dont l'influence fut d'autant plus considérable qu'ils se trouvèrent, dès leur origine, acteurs dans les plus importantes péripéties de l'histoire méridionale.

Ces Templiers, ces Hospitaliers qui se recrutaient parmi les principales familles du pays, dont les maisons s'enrichirent rapidement des libéralités des roturiers et des nobles, et que leurs pérégrinations lointaines entretenaient dans des habitudes d'esprit particulières, ont certainement introduit dans leurs rapports avec les populations méridionales des éléments multiples qu'il serait intéressant de caractériser.

Toute une série d'institutions aussi bien que de monuments les rattachent à l'histoire locale d'une manière à la fois trop nettement tranchée et trop intime pour que des études consciencieuses dans cet ordre d'idées demeurent stériles. Celles qu'a entreprises à ce point de vue M. Antoine du Bourg sont déjà fécondes et promettent de sérieux résultats.

Digitized by Google

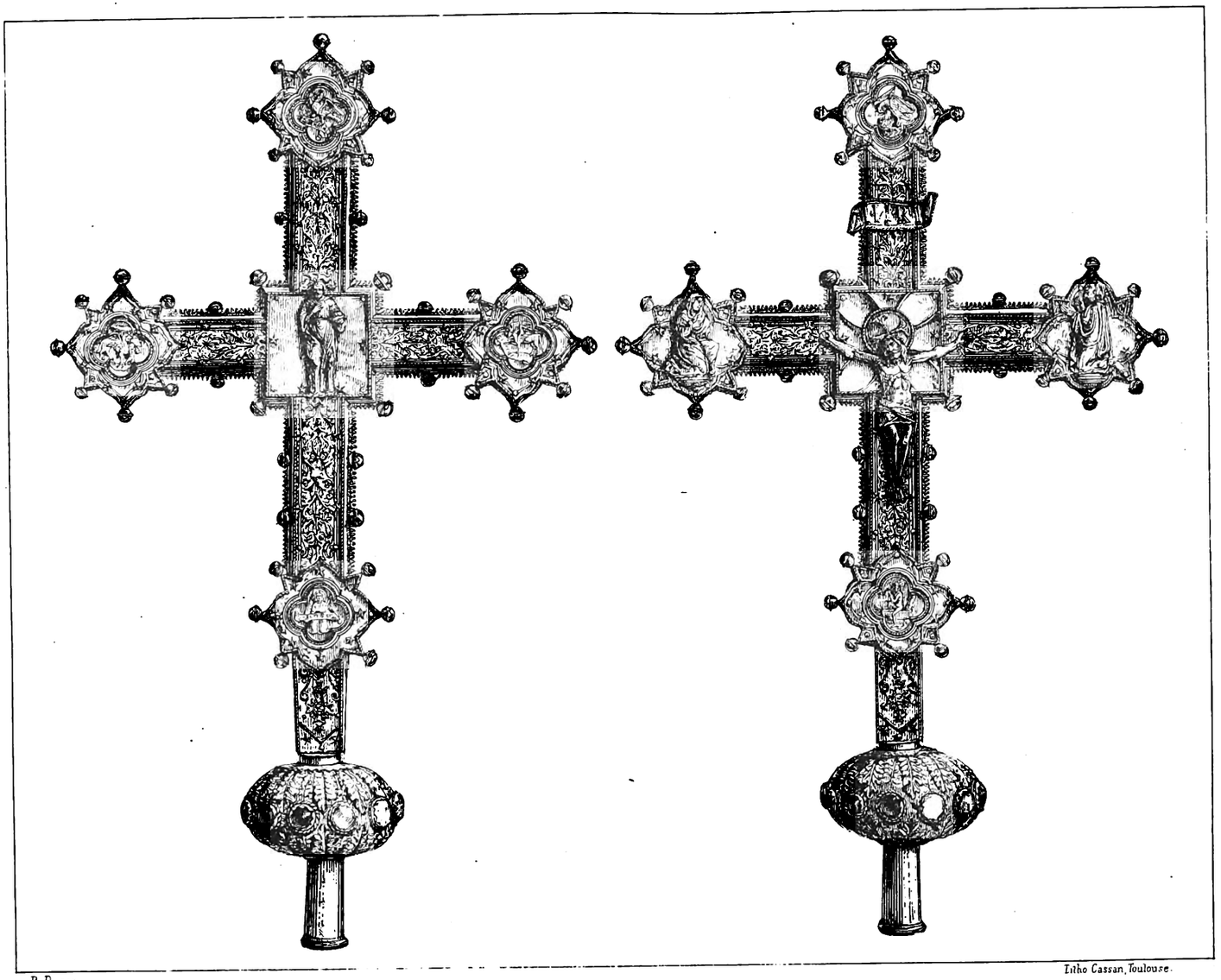

B. Dusan.

Litho Cassan, Toulouse.

CROIX PROCESSIONELLE DU XVIII.e SIÈCLE

conservée dans l'Eglise de Garidech.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il dépouille patiemment cet immense recueil de documents dont se composent les anciennes archives du grand-prieuré de Toulouse, déposées dans les salles des archives du département de la Haute-Garonne, telles encore que les trouva la Révolution.

L'esquisse d'un travail sur la maison prieurale de Toulouse lui a déjà valu une des distinctions accordées par l'Académie des sciences de cette ville.

Poursuivant son œuvre, il vient de publier dans les Mémoires de la Société archéologique du Midi, la monographie de l'une des nombreuses commanderies dont les titres se retrouvent au dépôt de la Préfecture. C'est celle de Garidech.

L'histoire et les archives sont muettes sur l'époque de l'établissement des Hospitaliers à Garidech; tout porte à croire que la donation leur en fut faite immédiatement après la fondation de l'hôpital et du prieuré de St Gilles (1113), auquel ce fief fut d'abord réuni.

Il faisait partie du bailliage de Buzet, domaine particulier des comtes de Toulouse, et par suite fut inféodé aux Hospitaliers par quelqu'un de ces princes, en qui l'ordre de Saint-Jean trouva toujours des protecteurs déclarés, depuis Raymond de Saint-Gilles jusqu'à Raymond VI qui voulut recevoir l'habit de frère de l'Ordre.

Au commencement du 13e siècle, le fief de Garidech dépendait de la maison de Toulouse. Vers 1250, il fut érigé en commanderie, relevant du grand-prieuré de Saint-Gilles. Après l'érection de celui de Toulouse en 1315, il fut réuni à ce dernier par le grand-maître Dieudonné de Gozon, en l'année 1347.

La commanderie de Garidech prit une importance spéciale quand l'héritage des Templiers fut dévolu aux Hospitaliers. Dans cet héritage se trouvait la maison du Temple de Toulouse, située presque vis-à-vis celle des frères de St Jean.

Pour utiliser ce bâtiment conformément au but de l'institution de l'Ordre, Raymond de Lescure, grand-prieur de Toulouse, y fit ériger un hôpital pour les pauvres et en particulier pour les infirmes allant en pèlerinage à St Jacques de Compostelle ou ailleurs (1408). Garidech fut affecté à l'entretien du nouvel établissement, et le précepteur devint aussi précepteur de l'hôpital du Temple de Toulouse.

Dès lors, la commanderie de Garidech, une des plus petites et des moins riches de l'Ordre, acquit une tout autre importance.

Cet état de choses dura jusqu'en 1524, époque à laquelle les capitouls de Toulouse réunirent un grand nombre d'hôpitaux, parmi lesquels celui du Temple, au grand Hôtel-Dieu St Jacques.

La maison du Temple ne servit plus dès lors que de demeure temporaire aux commandeurs de Garidech qui en tiraient un revenu de location.

La commanderie de Garidech subit en 1790, le sort commun aux autres maisons de l'Ordre et devint bien national.

Les bâtiments qui en dépendaient n'existent plus; s'il faut en juger par le procès-verbal de 1650, ce ne fut pas une perte pour l'archéologie. L'église seule a été conservée. Reconstruite avec soin pendant la première moitié du seizième siècle, elle n'offre guère d'autre intérêt que celui qui peut s'attacher aux monuments secondaires de cette époque; l'aspect sobre et sévère de la façade lui donne pourtant quelque originalité.

Du mobilier dont les Hospitaliers l'avaient dotée, il ne reste qu'une croix de procession que notre planche reproduit et dont M. Dubourg a donné la description suivante.

« Les quatre branches, décorées d'ornements délicats, se terminent par des quadrilobes encadrant des sujets divers; ainsi, sur la face où est représenté le Christ, nous trouvons à l'extrémité des bras, deux personnages en adoration, probablement la Vierge et l'apôtre St Jean; au-dessus, un pélican dans sa pitié, symbole de charité et de sacrifice qui convenait particulièrement à l'hospitalité de l'Ordre; au dessous, le Sauveur sortant de ce tombeau dont la défense avait été un des principaux buts de l'institution des chevaliers. Sur l'autre face, autour de la statue de St Jean-Baptiste tenant à la main le livre des règles de l'Ordre..., sont figurés les symboles des quatre évangélistes... »

Cette œuvre d'art a été achetée dans les premières années du XVIIIe siècle par le Commandeur et la Communauté de Garidech au prix de 800 livres, ainsi qu'on le trouve mentionné dans les procès verbaux de visite. Mais l'ensemble et les détails de l'ornementation aussi bien que la forme générale, indiquent l'art d'un autre siècle. Par un curieux exemple de la persistance des vieux modèles, si elle a été fabriquée à l'époque de l'achat, comme semble le prouver M. du Bourg, elle l'aura été à l'aide de moules d'emboutissage et de repoussé copiés sinon datant du seizième siècle, comme l'indiquent la forme des lettres et le motif de la décoration.

Le mémoire de M. du Bourg se distingue par un juste sentiment de la mesure; l'auteur a évité d'aborder les questions générales à propos d'un sujet secondaire. Il poursuit laborieusement sa tâche sur les mêmes données, se préoccupant surtout de réunir d'excellents matériaux avant que de commencer le travail d'ensemble. Il produira certainement une œuvre aussi originale qu'utile, en restant fidèle au plan qu'il s'est tracé. Toutefois, il serait peut-être bon qu'il le modifiât en un point, celui de la reproduction des preuves. Si une traduction suffit à certains lecteurs que M. du Bourg avait galamment en vue, il serait regrettable que le travail difficile auquel il se livre pour lire et copier les pièces des archives n'aboutît pas à la publication des textes.

B. D.

NOUVELLES RECHERCHES SUR LA VILLE DE CALAGURRIS CONVENARUM

Par M. Gantier.

Dans un Mémoire qui a paru dernièrement sous ce titre, l'auteur rappelle d'abord combien sont nombreuses les positions assignées à un oppidum mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, sous le nom de Calagorgis. Il énonce ensuite des preuves qui paraissent lui faire préférer la dénomination de Calagurris à

Digitized by Google

celle de Calagorgis. Passant à une revue succincte des événements dont l'Aquitaine fut autrefois le théâtre, il conclut cette règle : que l'on doit, dans la recherche pratique des villes anciennes de cette contrée, se préoccuper de la découverte de deux centres distincts d'habitations, qui sont presque toujours reliés entre eux ; l'un primitif et pauvre, antérieur à la conquête Romaine, l'autre plus riche, plus confortable, généralement établi dans le voisinage du premier dès l'introduction de peuples plus civilisés dans les Gaules.

Des considérations sur les riches découvertes faites à Martres ne permettent pas à M. Gantier de partager l'opinion de M. du Mège qui plaçait près de cette petite ville moderne l'antique oppidum Celtibérien. Les débris extraits aux alentours de Martres sont, d'après M. Gantier, trop riches pour avoir appartenu à la majorité des habitants d'une ville primitive.

Le nombre des sépultures qu'on a pu y signaler est par trop restreint. Les mesures itinéraires relatives à la distance de Martres à St Bertrand de Comminges, de Martres aux environs de la station de Vernosolis, n'autorisent même pas l'opinion émise par l'auteur de l'Archéologie Pyrénéenne. Ces mêmes considérations sur l'Itinéraire d'Antonin infirment les systèmes avancés par les Bénédictins, par d'Anville, par Sanson.

Après de délicates discussions, l'auteur du mémoire que nous analysons, propose d'adopter pour position de l'antique ville le quartier aujourd'hui appelé plaine de St-Cizy. Il dépeint un centre primitif d'habitations qui y est représenté par l'oppidum de Serres. Cette vaste éminence retranchée, qu'il a pu fouiller avec soin, a produit des débris intéressants à plusieurs titres : ils prouvent qu'en ce point la civilisation romaine s'est à peine révélée. Mais si nous suivons M. Gantier dans la description de la plaine de St Cizy, nous apercevons qu'il y avait là une ville civilisée avec une nécropole considérable qui livre tous les jours des richesses archéologiques qu'il collige avec soin. Après leur description détaillée, l'auteur de cet intéressant mémoire déplore que l'histoire soit si muette à l'égard de l'antique cité de Calagurris et regrette que l'absence de documents ne lui permette pas de faire, à son sujet, une étude plus complète.

M. L.

CHRONIQUE.

M. le baron du Périer, président de la Société archéologique du Midi, s'est éteint récemment après une longue maladie dont il a surmonté les souffrances pour s'occuper, jusqu'à la dernière heure, des intérêts de la compagnie qu'il présidait.

J'obéis au dernier vœu d'un mourant en rappelant ici qu'ils furent sa préoccupation constante et qu'il eût voulu marquer son passage dans ces fonctions autant par les œuvres qu'il préparait pour revendiquer les droits de la science sur des monuments de l'histoire locale destinés à disparaître, que par l'impulsion donnée aux travaux de la Société.

La mort ne lui a pas permis de mettre la dernière main à ses Etudes d'histoire locale, mais elle ne l'a pas surpris assez tôt pour qu'il n'eût pas déjà réalisé ses projets comme président ; l'activité nouvelle imprimée aux séances et aux publications de la Société en sont le témoignage irrécusable.

L'hommage isolé que je rends à la mémoire de M. le baron du Périer serait autrement complet si je pouvais me faire ici l'interprète de toute la reconnaissance, de tous les dévouements et de toutes les sympathies que sa bienfaisance aussi délicate qu'infatigable, ses qualités morales et sa droiture lui assuraient de la part des plus humbles, comme de la part des hommes éminents qui purent l'apprécier.

B. DUSAN.

Dans le canton de Montgiscard (Haute-Garonne), un tronçon de voie romaine connu dans le pays sous le nom de *Pountils*, à cause de la série d'arceaux qui portent la chaussée, connu aussi sous le nom de *chemin des Romains*, a été attaqué par la pioche des agents-voyers.

Il s'agit de quelque ouvrage destiné à contenir les inondations du petit Lhers, de par décision de la municipalité de Baziège.

Sur une demande qui lui fut adressée pour la conservation de ce monument, M. le Préfet de Launay a bien voulu ordonner la suspension des travaux. Nous ignorons quelle décision a été prise, mais nous nous associons volontiers aux vœux formulés par les auteurs de la demande que M. le Préfet a eu le bon goût d'accueillir avec une bienveillance dont on doit lui savoir gré.

On nous écrit de Narbonne, le 25 Juin 1870 :

L'observation publiée dans le dernier numéro du bulletin de la Société archéologique de Montauban, et relative à des ossements d'enfant de l'époque gallo-romaine, qui avaient été ensevelis dans des amphores brisées, n'est pas un fait isolé. Nous avons trouvé, l'année dernière, dans les fouilles de la nouvelle promenade, deux sépultures de ce genre. Les ossements ne présentaient aucune trace de combustion. Les vases avaient été déposés dans un sol plusieurs fois remanié, renfermant des cailloux roulés de l'époque quaternaire.

Notre musée vient de s'enrichir de six tableaux espagnols, briques émaillées *(azulejos)*, des dernières années du XVII[e] siècle et représentant un paysage, St Antoine de Padoue, Ste Barbe, St Joseph, St Jean et St Chritophe : ces compositions naïves étaient encastrées dans les murailles de l'ancien hôtel d'Ortaffa, à Perpignan.

La tapisserie de St Just, sur la quelle vous avez publié une si curieuse notice, fut exécutée d'après les compositions, maintenant détruites, de Jean de Maubeuge.

Tout à vous.

TOURNAL.

Digitized by Google

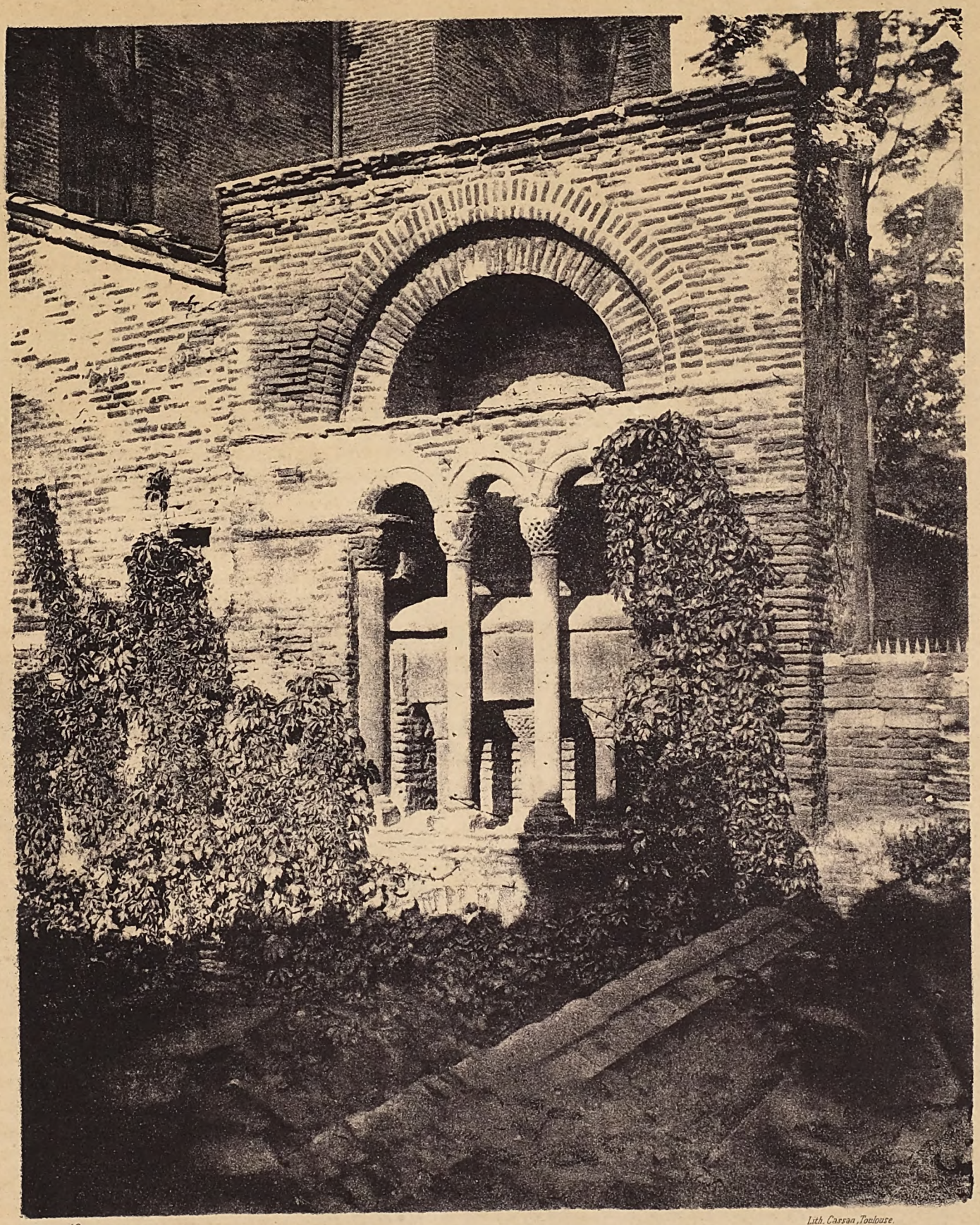

DUSAN Photo-Litho.

Lith. Carsan, Toulouse.

TOMBEAU ROMAN

à St.ⁿ Pierre des Cuisines, à Toulouse. - Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

MUSÉE DE TOULOUSE.

DUSAN, Photo-Litho.

ANCIEN CLOÎTRE DES AUGUSTINS. PRÉAU.

Litho. Cassan, Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

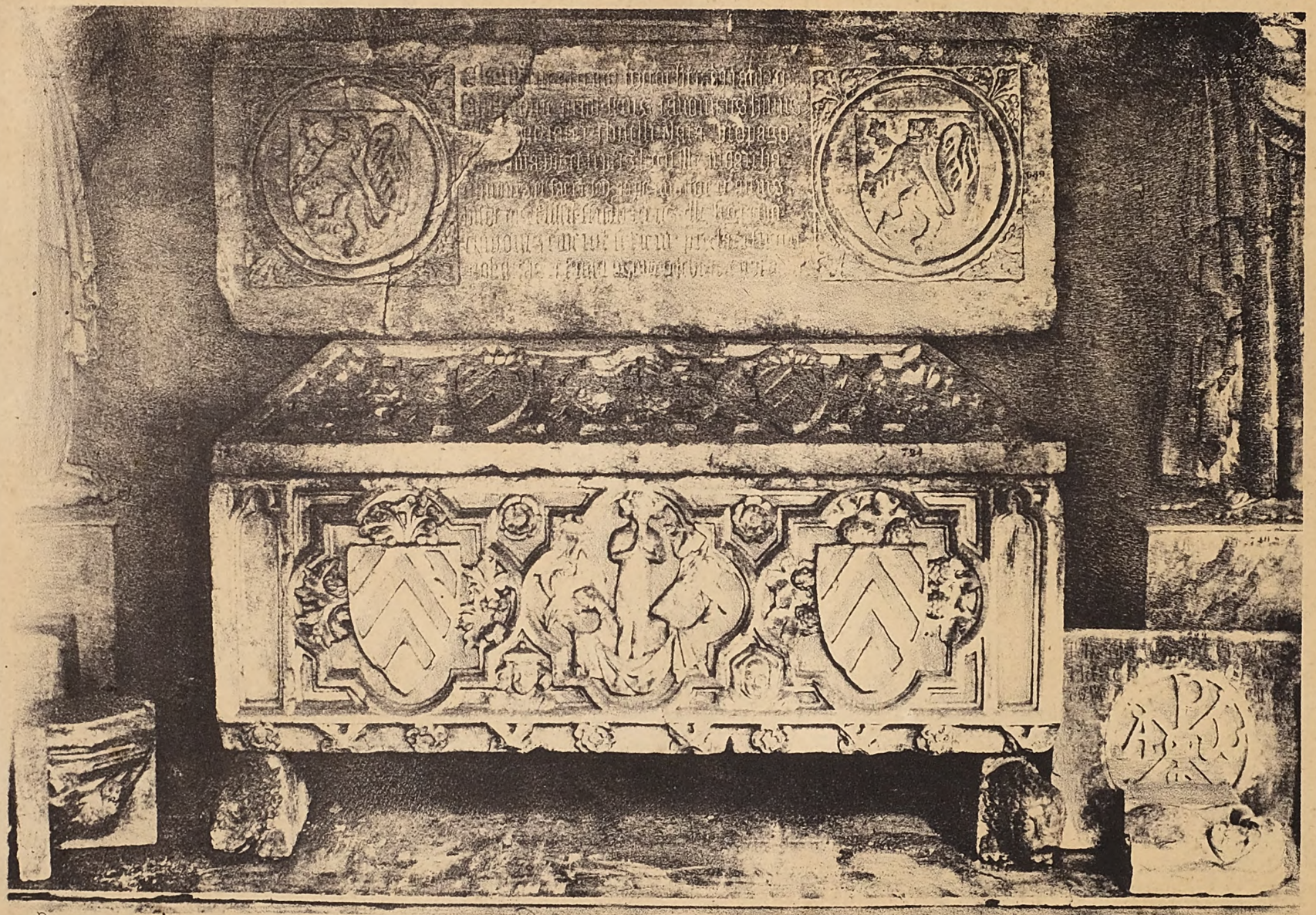

DUSAN Photo. Litho.

TOMBEAU D'UN GRAND-PRIEUR DE TOULOUSE (Église St Jean).
Pierre tombale de Bertrand de Clusel (du cloître St Etienne) 15e siècle.

Litho. Cassan, Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

1 mètre 25 c.

DUSAN

Litho. Cassan, Toulouse.

LE CHRIST BÉNISSANT.

Bas-relief du 11e Siècle, à St Sernin.

Digitized by Google

Digitized by Google

Husan. Lith. Cassan, Toulouse.

UNE INTRONISATION. XIV^e Siècle.

Bas-relief provenant de l'Abbaye de Boulbonne.

(hauteur 0^m 30^c)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

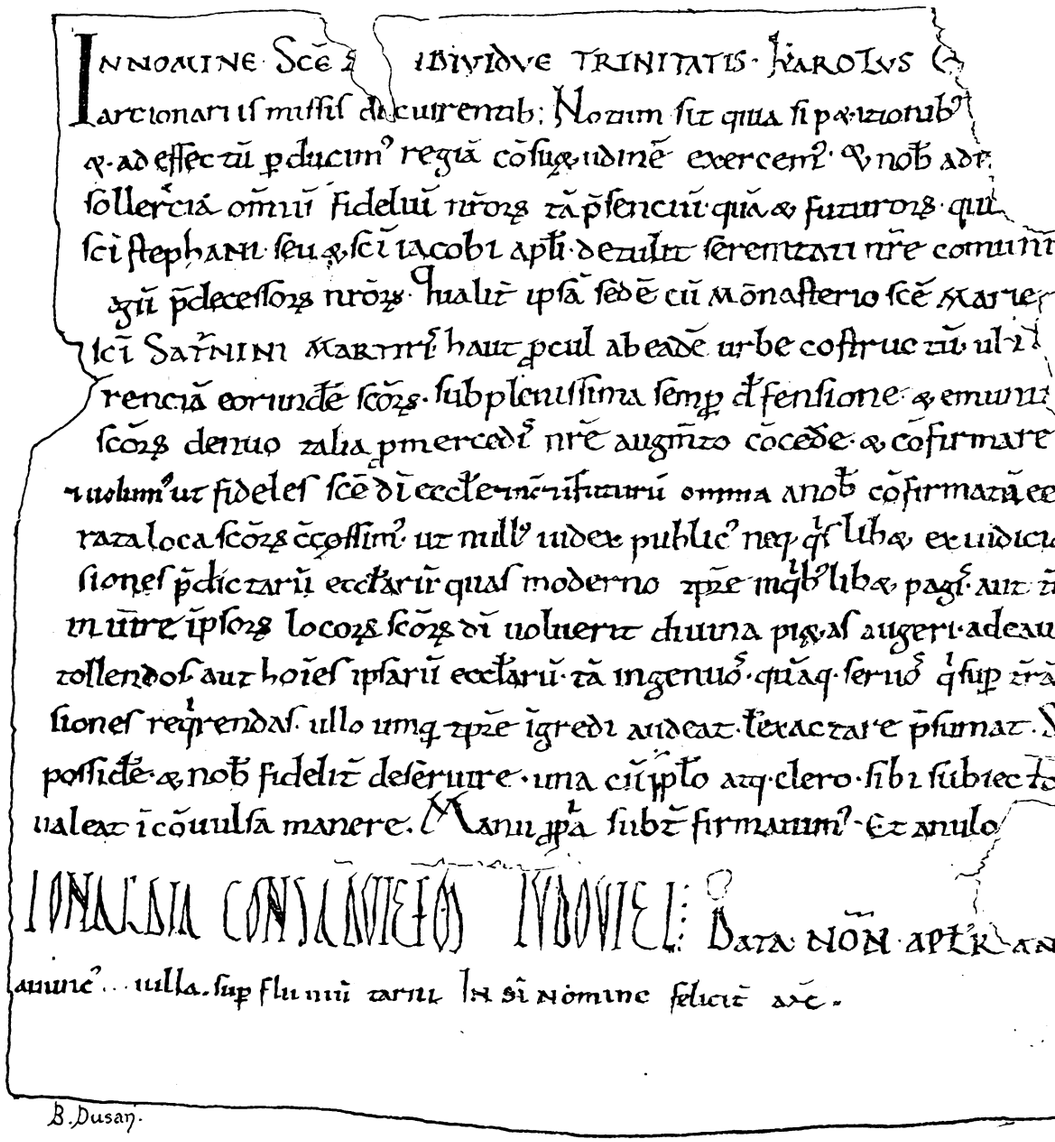

B. Dusay.

CHARTE DE CH

en Faveur des Eglises St Etienne, St Jacque

de

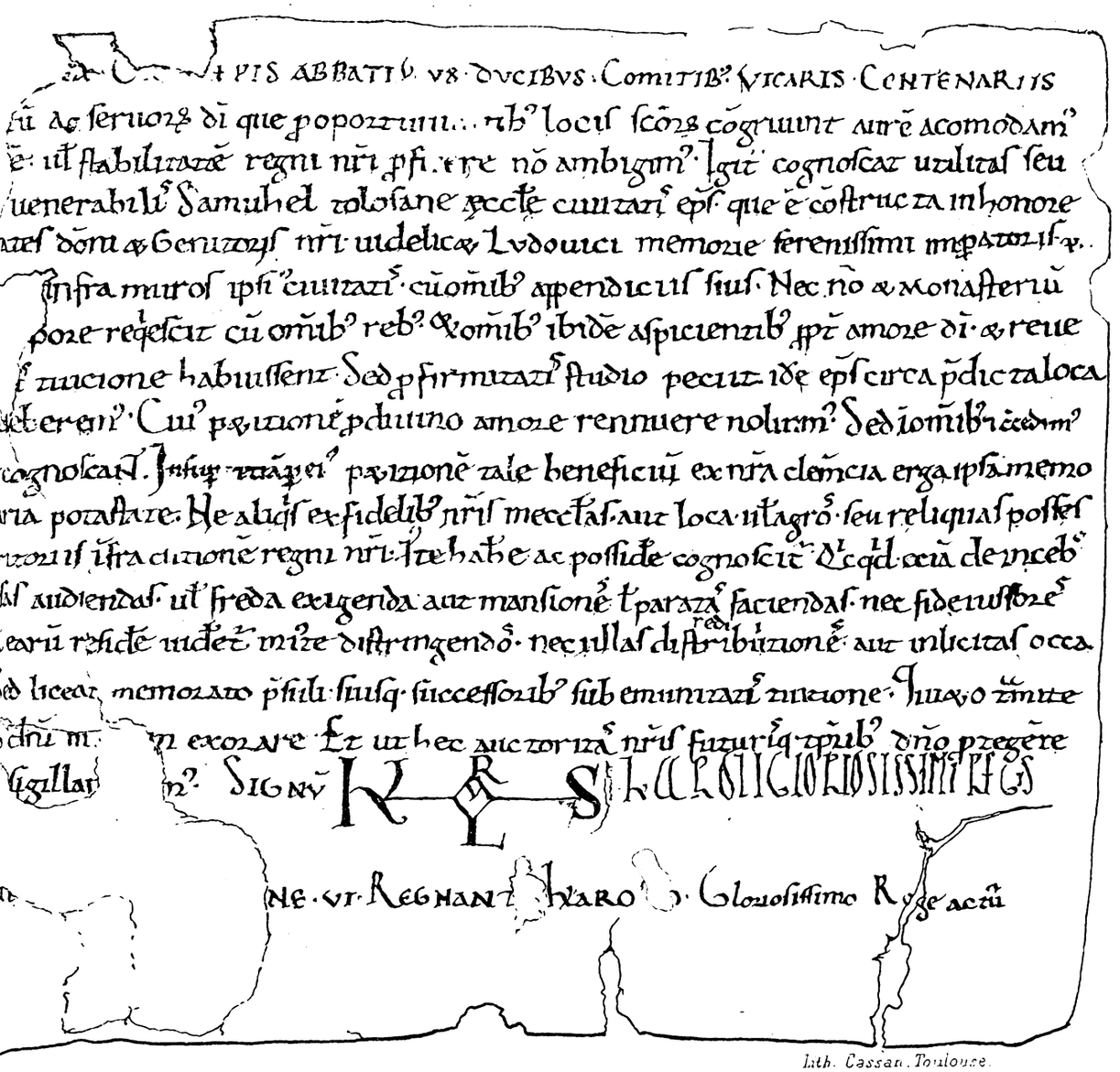

Lith. Cassan. Toulouse.

HARLES LE CHAUVE

s et des Monastères de la Daurade et de St Sernin

Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google
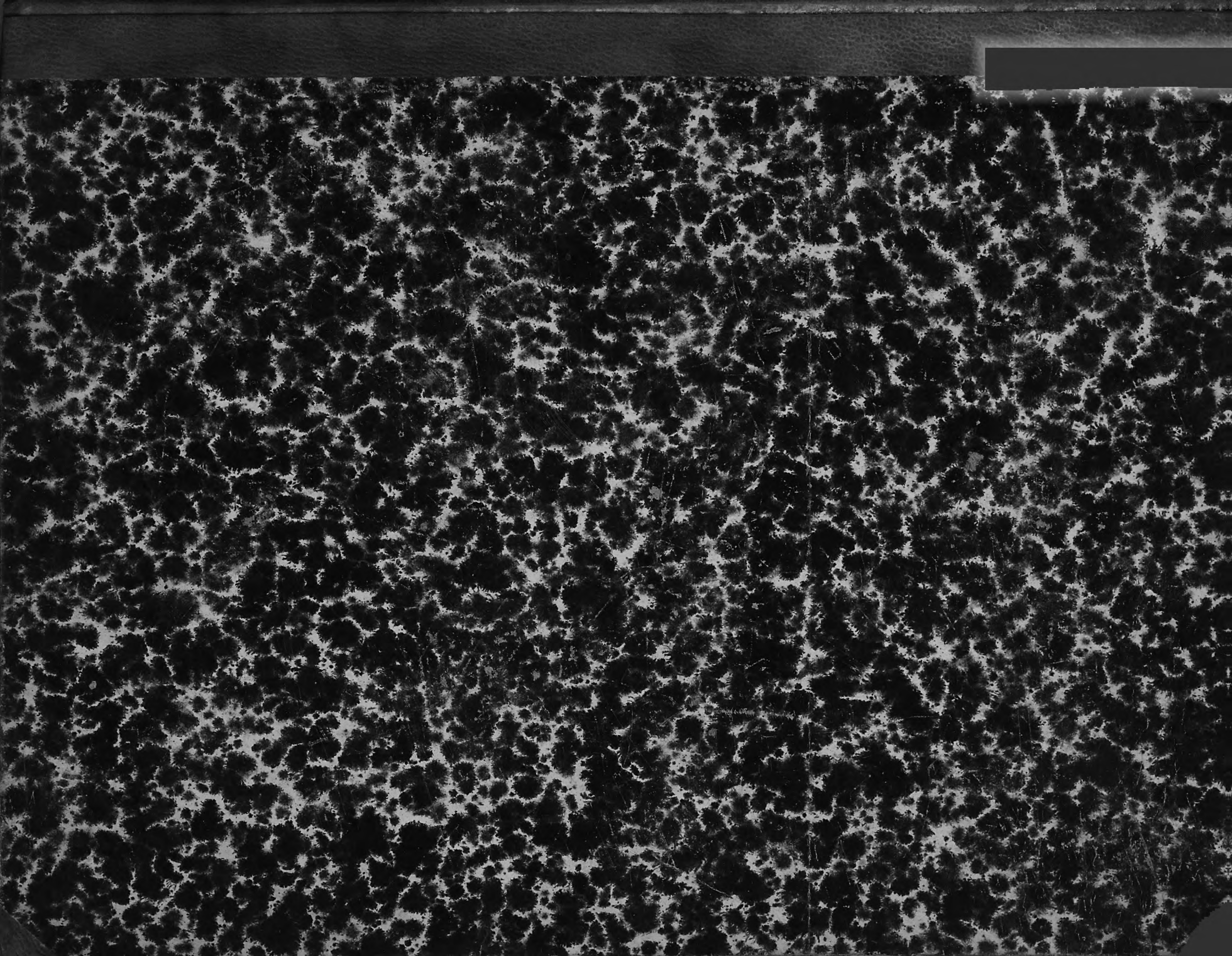
Fr. Hollinek
k. k. Hof-Buc
in
WIE